

Les Auteurs latins expliqués
d'après une méthode
nouvelle par deux
traductions françaises...
César. Commentaires sur la
[...]

César, Jules (0100-0044 av. J.-C.). Auteur du texte. Les Auteurs latins expliqués d'après une méthode nouvelle par deux traductions françaises... César. Commentaires sur la guerre des Gaules. Livres I, II, III et IV. 1908.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LES AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS

EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS

L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CÉSAR

**LES COMMENTAIRES
SUR LA GUERRE DES GAULES**

EXPLIQUÉS LITTÉRALEMENT
TRADUITS EN FRANÇAIS ET ANNOTÉS

PAR E. SOMMER

Livres I, II, III et IV.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

Prix 4 50

LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

8° 2920 (1065)

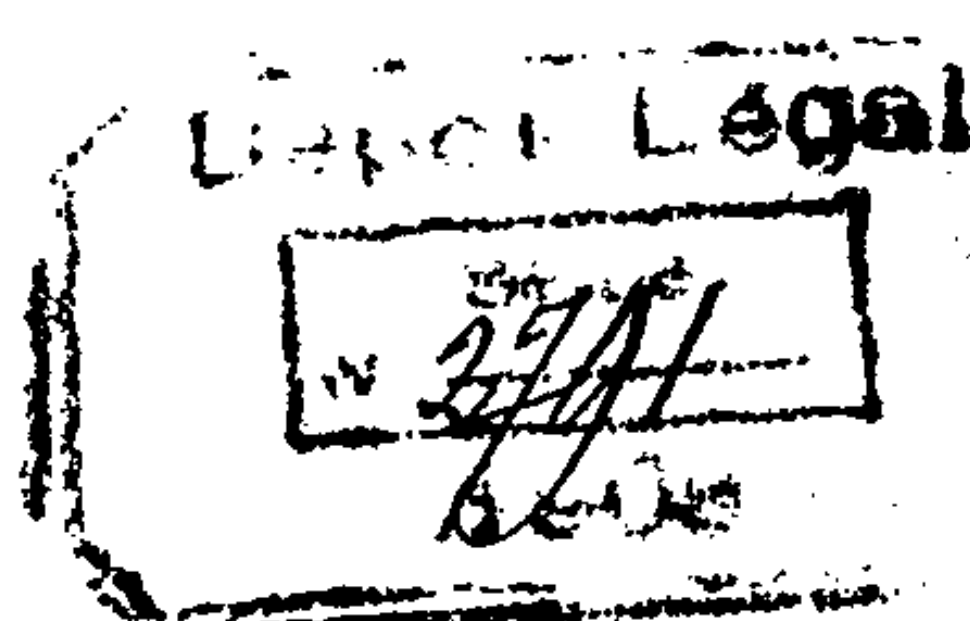
Ann 2010

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et annoté par M. Sommer, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres.

A LA MÊME LIBRAIRIE

- César : *De Bello gallico Commentarii*.** Texte latin publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de César, des notes, des remarques sur l'armée romaine et sur l'armée gauloise, un index des noms propres géographiques et historiques, etc., des cartes, des plans et des illustrations d'après les monuments, par MM. E. Benoist, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris, et S. Dosson, ancien professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Un vol. avec des gravures et des cartes, petit in-16, cartonné. 2 fr. 50
- *Commentaires sur la guerre des Gaules*, expliqué par 2 traductions françaises, l'une littérale et *juxtalinéaire*, l'autre correcte et précédée du texte latin, par M. Sommer. Deux volumes in-16, brochés. 9 fr.
- Tome 1^{er} : livres I, II, III, IV. Un vol. in-16, broché. . . . 4 fr.
- Tome II : livres V, VI, VII. Un vol. in-16, broché. 5 fr.
- *Commentaires sur la guerre civile*, livre 1^{er} par M. Materne. Un vol. in-16, broché. 2 fr. 25.

LES
AUTEURS LATINS



EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS

EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS

L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des arguments et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

CÉSAR

COMMENTAIRES SUR LA GUERRE DES GAULES
LIVRES I, II, III ET IV



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1908

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU PREMIER LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

- I. Division et situation géographique de la Gaule.
- II. Orgétorix persuade aux Helvétiens de quitter leur pays, dans un délai de deux années, pour conquérir toute la Gaule.
- III. Complot tramé par Orgétorix, de concert avec Casticus et Dumnorix.
- IV. Orgétorix est mis en jugement par les Helvétiens ; il meurt.
- V. Les Helvétiens achèvent leurs préparatifs.
- VI. Il prennent la résolution de traverser la province romaine pour entrer en Gaule.
- VII. César accourt de Rome et prend position à Genève, les Helvétiens lui demandent le passage.
- VIII. Refus de César ; les Helvétiens tentent inutilement de passer de force.
- IX. Les Séquaniens leur permettent de traverser leur territoire.
- X. César se rend dans la Gaule citérieure et en ramène des troupes.
- XI. Divers peuples maltraités par les Helvétiens demandent du secours à César.
- XII. César taille en pièces le corps d'armée des Tigurins, sur les bords de la Saône.
- XIII. Les Helvétiens envoient une députation à César.
- XIV. Réponse de César.
- XV. César finit la marche des Helvétiens.
- XVI. Il se plaint aux Éduens qui se trouvent dans son camp de ne pas recevoir le blé que leur cité avait promis.
- XVII. L'Éduen Liscus fait entendre à César que ces retards sont dus à la mauvaise volonté de Dumnorix.
- XVIII. Les autres Éduens confirment ce que Liscus a dit des projets ambitieux et hostiles de Dumnorix.

XIX. Avant de frapper Dumnorix, César prévient son frère Divitiacus, sincèrement attaché aux Romains.

XX. Divitiacus obtient de César le pardon de Dumnorix.

XXI. César essaye de surprendre les Helvétiens.

XXII. Il échoue dans son projet, et continue à suivre les ennemis.

XXIII. Il s'éloigne d'eux pour aller prendre du blé à Bibracte, les Helvétiens se mettent à sa poursuite.

XXIV. César range son armée en bataille sur une colline ; les Helvétiens viennent l'y attaquer.

XXV. Les deux armées luttent avec acharnement.

XXVI. Les Helvétiens sont complètement défaits et prennent la fuite ; César les poursuit.

XXVII. Ils envoient des députés pour traiter de leur soumission ; six mille d'entre eux s'échappent pendant la nuit.

XXVIII. César punit ceux qui s'étaient sauvés et reçoit la soumission des autres.

XXIX. Dénombrement des Helvétiens.

XXX. Des députés de tous les peuples de la Gaule viennent féliciter César.

XXXI. Divitiacus se plaint, au nom des autres députés, de la tyrannie du roi germain Arioviste, qui, profitant des dissensions de la Gaule, est venu s'établir sur le territoire des Séquaniens.

XXXII. César interroge les députés des Séquaniens ; mais ils n'osent lui répondre, par crainte de la colère d'Arioviste.

XXXIII. César, frappé des dangers qu'ils créent à la Gaule et à Rome les invasions des Germains, promet son secours aux députés.

XXXIV. César fait demander une entrevue à Arioviste, qui la refuse.

XXXV. César envoie de nouveau des députés à Arioviste pour lui faire connaître ce qu'il demande.

XXXVI. Réponse hautaine d'Arioviste.

XXXVII. César apprend que de nouvelles bandes vont passer le Rhin ; il marche contre Arioviste.

XXXVIII. On lui annonce qu'Arioviste se dirige vers Besançon dans le dessein de s'en emparer ; il le devance, et met garnison dans la ville.

XXXIX. L'épouvante se répand dans l'armée romaine, et gagne les officiers et les soldats.

XL. César convoque le conseil, dissipe les alarmes de l'armée, et donne l'ordre du départ pour la nuit suivante.

XLI. César s'avance à la rencontre d'Arioviste.

XLII. Arioviste offre une entrevue à César, qui accepte cette proposition.

XLIII. César renouvelle les demandes que ses envoyés avaient déjà faites en son nom.

XLIV. Arioviste répond en demandant que César retire ses troupes de la Gaule et rentre dans les limites de la province.

XLV. César s'efforce de réfuter les prétentions d'Arioviste.

XLVI. L'escorte d'Arioviste attaque l'escorte romaine; César rompt la conférence.

XLVII. Arioviste demande une nouvelle entrevue; César lui envoie deux parlementaires qui sont jetés dans les fers.

XLVIII. César offre inutilement le combat plusieurs jours de suite; escarmouches de cavalerie.

XLIX. César établit un second camp pour assurer ses convois

L. Arioviste attaque le second camp fortifié par César; il est repoussé.

LI. Le lendemain, César force Arioviste à accepter la bataille.

LII. Récit de la bataille.

LIII. Déroute et fuite des Germains.

LIV. César envoie son armée victorieuse dans ses quartiers d'hiver.

C. JULII CÆSARIS
COMMENTARIORUM
DE BELLO GALLICO
LIBER I.

I. Gallia est omnis ⁴ divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant atque ea, quæ ad effeminandos

1. La Gaule entière se divise en trois parties, l'une habitée par les Belges, une autre par les Aquitains, la troisième par les peuples nommés Celtes dans leur langue et Gaulois dans la nôtre. Les trois nations ont un idiome, des coutumes et des lois différentes. Les Gaulois sont séparés des Belges par la Seine et la Marne, des Aquitains par la Garonne. Les plus braves de tous sont les Belges, parce qu'ils se trouvent plus éloignés de notre province et de sa civilisation, et que les marchands vont plus rarement leur porter ces objets qui peuvent amollir le courage; enfin parce qu'ils sont sans cesse

C. JULES CÉSAR.

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE I.

I. Gallia omnis
est divisa in tres partes,
quarum Belgæ
incolunt unam,
Aquitani aliam,
qui appellantur Celtæ
lingua ipsorum,
Galli nostra,
tertiam.
Omnes hi differunt inter se
lingua, institutis, legibus.
Flumen Garumna
dividit Gallos
ab Aquitanis,
Matrona et Sequana
a Belgis.
Belgæ sunt fortissimi
omnium horum,
propterea quod
absunt longissime
a cultu atque humanitate
provinciæ,
mercatoresque
commeant ad eos
minime sæpe,
atque important ea,

I. La Gaule tout-entière
est divisée en trois parties.
desquelles les Belges
habitent une,
les Aquitains une autre,
ceux qui sont appelés Celtes
dans la langue d'eux-mêmes,
et Gaulois dans la nôtre,
habitent la troisième.
Tous ceux-ci diffèrent entre eux
par la langue, les institutions, les lois.
Le fleuve de la Garonne
sépare les Gaulois
des Aquitains,
la Marne et la Seine
les séparent des Belges.
Les Belges sont les plus braves
de tous ceux-ci,
parce que
ils sont-à-distance le plus loin
de la civilisation et de la politesse
de la province,
et que des marchands
vont chez eux
le moins souvent,
et important le moins ces objets,

animos pertinent, important; proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt: qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt, quod fere quotidianis præliis cum Germanis contendunt, quum aut suis finibus eos prohibent, aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos¹ obtinere dictum est, initium capit a flumine Rhodano, continetur Garumna flumine, Oceano, finibus Belgarum; attingit etiam ab Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum; vergit ad septentriones. Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur; pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni; spectant in septentrionem et orientem solem. Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenæos montes et eam partem Oceani, quæ est ad Hispaniam, pertinet; spectat inter occasum solis et septentriones.

II. Apud Helvetios longe nobilissimus et ditissimus fuit Or-

guerre avec les Germains leurs voisins, qui habitent sur l'autre rive du Rhin. Les Helvétiens, par la même raison, surpassent en valeur les autres Gaulois; ils sont presque chaque jour en lutte avec les Germains, soit pour défendre leur propre pays contre les Germains, soit même pour les attaquer chez eux. Le territoire des Gaulois proprement dits commence au Rhône; il est borné par la Garonne, l'Océan et la Belgique, s'avance jusqu'au Rhin, par le pays des Séquaniens et des Helvétiens, et regarde le septentrion. La Belgique commence où finit la Gaule; elle s'étend jusqu'à la partie inférieure du cours du Rhin, et elle est exposée au septentrion et au levant. L'Aquitaine s'étend depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées et à la partie de l'Océan qui baigne l'Espagne; elle est entre le septentrion et le couchant.

II. Orgétorix était, sans contredit, le plus noble et le plus riche

quæ pertinent
ad effeminandos animos ;
suntque proximi
Germanis,
qui incolunt
trans Rhenum,
quibuscum gerunt bellum
continenter :
de qua causa
Helvetii quoque
præcedunt virtute
reliquos Gallos,
quod contendunt
cum Germanis
præliis fere quotidianis,
quum aut prohibent eos
suis finibus,
aut ipsi gerunt bellum
in finibus eorum.
Una pars eorum,
quam dictum est
Gallos obtinere,
capit initium
a flumine Rhodano ;
continetur
flumine Garumna,
Oceano, finibus Belgarum ;
attingit etiam
ab Sequanis et Helvetiis
flumen Rhenum ;
vergit ad septentriones.
Belgæ oriuntur
ab extremis finibus Galliæ ;
pertinent
ad partem inferiorem
fluminis Rheni ;
spectant in septentrionem
et solem orientem.
Aquitania pertinet
a flumine Garumna
ad montes Pyrenæos
et eam partem Oceani
quæ est ad Hispaniam ;
spectat inter occasum solis
et septentriones.

II. Apud Helvetios
Orgetorix fuit longe

qui tendent
à efféminer les âmes ;
et qu'ils sont les plus proches
des Germains,
qui habitent
au delà du Rhin,
avec lesquels ils font la guerre
continuellement :
pour laquelle cause
les Helvétiens aussi
dépasseient en valeur
le reste-des Gaulois,
parce qu'ils luttent
avec les Germains
dans des combats presque quotidiens,
lorsque ou ils écartent eux
de leurs frontières,
ou eux-mêmes font la guerre
sur les frontières d'eux (des Germains).
Une partie d'eux (des habitants de la Gau-
laquelle il a été dit [le],
les Gaulois occuper,
prend son commencement
au fleuve du Rhône ;
elle est enfermée
par le fleuve de la Garonne,
l'Océan, les frontières des Belges ;
elle touche même
du-côté-des Séquaniens et des Helvétiens
le fleuve du Rhin ;
elle incline vers le septentrion.
Les Belges commencent
aux extrêmes frontières de la Gaule ;
ils s'étendent
vers la partie inférieure
du fleuve du Rhin ;
ils regardent vers le septentrion
et le soleil levant.
L'Aquitaine s'étend
du fleuve de la Garonne
aux monts Pyrénées
et à cette partie de l'Océan
qui est vers l'Espagne ;
elle regarde entre le coucher du soleil
et le septentrion.

II. Chez les Helvétiens
Orgétorix fut de loin (de beaucoup)

getorix. Is M. Messala et M. Pisone consulibus¹, regni cupiditate inductus, conjurationem nobilitatis fecit, et civitati persuasit ut de finibus suis cum omnibus copiis exirent : « Perfacile esse, quum virtute omnibus præstarent, totius Galliae imperio potiri. » Id hoc facilius eis persuasit, quod undique loci natura Helvetii continentur : una ex parte, flumine Rheno, latissimo atque altissimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit; altera ex parte, monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios; tertia, lacu Lemanno et flumine Rhodano, qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit. His rebus fiebat ut et minus late vagarentur, et minus facile finitimis bellum inferre possent : qua ex parte homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur. Pro multitudine autem hominum et pro gloria belli atque fortitudinis angustos se fines habere arbitrabantur, qui in longitudinem mil-

des Helvétiens. La passion de régner l'ayant porté, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, à conspirer avec la noblesse, il engagea ses concitoyens à sortir de leur pays avec tout ce qu'ils possédaient : « Il leur serait bien facile, puisqu'ils étaient plus braves qu'aucun autre peuple, de s'emparer de l'empire de toute la Gaule. » Il eut d'autant moins de peine à les séduire, que la nature des lieux les resserre de toutes parts : d'un côté le Rhin, fleuve très-large et très-profond, les sépare de la Germanie; de l'autre, les cimes élevées du Jura s'étendent entre eux et les Séquaniens; enfin le lac Léman et le Rhône les séparent de notre province. Ils ne pouvaient donc pas pousser au loin leurs courses et porter à leur gré la guerre chez leurs voisins; c'était là le sujet d'une vive douleur pour un peuple belliqueux. Et puis, à raison de leur nombre, de leur bravoure et de la gloire de leurs exploits, qu'était un pays de deux cent quarante

nobilissimus et ditissimus.
 Is, M. Messala
 et M. Pisone consulibus,
 inductus cupiditate regni,
 fecit conjurationem
 nobilitatis,
 et persuasit civitati
 ut exirent de suis finibus
 cum omnibus copiis :
 « Esse perfacile,
 quum præstarent omnibus
 virtute,
 potiri imperio
 totius Galliae. »
 Persuasit id eis facilius
 hoc, quod Helvetii
 continentur undique
 natura loci :
 ex una parte,
 flumine Rheno,
 latissimo atque altissimo,
 qui dividit a Germanis
 agrum Helvetium ;
 ex altera parte,
 monte Jura altissimo,
 qui est inter Sequanos
 et Helvetios ;
 tertia, lacu Lemanno
 et flumine Rhodano,
 qui dividit
 nostram provinciam
 ab Helvetiis.
 Fiebat his rebus
 ut et vagarentur minus late,
 et possent minus facile
 inferre bellum finitimis :
 ex qua parte
 homines cupidi bellandi
 afficiebantur
 magno dolore.
 Arbitrabantur autem
 pro multitudine hominum
 et pro gloria
 belli atque fortitudinis
 se habere fines angustos,
 qui patebant
 in longitudinem

le plus noble et le plus riche.
 Celui-ci, M. Messala
 et M. Pison *étant* consuls,
 amené (entraîné) par le désir de la royauté
 fit une conspiration
 de la noblesse,
 et persuada à la cité
 qu'ils sortissent de leurs frontières
 avec toutes leurs troupes, *disant* :
 « Être très-facile,
 puisqu'ils l'emportaient sur tous
 par la valeur
 de s'emparer de l'empire
 de toute la Gaule. »
 Il persuada cela à eux plus facilement
 par ceci, que les Helvétiens
 sont resserrés de-toutes-parts
 par la nature du pays :
 d'un côté,
 par le fleuve *du* Rhin,
 très-large et très-profond,
 qui sépare des Germains
 le territoire helvétien ;
 du second côté,
 par la montagne *du* Jura, très-haute,
 qui est entre les Séquaniens
 et les Helvétiens ;
 du troisième, par le lac Léman
 et le fleuve *du* Rhône,
 qui séparent
 notre province
 des Helvétiens.
 Il se faisait par ces choses (il en résultait)
 que et ils se répandaient moins au large,
 et ils pouvaient moins facilement
 porter la guerre chez leurs voisins :
 sous lequel rapport
 ces hommes avides de guerroyer
 étaient affectés
 d'une grande douleur.
 Or ils pensaient [mes (habitants
 par-rapport-au grand-nombre des hom-
 et par-rapport-à leur gloire
 de guerre et de valeur
 eux-mêmes avoir des frontières resserrées.
eux qui s'étendaient
 en longueur

lia passuum ducenta et quadraginta, in latitudinem centum et octoginta patebant¹.

III. His rebus adducti, et auctoritate Orgetorigis permoti, constituerunt ea, quæ ad proficiscendum pertinerent, comparare; jumentorum et carrorum quam maximum numerum coemere; sementes quam maximas facere, ut in itinere copia frumenti suppeteret; cum proximis civitatibus pacem et amicitiam confirmare. Ad eas res conficiendas biennium sibi satis esse duxerunt; in tertium annum profectionem lege² confirmant. Orgetorix sibi legationem ad civitates suscepit. In eo itinere persuadet Castico, Catamantaledis filio, Sequano³, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat, et a senatu popul. Romani amicus appellatus erat, ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat⁴; itemque Dumnorigi Æduo⁵, fratri

milles seulement en longueur, sur une largeur de cent quatre-vingts?

III. Déterminés par ces motifs, entraînés par l'influence d'Orgétorix, ils résolurent de préparer ce qu'il fallait pour le départ, d'acheter ce qu'ils pourraient de bêtes de somme et de chariots, d'ensemencer le plus de terre possible, pour avoir du blé en abondance pendant la route, de faire alliance et amitié avec les cités voisines. Deux ans leur parurent suffisants pour ces préparatifs; ils fixèrent le départ à la troisième année. Orgétorix se chargea lui-même des ambassades auprès des diverses cités. Dans son voyage, il engage le Séquanien Casticus, fils de Catamantalès, à s'emparer du gouvernement de sa cité, sur laquelle avait régné longtemps son père, honoré par le sénat romain du titre d'ami; il persuade au frère de Divitiacus, à l'Éduen Dumnorix, qui tenait alors le premier rang parmi ses con-

ducenta et quaginta
millia passuum,
in latitudinem
centum et octoginta.

III. Adducti
his rebus,
et permoti
auctoritate Orgetorigis,
constituerunt
comparare ea,
quæ pertinerent
ad proficiscendum;
coemere numerum
quam maximum
jumentorum et carrorum;
facere sementes
quam maximas,
ut copia frumenti
suppeteret in itinere;
confirmare pacem
et amicitiam
cum civitatibus proximis.
Duxerunt biennium
esse satis sibi
ad conficiendas eas res;
confirmant lege
profectionem
in tertium annum.
Orgetorix
sibi suscepit
legationem
ad civitates.
In eo itinere
persuadet Castico,
filio Catamantaledis,
Sequano, cujus pater
obtinuerat regnum
in Sequanis
multos annos,
et appellatus erat amicus
a senatu populi Romani,
ut occuparet in sua civitate
regnum quod pater
habuerat ante;
itemque persuadet
Dumnorigi Æduo,
fratri Divitiaci,

deux-cents et quarante
milliers de pas,
en largeur
cent et quatre-vingts *milliers*.

III. Amenés (déterminés)
par ces motifs,
et ébranlés
par l'autorité d'Orgétorix,
ils résolurent
de préparer ces (les) *objets*,
qui se rapportaient
à partir (au départ);
d'acheter un nombre *aussi grand*
qu'ils *pouvaient acheter* le plus grand
de bêtes-de-somme et de chariots;
de faire des semailles *aussi grandes*
qu'ils *pouvaient faire* les plus grandes,
afin qu'abondance de blé
fût-sous-la-main dans la route;
d'affermir la paix
et l'amitié
avec les cités les plus proches.
Ils estimèrent un espace-de-deux-ans
être assez pour eux-mêmes
pour achever ces choses;
ils sanctionnent par une loi
leur départ
pour la troisième année.
Orgétorix
prit pour soi (se chargea de)
une ambassade
vers les cités.
Dans ce voyage
il persuada à Casticus,
fils de Catamantales,
Séquanien, dont le père
avait occupé la royauté
chez les Séquaniens
pendant de nombreuses années,
et avait été appelé ami
par le sénat du peuple romain,
qu'il s'emparât dans sa cité
de la royauté que *son* père
avait eue auparavant;
et de même il persuade
à Dumnorix l'Eduen,
frère de Divitiacus

Divitiaci, qui eo tempore principatum in civitate obtinebat ac maxime plebi acceptus erat, ut idem conaretur, persuadet, eique filiam suam in matrimonium dat. Perfacile factu esse illis probat conata perficere, propterea quod ipse suæ civitatis imperium obtenturus esset; non esse dubium, quin totius Galliæ plurimum Helvetii possent; se suis copiis suoque exercitu illis regna conciliaturum confirmat. Hac oratione adducti, inter se fidem et jusjurandum dant, et, regno occupato, per tres potentissimos ac firmissimos populos totius Galliæ sese potiri posse sperant.

IV. Ea res est Helvetiis per indicium enuntiata. Moribus suis Orgetorigem ex vinculis causam dicere coegerunt : damnatum pœnam sequi oportebat, ut igni cremaretur. Die constituta causæ dictionis, Orgetorix ad judicium omnem suam familiam¹, ad hominum millia decem, undique coegit, et omnes clientes obæratosque suos, quorum magnum nu-

citoyens et était cher à la multitude, de tenter la même entreprise, et il lui donne sa fille en mariage. Il leur fait voir combien la réussite leur sera facile, puisqu'il va lui-même régner dans sa cité. Les Helvétiens étaient sans contredit les plus puissants des Gaulois, et il promettait d'employer ses forces et son armée pour établir l'autorité de ses amis. Son discours les détermine : ils se lient mutuellement par un serment, se flattant que, devenus rois des trois peuples les plus braves et les plus puissants, ils pourront se rendre maîtres de toute la Gaule.

IV. Ce projet fut dénoncé aux Helvétiens. Ils forcèrent Orgetorix à paraître en jugement, chargé de fers, suivant l'usage : s'il était condamné, il devait être brûlé vif. Au jour fixé pour l'entendre, Orgétorix fait venir à l'assemblée tous les siens, qui étaient environ dix mille, sans compter ses clients et ses débiteurs, dont le nombre

qui eo tempore
 obtinebat principatum
 in civitate
 ac erat maxime acceptus
 plebi,
 ut conaretur idem,
 datque ei suam filiam
 in matrimonium.
 Probat illis
 esse perfacile factu
 perficere conata,
 propterea quod ipse
 obtenturus esset imperium
 suæ civitatis ;
 non esse dubium
 quin Helvetii
 possent plurimum
 totius Galliæ ;
 confirmat
 se conciliaturum regna illis
 suis copiis suoque exercitu.
 Adducti hac oratione,
 dant inter se
 fidem et jusjurandum ,
 et sperant, regno occupato,
 sese posse potiri
 totius Galliæ
 per tres populos
 potentissimos
 ac firmissimos.

IV. Ea res
 enuntiata est Helvetiis
 per indicium.
 Suis moribus
 coegerunt Orgetorigem
 dicere causam
 ex vinculis :
 oportebat poenam ,
 ut cremaretur igni,
 sequi damnatum.
 Die dictionis causæ
 constituta ,
 Orgetorix coegit undique
 ad judicium
 omnem suam familiam ,
 ad decem millia hominum,
 et conduxit eodem

qui en ce temps
 occupait le premier-rang
 dans la cité
 et était le plus agréable
 au peuple,
 qu'il tentât *de faire* la même chose,
 et il donne à lui sa fille
 en mariage.
 Il prouve à eux
 être très-facile à être fait (*à faire*)
 d'achever ces entreprises ,
 parce que lui-même
 devait obtenir l'empire
 de sa cité ;
 disant n'être pas douteux
 que les Helvètes
 ne fussent-puissants le plus
 de toute la Gaule ;
 il assure
 lui devoir procurer la royauté à eux
 par ses ressources et par son armée.
 Amenés (persuadés) par ce discours,
 ils se donnent entre eux
 foi et serment,
 et espèrent, la royauté étant saisie,
 eux-mêmes pouvoir être-maitres
 de toute la Gaule
 au-moyen-des trois peuples
 les plus puissants
 et les plus solides.

IV. Ce fait
 fut révélé aux Helvètes
 par une dénonciation.
 D'après leur mœurs
 ils forcèrent Orgétorix
 à dire (plaider) sa cause
 dans des liens :
 il fallait un châtiment,
 à savoir qu'il fût brûlé par le feu,
 suivre lui condamné (sa condamnation).
 Le jour de la plaidoirie de la cause
 ayant été établi ,
 Orgétorix rassembla de-tous-côtés
 auprès du tribunal
 toute sa famille,
 qui allait à dix milliers d'hommes,
 et il réunit au-même-endroit

merum habebat, eodem conduxit : per eos, ne causam diceret, se eripuit. Quum civitas, ob eam rem incitata, armis jus suum exsequi conaretur, multitudinemque hominum ex agris magistratus cogerent, Orgetorix mortuus est ; neque abest suspicio, ut Helvetii arbitrantur, quin ipse sibi mortem consciverit.

V. Post ejus mortem nihilominus Helvetii id, quod constituerant, facere conantur, ut e finibus suis exeant. Ubi jam se ad eam rem paratos esse arbitrati sunt, oppida sua omnia, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata ædificia incendunt, frumentum omne, præter quod secum portaturi erant, comburunt, ut, domum reditionis¹ spe sublata, paratiores ad omnia pericula subeunda essent : trium mensium molita cibaria sibi quemque domo efferre jubent. Persuadent Rauracis et Tulingis et Latobrigis² finitimis uti, eodem usi

était considérable, et s'arrache ainsi à la nécessité de se défendre. Tandis que la cité indignée songe à maintenir ses droits par la force, et que les magistrats rassemblent en foule les habitants des campagnes, Orgétorix meurt ; les Helvétiens sont assez portés à croire qu'il s'ôta lui-même la vie.

V. Après sa mort, ils n'en persistent pas moins dans les mesures arrêtées pour quitter leur pays. Lorsqu'ils se croient assez préparés, ils incendient leurs douze villes, quatre cents bourgs et tous les bâtiments isolés : ils livrent au feu tous les grains, et ne gardent que ce qu'ils pouvaient en emmener avec eux, afin d'être plus prêts à braver tous les dangers, après s'être enlevé l'espoir du retour : ils ordonnent que chacun se munisse de farine pour trois mois. Ils persuadent aux Rauragues, aux Tulingiens et aux Latobriges, leurs

omnes suos clientes
 obsecratosque,
 quorum habebat
 magnum numerum :
 se eripuit per eos
 ne diceret causam.
 Quum civitas,
 incitata ob eam rem,
 conaretur exsequi suum jus
 armis,
 magistratusque
 cogere ex agris
 multitudinem hominum
 Orgetorix mortuus est ;
 neque suspicio abest,
 ut Helvetii arbitrantur,
 quin ipse
 consciverit mortem sibi.

V. Post mortem ejus
 Helvetii nihilominus
 conantur facere id,
 quod constituerant,
 ut exeant e suis finibus.
 Ubi arbitrati sunt
 se jam esse paratos
 ad eam rem,
 incendunt
 omnia sua oppida,
 ad duodecim numero,
 vicos
 ad quadringentos,
 reliqua ædificia privata,
 comburant
 omne frumentum,
 præter quod portaturi erant
 secum,
 ut, spe reditionis domum
 sublata,
 essent paratiores [cula :
 ad subeunda omnia peri-
 jubent quemque
 efferre sibi domum
 cibaria molita
 trium mensium.
 Persuadent Rauracis
 et Tulingis et Latobrigis
 finitimis

tous ses clients
 et débiteurs,
 dont il avait
 un grand nombre :
 il se déroba à-l'aide d'eux
 pour qu'il ne dît (plaidât) pas sa cause.
 Comme la cité,
 animée pour ce fait,
 s'efforçait de poursuivre son droit
 par les armes,
 et que les magistrats
 rassemblaient des champs
 un grand-nombre d'hommes,
 Orgétorix mourut ;
 et le soupçon ne manque pas,
 comme les Helvétiens conjecturent,
 que lui-même
 n'ait résolu (donné) la mort à lui-même

V. Après la mort de lui
 les Helvétiens néanmoins
 entreprennent de faire cela,
 qu'ils avaient arrêté,
 qu'ils sortent de leurs frontières.
 Dès qu'ils pensèrent
 eux-mêmes déjà être préparés
 pour ce fait,
 ils incendient
 toutes leurs villes,
 qui allaient à douze par le nombre,
 leurs bourgades
 qui allaient à quatre-cents,
 tous-les-autres édifices particuliers,
 brûlent
 tout le blé,
 excepté celui qu'ils allaient emporter
 avec eux-mêmes,
 afin que, l'espoir d'un retour à la maison
 ayant été enlevé,
 ils fussent plus prêts
 à subir tous les périls.
 ils ordonnent chacun
 emporter pour soi de sa maison
 les aliments moulus (la farine)
 de trois mois.
 Ils persuadent aux Rauraques
 et aux Tulingiens et aux Latobriges
 leurs voisins

consilio, oppidis suis vicisque exustis, una cum iis proficiscantur; Boiosque¹, qui trans Rhenum incoluerant et in agrum Noricum² transierant, Noreiamque oppugnarant, receptos ad se socios sibi adsciscunt.

VI. Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent : unum per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Jura et flumen Rhodanum, vix qua singuli carri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent : alterum per provinciam nostram, multo facilius atque expeditius, propterea quod Helvetiorum inter fines et Allobrogum, qui nuper pacati erant³, Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur. Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus, Geneva. Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet. Allobrogibus sese vel

voisins, de partir avec eux, après avoir, à leur exemple, brûlé leurs villes et leurs bourgs, et s'associent un peuple d'au delà du Rhin, les Boïens, qui s'étaient jetés dans la Norique, et avaient donné l'assaut à Noréia.

VI. Ils n'avaient absolument que deux chemins pour sortir de l'Helvétie : l'un par le pays des Séquaniens, entre le Rhône et le Jura, étroit, difficile, où les chariots auraient peine à défiler un à un; il était d'ailleurs dominé par une très-haute montagne, en sorte qu'une poignée d'hommes en défendrait aisément les passages; l'autre, par notre province, était beaucoup plus court et plus commode, parce que le Rhône, qui coule entre le pays des Helvétiens et celui des Allobroges nouvellement soumis, est guéable en plusieurs endroits. Genève est la dernière ville des Allobroges, et la plus voisine de l'Helvétie, avec laquelle elle communique par un pont. Les Helvétiens comptaient obtenir le passage par le pays des Allobroges,

ati, usi eodem consilio,
suis oppidis vicisque
exustis,
proficiscantur una cum iis;
adsciscuntque sibi
socios,
receptos ad se,
Boios, qui incoluerant
trans Rhenum,
et transierant
in agrum Noricum,
oppugnantque Norciam.

VI. Duo itinera
erant omnino,
quibus itineribus
possent exire domo :
unum per Sequanos,
angustum et difficile,
inter montem Juram
et flumen Rhodanum,
qua vix carri
ducerentur singuli ;
mons autem altissimus
impendebat,
ut per pauci
possent facile prohibere :
alterum
per nostram provinciam,
multo facilius
expeditiusque,
propterea quod Rhodanus
fluit inter fines
Helvetiorum,
et Allobrogum,
qui pacati erant nuper,
isque
nonnullis locis
transitur vado.
Geneva
est extremum oppidum
Allobrogum,
proximumque
finibus Helvetiorum.
Ex eo oppido
pons pertinet ad Helvetios.
Existimabant sese
vel persuasuros

que, ayant fait-usage de la même résolution,
leurs villes et leurs bourgades [tion,
ayant été consumées,
ils partent ensemble avec eux,
et ils adjoignent à eux-mêmes
comme compagnons,
admis vers eux (dans leurs rangs),
les Boiens, qui s'étaient établis
au delà du Rhin,
et avaient passé
sur le territoire de la-Norique,
et avaient assailli Norcia.

VI. Deux routes
étaient en tout,
par lesquelles routes
ils pussent sortir de leur maison (pays) :
l'une à travers les Séquaniens,
étroite et difficile,
entre le mont Jura
et le fleuve du Rhône,
par où à peine les chariots
pouvaient être conduits un-à-un ;
or la montagne très-élevée [route),
était suspendue-au-dessus (dominait la
de sorte-que des ennemis très-peu-rom-
pouvaient facilement les écarter : [breux
l'autre
par notre province,
beaucoup plus facile
et plus dégagée (libre),
parce que le Rhône
coule entre les frontières
des Helvètesiens
et des Allobroges, [ment.
qui avaient été pacifiés (soumis) récem-
et que celui-ci (le Rhône)
en plusieurs endroits
se passe à gué.
Genève
est la dernière ville
des Allobroges,
et la plus proche
des frontières des Helvètesiens.
De cette ville
un pont aboutit aux Helvètesiens.
Ils pensaient eux-mêmes
ou devoir persuader

persuasuros, quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur, existimabant, vel vi coacturos, ut per suos fines eos ire paterentur. Omnibus rebus ad profectionem comparatis, diem dicunt, qua die ad ripam Rhodani omnes conveniant : is dies erat ante diem quintum calendas apriles, L. Pisone, A. Gabinio consulibus.

VII. Cæsari quum id nuntiatum esset, eos per provinciam nostram iter facere conari, maturat ab Urbe proficisci; et, quam maximis potest itineribus, in Galliam ulteriorem¹ contendit, et ad Genevam pervenit. Provinciæ toti quam maximum potest militum numerum imperat (erat omnino in Gallia ulteriore legio una), pontem, qui erat ad Genevam, jubet rescindi. Ubi de ejus adventu Helvetii certiores facti sunt, legatos ad eum mittunt, nobilissimos civitatis, cujus legationis Namelus et Verudoctius principem locum obtinebant, qui di-

soit de gré, car ce peuple ne paraissait pas encore bien attaché aux Romains, soit par la force des armes. Tout étant prêt pour le départ, les Helvétiens fixent pour le rassemblement général sur les bords du Rhône le cinquième jour avant les calendes d'avril; L. Pison et A. Gabinius étaient alors consuls.

VII. Dès que César apprend qu'ils se disposent à traverser la province romaine, il se hâte de partir de Rome, gagne à marches forcées la Gaule ultérieure, et arrive à Genève. Il ordonne les plus nombreuses levées dans toute la province, car il n'y avait en tout, au delà des Alpes, qu'une seule légion, et fait couper le pont de Genève. Les Helvétiens, dès qu'ils sont instruits de son arrivée, lui députent les plus distingués de leur cité, ayant à leur tête Naméius et Vérudoctius, pour lui dire que, n'ayant aucun autre chemin, ils avaient

Allobrogibus,
quod nondum viderentur
bono animo
in populum Romanum,
vel coacturos vi,
ut paterentur eos
ire per suos fines.
Omnibus rebus
comparatis
ad profectionem,
dicunt diem,
qua die omnes conveniant
ad ripam Rhodani :
is dies erat
ante quintum diem
calendas apriles,
L. Pisone, A. Gabinio
consulibus.

VII. Quum id
nuntiatum esset Cæsari,
eos conari facere iter
per nostram provinciam,
maturat
proficisci ab Urbe ;
et, itineribus
quam potest maximis,
contendit
in Galliam ulteriorem,
et pervenit Genevam.
Imperat toti provinciæ
numerum militum
quam potest maximum
(una legio omnino
erat in Gallia ulteriore);
jubet pontem,
qui erat ad Genevam,
rescindi.

Ubi Helvetii
facti sunt certiores
de adventu ejus,
mittunt legatos ad eum,
nobilissimos civitatis,
cujus legationis
Nameius et Verudoctius
obtenebant
principem locum,
qui dicerent

aux Allobroges,
parce qu'ils ne paraissent pas encore
être d'une bonne disposition
envers le peuple romain,
ou devoir *les* contraindre par la force,
pour qu'ils souffrissent eux (les Helvétiques
aller à travers leur territoire.
Toutes les choses
ayant été préparées
pour le départ,
ils disent (fixent) un jour,
auquel jour tous se rassembleraient
auprès de la rive du Rhône :
ce jour était
le cinquième jour avant
les calendes d'-avril,
L. Pison et A. Gabinius
étant consuls.

VII. Comme cela
avait été annoncé à César,
eux tenter de faire route
par notre province,
il se hâte
de partir de la ville (Rome);
et, par des marches *aussi grandes*
qu'il peut par les plus grandes,
il se dirige
vers la Gaule ultérieure,
et parvient à Genève.
Il commande à toute la province
un nombre de soldats *aussi grand*
qu'il peut *commander* le plus grand
(une-seule légion en tout
était dans la Gaule ultérieure);
il ordonne le pont,
qui était auprès de Genève,
être coupé.

Dès que les Helvétiques [été avertis
eurent été faits mieux-informés (eurent
de l'arrivée de lui,
ils envoient des députés auprès de lui,
les plus nobles de la cité,
de laquelle députation
Nameius et Vérudoctius
occupaient
la première place,
qui devaient dire

cerent « Sibi esse in animo sine ullo maleficio iter per provinciam facere, propterea quod aliud iter haberent nullum, rogare ut ejus voluntate id sibi facere liceat. » Cæsar, quod memoria tenebat L. Cassium consulem occisum¹, exercitumque ejus ab Helvetiis pulsum et sub jugum missum, concedendum non putabat; neque homines inimico animo, data facultate per provinciam itineris faciendi, temperaturos ab injuria et maleficio existimabat. Tamen, ut spatium intercedere posset, dum milites quos imperaverat convenirent, legatis respondit diem se ad deliberandum sumpturum; si quid vellent, ad idus apriles reverterentur.

VIII. Interea ea legione, quam secum habebat, militibusque, qui ex provincia convenerant. a lacu Lemanno, qui in flumen

l'intention de traverser la province sans y faire aucun mal, et qu'ils le priaient d'y consentir. César, qui se rappelait la mort du consul L. Cassius, son armée battue par les Helvétiens et réduite à passer sous le joug, ne pensait pas qu'il fallût le leur permettre; d'ailleurs il ne croyait guère qu'un peuple mal disposé pour nous s'abstînt de tout dégât et de toute violence, s'il lui accordait le passage. Cependant, pour donner aux troupes qu'il avait commandées le temps de se rassembler, il répondit aux députés qu'il avait besoin de délibérer sur leur demande, et qu'ils pouvaient revenir pour les ides d'avril.

VIII. Il emploie, en attendant, sa légion et les troupes venues de la province à élever un mur de dix-neuf milles de longueur sur seize pieds de hauteur, et à creuser un fossé, depuis le lac Léman,

« Esse in animo sibi
facere iter per provinciam
sine ullo maleficio,
propterea quod haberent
nullum aliud iter;
rogare
ut liceat sibi facere id
voluntate ejus. »

Cæsar,
quod tenebat memoria
L. Cassium consulem
occisum,
exercitumque ejus
pulsum
et missum sub jugum
ab Helvetiis,
non putabat concedendum;
neque existimabat
homines animo inimico,
facultate faciendi itineris
per provinciam
data,
temperaturos ab injuria
et maleficio.

Tamen, ut spatium
posset intercedere,
dum milites
quos imperaverat
convenirent,
respondit legatis
se sumpturum diem
ad deliberandum;
si vellent quid,
reverterentur
ad idus apriles.

VIII. Interea
ea legione,
quam habebat secum,
militibusque
qui convenerant
ex provincia,
perducit murum
sedecim pedum
in altitudinem
fossamque [suum
decem novem millia pas-
sa lacu Lemanno,

« Être dans l'esprit à eux
de faire route par la province
sans aucun mal (sans faire de dégât),
parce qu'ils n'avaient
aucun autre chemin;
eux demander
qu'il soit permis à eux de faire cela
avec la volonté (le consentement) de lui.

César,
parce qu'il gardait dans sa mémoire
L. Cassius consul
avoir été tué,
et l'armée de lui
avoir été battue
et envoyée sous le joug
par les Helvètes, [idée;
ne pensait pas la chose devoir être accor-
et il ne croyait pas
des hommes d'une âme ennemie,
la faculté de faire route
à travers la province
leur ayant été donnée,
devoir s'abstenir d'insulte
et de dégât.

Cependant, afin qu'un espace de temps
pût se-passer-dans-l'intervalle,
tandis que les soldats
qu'il avait commandés
se rassembleraient,
il répondit aux députés
lui-même devoir prendre du temps
pour délibérer;
s'ils voulaient quelque chose,
qu'ils revinssent
pour les ides d'avril.

VIII. Cependant
avec cette légion,
qu'il avait avec lui-même
et avec les soldats
qui s'étaient réunis
venant de la province,
il conduisit un mur
de seize pieds
en hauteur
et un fossé
pendant dix-neuf milliers de pas
depuis le lac Léman,

Rhodanum influit¹, ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis diyidit, millia passuum decem novem² murum, in altitudinem pedum sedecim, fossamque perducit. Eo opere perfecto, præsidia disponit, castella communit, quo facilius, si se invito transire conarentur, prohibere possit. Ubi ea dies, quam constituerat cum legatis, venit, et legati ad eum reverterunt, negat se more et exemplo populi Romani posse iter ulli per provinciam dare; et, si vim facere conentur, prohibiturum ostendit. Helvetii, ea spe dejecti, navibus junctis ratibusque compluribus factis, alii vadis Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnunquam interdiu, sæpius noctu, si perrumpere possent, conati, operis munitione et militum concursu et telis repulsi, hoc conatu destiterunt.

IX. Relinquebatur una per Sequanos via, qua, Sequanis invitis, propter angustias ire non poterant. His quum sua

qui verse ses eaux dans le Rhône, jusqu'au Jura, qui sépare les Séquaniens des Helvétiens. L'ouvrage achevé, il y distribue des postes et y ajoute des redoutes, afin de repousser plus facilement les Helvétiens, s'ils tentaient de passer malgré lui. Lorsqu'au jour convenu les députés revinrent, il leur dit que, d'après l'usage constant du peuple romain, il ne pouvait accorder à personne le passage par la province, et leur fait voir que, s'ils essayaient de le forcer, il était en état de leur résister. Les Helvétiens, déçus dans leur espoir, tentèrent de forcer le passage, tantôt de jour, mais plus souvent la nuit, les uns sur des bateaux attachés ensemble ou sur des radeaux, les autres en traversant le Rhône à gué dans les endroits les moins profonds; mais arrêtés par les retranchements, repoussés par le choc et les traits des soldats, et n'ayant pu se faire jour nulle part, ils abandonnèrent leurs tentatives.

IX. Il ne leur restait que le chemin par le pays des Séquaniens, impraticable, si l'on n'y consentait, à cause des défilés. Ne pou-

qui influit
 in flumen Rhodanum,
 ad montem Juram
 qui dividit ab Helvetiis
 fines Sequanorum.
 Eo opere perfecto,
 disponit præsidia,
 communit castella,
 quo possit facilius
 prohibere,
 si conarentur transire
 se invito.
 Ubi ea dies,
 quam constituerat
 cum legatis,
 venit,
 et legati
 reverterunt ad eum,
 negat se posse
 more et exemplo
 populi Romani
 dare iter ulli
 per provinciam;
 et ostendit prohibiturum,
 si conentur facere vim.
 Helvetii, dejecti ea spe,
 conati
 si possent perrumpere,
 nonnunquam interdum,
 sæpius noctu,
 navibus junctis
 ratibusque compluribus
 factis,
 alii vadis Rhodani,
 qua altitudo fluminis
 erat minima,
 repulsi
 munitione operis
 et concursu
 et telis militum,
 destiterunt hoc conatu.

IX. Una via
 relinquebatur,
 per Sequanos,
 qua non poterant ire
 Sequanis invitis,
 propter angustias.

qui coule
 dans le fleuve *du* Rhône,
 jusqu'au mont Jura,
 qui sépare des Helvétiens
 les frontières des Séquaniens.
 Cet ouvrage étant achevé,
 il dispose des garnisons,
 fortifie des redoutes,
 afin qu'il puisse plus facilement
 les écarter,
 s'ils entreprenaient de passer
 lui-même ne-voulant-pas.
 Dès que ce jour,
 qu'il avait établi (fixé)
 avec les députés,
 fut venu,
 et que les députés
 furent-de-retour vers lui,
 il nie lui-même pouvoir
 d'après la coutume et l'exemple
 du peuple romain
 donner route (passage) à personne
 à travers la province; [pousser.
 et il montre (signifie) *lui* devoir *les* re-
 s'ils essayaient de faire violence.
 Les Helvétiens, déçus de cet espoir,
 ayant essayé
 s'ils pourraient forcer *le passage*,
 quelquefois pendant-le-jour,
 plus souvent de nuit, [semble,
les uns des navires ayant été joints *en-*
 et des radeaux très-nombreux
 ayant été faits,
 d'autres par les gués du Rhône,
 par où la profondeur du fleuve
 était la moindre,
 ayant été repoussés
 par la fortification de l'ouvrage
 et par le concours
 et les traits des soldats,
 se désistèrent de cette tentative.

IX. Une seule route
 était laissée,
 à travers les Séquaniens,
 par où ils ne pouvaient pas aller
 les Séquaniens ne-voulant-pas.
 à-cause-des défilés.

spon te persuadere non possont, legatos ad Dumnorigem Æduum mittunt, ut eo deprecatore a Sequanis impetrarent. Dumnorix gratia et largitione apud Sequanos plurimum poterat, et Helvetiis erat amicus, quod ex ea civitate Orgetorigis filiam in matrimonium duxerat, et cupiditate regni adductus novis rebus studebat, et quam plurimas civitates suo sibi beneficio habere obstrictas volebat. Itaque rem suscipit et a Sequanis impetrat ut per fines suos Helvetios ire patiantur, obsidesque uti inter sese dent, perficit : Sequani, ne itinere Helvetios prohibeant ; Helvetii, ut sine maleficio et injuria transeant.

X. Cæsari renuntiatur Helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Æduorum iter in Santonum fines facere, qui non longe a Tolosatium ¹ finibus absunt, quæ civitas est in rovincia. Id si fieret, intelligebat magno cum provinciæ pe-

vant obtenir eux-mêmes cette permission, ils envoient des députés à l'Éduen Dumnorix pour le prier de la solliciter pour eux. Dumnorix avait beaucoup de crédit chez les Séquaniens grâce à ses largesses, et c'était un ami des Helvétiens, parce que son épouse, fille d'Orgétorix, était de leur cité : de plus, entraîné par la passion de régner et aspirant à une révolution, il voulait s'attacher par ses services le plus de cités qu'il pourrait. Il se charge donc de l'affaire, obtient des Séquaniens le passage pour les Helvétiens, et fait donner aux uns et aux autres des otages : les Séquaniens, pour garantir qu'ils n'inquiéteraient pas les Helvétiens dans leur marche ; et ceux-ci, pour assurer qu'ils ne commettraient ni violence ni dégât.

X. On vint annoncer à César que les Helvétiens avaient dessein de se rendre par le pays des Séquaniens et des Éduens dans celui des Santons, peu éloigné des terres des Tolosates, dont la cité fait partie de notre province. Il comprit combien il serait dangereux pour la province d'avoir pour voisins, dans un pays de plaines et

Quum non possent
persuadere his
sua sponte,
mittunt legatos
ad Dumnorigem Æduum,
ut impetrarent
a Sequanis,
eo deprecatore.

Dumnorix
poterat plurimum
apud Sequanos
gratia et largitione,
et erat amicus Helvetiis,
quod duxerat in matrimo-
ex ea civitate [nium
filiam Orgetorigis,
et adductus cupiditate regni
studebat
rebus novis,
et volebat habere civitates
quam plurimas
obstrictas
suo beneficio.

Itaque suscipit rem
et impetrat a Sequanis
ut patiantur Helvetios
ire per suos fines,
perficitque uti dent obsides
inter sese :

Sequani,
ne prohibeant Helvetios
itinere ;

Helvetii, ut transeant
sine maleficio et injuria.

X. Renuntiatur Cæsari
esse in animo Helvetiis
facere iter
per agrum Sequanorum
et Æduorum
in fines Santonum,
qui absunt non longe
a finibus Tolosatium,
quæ civitas est in provincia.
Si id fieret, intelligebat
futurum cum magno peri-
provinciæ [culo
ut haberet finitimos,

Comme ils ne pouvaient pas
persuader ceux-ci
par leur *propre* influence,
ils envoient des députés
à Dumnorix l'Eduen,
afin qu'ils obtinssent *le passage*
des Séquaniens,
celui-ci étant intercesseur

Dumnorix
pouvait beaucoup
auprès des Séquaniens
par son crédit et ses largesses,
et était ami aux Helvétiens,
parce qu'il avait emmené en mariage
de cette cité
la fille d'Orgétorix,
et entraîné par le désir de la royauté
s'appliquait
à un état-de-choses nouveau,
et voulait avoir des cités *aussi nombreuses*
qu'il *pourrait* avoir les plus nombreuses
enchaînées
par son bienfait.

Aussi il entreprend l'affaire
et obtient des Séquaniens
qu'ils souffrent les Helvétiens
aller à travers leur territoire,
et achève(fait) qu'ils se donnent des otages
entre eux :

les Séquaniens, [tiens
pour qu'ils ne repoussent pas les Helvé-
de leur route ;

les Helvétiens, pour qu'ils passent
sans dommage et dégât.

X. Il est rapporté à César
être dans l'intention aux Helvétiens
de faire route
à travers le territoire des Séquaniens
et des Éduens
vers les frontières des Santons,
qui sont-distants non loin
des frontières des Tolosates,
laquelle cité est dans la province.
Si cela se faisait, il comprenait
devoir être avec un grand danger (qu'il se-
de(pour) la province [rait fort dangereux)
qu'elle eût pour voisins,

riculo futurum ut homines bellicosos, populi Romani inimicos, locis patentibus maximeque frumentariis finitimos haberet. Ob eas causas ei munitioni quam fecerat T. Labienum legatum præfecit : ipse in Italiam¹ magnis itineribus contendit, duasque ibi legiones conscribit, et tres, quæ circum Aquileiam² hiemabant, ex hibernis educit, et, qua proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Centrones et Graioceli et Caturiges³, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his præliis pulsus, ab Ocelo⁴, quod est citerioris provinciæ extremum, in fines Vocontiorum⁵ ulterioris provinciæ die septimo pervenit; inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusianos⁶ exercitum ducit. Hi sunt extra provinciam trans Rhodanum primi.

XI. Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum suas copias transduxerant, et in Æduorum fines pervenerant, eo-

très-fertile en blé, des peuples belliqueux et ennemis des Romains. Laissant en conséquence à T. Labiénus, son lieutenant, le commandement des fortifications qu'il avait élevées, il se rend lui-même à grandes journées en Italie, y lève deux légions, en prend trois dans leurs quartiers d'hiver près d'Aquilée, et marche avec ces troupes vers la Gaule ultérieure, à travers les Alpes, par le plus court chemin. Les Centrons, les Graïocèles, les Caturiges, ayant occupé les hauteurs, tentent de fermer le passage à son armée. Il les culbute dans plusieurs combats, et d'Ocelum, qui est à l'extrémité de la Gaule citérieure, il arrive en sept jours dans la Gaule ultérieure, sur les terres des Vocontiens, d'où il conduit son armée chez les Allobroges et, de là chez les Ségusiens, premier peuple que l'on trouve hors de la province, au delà du Rhône.

XI. Les Helvétiens avaient déjà traversé avec toutes leurs forces les défilés et le territoire des Séquaniens, et ravageaient celui des

locis patentibus
 maximeque frumentariis,
 homines bellicosos,
 inimicos populi Romani.
 Ob eas causas
 præfecit T. Labienum
 legatum
 ei munitioni quam fecerat :
 ipse contendit in Italiam
 magnis itineribus,
 conscribitque ibi
 duas legiones,
 et educit ex hibernis
 tres, quæ hiemabant
 circum Aquileiam,
 et contendit ire
 cum his quinque legionibus
 qua iter
 in Galliam ulteriorem
 erat proximum per Alpes.
 Ibi Centrones et Graioceli
 et Caturiges,
 locis superioribus
 occupatis,
 conantur
 prohibere exercitum
 itinere.

His pulsus
 compluribus præliis,
 pervenit septima die
 ab Ocelo,
 quod est extremum
 provinciæ citerioris,
 in fines Vocontiorum
 provinciæ ulterioris ;
 inde ducit exercitum
 in fines Allobrogum,
 ab Allobrogibus
 in Segusianos.
 Hi sunt primi
 extra provinciam
 trans Rhodanum.

XI. Jam Helvetii
 transduxerant suas copias
 per angustius
 et fines Sequanorum,
 et pervenerant

dans des contrées ouvertes (de plaines)
 et extrêmement fertiles-en-blé,
 des hommes belliqueux,
 ennemis du peuple romain.
 Pour ces motifs
 il préposa T. Labiénus
 son lieutenant
 à ces retranchements qu'il avait faits :
 lui-même se rend en Italie
 à grandes marches,
 et enrôle là
 deux légions,
 et fait-sortir des quartiers-d'hiver
 trois légions, qui hivernaient
 autour d'Aquilée,
 et se hâte d'aller
 avec ces cinq légions
 par où la route
 vers la Gaule ultérieure
 était la plus proche (courte) à travers les
 Là les Centrons et les Graïocèles [Alpes.
 et les Caturiges,
 des lieux plus élevés
 étant occupés,
 tentent
 de repousser l'armée
 de sa route.

Ceux-ci ayant été battus
 en plusieurs combats,
 il parvient le septième jour
 d'Ocèle,
 qui est le point extrême
 de la province citérieure,
 au territoire des Vocontiens
 de la province ultérieure ;
 de là il conduit son armée
 sur le territoire des Allobroges,
 et de chez les Allobroges
 chez les Ségusiens.
 Ceux-ci sont les premiers
 en dehors de la province
 au delà du Rhône.

XI. Déjà les Helvétiens
 avaient fait-passer leurs troupes
 à travers les défilés
 et le territoire des Séquanien,
 et étaient arrivés

rumque agros populabantur. Ædui, quum se suaque ab iis defendere non possent, legatos ad Cæsarem mittunt rogatum auxilium : « Ita se omni tempore de populo Romano meritos esse, ut pæne in conspectu exercitus nostri agri vastari, liberi eorum in servitutem abduci, oppida expugnari non debuerint. » Eodem tempore Ambarri¹, necessarij et consanguinei Æduorum, Cæsarem certiores faciunt, sese, depopulatis agris, non facile ab oppidis vim hostium prohibere : item Allobroges qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant fuga se ad Cæsarem recipiunt, et demonstrant sibi præter agri solum nihil esse reliqui. Quibus rebus adductus, Cæsar non expectandum sibi statuit dum, omnibus fortunis sociorum consumptis, in Santones Helvetii pervenirent.

XII. Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit incredibili lenitate², ita ut oculis

Eduens. Hors d'état de se défendre, les Éduens envoient des députés vers César pour implorer son secours : « Ils s'étaient de tout temps conduits à l'égard du peuple romain de manière à ne pas mériter de voir, presque sous les yeux de notre armée, leurs champs dévastés, leurs enfants entraînés en esclavage, leurs villes prises de force. » En même temps, les Ambarres, amis des Éduens et du même sang qu'eux, font savoir à César que leurs terres ont été dévastées et qu'ils ont peine à défendre leurs villes. Enfin ceux des Allobroges qui avaient des bourgs et des biens au delà du Rhône se retirent auprès de César, et lui exposent qu'il ne leur reste que le sol de leurs propriétés. Tous ces motifs déterminèrent César à ne point attendre que les Helvétiens, après avoir tout détruit chez ses alliés, fussent arrivés chez les Santons.

XII. La Saône, qui traverse le territoire des Éduens et des Séquanien pour se jeter dans le Rhône, est une rivière d'une si incroyable

in fines *Æduorum*,
 populabanturque
 agros eorum.
Ædúi, quum non possent
 defendere ab iis
 se suaque,
 mittunt legatos
 ad *Cæsarem*
 rogatum auxilium :
 « Se meritos esse ita
 de populo Romano
 omni tempore,
 ut agri eorum
 non debuerint vastari
 pæne in conspectu
 nostri exercitus,
 liberi abduci in servitutem,
 oppida expugnari. »
 Eodem tempore *Ambarri*,
 necessarii et consanguinei
Æduorum,
 faciunt *Cæsarem* certio-
 rese, agris depopulatis,
 non prohibere facile
 ab oppidis
 vim hostium :
 item *Allobroges*
 qui habebant
 trans *Rhodanum*
 vicos possessionesque
 se recipiunt ad *Cæsarem*
 fuga,
 et demonstrant
 nihil reliqui esse sibi
 præter solum agri.
 Quibus rebus adductus,
Cæsar statuit
 non exspectandum sibi
 dum, omnibus fortunis
 sociorum
 consumptis,
Helvetii
 pervenirent in *Santones*.

XII. Est flumen *Arar*,
 quod influit in *Rhodanum*
 per fines *Æduorum*
 et *Sequanorum*

sur le territoire des *Éduens*,
 et ravageaient
 les terres d'eux.
 Les *Eduens*, comme ils ne pouvaient pas
 défendre contre eux
 eux-mêmes et leurs possessions,
 envoient des députés
 vers *César*
 demander du secours, *disant* .
 « Eux-mêmes avoir mérité ainsi
 du peuple romain
 en tout temps,
 que les terres d'eux
 n'aient pas dû être dévastées
 presque à la vue
 de notre armée,
 leurs enfants être emmenés en esclavage,
 leurs villes être prises-de-force. »
 Dans le même temps les *Ambarres*,
 alliés et parents
 des *Éduens*,
 font *César* mieux-informé (*informent*
 eux-mêmes, leurs terres ayant été rava-
 ne pas écarter facilement [*gées*,
 de leurs villes
 la violence des ennemis :
 de même les (ceux des) *Allobroges*
 qui avaient
 au delà du *Rhône*
 des bourgs et des biens
 se retirent vers *César*
 par la fuite,
 et lui exposent
 rien de reste n'être à eux-mêmes
 excepté le sol nu de leur territoire.
 Par lesquels faits amené (déterminé),
César résolut
 ne devoir pas être attendu par lui
 que, tous les biens
 des alliés
 ayant été épuisés,
 les *Helvétien*s
 arrivassent chez les *Santons*.

XII. Il est une rivière, la *Saône*,
 qui coule pour se jeter dans le *Rhône*
 à travers le territoire des *Éduens*
 et des *Séquanien*s.

in utram partem fluat judicari non possit. Id Helvetii ratibus ac lintribus junctis transibant. Ubi per exploratores Cæsar certior factus est tres jam copiarum partes Helvetios id flumen transduxisse, quartam fere partem citra flumen Ararim aliquam esse, de tertia vigilia cum legionibus tribus e castris profectus, ad eam partem parvenit, quæ nondum flumen transierat. Eos impeditos et inopinantes aggressus, magnam eorum partem concidit : reliqui fugæ sese mandarunt atque in proximas silvas abdiderunt. Is pagus appellabatur Tigurinus¹ : nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. Hic pagus unus, quum domo exisset, patrum nostrorum memoria, L. Cassium consulem interfecerat², et ejus exercitum sub jugum miserat. Ita, sive casu, sive consilio deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ insignem calamitatem populo Romano intulerat, ea princeps poenas

lenteur. que l'on ne peut juger à l'œil en quel sens elle coule. Les Helvétiens la passaient sur des bateaux et des radeaux. Dès que César apprit par ses éclaireurs que les trois quarts de leurs forces l'avaient déjà traversée et qu'il ne restait en deçà de la rivière que le dernier quart, il partit de son camp à la troisième veille, avec trois légions, et atteignit les troupes qui n'avaient pas encore effectué leur passage. Il les attaqua dans la surprise et le désordre, et en tailla en pièces une grande partie : le reste prit la fuite et alla se cacher dans les forêts voisines. Ce corps appartenait au canton des Tigurins ; car la cité helvétique est divisée en quatre cantons. Ce peuple, ayant quitté ses foyers du temps de nos pères, avait, seul, fait passer sous le joug l'armée du consul L. Cassius, qui fut tué. Ainsi, soit hasard, soit providence des dieux immortels, la portion de la cité helvétique qui avait fait essuyer au peuple romain ce terrible dés-

lenitate incredibili,
 ita ut
 non possit judicari oculis
 in utram partem fluat.
 Helvetii transibant id
 ratibus
 ac lintribus junctis.
 Ubi Cæsar factus est certior
 per exploratores
 jam Helvetios
 transduxisse id flumen
 tres partes copiarum,
 quartam fere partem
 esse reliquam
 citra flumen Ararim,
 profectus e castris
 de tertia vigilia
 cum tribus legionibus,
 pervenit ad eam partem,
 quæ nondum
 transierat flumen
 Aggressus eos impeditos
 et inopinantes,
 concidit
 magnam partem eorum:
 reliqui
 sese mandarunt fugæ
 atque abdiderunt
 in silvas proximas.
 Is pagus
 appellatur Tigurinus:
 nam omnis civitas Helvetia
 est divisa in quatuor pagos.
 Hic pagus unus,
 quum exisset domo,
 memoria
 nostrorum patrum,
 interfecerat
 consulem L. Cassium,
 et miserat sub jugum
 exercitum ejus.
 Ita, sive casu,
 sive consilio
 deorum immortalium,
 ea pars civitatis Helvetiæ,
 quæ intulerat
 populo Romano

avec une douceur (lenteur) incroyable,
 de-telle-sorte que
 il ne puisse être jugé par les yeux
 vers quel côté elle coule.
 Les Helvètes passaient cette *rivière*
 avec des radeaux
 et des barques jointes *ensemble*.
 Dès que César eut été fait mieux-informé
 au-moyen-de ses éclaireurs
 déjà les Helvètes
 avoir mené-au-delà-de cette rivière
 trois parties (les trois quarts) de *leurs*
 à peu près la quatrième partie [troupe
 être de reste (rester encore)
 en deçà de la rivière de la Saône,
 étant parti de son camp
 à la troisième veille
 avec trois légions,
 il arrive à cette partie,
 qui pas encore
 n'avait passé la rivière.
 Ayant attaqué eux embarrassés
 et qui-ne-s'y-attendaient-pas,
 il tailla-en-pièces
 une grande partie d'eux:
 les autres
 se confièrent à la fuite
 et se cachèrent
 dans les forêts les plus proches
 Cette bourgade
 est appelée *bourgade* des-Tigurins:
 car toute la cité des-Helvètes
 est divisée en quatre bourgades.
 Cette bourgade seule,
 lorsqu'elle était sortie de sa demeure,
 de la mémoire (du temps)
 de nos pères,
 avait tué
 le consul L. Cassius,
 et avait envoyé (fait passer) sous le joug
 l'armée de lui.
 Ainsi, soit par hasard,
 soit par un conseil
 des dieux immortels,
 cette partie de la cité helvétienne,
 qui avait apporté
 au peuple romain

persolvit. Qua in re Cæsar non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri L. Pisonis¹ avum, L. Pisonem legatum, Tigurini eodem prælio, quo Cassium, interfecerant.

XIII. Hoc prælio facto, reliquas copias Helvetiorum ut consequi posset, pontem in Arari faciendum curat, atque ita exercitum transducit. Helvetii, repentino ejus adventu commoti, quum id, quod ipsi diebus viginti ægerrime confecerant, ut flumen transirent, uno illum die fecisse intelligerent, legatos ad eum mittunt: cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Helvetiorum fuerat. Is ita cum Cæsare egit: « Si pacem populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros atque ibi futuros Helvetios, ubi eos Cæsar constituisset atque esse voluisset; sin bello persequi perseveraret, reminisceretur et veteris incommodi² populi Romani,

astre fut punie la première. César vengea, dans ce jour, non-seulement les injures de l'État, mais encore les siennes propres; car L. Pison, aïeul de son beau-père L. Pison et lieutenant de Cassius, avait péri dans le même combat.

XIII. Après la bataille, César jeta un pont sur la Saône et la fit passer à son armée, afin de joindre le reste des Helvétiens. Étonnés de son approche soudaine et de ce qu'il avait franchi en un jour une rivière qu'ils n'avaient pu traverser eux-mêmes qu'en vingt jours et avec beaucoup de peine, ils lui envoient une députation dont le chef était Divicon, qui les avait commandés dans la guerre contre Cassius. Divicon parla ainsi à César: « Si le peuple romain faisait la paix avec les Helvétiens, ils iraient et se fixeraient où César l'indiquerait et le voudrait; s'il continuait les hostilités, qu'il se ressouvint de l'échec essuyé jadis par les Romains et de l'antique valeur des

calamitatem insignom,
persolvit pœnas princeps.
In qua re Cæsar ultus est
non solum
injurias publicas,
sed etiam privatas,
quod Tigurini interfecerant
avum L. Pisonis soceri ejus,
L. Pisonem legatum,
eodem prælio,
quo Cassium.

XIII. Hoc prælio facto,
ut posset consequi
reliquas copias
Helvetiorum,
curat pontem faciendum
in Arari,
atque ita
transducit exercitum.
Helvetii, commoti
adventu repentino ejus,
quum intelligerent
illum fecisse uno die
id quod ipsi confecerant
ægerrime
viginti diebus,
ut transirent flumen,
mittunt legatos ad eum :
ejus legationis
Divico fuit princeps,
qui fuerat dux Helvetiorum
bello Cassiano.
Is egit ita cum Cæsare :
« Si populus Romanus
faceret pacem
cum Helvetiis,
Helvetios
ituros in eam partem
atque futuros ibi,
ubi Cæsar constituisset eos
atque voluisset esse ;
sin perseveraret
persequi bello,
reminisceretur
et veteris incommodi
populi Romani,
et pristinæ virtutis

un désastre remarquable,
paya des peines (fut punie) la première.
Dans lequel fait César vengea
non-seulement
les injures publiques,
mais encore *ses injures* personnelles,
parce que les Tigurins avaient tué
l'aïeul de L. Pison beau-père de lui,
L. Pison le lieutenant,
dans le même combat,
dans lequel *ils avaient tué* Cassius.

XIII. Ce combat ayant été fait (livré),
afin qu'il pût atteindre
le reste-des troupes
des Helvètesiens,
il s'occupe d'un pont devant être fait
sur la Saône,
et ensuite
fait-passer son armée.
Les Helvètesiens, émus
de l'arrivée soudaine de lui,
comme ils reconnaissaient
lui avoir fait en un-seul jour
ce qu'eux-mêmes avaient achevé
très-péniblement
en vingt jours,
à savoir qu'ils passassent la rivière,
envoient des députés vers lui :
de laquelle députation
Divicon fut le chef,
lui qui avait été général des Helvètesiens
dans la guerre contre-Cassius.
Celui-ci s'expliqua ainsi avec César :
« Si le peuple romain
faisait la paix
avec les Helvètesiens,
les Helvètesiens
devoir aller de ce côté
et devoir être (rester) là,
où César aurait établi eux
et aurait voulu eux être ;
si-au-contraire il persévérerait
à les poursuivre par la guerre,
qu'il se souvint
et de l'ancien désastre
du peuple romain,
et de l'antique valeur

et pristinae virtutis Helvetiorum. Quod improvise unum pagum adortus esset, quum ii, qui flumen transissent, suis auxilium ferre non possent, ne ob eam rem aut suae magnopere virtuti tribueret, aut ipsos despiceret : se ita a patribus maioribusque suis didicisse, ut magis virtute quam dolo contenderent, aut insidiis niterentur. Quare ne committeret ut is locus, ubi constitissent, ex calamitate populi Romani et internecone exercitus nomen caperet, aut memoriam produceret. »

XIV. ■is Cæsar ita respondit : « **E**o sibi minus dubitationis dari, quod eas res, quas legati Helvetii commemorassent, memoria teneret ; atque eo gravius ferre, quo minus merito populi Romani accidissent : qui si alicujus injuriæ sibi conscius fuisset, non fuisse difficile cavere ; sed eo decèptum, quod neque commissum a se intelligeret quare timeret, neque

Helvétien. Pour avoir surpris un de leurs cantons, qui ne pouvait recevoir aucun secours de ceux qui avaient passé la rivière, César ne devait ni trop présumer de sa valeur ni les mépriser. Ils avaient appris de leurs pères et de leurs aïeux à faire usage de la bravoure plutôt que d'employer la ruse et d'avoir recours aux embûches. Qu'il prit donc garde que le lieu où ils étaient ne devînt fameux par quelque nouveau désastre du peuple romain et ne rappelât un jour la destruction de son armée tout entière. »

XIV. César répondit : « Qu'il pouvait d'autant moins balancer sur le parti à prendre, qu'il avait présent à son souvenir ce qui lui était rappelé par les députés helvétiques, et qu'il en ressentait d'autant plus de peine que le peuple romain l'avait moins mérité. Si Rome avait eu conscience de quelque injustice, il lui eût été facile d'être sur ses gardes ; ce qui l'avait déçue, c'est qu'elle ne se connaissait aucun motif de craindre et qu'elle ne croyait pas devoir craindre sans motif. Quand

Helvetiorum.

Ne aut tribueret magnopere
suae virtuti,
aut despiceret ipsos,
ob eam rem,
quod adortus esset
improviso
unum pagum,
quum ii
qui transissent flumen
non possent
ferre auxilium suis :
se didicisse ita
a suis patribus
majoribusque,
ut contenderent virtute
magis quam dolo,
aut niterentur insidiis.
Quare ne committeret
ut is locus,
ubi constitissent,
caperet nomen,
aut proderet memoriam,
ex calamitate
populi Romani
et internecone exercitus.»

XIV. Cæsar

respondit ita his :
« Minus dubitationis
dari sibi,
eo quod teneret memoria
eas res,
quas legati Helvetii
commemorassent ;
atque ferre eo gravius,
quo accidissent minus
merito populi Romani :
qui si fuisset
conscius sibi
alicujus injuriæ,
non fuisse difficile
cavere ;
sed deceptum eo,
quod neque intelligeret
commissum a se
quare timeret,
neque putaret timendum

des Helvétiques.

Que ou il n'attribuât pas beaucoup
à sa *propre* valeur,
ou il ne méprisât pas eux-mêmes,
pour ce fait,
qu'il avait assailli
à l'improviste
une-seule bourgade,
quand ceux
qui avaient passé la rivière
ne pouvaient pas
porter secours aux leurs :
eux avoir appris ainsi
de leurs pères
et de *leurs* ancêtres,
qu'ils luttassent par la valeur
plutôt que par la ruse, [des embûches.
ou (et) *plutôt* qu'ils ne s'appuyassent sur
En conséquence qu'il ne risquât pas
que ce lieu,
où ils s'étaient arrêtés,
prît un nom,
ou transmitt un souvenir,
par-suite du malheur
du peuple romain
et du massacre de *son* armée. »

XIV. César

répondit ainsi à ces *députés* ;
« Moins d'hésitation
être accordée (permise) à lui-même,
parce qu'il gardait dans *sa* mémoire
ces faits,
que les députés helvétiques
avaient rappelés ;
et *lui* les supporter d'autant plus péniblement,
qu'ils étaient arrivés moins [blement,
par le mérite (la faute) du peuple romain :
lequel s'il eût été
ayant-conscience en lui-même
de quelque injure *faite aux Helvétiques*,
ne pas avoir été (il n'eût pas été) difficile
de se tenir-en-garde ;
mais *le peuple romain* avoir été trompé par
que et il ne savait pas [cela,
quelque chose avoir été commise par lui
pourquoi il dût craindre, [dût craindre)
et il ne savait pas devoir être craint (qu'il

sine causa timendum putaret. Quod si veteris contumeliæ oblivisci vellet, num etiam recentium injuriarum, quod eo invito iter per provinciam per vim tentassent, quod Æduos, quod Ambarros, quod Allobrogas vexassent, memoriam deponere posse? Quod sua victoria tam insolenter gloriarentur, quodque tam diu se impune injurias intulisse admirarentur, eodem pertinere: consuesse enim deos immortales, quos gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res et diuturniorem impunitatem concedere. Quum ea ita sint, tamen, si obsides ab iis sibi dentur, uti ea, quæ polliceantur, facturos intelligat, et si Æduis de injuriis, quas ipsis sociisque eorum intulerint, item si Allobrogibus satisfaciant, sese cum iis pacem esse facturum. » Divico respondit: « Ita Helve-

César voudrait oublier cet ancien affront, pourrait-il aussi perdre la mémoire des insultes récentes, de leurs tentatives pour traverser de force et malgré lui la province, des vexations qu'ils avaient fait souffrir aux Éduens, aux Ambarres, aux Allobroges? L'insolence avec laquelle ils se vantaient de leur victoire et leur étonnement de ce qu'on avait toléré si longtemps leurs outrages auraient le même résultat; car, pour rendre le changement de fortune plus douloureux à ceux dont les crimes provoquent leur vengeance, les dieux immortels leur accordent souvent la prospérité et une longue impunité. Que si cependant ils donnaient des otages qui répondissent de l'exécution de leurs promesses, s'ils indemnisaient les Éduens et leurs alliés ainsi que les Allobroges des dommages qu'ils leur avaient causés, il ferait la paix avec eux. » Divicon répliqua: « Que c'était

sine causa.

Quod si vellet oblivisci
veteris contumeliæ,
num etiam posse
deponere memoriam
injuriarum recentium,
quod eo invito
tentassent iter per vim
per provinciam,
quod vexassent Æduos,
quod Ambarros,
quod Allobrogas?
Quod gloriarentur
tam insolenter
sua victoria,
quodque admirarentur
se intulisse tam *diu*
injurias impune,
pertinere eodem :
deos enim immortales
consuesse,
quo homines
quos velint ulcisci
pro scelere eorum
doleant gravius
ex commutatione
rerum,
concedere his interdum
res secundiores
et impunitatem
diuturniorem.
Quum ea sint ita,
tamen, si obsides
dentur sibi ab iis,
ut intelligat facturos
ea quæ polliceantur,
et si satisfaciant Æduis
de injuriis
quas intulerint
ipsis sociisque eorum,
si item
Allobrogibus,
esse facturum esse pacem
cum iis. »
Divico respondit :
« Helvetios
institutos esse ita

sans motif.

Que s'il voulait oublier
l'ancien outrage,
est-ce que aussi *lui* pouvoir (il pouvait)
déposer (perdre) la mémoire
des injures récentes,
à savoir que lui ne-voulant-pas
ils avaient essayé *de faire* route par force
à travers la province,
qu'ils avaient maltraité les Éduens,
qu'*ils avaient maltraité* les Ambarres,
qu'*ils avaient maltraité* les Allobroges?
Quant à ce qu'ils se glorifiaient
si insolemment
de leur victoire,
et qu'ils s'étonnaient
eux (les Romains) avoir supporté si long-
leurs injures sans-vengeance, [temps
cela tendre au-même-but (avoir le même
en effet les dieux immortels [résultat):
avoir-coutume,
afin que les hommes
qu'ils veulent punir
selon le crime d'eux
soient affligés plus lourdement
par-suite-d'un changement
de choses (de fortune),
d'accorder à ceux-ci de-temps-en-temps
des événements plus favorables
et une impunité
plus longue.
Quand ces choses étaient ainsi,
cependant, si des otages
étaient donnés à lui par eux,
pour qu'il comprît *eux* devoir faire
ces choses qu'ils promettaient,
et s'ils donnaient-satisfaction aux Éduens
touchant les injures
qu'ils avaient apportées (faites)
à eux-mêmes et aux alliés d'eux,
si de même *ils donnaient satisfaction*
aux Allobroges,
lui-même devoir faire la paix
avec eux. »
Divicon répondit :
« Les Helvétiens
avoir été formés ainsi

tios a majoribus suis institutos esse, uti obsides accipere, non dare, consuerint; ejus rei populum Romanum esse testem. » Hoc responso dato, discessit.

XV. Postero die castra ex eo loco movent; idem facit Cæsar, equitatumque omnem, ad numerum quatuor millium, quem ex omni provincia et Æduis atque eorum sociis coactum habebat, præmittit, qui videant quas in partes hostes iter faciant. Qui, cupidius novissimum agmen insecuti, alieno loco cum equitatu Helvetiorum prælium committunt: et pauci de nostris cadunt. Quo prælio sublati Helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant, audacius subsistere, nonnunquam e novissimo agmine prælio nostros lacescere cœperunt. Cæsar suos a prælio continebat, ac satis habebat in præsentia hostem rapinis, pabulationibus populationibusque prohibere. Ita dies circiter quindecim iter fecerunt, uti inter novissimum hostium

une coutume transmise aux Helvétiens par leurs ancêtres de recevoir des otages, et non d'en donner; les Romains en étaient la preuve. Après cette réponse, il se retira.

XV. Le lendemain les Helvétiens lèvent le camp: César fait de même, et, pour savoir de quel côté ils se dirigent, il détache en avant toute sa cavalerie, forte de quatre mille hommes rassemblés dans toute la province et chez les Éduens et leurs alliés. Comme ils suivaient de trop près l'arrière-garde de l'ennemi, ils en vinrent aux mains avec la cavalerie des Helvétiens dans une position peu avantageuse, et nous perdimes quelques hommes. Les ennemis, enflés du succès d'un combat où cinq cents de leurs cavaliers en avaient mis un si grand nombre en déroute, commencèrent à faire face avec plus d'audace; leur arrière-garde nous attaquait même quelquefois. César ne permettait pas à ses soldats de combattre, et croyait assez faire, pour le moment, d'empêcher l'ennemi de fourrager, de piller et de ravager. Les deux armées mar-

a suis majoribus,
uti consuerint
accipere obsides,
non dare;
populum Romanum
esse testem ejus rei. »
Iloc responso dato,
discessit.

XV. Die postero
movent castra
ex eo loco :
Cæsar facit idem,
præmittitque
omnem equitatum
quem habebat coactum
ex omni provincia
et Æduis
atque sociis eorum,
ad numerum
quatuor millium,
qui videant in quas partes
hostes faciant iter.
Qui, insecuti cupidius
novissimum agmen,
committunt prælium
cum equitatu Helvetiorum
loco alieno :
et pauci de nostris cadunt.
Quo prælio sublato,
quod quingentis equitibus
propulerant
tantam multitudinem
equitum,
Helvetii cœperunt
subsistere audacius,
nonnunquam
laccessere nostros prælio
e novissimo agmine.
Cæsar continebat suos
a prælio,
ac habebat satis
in præsentia
prohibere hostem rapinis,
pabulationibus
populationibusque.
Fecerunt iter
circoiter quindecim dies

par leurs ancêtres,
qu'ils eussent-coutume
de recevoir des otages,
et non d'en donner ;
le peuple romain
être témoin de ce fait. »
Cette réponse ayant été donnée,
il se retira.

XV. Le jour suivant
ils mettent-en-mouvement leur camp
hors de ce lieu :
César fait la même chose,
et il envoie-en-avant
toute la cavalerie
qu'il avait rassemblée
de toute la province
et de chez les Éduens
et les alliés d'eux,
au nombre
de quatre milliers d'hommes,
qui verraient (pour voir) de quels côtés
les ennemis faisaient route.
Lesquels, ayant poursuivi trop-ardem-
le dernier corps (l'arrière-garde), [ment
engagent le combat
avec la cavalerie des Helvétiens
dans un endroit défavorable :
et un-petit-nombre des nôtres tombent.
Par lequel combat enflés,
parce que avec cinq-cents cavaliers
ils avaient repoussé
une si-grande multitude
de cavaliers,
les Helvétiens commencèrent
à s'arrêter plus audacieusement,
quelquefois
à harceler les nôtres par un combat
en détachant des soldats du dernier corps
César retenait les siens
loin du combat,
et avait assez (se contentait)
dans le présent
d'écarter l'ennemi des rapines,
des pâturages
et des ravages.
Ils firent route
environ quinze jours

agmen et nostrum primum non amplius quinque aut six mille passuum ¹ interesset

XVI. Interim quotidie Cæsar Æduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare : nam propter frigora, quod Gallia sub septentrionibus, ut ante dictum est², posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat; eo autem frumento, quod flumine Arari navibus subvexerat, propterea uti minus poterat, quod iter ab Arari Helvetii averterant, a quibus discedere nolebat. Diem ex die ducere Ædui; conferri, comportari, adesse dicere. Ubi se diutius duci intellexit, et diem instare, quo die frumentum militibus metiri oporteret, convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratui præerat (quem

chèrent ainsi quinze jours environ, l'arrière-garde ennemie n'étant tout au plus qu'à cinq ou six milles de notre avant-garde.

XVI. Cependant César demandait chaque jour aux Éduens le blé que leur cité avait promis : car la Gaule étant, comme on l'a dit, au septentrion, non-seulement la moisson n'était pas mûre à cause du froid, mais on n'avait même pas assez de fourrage; et César ne pouvait faire usage du blé qu'il avait embarqué sur la Saône, parce que les Helvétiens s'étaient écartés de cette rivière, et qu'il ne voulait pas s'éloigner d'eux. Les Éduens gagnaient un jour et puis un autre. On rassemblait les grains, disaient-ils; ils étaient en route; ils arrivaient. Voyant que la chose traînait trop en longueur, et que le jour approchait où il faudrait distribuer du blé aux soldats, César convoque les premiers des Éduens, qui étaient en grand nombre dans le camp, entre autres Divitiacus et Liscus, leur suprême magistrat.

ita, uti interesset
non amplius quinis
aut senis millibus passuum
inter novissimum agmen
hostium
et nostrum primum.

XVI. Interim Cæsar
flagitare quotidie Æduos
frumentum
quod polliciti erant
publice :
nam propter frigora,
quod Gallia,
ut dictum est ante,
est posita
sub septentrionibus,
non modo frumenta in agris
non erant matura,
sed ne copia quidem pabuli
satis magna
suppetebat ;
poterat autem minus
uti eo frumento,
quod subvexerat navibus
flumine Arari,
propterea quod Helvetii,
a quibus
nolebat discedere,
averterant iter ab Arari.
Ædui
ducere diem ex die ;
dicere conferri,
comportari, adesse
Ubi intellexit
se duci diutius,
et diem instare,
quo die oporteret
metiri frumentum
militibus,
principibus eorum
convocatis,
quorum habebat
magnam copiam
in castris,
in his Divitiaco et Lisco,
qui præerat
magistratus summo

de telle-sorte, qu'il y-eût-de-l'intervalle
pas plus que cinq
ou six milliers de pas
entre le dernier corps
des ennemis
et notre premier corps.

XVI. Cependant César
de demander chaque-jour aux Eduens
le blé
qu'ils avaient promis
publiquement (au nom de la cité entière) :
car à-cause-des froids,
parce que la Gaule,
comme il a été dit auparavant,
est située
sous le septentrion,
non-seulement les blés dans les champs
n'étaient pas mûrs,
mais pas même une quantité de fourrage
assez grande
ne s'offrait ;
or il pouvait moins (ne pouvait pas)
user de ce blé,
qu'il avait transporté sur des vaisseaux
sur la rivière de la Saône,
parce que les Helvétiens,
desquels
il ne-voulait-pas s'éloigner,
avaient détourné leur route de la Saône.
Les Eduens
de traîner-en-longueur jour après jour ;
de dire le blé être apporté par les particu-
être réuni, arriver. [liers,
Dès que César eut compris
lui-même être traîné trop longtemps,
et le jour approcher,
dans lequel jour il faudrait
mesurer le blé
aux soldats,
les principaux d'eux (des Eduens)
ayant été convoqués,
desquels il avait
un grand nombre
dans le camp,
et parmi ceux-ci Divitiacus et Liscus
qui présidait
à la magistrature suprême

vergobretum appellant Ædui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem), graviter eos accusat, quod, quum neque emi, neque ex agris sumi posset, tam necessario tempore, tam propinquis hostibus, ab iis non sublevetur, præsertim quum magna ex parte eorum precibus adductus bellum suscepit, multo etiam gravius, quod sit destitutus, queritur.

XVII. Tum demum Liscus, oratione Cæsaris adductus, quod antea tacuerat, proponit: « Esse nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat; que privatim plus possint quam ipsi magistratus. Hos seditiosa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant quod debeant; si jam principatum Galliæ obtinere non possint, Galloium quam Romanorum imperia perferre præstare neque dubitare quin, si Helvetios superaverint Romani, una cum reliqua Gallia Æduis libertatem sint erepturi. Ab iisdem

celui qu'ils nomment *vergobret* : il est élu pour un an, et il a sur les siens droit de vie et de mort. César leur reproche vivement de ne l'aider en rien, alors qu'il n'est possible ni d'acheter du blé ni d'en prendre dans les champs, dans un moment aussi décisif, lorsqu'on est si près de l'ennemi. Il se plaint d'autant plus amèrement de cet abandon, que ce sont leurs prières surtout qui l'ont déterminé à entreprendre cette guerre.

XVII. Le discours de César décide Liscus à dévoiler enfin ce qu'il avait caché jusqu'alors : « Il y avait plusieurs hommes en grand crédit auprès du peuple, et qui, quoique simples particuliers, pouvaient plus que les magistrats. Leurs propos séditieux et coupables détournaient le peuple d'apporter le blé qu'il devait fournir, parce que, disaient-ils, si les Éduens ne pouvaient tenir le premier rang dans la Gaule, il valait mieux obéir à des Gaulois qu'aux Romains, et qu'il n'était pas douteux que les Romains, une fois vainqueurs des Helvétiens, ne ravissent la liberté aux Éduens, comme au reste de la Gaule

(quem *Ædui*
appellant vergobretum,
qui creatur annuus
et habet in suos
potestatem vitæ necisque)
accusat eos graviter,
quod non sublevetur
ab iis,
quum posset neque emi,
neque sumi ex agris,
tempore tam necessario,
hostibus tam propinquis;
præsertim quum
adductus ex magna parte
precibus eorum
susceperit bellum,
queritur
multo gravius etiam
quod destitutus sit.

XVII. Tum demum
Liscus,
adductus oratione Cæsaris,
proponit
quod tacuerat antea :
« Nonnullos esse,
quorum auctoritas
valeat plurimum
apud plebem;
qui privatim
possint plus
quam magistratus ipsi.
Hos oratione seditiosa
atque improba
deterreere multitudinem,
ne conferant frumentum
quod debeant;
si jam non possint
obtinere principatum
Galliæ,
præstare
perferre imperia Gallorum
quam Romanorum,
neque dubitare quin,
si Romani
superaverint Helvetios,
erepturi sint libertatem
Æduis

(*magistrat* que les Éduens
appellent vergobret,
qui est créé pour-un-an
et a sur les siens
pouvoir de vie et de mort),
il accuse eux fortement,
de ce qu'il n'était pas aidé
par eux,
quand *du blé* ne pouvait ni être acheté,
ni être tiré des champs,
dans un temps si nécessaire (décisif,
les ennemis *étant* si proches;
surtout lorsque
amené (déterminé) en grande partie
par les prières d'eux
il a entrepris la guerre,
il se plaint
beaucoup plus fortement encore
qu'il ait été abandonné.

XVII. Alors enfin
Liscus,
amené (décidé) par le discours de César
expose
ce qu'il avait tu auparavant :
« Quelques *hommes* être,
dont l'autorité
avait-crédit beaucoup
auprès du peuple;
qui dans-la-condition-de-simples-particuliers,
pouvaient plus
que les magistrats eux-mêmes.
Ceux-ci par un langage séditieux
et coupable
détourner la multitude,
pour qu'ils n'apportent pas le blé
qu'ils devaient apporter;
si désormais ils ne pouvaient pas
occuper le premier-rang
de la Gaule,
être préférable
de supporter la domination des Gaulois
plutôt que celle des Romains,
et eux ne pas douter que
si les Romains
avaient vaincu les Helvétiens,
ils ne dussent ravir la liberté
aux Éduens,

nostra consilia, quæque in castris gerantur, hostibus enuntiarî : hos a se coerceri non posse; quinetiam, quod necessaria re coactus ¹ Cæsari enuntiarit, intelligere sese quanto id cum periculo fecerit, et ob eam causam, quandiu potuerit, lacuisse. »

XVIII. Cæsar hac oratione Lisci Dumnorigem. Divitiaci fratrem, designari sentiebat; sed, quod pluribus præsentibus eas res jactari nolebat, celeriter concilium dimittit, Liscum retinet; quærit ex solo ea, quæ in conventu dixerat. Dicit liberiorius atque audacius. Eadem secreto ab aliis quærit; reperit esse vera. « Ipsum esse Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidum rerum novarum; complures annos portoria ² reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere, propterea quod illo

Ces mêmes hommes instruisaient l'ennemi de nos projets et de ce qui se passait dans le camp. Il ne pouvait, quant à lui, les réprimer; il savait même à combien de dangers il s'exposait en découvrant à César ce qu'il était forcé de lui dire : aussi avait-il gardé le silence tant qu'il avait pu le faire. »

XVIII. César sentait bien que par ces paroles Liscus désignait Dumnorix, frère de Divitiacus, mais, ne voulant point que cette affaire fût traitée publiquement, il se hâte de congédier l'assemblée, retient Liscus et l'interroge en particulier sur ce qu'il a dit en public. Liscus parle plus franchement et plus positivement; César interroge secrètement les autres Éduens sur le même sujet; il reconnaît qu'on lui a dit vrai. « Dumnorix, plein d'audace, fort aimé du peuple pour sa libéralité, désirait un autre ordre de choses; il avait été plusieurs années fermier, à vil prix, des péages et de tous les autres revenus des Éduens, parce que, dès qu'il enchérissait, personne n'osait sur-

una cum reliqua Gallia.
 Nostra consilia,
 quæque gerantur
 in castris,
 enuntiari hostibus
 ab iisdem :
 hos non posse coerceri
 a se;
 quin etiam quod,
 coactus necessaria re
 enuntiarit Cæsari,
 sese intelligere
 cum quanto periculo
 fecerit id,
 et ob eam causam
 tacuisse quandiu potuerit.»

XVIII. Cæsar sentiebat
 Dumnorigem,
 fratrem Divitiaci,
 designari
 hac oratione Lisci;
 sed, quod nolebat
 eas res jactari
 pluribus præsentibus,
 dimittit celeriter
 concilium,
 retinet Liscum;
 quærit ex solo ea,
 quæ dixerat in conventu.
 Dicit liberius
 atque audacius.
 Quærit eadem ab aliis
 secreto;
 reperit esse vera.
 « Dumnorigem ipsum,
 audacia summa,
 magna gratia apud plebem
 propter liberalitatem,
 esse cupidum
 rerum novarum,
 habere complures annos
 portoria [lia
 omniaque reliqua vectiga-
 Eduorum
 redempta parvo pretio,
 propterea quod,
 illo licente,

en-même-temps avec le reste (qu'au reste)
 Nos desseins [de la Gaule.
 et les choses qui se faisaient
 dans le camp,
 être dénoncés aux ennemis
 par ces-mêmes hommes :
 ces hommes ne pouvoir être réprimés
 par lui (Liscus);
 bien plus en ce que,
 forcé par la chose nécessaire (la nécessité)
 il avait dénoncé le fait à César,
 lui-même comprendre
 avec quel-grand danger
 il avait fait cela,
 et pour ce motif
 s'être tu tant qu'il avait pu. »

XVIII. César sentait
 Dumnorix,
 frère de Divitiacus,
 être désigné
 par ce discours de Liscus ;
 mais, parce qu'il ne-voulait-pas
 ces faits être mis-en-avant
 plusieurs étant-présents,
 il congédie promptement
 le conseil,
 retient Liscus , [choses,
 il fait-des-questions à lui seul sur ces
 qu'il avait dites dans l'assemblée.
 Il (Liscus) parle plus librement
 et plus hardiment.
 Il demande ces-mêmes choses à d'autres
 secrètement ;
 il reconnaît les faits être vrais
 « Dumnorix lui-même,
 d'une audace suprême,
 d'un grand crédit auprès du peuple
 à-cause-de sa libéralité,
 être désireux
 d'un état-de-choses nouveau,
 avoir depuis plusieurs années
 les péages
 et tous les autres revenus
 des Éduens
 rachetés (affermés) à petit (bas) prix,
 parce que,
 lui enchérissant

licente contra liceri audeat nemo. His rebus et suam rem familiarem auxisse, et facultates ad largiendum magnas comparasse; magnum numerum equitatus suo sumptu semper alere et circum se habere; neque solum domi, sed etiam apud finitimas civitates largiter posse; atque hujus potentiæ causa matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse; ipsum ex Helvetiis uxorem habere; sororem ex matre et propinquas suas nuptum in alias civitates collocasse; favere et cupere Helvetiis propter eam affinitatem; odisse etiam suo nomine Cæsarem et Romanos, quod eorum adventu potentia ejus deminuta et Divitiacus frater in antiquum locum gratiæ atque honoris sit restitutus. Si quid accidat Romanis, summam in spem regni per Helvetios obtinendi venire; imperio populi Romani non modo de regno, sed etiam de ea, quam habeat, gratia desperare. » Reperiebat etiam in

enchérir. Il avait par là grossi sa fortune et ramassé de quoi fournir à ses immenses largesses : il entretenait à ses frais un grand nombre de cavaliers qu'il avait sans cesse autour de lui. Et ce n'était pas seulement chez les Eduens, mais aussi dans les cités voisines, qu'il avait une puissante influence. Pour l'étendre, il avait marié sa mère à un des hommes les plus nobles et les plus puissants chez les Bituriges, pris lui-même une Helvétienne pour femme, et choisi dans d'autres cités des époux à sa sœur utérine et à ses parentes. Il aimait et favorisait les Helvétiens, à cause de cette alliance : il haïssait personnellement César et les Romains, parce que leur arrivée avait diminué son pouvoir et rendu à Divitiacus, son frère, son crédit et ses honneurs d'autrefois. Que les Romains éprouvassent quelque revers, il avait tout espoir de parvenir à la royauté, avec l'aide des Helvétiens, tandis que, sous la domination romaine, il ne pouvait espérer ni de régner, ni même de conserver ce qu'il avait de puissance. » César

nemo audeat liceri contra.
 His rebus et auxisse
 suam rem familiarem,
 et comparasse
 magnas facultates
 ad largiendum ;
 semper alere suo sumptu
 et habere circum se
 magnum numerum
 equitatus ;
 neque solum
 posse largiter
 domi ,
 sed etiam
 apud civitates finitimas ;
 atque causa hujus potentiae
 collocasse matrem
 in Biturigibus
 homini nobilissimo
 ac potentissimo illic ;
 ipsum habere uxorem
 ex Helvetiis ;
 collocasse nuptum
 in alias civitates
 sororem ex matre
 et suas propinquas ;
 favere et cupere
 Helvetiis
 propter eam affinitatem ;
 odisse etiam suo nomine
 Cæsarem et Romanos ,
 quod adventu eorum
 potentia ejus diminuta sit
 et Divitiacus frater
 restitutus
 in antiquum locum
 gratiae atque honoris.
 Si quid accidat Romanis ,
 venire in summam spem
 obtinendi regni
 per Helvetios ;
 imperio populi Romani
 desperare
 non modo de regno ,
 sed etiam de ea gratia ,
 quam habeat. »
 Cæsar reperiebat etiam

personne n'osait enchérir en-opposition.
 Par ces moyens *lui* et avoir accru
 son bien de-famille ,
 et avoir amassé
 de grandes ressources
 pour faire-des-largesses ;
 toujours nourrir à ses frais
 et avoir autour de lui
 un grand nombre
 de cavalerie (cavaliers) ;
 et non-seulement
 pouvoir (avoir du crédit) grandement
 à la maison (dans son pays) ,
 mais encore
 auprès des cités voisines ;
 et dans l'intérêt de ce pouvoir
 avoir établi (marié) sa mère
 chez les Bituriges
 à un homme très-noble
 et très-puissant là ;
 lui-même avoir une épouse
 de chez les Helvétiens ;
 avoir établi pour se marier
 dans d'autres cités
 sa sœur de mère
 et ses parentes ;
 être-favorable et faire-des-souhaits
 pour les Helvétiens
 à-cause-de cette alliance ;
 haïr aussi en son nom (personnellement)
 César et les Romains ,
 parce que par l'arrivée d'eux
 la puissance de lui avait été diminuée
 et Divitiacus son frère
 rétabli
 dans son antique place (rang)
 de crédit et d'honneur.
 Si quelque chose arrivait aux Romains ,
lui venir au plus haut espoir
 d'occuper la royauté
 à-l'aide-des Helvétiens :
 sous l'empire du peuple romain
lui désespérer
 non-seulement de la royauté ,
 mais même de ce crédit ,
 qu'il possédait. »
 Cæsar découvrait aussi

quærendo Cæsar, quod prælium equestre¹ adversum paucis ante diebus esset factum, initium ejus fugæ factum a Dumno-
rige atque ejus equitibus (nam equitatui, quem auxilio Cæsari Ædui miserant, Dumnorix præerat); eorum fuga reliquum esse equitatum perterritum.

XIX. Quibus rebus cognitis, quum ad has suspiciones certissimæ res accederent, quod per fines Sequanorum Helvetios transduxisset, quod obsides inter eos dandos curasset, quod ea omnia non modo injussu suo et civitatis, sed etiam inscientibus ipsis fecisset, quod a magistratu Æduorum accusaretur, satis esse causæ arbitrabatur quare in eum aut ipse animadverteret, aut civitatem animadvertere juberet. His omnibus rebus unum repugnabat, quod Divitiaci fratris summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem, egregiam fidem, justitiam, temperantiam cognoverat : nam,

découvrit encore par ses questions que, dans le malheureux combat de cavalerie qui avait eu lieu quelques jours auparavant, la déroute avait commencé par Dumnorix et les siens (car il commandait la cavalerie auxiliaire envoyée par les Éduens à César), et que leur fuite avait jeté la terreur dans tout le reste. »

XIX. D'après ces renseignements, comme des faits certains se joignaient aux présomptions, que Dumnorix avait fait traverser aux Helvétiens le pays des Séquaniens, que par son entremise les deux peuples s'étaient donné mutuellement des otages, qu'il avait fait tout cela non-seulement sans l'ordre de César et des Éduens, mais encore à leur insu, et que le premier magistrat de la cité l'accusait, César croyait avoir assez de motifs pour sévir lui-même, ou pour ordonner à la cité de sévir. Une seule chose l'arrêtait ; il connaissait le dévouement absolu du frère de Dumnorix, Divitiacus, au peuple romain, son ardent attachement pour sa personne, sa fidélité à l'é

in quærendo,
quod prælium equestre
adversum
factum esset
paucis diebus ante,
initium ejus fugæ
factum a Dumnorige
atque equitibus ejus
(nam Dumnorix præerat
equitatui
quem Ædui miserant
auxilio Cæsari) ;
reliquum equitatum
perterritum esse
fuga eorum.

XIX. Quibus rebus
cognitis,
quum res certissimæ
accederent
ad has suspiciones,
quod transduxisset
Helvetios
per fines Sequanorum,
quod curasset
obsides dandos inter eos,
quod fecisset omnia ea
non modo injussu suo
et civitatis,
sed etiam ipsis
inscientibus,
quod accusaretur
a magistratu Æduorum
arbitrabatur
satis causæ esse
quare aut ipse
animadverteret in eum,
aut juberet
civitatem animadvertere.
Unum repugnabat
omnibus his rebus,
quod cognoverat
studium summum
Divitiaci fratris
in populum Romanum,
voluntatem summam in se,
fidem egregiam,
justitiam, temperantiam :

en interrogeant,
en ce qu'un combat de-cavalerie
contraire (malheureux) *
avait été fait (livré)
peu-de jours auparavant,
le commencement de cette fuite
avoir été fait par Dumnorix
et les cavaliers de lui
(car Dumnorix commandait
la cavalerie
que les Éduens avaient envoyée
au secours à César ; ;
le reste-de la cavalerie
avoir été épouvanté
par la fuite d'eux.

XIX. Lesquels faits
étant connus,
comme des faits très-certains
s'ajoutaient
à ces soupçons,
savoir qu'il avait fait-passer
les Helvétiens
à travers le territoire des Séquaniens,
qu'il avait pris-soin
d'otages devant être donnés entre eux,
qu'il avait fait toutes ces choses
non-seulement sans-l'ordre de-lui (César)
et de la cité,
mais même eux-mêmes (César et la cité)
ne-le-sachant-pas,
qu'il était accusé
par le magistrat des Éduens,
il (César) pensait
assez de motif (un motif suffisant) être
pour que ou lui-même
il sévît contre lui,
ou il ordonnât
la cité sévir.
Une seule chose combattait
tous ces motifs,
qu'il connaissait
le dévouement très-haut
de Divitiacus frère de Dumnorix
envers le peuple romain, [même,
sa bienveillance très-haute envers lui-
sa bonne-foi distinguée,
sa justice, sa modération :

ne ejus supplicio Divitiaci animum offenderet, verebatur. Itaque, priusquam quidquam conaretur, Divitiacum ad se vocari jubet, et, quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Galliæ provinciæ, familiarem suum, cui summam omnium rerum fidem habebat, cum eo colloquitur; simul commonefacit quæ, ipso præsentem, in concilio Gallorum de Dumnorige sint dicta, et ostendit quæ separatim quisque de eo apud se dixerit : petit atque hortatur ut, sine ejus offensione animi, vel ipse de eo, causa cognita, statuat, vel civitatem statuere jubeat.

XX. Divitiacus multis cum lacrymis, Cæsarem complexus, obsecrare cœpit « Ne quid gravius in fratrem statueret ; scire se illa esse vera , nec quemquam ex eo plus quam se doloris capere, propterea quod, quum ipse gratia plurimum domi

preuve, sa justice et sa modération. Il craignait de l'affliger en envoyant son frère au supplice. Avant de passer outre, il le fait donc appeler, renvoie ses interprètes ordinaires et, pour s'entretenir avec lui, se sert de C. Valérius Procillus, le premier de la province de Gaule, dans lequel il avait toute confiance. Il rappelle à Divitiacus ce que, dans l'assemblée des Éduens, on a dit devant lui de Dumnorix ; il lui fait part des divers renseignements qu'il a reçus en particulier, et lui demande avec instance de ne point s'affliger si, après information, il statue lui-même ou donne ordre à la cité de statuer sur le coupable.

XX. Divitiacus, baigné de larmes, serre César dans ses bras et le conjure de n'être point trop sévère pour son frère. « Il sait qu'on a dit vrai, et personne n'en est plus désolé que lui ; car c'est au grand

nam verebatur
ne supplicio ejus
offenderet
animum Divitiaci.
Itaque,
priusquam conaretur
quidquam,
jubet Divitiacum
vocari ad se, [nis
et, interpretibus quotidiana-
remotis,
colloquitur cum eo
per C. Valerium Procillum,
principem
provinciae Galliae,
suum familiarem,
cui habebat fidem summam
omnium rerum;
simul commonefacit
quæ dicta sint
de Dumnorige,
ipso præsentem,
in concilio Gallorum,
et ostendit quæ quisque
dixerit separatim apud se
de eo :
petit atque hortatur
ut, sine offensione
animi ejus,
vel ipse
statuat de eo,
causa cognita,
vel jubeat
civitatem statuere.

XX. Divitiacus,
complexus Cæsarem,
cœpit obsecrare
cum lacrymis multis
« Ne statueret quid
gravius
in fratrem;
se scire
illa esse vera,
nec quemquam capere ex eo
plus doloris quam se,
propterea quod,
quoniam ipse posset plurimum

car il craignait
que par le supplice de lui (Dumnorix)
il n'offensât
le cœur de Divitiacus.
En-conséquence,
avant qu'il n'entreprît
quoi-que-ce-fût,
il ordonne Divitiacus
être appelé vers lui,
et, les interprètes de-chaque-jour
ayant été écartés,
il s'entretient avec lui [cillus,
par-l'intermédiaire-de C. Valérius Pro-
le premier
de la province de Gaule,
son familier,
en qui il avait la confiance la plus haute
de (en) toutes choses ;
en-même-temps il lui rappelle
quelles choses avaient été dites
de Dumnorix,
lui-même (Divitiacus) étant présent,
dans le conseil des Gaulois,
et lui découvre quelles choses chacun
avait dites séparément auprès de lui
sur lui (Dumnorix) : [même (César)
il lui demande et l'exhorte
que, sans offense
du cœur de lui (Divitiacus),
ou lui-même (César)
puisse statuer sur lui (Dumnorix),
la cause étant instruite,
ou puisse ordonner
la cité statuer.

XX. Divitiacus,
ayant embrassé César,
se mit à le supplier
avec des larmes abondantes
« Qu'il ne décidât pas quelque chose
trop sévèrement
contre son frère ;
lui-même (Divitiacus) savoir
ces choses qu'on avait dites être vraies,
et qui-que-ce-soit ne pas concevoir de cela
plus de douleur que lui-même,
parce que, [grandement
comme lui-même était-puissant très-

atque in reliqua Gallia, ille minimum propter adolescentiam posset, per se crevisset; quibus opibus ac nervis non solum ad minuendam gratiam, sed pæne ad perniciem suam uteretur: sese tamen et amore fraterno et existimatione vulgi commoveri. Quod si quid ei a Cæsare gravius accidisset, quum ipse eum locum amicitiae apud eum teneret, neminem existimaturum non sua voluntate factum: qua ex re futurum uti totius Galliæ animi a se averterentur. » Hæc quum pluribus verbis flens a Cæsare peteret, Cæsar ejus dextram prenit; consolatus rogat finem orandi faciat; tanti ejus apud se gratiam esse ostendit, uti et reipublicæ injuriam et suum dolorem ejus voluntati ac precibus condonet. Dumnorigem ad se vocat, fratrem adhibet; quæ in eo reprehendat, ostendit; quæ ipse intelligat, quæ civitas queratur, proponit;

crédit dont il jouit dans sa cité et dans le reste de la Gaule que Dumnorix a dû son élévation, dans un temps où, par sa jeunesse, il n'avait aucune influence; et ce frère employait ses richesses et son pouvoir, non-seulement à ruiner le crédit de Divitiacus, mais encore à préparer sa perte. Cependant la force du sang et l'opinion publique l'emportaient. Si César traitait Dumnorix avec rigueur au moment même où Divitiacus était si avant dans son amitié, personne ne croirait que ce fût malgré Divitiacus, ce qui lui attirerait l'aversion de toute la Gaule. » Il continuait, tout en pleurs, ce discours suppliant; mais César lui prend la main, le rassure, et le prie de mettre fin à ses instances; il lui déclare que telle est son affection pour lui, qu'il sacrifie à ses désirs et à ses prières le ressentiment de la république et sa propre indignation. Il fait venir Dumnorix et, en présence de son frère, il lui apprend les sujets de son mécontentement: il lui découvre et ce qu'il sait et ce dont se plaint sa cité; il l'avertit

gratia
 domi
 atque in reliqua Gallia,
 ille posset minimum
 propter adolescentiam,
 crevisset per se ;
 quibus opibus ac nervis
 uteretur non solum
 ad minuendam gratiam,
 sed pæne
 ad perniciem suam :
 sese tamen commoveri
 amore fraterno
 et existimatione vulgi.
 Quod si quid
 accidisset ei gravius
 a Cæsare,
 quum ipse
 teneret eum locum amicitiae
 apud eum,
 neminem existimaturum
 non factum
 voluntate sua :
 ex qua re futurum
 uti animi totius Galliae
 averterentur a se. »
 Quum flens
 peteret hæc a Cæsare
 pluribus verbis,
 Cæsar
 prendit dextram ejus ;
 consolatus
 rogat faciat finem
 orandi ;
 ostendit gratiam ejus
 esse tanti apud se,
 uti condonet
 voluntati ac precibus ejus
 et injuriam reipublicæ
 et suum dolorem.
 Vocat ad se Dumnorigem ;
 adhibet fratrem ;
 ostendit
 quæ reprehendat in eo,
 proponit
 quæ ipse intelligat,
 quæ civitas queratur,

par son crédit
 dans sa patrie
 et dans le reste-de la Gaule,
 et que celui-là (Dumnorix) pouvait très-
 à-cause-de sa jeunesse, [peu
 il avait grandi à-l'aide-de lui-même ;
 desquelles ressources et desquels nerfs
 il usait non-seulement [(forces)
 pour diminuer le crédit de Divitiacus,
 mais presque
 pour la perte de-lui (Divitiacus) :
 lui-même cependant être touché
 par l'amour fraternel
 et par l'opinion du vulgaire.
 Que si quelque chose [rement
 était arrivée à lui (Dumnorix) plus sévère-
 de-la-part-de César,
 tandis que lui-même (Divitiacus)
 occupait ce rang d'amitié
 auprès de lui (César),
 personne ne devoir estimer
 cela n'avoir pas été fait
 de la volonté de-lui (Divitiacus) :
 de laquelle chose devoir être (il résulterait)
 que les cœurs de toute la Gaule
 se détourneraient de lui. »
 Comme en pleurant
 il demandait ces choses à César
 en plus-de paroles,
 Cæsar
 prend la main droite de lui ;
 l'ayant consolé
 il le prie qu'il fasse fin (qu'il cesse)
 de plaider ;
 il montre le crédit de lui [même,
 être d'un si-grand prix auprès de lui-
 qu'il fasse-remise
 à la volonté et aux prières de lui
 et de l'injure de la république
 et de son propre ressentiment.
 Il appelle vers lui Dumnorix ;
 il fait-assister son frère ;
 il lui montre
 ce qu'il reprend en lui ;
 il lui expose
 ce que lui-même voit (sait),
 ce dont la cité se plaint ;

monet ut in reliquum tempus omnes suspiciones vitet; præterita se Divitiaco fratri condonare dicit. Dumnorigi custodes ponit, ut, quæ agat, quibuscum loquatur, scire possit.

XXI. Eodem die ab exploratoribus certior factus hostes sub monte consedisse millia passuum ab ipsius castris octo¹, qualis esset natura montis et qualis in circuitu ascensus, qui cognoscerent, misit. Renuntiatum est facilem esse. De tertia vigilia, T. Labienum, legatum pro prætore, cum duabus legionibus et iis ducibus, qui iter cognoverant, summum jugum montis ascendere jubet; quid sui consilii sit, ostendit. Ipse de quarta vigilia eodem itinere, quo hostes ierant, ad eos contendit, equitatumque omnem ante se mittit. P. Considius, qui rei militaris peritissimus habebatur, et in exercitu L. Sullæ, et postea in M. Crassi fuerat, cum exploratoribus præmittitur.

d'éviter, à l'avenir, d'éveiller le soupçon, et ajoute qu'il doit le pardon du passé à son frère Divitiacus. Puis il le fait observer, pour connaître et ce qu'il ferait et quelles personnes il entretiendrait.

XXI. Le même jour, instruit par ses éclaireurs que l'ennemi s'est arrêté au pied d'une montagne, à huit milles de son camp, il envoie reconnaître la position et l'accès des hauteurs sur tous les points. On lui rapporte que cet accès est facile. A la troisième veille, il ordonne au propréteur Labiénus de gagner le sommet de la montagne avec deux légions et les guides qui avaient reconnu le chemin, et le met au fait de son projet. Lui-même, à la quatrième veille, il marche aux ennemis par la route qu'ils avaient suivie, et se fait précéder de toute sa cavalerie, que devançait, à la tête des éclaireurs, P. Considius, qui passait pour être fort expérimenté dans l'art militaire, et qui avait servi d'abord sous Sylla, ensuite sous Crassus.

monet
ut in reliquum tempus
vitet omnes suspiciones;
dicit se condonare præterita
Divitiaco fratri.
Ponit custodes
Dumnorigi,
ut possit scire
quæ agat,
quibuscum loquatur.

XXI. Eodem die
factus certior
ab exploratoribus
hostes consedisce
sub monte
octo millia passuum
a castris ipsius,
misit qui cognoscerent
qualis esset natura montis
et qualis ascensus
in circuitu.

Renuntiatum est
esse facilem.
De tertia vigilia,
jubet T. Labienum,
legatum pro prætore,
ascendere jugum summum
montis
cum duabus legionibus
et iis ducibus,
qui cognoverant iter;
ostendit
quid sit sui consilii.
Ipse de quarta vigilia
eodem itinere,
quo hostes ierant,
contendit ad eos,
mittitque ante se
omnem equitatum.

P. Considius,
qui habebatur peritissimus
rei militaris,
et fuerat
in exercitu L. Sullæ,
et postea in M. Crassi,
præmittitur
cum exploratoribus.

il l'avertit
que pour le reste-du temps
il évite tous les soupçons;
il dit lui-même faire-remise du passé
à Divitiacus son frère.
Il établit des surveillants
à Dumnorix,
afin qu'il puisse savoir
quelles choses il fait,
avec quelles *gens* il s'entretient.

XXI. Le même jour
fait mieux-informé (instruit)
par ses éclaireurs
les ennemis s'être établis
au-pied-d'une montagne
à huit milliers de pas
du camp de lui-même,
il envoya *des gens* qui devaient reconnaître
quelle était la nature de la montagne
et quelle *était* la montée
dans le tour.

Il lui fut rapporté
la montée être facile.
A la troisième veille,
il ordonne T. Labiénus,
lieutenant propréteur,
gravir le sommet le plus haut
de la montagne
avec deux légions
et ces (les) guides,
qui avaient reconnu la route;
il lui découvre
quelle chose est de (dans) son dessein.
Lui-même à la quatrième veille
par la même route,
par laquelle les ennemis avaient marché,
se dirige vers eux,
et envoie devant lui-même
toute la cavalerie.

P. Considius,
qui était tenu pour très-expérimenté
dans l'art militaire,
et avait été (avait servi)
dans l'armée de L. Sylla,
et après-cela dans *celle* de M. Crassus,
est envoyé-en-avant
avec des éclaireurs.

XXII. Prima luce, quum summus mons a T. Labieno tene-
retur, ipse ab hostium castris non longius mille et quingentis
passibus¹ abesset, neque, ut postea ex captivis comperit, aut
ipsius adventus aut Labieni cognitus esset, Considius equo
admisso ad eum accurrit; dicit montem, quem a Labieno
occupari voluerit, ab hostibus teneri, id se a Gallicis armis
atque insignibus cognovisse. Cæsar suas copias in proximum
collem subducit, aciem instruit. Labienus, ut erat ei præcep-
tum a Cæsare ne prælium committeret, nisi ipsius copiæ
prope hostium castra visæ essent, ut undique uno tempore in
hostes impetus fieret, monte occupato, nostros expectabat
prælioque abstinebat. Multo denique die² per exploratores
Cæsar cognovit et montem a suis teneri, et Helvetios castra
movisse, et Considium, timore perterritum, quod non vidisset,
pro viso sibi renuntiasset. Eo die, quo consuerat intervallo

XXII. Au point du jour, au moment où Labiénus était maître des
hauteurs et où César n'était plus qu'à quinze cents pas du camp de
l'ennemi, qui, comme on l'apprit ensuite des prisonniers, n'était in-
struit ni de son approche ni de celle de Labiénus, Considius accourt
à bride abattue pour dire que la montagne qui devait être occupée par
Labiénus l'était par les Gaulois; qu'il avait reconnu leurs armes et
leurs enseignes. César retire son armée sur une colline voisine et s'y
met en bataille. Labiénus, qui avait ordre de n'engager le combat
que lorsqu'il verrait les forces de César à portée du camp des enne-
mis, afin qu'on chargeât les Helvétiques en même temps de toutes
parts, avait pris possession de la montagne, attendait le reste de l'ar-
mée et n'attaquait pas. Enfin il était grand jour quand César apprit
par ses éclaireurs et que les siens occupaient la montagne, et que les
Gaulois avaient levé leur camp, et que Considius, frappé de terreur,
avait dit avoir vu ce qu'il n'avait pas vu. César suivit ce jour-là les

XXII. Prima luce,
 quum summus mons
 teneretur a T. Labieno,
 ipse abesset
 a castris hostium
 non longius mille
 et quingentis passibus,
 neque adventus aut ipsius
 aut Labieni
 cognitus esset,
 ut comperit postea
 ex captivis,
 Considius accurrit ad eum
 equo admisso;
 dicit collem
 quem voluerit occupari
 a Labieno
 teneri ab hostibus;
 se cognovisse id
 ab armis
 atque insignibus Gallicis.
 Cæsar subducit suas copias
 in collem proximum,
 instruit aciem.
 Labienus,
 ut præceptum erat ei
 a Cæsare
 ne committeret prælium,
 nisi copiarum ipsius
 visæ essent
 prope castra hostium,
 ut impetus fieret in hostes
 undique uno tempore,
 monte occupato,
 expectabat nostros
 abstinebatque prælio.
 Denique die multo
 Cæsar cognovit
 per exploratores
 et montem teneri a suis,
 et Helvetios
 movisse castra,
 et Considium,
 perterritum timore,
 renuntiasse sibi pro viso
 quod non vidisset.
 Eo die

XXII. A la première lueur *du jour*,
 comme le sommet-de la montagne
 était occupé par T. Labiénus,
 que lui-même (César) était éloigné
 du camp des ennemis
 non plus loin que mille
 et cinq-cents pas,
 et que l'arrivée ou de lui-même
 ou de Labiénus
 n'était pas connue,
 comme il l'apprit ensuite
 des captifs,
 Considius accourt vers lui
 avec son cheval lancé;
 il *lui* dit la colline
 qu'il avait voulu être occupée
 par Labiénus
 être possédée par les ennemis;
 lui-même (Considius) avoir reconnu cela
 à des armes
 et des enseignes gauloises.
 César retire ses troupes
 sur la colline la plus proche,
 et range son ordre-de-bataille.
 Labiénus,
 comme il avait été prescrit à lui
 par César
 qu'il n'engageât pas le combat,
 à moins que les troupes de lui-même
 n'eussent été vues
 près du camp des ennemis,
 afin que l'attaque se fit contre les ennemis
 de-tous-côtés en un-seul temps,
 la montagne ayant été occupée *par lui*,
 attendait nos *soldats*
 et s'abstenait du combat.
 Enfin le jour *étant avancé*
 César apprit
 par les éclaireurs
 et la montagne être occupée par les siens,
 et les Helvétiens
 avoir mis-en-mouvement (levé) le camp,
 et Considius,
 tout-effrayé par la peur,
 avoir rapporté à lui-même (César) *pourvu*
 ce qu'il n'avait pas *vu*.
 Ce jour-là

hostes sequitur, et millia passuum tria¹ ab eorum castris castra ponit.

XXIII. Postridie ejus diei, quod omnino biduum supererat, quum exercitui frumentum metiri oporteret, et quod a Bibracte², oppido Æduorum longe maximo et copiosissimo, non amplius millibus passuum decem et octo³ aberat, rei frumentariæ prospiciendum existimavit. iter ab Helvetiis avertit ac Bibracte ire contendit. Ea res per fugitivos L. Æmilii, decurionis⁴ equitum Gallorum, hostibus nuntiatur. Helvetii, seu quod timore perterritos Romanos discedere a se existimarent, eo magis quod pridie, superioribus locis occupatis, prælium non commovissent, sive eo quod re frumentaria intercludi posse confiderent, commutato consilio atque itinere converso, nostros a novissimo agmine insequi ac lacescere cœperunt.

XXIV. Postquam id animum advertit, copias suas Cæsar in proximum collem subducit, equitatumque, qui sustineret

ennemis à la distance ordinaire, et campa à trois milles de leur camp.

XXIII. Le lendemain, comme il fallait absolument dans deux jours distribuer le blé à l'armée, et que Bibracte, ville sans contredit la plus grande et la plus riche des Éduens, n'était qu'à dix-huit milles, César crut devoir s'occuper des vivres, et, se détournant de la route des Helvétiens, il se dirigea vers Bibracte. Les ennemis en furent instruits par des déserteurs de L. Émilius, décurion dans la cavalerie gauloise. Les Helvétiens, soit qu'ils attribuassent notre retraite à la crainte, d'autant mieux que, la veille, maîtres des hauteurs, nous n'avions pas engagé le combat, soit qu'ils espérassent nous couper les vivres, changèrent alors de plan, quittèrent leur première position, et se mirent à suivre et à harceler notre arrière-garde.

XXIV. Voyant cela, César retira ses troupes sur la colline la plus voisine et envoya sa cavalerie pour soutenir le choc de l'ennemi. Ce-

sequitur hostes
intervallo quo consuerat,
et ponit castra
tria millia passuum
a castris eorum.

XXIII. Postridie ejus diei,
quod biduum omnino
supererat,
quum oporteret
metiri frumentum exercitui,
et quod aberat
a Bibracte,
oppido longe maximo
et copiosissimo Æduorum.
non amplius
decem et octo millibus
passuum,
existimavit prospiciendum
rei frumentariæ,
avertit iter ab Helvetiis
ac contendit ire Bibracte.
Ita res nuntiatur hostibus
per fugitivos L. Æmilii,
decurionis
equitum Gallorum.
Helvetii,
seu quod existimarent
Romanos perterritos timore
discedere a se,
eo magis quod pridie,
locis superioribus
occupatis,
non commovissent
prælium,
sive eo quod confiderent
posse intercludi
re frumentaria,
consilio commutato
atque itinere converso,
cœperunt insequi
ac lacescere nostros
a novissimo agmine.

XXIV. Postquam
advertit animum id,
Cæsar subducit suas copias
in collem proximum,
misitque equitatum,

il suit les ennemis
à la distance à laquelle il avait-coutume,
et place son camp
à trois milliers de pas
du camp d'eux.

XXIII. Le lendemain de ce jour,
parce que deux-jours en tout
restaient,
jusqu'au moment où il faudrait
mesurer le blé à l'armée,
et parce qu'il était-éloigné
de Bibracte,
ville de loin (beaucoup) la plus grande
et la plus riche des Éduens,
pas plus
que de dix et huit milliers
de pas,
il estima qu'il fallait pourvoir
à la provision de-blé,
détourna sa route des Helvétiens
et se-mit-en-marche pour aller à Bibracte
Ce fait est annoncé aux ennemis
par des déserteurs de L. Émilius,
décurion
des cavaliers gaulois.
Les Helvétiens,
soit qu'ils pensassent
les Romains frappés de crainte
s'éloigner d'eux,
d'autant plus que la veille,
des lieux plus élevés
ayant été occupés,
ils n'avaient pas mis-en-branle
le combat,
soit parce qu'ils avaient-confiance
les Romains pouvoir être coupés
de la provision de-blé,
leur dessein ayant été changé
et leur route retournée,
commencèrent à poursuivre
et à harceler nos soldats
du dernier corps.

XXIV. Après que [qué) cela:
il eut tourné son esprit vers (eut remar-
César retire ses troupes
sur la colline la plus proche
et il y envoya sa cavalerie.

hostium impetum, misit. Ipse interim in colle medio triplicem aciem instruxit legionum quatuor veteranarum; sed in summo jugo duas legiones, quas in Gallia citeriore proxime conscripserat¹, et omnia auxilia collocari ac totum montem hominibus compleri, et interea sarcinas in unum locum conferri, et eum ab his, qui in superiore acie constiterant, muniri jussit. Helvetii, cum omnibus suis carris secuti, impedimenta in unum locum contulerunt; ipsi confertissima acie, rejecto nostro equitatu, phalange facta², sub primam nostram aciem successerunt.

XXV. Cæsar, primum suo, deinde omnium ex conspectu remotis equis, ut æquato omnium periculo spem fugæ tolleret, cohortatus suos, prælium commisit. Milites, e loco superiore pilis missis, facile hostium phalangem perfregerunt. Ea disjecta, gladiis destrictis in eos impetum fecerunt. Gallis magno ad pugnam erat impedimento, quod, pluribus eorum scutis

pendant il range à mi-côte, sur trois lignes, ses quatre légions de vétérans, mais il place, sur le sommet, les deux légions qu'il avait tout nouvellement levées dans la Gaule citérieure et tous les auxiliaires; il fait couvrir de soldats toute l'éminence, et fait rassembler les bagages sur un seul point, qu'il ordonne aux troupes des hauteurs de retrancher. Les Helvétiens, arrivant avec tous leurs chariots, réunissent de même leurs bagages. Leurs masses épaisses repoussent notre cavalerie, puis ils se forment en phalange, et viennent se présenter à notre première ligne.

XXV. César fait éloigner son cheval d'abord et tous les autres ensuite, pour ôter tout espoir de fuir et rendre le péril égal : il encourage ses troupes et engage le combat. Nos soldats, lançant de haut en bas leurs javelots, rompent sans peine la phalange ennemie; la voyant ébranlée, ils fondent sur les Helvétiens l'épée à la main. Une

qui sustineret
impetum hostium.
Ipse interim
instruxit in medio colle
triplicem aciem
quatuor legionum
veteranarum;
sed jussit
duas legiones,
quas conscripserat proximo
in Gallia citeriore,
et omnia auxilia
collocari
in jugo summo,
ac totum montem
compleri hominibus,
et interea sarcinas
conferri in unum locum,
et eum muniri
ab his qui constiterant
in acie superiore.
Helvetii, secuti
cum omnibus suis carris,
contulerunt impedimenta
in unum locum;
ipsi, nostro equitatu
rejecto
acie confertissima,
phalange facta,
successerunt sub
nostram primam aciem.

XXV. César,
suo primum,
deinde equis omnium
remotis ex conspectu,
ut periculo omnium æquato
tolleret spem fugæ,
cohortatus suos,
commisit prælium.
Milites, pilis missis
e loco superiore,
perfregerunt facile
phalangem hostium
Ea disjecta,
gladiis destinctis
fecerunt impetum in eos.
Erat magno impedimento

qui devait (pour) soutenir
le choc des ennemis.
Lui-même cependant
rangea au milieu-de la colline
une triple ligne
de quatre légions
composées-de-vétérans;
mais il ordonna
les deux légions,
qu'il avait enrôlées dernièrement
dans la Gaule citérieure,
et toutes les troupes-auxiliaires
être placées
sur le sommet le plus haut,
et toute la montagne
être remplie d'hommes,
et pendant-ce-temps les bagages
être réunis dans un-seul endroit,
et cet *endroit* être retranché
par ceux qui avaient-pris-place
dans la ligne-de-bataille la plus élevée.
Les Helvétiens, ayant suivi *les Romains*
avec tous leurs chariots,
réunirent *leurs* bagages
dans un seul endroit;
eux-mêmes, notre cavalerie
ayant été repoussée *par eux*
en ligne très-serrée,
la phalange étant formée,
s'avancèrent sous (près de)
notre première ligne.

XXV. César,
son *cheval* d'abord,
puis les chevaux de tous
ayant été éloignés de la vue,
afin que le péril de tous étant rendu-égal
il ôtât l'espoir de la fuite,
ayant exhorté les siens,
engagea le combat.
Les soldats, des javelots étant lancés
d'un lieu plus élevé,
rompirent facilement
la phalange des ennemis.
Celle-ci ayant été dispersée,
les épées étant tirées
ils firent irruption sur eux.
Ceci était à grand embarras

uno ictu pilorum transfixis et colligatis, quum ferrum se inflexisset, neque evellere, neque, sinistra impedita, satis commode pugnare poterant; multi ut, diu jactato brachio, præoptarent scutum manu emittere et nudo corpore pugnare. Tandem vulneribus defessi, et pedem referre, et, quod non suberat circiter mille passuum, eo se recipere cœperunt. Capto monte et succedentibus nostris, Boii et Tulingi, qui hominum millibus circiter quindecim agmen hostium claudebant et novissimis præsidio erant, ex itinere nostros latere aperto aggressi, circumvenere; et id conspicati Helvetii, qui in montem sese receperant, rursus instare et prælium redintegrare cœperunt. Romani conversa signa bipartito intulerunt: prima et secunda acies, ut victis ac submotis resisteret; tertia, ut venientes sustineret.

XXVI. Ita ancipiti prælio diu atque acriter pugnatum est.

chose fort incommode pour les Gaulois, c'est qu'un seul javelot ayant souvent percé plusieurs de leurs boucliers, le fer, en se ployant, les avait cloués l'un à l'autre : ils ne pouvaient donc ni les détacher, ni combattre avec aisance, n'ayant pas le bras gauche libre. Plusieurs, après avoir fait de longs efforts, aimèrent mieux abandonner leurs boucliers et combattre nus. Enfin, épuisés de blessures, ils commencèrent à reculer, et à se retirer vers un tertre éloigné d'environ mille pas. Ils l'occupèrent; les nôtres les y suivaient, lorsqu'ils furent pris en flanc et tournés par les Boïens et les Tulinges, qui, au nombre d'environ quinze mille, fermaient l'ordre de bataille de l'ennemi et couvraient son arrière-garde. A cette vue, les Helvétiens qui avaient gagné la hauteur reviennent à la charge et renouvellent le combat. Les Romains font face et partagent leurs efforts : la première et la seconde ligne repoussent ceux que l'on a déjà vaincus et repoussés; la troisième soutient la nouvelle attaque.

XXVI. Ce double combat fut long et opiniâtre. Enfin, ne pouvant

Gallis ad pugnam,
 quod pluribus scutis eorum
 transfixis et colligatis
 uno ictu pilorum,
 quum ferrum se inflexisset,
 poterant neque evellere,
 neque, sinistra impedita,
 pugnare satis commode;
 ut multi,
 brachio jactato diu,
 præoptarent
 emittere scutum manu
 et pugnare corpore nudo.
 Tandem defessi vulneribus,
 cœperunt
 referre pedem,
 et, quod mons suberat
 circiter mille passuum,
 se recipere eo.
 Monte capto
 et nostris succedentibus,
 Boii et Tulingi,
 qui claudabant
 agmen hostium
 circiter quindecim millibus
 hominum
 et erant præsidio
 novissimis,
 aggressi nostros
 latere aperto
 ex itinere,
 circumvenere;
 et Helvetii,
 qui sese receperant
 in montem,
 conspicati id,
 cœperunt instare rursus
 et redintegrare prælium.
 Romani intulerunt
 bipartito
 signa conversa :
 prima et secunda acies,
 ut resisteret victis
 et submotis;
 tertia,
 ut sustineret venientes.

XXVI. Pugnatum est ita

aux Gaulois pour le combat,
 que, plusieurs boucliers d'eux
 ayant été percés et attachés-ensemble
 par un seul coup des javelots,
 après que le fer s'était courbé,
 ils ne pouvaient ni l'arracher,
 ni, leur main gauche étant embarrassée,
 combattre assez aisément;
 tellement que beaucoup,
 leur bras ayant été agité longtemps,
 préféraient
 lâcher le bouclier de leur main
 et combattre avec un corps nu.
 Enfin épuisés de blessures,
 ils commencèrent
 à porter-en-arrière le pied (à reculer),
 et, comme une montagne était-proche
 environ à un millier de pas,
 à se retirer là.
 La montagne ayant été prise (occupée)
 et les nôtres les suivant,
 les Boïens et les Tulinges,
 qui fermaient
 la marche des ennemis
 environ avec quinze milliers
 d'hommes
 et étaient à appui
 aux derniers,
 ayant attaqué les nôtres
 sur leur flanc découvert
 pendant la marche,
 les entourèrent;
 et les Helvétien,
 qui s'étaient retirés
 sur la montagne,
 ayant aperçu cela,
 commencèrent à nous presser de nouveau
 et à renouveler le combat.
 Les Romains portèrent-contre l'ennemi
 de-deux-côtés
 leurs étendards tournés contre eux :
 le premier et le second rang,
 pour qu'il résistât aux ennemis vaincus
 et repoussés;
 le troisième,
 pour qu'il soutint-le-choc-des arrivants.

XXVI. Il fut combattu ainsi

Diutius quum nostrorum impetus sustinere non possent, alteri se, ut cœperant, in montem receperunt; alteri ad impedimenta et carros suos se contulerunt. Nam hoc toto prælio, quum ab hora septima¹ ad vesperum pugnatum sit, aversum hostem videre nemo potuit. Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnatum est, propterea quod pro vallo carros objecerant, et e loco superiore in nostros venientes tela conjiciebant, et nonnulli inter carros rotasque mataras ac tragulas subiciebant, nostrosque vulnerabant. Diu quum esset pugnatum, impedimentis castrisque nostri potiti sunt. Ibi Orgetorigis filia² atque unus e filiis captus est. Ex eo prælio circiter millia hominum centum triginta superfuerunt, eaque tota nocte continenter ierunt; nullam partem noctis itinere intermisso, in fines Lingonum³ die quarto pervenerunt, quum, et propter vulnera

plus soutenir le choc de nos soldats, une partie des ennemis continue à se retirer sur la colline, l'autre se porte vers le bagage et les chariots. Pendant toute l'action, qui dura depuis la septième heure jusqu'au soir, on ne vit pas un seul ennemi tourner le dos. On se battit encore fort avant dans la nuit autour des bagages, parce que les Helvétiens, s'étant fait un retranchement de leurs chariots, se tenaient dessus pour lancer des traits sur les assaillants; ils blessèrent aussi plusieurs de nos soldats avec de longues piques et des javelines, qu'ils glissaient entre les chariots et les roues. Après un long combat, on s'empara des bagages et du camp. On y prit la fille et un des fils d'Orgétorix. Il s'échappa de cette bataille cent trente mille hommes qui, ayant marché toute cette nuit sans relâche et poursuivi leur route sans se reposer un moment, arrivèrent le quatrième jour chez les Lingons, tandis que les nôtres, arrêtés trois jours entiers

diu atque acriter
 prælio ancipiti.
 Quum non possent
 sustinere diutius
 impetus nostrorum,
 alteri se receperunt
 in montem,
 ut cœperant;
 alteri se contulerunt
 ad impedimenta
 et suos carros.
 Nam hoc prælio toto
 quum pugnatum sit
 a septima hora
 ad vesperum,
 nemo potuit videre hostem
 aversum.
 Pugnatum est etiam
 ad noctem multam
 ad impedimenta,
 propterea quod objecerant
 carros pro vallo,
 et e loco superiore
 conjiciebant tela
 in nostros venientes,
 et nonnulli
 inter carros rotasque
 subiciebant mataras
 ac tragulas,
 vulnerabantque nostros.
 Quum pugnatum esset diu,
 nostri potiti sunt
 impedimentis castrisque.
 Ibi filia Orgetorigis,
 atque unus e filiis
 captus est.
 Centum triginta millia
 hominum
 circiter
 superfuerunt ex eo prælio,
 ieruntque continenter
 tota ea nocte;
 itinere intermisso
 nullam partem noctis,
 quarto die pervenerunt
 in fines Lingonum,
 quum nostri,

longtemps et vivement
 dans un combat double.
 Comme ils ne pouvaient pas
 soutenir plus longtemps
 les attaques des nôtres,
 les uns se retirèrent
 sur la montagne,
 comme ils avaient commencé à le faire;
 les autres se transportèrent
 vers leurs bagages
 et leurs chariots.
 Car dans ce combat tout-entier,
 quand on avait combattu
 depuis la septième heure du jour
 jusqu'au soir,
 personne ne put voir l'ennemi
 détourné (tournant le dos).
 On combattit encore
 jusqu'à la nuit avancée
 auprès des bagages,
 parce qu'ils avaient mis-en-avant
 des chariots pour retranchement,
 et d'un lieu plus élevé
 jetaient des traits
 sur les nôtres qui s'avançaient,
 et quelques-uns
 entre les chariots et les roues
 lançaient-par-dessous des javelines
 et des piques,
 et blessaient les nôtres.
 Comme on avait combattu longtemps,
 les nôtres s'emparèrent
 des bagages et du camp.
 Là la fille d'Orgétorix fut prise,
 et un de ses fils
 fut pris.
 Cent trente milliers
 d'hommes
 environ
 survécurent à ce combat,
 et marchèrent sans-interruption
 toute cette nuit-là;
 la marche n'ayant été interrompue
 pendant aucune partie de la nuit,
 le quatrième jour ils parvinrent
 au territoire des Lingons,
 tandis que les nôtres,

militum, et propter sepulturam occisorum, nostri, triduum morati, eos sequi non potuissent. Cæsar ad Lingonas litteras nuntiosque misit, ne eos frumento, neve alia re juvarent : qui si juvissent, se eodem loco, quo Helvetios, habiturum. Ipse, triduo intermisso, cum omnibus copiis eos sequi cœpit.

XXVII. Helvetii, omnium rerum inopia adducti, legatos de deditioe ad eum miserunt. Qui quum eum in itinere convenissent, seque ad pedes projecissent suppliciterque locuti flentes pacem petissent, atque eos in eo loco, quo tum essent, suum adventum expectare jussisset, paruerunt. Eo postquam Cæsar pervenit, obsides, arma, servos qui ad eos perfugissent, poposcit. Dum ea conquiruntur et conferuntur, nocte intermissa, circiter hominum millia sex ejus pagi, qui Urbigenus¹ appellatur, sive timore perterriti, ne armis traditis supplicio afficerentur, sive spe salutis inducti, quod, in tanta multitudine dediti-

par les soins dus aux blessés et par la sépulture des morts, ne pouvaient les suivre. César prévint les Lingons, par des lettres et par des envoyés, de ne leur fournir ni vivres ni quoi que ce fût ; ajoutant que, s'ils leur venaient en aide, il traiterait les Lingons comme les Helvétiens. Au bout de trois jours, il se mit avec toutes ses troupes à la poursuite des Helvétiens.

XXVII. Manquant de tout, les Helvétiens se résignèrent à envoyer des députés à César pour traiter de leur soumission. Ces députés rencontrèrent César en chemin, se jetèrent à ses pieds et, baignés de pleurs, demandèrent la paix en termes suppliants. Il les chargea d'ordonner aux Helvétiens de l'attendre dans l'endroit où ils se trouvaient alors : ils obéirent. En y arrivant, César leur demande des otages, leurs armes et les esclaves qui s'étaient réfugiés près d'eux. Tandis qu'on cherche et qu'on rassemble tous ces objets, la nuit survient. Six mille hommes du canton d'Urba, soit qu'ils craignent d'être envoyés au supplice quand ils auraient livré leurs

et propter vulnera militum,
et propter sepulturam
occisorum,
morati triduum,
non potuissent sequi eos.
Cæsar misit ad Lingonas
litteras nuntiosque,
ne juvarent eos frumento,
neve alia re :
qui si juvissent,
se habiturum eodem loco,
quo Helvetios.
Ipse,
triduo intermisso,
cœpit sequi eos
cum omnibus copiis.

XXVII. Helvetii,
adducti
inopia omnium rerum,
miserunt legatos ad eum
de deditione. [eum
Qui quum convenissent
in itinere,
seque projecissent ad pedes
locutique suppliciter
flentes petissent pacem,
atque jussisset eos
expectare suum adventum
in eo loco, quo essent tum,
paruerunt.
Postquam Cæsar
pervenit eo,
poposcit obsides, arma,
servos
qui perfugissent ad eos.
Dum ea conquiruntur
et conferuntur,
nocte intermissa,
circiter sex millia hominum
ejus pagi,
qui appellatur Urbigenus.
sive perterriti timore
re armis traditis
afficerentur supplicio,
sive inducti spe salutis,
quod, in tanta multitudine
deditioniorum,

et à-cause-des blessures des soldats,
et à-cause-de la sépulture
des tués,
ayant tardé trois-jours,
n'avaient pu suivre eux.
César envoya aux Lingons
des lettres et des messagers,
pour qu'ils n'aidassent pas eux de blé,
ou (et) pourqu'*ils ne les aidassent* pas d'autre
s'ils *les* avaient aidés, *il disait* [chose :
lui-même devoir les tenir au même rang,
auquel *il tenait* les Helvétiques.
Lui-même, [valle,
trois-jours ayant été laissés-en-inter-
commença à poursuivre eux
avec toutes ses troupes.

XXVII. Les Helvétiques,
amenés (déterminés)
par le manque de toutes choses,
envoyèrent des députés vers lui
touchant *leur* reddition.
Comme ceux-ci avaient trouvé lui
en marche,
et s'étaient jetés à *ses* pieds
et ayant parlé d'une-*façon-suppliante*
pleurant avaient demandé la *paix*,
et qu'il avait ordonné eux
attendre son arrivée
dans ce lieu, dans lequel ils étaient alors,
ils obéirent.
Lorsque César
fut arrivé là,
il demanda des otages, *leurs* armes,
les esclaves
qui s'étaient réfugiés vers eux.
Tandis que ces *objets* sont recherchés
et sont réunis,
la nuit ayant été laissée-en-intervalle,
environ six milliers d'hommes
de cette bourgade,
qui est appelée *bourgade* d'-Urba.
soit frappés de la crainte
que *leurs* armes ayant été livrées
ils ne fussent accablés du supplice,
soit alléchés par l'espoir du salut,
parce que, dans une si-grande multitude
de *gens* faisant-soumission.

ciorum, suam fugam aut occultari aut omnino ignorari posse existimarent, prima nocte e castris Helvetiorum egressi, ad Rhenum finesque Germanorum contenderunt.

XXVIII. Quod ubi Cæsar rescit, quorum per fines ierant, his, uti conquirerent, et reducerent, si sibi purgati esse velent, imperavit; reductos in hostium numero habuit; reliquos omnes, obsidibus, armis, perfugis traditis, in deditionem accepit. Helvetios, Tulingos, Latobrigos in fines suos, unde erant profecti, reverti iussit, et quod, omnibus frugibus amissis, domi nihil erat quo famem tolerarent, Allobrogibus imperavit ut iis frumenti copiam facerent; ipsos oppida vicosque quos incenderant¹ restituere iussit. Id ea maxime ratione fecit, quod noluit eum locum, unde Helvetii discesserant, vacare; ne propter bonitatem agrorum Germani, qui trans Rhenum incolunt, e suis finibus in Helvetiorum fines transirent, et finitimi Galliæ provinciæ Allobrogibusque essent. Boios, petentibus

armes, soit qu'ils espérassent s'échapper, comptant qu'au milieu de la foule innombrable qui se rendait ils pourraient dérober leur fuite, ou que même on ne s'en apercevrait pas, sortent du camp des Helvétiens au commencement de la nuit, et se dirigent vers le Rhin et vers les frontières de la Germanie.

XXVIII. Dès que César apprend cette fuite, il enjoint à ceux dont ils avaient traversé les terres de les chercher et de les lui ramener, s'ils voulaient être justifiés à ses yeux. Ils furent ramenés et traités en ennemis. César reçut la soumission du reste, après qu'ils eurent livré des otages, leurs armes et les transfuges. Il donna l'ordre aux Helvétiens, aux Tulinges et aux Latobriges de retourner dans leur pays; et, comme ils n'avaient rien pour vivre chez eux, ayant détruit toutes leurs récoltes, il commanda aux Allobroges de leur fournir du blé; il exigea aussi qu'ils rétablissent leurs villes et leurs bourgs incendiés. Ce qui l'engagea surtout à agir ainsi, c'est qu'il ne voulait pas que le territoire abandonné par les Helvétiens restât sans habitants, de crainte que la bonté du sol n'engageât les Germains qui habitent au delà du Rhin à désertir leur pays pour celui des Helvétiens, ce qui les aurait rendus limitrophes de la province romaine et des Allobroges. Les Éduens désirant fixer chez eux les

existimarent suam fugam
pesse aut occultari
aut omnino ignorari,
egressi

castris Helvetiorum
prima nocte,
contenderunt ad Rhenum
finesque Germanorum.

XXVIII. Ubi Cæsar
resciit quod,
imperavit his
per fines quorum ierant
utî conquirerent,
et reducerent,
si vellent esse purgati sibi;
habuit in numero hostium
reductos;

accepit in deditionem
omnes reliquos,
obsidibus, armis,
perfugis traditis.
Jussit Helvetios,
Tulingos, Latobrigos,
reverti in suos fines,
unde profecti erant,
et quod, omnibus frugibus
amissis,

nihil erat domi,
quo tolerarent famem,
imperavit Allobrogibus
utî facerent iis
copiam frumenti;

jussit ipsos
restituere oppida vicosque
quos incenderant.

Fecit id ea ratione maxime,
quod noluit eum locum,
unde Helvetii discesserant,
vacare;

[rum
ne propter bonitatem agro-
Germani,

qui incolunt trans Rhenum,
transirent e suis finibus
in fines Helvetiorum,
et essent finitimi
provinciae Galliae
Allobrogibusque.

ils présumaient leur fuite
pouvoir ou être cachée
ou absolument être ignorée.
étant sortis

du camp des Helvètes
au commencement-de la nuit,
se dirigèrent vers le Rhin
et le territoire des Germains.

XXVIII. Dès que César
eut appris cela,
il commanda à ceux
par le territoire desquels ils avaient mar-
qu'ils *les* recherchassent, [ché
et *les* ramenassent,
s'ils voulaient être justifiés devant lui-
il tint au nombre des ennemis [même,
eux ramenés;

il reçut à soumission
tous les autres,
des otages, les armes,
les transfuges ayant été livrés.

Il ordonna les Helvètes,
les Tulinges, les Latobriges,
retourner sur leur territoire,
d'où ils étaient partis,
et parce que, toutes les récoltes
ayant été perdues,

rien n'était à *eux* dans *leur* demeure,
avec quoi ils pussent supporter la faim,
il commanda aux Allobroges
qu'ils fissent (fournissent) à eux
provision de blé;

il ordonna eux-mêmes
rétablir les villes et les bourgs
qu'ils avaient incendiés.

Il fit cela par cette raison surtout,
qu'il ne-voulut-pas cette contrée,
d'où les Helvètes s'étaient éloignés,
rester-inoccupée;

de peur que à-cause-de la bonté des terres
les Germains,

qui habitent au delà du Rhin,
ne passassent de leur territoire
sur le territoire des Helvètes,
et ne fussent limitrophes
à la province de Gaule
et aux Allobroges.

Æduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit : quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt.

XXIX. In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt, litteris Græcis confectæ, et ad Cæsarem relatae, quibus in tabulis nominatim ratio confecta erat, qui numerus domo exisset eorum, qui arma ferre possent; et item separatim pueri, senes mulieresque. Quarum omnium rerum summa erat, capitum Helvetiorum millia ducenta tria et sexaginta, Tulingorum millia sex et triginta, Latobrigorum quatuordecim, Rauracorum tria et viginti, Boiorum duo et triginta; ex his, qui arma ferre possent, ad millia duo et nonaginta. Summa omnium fuerunt¹ ad millia trecenta octo et sexaginta. Eorum, qui domum redierunt, censu habito, ut Cæsar imperaverat, repertus est numerus millium centum et decem.

Boïens, célèbres pour leur brillante valeur, César le permit : ce peuple reçut des terres et fut admis par la suite à partager en toute égalité les droits et la liberté des Éduens.

XXIX. On trouva dans le camp des Helvétiens, et l'on remit à César, des registres écrits en caractères grecs, contenant un état nominatif de tous les individus en état de porter les armes qui avaient quitté leur pays, et séparément celui des enfants, des vieillards et des femmes. Le total était de deux cent soixante-trois mille Helvétiens, de quatorze mille Latobriges, de vingt-deux mille Rauraques et de trente-deux mille Boïens, dont quatre-vingt-douze mille hommes en état de porter les armes. Le nombre total s'élevait donc à trois cent soixante-huit mille. D'après le recensement que César avait ordonné, le nombre de ceux qui retournèrent chez eux se trouva être de cent dix mille.

Concessit *Æduis* petentibus
ut collocarent in suis finibus
Boios,
quod erant cogniti
virtute egregia :
quibus illi dederunt agros,
quosque postea
receperunt
in conditionem parem
juris libertatisque
atque ipsi erant

XXIX. *Tabulæ*
confectæ litteris *Græcis*
reperitæ sunt
in castris *Helvetiorum*,
et relatæ ad *Cæsarem*,
in quibus tabulis
ratio confecta erat
nominatim,
qui numerus,
qui possent ferre arma,
exisset domo eorum ;
et item separatim pueri,
senes mulieresque.
Quarum rerum omnium
summa erat,
ducenta
tria et sexaginta millia
capitum *Helvetiorum*,
sex et triginta millia
Tulingorum,
quatuordecim
Latobrigorum,
tria et viginti *Rauracorum*,
duo et triginta *Boiorum* ;
ex his,
qui possent ferre arma,
ad duo et nonaginta millia.
Summa omnium fuerunt
ad trecenta
octo et sexaginta millia.
Numerus eorum
qui redierunt domum,
censu habito,
ut *Cæsar* imperaverat,
reperitus est
centum et decem millium.

Il accorda aux *Éduens* le demandant
qu'ils établissent sur leur territoire
les *Boïens*,
parce qu'ils étaient connus
par leur valeur hors-ligne :
auxquels ceux-là (les *Éduens*) donnèrent
et lesquels dans-la-suite [des terres,
ils admirent
à une condition pareille
de droit et de liberté
dans laquelle aussi eux-mêmes étaient.

XXIX. Des tables
confectionnées en caractères grecs
furent trouvées
dans le camp des *Helvétiens*,
et rapportées à *César*,
sur lesquelles tables
le compte avait été fait
nominalement,
quel nombre
de gens qui pouvaient porter les armes
était sorti de la demeure d'eux ;
et de même séparément les enfants,
les vieillards et les femmes.
Desquelles choses toutes-ensemble
le total était,
deux-cent
trois et soixante (soixante-trois) milliers
de têtes *helvétien*nes,
six et trente (trente-six) milliers
de *Tulinges*,
quatorze milliers
de *Latobriges*,
trois et vingt (vingt-trois) de *Rauraques*,
deux et trente (trente-deux) de *Boïens* ;
parmi ceux-ci,
ceux qui pouvaient porter les armes,
vers deux et quatre-vingt-dix milliers.
Le total de tous furent (fut)
vers trois-cent
huit et soixante (soixante-huit) milliers
Le nombre de ceux
qui retournèrent dans leur demeure,
le recensement ayant été tenu (fait),
comme *César* l'avait commandé,
fut trouvé
de cent et dix milliers.

XXX. Bello Helvetiorum confecto, totius fere Galliae¹ legati, principes civitatum, ad Cæsarem gratulatum convenerunt : « Intelligere sese, tametsi, pro veteribus Helvetiorum injuriis populi Romani, ab his pœnas bello repetisset, tamen eam rem non minus ex usu terræ Galliae quam populi Romani accidisse : propterea quod eo consilio florentissimis rebus domos suas Helvetii reliquissent, uti toti Galliae bellum inferrent, imperioque potirentur, locumque domicilio ex magna copia deligerent, quem ex omni Gallia opportunissimum ac fructuosissimum judicassent, reliquasque civitates stipendiarias haberent. » Petierunt « Uti sibi concilium totius Galliae in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntate facere liceret : sese habere quasdam res, quas ex communi consensu ab eo petere vellent. » Ea re permissa, diem concilio constituerunt, et jurejurando,

XXX. La guerre des Helvétiens étant terminée, des députés de presque toute la Gaule, choisis entre les premiers des cités, vinrent féliciter César. « Ils comprenaient que, quoique dans cette guerre le peuple romain se fût vengé des anciens outrages des Helvétiens, l'issue n'en était pas moins avantageuse aux Gaulois qu'aux Romains ; car si, lorsque leur situation était florissante, les Helvétiens avaient abandonné leurs foyers, c'était afin de porter la guerre dans toute la Gaule, de l'assujettir, de choisir, sur sa vaste surface, le pays qu'ils jugeraient le plus commode et le plus fertile pour s'y établir, et de rendre les autres cités tributaires. » Les députés demandèrent « Que César leur accordât l'autorisation de convoquer à jour fixe une assemblée générale de la Gaule. Il y avait certaines choses qu'ils voulaient lui demander d'un commun accord. » César l'ayant permis, ils assignent un jour pour se réunir, et chacun s'engage par serment

XXX. Bello Helvetiorum confecto,
 legati Galliae fere totius,
 principes civitatum, convenerunt ad Cæsarem gratulatum :
 « Sese intelligere, tametsi,
 pro veteribus injuriis Helvetiorum populi Romani, repetisset ab his poenas bello,
 tamen eam rem accidisse non minus ex usu terræ Galliae quam populi Romani ; propterea quod Helvetii reliquissent suas domos, rebus florentissimis, eo consilio, ut inferrent bellum toti Galliae, potirenturque imperio, deligerentque domicilio ex magna copia locum quem judicassent opportunissimum ac fructuosissimum ex omni Gallia, haberentque stipendiarias reliquas civitates. »
 Petierunt
 « Uti liceret sibi indicare in diem certam concilium totius Galliae, facereque id voluntate Cæsaris : sese habere quasdam res, quas vellent petere ab eo ex communi consensu. »
 Ea re permissa, constituerunt diem concilio, et sanxerunt inter se jurejurando

XXX. La guerre des Helvètes étant achevée,
 des députés de la Gaule presque tout-entière, principaux des cités, se rassemblèrent auprès de César pour le féliciter, *disant*
 « Eux-mêmes comprendre, quoique, pour les anciennes injures des Helvètes du (faites au) peuple romain, il eût réclamé de ceux-ci des satisfactions par la guerre, cependant ce fait être arrivé non moins dans l'intérêt de la terre de Gaule que du peuple romain ; parce que les Helvètes avaient quitté leurs demeures, leurs affaires étant-très-florissantes, dans ce dessein, qu'ils apportassent la guerre à toute la Gaule, et s'emparassent de la domination, et choisissent pour leur habitation sur une grande quantité de contrées le lieu qu'ils auraient jugé le plus commode et le plus fertile de toute la Gaule, et eussent pour tributaires le reste-des cités. »
 Ils demandèrent
 « Qu'il fût-permis à eux d'indiquer pour un jour fixé une assemblée de toute la Gaule, et de faire cela avec l'agrément de César : *disant* eux-mêmes avoir certaines choses qu'ils voulaient demander à lui d'un commun accord. »
 Cette affaire étant permise, ils fixèrent un jour pour l'assemblée, et ils sanctionnèrent entre eux par un serment

ne quis enuntiaret, nisi quibus communi consilio mandatum esset, inter se sanxerunt.

XXXI. Eo concilio dimisso, iidem principes civitatum, qui ante fuerant ad Cæsarem, reverterunt petieruntque uti sibi secreto in occulto de sua omniumque salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata, sese omnes flentes Cæsari ad pedes projecerunt : « Non minus se id contendere et laborare, ne ea, quæ dixissent, enuntiarentur, quam uti ea, quæ vellent, impetrarent, propterea quod, si enuntiatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent. » Locutus est pro his Divitiacus Æduus : « Galliæ totius factiones esse duas; harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos¹. Hi quum tantopere de potentatu² inter se multos annos contenderent, factum esse uti ab Arvernīs Sequanisque Germani mercede arcescerentur. Horum primo circiter millia quindecim Rhenum trans-

à ne rien révéler des délibérations sans un mandement exprès de l'assemblée.

XXXI. Quand cette assemblée se fut séparée, les mêmes chefs des cités gauloises revinrent auprès de César et demandèrent un entretien secret pour conférer avec lui sur le salut public et sur le leur. L'ayant obtenu, ils se jetèrent tous en pleurant à ses pieds : « Autant ils désiraient qu'il se rendît à leurs prières, autant ils craignaient que ce qu'ils avaient à lui dire ne fût répété; car, si cela s'ébruitait, ils seraient exposés aux plus cruels traitements. » Divitiacus l'Éduen porte la parole pour eux : « Il y avait deux partis dans la Gaule : les Éduens étaient à la tête de l'un, et les Arvernes à la tête de l'autre. Depuis plusieurs années ils se disputaient vivement la prééminence, lorsque les Arvernes et les Séquaniens achetèrent l'appui des Germains. Ceux-ci passèrent le Rhin, d'abord au nombre d'environ quinze mille;

ne quis enuntiaret,
nisi quibus mandatum esset
communi consilio.

XXXI. Eo concilio
dimisso,
iidem principes civitatum,
qui ante
fuerant ad Cæsarem,
reverterunt petieruntque
uti liceret sibi
agere secreto cum eo
in occulto
de salute sua omniumque.
Ea re impetrata,
omnes flentes
sese projecerunt
ad pedes Cæsari :
« Se contendere
et laborare
non minus id,
ne ea quæ dixissent
enuntiarentur,
quam uti impetrarent
ea quæ vellent,
propterea quod,
si enuntiatum esset,
viderent se venturos
in cruciatum summum. »
Divitiacus Æduus
locutus est pro his :
« Duas factiones esse
totius Galliæ;
Æduos tenere principatum
alterius harum,
Arvernos alterius.
Quum hi
contenderent tantopere
inter se de potentatu
multos annos,
factum esse
uti Germani arcesserentur
mercede
ab Arvernīs Sequanisque.
Primo
quindecim millia horum
circiter
transisse Rhenum ;

que quelqu'un ne révélât rien,
si non ceux à qui cela aurait été mandé
d'une résolution commune.

XXXI. Cette assemblée
ayant été congédiée,
les mêmes principaux des cités,
qui auparavant
avaient été près de César,
revinrent et demandèrent
qu'il fût permis à eux-mêmes
de traiter secrètement avec lui
dans un lieu caché
du salut d'eux-mêmes et de tous.
Cette chose ayant été obtenue,
tous pleurant
se jetèrent
aux pieds à (de) César, *disant* :
« Eux-mêmes demander-instamment
et prendre-en-souci
non moins ceci,
que ces (les) choses qu'ils auraient dites
ne fussent pas divulguées,
que ceci, qu'ils obtinssent
ce qu'ils voulaient,
parce que,
si cela avait été révélé,
ils voyaient eux-mêmes devoir arriver
à un tourment extrême. »
Divitiacus l'Éduen
parla pour ceux-ci *et dit* :
« Deux partis être
de (dans) toute la Gaule ;
les Éduens occuper le premier-rang
de l'un de ceux-ci,
et les Arvernes de l'autre.
Comme ceux-ci
luttaient si-grandement
entre eux pour la souveraine-puissance
depuis de nombreuses années,
avoir été fait (être arrivé)
que les Germains fussent appelés
avec salaire
par les Arvernes et les Séquaniens.
D'abord
quinze milliers de ceux-ci
environ
avoir passé le Rhin ;

isse ; posteaquam agros et cultum et copias Gallorum homines feri ac barbari adamassent, transductos plures ; nunc esse in Gallia ad centum et viginti millium numerum ; cum his Æduos eorumque clientes semel atque iterum armis contedissem ; magnam calamitatem pulsos accepisse, omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse. Quibus præliis calamitatibusque fractos, qui et sua virtute, et populi Romani hospitio atque amicitia plurimum ante in Gallia potuissent, coactos esse Sequanis obsides dare, nobilissimos civitatis, et jurèjurando civitatem obstringere, sese neque obsides repetituros, neque auxilium a populo Romano imploratorios, neque recusatorios quominus perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent. Unum se esse ex omni civitate Æduorum, qui adduci non potuerit ut juraret, aut libe-

mais les terres, la vie et les richesses des Gaulois ayant eu un grand attrait pour ces hommes féroces et barbares, il en était ensuite venu davantage, et l'on en comptait à présent à peu près cent vingt mille dans la Gaule. Les Éduens et leurs clients en étaient venus deux fois aux mains avec eux ; mais ils avaient été battus, et une défaite désastreuse leur avait fait perdre toute leur noblesse, tout leur sénat, toute leur cavalerie. Abattus par ce revers et ces malheurs, eux, à qui leur valeur et l'amitié du peuple romain donnaient auparavant tant de crédit dans la Gaule, ils avaient été forcés de livrer en otages aux Séquaniens les plus nobles de leurs concitoyens, et de jurer, au nom de la cité, qu'ils ne réclameraient pas ces otages, qu'ils n'imploreraient pas le secours du peuple romain, et qu'ils ne chercheraient jamais à se scustraire au joug et à la domination des Séquaniens. Lui seul, de tous les Éduens, n'avait pu être déterminé ni à prêter ce serment, ni à livrer ses enfants pour otages : c'est pour cela qu'il

posteaquam homines feri
 ac barbari
 adamassent agros et cultum
 et copias Gallorum
 plures transductos;
 nunc esse in Gallia
 ad numerum
 centum et viginti millium;
 Æduos clientesque eorum
 contendisse armis cum his
 semel iterumque;
 pulsos
 accepisse
 magnam calamitatem,
 amisisse
 omnem nobilitatem,
 omnem senatum,
 omnem equitatum.
 Quibus præliis
 calamitatibusque
 fractos,
 qui ante
 potuissent plurimum
 in Gallia,
 et sua virtute,
 et hospitio
 atque amicitia
 populi Romani,
 coactos esse dare obsides
 Sequanis,
 nobilissimos civitatis,
 et obstringere civitatem
 jurejurando,
 sese neque repetituros
 obsides,
 neque imploratu-
 ros auxilium
 a populo Romano,
 neque recusatu-
 ros quominus essent perpetuo
 sub ditione
 atque imperio illorum.
 Se esse unum
 ex omni civitate Æduorum,
 qui non potuerit adduci
 ut juraret,
 aut daret suos liberos

après que ces hommes féroces
 et barbares
 s'étaient épris des terres et de la vie
 et des richesses des Gaulois, [delà du Rhin;
 de plus nombreux avoir été amenés-au-
 maintenant eux être en Gaule
 jusqu'au nombre
 de cent et vingt milliers;
 les Éduens et les clients d'eux
 avoir lutté par les armes avec ceux-ci
 une-fois et une-seconde-fois.
 mais ayant été battus
 avoir reçu (essuyé)
 un grand désastre,
 avoir perdu
 toute leur noblesse,
 tout leur sénat,
 toute leur cavalerie.
 Par lesquels combats
 et désastres
 brisés,
 eux qui auparavant
 avaient pu beaucoup
 dans la Gaule,
 et par leur propre valeur,
 et par les relations-d'hospitalité
 et l'amitié
 du peuple romain,
 avoir été forcés de donner des otages
 aux Séquaniens,
 les plus nobles de la cité,
 et de lier la cité
 par un serment,
 eux-mêmes et ne devoir pas réclamer
 les otages,
 et ne devoir pas implorer
 du secours
 du peuple romain,
 et ne pas devoir refuser
 qu'ils ne fussent éternellement
 sous la domination [quaniens).
 et le commandement de ceux-là (les Sé-
 Lui-même être le seul
 de toute la cité des Éduens,
 qui n'avait pu être amené
 à ce qu'il jurât,
 ou donnât ses enfants

ros obsides daret. Ob eam rem se ex civitate profugisse et Romam ad senatum venisse¹ auxilium postulatum, quod solus neque jurejurando neque obsidibus teneretur. Sed pejus victoribus Sequanis quam Æduis victis accidisse, propterea quod Ariovistus, rex Germanorum, in eorum finibus consedisset tertiamque partem agri Sequani, qui esset optimus totius Galliæ occupavisset, et nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet, propterea quod paucis mensibus ante Harudum² milia hominum quatuor et viginti ad eum venissent, quibus locus ac sedes pararentur. Futurum esse paucis annis uti omnes ex Galliæ finibus pellerentur atque omnes Germani Rhenum transirent : neque enim conferendum esse Gallicum cum Germanorum agro, neque hanc consuetudinem victus cum illa comparandam. Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias prælio vicerit, quod prælium factum sit ad Magetobriam³, su-

s'était enfui de sa cité et qu'il était allé jusqu'à Rome demander l'appui du sénat, parce que lui seul n'était lié ni par des otages ni par un serment. Mais il était arrivé pis aux Séquaniens vainqueurs qu'aux Éduens vaincus; car le roi des Germains, Arioviste, s'était établi chez eux en s'emparant du tiers de leurs terres, les meilleures de la Gaule, et leur ordonnait maintenant d'en évacuer un autre tiers, parce qu'il venait de lui arriver, depuis quelques mois, vingt-quatre mille Harudes, auxquels il voulait donner un établissement et un territoire. Il en résulterait qu'en peu d'années les Gaulois seraient entièrement chassés de la Gaule, et que tous les Germains passeraient le Rhin : car il n'y avait pas plus de comparaison à faire entre le sol de la Gaule et celui de la Germanie qu'entre la manière de vivre de leurs habitants. Au reste, Arioviste, depuis la victoire qu'il avait remportée sur les troupes des Gaulois à Magetobria, exer-

obsides.

Ob eam rem
se profugisse ex civitate
et venisse Romam
ad senatum
postulatum auxilium,
quod solus teneretur
neque jurejurando
neque obsidibus.
Sed pejus accidisse
Sequanis victoribus
quam Æduis victis,
propterea quod Ariovistus,
rex Germanorum,
consedisset
in finibus eorum
occupavissetque
tertiam partem
agri Sequani,
qui esset optimus
totius Galliæ,
et nunc juberet
Sequanos decedere
de altera tertia parte,
propterea quod
paucis mensibus ante
quatuor et viginti millia
hominum Harudum
venissent ad eum,
quibus locus ac sedes
pararentur.

Futurum esse paucis annis
uti omnes pellerentur
ex finibus Galliæ
atque omnes Germani
transirent Rhenum :
neque enim Gallicum
conferendum esse
cum agro Germanorum,
neque consuetudinem vic-
hanc

comparandam
cum illa.

Ariovistum autem,
ut semel vicerit prælio
copias Gallorum,
quod prælium factum sit

comme otages.

Pour ce fait
lui-même s'être enfui de la cité
et être venu à Rome
vers le sénat
solliciter du secours,
parce que seul il n'était tenu (lié)
ni par serment
ni par otages :
Mais pis être arrivé
aux Séquaniens victorieux
qu'aux Éduens vaincus,
parce qu'Arioviste,
roi des Germains,
s'était établi
sur les terres d'eux
et s'était emparé
de la troisième partie
du territoire séquanien,
qui était le meilleur
de toute la Gaule,
et maintenant ordonnait
les Séquaniens se retirer [tiers)
de la seconde troisième partie (du second
parce que
peu-de mois auparavant
quatre et vingt (vingt-quatre) milliers
d'hommes Harudes
étaient venus vers lui,
auxquels une place et une demeure
devaient être préparées.

Devoir être (il arriverait) en-peu-d'années
que tous les Gaulois seraient chassés
du territoire de la Gaule
et que tous les Germains
passeraient le Rhin :
et en effet le territoire gaulois
ne devoir pas être comparé
avec le territoire des Germains,
et l'habitude de vie
de-ceux-ci (des Gaulois)
ne devoir pas être mise-en-parallèle
avec celle de-ceux-là.

Or Arioviste, [combat
dès qu'une-fois il avait vaincu en un
les troupes des Gaulois,
lequel combat avait été fait (livré)

perbe et crudeliter imperare, obsides nobilissimi cujusque liberos poscere et in eos omnia exempla cruciatusque¹ edere, si qua res non ad nutum aut ad voluntatem ejus facta sit. Hominem esse barbarum, iracundum, temerarium ; non posse ejus imperia diutius sustinere. Nisi si quid in Cæsare populoque Romano sit auxilii, omnibus Gallis idem esse faciendum, quod Helvetii fecerint, ut domo emigrent, aliud domicilium, alia, sedes, remotas a Germanis, petant, fortunamque, quæcumque accadat, experiantur. Hæc si enuntiata Ariovisto sint, non dubitare quin de omnibus obsidibus qui apud eum sint gravissimum supplicium sumat. Cæsarem vel auctoritate sua atque exercitus, vel recenti victoria, vel nomine populi Romani deterrere posse, ne major multitudo Germanorum Rhenum transducatur ; Galliamque omnem ab Ariovisti injuria posse defendere. »

çait son pouvoir avec insolence et cruauté, exigeant pour otages les enfants des plus nobles citoyens , et les livrant à toute espèce de tortures, si, sur le moindre signe, tout ne se faisait pas à son gré. C'était un homme barbare, irascible, présomptueux, dont il ne pouvait souffrir la tyrannie plus longtemps. La ressource des Gaulois, si César et le peuple romain ne venaient à leur secours, serait de suivre l'exemple des Helvétiens, de quitter leur pays, de chercher d'autres demeures, d'autres terres éloignées des Germains, et, quoi qu'il pût arriver, de tenter la fortune. Si Arioviste était instruit de leur démarche, il ne fallait pas douter que tous les otages qui étaient entre ses mains ne fussent livrés aux plus cruels supplices. La réputation de César et de son armée, sa victoire récente, le nom du peuple romain, pouvaient empêcher un plus grand nombre de Germains de passer le Rhin, et sauver toute la Gaule de la tyrannie d'Arioviste. »

ad Magetobriam,
 imperare superbe
 et crudeliter,
 poscere obsides
 liberos
 cujusque nobilissimi,
 et edere in eos
 omnia exempla
 cruciatusque,
 si qua res non facta sit
 ad nutum
 aut ad voluntatem ejus.
 Esse hominem barbarum,
 iracundum, temerarium;
 non posse sustinere diutius
 imperia ejus.
 Nisi si quid auxilii
 sit in Cæsare
 populoque Romano,
 idem quod Helvetii fecerint
 faciendum esse
 omnibus Gallis,
 ut emigrent domo,
 petant aliud domicilium,
 alias sedes,
 remotas a Germanis,
 experianturque fortunam,
 quæcumque accidat.
 Si hæc enuntiata sint
 Ariovisto,
 non dubitare
 quin sumat supplicium
 gravissimum
 de omnibus obsidibus
 qui sint apud eum.
 Cæsarem posse
 vel auctoritate sua
 atque exercitus,
 vel recenti victoria,
 vel nomine populi Romani,
 deterrere
 ne multitudo major
 Germanorum
 transducatur Rhenum;
 posseque defendere
 omnem Galliam
 ab injuria Ariovisti. »

pres de Magétobria,
 commander orgueilleusement
 et cruellement,
 demander *comme* otages
 les enfants
 de tout *Gaulois* le plus noble,
 et commettre contre eux
 tous les exemples (genres)
 et les tourments (de tourments),
 si quelque chose n'avait pas été faite
 au *premier* signe
 ou à la volonté de lui.
Arioviste être un homme barbare,
 colère, audacieux;
 soi ne pouvoir pas supporter plus longtemps
 la domination de lui.
 A moins que si quelque chose de secours
 n'était en César [(un secours)
 et *dans* le peuple romain, [faite
 la même chose que les Helvètesiens avaient
 devoir être faite
 à (par) tous les Gaulois,
 qu'ils sortent de *leur* demeure,
 gagnent un autre séjour,
 d'autres établissements,
 éloignés des Germains,
 et éprouvent une fortune,
 quelle-que-soit-celle-qui arrive.
 Si ces choses avaient été révélées
 à Arioviste,
Divitiacus ne pas douter
 qu'il ne tire le supplice
 le plus sévère
 de tous les otages
 qui étaient auprès de lui.
 César pouvoir
 soit par l'autorité de-lui-même
 et de *son* armée,
 soit par *sa* récente victoire,
 soit par le nom du peuple romain,
 empêcher-par-la-terreur
 qu'une multitude plus grande
 de Germains
 ne soit amenée-au-delà du Rhin;
 et pouvoir défendre
 toute la Gaule
 de la tyrannie d'Arioviste. »

XXXII. Hac oratione ab Divitiaco habita, omnes qui aderant magno fletu auxilium a Cæsare petere coeperunt. Animadvertit Cæsar unos ex omnibus Sequanos¹ nihil earum rerum facere, quas ceteri facerent; sed tristes, capite demisso, terram intueri. Ejus rei causa quæ esset miratus ex ipsis quæsiit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia taciti permanere. Quum ab his sæpius quæreret, neque ullam omnino vocem exprimere posset, idem Divitiacus Æduus respondit: « Hoc esse miseriores et graviores fortunam Sequanorum quam reliquorum, quod soli ne in occulto quidem queri, neque auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent: propterea quod reliquis tamen fugæ facultas daretur; Sequanis vero, qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent, omnes cruciatus essent perferendi. »

XXXIII. His rebus cognitis Cæsar Gallorum animos verbis

XXXII. Après ce discours de Divitiacus, tous les assistants, baignés de larmes, se mirent à implorer le secours de César. Il remarqua que les Séquaniens seuls ne faisaient rien de semblable, mais que, tristes et la tête baissée, ils regardaient la terre. Surpris, il leur en demanda à eux-mêmes la raison. Les Séquaniens ne répondent pas, et continuent de garder un morne silence. Ses questions réitérées ne pouvant leur arracher la moindre parole, Divitiacus répondit encore pour eux: « Le sort des Séquaniens était plus accablant et plus misérable que celui des autres, en ce qu'eux seuls n'osaient ni se plaindre, même en secret, ni implorer du secours, et qu'ils redoutaient la barbarie d'Arioviste absent comme s'il eût été devant leurs yeux. Les autres avaient du moins la faculté de fuir; mais les Séquaniens, qui avaient reçu Arioviste sur leur territoire, et dont toutes les villes étaient en son pouvoir, étaient forcés de souffrir toutes ses cruautés. »

XXXIII. César, instruit de ces circonstances, rassura les Gau-

XXXII. Hac oratione
habita ab Divitiaco,
omnes qui aderant
ceperunt magno fletu
petere auxilium a Cæsare.
Cæsar animadvertit
Sequanos unos ex omnibus
facere nihil earum rerum,
quas ceteri facerent;
sed tristes, capite demisso,
intueri terram.

Miratus quæsiit ex ipsis
quæ esset causa ejus rei.
Sequani respondere nihil,
sed taciti

permanere
in eadem tristitia.

Quum quæreret ab his
sæpius,
neque posset omnino
exprimere ullam vocem,
idem Divitiacus Æduus
respondit :

« Fortunam Sequanorum
esse miseriorem
gravioremque
quam reliquorum
hoc quod soli auderent
ne in occulto quidem
queri,
neque implorare auxilium,
horrerentque crudelitatem
Ariovisti absentis,
velut si adesset coram :
propterea quod
facultas fugæ
daretur tamen reliquis ;
omnes vero cruciatus
perferendi essent Sequanis,
qui recepissent Ariovistum
intra suos fines,
quorum omnia oppida
essent in potestate ejus. »

XXXIII. His rebus
cognitis,
Cæsar confirmavit verbis
animos Gallorum,

XXXII. Ce discours
ayant été tenu par Divitiacus,
tous ceux qui étaient-présents
commencèrent avec de grands pleurs
à demander du secours à César.

César remarqua
les Séquaniens seuls de tous
ne faire rien de ces choses,
que tous-les-autres faisaient ;
mais tristes, la tête baissée,
regarder la terre.

S'étant étonné il demanda à eux-mêmes
quelle était la cause de ce fait.

Les Séquaniens de ne répondre rien,
mais silencieux

de persévérer
dans la même tristesse.

Comme il demandait *cela* à ceux-ci
plus souvent,
et qu'il ne pouvait pas du tout
tirer-d'eux quelque parole,
le même Divitiacus l'Éduen
répondit :

• La fortune des Séquaniens
être plus misérable
et plus accablante
que *celle* des autres
par cela que seuls ils n'osaient
pas même dans le secret
se plaindre,
ni implorer du secours,
et redoutaient la cruauté
d'Arioviste absent,
comme s'il se trouvait-là en présence :
parce que
la facilité de la fuite
était donnée cependant aux autres ;
mais tous les tourments [quaniens,
devaient être supportés aux (par les) Sé-
qui avaient reçu Arioviste
en-dedans de leurs frontières,
et dont toutes les villes
étaient au pouvoir de lui. »

XXXIII. Ces faits
étant connus,
César rassura par ses paroles
les esprits des Gaulois,

confirmavit, pollicitusque est sibi eam rem curæ futuram : « Magnam se habere spem, et beneficio suo¹ et auctoritate adductum Ariovistum finem injuriis facturum. » Hac oratione habita, concilium dimisit; et secundum ea multæ res eum hortabantur quare sibi eam rem cogitandam et suscipiendam putaret, imprimis quod Æduos, fratres consanguineosque² sæpenumero a senatu appellatos, in servitute atque in ditione videbat Germanorum teneri, eorumque obsides esse apud Ariovistum ac Sequanos intelligebat : quod in tanto imperio populi Romani turpissimum sibi et reipublicæ esse arbitrabatur. Paulatim autem Germanos consuescere Rhenum transire et in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum videbat; neque sibi homines feros ac barbaros temperaturos existimabat, quin, quum omnem Galliam occupassent, ut ante Cimbri Teutonique³ fecissent, in provinciam

lois et promet de s'occuper de ce dont ils lui avaient parlé. « Il comptait beaucoup sur les services qu'il avait rendus à Arioviste et sur son influence auprès de lui pour le décider à cesser ses injustices. » Après cette promesse, il congédia l'assemblée. Au reste, plusieurs motifs le pressaient de penser à cette affaire et de la prendre en main. D'abord, il voyait les Éduens, souvent traités par le sénat de parents et de frères, dans la dépendance et la servitude des Germains; il apprenait qu'ils avaient des otages chez Arioviste et chez les Séquaniens, ce qui, dans l'état de grandeur actuelle du peuple romain, lui paraissait une honte pour la république et pour lui-même. Il considérait encore comme un danger pour le peuple romain que les Germains prissent peu à peu l'habitude de franchir le Rhin et vinssent en grand nombre s'établir dans la Gaule : il pensait que, s'ils l'avaient une fois envahie tout entière, ces hommes barbares et féroces ne manqueraient pas, comme les Cimbres et les

pollicitusque est eam rem
 futuram curæ sibi :
 « Se habere magnam spem
 Ariovistum, adductum
 et beneficio suo
 et auctoritate,
 facturum finem injuriis. »
 Hac oratione habita,
 dimisit concilium ;
 et secundum ea
 multæ res hortabantur eum
 quare putaret eam rem
 cogitandam
 et suscipiendam sibi,
 imprimis quod videbat
 Æduos,
 appellatos sæpenumero
 a senatu
 fratres consanguineosque,
 teneri in servitute
 atque in ditione
 Germanorum,
 intelligebatque
 obsides eorum
 esse apud Ariovistum
 ac Sequanos :
 quod arbitrabatur
 esse turpissimum sibi
 et reipublicæ
 in imperio tanto
 populi Romani.
 Videbat autem
 periculosum
 populo Romano
 Germanos
 consuescere paulatim
 transire Rhenum
 et magnam multitudinem
 eorum
 venire in Galliam ;
 neque existimabat
 homines feros ac barbaros
 temperaturos sibi quin,
 quum occupassent
 omnem Galliam,
 exirent,
 ut Cimbri Teutonique

et promet cette affaire
 devoir être à souci à lui-même :
il dit « Lui-même avoir grand espoir
*qu'*Arioviste, amené (déterminé)
 et par le bienfait de-lui-même (César)
 et par son autorité, [ces. »
 devoir faire (mettrait) fin à ses injusti-
 Ce discours ayant été tenu,
 il congédia l'assemblée ;
 et conformément-à ces choses [lui
 beaucoup-de circonstances exhortaient
 pour qu'il pensât cette affaire
 devoir être réfléchie
 et devoir être entreprise à (par) lui,
 principalement parce qu'il voyait
 les Éduens,
 appelés fréquemment
 par le sénat
 frères et parents,
 être tenus dans la servitude
 et dans la domination
 des Germains,
 et comprenait
 des otages d'eux
 être auprès d'Arioviste
 et des Séquaniens :
chose qu'il estimait
 être très-honteuse pour lui-même
 et pour la république
 dans (sous) l'empire si-grand
 du peuple romain.
 Or il voyait
qu'il était dangereux
 pour le peuple romain
 les Germains
 s'habituer peu-à-peu
 à passer le Rhin
 et une grande multitude
 d'eux
 venir dans la Gaule ;
 et il ne pensait pas
 des hommes féroces et barbares
 devoir modérer eux-mêmes *de façon* que,
 quand ils se seraient emparés
 de toute la Gaule,
 ils ne sortissent pas,
 comme les Cimbres et les Teutons

exirent atque inde in Italiam contendorent, præsertim quum Sequanos a provincia nostra Rhodanus divideret. Quibus rebus quam maturrime occurrendum putabat. Ipse autem Ariovistus tantos sibi spiritus, tantam arrogantiam sumpserat, ut ierendus non videretur.

XXXIV. Quamobrem placuit ei ut ad Ariovistum legatos mitteret, qui ab eo postularent uti aliquem locum medium utriusque colloquio deligeret : « Velle sese de republica et summis utriusque rebus cum eo agere. » Ei legationi Ariovistus respondit : « Si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum fuisse ; si quid ille se velit, illum ad se venire oportere. Præterea se neque sine exercitu in eas partes Galliæ venire audere, quas Cæsar possideret, neque exercitum sine magno commeatu atque molimento in unum locum contrahere

Tentons avaient fait jadis, de passer dans notre province et de marcher de là sur l'Italie, surtout lorsque le Rhône seul séparait les Séquaniens de notre province. Il croyait devoir prévenir au plus tôt ce danger. Arioviste, d'ailleurs, était devenu d'une arrogance, d'une présomption que l'on ne pouvait plus tolérer.

XXXIV. Il jugea donc à propos d'envoyer des députés à Arioviste et de l'inviter à choisir pour une conférence un lieu intermédiaire entre eux : « Il désirait traiter avec lui de choses de la plus haute importance pour l'un et l'autre et pour la république. » Arioviste répondit : « Que, s'il avait eu besoin de César, il serait allé le trouver, et que, si César voulait de lui quelque chose, il fallait qu'il vint. De plus il n'oserait pas se rendre sans une armée dans la partie des Gaules occupée par César, et, pour assembler des troupes, il fallait beaucoup

fecissent ante,
 in provinciam
 atque inde contenderent
 in Italiam,
 præsertim quum Rhodanus
 divideret Sequanos
 a nostra provincia.
 Quibus rebus
 putabat occurrendum
 quam maturrime.
 Ariovistus autem ipse
 sumpserat sibi
 tantos spiritus,
 tantam arrogantiam,
 ut non videretur ferendus.

XXXIV. Quamobrem
 placuit ei
 ut mitteret legatos
 ad Ariovistum,
 qui postularent ab eo
 uti deligeret colloquio
 aliquem locum
 medium utriusque :
 « Sese velle agere cum eo
 de republica
 et rebus summis
 utriusque. »

Ariovistus respondit
 ei legationi :
 « Si quid esset opus ipsi
 a Cæsare,
 sese venturum fuisset
 ad eum ;
 si ille
 velit quid se,
 oportere illum
 venire ad se.
 Præterea se
 neque audere venire
 sine exercitu
 in eas partes Galliæ,
 quas Cæsar possideret,
 neque posse
 contrahere exercitum
 in unum locum
 sine magno comœatu
 atque molimento :

avaient fait auparavant,
 dans la province
 et de là ne se dirigeassent pas
 sur l'Italie,
 surtout quand le Rhône *seul*
 séparait les Séquaniens
 de notre province.

Auxquels événements [nir]-au-devant
 il pensait devoir être venu (qu'il fallait ve-
 le plus tôt que possible.
 D'autre-part Arioviste lui-même
 avait pris pour lui-même (conçu)
 de si-grandes aspirations (tant d'orgueil),
 une si-grande arrogance,
 qu'il ne paraissait pas supportable.

XXXIV. C'est-pourquoi
 il plut à lui
 qu'il envoyât des députés
 à Arioviste,
 qui demandassent (pour demander) à lui
 qu'il choisît pour un entretien
 quelque lieu [et-l'autre :
 intermédiaire (à égale distance) de l'un-
 disant « Lui-même vouloir traiter avec
 de l'intérêt-public [lui
 et des affaires les plus hautes
 de l'un-et-l'autre. »

Arioviste répondit
 à cette députation : [même
 « Si quelque chose était un besoin à lui-
 du-côté-de Césaire
 lui-même avoir dû venir (il serait venu)
 vers lui ;
 si celui-là (Césaire)
 voulait quelque chose de lui (Arioviste),
 falloir celui-là (il fallait que Césaire)
 venir (vint) vers lui.
 En outre lui-même
 et ne pas oser venir
 sans une armée
 dans ces parties de la Gaule,
 que Césaire occupait,
 et ne pas pouvoir
 rassembler une armée
 en un-seul endroit
 sans de grands convois
 et de grandes peines :

posse : sibi autem mirum videri¹, quid in sua Gallia, quam bello vicisset, aut Cæsari, aut omnino populo Romano negotii esset. »

XXXV. His responsis ad Cæsarem relatis, iterum ad eum Cæsar legatos cum his mandatis mittit : « Quoniam, tanto suo populi que Romani beneficio affectus, quum in consulatu suo rex atque amicus a senatu appellatus esset, hanc sibi populo que Romano gratiam referret, ut in colloquium venire invitatus gravaretur, neque de communi re dicendum sibi et cognoscendum putaret, hæc esse, quæ ab eo postularet : primum, ne quam hominum multitudinem amplius trans Rhenum in Galliam transduceret ; deinde obsides, quos haberet ab Æduis, redderet, Sequanisque permetteret ut, quos illi haberent, voluntate ejus reddere illis liceret ; neve Æduos injuria laceraret, neve his sociisque eorum bellum inferret ; si id ita fecisset, sibi populoque Romano perpetuam gratiam atque amicitiam

de vivres et de soins. Au reste, il lui paraissait étonnant que César ou le peuple romain eussent la moindre chose à voir dans la partie de la Gaule que ses armes avaient soumise. »

XXXV. César, sur cette réponse, lui envoya de nouveau des députés avec les instructions suivantes : « Puisque Arioviste, après avoir reçu du peuple romain et de César, alors consul, le bienfait éclatant d'être traité par le sénat de roi et d'ami, en avait une telle reconnaissance envers César et le peuple romain, qu'il ne daignait pas accepter une entrevue à laquelle on l'invitait, et qu'il ne jugeait pas à propos de donner et de recevoir des explications sur des objets d'un intérêt commun, voici ce que César lui demandait : d'abord, qu'il ne fît point venir dans la Gaule de nouvelles bandes de Germains ; ensuite qu'il rendit aux Éduens leurs otages, qu'il permit aux Séquaniens de leur rendre aussi ceux qu'ils avaient, qu'il ne tourmentât plus les Éduens, et qu'il ne les attaquât ni eux, ni leurs alliés. Il s'assurerait à jamais, en agissant ainsi, la faveur et l'amitié de César et des Romains : sinon, comme le sénat avait dé

videri autem mirum sibi
quid negotii esset
aut Cæsari
aut omnino populo Romano
in sua Gallia,
quam vicisset bello.

XXXV. His responsis
relatis ad Cæsarem,
Cæsar mittit iterum ad eum
legatos cum his mandatis :
« Quoniam,
affectus tanto beneficio
suo populi que Romani,
quum in consulatu suo
appellatus esset a senatu
rex atque amicus,
referret hanc gratiam
sibi populo que Romano,
ut, invitatus venire
in colloquium,
gravaretur,
neque putaret dicendum
et cognoscendum sibi
de re communi,
hæc esse,
quæ postularet ab eo :
primum.
ne transduceret amplius
trans Rhenum in Galliam
quam multitudinem
hominum ;
deinde redderet obsides
quos haberet ab Æduis,
permitteretque Sequanis
ut liceret
voluntate ejus
reddere illis
quos illi haberent ;
neve lacesseret Æduos
injuria,
neve inferret bellum
his sociisque eorum :
si fecisset id ita,
gratiam perpetuam
atque amicitiam cum eo
futuram sibi
populo que Romano ;

d'autre-part paraître étrange à lui-même
quoi d'affaire (quel soin) était
ou à César

ou absolument au peuple romain
dans sa Gaule,
qu'il avait vaincue par la guerre. »

XXXV. Cette réponse
ayant été rapportée à César,
César envoie de nouveau vers lui
des députés avec ces instructions :
« Puisque,
gratifié d'un si-grand bienfait
de-lui (César) et du peuple romain,
quand pendant le consulat de-lui-même
il avait été appelé par le sénat
roi et ami,
il rendait cette reconnaissance
à lui-même et au peuple romain,
que, invité à venir
à un entretien,
il faisait-des-difficultés,
et ne pensait pas devoir être parlé
et devoir être appris à (par) lui-même
touchant un intérêt commun, [celles
ces choses-ci (les choses suivantes) être
qu'il demandait à lui :
d'abord,
qu'il ne fit pas-passer davantage
au delà du Rhin en Gaule
quelque nombre (un nombre quelconque)
d'hommes ;
ensuite qu'il rendit les otages
qu'il avait des Éduens,
et accordât aux Séquaniens
qu'il leur fût permis
du gré de lui (Arioviste)
de rendre à ceux-là (aux Éduens) [avaient
les otages que ceux-là (les Séquaniens)
ou (et) qu'il ne harcelât pas les Éduens
avec injustice,
ou (et) qu'il n'apportât pas la guerre
à ceux-ci et aux alliés d'eux :
s'il avait fait cela ainsi,
reconnaissance éternelle
et amitié éternelle avec lui
devoir être à lui-même (César)
et au peuple romain ;

cum eo futuram; si non impetraret, sese, quoniam, M. Messala, M. Pisone consulibus¹, senatus censuisset uti, quicumque Galliam provinciam obtineret, quod commodo reipublicæ facere posset, Æduos ceterosque amicos populi Romani defenderet, se Æduorum injurias non neglecturum. »

XXXVI. Ad hæc Ariovistus respondit : « Jus esse belli ut, qui vicissent, iis, quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent; item populum Romanum victis non ad alterius præscriptum, sed ad suum arbitrium imperare consuesse. Si ipse populo Romano non præscriberet quemadmodum suo jure uteretur, non oportere sese a populo Romano in suo jure impediri. Æduos sibi, quoniam belli fortunam tentassent et armis congressi ac superati essent, stipendiarios esse factos. Magnam Cæsarem injuriam facere, qui suo adventu vectigalia sibi deteriora faceret. Æduis se obsides redditurum non esse, neque his neque eorum sociis injuria bellum illaturum, si in eo

créte, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, que quiconque serait gouverneur de la Gaule protégerait, autant que le permettrait le bien de la république, les Éduens et les autres amis du peuple romain, César ne verrait pas d'un œil indifférent leurs injures. »

XXXVI. Arioviste répliqua : « Que, suivant le droit de la guerre, le vainqueur imposait les lois qu'il voulait aux vaincus; que le peuple romain avait aussi coutume de suivre, en pareil cas, non les ordres d'autrui, mais sa propre volonté; que, s'il ne prescrivait pas aux Romains l'usage qu'ils devaient faire de leurs droits, les Romains ne devaient pas l'entraver dans l'exercice des siens. Les Eduens étaient devenus ses tributaires, parce qu'ayant tenté la fortune de la guerre et s'étant rencontrés avec lui les armes à la main, ils avaient été battus. César lui faisait beaucoup de tort, car son arrivée avait diminué ses revenus. Il ne rendrait pas les otages des Éduens : il ne leur ferait ni à eux ni à leurs alliés une guerre injuste, s'ils

si non impetraret,
 sese, quoniam senatus,
 M. Messala, M. Pisonē con-
 sensisset uti, [sulibus,
 quicumque obtineret
 provinciam Galliam,
 defenderet Æduos
 ceterosque amicos
 populi Romani,
 quod facere posset
 commodo reipublicæ,
 se non neglecturum
 injurias Æduorum. »

XXXVI. Ariovistus
 respondit ad hæc :
 « Jus belli esse
 ut qui vicissent
 imperarent
 quemadmodum vellent
 iis quos vicissent;
 item populum Romanum
 consuesse imperare victis
 non ad præscriptum
 alterius,
 sed ad suum arbitrium.
 Si ipse non præscriberet
 populo Romano
 quemadmodum uteretur
 suo jure,
 non oportere
 sese impediri in suo jure
 a populo Romano.

Æduos
 factos esse stipendiarios
 sibi,
 quoniam tentassent
 fortunam belli
 et congressi essent armis
 ac superati.
 Cæsarem
 facere magnam injuriam,
 qui suo adventu
 faceret sibi
 vectigalia deteriora.
 Se non redditurum esse
 obsides Æduis,
 neque illaturum bellum

s'il n'obtenait pas *cela*,
 lui-même, puisque le sénat,
 M. Messala *et* M. Pison *étant* consuls,
 avait été-d'avis que,
 quel-que-fût-celui-qui occupât
 la province *de* Gaule,
 il défendit les Éduens
 et les autres amis
 du peuple romain,
 en ce qu'il pourrait faire [la république,
 avec l'avantage de (sans détriment pour)
 lui-même ne devoir pas négliger
 les injures des Éduens. »

XXXVI. Arioviste
 répondit à ces *paroles* :
 « Le droit de la guerre être
 que *ceux* qui avaient vaincu
 commandassent
 comme ils voulaient
 à ceux qu'ils avaient vaincus ;
 de même le peuple romain [eus
 avoir-coutume de commander aux vain-
 non selon la prescription
 d'un autre,
 mais selon son gré.
 Si lui-même ne prescrivait pas
 au peuple romain
 comment il devait user
 de son droit,
 ne pas falloir (il ne fallait pas)
 lui-même être entravé dans son droit
 par le peuple romain.
 Les Éduens
 avoir été faits tributaires
 à lui-même,
 puisqu'ils avaient essayé
 la fortune de la guerre
 et étaient venus-aux-prises avec les armes
 et *avaient été* vaincus.
 César
 lui faire un grand tort,
 lui qui par son arrivée
 faisait à lui
 les revenus moindres.
 Lui-même ne devoir pas rendre
 les otages aux Éduens,
 et ne pas devoir apporter la guerre

manerent quod convenisset, stipendiumque quotannis penderent; si id non fecissent, longe iis fraternum nomen populi Romani a futurum. Quod sibi Cæsar denuntiaret, se Æduorum injurias non neglecturum, neminem secum sine sua pernicie contendisse. Quum vellet, congredieretur; intellecturum quid invicti Germani, exercitatissimi in armis, qui inter annos quatuordecim tectum non subissent, virtute possent. »

XXXVII. Hæc eodem tempore Cæsari mandata referebantur, et legati ab Æduis et a Treviris¹ veniebant: Ædúi questum, quod Harudes, qui nuper in Galliam transportati essent, fines eorum popularentur: « Sese ne obsidibus quidem datis pacem Ariovisti redimere potuisse. » Treviri autem, pagos centum Suevorum² ad ripas Rheni consedissee, qui Rhenum transire conarentur; iis præesse Nasuam et Cimberium fra-

s'en tenaient aux conventions faites entre eux et payaient chaque année le tribut; sinon, le titre de frères du peuple romain ne leur servirait guère. Quant à ce que lui déclarait César, qu'il ne serait pas indifférent aux injures des Éduens, personne ne s'était encore mesuré avec Arioviste sans périr dans la lutte: il combattrait quand César le voudrait, et il lui ferait voir ce que pouvait la valeur invincible des Germains, qui avaient une telle expérience des armes, et n'étaient pas entrés sous un toit depuis quatorze ans. »

XXXVII. En même temps que César recevait cette réponse, il lui vint des députés des Éduens et des Trévires; les Éduens se plaignaient des ravages que commettaient sur leur territoire les Harudes nouvellement arrivés dans la Gaule. « Les otages même donnés à Arioviste ne pouvaient leur assurer la paix. » Les Trévires annonçaient que les Suèves de cent bourgades, sous les ordres de deux frères, Cimbérius et Nasua, campaient sur les bords du Rhin, et

his neque sociis eorum
injuria,
si manerent
in eo quod convenisset,
penderentque stipendium
quotannis;
si non fecissent id,
nomen fraternum
populi Romani
afuturum longe iis.
Quod Cæsar
denuntiaret sibi,
se non neglecturum
injurias Æduorum,
neminem
contendisse secum
sine sua pernicie.
Congrederetur,
quum vellet;
intellecturum
quid possent virtute
Germani invicti,
exercitatisimi in armis,
qui
inter quatuordecim annos
non subissent tectum. »

XXXVII. Eodem tem-
hæc mandata [pore
referebantur Cæsari,
et legati veniebant
ab Æduis et a Treviris :
Ædui questum,
quod Harudes,
qui transportati erant
nuper
in Galliam,
popularentur fines eorum :
« Sese ne potuisse quidem
redimere pacem Ariovisti
obsidibus datis. »
Treviri autem,
centum pagos Suevorum
consedisce ad ripas Rheni,
qui conarentur
transire Rhenum ;
fratres
Nasum et Cimberium

à ceux-ci ni aux alliés d'eux
avec injustice,
s'ils restaient
dans ce qui avait été convenu,
et payaient le tribut
tous-les-ans ; [cela,
s'ils n'avaient pas fait (ne faisaient pas)
le nom de-frères
du peuple romain
devoir être loin (inutile) pour eux.
Quant à ce que César
déclarait à lui,
lui-même (César) ne devoir pas négliger
les injures des Éduens,
personne
n'avoir lutté avec lui (Arioviste)
sans sa perte (sans se perdre).
Qu'il en-vint-aux-mains,
quand il voudrait;
lui devoir comprendre (il comprendrait)
ce que pouvaient par la valeur
les Germains invaincus,
très-exercés dans les armes,
et qui
pendant quatorze ans
n'étaient pas entrés-sous un toit. »

XXXVII. Dans le même temps
ces instructions
étaient rapportées à César,
et des députés venaient
de chez les Éduens et de chez les Trévires :
les Éduens *venaient* se plaindre,
parce que les Harudes,
qui avaient été transportés
récemment
dans la Gaule,
ravageaient le territoire d'eux :
ils disaient « Eux n'avoir pas même pu
acheter la paix d'Arioviste
par les otages donnés. »
D'autre-part les Trévires *annonçaient*,
cent bourgades des Suèves
s'être assises sur les bords du Rhin,
lesquelles essayaient
de passer le Rhin ;
deux frères,
Nasua et Cimbérius,

tres. Quibus rebus Cæsar vehementer commotus, maturandum sibi existimavit, ne, si nova manus Suevorum cum veteribus copiis Ariovisti sese conjunxisset, minus facile resisti posset. Itaque re frumentaria quam celerrime potuit comparata, magnis itineribus ad Ariovistum contendit.

XXXVIII. Quum tridui viam processisset, nuntiatum est ei Ariovistum cum suis omnibus copiis ad occupandum Vesontionem, quod est oppidum maximum Sequanorum, contendere, triduique viam a suis finibus processisse. Id ne accideret, magno opere sibi præcavendum Cæsar existimabat : namque omnium rerum, quæ ad bellum usui erant, summa erat in eo oppido facultas ; idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem, propterea quod flumen Dubis, ut circino circumductum, pæne totum oppidum cingit :

tentaient de le passer. Vivement ému de ces nouvelles, César crut devoir se hâter ; car, si ce nouvel essaim de Suèves se joignait aux anciennes troupes d'Arioviste, il deviendrait plus difficile de lui tenir tête. S'étant donc procuré des vivres en toute diligence, il se dirige à grandes journées vers Arioviste.

XXXVIII. Le troisième jour de marche, il apprend qu'Arioviste, avec toutes ses forces, va pour s'emparer de Besançon, la plus grande ville des Séquaniens, et qu'il est en route depuis trois jours. César crut devoir ne rien négliger pour le prévenir. La ville était amplement fournie de toutes les choses utiles pour la guerre, et si forte par son assiette qu'elle pouvait donner de grandes facilités pour trainer la guerre en longueur : car le lit du Doubs, tracé comme au compas, l'entoure presque en entier ; l'intervalle qu'il laisse n'a pas

præesse iis.

Quibus rebus
vehementer commotus,
Cæsar existimavit
maturandum sibi,
ne, si nova manus
Suevorum
se conjunxisset
cum veteribus copiis
Ariovisti
posset resisti minus facile.
Itaque re frumentaria
comparata
celerrime quam potuit,
contendit ad Ariovistum
magnis itineribus.

XXXVIII. Quum
processisset viam tridui,
nuntiatum est ei
Ariovistum
cum omnibus suis copiis
contendere
ad occupandum
Vesontionem,
quod est
maximum oppidum
Sequanorum,
processisseque a suis finibus
viam tridui.
Cæsar existimabat
præcavendum sibi
magno opere
ne id accideret :
namque summa facultas
omnium rerum
quæ erant usui ad bellum
erat in eo oppido ;
idque muniebatur sic
natura loci,
ut daret
magnam facultatem
ad ducendum bellum,
propterea quod
flumen Dubis,
ut circumductum circino ,
cingit oppidum
pæne totum :

être-à-la-tête d'eux.

Par lesquels faits
fortement ému,
César jugea
diligence-devoir-être-faite à (par) lui,
de peur que, si la nouvelle troupe
des Suèves
s'était jointe
avec les anciennes forces
d'Arioviste,
il ne pût *leur* être résisté moins facilement
Aussi une provision de blé
ayant été amassée
le plus vite qu'il put,
il se dirigea vers Arioviste
à grandes marches.

XXXVIII. Lorsque
il s'était avancé d'une route de-trois-jours,
il fut annoncé à lui
Arioviste
avec toutes ses troupes
se diriger
pour s'emparer
de Besançon,
qui est
la plus grande ville
des Séquaniens,
et s'être avancé loin de ses frontières
d'une route de trois-jours.
César pensait [prendre garde,
devoir être pris-garde à lui (qu'il devait
avec grand soin
que cela n'arrivât pas :
car une très-grande abondance
de toutes les choses
qui étaient à utilité pour la guerre
était dans cette place ;
et cette *place* était fortifiée ainsi
par la nature du lieu,
qu'elle donnait
une grande facilité
pour prolonger la guerre,
parce que
le fleuve du Doubs,
comme mené-tout-autour par un compas,
ceint la ville
presque tout-entière :

reliquum spatium, quod est non amplius pedum sexcentorum, qua flumen intermittit, mons continet magna altitudine, ita ut radices montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit. Huc Cæsar magnis nocturnis diurnisque itineribus contendit, occupatoque oppido, ibi præsidium collocat.

XXXIX. Dum paucos dies ad Vesontionem rei frumentariæ commeatusque causa moratur, ex percontatione nostrorum vocibusque Gallorum ac mercatorum, qui ingenti magnitudine corporum Germanos, incredibili virtute atque exercitatione in armis esse prædicabant, sæpenumero sese cum eis congressos ne vultum quidem atque aciem oculorum dicebant ferre potuisse, tantus subito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animosque perturbaret. Hic primum ortus est a tribunis militum, præfectis reliquisque, qui, ex Urbe

plus de six cents pieds de largeur, et est occupe par une montagne très-élevée, dont le fleuve baigne le pied des deux côtés : un mur, qui enferme cette montagne, en fait une forteresse et la réunit à la ville. César s'y achemine à marches forcées, de jour et de nuit, s'empare de la ville, et y place une garnison.

XXXIX. Tandis qu'il passe quelques jours auprès de Besançon, occupé d'amasser du blé et des vivres, nos soldats questionnent les Gaulois et les marchands, qui leur racontent que les Germains sont d'une énorme stature, d'une valeur incroyable, d'une grande habileté dans le maniement des armes ; ils ajoutent qu'ils n'ont pas seulement pu soutenir leur aspect et le feu de leurs regards, dans plusieurs combats qu'ils leur ont livrés. Aussitôt l'armée est saisie d'une telle frayeur que toutes les têtes, tous les cœurs en sont vivement troublés. Elle s'empare d'abord des tribuns des soldats, des préfets de la cavalerie et de ceux qui avaient suivi César loin de Rome

mons magna altitudine
 continet reliquum spatium,
 quod est
 sexcentorum pedum
 non amplius,
 qua flumen intermittit,
 ita ut ex utraque parte
 ripæ fluminis
 contingant radices montis.
 Murus circumdatus
 efficit hunc arcem
 et conjungit cum oppido.
 Cæsar contendit huc
 magnis itineribus
 nocturnis diurnisque,
 oppidoque occupato,
 collocat ibi præsidium.

XXXIX. Dum moratur
 paucos dies
 ad Vesontionem
 causa rei frumentariæ
 commeatusque,
 ex percontatione nostrorum
 vocibusque Gallorum
 ac mercatorum,
 qui prædicabant Germanos
 esse ingenti magnitudine
 corporum,
 incredibili virtute
 atque exercitatione
 in armis —
 dicebant
 sæpe numero sese
 congressos cum eis
 ne potuisse quidem ferre
 vultum
 atque aciem oculorum, —
 subito tantus timor
 occupavit
 omnem exercitum,
 ut perturbaret
 non mediocriter mentes
 animosque omnium.
 Hic ortus est primum
 a tribunis militum,
 præfectis
 reliquisque qui,

une montagne d'une grande hauteur
 occupe le reste de l'espace,
 qui est
 de six-cents pieds
 et non davantage,
 par où le fleuve laisse-un-intervalle,
 de-telle-sorte que de l'un-et-l'autre côté
 les rives du fleuve [gnc.
 touchent les racines (le pied) de la monta-
 Un mur mené-tout-autour
 fait de cette montagne une citadelle
 et la réunit avec la ville.
 César se dirige là
 à grandes marches
 de-nuit et de-jour,
 et la ville ayant été occupée,
 il place là une garnison.

XXXIX. Tandis qu'il s'arrête
 peu-de jours
 auprès de Besançon
 en vue d'une provision de-blé
 et de vivres,
 à-la-suite-des questions de nos soldats
 et des paroles des Gaulois
 et des marchands,
 qui racontaient les Germains
 être d'une énorme grandeur
 de corps,
 d'une incroyable valeur
 et exercice (habileté)
 dans les armes —
 ils disaient
 souvent eux-mêmes
 étant venus-aux-prises avec eux
 n'avoir pas même pu supporter
 leur visage
 et la vivacité de leurs yeux, —
 soudain une si-grande crainte
 s'empara
 de toute l'armée,
 qu'elle troublait
 non faiblement les esprits
 et les cœurs de tous.
 Cette crainte commença d'abord
 par les tribuns des soldats,
 les préfets de la cavalerie
 et le reste-de ceux qui

amicitiæ causa Cæsarem secuti, non magnum in re militari usum habebant : quorum alius alia causa illata, quam sibi ad proficiscendum necessariam esse dicerent, petebant ut ejus voluntate discedere liceret ; nonnulli, pudore adducti, ut timoris suspicionem vitarent, remanebant. Hi neque vultum fingere, neque interdum lacrimas tenere poterant : abditæ in tabernaculis, aut suum fatum querebantur, aut cum familiaribus suis commune periculum miserabantur. Vulgo totis castris testamenta obsignabantur. Horum vocibus ac timore paulatim etiam ii, qui magnum in castris usum habebant, milites centurionesque, quique equitatu præerant, perturbabantur. Qui se ex his minus timidos existimari volebant, non se hostem vereri, sed angustias itineris et magnitudinem silvarum, quæ intercederent inter ipsos atque Ariovistum, aut rem frumentariam,

par amitié et qui connaissaient peu la guerre. Celui-ci alléguait un prétexte qui exigeait impérieusement son départ ; celui-là donnait un autre motif ; tous demandaient la permission de se retirer ; plusieurs restaient par honneur et pour n'être pas soupçonnés de lâcheté, mais ils ne pouvaient ni composer leur visage, ni quelquefois retenir leurs larmes. Cachés dans leurs tentes, ils déploraient leur destinée, ou gémissaient avec leurs amis sur le péril commun. Dans tout le camp, on ne faisait que sceller des testaments. Ces propos, cette terreur, troublaient aussi peu à peu ceux qui avaient le plus d'habitude des camps, soldats, centurions, commandants de la cavalerie. Ceux d'entre ces derniers qui voulaient passer pour moins timides que les autres disaient que ce n'était pas l'ennemi qu'ils redoutaient, mais les défilés, l'étendue des forêts qui les séparaient d'Arioviste, la difficulté de transporter des vivres. Plusieurs même

secuti Cæsarem ex Urbe
 causa amicitiae,
 non habebant
 magnum usum
 in re militari :
 quorum alius
 alia causa illata,
 quam dicerent
 esse necessariam sibi
 ad proficiscendum,
 petebant ut liceret
 discedere voluntate ejus ;
 nonnulli, adducti pudore,
 remanebant,
 ut vitarent
 suspicionem timoris.
 Hi poterant
 neque fingere vultum,
 neque interdum
 tenere lacrimas :
 abditæ in tabernaculis,
 aut querebantur
 suum fatum,
 aut miserabantur
 cum suis familiaribus
 periculum commune.
 Vulgo totis castris
 testamenta obsignabantur.
 Paulatim etiam ii
 qui habebant
 magnum usum in castris,
 milites centurionesque,
 quique præerant equitatui,
 perturbabantur vocibus
 ac timore horum.
 Ex his
 qui volebant
 se existimari
 minus timidos,
 dicebant
 se non vereri hostem,
 sed angustias itineris
 et magnitudinem silvarum
 quæ intercederent
 inter ipsos
 atque Ariovistum,
 aut timere

ayant suivi César hors de la ville (Rome)
 par motif d'amitié,
 n'avaient pas
 grand usage (grande expérience)
 dans l'art militaire :
 desquels l'un apportant un motif, l'autre
 un autre motif étant apporté,
 qu'ils disaient
 être indispensable à eux-mêmes
 pour partir,
 demandaient qu'il leur fût permis
 de se retirer avec le consentement de lui ;
 quelques-uns, amenés (déterminés) par la
 restaient, [honte,
 pour qu'ils évitassent
 le soupçon de peur.
 Ceux-ci ne pouvaient
 ni façonner leur visage,
 ni de-temps-en-temps
 retenir leurs larmes :
 cachés dans leurs tentes,
 ou ils se plaignaient
 de leur destinée,
 ou ils déploraient
 avec leurs familiers
 leur danger commun.
 Ça-et-là dans tout le camp
 des testaments étaient scellés.
 Peu à peu même ceux
 qui avaient
 une grande pratique dans les camps,
 soldats et centurions, [lerie,
 et ceux qui étaient-à-la-tête-de la cava-
 étaient troublés par les paroles
 et par la crainte de ceux-ci.
 D'entre ceux-ci
 ceux qui voulaient
 eux-mêmes être estimés
 moins peureux,
 disaient
 eux-mêmes ne pas redouter l'ennemi,
 mais les rétrécissements de la route
 et la grande-étendue des forêts
 qui étaient-dans-l'intervalle
 entre eux-mêmes
 et Arioviste,
 ou craindre

ut satis commode supportari posset, timere¹ dicebant. Nonnulli etiam Cæsari nuntiarant, quum castra moveri ac signi ferri jussisset, non fore dicto audientes milites, neque propter timorem signa laturos.

XL. Hæc quum animadvertisset, convocato concilio, omniumque ordinum ad id concilium adhibitis centurionibus², vehementer eos incusavit : « Primum quod, aut quam in partem, aut quo consilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. Ariovistum, se consule, cupidissime populi Romani amicitiam appetisse ; cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurum judicaret ? Sibi quidem persuaderi, cognitis suis postulatis³ atque æquitate conditionum perspecta, eum neque suam neque populi Romani gratiam repudiaturum. Quod si furore atque amentia impulsus bellum intulisset, quid tandem vererentur ? aut cur de sua virtute, aut de ipsius diligentia, desperarent ? Factum ejus hostis periculum patrum

prévenaient César que, lorsqu'il ordonnerait de lever le camp et de porter en avant les enseignes, les soldats n'écouterait pas le commandement, et que la terreur leur ferait laisser les enseignes immobiles.

XL. César, remarquant l'état des esprits, assemble le conseil, y appelle les centurions de tous les ordres et leur adresse de vifs reproches, d'abord sur ce qu'ils se croyaient en droit de demander où on les conduisait et dans quel but. « Arioviste, sous le consulat de César, avait avidement recherché l'amitié du peuple romain : sur quoi jugeait-on qu'il s'écarterait si imprudemment de son devoir ? César était convaincu que, dès qu'Arioviste connaîtrait ses demandes et aurait vu l'équité de ses propositions, il ne renoncerait pas à sa bienveillance ni à celle du peuple romain. Mais, si la démence et la fureur le poussaient à la guerre, qu'avaient-ils donc à craindre ? Pourquoi désespéreraient-ils de leur courage et de sa prévoyance ?

rem frumentariam,
ut posset supportari
satis commode.
Nonnulli etiam
nuntiarant Cæsari,
quum jussisset
castra moveri
ac signa ferri,
milites non fore audientes
dicto,
neque futuros signa
propter timorem.

XL. Quum
animadvertisset hæc,
concilio convocato,
centurionibusque
omnium ordinum
adhibitis ad id concilium,
incusavit eos vehementer :
« Primum quod
putarent quærendum
aut cogitandum sibi
aut in quam partem
aut quo consilio
ducerentur.
Se consule,
Ariovistum
appetisse cupidissime
amicitiam populi Romani ;
cur quisquam judicaret
hunc discessurum ab officio
tam temere ?
Persuaderi sibi quidem ,
suis postulatis cognitis
atque æquitate
conditionum
perspecta,
eum repudiaturum gratiam
neque suam
neque populi Romani.
Quod si impulsus furore
atque amentia
intulisset bellum,
quid vererentur tandem ?
aut cur desperarent
de sua virtute,
aut de diligentia ipsius ?

la provision de blé,
qu'elle ne pût être transportée
assez aisément.
Quelques-uns même
annonçaient à César,
quand il aurait ordonné
le camp être déplacé
et les enseignes être portées *en avant*,
les soldats ne devoir pas être obéissants
à la parole (à l'ordre) [seigne
et ne devoir pas porter *en avant* les en
à-cause-de leur peur.

XL. Après que
il eut remarqué ces choses,
le conseil ayant été convoqué,
et les centurions
de tous les rangs
ayant été admis à ce conseil,
il accusa eux vivement :
« D'abord de ce que
ils pensaient devoir être demandé
ou devoir être pris-à-souci à (par) eux
ou de quel côté
ou dans quel dessein
ils étaient menés.
Lui-même étant consul,
Arioviste
avoir recherché très-avidement
l'amitié du peuple romain ;
pourquoi quelqu'un jugerait-il
celui-ci devoir s'éloigner de son devoir
si étourdiment ? [certes,
Être persuadé à lui-même (César croyait)
ses demandes étant connues
et l'équité
des conditions
étant examinée, [bonnes-grâces
lui (Arioviste) ne devoir repousser les
ni de lui-même (César)
ni du peuple romain.
Que si poussé par la fureur
et par la démence
il avait apporté (apportait) la guerre
que devaient-ils craindre enfin ?
ou pourquoi désespéraient-ils
de leur propre valeur,
ou du zèle de lui-même (César) ?

nostrorum memoria, quum, Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsus, non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus videbatur; factum etiam nuper in Italia servili tumultu, quos tamen aliquid usus ac disciplina, quæ a nobis accepissent, sublevarent. Ex quo judicari posse quantum haberet in se boni constantia; propterea quod, quos aliquandiu inermos sine causa timuissent, hos postea armatos ac victores superassent. Denique hos esse eosdem, quibuscum sæpenumero Helvetii congressi, non solum in suis, sed etiam in illorum finibus, plerumque superarint, qui tamen pares esse nostro exercitui non potuerint. Si quos adversum prælium et fuga Gallorum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse, diuturnitate belli defatigatis Gallis, Ariovistum, quum multos menses castris se ac paludibus tenuisset, neque sui potestatem fecisset, desperantes iam de pugna et

Déjà, du temps de nos pères, on avait éprouvé cet ennemi, alors que la défaite des Cimbres et des Teutons par Marius avait apporté autant de gloire à l'armée qu'au général lui-même; on venait encore de l'éprouver lors du soulèvement des esclaves d'Italie, qui même avaient pour eux quelque discipline, quelques manœuvres empruntées de nous. On pouvait juger par là de tous les avantages de la fermeté, puisqu'on avait défait, bien qu'armés alors et victorieux, ces ennemis que, sans motif, on avait quelque temps redoutés presque nus. Enfin, c'étaient ces mêmes hommes qu'avaient souvent combattus et presque toujours vaincus non-seulement dans l'Helvétie, mais dans la Germanie même, ces Helvétiens, qui n'avaient pu cependant tenir tête à notre armée. S'il était des gens sur qui la défaite et la déroute des Gaulois fissent quelque impression, ils pourraient apprendre, s'ils s'en informaient, que, las de la longueur de la campagne, les Éduens désespéraient déjà d'en venir aux mains, quand Arioviste, qui s'était tenu plusieurs mois enfermé dans son camp, au milieu des marais, sans donner sur lui aucune prise, les avait attaqués brusque-

Periculum ejus hostis
factum
memoria
nostrorum patrum,
quum, Cimbris et Teutonis
pulsis a C. Mario,
exercitus videbatur meritis
laudem non minorem
quam imperator ipse;
factum etiam
nuper in Italia
tumultu servili,
quos tamen
usus ac disciplina
quæ acceperant a nobis
sublevarent aliquid.
Ex quo posse judicari
quantum boni constantia
haberet in se;
propterea quod
superassent postea
armatos ac victores
hos, quos aliquandiu
timuissent sine causa
inermos.
Denique hos esse eosdem,
quibuscum sæpenumero
Helvetii congressi,
non solum in suis finibus,
sed etiam in illorum,
superarint plerumque,
qui tamen
non potuerint esse pares
nostro exercitui.
Si proelium adversum
et fuga Gallorum
commoveret quos,
hos, si quærerent,
posse reperire,
Gallis defatigatis
diuturnitate belli,
Ariovistum,
quum se tenuisset
multos menses
castris ac paludibus,
neque fecisset
potestatem sui,

L'essai de cet ennemi
avoir été fait
de la mémoire (du temps)
de nos pères,
lorsque, les Cimbres et les Teutons
ayant été battus par C. Marius,
l'armée paraissait ayant mérité
une louange (gloire) non moindre
que le général lui-même;
cet essai avoir été fait encore
récemment en Italie
dans la révolte des-esclaves,
lesquels *esclaves* cependant
la pratique et la discipline
choses-qu'ils avaient reçues de nous
aidaient en quelque chose.
D'après quoi pouvoir être jugé
combien d'avantage la constance
avait en elle-même;
parce que
ils avaient vaincu dans-la-suite
quoique armés et vainqueurs
ces *hommes*, que quelque-temps
ils avaient craints sans motif
quoique sans-armes
Enfin ces *hommes* être les mêmes,
avec lesquels souvent
les Helvétiens étant venus-aux-prises,
non-seulement sur leur *propre* territoire
mais aussi sur *le territoire* de ceux-là,
avaient été-vainqueurs le plus souvent,
les Helvétiens qui cependant
n'avaient pu être égaux (tenir tête)
à notre armée.
Si le combat contraire (la défaite)
et la fuite des Gaulois
faisait-impression-sur quelques-uns,
ceux-ci, s'ils s'informaient,
pouvoir découvrir,
les Gaulois étant fatigués
de la longue-durée de la guerre,
Arioviste,
après qu'il s'était tenu
pendant beaucoup-de mois
dans des camps et des marais,
et n'avait pas fait (donné)
faculté de lui-même (de l'attaquer),

dispersos subito adortum, magis ratione et consilio quam virtute vicisse. Cui rationi contra homines barbaros atque imperitos locus fuisset, hac ne ipsum quidem sperare nostros exercitus capi posse. Qui suum timorem in rei frumentariæ simulationem angustiasque itineris conferrent, facere arroganter, quum aut de officio imperatoris desperare, aut præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ; frumentum Sequanos, Leucos¹, Lingonas subministrare; jamque esse in agris frumenta matura : de itinere ipsos brevi tempore judicatos. Quod non fore dicto audientes neque signa latūra dicantur, nihil se ea re commoveri : scire enim, quibuscumque exercitus dicto audiens non fuerit, aut, male re gesta, fortunam defuisse, aut, aliquo facinore comperto, avaritiam esse convictam. Suam innocentiam perpetua vita, felicitatem

ment, dispersés qu'ils étaient, et les avait vaincus plutôt par adresse et par ruse que par bravoure. Mais si ce plan avait réussi avec des barbares sans expérience, Arioviste lui-même n'espérait pas que nos armées s'y laissassent prendre. Ceux qui rejetaient leur frayeur sur de prétendues inquiétudes relatives aux vivres et à la difficulté des chemins étaient des présomptueux, qui avaient l'air de douter que le général ne fît son devoir, ou de lui dicter ce qu'il avait à faire. Il s'occupait de ces soins : les Séquaniens, les Leuces, les Lingons fournissaient des blés, et déjà, dans les champs, la moisson était mûre : pour les chemins, ils en jugeraient bientôt par eux-mêmes. Quant à ce que l'on disait, que le soldat n'obéirait pas et que les enseignes resteraient immobiles, il n'en était pas ému le moins du monde : il savait que, si des armées avaient méconnu la voix de leur général, c'était, soit après une défaite, parce que la fortune l'avait abandonné, soit lorsqu'il y avait contre lui des preuves évidentes d'une coupable avidité. Pour lui, son intégrité était prouvée par sa vie entière, et son bonheur

adortum subito
 desperantes jam de pugna
 et dispersos,
 vicisse magis ratione
 et consilio
 quam virtute.
 Ne ipsum quidem sperare
 nostros exercitus
 posse capi
 hac, cui rationi
 locus fuisset
 contra homines barbaros
 atque imperitos.
 Qui conferrent
 suum timorem
 in simulationem
 rei frumentariæ
 angustiasque itinerum,
 facere arroganter,
 quum viderentur
 aut desperare
 de officio imperatoris,
 aut præscribere.
 Hæc esse curæ sibi;
 Sequanos, Leucos,
 Lingonas,
 subministrare frumentum;
 jamque frumenta matura
 esse in agris :
 ipsos tempore brevi
 judicaturos de itinere.
 Se commoveri nihil ea re,
 quod dicantur
 non fore audientes dicto,
 neque laturæ signa :
 scire enim,
 quibuscumque exercitus
 non fuerit audiens dicto,
 aut, re gesta male,
 fortunam defuisse,
 aut, aliquo facinore
 comperto,
 avaritiam convictam esse.
 Suam innocentiam
 perspectam esse
 perpetua vita
 felicitatem

ayant assailli soudain *les Gaulois*
 qui désespéraient désormais d'une bataille
 et dispersés, [(adresse)
les avoir vaincus plutôt par système
 et par prudence
 que par valeur.
 Pas même lui (Arioviste) n'espérer
 nos armées
 pouvoir être prises
 par ce *plan*, auquel plan
 lieu (occasion) avait été
 contre des hommes barbares
 et inexpérimentés.
Ceux qui reportaient
 leur crainte
 sur un faux-prétexte
 de provision de-blé
 et des rétrécissements de chemins,
 agir présomptueusement,
 puisqu'ils paraissaient
 ou désespérer
 de l'accomplissement-du-devoir du *géné-*
 ou donner-des-préceptes. [ral,
 Ces *points* être à souci à lui-même;
 les Séquaniens, les Leuces,
 les Lingons,
 fournir du blé;
 et déjà des blés mûrs
 être dans les champs :
 eux-mêmes dans un temps court
 devoir juger de la route.
 Lui-même n'être ému en rien de ce fait,
 qu'ils étaient dits
 ne devoir pas être obéissants à l'ordre,
 et ne devoir pas porter *en avant* les en-
 en effet *lui* savoir, [seignes :
 tous *ceux* à qui une armée
 n'avait pas été obéissante à la parole,
 ou, une affaire (bataille) ayant été con-
 la fortune *leur* avoir manqué, [duite mal,
 ou, quelque crime
 ayant été découvert,
leur avidité avoir été démontrée.
 Sa *propre* intégrité
 avoir été prouvée
 par toute-la-suite-de *sa* vie,
 et son bonheur

Helvetiorum bello¹ esse perspectam. Itaque se, quod in longiorem diem collaturus fuisset, repræsentaturum, et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum, ut quamprimum intelligere posset utrum apud eos pudor atque officium, an et mor valeret. Quod si præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima legione iturum, de qua non dubitaret; sibi-que eam prætoriam cohortem futuram.» Huic legioni Cæsar et indulserat præcipue, et propter virtutem confidebat maxime.

XLI. Hac oratione habita, mirum in modum conversæ sunt omnium mentes, summaque alacritas et cupiditas belli gerendi innata est; princepsque decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de se optimum judicium fecisset, seque esse ad bellum gerendum paratissimam confirmavit. Deinde reliquæ legiones cum tribunis militum et primorum ordinum centurionibus egerunt, uti Cæsari satisfacerent: « Se nec unquam dubitasse, neque timuisse, neque de summa

par la guerre des Helvétiens. En conséquence, il rapprocherait ce qu'il avait compté différer de quelques jours et lèverait le camp la nuit suivante, à la quatrième veille, pour savoir au plus tôt ce qui l'emporterait chez les soldats, de l'honneur et du devoir, ou de la peur. Si nulle autre légion ne le suivait, il n'en marcherait pas moins, emmenant seulement la dixième, dont il ne doutait pas; elle lui servirait de cohorte prétorienne. » C'était sa légion favorite, celle sur la bravoure de laquelle il comptait le plus.

XLI. Ce discours fit une révolution étonnante dans les esprits; il y produisit une ardeur, une impatience extrêmes de combattre; et d'abord la dixième légion fit remercier le général par ses tribuns des soldats de l'excellente opinion qu'il avait d'elle, et l'assura qu'elle était toute prête à poursuivre la guerre. Ensuite les autres légions chargèrent leurs tribuns et leurs premiers centurions de les justifier auprès de César. « Elles n'avaient jamais eu ni doute ni crainte, et

bello Helvetiorum.

Itaque se repræsentaturum
quod collaturus esset
in diem longiorem,
et moturum castra
nocte proxima
de quarta vigilia,
ut posset intelligere
quamprimum
utrum pudor atque officium
an timor
valeret apud eos.

Quod si præterea
nemo sequatur,
tamen se iturum
cum decima legione sola,
de qua non dubitaret;
eamque futuram sibi
cohorte prætoriam. »
Cæsar et indulserat
huic legioni præcipue,
et confidebat maxime
propter virtutem.

XLI. Hac oratione
habita,
mentes omnium
conversæ sunt
in modum mirum,
summaque alacritas
et cupiditas gerendi belli
innata est;
decimaque legio princeps
egit gratias ei
per tribunos militum,
quod fecisset de se
judicium optimum,
confirmavitque sese
esse paratissimam
ad gerendum bellum.
Deinde reliquæ legiones
egerunt
cum tribunis militum
et centurionibus
primorum ordinum,
uti satisfacerent
Cæsari :

« Se nec dubitasse unquam,

par la guerre des Helvètes. [sans-délai
En conséquence lui-même devoir faire-
ce qu'il avait dû reporter
à un jour plus éloigné,
et devoir déplacer le camp
la nuit la plus proche (suivante)
à la quatrième veille,
afin qu'il pût voir
le-plus-tôt-possible
si l'honneur et le devoir
ou bien la crainte
avait-force auprès d'eux.

Que si d'ailleurs
personne ne le suivait,
cependant lui-même devoir marcher
avec la dixième légion seule,
de laquelle il ne doutait pas;
et cette légion devoir être pour lui
une cohorte prétorienne. »
César et s'était attaché
à cette légion principalement,
et avait-confiance le plus en elle
à-cause-de sa valeur.

XLI. Ce discours
ayant été tenu,
les esprits de tous
furent changés
d'une façon étonnante,
et la plus grande ardeur
et le plus grand désir de faire la guerre
naquit-dans les esprits;
et la dixième légion la première
rendit grâces à lui [date,
par-l'intermédiaire-des tribuns des sol-
de ce qu'il avait fait (exprimé) sur elle
le jugement le meilleur,
et assura elle-même
être très-prête
à faire la guerre.
Ensuite les autres légions
s'entendirent
avec les tribuns des soldats
et les centurions
des premiers rangs, [faction)
pour qu'ils les excusassent (donnassent-satis-
auprès de César :

« Elles-mêmes et n'avoir douté jamais,

belli suum judicium, sed imperatoris esse, existimavisse. » Eorum satisfactione accepta et itinere exquisito per Divitiacum, quod ex aliis ei maximam fidem habebat, ut millium amplius quinquaginta¹ circuitu locis apertis exercitum duceret, de quarta vigilia, ut dixerat, profectus est. Septimo die, quum iter non intermitteret, ab exploratoribus certior factus est, Ariovisti copias a nostris millibus passuum quatuor et viginti² abesse.

XLII. Cognito Cæsaris adventu, Ariovistus legatos ad eum mittit: « Quod antea de colloquio postulasset³, id per se fieri licere, quoniam propius accessisset; seque id sine periculo facere posse existimare. » Non respuit conditionem Cæsar: jamque eum ad sanitatem reverti arbitrabatur, quum id, quod antea petenti denegasset, ultro polliceretur; magnamque in

n'avaient jamais cru qu'il leur appartînt de juger les opérations de la guerre, qui ne concernaient que le général. » César reçut leurs excuses, et, après s'être assuré auprès de Divitiacus, celui des Gaulois auquel il se fiait le plus, qu'il lui fallait faire un détour de plus de cinquante milles pour que l'armée ne trouvât qu'un pays découvert, il partit à la quatrième veille, comme il l'avait annoncé. Au bout de sept jours de marche continue, ses éclaireurs lui apprirent que l'armée d'Arioviste était à vingt-quatre milles de la nôtre.

XLII. Arioviste, instruit de l'approche de César, lui envoie des ambassadeurs: « Il ne voyait plus d'obstacle à l'entrevue qui lui avait été demandée précédemment, puisque César s'était rapproché, et il pensait pouvoir s'y rendre sans danger. » César ne rejeta point la proposition; il croyait déjà qu'Arioviste revenait à des idées saines, puisqu'il offrait de lui-même ce qu'il avait refusé d'accorder

neque timuisse,
neque existimavisse
judicium de summa belli
esse suum.
sed imperatoris. »
Satisfactione eorum
accepta,
et itinere exquisito
per Divitiacum,
quod habebat
maximam fidem ei
ex aliis,
ut duceret exercitum
locis apertis
circuitu [lium,
amplius quinquaginta mil-
profectus est
de quarta vigilia,
ut dixerat.
Septimo die,
quum non intermitteret
iter,
factus est certior
ab exploratoribus
copias Ariovisti
abesse a nostris
quatuor et viginti
millibus passuum.

XLII. Adventu Cæsaris
cognito,
Ariovistus mittit legatos
ad eum :
« Licere per se
id quod postulasset antea
de colloquio
fieri,
quoniam accessisset
propius ;
seque existimare
posse facere id
sine periculo. »
Cæsar
non respuit conditionem :
jamque arbitrabatur eum
reverti ad sanitatem,
quum polliceretur ultro
id quod denegasset antea

et n'avoir *jamais* craint,
et n'avoir pas pensé [guerre
le jugement sur le point-capital de la
être leur (leur appartenir)
mais du (au) général. »
L'excuse d'eux
ayant été reçue,
et la route ayant été étudiée
par l'intermédiaire de Divitiacus,
parce qu'il avait
la plus grande confiance en lui
parmi les autres,
pour qu'il conduisît son armée
par des lieux découverts
par un circuit
de plus de cinquante milles,
il partit
à la quatrième veille,
comme il avait dit.
Le septième jour,
comme il n'interrompait pas
la marche,
il fut fait mieux-informé (apprit)
par les éclaireurs
les troupes d'Arioviste
être-éloignées des nôtres
de quatre et vingt (vingt-quatre)
milliers de pas.

XLI. L'arrivée de César
étant connue,
Arioviste envoie des députés
vers lui, *disant* :
« Être permis quant à lui-même
ce que Cæsar avait demandé précédemment
touchant un entretien
avoir lieu,
puisqu'il s'était approché
plus près ;
et lui-même penser
pouvoir faire-cela
sans danger. »
César
ne rejeta point l'offre :
et déjà il estimait lui (Arioviste)
revenir à un esprit-sain,
puisqu'il promettait spontanément
ce qu'il avait refusé précédemment

spem veniebat, pro suis tantis populi que Romani in eum beneficiis, cognitis suis postulatis, fore uti pertinacia desisteret. Dies colloquio dictus est, ex eo die quintus. Interim sæpe ultro citroque quum legati inter eos mitterentur, Ariovistus postulavit ne quem peditem ad colloquium Cæsar adduceret : « Vereri se ne per insidias ab eo circumveniretur ; uterque cum equitatu veniret ; alia ratione sese non esse venturum. » Cæsar, quod neque colloquium interposita causa tolli volebat, neque salutem suam Gallorum equitatu committere audebat, commodissimum esse statuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, eo legionarios milites legionis decimæ, cui quam maxime confidebat, imponere, ut præsidium quam amicissimum, si quid opus facto esset, haberet. Quod quum fieret, non irridicule quidam ex militibus decimæ legionis dixit :

quand César le demandait. Il avait de si grandes obligations à César et au peuple romain, qu'on devait espérer qu'il renoncerait à son obstination, quand il saurait ce qu'on voulait de lui. L'entrevue fut fixée au cinquième jour suivant. Comme, en attendant, on s'envoyait fréquemment de part et d'autre des députés, Arioviste demanda que César n'amènât pas d'infanterie à la conférence : « Il craignait qu'on ne lui dressât une embuscade ; ils n'auraient tous deux que de la cavalerie, autrement il ne viendrait pas. » César, ne voulant pas que ce prétexte fût manquer l'entrevue, et n'osant pas confier sa personne à la cavalerie gauloise, crut que le mieux était de prendre tous les chevaux des Gaulois et de les donner aux soldats de la dixième légion, sur laquelle il comptait le plus, afin d'avoir, au besoin, une escorte toute dévouée. Tandis qu'on s'occupait de cet arrangement, un soldat de cette légion dit assez plaisamment que César

petenti ;
 veniebatque
 in magnam spem,
 fore uti,
 pro beneficiis tantis
 suis populi que Romani
 in eum,
 suis postulatis cognitis,
 desisteret pertinacia.
 Dies dictus est colloquio,
 quintus ex eo die.
 Interim quum legati
 mitterentur sæpe inter eos
 ultro citroque,
 Ariovistus postulavit
 ne Cæsar
 adduceret quem peditem
 ad colloquium :
 « Se vereri
 ne circumveniretur ab eo
 per insidias ;
 uterque veniret
 cum equitatu ;
 alia ratione
 sese non venturum esse. »
 Cæsar, quod neque volebat
 colloquium tolli
 causa interposita,
 neque audebat
 committere suam salutem
 equitatu Gallorum,
 statuit
 commodissimum esse,
 omnibus equis detractis
 equitibus Gallis,
 imponere eo
 milites legionarios
 decimæ legionis,
 cui confidebat
 quam maxime,
 ut, si esset opus facto
 quid,
 haberet præsidium
 quam amicissimum.
 Quod quum fieret,
 quidam ex militibus
 decimæ legionis

à Cæsar le demandant ;
 et il *en* venait
 à un grand espoir,
 devoir être (qu'il arriverait) que,
 pour les bienfaits si-grands
 de-lui-même et du peuple romain
 envers lui (Arioviste),
 ses demandes étant connues,
 il se désisterait de son obstination.
 Un jour fut désigné pour l'entretien,
 le cinquième à-partir-de ce jour-là.
 Cependant comme des députés
 étaient envoyés souvent entre eux
 en-allant et en-revenant (des deux côtés),
 Arioviste demanda
 que Cæsar [fanterie]
 n'amènât pas quelque fantassin (de l'in-
 à l'entretien, *disant* :
 « Lui-même craindre
 qu'il ne fût enveloppé par lui (Cæsar)
 à-l'aide d'embûches ;
 que l'un-et-l'autre vînt
 avec de la cavalerie ;
 d'autre façon
 lui-même ne devoir pas venir. »
 Cæsar, parce que et il ne voulait pas
 l'entretien être supprimé
 par un prétexte placé-entre eux,
 et il n'osait pas
 confier son salut
 à la cavalerie des Gaulois,
 décida
 le plus commode être,
 tous les chevaux ayant été retirés
 aux cavaliers gaulois,
 de placer là (sur ces chevaux)
 les soldats légionnaires
 de la dixième légion,
 à laquelle il se fiait
 le plus qu'il était possible,
 afin que, s'il était besoin d'action
 en quelque chose,
 il eût un appui aussi ami
 qu'il pouvait avoir le plus ami.
 Comme cela se faisait,
 un certain des soldats
 de la dixième légion

« Plus quam pollicitus esset Cæsarem facere; pollicitum se in cohortis prætoriae loco decimam legionem habiturum, ad equum rescribere¹. »

XLIII. Planities erat magna, et in ea tumulus terrenus satis grandis. Hic locus æquo fere spatio a castris Ariovisti et Cæsaris aberat. Eo, ut erat dictum, ad colloquium venerunt. Legionem Cæsar, quam equis vexerat, passibus ducentis ab eo tumulo constituit. Item equites Ariovisti pari intervallo constiterunt. Ariovistus ex equis ut colloquerentur, et, præter se, denos ut ad colloquium adducerent, postulavit. Ubi eo ventum est, Cæsar initio orationis sua senatusque in eum beneficia commemoravit : « Quod rex appellatus esset a senatu, quod amicus, quod munera amplissima missa; quam rem et paucis contigisse, et pro magnis hominum officiis consuesse tribui » docebat; « illum, quum neque aditum, neque causam postulandi ju-

tenait plus qu'il n'avait promis; les soldats de la dixième légion ne devaient être que sa cohorte prétorienne, et il en faisait des chevaliers. »

XLIII. Il y avait une vaste plaine sur laquelle s'élevait un tertre assez grand. Cet endroit était à peu près à égale distance des deux camps. C'est là que, suivant leur convention, Arioviste et César se rendirent pour leur entrevue; César fit arrêter à deux cents pas en arrière la légion qu'il avait amenée à cheval; la cavalerie d'Arioviste se tint à pareille distance. Il demanda que l'on s'entretînt à cheval, et que chacun eût avec soi dix cavaliers. Quand on fut en présence, César prit la parole et lui rappela d'abord ses bienfaits et ceux du sénat. « On lui avait donné le titre de roi, le titre d'ami; on lui avait envoyé de magnifiques présents; peu de princes obtenaient ces honneurs, que les Romains n'avaient coutume d'accorder que pour des services éminents, tandis que lui, qui n'avait ni facilités ni motifs légitimes

dixit non irridicule :

« Cæsarem facere plus
quam pollicitus esset;
pollicitum se habiturum
decimam legionem
in loco cohortis prætoris,
rescribere
ad equum. »

XLIII. Magna planities
erat,
et in ea tumulus terrenus
satis grandis.

Hic locus aberat
fere spatio æquo a castris
Ariovisti et Cæsaris.

Venerunt eo
ad colloquium,
ut dictum erat.
Cæsar constituit
ducentis passibus
ab eo tumulo
legionem

quam vexerat equis.

Item equites Ariovisti
constiterunt
pari intervallo.

Ariovistus postulavit
ut colloquerentur ex equis,
et adducerent

ad colloquium
denos. præter se

Ubi ventum est eo,

Cæsar initio orationis
commemoravit beneficia
sua senatusque
in eum :

« Quod appellatus esset
rex a senatu,
quod amicus,
quod munera amplissima
missa;
quam rem docebat
et contigisse paucis,
et consuesse tribui
pro magnis officiis
hominum.

Illum, quam haberet

dit non d'une-*façon-déplaisante*:

« César faire plus
qu'il n'avait promis;
ayant promis lui-même devoir avoir
la dixième légion
en place de cohorte prétorienne,
les inscrire-de-nouveau
pour un cheval (dans la cavalerie). »

XLIII. Une vaste plaine
était,
et dans elle un tertre de-terre
assez grand.

Ce lieu était-éloigné
à-peu-près d'un espace égal du camp
d'Arioviste et de César.

Ils vinrent là
pour l'entretien,
comme il avait été dit.

César établit
à deux-cents pas
de ce tertre
la légion

qu'il avait amenée sur des chevaux.

De même les cavaliers d'Arioviste
s'arrêtèrent
à pareil intervalle.

Arioviste demanda [vaux,
qu'ils s'entretinssent de dessus leurs che-
et amenassent

à l'entretien
chacun dix hommes, outre eux-mêmes.

Dès qu'on fut venu là,
César au commencement de son discours
rappela les bienfaits
de-lui-même et du sénat
envers lui (Arioviste) :

« Qu'il avait été appelé
roi par le sénat,
qu'il avait été appelé ami,
que des présents très-considérables
lui avaient été envoyés;
laquelle chose il lui apprenait
et être échue à peu-d'hommes,
et avoir-coutume d'être accordée
pour les grands services
de certains hommes.

Lui, tandis qu'il n'avait

statum haberet, beneficio ac liberalitate sua ac senatus ea præmia consecutum. » Docebat etiam « quam veteres quamque justæ causæ necessitudinis ipsis cum Æduis intercederent, quæ senatusconsulta, quotiens quamque honorifica in eos facta essent; ut omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuissent, prius etiam quam nostram amicitiam appetissent; populi Romani hanc esse consuetudinem, ut socios atque amicos non modo sui nihil deperdere, sed gratia, dignitate, honore auctiores velit esse : quod vero ad amicitiam populi Romani attulissent, id iis eripi, quis pati posset ? » Postulavit deinde eadem, quæ legatis in mandatis dederat : « Ne aut Æduis aut eorum sociis bellum inferret; obsides redderet; si nullam partem Germanorum domum remittere posset, at ne quos amplius Rhenum transire pateretur. »

pour les solliciter, il ne les avait dues qu'à la bienveillance de César et à la générosité du sénat. César lui apprenait encore combien étaient anciens et justes les motifs de l'amitié des Romains pour les Éduens, combien étaient honorables et nombreux les sénatus-consultes rendus en leur faveur. De tout temps, même avant de rechercher notre amitié, les Éduens avaient eu la prééminence dans la Gaule. L'usage du peuple romain n'était pas seulement de ne laisser rien perdre à ses alliés et à ses amis; il voulait encore les voir gagner en influence, en considération, en dignité. Pourrait-on donc souffrir qu'on leur arrachât même ce qu'ils avaient apporté dans notre alliance ? » César renouvela ensuite les demandes dont il avait chargé ses envoyés : « Qu'Arioviste ne fît la guerre ni aux Éduens ni à leurs alliés ; qu'il rendit les otages; et, s'il ne pouvait pas renvoyer chez eux une partie de ses Germains, que du moins il ne permit plus à d'autres de passer le Rhin. »

neque aditum,
 neque justam causam
 postulandi,
 consecutum ea præmia
 beneficio ac liberalitate
 sua ac senatus. »
 Docebat etiam
 « Quam veteres
 quamque justæ
 causæ necessitudinis
 intercederent ipsis
 cum Æduis,
 quæ senatusconsulta,
 quotiens quamque honori-
 facta essent in eos; [fice
 ut omni tempore Ædui
 tenuissent principatum
 Galliæ totius,
 prius etiam
 quam appetissent
 nostram amicitiam;
 consuetudinem
 populi Romani
 esse hanc,
 ut velit suos socios
 atque amicos
 non modo
 deperdere nihil sui;
 sed esse auctiores
 gratia, dignitate, honore :
 quis vero posset pati
 id quod attulissent
 ad amicitiam
 populi Romani
 eripi iis? »
 Deinde postulavit eadem,
 quæ dederat legatis
 in mandatis :
 « Ne inferret bellum
 aut Æduis aut sociis eorum;
 redderet obsides;
 si posset remittere domum
 nullam partem
 Germanorum,
 at ne pateretur
 quos amplius
 transire Rhenum. »

ni accès auprès du sénat,
 ni juste motif
 de demander,
 avoir obtenu ces récompenses
 par le bienfait et la générosité
 de-lui-même et du sénat. »
 Il lui apprenait aussi
 « Combien anciens
 et combien justes
 des motifs de liaison
 existaient-entre eux-mêmes (les Romains)
 avec (et) les Éduens,
 quels sénatus-consultes,
 combien-de-fois et combien honorables
 avaient été faits (rendus) envers eux;
 comment de tout temps les Éduens
 avaient occupé le premier-rang
 de la Gaule tout-entière,
 avant même
 qu'ils eussent recherché
 notre amitié;
 la coutume
 du peuple romain
 être celle-ci,
 qu'il veuille ses alliés
 et ses amis
 non-seulement
 ne perdre rien du leur,
 mais être plus agrandis
 en crédit, en dignité, en honneur :
 or qui pourrait souffrir
 ce qu'ils avaient apporté
 à l'amitié
 du peuple romain
 être arraché à eux? »
 Ensuite il demanda ces-mêmes choses,
 qu'il avait données à ses députés
 dans leurs instructions :
 « Qu'il n'apportât pas la guerre
 ou aux Éduens ou aux alliés d'eux ;
 qu'il rendit les otages ;
 s'il ne pouvait renvoyer à leur demeure
 aucune partie
 des Germains,
 du moins qu'il ne souffrît pas
 quelques-uns de plus
 passer le Rhin. »

XLIV. Ariovistus ad postulata Cæsaris pauca respondit; de suis virtutibus multa prædicavit : « Transisse Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum et arcessitum a Gallis¹; non sine magna spe magnisque præmiis domum propinquosque reliquisse; sedes habere in Gallia, ab ipsis concessas, obsides ipsorum voluntate datos; stipendium capere jure belli, quod victores victis imponere consuerint; non sese Gallis, sed Gallos sibi bellum intulisse; omnes Galliæ civitates ad se oppugnandum venisse, ac contra se castra habuisse; eas omnes copias a se uno prælio pulsas ac superatas esse; si iterum experiri velint, se iterum paratum esse decertare; si pace uti velint, iniquum esse de stipendio recusare, quod sua voluntate ad id tempus pependerit. Amicitiam populi Romani sibi ornamento et præsidio non detrimento esse oportere; idque se ea

XLIV. Arioviste répondit en peu de mots pour ce qui concernait les demandes de César; il vanta longuement ses exploits : « Il n'avait point passé le Rhin de lui-même, mais sur l'invitation et les prières des Gaulois. Il avait fallu de grandes espérances et de grands avantages pour lui faire quitter son pays et ses proches. L'établissement qu'il possédait dans la Gaule, il le tenait des Gaulois; les otages avaient été donnés de leur plein gré; il percevait, par le droit de la guerre, les tributs que le vainqueur a coutume d'imposer aux vaincus. Ce n'était pas lui qui avait déclaré la guerre aux Gaulois, c'étaient les Gaulois qui l'avaient attaqué: toutes les cités de la Gaule, réunies pour l'écraser, étaient venues camper vis-à-vis de lui; il avait culbuté et vaincu toutes leurs troupes dans une seule bataille. S'ils voulaient tenter de nouveau la fortune, il était prêt à combattre. S'ils voulaient demeurer en paix, il serait injuste à eux de lui refuser un tribut payé volontairement jusqu'alors. Il fallait que l'amitié du peuple romain lui fût utile et honorable; c'était dans cet espoir qu'il l'avait brigüée : si le peuple romain lui

XLIV. Ariovistus
 respondit pauca
 ad postulata Cæsaris;
 prædicavit multa
 de suis virtutibus :
 « Sese transisse Rhenum
 non sua sponte,
 sed rogatum et arcessitum
 a Gallis;
 non reliquisse domum
 propinquosque
 sine magna spe
 magnisque præmiis;
 habere in Gallia sedes
 concessas ab ipsis,
 obsides datos
 voluntate ipsorum;
 capere jure belli
 stipendium
 quod victores consuerint
 imponere victis;
 non sese intulisse bellum
 Gallis,
 sed Gallos sibi;
 omnes civitates Galliæ
 venisse
 ad se oppugnandum,
 ac habuisse castra
 contra se;
 omnes eas copias
 pulsas esse ac superatas
 a se uno prælio;
 si velint experiri iterum,
 se esse paratum
 decertare iterum;
 si velint uti pace,
 esse iniquum
 recusare de stipendio,
 quod pependerit
 ad id tempus
 sua voluntate.
 Oportere
 amicitiam populi Romani
 esse sibi ornamento
 et præsidio,
 non detrimento;
 æque petisse id

XLIV. Arioviste
 répondit peu-de *mots*
 aux demandes de César;
 il dit-avec-jactance beaucoup-de *paroles*
 touchant ses *propres* traits-de-bravoure :
 « Lui-même avoir passé le Rhin
 non de son *propre* mouvement,
 mais prié et appelé
 par les Gaulois;
 ne pas avoir abandonné sa demeure
 et ses proches
 sans un grand espoir
 et de grands prix;
 avoir en Gaule un établissement
 concédé par les Gaulois eux-mêmes,
 des otages donnés
 de la volonté d'eux-mêmes;
 percevoir par le droit de la guerre
 le tribut
 que les vainqueurs avaient-coutume
 d'imposer aux vaincus;
 non lui-même avoir apporté la guerre
 aux Gaulois,
 mais les Gaulois à lui-même;
 toutes les cités de la Gaule
 être venues
 pour l'assiéger,
 et avoir eu des camps
 contre lui;
 toutes ces troupes
 avoir été repoussées et vaincues
 par lui en un-seul combat;
 s'ils voulaient essayer de nouveau,
 lui-même être préparé
 à combattre de nouveau;
 s'ils voulaient user de la paix,
 être (il était) injuste [le] tribut,
 de refuser au-sujet-du (qu'ils refusassent
 qu'ils avaient payé
 jusqu'à ce temps
 de leur consentement.
 Falloir (il fallait)
 l'amitié du peuple romain
 être pour lui à ornement (un honneur)
 et à (un) appui,
 non à (un) détriment; [amitié)
 et lui-même avoir demandé cela (cette

spe petisse. Si per populum Romanum stipendium remittatur et dediticii subtrahantur, non minus libenter sese recusatum populi Romani amicitiam quam appetierit. Quod multitudinem Germanorum in Galliam transducatur, id se sui munendi, non Galliæ impugnandæ causâ facere ; ejus rei testimonio esse quod, nisi rogatus, non venerit, et quod bellum non intulerit, sed defenderit. Se prius in Galliam venisse quam populum Romanum. Nunquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliæ provinciæ finibus egressum. Quid sibi vellet? Cur in suas possessiones veniret? Provinciam suam hanc esse Galliam, sicut illam nostram. Ut ipsi concedi non oporteret, si in nostros fines impetum facere, sic item nos esse iniquos, quod in suo jure se interpellaremus. Quod fratres Æduos appellatos diceret, non se tam barbarum neque tam imperitum esse rerum, ut non sciret neque bello

faisait perdre ses revenus et lui enlevait ses sujets, il renoncerait à son amitié tout aussi volontiers qu'il l'avait demandée. S'il faisait venir beaucoup de Germains dans la Gaule, c'était pour sa propre sûreté, non pour attaquer personne : ce qui le prouvait, c'est qu'il n'était venu que parce qu'on l'en avait sollicité, qu'il n'avait pas été l'agresseur et n'avait fait que se défendre. Il était entré dans la Gaule avant les Romains : aucune de leurs armées n'avait, jusque-là, franchi les limites de la province. Que voulait César? Pourquoi venait-il sur son territoire? Cette partie de la Gaule était sa province, comme une autre partie était la nôtre. De même qu'on ne devrait pas tolérer qu'il se jetât sur nos possessions, de même nous étions injustes de venir le troubler dans ses droits. Quant au titre de frères que César prétendait avoir été donné aux Éduens, il n'était ni assez barbare ni assez étranger aux événements pour

ea spe.

Si stipendium remittatur
per populum Romanum,
et dediticii subtrahantur,
sese recusaturum
amicitiam populi Romani
non minus libenter
quam appetierit.

Quod transducatur in Galliam
multitudinem

Germanorum,

se facere id

causa sui muniendi,
non impugnandæ Galliæ ;

esse testimonio ejus rei

quod non venerit,

nisi rogatus, et quod

non intulerit bellum,

sed defenderit.

Se venisse in Galliam

priusquam

populum Romanum.

Nunquam ante hoc tempus

exercitum populi Romani

egressum finibus

provinciæ Galliæ.

Quid vellet sibi ?

Cur veniret

in suas possessiones ?

Hanc Galliam

esse suam provinciam,

sicut illam nostram.

Ut non oporteret

concedi ipsi,

si faceret impetum

in nostros fines,

sic item nos esse iniquos,

quod interpellaremus ~~se~~

in suo jure.

Quod diceret

Æduos

appellatos fratres

se non esse tam barbarum,

neque tam imperitum

rerum,

ut non sciret,

neque Æduos

dans cette espérance.

Si le tribut était remis

par-l'intermédiaire-du peuple romain,

et si ses sujets lui étaient soustraits,

lui-même devoir refuser

l'amitié du peuple romain

non moins volontiers

qu'il ne l'avait recherchée.

Quant à ce qu'il faisait-passer en Gaule

une multitude

de Germains,

lui-même faire cela

en vue de se fortifier,

non d'attaquer la Gaule;

être à témoignage (à preuve) de ce fait

le-fait-qu'il n'était pas venu,

sinon prié *de venir*, et que

il n'avait pas apporté la guerre,

mais l'avait repoussée.

Lui-même être venu dans la Gaule

avant que

le peuple romain y être venu.

Jamais avant ce temps

une armée du peuple romain

n'être sortie des frontières

de la province *de* Gaule.

Que voulait-il pour lui-même ?

Pourquoi venait-il

sur ses possessions ?

Cette Gaule-ci (cette partie de la Gaule)

être sa province,

comme celle-là (cette autre partie) *être* la

Comme il ne faudrait pas [nôtre.

être permis (qu'on donnât permission) à

s'il faisait irruption [lui-même,

sur notre territoire,

ainsi de même nous être injustes,

parce que nous troublions lui-même

dans son droit.

Quant à ce que César disait

les Éduens

avoir été appelés frères

lui-même ne pas être si barbare

ni si ignorant

des événements,

qu'il ne sût pas,

et les Éduens

Allobrogum¹ proximo Æduos Romanis auxilium tulisse, neque ipsos in his contentionibus, quas Ædui secum et cum Sequanis habuissent, auxilio populi Romani usos esse. Debere se suspicari, simulata Cæsarem amicitia, quod exercitum in Gallia habeat, sui opprimendi causa habere. Qui nisi decedat atque exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico, sed pro hoste habiturum; quod si eum interfecerit, multis sese nobilibus principibusque populi Romani gratum esse facturum; id se ab ipsis per eorum nuntios comperit habere, quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset. Quod si discessisset et liberam possessionem Galliæ sibi tradidisset, magno se illum præmio remuneraturum, et, quæcumque bella geri vellet, sine ullo ejus labore et periculo confecturum. »

XLV. Multa ab Cæsare in eam sententiam dicta sunt, quare

ignorer que les Éduens n'avait point fourni de secours aux Romains dans la dernière guerre contre les Allobroges, et n'en avaient point reçu d'eux, lors de leurs querelles avec lui et avec les Séquaniens. Il devait soupçonner que, sous le prétexte de cette amitié, César n'avait une armée dans la Gaule que pour écraser Arioviste. Si donc il ne quittait ce pays et n'en retirait ses troupes, il verrait en lui non plus un ami, mais un ennemi. La mort de César lui vaudrait la reconnaissance d'un grand nombre des plus nobles et des premiers citoyens de Rome; ils l'en avaient fait assurer par leurs messages; il pouvait, en faisant périr César, acheter leur bienveillance et leur amitié. Mais si César se retirait et lui laissait la libre possession de la Gaule, il l'en récompenserait magnifiquement, prendrait sur lui toutes les guerres que César voudrait faire, et lui en épargnerait les fatigues et les dangers. »

XLV. César lui développa longuement les motifs qui l'empêchaient

tulisse auxilium Romanis
 proximo bello Allobrogum,
 neque ipsos usos esse
 auxilio populi Romani
 in his contentionibus,
 quas Ædui
 habuissent secum
 et cum Sequaniis.
 Se debere suspicari
 Cæsarem,
 amicitia simulata,
 quod habeat exercitum
 in Gallia,
 habere
 causa opprimendi sui.
 Qui nisi decedat,
 atque deducat exercitum
 ex his regionibus,
 sese habiturum illum
 non pro amico,
 sed pro hoste;
 quod si interfecerit eum,
 sese facturum esse gratum
 multis nobilibus
 principibusque
 populi Romani;
 se habere id compertum
 ab ipsis
 per nuntios eorum,
 quorum omnium
 posset redimere
 gratiam atque amicitiam
 morte ejus.
 Quod si discessisset
 et tradidisset sibi
 liberam possessionem
 Galliæ,
 se remuneraturum illum
 magno præmio,
 et, quæcumque bella vellet
 geri,
 confecturum
 sine ullo labore
 et periculo ejus. »

XLV. Multa
 dicta sunt a Cæsare
 in hanc sententiam,

ne pas avoir porté secours aux Romains
 dans la dernière guerre des Allobroges,
 et eux-mêmes n'avoir pas usé
 du secours du peuple romain
 dans ces luttes,
 que les Éduens
 avaient eues avec lui-même
 et avec les Séquaniens.
 Lui-même devoir soupçonner
 César,
 cette amitié étant feinte,
 parce qu'il avait une armée
 dans la Gaule,
 l'avoir
 en vue d'accabler lui-même (Arioviste).
 Lequel s'il ne se retirait pas,
 et n'emmenait pas son armée
 de ces contrées,
 lui-même devoir tenir lui (César)
 non pour ami,
 mais pour ennemi;
 que s'il tuait lui (César),
 lui-même devoir faire une chose agréable
 à beaucoup-de nobles
 et de principaux citoyens
 du peuple romain; [assuré]
 lui-même avoir cela assuré (en avoir été
 par eux-mêmes
 par-l'intermédiaire-des messagers d'eux,
 desquels tous
 il pouvait acheter
 la reconnaissance et l'amitié
 par la mort de lui (César).
 Que s'il s'était retiré
 et avait livré à lui-même
 la libre possession
 de la Gaule,
 lui-même devoir récompenser lui (César)
 par un grand prix,
 et, quelques guerres qu'il voulût
 être faites,
 devoir les achever
 sans aucune peine
 et aucun péril de lui. »

XLV. Beaucoup-de paroles
 furent dites par César
 dans ce sens,

negotio desistere non posset, « Neque suam, neque populi Romani consuetudinem pati uti optime merentes socios desereret; neque se judicare Galliam potius esse Ariovisti quam populi Romani. Bello superatos esse Arvernos et Ruthenes¹ ab Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. Quod si antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi Romani justissimum esse in Gallia imperium : si judicium senatus observari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset. »

XLVI. Dum hæc in colloquio geruntur, Cæsari nuntiatum est equites Ariovisti propius tumulum accedere et ad nostros adequitare, lapides telaque in nostros conjicere. Cæsar loquendi finem fecit, seque ad suos recepit, suisque imperavit ne quod omnino telum in hostes rejicerent. Nam etsi sine ullo

de se désister de ses demandes : « Il n'était ni dans ses habitudes ni dans celles du peuple romain, d'abandonner des alliés qui méritaient très-bien d'eux, et il ne jugeait pas que la Gaule appartint à Arioviste plutôt qu'au peuple romain. Q. Fabius Maximus ayant vaincu les Arvernes et les Ruthènes, le peuple romain leur avait pardonné, il ne les avait pas réduits en province, il ne leur avait pas imposé de tribut. Que si l'on devait avoir égard aux dates les plus anciennes, le droit des Romains à l'empire de la Gaule était le meilleur; s'il fallait s'en tenir à la décision du sénat, la Gaule devait être libre, puisqu'il avait voulu que la Gaule vaincue conservât ses lois. »

XLVI. Pendant cet entretien, on annonce à César que la cavalerie d'Arioviste s'approche du tertre, caracole autour de nos soldats et leur jette des pierres et des traits. César cesse son discours, rejoint son escorte et défend aux siens de lancer aucun trait contre l'ennemi; car, quoique l'issue d'un combat entre une légion d'élite et de

quare non posset
desistere negotio, [nem
« Neque suam consuetudi-
neque populi Romani
pati uti desereret
socios merentes optime;
neque se judicare
Galliam esse Ariovisti
potius
quam populi Romani.
Arvernos et Ruthenos
superatos esse bello
ab Q. Fabio Maximo,
quibus populus Romanus
ignovisset,
neque redegisset
in provinciam,
neque imposuisset
stipendium.
Quod si oporteret
quodque tempus
antiquissimum
spectari,
imperium populi Romani
in Gallia
esse justissimum :
si oporteret
judicium senatus observari,
Galliam
debere esse liberam,
quam victam bello
voluisset uti suis legibus. »

XLVI. Dum hæc
geruntur in colloquio,
nuntiatum est Cæsari
equites Ariovisti
accedere propius tumulum
et adequitare ad nostros,
conjicere in nostros
lapides telaque.
Cæsar fecit finem loquendi,
seque recepit ad suos,
imperavitque suis
ne rejicerent
omnino quod telum
in hostes.
Nam etsi videbat

pourquoi il ne pouvait pas
se désister de l'affaire,
« Ni son habitude
ni celle du peuple romain
ne souffrir qu'il abandonnât
des alliés méritant très-bien d'eux,
et lui-même ne pas juger
la Gaule être de (à) Arioviste
plutôt
que du (au) peuple romain
Les Arvernes et les Ruthènes
avoir été vaincus à la guerre
par Q. Fabius Maximus,
peuples auxquels le peuple romain
avait pardonné,
et qu'il n'avait pas réduits
en province,
et auxquels il n'avait pas imposé
de tribut.
Que s'il fallait
chaque époque
la plus ancienne
être considérée,
l'empire du peuple romain
dans la Gaule
être le plus juste :
s'il fallait
le jugement du sénat être observé,
la Gaule
devoir être libre,
laquelle vaincue à la guerre
il avait voulu *laisser* user de ses *propres*
XLVI. Tandis que ces choses [lois. »
se passent dans l'entretien,
il fut annoncé à César
les cavaliers d'Arioviste
s'avancer plus près du tertre
et chevaucher vers les nôtres.
et jeter sur les nôtres
des pierres et des traits.
César fit la fin (cessa) de parler,
et se retira vers les siens,
et commanda aux siens
qu'ils ne lançassent-de-leur-côté
pas du tout quelque trait
contre les ennemis.
Car bien qu'il vit

periculo legionis delectæ cum equitatu prælium fore videbat, tamen committendum non putabat ut, pulsus hostibus dici posset eos ab se per fidem in colloquio circumventos. Posteaquam in vulgus militum elatum est qua arrogantia in colloquio Ariovistus usus omni Gallia Romanis interdixisset, impetumque in nostros ejus equites fecissent, eaque res colloquium ut diremisset, multo major alacritas studiumque pugnandi majus exercitui injectum est.

XLVII. Biduo post Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit : « Velle se de his rebus, quæ inter eos agi cœptæ neque perfectæ essent, agere cum eo; uti aut iterum colloquio diem constitueret, aut, si id minus vellet, e suis legatis aliquem ad se mitteret. » Colloquendi Cæsari causa visa non est, et eo magis quod pridie ejus diei Germani retineri non poterant quin ip

la cavalerie ne lui parût pas douteuse, il ne voulait pas qu'après la défaite des ennemis on pût dire qu'il avait abusé de l'entrevue et de la foi jurée pour les surprendre. Quand les soldats apprirent avec quelle arrogance Arioviste avait interdit la Gaule aux Romains, comment ses cavaliers avaient attaqué les nôtres, et comment cet acte d'hostilité avait rompu la conférence, ces rapports leur inspirèrent une nouvelle ardeur, un désir encore plus vif de combattre.

XLVII. Deux jours après, Arioviste envoie des députés à César : « Il voulait s'entretenir avec lui sur les questions qu'ils avaient déjà commencé à traiter sans les résoudre; que César fixât le jour d'une nouvelle entrevue, ou, s'il ne voulait pas venir, qu'il envoyât un de ses lieutenants. » César ne voyait rien qui motivât une conférence, d'autant plus que la veille les Germains n'avaient pu s'empêcher de

prælium legionis delectæ
 cum equitatu
 fore sine ullo periculo,
 tamen putabat
 non committendum ut
 hostibus pulsus,
 posset dici
 eos circumventos ab se
 in colloquio
 per fidem.
 Posteaquam elatum est
 in vulgus militum
 qua arrogantia usus
 in colloquio
 Ariovistus
 interdixisset Romanis
 omni Gallia,
 equitesque ejus
 fecissent impetum
 in nostros,
 utque ea res
 diremisset colloquium,
 alacritas multo major
 majusque studium
 pugnandi
 injectum est exercitui.

XLVII. Biduo post
 Ariovistus mittit legatos
 ad Cæsarem :
 « Se velle agere cum eo
 de his rebus,
 quæ coeptæ essent agi
 inter eos,
 neque perfectæ;
 uti aut iterum
 constitueret diem
 colloquio;
 aut, si vellet minus id,
 mitteret ad se
 aliquem e suis legatis. »
 Causa colloquendi
 non visa est Cæsari,
 et eo magis
 quod pridie ejus diei
 Germani
 non poterant retineri
 quin conjicerent tela

le combat d'une légion choisie
 avec (contre) de la cavalerie
 devoir être sans aucun danger,
 cependant il pensait [pas risquer] que,
 ne pas devoir être risqué (qu'il ne fallait
 les ennemis ayant été battus,
 il pût être dit
 eux avoir été enveloppés par lui-même
 dans un entretien
 au-moyen-de la foi donnée.
 Après qu'il eut été divulgué
 dans le commun des soldats
 de quelle arrogance ayant fait-usage
 dans l'entretien
 Arioviste
 avait interdit aux Romains
 toute la Gaule,
 et comment les cavaliers de lui
 avaient fait irruption
 sur les nôtres,
 et comment cet événement
 avait rompu l'entretien,
 une ardeur beaucoup plus grande
 et un plus grand désir
 de combattre
 furent jetés-dans (inspirés à) l'armée.

XLVII. Deux-jours après
 Arioviste envoie des députés
 à César, et fait dire.
 « Lui-même vouloir traiter avec lui
 touchant ces affaires,
 qui avaient commencé à être traitées
 entre eux,
 et n'avaient pas été achevées;
 que ou de nouveau
 il fixât un jour
 pour l'entretien;
 ou, s'il voulait moins (ne voulait pas) cela,
 qu'il envoyât vers lui-même
 quelqu'un de ses lieutenants. »
 Un motif de conférer
 ne parut pas à César exister
 et d'autant plus
 que la veille de ce jour
 les Germains
 ne pouvaient se retenir (s'empêcher)
 qu'ils ne jetassent des traits

nostros tela conjicerent. Legatum e suis sese magno cum periculo ad eum missurum, et hominibus feris objecturum, existimabat. Commodissimum visum est C. Valerium Procillum¹, C. Valerii Caburi filium, summa virtute et humanitate adolescentem (cujus pater a C. Valerio Flacco² civitate donatus erat), et propter fidem, et propter linguæ Gallicæ scientiam, qua multa jam Ariovistus longinqua³ consuetudine utebatur, et quod in eo peccandi Germanis causa non esset, ad eum mittere, et M. Mettium, qui hospitio Ariovisti utebatur. His mandavit ut, quæ diceret Ariovistus, cognoscerent et ad se referrent. Quos quum apud se in castris Ariovistus conspexisset, exercitu suo præsentem, conclamavit : « Quid ad se venirent ? an speculandi causa ? » Conantes dicere prohibuit et in catenas conjecit.

XLVIII. Eodem die castra promovit et millibus passuum sex⁴ a Cæsaris castris sub monte consedit. Postridie ejus diei

lancer des traits à nos soldats. Envoyer un de ses lieutenants à Arioviste, ce serait l'exposer à de grands dangers de la part de ces hommes féroces. Il crut que le mieux était de leur dépêcher C. Valérius Procillus, fils de C. Valérius Caburus, qui avait reçu de C. Valérius Flaccus le titre de citoyen romain, jeune homme d'un grand courage, et d'une bonne éducation ; il le choisit pour sa loyauté et parce qu'il connaissait la langue gauloise, devenue familière à Arioviste par une longue habitude ; enfin les Germains n'avaient aucune raison de le maltraiter : il envoya avec lui M. Mettius, qui avait avec Arioviste des relations d'hospitalité. Leur mission était d'écouter ce que dirait Arioviste et de le lui rapporter. Dès qu'Arioviste les aperçoit près de lui dans son camp, il leur demande à haute voix, en présence de son armée, pourquoi ils viennent, si c'est pour espionner ? Ils veulent parler, il les en empêche et les fait charger de chaînes.

XLVIII. Le même jour, il lève le camp et vient se poster au pied d'une montagne, à six milles du camp de César. Le lendemain, il

in nostros.

Existimabat sese
missurum ad eum
cum magno periculo
legatum e suis,
et objecturum
hominibus feris.

Commodissimum visum est
mittere ad eum

C. Valerium Procillum,
filium C. Valerii Caburi,
adolescentem
summa virtute
et humanitate

(cujus pater
donatus erat civitate
a C. Valerio Flacco),
et propter fidem,
et propter scientiam
linguæ Gallicæ,
qua multa

Ariovistus jam utebatur
longinqua consuetudine,
et quod causa peccandi in eo
non esset Germanis,
et M. Mettium,
qui utebatur
hospitio Ariovisti.

Mandavit his
ut cognoscerent
et referrent ad se
quæ Ariovistus diceret.
Quos quum Ariovistus
conspexisset
apud se in castris,
suo exercitu præsentem,
conclamavit :

« Quid venirent ad se ?
an causa speculandi ? »
Prohibuit conantes dicere
et coniecit in catenas.

XLVIII. Eodem die
promovit castra
et consedit sub monte
sex millibus passuum
a castris Cæsaris.

Postridie ejus diei

sur nos *sociats*.

Il estimait lui-même
devoir envoyer vers lui (Arioviste)
avec un grand danger
un lieutenant des siens,
et devoir l'exposer
à des hommes féroces.

Le plus avantageux lui parut être
d'envoyer vers lui

C. Valérius Procillus,
fils de C. Valérius Caburus
jeune-homme
d'une très-haute valeur
et d'une bonne-éducation

(dont le père
avait été gratifié du droit-de-cité
par C. Valérius Flaccus),
et à cause de sa fidélité,
et à cause de sa connaissance
de la langue gauloise,
de laquelle abondante (en grande partie)

Arioviste déjà faisait-usage
par une longue habitude, [lui
et parce qu'un motif de mal-faire contre
n'était pas aux Germains,
et M. Mettius,
qui usait
de l'hospitalité d'Arioviste.

Il donna-commission à ceux-ci
qu'ils entendissent
et rapportassent à lui-même
les choses qu'Arioviste dirait.
Lesquels comme Arioviste
avait aperçus
près de lui dans le camp,
son armée étant-présente,
il s'écria :

« Pourquoi venaient-ils vers lui-même ?
était-ce en vue d'espionner ? »

Il empêcha eux s'efforçant de parler
et les jeta dans les chaînes.

XLVIII. Le même jour
il porta-en-avant son camp
et s'établit au-pied-d'une montagne
à six milliers de pas
du camp de César.

Le lendemain de ce jour

præter castra Cæsaris suas copias transduxit, et millibus passuum duobus¹ ultra eum castra fecit, eo consilio, uti frumento commeatuque, qui ex Sequanis et Æduis supportaretur, Cæsarem intercluderet. Ex eo die dies continuos quinque Cæsar pro castris suas copias produxit et aciem instructam habuit, **ut, si vellet Ariovistus prælio contendere, ei potestas non deesset.** Ariovistus his omnibus diebus exercitum castris continuit, equestri prælio quotidie contendit. Genus hoc erat pugnae, quo se Germani exercuerant. Equitum millia erant sex; totidem numero pedites velocissimi ac fortissimi, quos ex omni copia singuli singulos, suæ salutis causa, delegerant: cum his in præliis versabantur. Ad eos se equites recipiebant; hi, si quid erat durius, concurrebant; si qui, graviore vulnere accepto, equo deciderat, circumstabant; si quo erat longius prodeundum, aut celerius recipiendum, tanta erat horum

dépasse le camp de César avec son armée, et prend position à deux milles au delà, dans le dessein d'intercepter les vivres et les convois qui venaient du pays des Séquaniens et des Éduens. Ce jour, et pendant cinq jours de suite, César fit sortir ses troupes et les mit en bataille en avant de son camp, afin qu'Arioviste eût l'occasion de combattre, s'il en avait le désir. Mais pendant tout ce temps Arioviste retint son armée dans le camp; seulement chaque jour il livrait une escarmouche de cavalerie: c'était le genre de combat auquel les Germains étaient le mieux exercés. Ils avaient six mille cavaliers avec autant de fantassins des plus agiles et des plus braves, choisis un à un dans toute l'armée par chacun des cavaliers, qui voyaient en eux leur sûreté. Les cavaliers allaient au combat avec eux, se repliaient sur eux; s'ils étaient en danger, cette infanterie accourait à leur secours: elle entourait ceux qu'une blessure dangereuse renversait de cheval, et, s'il fallait avancer ou se retirer rapidement, telle était

transduxit suas copias
 præter castra Cæsaris,
 at fecit castra
 duobus millibus passuum
 ultra eum, eo consilio,
 uti intercluderet Cæsarem
 frumento commeatuque
 qui supportaretur
 ex Sequanis et Æduis.
 Ex eo die
 quinque dies continuos
 Cæsar produxit suas copias
 pro castris
 et habuit aciem instructam,
 ut, si Ariovistus
 vellet contendere prælio,
 potestas non deesset ei.
 Omnibus his diebus
 Ariovistus
 continuit exercitum castris
 contendit quotidie
 prælio equestri.
 Hoc erat genus pugnae
 quo Germani
 se exercuerant.
 Sex millia equitum erant;
 totidem pedites numero
 velocissimi ac fortissimi,
 quos singuli
 delegerant singulos
 ex omni copia,
 causa suæ salutis :
 versabantur in præliis
 cum his.
 Equites
 se recipiebant ad eos;
 hi concurrebant,
 si quid erat durius;
 si qui deciderat equo,
 vulnere graviore
 accepto,
 circumstabant;
 si prodeundum erat
 quo longius,
 aut recipiendum celerius,
 celeritas horum erat tanta
 exercitatione,

il fit-passer ses troupes
 le long du camp de César,
 et fit (assit) son camp
 à deux milliers de pas
 au delà de lui, dans ce dessein,
 qu'il coupât César
 du blé et des vivres
 qui étaient apportés
 de chez les Séquaniens et les Éduens
 A-partir-de ce jour-là
 pendant cinq jours de-suite
 César fit-sortir ses troupes
 devant le camp
 et eut sa ligne-de-bataille rangée,
 afin que, si Arioviste
 voulait lutter dans un combat,
 le pouvoir n'en manquât pas à lui.
 Tous ces jours-là
 Arioviste
 retint son armée dans son camp;
 il lutta chaque-jour
 dans un combat-de-cavalerie.
 C'était le genre de bataille
 dans lequel les Germains
 s'étaient exercés.
 Six milliers de cavaliers étaient;
 tout-autant-de fantassins en nombre
 très-agiles et très-braves,
 que les cavaliers un-à-un
 avaient choisis un-à-un
 entre toute la quantité des fantassins,
 en vue de leur propre salut :
 ils allaient-et-venaient dans les combats
 avec ceux-ci (ces fantassins).
 Les cavaliers
 se retiraient vers eux;
 ceux-ci accouraient,
 si quelque chose était trop pénible;
 si quelqu'un était tombé de cheval,
 une blessure assez grave
 ayant été reçue,
 ils l'entouraient;
 s'il fallait s'avancer
 quelque-part plus loin,
 ou se retirer plus vite,
 l'agilité de ceux-ci était si-grande
 par l'exercice,

exercitatione celeritas, ut, jubis equorum sublevati, cursum adæquarent.

XLIX. Ubi eum castris se tenere Cæsar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani consederant, circiter passus sexcentos ab his castris idoneum locum delegit, acieque triplici instructa, ad eum locum venit. Primam et secundam aciem in armis esse, tertiam castra munire jussit. Hic locus ab hoste circiter passus sexcentos, uti dictum est, aberat. Eo circiter hominum numero sedecim millia expedita cum omni equitatu Ariovistus misit, quæ copiæ nostros perterrerent et munitione prohiberent. Nihilo secius Cæsar, ut ante constituerat, duas acies hostem propulsare, tertiam opus perficere jussit. Munitis castris, duas ibi legiones reliquit et partem auxiliorum; quatuor reliquas in castra majora reduxit.

L. Proximo die, instituto suo, Cæsar e castris utrisque copias suas eduxit; paulumque a majoribus castris progressus, aciem

l'agilité que lui avait donnée l'exercice, qu'elle suivait les chevaux dans leur course, en se tenant à leur crinière.

XLIX. Voyant qu'Arioviste se renfermait dans son camp, et ne voulant pas être privé plus longtemps de ses convois, César choisit une position avantageuse à six cents pas au delà de celle des Germains, et s'y rend avec son armée formée sur trois lignes. Il ordonne aux deux premières de rester sous les armes, et à la troisième de fortifier un camp, dont l'emplacement se trouvait, comme il a été dit, à six cents pas environ des ennemis. Arioviste envoie à peu près seize mille hommes de troupes légères avec toute sa cavalerie pour inquiéter nos soldats et interrompre leurs travaux : César, selon le plan qu'il avait précédemment adopté, repousse l'ennemi avec deux de ses lignes, tandis que l'autre achève les retranchements. Le camp une fois prêt, il y laisse une partie des auxiliaires avec deux légions, et ramène les quatre autres dans le grand camp.

L. Le lendemain, il fait, comme d'ordinaire, sortir ses troupes des deux camps, les met en bataille à quelque distance du premier,

ut, sublevati
jubis equorum,
adæquarent cursum.

XLIX. Ubi Cæsar
intellexit
eum se tenere castris,
ne prohiberetur commeatu
diutius,
delegit locum
idoneum castris
ultra eum locum,
in quo loco
Germani consederant,
circiter sexcentos passus
ab his,
triplicique acie instructa,
venit ad eum locum.

Jussit
primam et secundam aciem
esse in armis,
tertiam munire castra.
Hic locus aberat ab hoste
circiter sexcentos passus,
uti dictum est.

Ariovistus misit eo
circiter sedecim millia ho-
numero [minum
expedita
cum omni equitatu,
quæ copiæ
perterrerent nostros
et prohiberent munitione.
Nihilo secius Cæsar,
ut constituerat ante,
jussit duas acies
propulsare hostem,
tertiam perficere opus.
Castris munitis,
reliquit ibi duas legiones
et partem auxiliiorum;
reduxit quatuor reliquas
in majora castra.

L. Die proximo,
suo instituto,
Cæsar eduxit suas copias
ex utrisque castris;
progressusque paulum

que, soutenus (se soutenant)
aux crinières des chevaux,
ils égalaient *leur* course.

XLIX. Dès que Cæsar
vit
lui (Arioviste) se tenir dans *son* camp,
afin qu'il ne fût pas privé de convois
plus longtemps,
il choisit un lieu
convenable à un camp
au delà de ce lieu,
dans lequel lieu
les Germains s'étaient établis,
environ à six-cents pas
d'eux, [gée,
et une triple ligne-de-bataille étant ran-
il vint en ce lieu.

Il ordonna
la première et la seconde ligne
être (rester) en armes,
la troisième fortifier le camp.
Ce lieu était-éloigné de l'ennemi
environ de six-cents pas,
comme il a été dit.

Arioviste envoya là
environ seize milliers d'hommes
en nombre
dégagés (armés à la légère)
avec toute la cavalerie,
lesquelles troupes
devaient effrayer les nôtres
et devaient *les* écarter de la fortification.
En rien moins (néanmoins) Cæsar,
comme il l'avait établi auparavant,
ordonna deux lignes
repousser l'ennemi,
la troisième achever le travail.
Le camp ayant été fortifié,
il laissa là deux légions
et une partie des troupes-auxiliaires;
il ramena les quatre autres
dans le plus grand camp.

L. Le jour le plus proche (suivant)
d'après son plan,
Cæsar fit-sortir ses troupes
de l'un-et-l'autre camp;
et s'étant porté-en-avant un peu

instruxit, hostibus pugnandi potestatem fecit. Ubi ne tum quidem eos prodire intellexit, circiter meridiem exercitum in castra reduxit. Tum demum Ariovistus partem suarum copiarum, quæ castra minora oppugnaret, misit: acriter utrinque usque ad vesperum pugnatum est. Solis occasu suas copias Ariovistus, multis et illatis et acceptis vulneribus, in castra reduxit. Quum ex captivis quæreret Cæsar quam ob rem Ariovistus prælio non decertaret, hanc reperiebat causam, quod apud Germanos ea consuetudo esset, ut matres familiæ¹ eorum sortibus et vaticinationibus declararent utrum prælium committi ex usu esset, necne; eas ita dicere: « Non esse fas Germanos superare, si ante novam lunam prælio contendissent. »

LI. Postridie ejus diei Cæsar præsidium utrisque castris, quod satis esse visum est, reliquit, omnes alarios² in conspectu hostium pro castris minoribus constituit, quod minus multitu-

et présente le combat à l'ennemi. Voyant qu'il ne se montre pas même alors, il fait, vers midi, rentrer son armée. Alors enfin Arioviste envoie une partie de ses troupes attaquer le petit camp. On se battit vivement jusqu'au soir. De part et d'autre on avait eu beaucoup de blessés; au coucher du soleil, Arioviste ramena ses troupes dans son camp. César ayant demandé aux prisonniers pourquoi Arioviste ne livrait pas bataille, il apprit que l'usage, chez les Germains, était que les mères de famille décidassent, d'après les sorts et la divination, s'il était à propos de livrer bataille: or elles disaient que les Germains ne pouvaient être vainqueurs s'ils combattaient avant la nouvelle lune.

LI. Le lendemain, laissant dans les deux camps la garde qu'il jugea suffisante, César mit tous ses auxiliaires en bataille, à la vue de l'ennemi, en avant du petit camp; la disproportion de nombre entre

a majoribus castris,
instruxit aciem,
fecit hostibus
potestatem pugnandi.
Ubi intellexit eos
ne tum quidem prodire,
circiter meridiem
reduxit exercitum in castra.
Tum demum Ariovistus
misit partem
suarum copiarum,
quæ oppugnaret
minora castra :
pugnatum est acriter
utrinque
usque ad vesperum.
Occasu solis,
multis vulneribus
et illatis et acceptis,
Ariovistus
reduxit suas copias
in castra.

Quum Cæsar
quæreret ex captivis
ob quam rem Ariovistus
non decertaret prælio,
reperiebat hanc causam,
quod ea consuetudo
esset apud Germanos,
ut matres familiæ eorum
declararent
sortibus et vaticinationibus
utrum esset ex usu, necne,
prælium committi ;
eas dicere ita :
« Non esse fas
Germanos superare,
si contendissent prælio
ante novam lunam. »

LI. Postridie ejus diei
Cæsar reliquit præsidium
utrisque castris
quod visum est esse satis,
constituit
in conspectu hostium
pro minoribus castris
omnes alarios,

du plus grand *camp*,
il rangea sa ligne-de-bataille,
fit (offrit) aux ennemis
le pouvoir (l'occasion) de combattre.
Dès qu'il vit eux
pas même alors s'avancer hors *du camp*
vers le midi
il ramena l'armée dans le camp.
Alors enfin Arioviste
envoya une partie
de ses troupes,
qui devait assaillir
le petit camp :
on combattit vivement
des-deux-parts
jusqu'au soir.
Au coucher du soleil,
de nombreuses blessures
et ayant été portées et ayant été reçues,
Arioviste
ramena ses troupes
dans *leur* camp.

Comme César
demandait aux captifs
pour quel motif Arioviste
ne luttait pas dans une bataille,
il découvrait *par les réponses* cette raison,
que cette coutume
était chez les Germains,
que les mères de famille d'eux
déclarassent
par sortilèges et divinations
s'il était de l'utilité, ou-non,
la bataille être engagée ;
et elles dire ainsi :
« Ne pas être permis (possible)
les Germains être-vainqueurs,
s'ils avaient lutté dans une bataille
avant la nouvelle lune. »

LI. Le lendemain de ce jour
César laissa *comme* garnison
à l'un-et-l'autre camp
ce qui parut être assez,
et plaça
en vue des ennemis
devant le plus petit camp
tous les soldats-des-ailes,

dine militum legionariorum pro hostium numero valebat, ut ad speciem alariis uteretur. Ipse, triplici instructa acie, usque ad castra hostium accessit. Tum demum necessario Germani suas copias castris eduxerunt, generatimque constituerunt paribus intervallis Harudes, Marcomannos, Triboccos, Vangiones, Nemetes, Sedusios¹, Suevos, omnemque aciem suam rhedis et carris circumdederunt, ne qua spes in fuga relinqueretur. Eo mulieres imposuerunt, quæ in proelium proficiscentes passis manibus flentes implorabant, ne se in servitutem Romanis traderent.

LII. Cæsar singulis legionibus singulos legatos et quæstorem præfecit, uti eos testes suæ quisque virtutis haberet. Ipse a dextro cornu, quod eam partem minime firmam hostium esse animadverterat, proelium commisit. Ita nostri acriter in hostes, signo dato, impetum fecerunt, itaque hostes repente celeriterque procurrerunt, ut spatium pila in hostes conj-

ses légionnaires et les troupes de l'ennemi l'engageaient à faire parade de ces troupes. Il marcha lui-même au camp des Germains, avec son armée sur trois lignes. Forcés enfin alors à sortir de leur camp, tous, Harudes, Marcomans, Triboques, Vangions, Némètes, Sédusiens, Suèves, ils se rangent par nations à d'égales distances, et, pour qu'il ne restât aucun espoir de fuir, ils s'entourent entièrement par derrière de leurs voitures et de leurs chariots. Ils y font monter leurs femmes, qui, les mains ouvertes et étendues, et tout en pleurs, conjurent les guerriers marchant au combat de ne pas les livrer en esclavage aux Romains.

LII. César fait commander une légion par son questeur et met à la tête de chacune des autres un lieutenant, afin que chaque soldat eût en eux des témoins de sa valeur : lui-même il engage le combat avec son aile droite, parce qu'il avait observé que la gauche de l'ennemi était son côté faible. Le signal donné, nos troupes fondent si vivement sur les Germains, et ceux-ci s'avancent si brusquement et

quod valebat minus
multitudine
militum legionariorum
pro numero hostium,
ut uteretur alariis
ad speciem.

Ipse, triplici acie instructa,
accessit

usque ad castra hostium.

Tum demum necessario
Germani eduxerunt castris
suas copias,
constitueruntque •

generatim
intervallis paribus
Harudes, Marcomannos,
Triboccos, Vangiones,
Nemetes, Sedusios, Suevos,
circumdederuntque
omnem suam aciem
rhedis et carris,
ne quas pes relinqueretur
in fuga.

Imposuerunt eo mulieres,
quæ manibus passis
flentes

implorabant
proficiscentes in prælium,
ne traderent se
in servitutem Romanis

LII. Cæsar

præfecit singulis legionibus
singulos legatos

et quæstorem,
uti quisque haberet eos
testes suæ virtutis.

Ipse commisit prælium
a cornu dextro,
quod animadverterat
eam partem hostium
esse minime firmam.

Signo dato,
nostri fecerunt impetum
in hostes
ita acriter,
hostesque procurrerunt
ita repente celeriterque,

parce qu'il était-fort moins (était moins
par la multitude [fort)

des soldats légionnaires
en-comparaison-du nombre des ennemis,
pour qu'il se servit des soldats-des-ailes
pour l'apparence.

Lui-même, une triple ligne étant rangée.
s'avança

jusqu'au camp des ennemis.

Alors enfin forcément
les Germains firent-sortir du camp
leurs troupes,
et établirent (rangèrent)

par-nations
à des intervalles égaux
les Harudes, les Marcomans,
les Triboques, les Vangions,
les Némètes, les Sédusiens, les Suèves,
et entourèrent

toute leur ligne-de-bataille
de voitures et de chariots,
pour que quelque espoir ne fût pas laissé
dans la fuite. [mes,

Ils placèrent là (sur les voitures) les fem-
qui les mains ouvertes-et-étendues
pleurant

imploraient
eux partant pour le combat,
qu'ils ne livrassent pas elles
en servitude aux Romains.

LII. César

mit-à-la-tête de chaque légion
un lieutenant

et son questeur,
afin que chacun eût eux
pour témoins de sa valeur.

Lui-même engagea le combat
à l'aile droite,
parce qu'il avait remarqué
cette partie des ennemis
être la moins solide.

Le signal ayant été donné,
les nôtres firent irruption
sur les ennemis
si vivement,
et les ennemis se portèrent-en-avant
si soudainement et rapidement,

ciendi non daretur. Rejectis pilis, cominus gladiis pugnatum est : at Germani, celeriter ex consuetudine sua phalange facta, impetus gladiatorum exceperunt. Reperti sunt complures nostri milites, qui in phalangas insilirent, et scuta manibus revellerent, et desuper vulnerarent. Quum hostium acies a sinistro cornu pulsa atque in fugam conversa esset, a dextro cornu vehementer multitudine suorum nostram aciem premebant. Id quum animadvertisset P. Crassus adolescens, qui equitatu præerat, quod expeditior erat quam ii qui inter aciem versabantur, tertiam aciem laborantibus nostris subsidio misit.

LIII. Ita prælium restitutum est, atque omnes hostes terga verterunt, neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum millia passuum ex eo loco circiter quinquaginta¹ pervenerunt. Ibi perpauci aut viribus confisi tranare conten-

si rapidement, qu'on n'a pas le temps de lancer sur eux les javelots : on renonce donc aux traits et l'on se bat de près le fer en main. Mais les Germains s'étant promptement formés en phalange, suivant leur ordinaire, opposent leurs boucliers aux épées. On vit plusieurs de nos soldats s'élancer sur ces phalanges et arracher les boucliers aux ennemis, ou les blesser par-dessus. Tandis que l'aile gauche des ennemis était battue et mise en fuite, leur aile droite, qui était fort nombreuse, nous pressait vivement. Le jeune Crassus, qui commandait la cavalerie, s'en aperçut, et, se trouvant plus libre que les officiers engagés dans la bataille, il envoya la troisième ligne au secours de nos soldats en péril.

LIII. Alors le combat se rétablit; tous les ennemis tournèrent le dos et s'enfuirent, sans s'arrêter, jusqu'au Rhin, éloigné d'environ cinquante milles. Quelques hommes, se fiant à leur vigueur, ten-

ut spatium conjiciendi pila
in hostes

non daretur.

Pilis rejectis,

pugnatum est cominus
gladiis ;

at Germani,

phalange facta celeriter

ex sua consuetudine,

exceperunt impetus

gladiatorum.

Complures nostri milites

reperi sunt,

qui insilirent in phalangas,

et revellerent scuta

manibus,

et vulnerarent desuper.

Quum acies hostium

a cornu sinistro

pulsa esset

atque conversa in fugam,

a cornu dextro

premebant vehementer

nostram aciem

multitudine suorum.

Quum P. Crassus

adolescens

qui præerat equitatui,

animadvertisset id,

quod erat expeditior

quam ii qui versabantur

inter aciem,

misit tertiam aciem

subsidio

nostris laborantibus.

LIII. Ita prælium

restitutum est,

atque omnes hostes

verterunt terga,

neque destiterunt fugere

priusquam pervenerunt

ad flumen Rhenum,

circiter

quingenta millia

passuum

ex eo loco.

Ibi perpauci

que l'espace (le temps) de lancer les ja-
contre les ennemis [javelots]

n'était pas donné.

Les javelots étant rejetés (laissés de côté),

on combattit de près

avec les épées ;

mais les Germains,

la phalange étant faite rapidement

d'après leur coutume,

reçurent le choc

des épées.

Plusieurs de nos soldats

furent trouvés,

qui sautaient sur les phalanges,

et arrachaient les boucliers

des mains *des ennemis*,

et *les* blessaient par-dessus.

Tandis que la ligne des ennemis

à l'aile gauche

avait été battue

et tournée (mise) en fuite,

à l'aile droite

ils pressaient vivement

notre ligne

par le grand-nombre de leurs *soldats*.

Comme P. Crassus,

jeune-homme

qui était-à-la-tête-de la cavalerie,

avait remarqué cela,

vu qu'il était plus dégagé

que ceux qui se trouvaient

parmi la bataille,

il envoya la troisième ligne

à (au) secours

aux (des) nôtres qui étaient-en-péril

LIII. Ainsi le combat

fut rétabli,

et tous les ennemis

tournèrent le dos,

et ne cessèrent pas de fuir,

avant qu'ils furent (fussent) arrivés

au fleuve *du* Rhin,

environ

à cinquante milliers

de pas

de ce lieu-là.

Là de très-peu nombreux

derunt, aut intribus inventis sibi salutem reppererunt. In his fuit Ariovistus, qui, naviculam deligatam ad ripam nactus, ea profugit : reliquos omnes equitatu consecuti nostri interfecerunt. Duæ fuerunt Ariovisti uxores, una Sueva natione, quam domo secum duxerat ; altera Norica, regis Vocionis soror quam in Gallia duxerat, a fratre missam : utraque in ea fuga periit. Fuerunt duæ filiæ : harum altera occisa, altera capta est. C. Valerius Procillus, quum a custodibus in fuga trinis catenis vinctus traheretur, in ipsum Cæsarem, hostes equitatu persequentem, incidit. Quæ quidem res Cæsari non minorem quam ipsa victoria voluptatem attulit, quod hominem honestissimum provinciæ Galliæ, suum familiarem et hospitem, ereptum e manibus hostium, sibi restitutum videbat, neque ejus calamitate de tanta voluptate et gratulatione quidquam

tèrent de le passer à la nage, ou durent leur salut à des bateaux qu'ils rencontrèrent. De ce nombre fut Arioviste ; il se sauva dans une barque qui se trouvait attachée au rivage. Notre cavalerie atteignit le reste et l'extermina. Arioviste avait deux femmes, l'une Suève de nation, venue de la Germanie avec lui ; l'autre Noricienne, qu'il avait épousée dans la Gaule, où le roi Vocion, son frère, la lui avait envoyée : toutes deux périrent dans la déroute ; une de ses filles périt aussi, une autre fut prise. C. Valérius Procillus, que ses gardes entraînaient dans leur fuite chargé d'une triple chaîne, fut rencontré par César lui-même, qui poursuivait les ennemis avec sa cavalerie. Cette rencontre ne fit pas moins de plaisir à César que la victoire même : il retrouvait l'homme le plus considéré de toute la province, son ami, son hôte, qu'il arrachait des mains des ennemis ; et la fortune ne voulut pas que le malheur de Valérius diminuât en rien la joie d'un aussi grand succès. Pro-

aut confisi viribus
 contenderunt tranare,
 aut lintribus inventis
 repererunt salutem sibi.
 In his fuit Ariovistus,
 qui, nactus naviculam
 deligatam ad ripam,
 profugit ea :

nostri
 consecuti omnes reliquos
 equitatu interfecerunt.
 Duæ uxores Ariovisti
 fuerunt,
 una Sueva natione,
 quam duxerat secum
 domo;
 altera Norica,
 soror regis Vocionis,
 quam missam a fratre
 duxerat in Gallia :
 utraque periit
 in ea fuga.

Duæ filiæ fuerunt :
 altera harum occisa est,
 altera capta.

C. Valerius Procillus,
 quum vinctus trinis catenis
 traheretur a custodibus
 in fuga,
 incidit in Cæsarem ipsum,
 persequentem hostes
 equitatu.

Quæ res quidem
 attulit Cæsari
 voluptatem non minorem
 quam victoria ipsa,
 quod videbat
 hominem honestissimum
 provinciæ Galliæ,
 suum familiarem
 et hospitem,
 ereptum
 e manibus hostium,
 restitutum sibi,
 neque fortuna
 deminuerat quidquam
 calamitate ejus

ou s'étant fiés à *leurs* forces
 tentèrent de passer-à-la-nage,
 ou des barques ayant été découvertes
 trouvèrent le salut pour eux-mêmes.
 Parmi ceux-ci fut Arioviste,
 qui, ayant rencontré une nacelle
 amarrée à la rive,
 s'enfuit sur elle :

les nôtres
 ayant atteint tous les autres
 avec de la cavalerie *les* tuèrent.
 Deux épouses d'Arioviste
 furent (étaient),
 l'une Suève de nation,
 qu'il avait emmenée avec lui
 de *sa* demeure ;
 l'autre de-la-Norique,
 sœur du roi Vocion,
 laquelle envoyée par *son* frère
 il avait épousée en Gaule :
 l'une-et-l'autre périrent
 dans cette fuite.

Deux filles furent (étaient) :
 l'une de celles-ci fut tuée,
 l'autre prise.

C. Valérius Procillus,
 comme lié de trois chaînes
 il était entraîné par *ses* gardiens
 dans *leur* fuite,
 tomba dans César lui-même,
 qui poursuivait les ennemis
 avec la cavalerie.

Laquelle circonstance en vérité
 apporta à César
 un plaisir non moindre
 que la victoire elle-même,
 parce qu'il voyait
 l'homme le plus honorable
 de la province *de* Gaule,
 son ami
 et *son* hôte,
 arraché
 des mains des ennemis,
 rendu à lui-même (César),
 et que la fortune
 n'avait pas retranché quoi-que-ce-fût
 par le malheur de lui

fortuna deminuerat. Is, se præsente, de se ter sortibus consultum dicebat, utrum igni statim necaretur, an in aliud tempus reservaretur : sortium beneficio se esse incolumem. Item M. Mettius repertus et ad eum reductus est.

LIV. Hoc prælio trans Rhenum nuntiato, Suevi, qui ad ripas Rheni venerant, domum reverti cœperunt ; quos ubi qui proximi Rhenum incolunt, perterritos senserunt insecuti, magnum ex his numerum occiderunt. Cæsar, una æstate duobus maximis bellis confectis, maturius paulo quam tempus anni postulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit ; hibernis Labienum præposuit ; ipse in citeriorem Galliam ad conventus agendos profectus est.

cillus disait que trois fois on avait consulté les sorts en sa présence pour savoir s'il serait brûlé sur-le-champ ou si son supplice serait différé : c'était aux sorts qu'il devait son salut. On trouva et on ramena de même M. Mettius.

LIV. La nouvelle du combat s'étant répandue au delà du Rhin, les Suèves, qui étaient venus sur ses bords, commencèrent à retourner chez eux ; quand les riverains de ce fleuve s'aperçurent de leur épouvante, ils les poursuivirent, et leur tuèrent beaucoup de monde. César avait, dans une campagne, terminé deux guerres importantes ; il mit son armée en quartiers d'hiver, chez les Séquaniens, un peu plus tôt que la saison ne l'exigeait, et, la laissant sous les ordres de Labiénus, il partit pour aller tenir les assemblées dans la Gaule citérieure.

de tanta voluptate
et gratulatione.
Is dicebat
consultum ter sortibus
de se,
se præsente,
utrum necaretur statim
igni,
an reservaretur
in aliud tempus :
se esse incolumem
beneficio sortium.
Item M. Mettius
reperitus est
et reductus ad eum.

LIV. Hoc prælio
nuntiato trans Rhenum,
Suevi, qui venerant
ad ripas Rheni,
cœperunt reverti domum ;
quos ubi
qui incolunt
proximi Rhenum,
senserunt perterritos
insecuti, occiderunt
magnum numerum ex his.
Cæsar,
duobus bellis maximis
confectis una æstate,
deduxit exercitum
in hiberna
in Sequanos
paulo maturius
quam tempus anni
postulabat ;
præposuit hibernis
Labienum ;
ipse profectus est
in Galliam citeriorem
ad agendas conventus.

a. une si-grande joie
et une *si grande* cause-de-félicitation.
Celui-ci disait [par les sorts
avoir été (qu'on avait) délibéré trois-fois
sur lui-même,
lui même étant-présent,
s'il serait tué sur-le-champ
par le feu,
ou serait réservé
pour un autre temps :
lui-même être sain-et-sauf
par le bienfait des sorts.
De même M. Mettius
fut retrouvé
et ramené vers lui (César).

LIV. Ce combat
ayant été annoncé au delà du Rhin,
les Suèves, qui étaient venus
aux bords du Rhin,
commencèrent à retourner dans *leur* de-
lesquels quand
ceux qui habitent
très-proches du Rhin,
eurent reconnus frappés-d'épouvante,
les ayant poursuivis, ils tuèrent
un grand nombre d'entre eux.
César,
deux guerres très-grandes
ayant été achevées en un seul été,
emmena son armée
en quartiers-d'hiver
chez les Séquaniens
un peu plus tôt
que le moment de l'année
ne le demandait ;
il mit-à-la-tête-des quartiers-d'hiver
Labiénus ;
lui-même partit
pour la Gaule citérieure
pour tenir les assemblées.

NOTES

DU PREMIER LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 4 : 1. *Gallia omnis*. Sous cette dénomination de *Gallia*, César ne comprend ni le pays des Allobroges, qui forme aujourd'hui la Savoie, le département de l'Isère et une partie de celui de l'Ain, ni la province romaine, qui est aujourd'hui représentée par quinze de nos départements du midi, du Rhône aux Pyrénées; car la Provence, contrairement à l'opinion généralement reçue, n'était que la plus petite partie de l'ancienne province romaine. César entend donc ici par *Gallia* les contrées de la Gaule qui n'étaient pas encore soumises aux Romains au moment où il commence son récit.

Page 6 : 1. *Eorum* se rapporte aux Belges, aux Aquitains et aux Gaulois, en un mot à tous les peuples établis dans la Gaule; *Gallos* désigne les Gaulois proprement dits.

Page 8 : 1. *M. Messala et M. Pisone consulibus*. L'an 693 de Rome, et 60 avant l'ère moderne.

Page 10 : 1. *Qui in longitudinem patebant*. Le mille romain valait 1472 de nos mètres. César assigne donc à l'Helvétie une longueur de 88 lieues environ sur une largeur de 66

— 2. *Lege*. Il ne s'agit pas précisément d'une loi, mais d'une résolution prise en assemblée générale.

— 3. *Sequano*. Le territoire des Séquaniens forme aujourd'hui les départements du Doubs et du Jura.

— 4. *Quod pater ante habuerat*. On voit par là que la royauté n'était pas héréditaire.

— 5. *Æduo*. Le territoire des Éduens forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône.

Page 12 : 1. *Familiam* désigne tous les domestiques, toutes les personnes attachées, à un titre quelconque, à une maison.

Page 14 : 1. *Domum reditionis*. On voit que le substantif régit le même cas que le verbe d'où il est dérivé. Plaute dit de même dans l'*Amphitryon*, act. I, sc. III, v. 21 : *Quid tibi curatio est hanc rem ?*

— 2. *Rauracis*. Les Rauraques, voisins des Helvétiens, avaient pour ville principale *Augusta Rauracorum*, aujourd'hui le bourg d'Augst, non loin de Bâle. — *Tulingis*, les Tulingiens. On ne sait pas au juste quel territoire ils occupaient, mais c'était une peuplade germane. — *Latobrigis*. On ne possède aucun renseignement précis sur les Latobriges.

Page 16 : 1. *Boios*. Le territoire qu'occupaient les Boïens forme aujourd'hui le département de l'Allier.

— 2. *Agrum Noricum*. La Norique est représentée par une partie de la Bavière et de l'Autriche.

— 3. *Qui nuper pacati erant*. Les Allobroges avaient été soumis par le préteur Pœmptinus.

Page 18 : 1. *Galliam ulteriorem*, la Gaule ultérieure, c'est-à-dire la Gaule au delà des Alpes par rapport aux Romains et par opposition à la Gaule cisalpine.

Page 20 : 1. *L. Cassium consulem occisum*. L'an de Rome 646, le consul L. Cassius avait péri dans un combat contre une petite peuplade des Helvétiens, sur les frontières des Allobroges.

Page 22 : 1. *Qui in flumen Rhodanum influit*. L'expression n'est pas exacte ; c'est au contraire le Rhône qui traverse le lac Léman.

— 2. *Millia passuum decem novem*. Un peu moins de vingt-huit kilomètres. On soupçonne, avec quelque apparence de raison, qu'il faudrait supprimer *novem*.

Page 24 : 1. *Santonum*. Les Santons occupaient le territoire qui fut depuis la province de Saintonge. — *Tolosatum*. Les Tolosates, ou Volques Tectosages, peuples de la Gaule narbonaise ; leur principale ville était *Tolosa*, aujourd'hui Toulouse.

Page 26 : 1. *Italiam*, l'Italie, c'est-à-dire ici la Gaule cisalpine.

— 2. *Aquileiam*, Aquilée, ville de la Gaule cisalpine, détruite par Attila ; elle se trouvait sur le territoire qu'on nomme aujourd'hui le *Frioul vénitien*.

— 3. *Centrones*. Les Centrons, peuplade qui occupait la Tarentaise. — Les Graiocèles, peuple de la Gaule citérieure. Leur ville principale était Océlum, aujourd'hui Usseau, dans le Piémont, ou, selon d'autres, Exilles. — Les Caturiges habitaient, à ce qu'on croit, la petite contrée qui se trouve aujourd'hui entre Gap et Embrun.

Page 26 : 4. *Ocelo*. Voy. la note précédente.

— 5. *Vocontiorum*. Les Vocontiens habitaient une partie du territoire qui forme le département de la Drôme.

— 6. *Segusianos*. On croit que la ville principale des Ségusiens était *Lugdunum*, aujourd'hui Lyon.

Page 28 : 1. *Ambarri*. Le territoire qu'habitaient les Ambarres était à peu près le même que celui qui forme aujourd'hui le département de l'Ain.

— 2. *Incredibili lenitate*. Silius Italicus dit, en parlant de la Saône : *Stanti similem*.

Page 30 : 1. *Pagus Tigurinus*. On ne sait rien de précis sur la partie de l'Helvétie qu'habitaient les Tigurins ; les commentateurs avaient songé à Zurich ; mais les Romains donnaient à cette ville le nom de *Turicum*.

— 2. *L. Cassium consulem interfecerat*. Voy. la note 1 de la page 20

Page 32 : 1. *L. Pisonis*. Suétone, *Vie de Jules César*, chap. XXI : *Sub idem tempus Calpurniam, L. Pisonis filiam, successuri sibi in consulatu, duxit uxorem*.

— 2. *Veteris incommodi*. Allusion au désastre de Cassius.

Page 40 : 1. *Quinis passuum*, cinq ou six mille pas. Nous avons déjà dit que le mille romain répond, à peu de chose près, à un kilomètre et demi.

— 2. *Ut ante dictum est*. Voy. le premier chapitre.

Page 44 : 1. *Necessaria re coactus* équivaut à *necessitate coactus*. Cicéron dit de même, *in Verrem*, III, 30, 72 : *Siculos re necessaria coactos*.

— 2. *Portoria* se dit proprement des droits d'entrée et même de transit que payent les marchandises.

Page 48 : 1. *Prælium equestre*. Voy. le chap. xxv.

Page 54 : 1. *Millia passuum octo*, huit milles, ce qui fait un peu plus de onze kilomètres.

Page 56 : 1. *Mille et quingentis passibus*, un mille et demi, c'est-à-dire un peu plus de deux kilomètres.

— 2. *Multo die*. On lit de même dans Tite Live, III, LX : *Postquam multa jam dies erat*.

Page 58 : 1. *Millia passuum tria*, trois milles, environ quatre kilomètres et demi.

Page 58 : 2. *Bibracte*, Bibracte, aujourd'hui Autun, dans le département de Saône-et-Loire. Voy. la note 5 de la page 10.

— 3. *Millibus passuum decem et octo*, dix-huit milles, c'est-à-dire vingt-six kilomètres.

— 4. *Decurionis*. Dans l'origine, le décurion, comme son nom l'indique, commandait à dix cavaliers; plus tard, le nombre des cavaliers placés sous ses ordres fut considérablement augmenté, mais il n'en garda pas moins le nom de décurion.

Page 60 : 1. *Quas in Gallia conscripserat*. Voy. ci-dessus, chap. x.

— 2. *Phalange facta*. La phalange des Gaulois était exactement la même chose que la *tortue* romaine, décrite par Tite Live au livre XXXIV, chap. xxxix. Tous les soldats, pressés les uns contre les autres, élevaient leurs boucliers au-dessus de leur tête et les enchevêtraient selon un certain ordre, de manière à en former une sorte de toit impénétrable aux traits.

Page 64 : 1. *Hora septima*, la septième heure du jour, une heure de l'après-midi.

— 2. *Orgetorigis filia*. Chez les barbares, les femmes et les enfants suivaient les armées. Voy. Plutarque, *Vie de César*, chap. xviii.

— 3. *Lingonum*. Les Lingons occupaient la partie du territoire de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne.

Page 66 : 1. *Urbigenus*. Le canton d'*Urba*, aujourd'hui Orbe, qui se trouve dans le canton de Soleure.

Page 68 : 1. *Incenderant*. Voy. le chap. v.

Page 70 : 1. *Summa omnium fuerunt*. On lit de même dans Justin, livre IX, chap. v : *Summa auxiliorum ducenta millia peditum fuere*.

Page 72 : 1. *Totius Gallix*. Il n'y avait à cette assemblée, comme on le voit par la suite, que les Éduens, leurs clients et les Séquaniens.

Page 74 : 1. *Arvernus*, les Arvernes. Ce peuple, très-riche et très-puissant, occupait le territoire qui forma depuis la province d'Auvergne, et qui comprend aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, et une partie du département de la Haute-Loire.

Page 74 : 2. *Potentatu*. Cicéron, *De la République*, II, viii : *Quum ad eum potentatus omnis recidisset*.

Page 78 : 1. *Romam ad senatum venisse*. Cicéron, *De la Divination*,

I, xli : *Siquidem et in Gallia Druidæ sunt, e quibus ipse Divitiacum Æduum, hospitem tuum laudatoremque cognovi.* Au reste, cette démarche de Divitiacus ne fut pas couronnée de succès.

— 2. *Harudum.* Les Harudes, voisins des Marcomans, habitaient, entre le Rhin et le Danube, une contrée qui depuis fit partie du cercle de Souabe.

— 3. *Magetobriam*, Magetobria, aujourd'hui La Moigte de Broie, au confluent de la Saône et de l'Oignon, près de l'ancien bourg de Ponttailler.

— Page 80 : 1. *Exempla cruciatusque* équivalent à *exempla cruciatuum*. C'est la figure que les grammairiens appellent ἐν δὶὰ δύοιν, hendiadys.

Page 82 : 1. *Unos Sequanos.* Cet emploi du pluriel de *unus* se retrouve encore dans les *Commentaires sur la guerre civile*, I, LXXIV : *Una castra*. Cicéron dit de même dans son *Plaidoyer pour Flaccus*, chap. XXIX : *Unis vestimentis*.

Page 84 : 1. *Beneficio suo.* Plutarque, *Vie de César*, chap. XIX : Καῖσαρ τὸν Ἀριόβιστον ἐν Ῥώμῃ σύμμαχον ἐποίησας.

— 2. *Fratres consanguineosque.* Tacite, *Annales*, XI, XXV : *Primi Ædui senatorum in Urbe jus adepti sunt. Datum id fœderi antiquo, et quia soli Gallorum fraternitatis nomen cum populo Romano usurpant.*

— 3. *Cimbri Teutonique.* On sait que les Cimbres et les Teutons furent écrasés par Marius au moment où ils pénétraient en Italie. Voy. Velléius Paterculus, II, XII; Florus, III, III; Tacite, *Histoires*, IV, LXXIII, et *Germanie*, XXXVII.

Page 88 : 1. *Sibi mirum videri*, etc. Florus, III, x : *Quum legati dicerent : « Veni ad Cæsarem; » « Quis est Cæsar ? » et « Si vult, veniat, » inquit; et « Quid ad illum quid agat nostra Germania ? Num ego me interpono Romanis ? »*

Page 90 : 1. *M. Messala, M. Pisone consulibus.* L'an 693 de Rome, 60 avant notre ère.

Page 92 : 1. *Treviris.* Les Trévires, peuple d'origine germanique ; leur ville principale était Trêves.

— 2. *Suevorum.* D'Anville, *Géographie ancienne* : « Une nation supérieure en puissance était celle des Celtes, appelés par César **Suèves**. Ils occupèrent la Hesse jusqu'à la Sala, dans la Thuringe et la Wétéravie jusqu'au Mein. Entre autres circonstances qui relèvent le mérite de cette nation, la science de la guerre distingue les Celtes ou Suèves, indépendamment de la bravoure qui leur était

commune avec les nations germaniques. Une de leurs places, dont il est fait mention sous le nom de Castellum, conserve son nom dans celui de Cassel : il est encore parlé de Mattium comme de la capitale des Cattes, et on croit que cette ville est Marpurg. L'intérieur de la Germanie peut être considéré sous le nom général de Suévia ; c'est de là que plusieurs nations germaniques empruntent le nom de *Suevi* sous lequel elles paraissent. La Suévie était partagée en différents peuples distingués les uns des autres ; les Semnones se disaient la plus ancienne et la plus noble des nations suéviques, et s'étendaient depuis l'Elbe jusqu'au delà de l'Oder. »

Page 100 : 1. *Rem frumentariam timere*. Cette construction est tout à fait grecque. On lit de même dans Tite Live, XXXI, xxvii : *Hic metus Codrionem, satis validum et munitum oppidum, sine certamine ut dederetur Romanis, effecit*.

— 2. *Omnium ordinum centurionibus*. « Il n'y avait, dit Le Déist de Botidoux, que trois centurions par légion, le premier des triaires, le premier des princes et le premier des hastaires, qui eussent le droit d'assister régulièrement au conseil. »

— 3. *Suis postulatis*. Voy. chap. xxxv.

Page 104 : 1. *Leucis*. Les Leuces occupaient le territoire qui forme aujourd'hui les départements de la Meuse et de la Meurthe.

Page 106 : 1. *Helvetiorum bello*. Voy. le chap. xxvii.

Page 108 : 1. *Millium quinquaginta*. Environ soixante-treize kilomètres et demi.

— 2. *Millibus passuum quatuor et viginti*. Un peu plus de trente-àinq kilomètres.

— 3. *Quod de colloquio postulasset*. Voy. le chap. xxxiv.

Page 112 : 1. *Ad equum rescribere*. Le Déist de Botidoux : « Le latin forme ici un jeu de mots qui ne peut se rendre en français ; il roule sur le mot *scribere*. *Scribere ad pedites*, c'était enrôler pour l'infanterie, qui ne se composait que de plébéiens ; *scribere ad equum*, comme dit ici le légionnaire, c'était créer *chevalier* un simple citoyen, en le portant sur le contrôle de la cavalerie. »

Page 116 : 1. *Gallis*. Il est question ici des Arvernes et des Séquaniens. Voy. le chap. xxxi.

Page 120 : 1. *Bello Allobrogum*. Voy. le chap. vi.

Page 122 : 1. *Ruthenos*. Les Ruthènes habitaient la contrée qui fut depuis appelée le Rouergue ; leur ville principale était Ségodunum, aujourd'hui Rodez.

148 NOTES DU PREMIER LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 126 : 1. *Valerium Procillum*. Voy. les chap. xix et LIII.

— 2. *C. Valerio Flacco*. Il avait commandé en Gaule, l'an de Rome 670.

— 3. *Longinqua* est ici synonyme de *longa*. Cicéron dit de même *longinquos dolores*.

— 4. *Millibus passuum sex*. Près de neuf kilomètres.

Page 128 : 1. *Millibus passuum duobus*. Un peu moins de trois kilomètres.

Page 132 : 1. *Matres familie*. Tacite, *la Germanie*, chap. VIII : *Inesse quinetiam sanctum aliquid et providum (feminis) putant, nec aut consilia earum aspernantur aut responsa negligunt*.

— 2. *Alarios*. Les troupes auxiliaires se plaçaient ordinairement aux ailes.

Page 134 : 1. *Marcomannos*. Les Marcomans étaient établis entre le Rhin et le Mein.— *Triboccos*. On ne sait pas au juste quelle étendue de territoire était occupée par les Triboques du temps de César. D'Anville leur donne pour capitale la ville de Strasbourg (*Argentoratum*) ou celle de Brumt (*Brotomagus*). — *Vangiones*. La ville principale des Vangions était *Borbetomagus*, aujourd'hui Worms.— *Nemetes*. La capitale des Némètes était *Noviomagus*, aujourd'hui Spire. — *Sedusios*. On ne sait rien de précis sur ce peuple.

Page 136 : 1. *Millia passuum quinquaginta*, cinquante milles, ou soixante-treize kilomètres et demi

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU DEUXIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

I. César apprend que tous les peuples belges forment une ligue contre les Romains.

II. Sans perdre de temps, il mène son armée sur les frontières de la Belgique.

III. Les Rémois lui envoient des députés pour faire leur soumission.

IV. Ils lui fournissent des renseignements sur les divers peuples de la Belgique.

V. César passe l'Aisne et asseoit son camp sur les bords mêmes de la rivière.

VI. Les Belges donnent l'assaut à la ville de Bibrax.

VII. Les Romains secourent Bibrax; les Belges viennent camper à deux milles de César.

VIII. Les deux armées se rangent en bataille.

IX. Après un combat de cavalerie où l'avantage reste aux Romains, les Belges tentent le passage de l'Aisne.

X. Ils essuient un échec, et s'en retournent chacun dans ses foyers.

XI. Les Romains se mettent à leur poursuite et font un horrible carnage.

XII. César reçoit la soumission des Suessions.

XIII. Il marche contre les Bellovaques, qui lui envoient demander la paix.

XIV. Divitiacus intercède pour les Bellovaques, et demande leur grâce à César.

XV. César agréa la soumission des Bellovaques, et bientôt après celle des Ambiens. Il s'informe des mœurs des Nerviens.

XVI. César marche contre les Nerviens, qui l'attendent avec toutes leurs forces sur les bords de la Sambre.

XVII. Des transfuges belges et gaulois révèlent aux Nerviens l'ordre de marche de l'armée romaine, et les engagent à attaquer la légion arrivée au camp la première.

XVIII. Les Nerviens dressent une embuscade sur une colline voisine de la Sambre.

XIX. Après une escarmouche de cavalerie, les Nerviens fondent en masse sur six légions occupées à fortifier le camp.

XX. César, pris à l'improviste, n'a pas le temps de ranger ses troupes en bataille.

XXI. Les légions romaines prennent place au hasard et à la hâte.

XXII. Résultats de cette précipitation.

XXIII. Tandis que l'aile gauche des Romains repousse l'ennemi, leur aile droite est tournée, et le camp se trouve envahi.

XXIV. La cavalerie et les troupes légères de l'armée romaine fuient de toutes parts.

XXV. César accourt vers la douzième légion, qui se trouvait en péril, et charge à sa tête.

XXVI. Les deux légions de l'arrière-garde et la dixième légion, déjà maîtresse du camp ennemi, se portent au secours de l'aile droite.

XXVII. Les Nerviens sont complètement battus, malgré la valeur qu'ils déploient jusqu'au dernier moment.

XXVIII. Les vieillards, les femmes et les enfants des Nerviens envoient demander grâce à César, qui leur laisse leurs terres et leurs villes.

XXIX. Les Aduatuques, apprenant la défaite des Nerviens, se retirèrent dans une place admirablement fortifiée par la nature.

XXX. César construit une tour pour attaquer la place.

XXXI. Les Aduatuques épouvantés demandent à faire leur soumission ; ils prient seulement César de ne pas les priver de leurs armes.

XXXII. César exige que les armes lui soient remises ; les assiégés obéissent, mais ils gardent et cachent un tiers de leurs armes.

XXXIII. La nuit, ils tentent un coup de main et sont repoussés avec perte. Le lendemain César fait vendre tout ce qui se trouve dans la place.

XXXIV. César apprend les succès de son lieutenant P. Crassus chez les peuples voisins de l'Océan.

XXXV. Des peuples germains envoient des députés pour offrir César de se soumettre César retourne en Italie.

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER II.

I. Quum esset Cæsar¹ in citeriore Gallia, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferebantur litterisque item Labieni certior fiebat, omnes Belgas, quam tertiam esse Galliæ partem dixeramus², contra populum Romanum conjurare, obsidesque inter se dare; conjurandi has esse causas : primum, quod vererentur ne, omni pacata Gallia³, ad eos exercitus noster adduceretur; deinde, quod ab nonnullis Gallis sollicitarentur, partim qui, ut Germanos diutius in Gallia versari noluerant, ita populi Romani exercitum hiemare atque inveterascere in Gallia moleste ferebant;

I. Tandis que César, comme je l'ai dit plus haut, passait l'hiver dans la Gaule citérieure, des bruits réitérés qui vinrent jusqu'à lui, et une lettre de Labiénus, lui apprirent que tous les Belges (on a vu qu'ils occupaient une des trois parties de la Gaule), se liguèrent contre le peuple romain et se donnaient mutuellement des otages. Les motifs de cette ligue étaient, d'abord la crainte qu'après avoir soumis le reste de la Gaule notre armée ne marchât contre eux; de plus, les sollicitations de beaucoup de Gaulois, les uns qui, n'ayant pas voulu que les Germains séjournassent longtemps dans la Gaule, y voyaient de même avec peine l'armée du peuple romain hiverner

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE II.

I. Quum Cæsar
esset
in Gallia citeriore,
ita uti demonstravimus
supra,
rumores crebri
afferebantur ad eum,
itemque
fiebat certior
litteris Labieni,
omnes Belgas,
quam dixeramus
esse tertiam partem Galliæ,
conjurare
contra populum Romanum,
dareque obsides inter se;
causas conjurandiesse has:
primum, quod vererentur
ne, omni Gallia pacata,
noster exercitus
adduceretur ad eos;
deinde,
quod sollicitarentur
ab nonnullis Gallis,
partim qui,
ut noluerant Germanos
versari diutius in Gallia,
ita ferebant moleste
exercitum populi Romani
hiemare
atque inveterascere

I. Tandis que César
était
dans la Gaule citérieure,
ainsi que nous l'avons indiqué
ci-dessus,
des bruits fréquents
étaient apportés (arrivaient) à lui,
et de même
il devenait mieux-informé
par des lettres de Labiénus,
tous les Belges,
laquelle (lesquels) nous avons (avons) dit
être la troisième partie de la Gaule,
conjurер
contre le peuple romain,
et se donner des otages entre eux;
les motifs de conjurer être ceux-ci:
d'abord, parce qu'ils craignaient
que, toute la Gaule étant pacifiée (sou-
notre armée [mise],
ne fût amenée contre eux;
ensuite,
parce qu'ils étaient sollicités
par quelques Gaulois,
en partie par des Gaulois qui, [mais
comme ils n'avaient-pas-voulu les Ger-
se tenir trop longtemps dans la Gaule
ainsi supportaient avec-ennui
une armée du peuple romain
passer-l'hiver
et s'affermir-par-le-temps

partim qui, mobilitate et levitate animi, novis imperiis studebant; ab nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus, atque iis qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur, qui minus facile eam rem imperio nostro consequi poterant.

II. His nuntiis litterisque commotus, Cæsar duas legiones in citeriore Gallia novas conscripsit, et, inita æstate, in interiorem Galliam qui deduceret, Q. Pedium legatum misit. Ipse, quum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit : dat negotium Senonibus¹ reliquisque Gallis qui finitimi Belgis erant, uti ea, quæ apud eos gerantur, cognoscant, seque de his rebus certiores faciant. Hi constanter omnes nuntiaverunt manus cogi, exercitum in unum locum conduci. Tum vero dubitandum non existimavit quin ad eos

et prendre pied; les autres qui, par inconstance et par légèreté, désiraient de nouveaux maîtres; d'autres aussi qui voyaient, sous notre empire, moins de facilité à s'emparer de l'autorité, qui jusqu'alors avait été d'ordinaire entre les mains des plus puissants et des hommes assez riches pour avoir des troupes à leur solde.

II. Ému de ces avis et de ces lettres, César leva dans la Gaule citérieure deux nouvelles légions qu'il fit, au commencement de l'été, passer dans la Gaule ultérieure, sous les ordres de Q. Pédius, son lieutenant. Il se rendit lui-même à l'armée, dès que le fourrage devint abondant, et chargea les Sénonais et les autres peuples gaulois limitrophes de la Belgique de s'informer de ce qui se passait chez les Belges et de l'en instruire. Ils s'accordèrent tous à lui rapporter qu'on levait des troupes et qu'on rassemblait une armée. Alors il ne balança plus et résolut de marcher contre eux

in Gallia;
partim qui,
mobilitate
et levitate animi,
studebant imperiis novis;
etiam ab nonnullis,
quod in Gallia
regna occupabantur
vulgo
a potentioribus,
atque iis,
qui habebant facultates
ad conducendos homines,
qui poterant minus facile
consequi eam rem
nostro imperio.

II. Cæsar,
commotus his nuntiis
litterisque,
conscripsit
duas legiones novas
in Gallia citeriore
et, æstate incipiente,
misit
Q. Pédium legatum,
qui deduceret
in Galliam interiorem.
Ipse, quum primum
copia pabuli
inciperet esse,
venit ad exercitum :
dat negotium
Senonibus
reliquisque Gallis
qui erant finitimi Belgis,
ut cognoscant ea,
quæ gerantur apud eos,
faciantque se certiores
de his rebus.
Omnes hi nuntiaverunt
constanter
manus cogi,
exercitum conduci
in unum locum.
Vero tum non existimavit
dubitandum
quin proficisceretur ad eos.

en Gaule;
en partie *par des Gaulois* qui,
par mobilité
et légèreté d'esprit,
recherchaient une domination nouvelle ;
et aussi par quelques-uns,
parce que dans la Gaule
les royautes étaient usurpées
ordinairement
par les plus puissants,
et par ceux
qui avaient des ressources
pour louer (prendre à leur solde) des hommes,
lesquels pouvaient moins facilement
atteindre cet objet
sous notre domination.

II. César,
ému par ces nouvelles
et *par ces lettres*,
enrôla
deux légions nouvelles
dans la Gaule citérieure,
et, l'été ayant commencé
il envoya
Q. Pédius le lieutenant,
qui les conduisit (pour les conduire)
dans la Gaule intérieure.
Lui-même, lorsque d'abord (dès que)
abondance de fourrage
commençait à être,
vient à l'armée :
il donne affaire (mission)
aux Sénonais
et aux autres Gaulois
qui étaient voisins des Belges,
qu'ils prennent-connaissance de ces *faits*,
qui se passaient chez eux (les Belges),
et fassent lui-même mieux-informé (l'in-
de ces affaires. [struisent])

Tous ceux-ci annoncèrent
en-s'accordant
des troupes se réunir,
une armée se rassembler
dans un-seul endroit.
Or alors il n'estima pas
devoir être hésité (qu'il dût hésiter)
qu'il ne partit (à partir) vers eux.

proficisceretur. Re frumentaria comparata, castra movet, diebusque circiter quindecim ad fines Belgarum pervenit¹.

III. Eo quum de improvise celeriusque omni opinione venisset, Remi², qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos, Iccium et Antebrogium, primos civitatis, miserunt, qui dicerent « Se suaque omnia in fidem atque in potestatem populi Romani permittere; neque se cum Belgis reliquis consensisse, neque contra populum Romanum conjurasse; paratosque esse et obsides dare, et imperata facere, et oppidis recipere, et frumento ceterisque rebus juvare; reliquos omnes Belgas in armis esse; Germanosque³, qui cis Rhenum incolant, sese cum his conjunxisse, tantumque esse eorum omnium furorem, ut ne Suessiones⁴ quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure et eisdem legibus

S'étant pourvu de vivres, il lève le camp, et, au bout de quinze jours environ, il arrive sur la frontière de la Belgique.

III. Comme il arriva subitement dans ces pays, et plus rapidement qu'on ne l'eût pu croire, les Rémois, qui sont le peuple belge le plus voisin de la Gaule, députent vers lui Iccius et Antébrogius, les premiers de la cité, pour lui dire : « Qu'ils se mettaient, eux et tout ce qu'ils possédaient, sous la puissance et la domination du peuple romain. Ils ne s'étaient point entendus avec le reste de la Belgique, et ne s'étaient nullement ligüés contre les Romains : ils étaient prêts à donner des otages, à exécuter les ordres de César, à le recevoir dans leurs villes et à lui fournir du blé ou toute autre chose. Le reste des Belges était en armes; les Germains d'en deçà du Rhin s'étaient joints à eux, et telle était l'effervescence générale, qu'ils n'avaient pu même détourner les Suessions, leurs frères, leurs parents, avec lesquels ils étaient en communauté de droits et de lois, qui reconnaissaient le même

Re frumentaria
comparata,
momet castra,
quindécimque diebus
circiter
pervenit
ad fines Belgarum.

III. Quum venisset eo
de improvise
celeriusque
omni opinione,
Romani,
qui sunt proximi Galliæ
ex Belgis,
miserunt ad eum legatos,
Iccium et Antebrogium,
primos civitatis,
qui dicerent
« Permittere se
omniaque sua
in fidem
atque in potestatem
populi Romani;
se neque consensisse
cum reliquis Belgis,
neque conjurasse
contra populum Romanum;
esseque paratos
et dare obsides,
et facere imperata,
et recipere oppidis,
et juvare frumento
ceterisque rebus;
omnes reliquos Belgas
esse in armis.
Germanosque,
qui incolant cis Rhenum,
sese conjunxisse cum his,
furoremque eorum omnium
esse tantum,
ut potuerint deterrere
quin consentirent cum his
ne Suessiones quidem,
suos fratres
consanguineosque,
qui utantur eodem jure
et eisdem legibus.

Les ressources en-blé
ayant été amassées
il met-en-mouvement son camp,
et en quinze jours
environ
il arrive
aux frontières des Belges.

III. Comme il était arrivé là
à l'improviste
et plus vite [dait),
que toute croyance (qu'on ne s'y atten-
les Rémois,
qui sont les plus proches de la Gaule
d'entre les Belges,
envoyèrent vers lui des députés,
Iccius et Antébrogius,
les premiers de leur cité,
qui devaient lui dire
« Eux remettre eux-mêmes
et tous leurs biens
à la loyauté
et au pouvoir
du peuple romain;
eux-mêmes et n'avoir pas formé-d'accord
avec le reste-des Belges,
et n'avoir pas conjuré
contre le peuple romain
et être prêts
et à donner des otages,
et à faire les choses commandées,
et à le recevoir dans leurs places,
et à l'aider de blé
et de toutes-les-autres choses;
tout le reste-des Belges
être en armes;
et les Germains,
qui habitent en deçà du Rhin,
s'être joints avec ceux-ci,
et la fureur d'eux tous
être si-grande,
qu'ils n'avaient pu détourner [ceux-ci
qu'ils ne fissent accord (de s'allier) avec
pas même les Suessions,
leurs frères
et du-même-sang qu'eux,
qui usaient du même droit
et des mêmes lois,

utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent. »

IV. Quum ab his quæreret quæ civitates quantæque in armis essent, et quid in bello possent, sic reperiebat : « Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis; Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedissee, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse; solosque esse qui, patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. Qua ex re fieri uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem magnosque spiritus in re militari sumerent ». Denumero eorum omnia se habere explorata Remi dicebant, « propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti, quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimum inter eos Bellovacos et virtute, et auctoritate, et hominum numero valere; hos

gouvernement et les mêmes magistrats, de s'allier avec tous ces peuples. »

IV. En les questionnant sur les cités qui avaient pris les armes et sur leur importance, il apprit : « Que la plupart des Belges descendaient des Germains qui, à une époque reculée, passèrent le Rhin, chassèrent les Gaulois qui habitaient le pays, et s'y fixèrent à cause de sa fertilité. Eux seuls avaient, du temps de nos pères, défendu l'entrée de leur territoire contre les Cimbres et les Teutons, qui avaient dévasté toute la Gaule. Le souvenir de ces exploits leur inspirait une haute opinion de leur valeur et de leur habileté dans l'art militaire ». Les Rémois ajoutaient qu'ils étaient bien informés du nombre des combattants, « parce que leurs liaisons de voisinage et de parenté leur avaient permis de connaître le contingent que chaque cité, lors de l'assemblée générale des Belges, avait promis de fournir. Les Bellovaques étaient les premiers parmi les Belges par leur bravoure, leur autorité et le chiffre de leur population : ils pouvaient

habeant unum imperium
unumque magistratum
cum ipsis. »

IV. Quum quæreret
ab his
quæ civitates quantæque
essent in armis,
et quid possent
in bello,
reperiebat sic :
« Plerosque Belgas
esse ortos ab Germanis ;
transductosque Rhenum
antiquitus ,
consedissee ibi
propter fertilitatem loci ,
expulsiisque Gallos
qui incolerent ea loca ;
esseque solos qui ,
memoria
nostrorum patrum ,
omni Gallia vexata ,
prohibuerint
Teutonos Cimbroisque
ingredi intra suos fines .
Ex qua re fieri
uti memoria earum rerum
sumerent sibi
magnam auctoritatem
magnosque spiritus
in re militari. »
Remi dicebant
se habere omnia explorata
de numero eorum ,
« propterea quod conjuncti
propinquitatibus
affinitatibusque ,
cognoverint
quantam multitudinem
quisque pollicitus sit
ad id bellum
in concilio communi
Belgarum .
Bellovacos
valere plurimum inter eos
et virtute , et auctoritate ,
et numero hominum ;

qui avaient un-seul gouvernement
et un-seul magistrat
avec eux-mêmes. »

IV. Comme il demandait
à ceux-ci
quelles cités et combien-considérables
étaient en armes, [force)
et quoi elles pouvaient (quelle était leur
dans une guerre,
il découvrait ainsi (apprenait ce qui suit)
« La-plupart-des Belges
être issus des Germains ;
et transportés-de-l'autre-côté du Rhin
anciennement ,
s'être établis là
à-cause-de la fertilité de l'endroit ,
et avoir chassé les Gaulois
qui habitaient ces lieux ;
et eux être les seuls qui ,
de la mémoire (du temps)
de nos pères ,
toute la Gaule ayant été maltraitée ,
aient empêché
les Teutons et les Cimbres
d'entrer en dedans de leurs frontières .
Par-suite duquel fait arriver
que par le souvenir de ces événements
ils prenaient pour eux-mêmes
une grande autorité
et de grandes aspirations
dans l'art de-la-guerre. »
Les Rémois disaient [vérifiés
eux-mêmes avoir tous les renseignements
touchant le nombre d'eux ,
« parce que liés avec eux
par les voisinages
et les alliances-par-mariages
ils avaient connu
combien-grand un nombre de soldats
chacun avait promis
pour cette guerre
dans le conseil commun
des Belges .
Les Bellovaques
être-puissants le plus parmi eux
et par la valeur , et par l'autorité ,
et par le nombre des hommes ;

posse conficere armata millia centum ; pollicitos ex eo numero electa sexaginta, totiusque belli imperium sibi postulare. Suesiones suos esse finitimos, fines latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniae imperium obtinuerit ; nunc esse regem Galbam ; ad hunc, propter justitiam prudentiamque, summam totius belli omnium voluntate deferri ; oppida habere numero duodecim, polliceri millia armata quinquaginta ; totidem Nervios¹, qui maxime feri inter ipsos habeantur longissimeque absint ; quindecim millia Atrebates ; Ambianos decem millia ; Morinos viginti quinque millia ; Menapios septem millia ; Caletes decem millia ; Velocasses et Veromanduos totidem ; Aduatucos decem et novem

mettre sur pied cent mille hommes ; ils en avaient promis soixante mille d'élite, et demandaient le commandement de la guerre. Les Suessions, voisins des Rémois, possédaient un territoire très-vaste et très-fertile. Presque de nos jours ils avaient eu pour roi Divitiacus, le plus puissant prince de toute la Gaule, dont l'empire s'étendait sur une grande partie de ces contrées et jusque dans la Bretagne. Leur roi actuel était Galba, à qui sa prudence et son équité avaient fait remettre, du consentement de tous, la direction de la guerre : ils avaient douze villes, et promettaient cinquante mille hommes. Les plus farouches des Belges, les Nerviens, qui habitaient la contrée la plus reculée, devaient en fournir autant ; les Atrébates, quinze mille ; les Ambiens, dix mille ; les Morins, vingt-cinq mille ; les Ménapiens, sept mille ; les Calètes, dix mille ; les Vélocasses et les Véromanduens, autant ; les Aduatuques, dix-neuf mille : on estimait à quarante mille hommes le contingent des Condruses, des Eburons,

nos posse conficere
 centum millia armata;
 pollicitos ex eo numero
 sexaginta electa,
 postulareque sibi
 imperium totius belli.
 Suessiones
 esse suos finitimos,
 possidere fines latissimos
 agrosque feracissimos.
 Regem fuisse apud eos
 etiam nostra memoria,
 Divitiacum,
 potentissimum
 totius Galliæ,
 qui obtinuerit imperium
 quum magnæ partis
 harum regionum,
 tum etiam Britannæ;
 nunc regem esse Galbam;
 summam totius belli
 deferri ad hunc
 voluntate omnium,
 propter justitiam
 prudentiamque;
 habere oppida
 duodecim numero,
 polliceri
 quinquaginta millia
 armata;
 Nervios totidem,
 qui habeantur maxime feri
 inter ipsos
 absintque longissime;
 Atrebates
 quindecim millia;
 Ambianos decem millia;
 Morinos
 viginti quinque millia;
 Menapios septem millia;
 Calètes decem millia;
 Velocasses et Veromanduos
 totidem;
 Aduatucos
 decem et novem millia,
 arbitrari
 ad quadraginta millia

ceux-ci pouvoir parfaire (compléter)
 cent milliers *d'hommes* armés;
 avoir promis de ce nombre
 soixante *milliers* choisis,
 et demander pour eux-mêmes
 le commandement de toute la guerre.
 Les Suessions
 être leurs voisins (les voisins des Rémois),
 posséder le territoire le plus étendu
 et les terres les plus fertiles.
 Un roi avoir été chez eux
 même de notre mémoire (temps),
 Divitiacus,
 le plus puissant
 de toute la Gaule,
 qui avait tenu l'empire
 et d'une grande partie
 de ces contrées,
 et même de la Bretagne
 maintenant *leur* roi être Galba;
 le souverain-pouvoir de toute la guerre
 être déferé à celui-ci
 du consentement de tous,
 à-cause-de *sa* justice
 et de *sa* prudence;
eux avoir des places
 douze par le nombre,
 et promettre
 cinquante milliers
d'hommes armés;
 les Nerviens *en promettre* tout-autant,
eux qui étaient tenus *pour* les plus fa-
 entre eux-mêmes (les Belges) [rouches
 et étaient-éloignés le plus loin;
 les Atrébates
 promettre quinze milliers;
 les Ambiens dix milliers;
 les Morins
 vingt-cinq milliers;
 les Ménapiens sept milliers;
 les Calètes dix milliers;
 les Vélocasses et les Véromanduens
 tout autant;
 les Aduatuques
 dix-neuf milliers;
eux estimer
 jusqu'à quarante milliers

millia; Condrusos. Eburones, Cæræsos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad quadraginta millia. »

V. Cæsar, Remos cohortatus liberaliterque oratione prosecutus, omnem senatum ad se convenire, principumque liberos obsides ad se adduci jussit. Quæ omnia ab his diligenter ad diem facta sunt. Ipse, Divitiacum Æduum magnopere cohortatus, docet « Quantopere reipublicæ communisque salutis intersit manus hostium distineri, ne cum tanta multitudo uno tempore confligendum sit. Id fieri posse, si suas copias Ædúi in fines Bellovacorum introduxerint et eorum agros populari cœperint. » His mandatis, eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire vidit, neque jam longe abesse ab iis quos miserat exploratoribus et ab Remis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum transducere

des Cérèses et des Pémans, compris en général sous le nom de Germains. »

V. César rassure les Rémois, leur parle avec bienveillance, ordonne que leur sénat tout entier se rende auprès de lui, et qu'on lui amène pour otages les enfants des premiers de la ville. Tout cela fut ponctuellement exécuté. Il exhorte ensuite vivement l'Éduen Divitiacus et lui montre « Combien il importe à la république et à la sûreté commune de diviser les forces de l'ennemi, pour n'avoir pas à lutter en même temps contre une armée si considérable. Le meilleur moyen est que les Éduens envoient leurs troupes ravager le pays des Bellovaques. » Il congédie Divitiacus avec ces instructions. Lorsqu'il sut que toutes les troupes des Belges avaient fait leur jonction, qu'elles marchaient contre lui, et que ses éclaireurs ainsi que les Rémois lui eurent appris qu'elles n'étaient plus guère éloignées, il se hâta de passer avec son armée l'Aisne, qui coule à l'extrême frontière du pays des Rémois et campa sur ses bords. Ainsi, un de

Condrusos, Eburones,
Cæræsos, Pæmanos,
qui appellantur
uno nomine
Germani. »

V. Cæsar,
cohortatus Remos
prosecutusque oratione
liberaliter,
jussit omnem senatum
convenire ad se,
liberosque principum
adduci ad se obsides.
Quæ omnia
facta sunt ab his
diligenter ad diem.
Ipse, cohortatus
magnopere
Divitiacum Æduum,
docet « Quantopere intersit
reipublicæ
salutisque communis
manus hostium distineri,
ne configendum sit
uno tempore
cum tanta multitudine.
Id posse fieri,
si Ædúi
introduxerint suas copias
in fines Bellovacorum
et cœperint
populari agros eorum. »
His mandatis,
dimittit eum ab se.
Postquam vidit
omnes copias Belgarum
coactas in unum locum
venire ad se,
cognovitque
ab iis exploratoribus
quos miserat
et ab Remis
non jam abesse longe,
maturavit
transducere exercitum
flumen Axonam,
quod est in extremis finibus

les Condruses, les Éburons,
les Cérèses, les Pémans,
qui sont appelés
d'un-seul nom
Germanins. »

V. César,
ayant encouragé les Rémois
et les ayant accompagnés d'un langage
avec-bonté, [(leur ayant parlé)
ordonna tout le sénat
venir-ensemble auprès de lui-même,
et les enfants des principaux
être amenés vers lui-même *comme* otages.
Lesquelles choses toutes
furent faites par ceux-ci
exactement au jour dit.
Lui-même, ayant encouragé
grandement
Divitiacus l'Éduen,
lui apprend « Combien il importe
à la république
et au salut commun [visées,
les forces des ennemis être tenues-di-
afin qu'il n'y ait pas à lutter
en un-seul temps (en même temps)
avec une si-grande multitude.
Cela pouvoir se faire,
si les Eduens
faisaient-entrer leurs troupes
sur le territoire des Bellovaques
et commençaient
à ravager les terres d'eux. »
Cette mission ayant été confiée,
il renvoie lui d'auprès de lui-même.
Lorsqu'il vit
toutes les troupes des Belges
réunies en un seul lieu
venir vers lui-même,
et qu'il apprit
de ces (des) éclaireurs
qu'il avait envoyés
et des Rémois
ces troupes ne plus être-à-distance loin,
il se hâta
de faire-passer à son armée
la rivière de l'Aisne,
qui est à l'extrémité-du territoire

maturavit, atque ibi castra posuit. Quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, et post eum quæ essent, tuta ab hostibus reddebat, et, commeatus ab Remis reliquisque civitatibus ut sine periculo ad eum portari posset, efficiebat. In eo flumine pons erat. Ibi præsidium ponit, et in altera parte fluminis Q. Titurium Sabinum, legatum, cum sex cohortibus relinquit. Castra in altitudinem pedum duodecim vallo, fossaque duodeviginti pedum, munire jubet.

VI. Ab his castris oppidum Remorum, nomine Bibrax¹, aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem atque Belgarum oppugnatio est hæc. Ubi, circumjecta multitudine hominum totis mœnibus, undique in murum lapides jaci cœpti sunt, murusque defensoribus nudatus est, testudine² facta portas succendunt, murumque

ses flancs était appuyé à la rivière : position qui, couvrant ses derrières, assurait l'arrivée des convois qu'il tirerait du pays rémois et d'autres cités. Sur l'Aisne était un pont où il plaça un détachement; il posta sur l'autre rive le lieutenant Q. Titurius Sabinus avec six cohortes, et fit fortifier le camp d'un retranchement haut de douze pieds et d'un fossé large de dix-huit.

VI A huit milles du camp se trouvait une ville rémoise, nommée Bibrax. Les Belges, chemin faisant, lui livrèrent un violent assaut qu'elle eut peine à soutenir. L'attaque des places est la même chez les Belges et chez les Gaulois. Toute l'armée se répand autour de la ville, et, quand les pierres qu'on y fait pleuvoir de toutes parts ont dégarni le rempart, on forme la tortue, on met le feu aux portes et

Remorum ,
 atque posuit ibi castra.
 Quæ res
 et muniebat ripis fluminis
 unum latus castrorum ,
 et reddebat tuta
 ab hostibus
 quæ essent post eum ,
 et efficiebat
 ut commeatus ab Remis
 reliquisque civitatibus
 posset portari ad eum
 sine periculo.
 Pons erat in eo flumine.
 Ponit ibi præsidium ,
 et in altera parte fluminis
 relinquit
 Q. Titurium Sabinum ,
 legatum ,
 cum sex cohortibus.
 Jubet munire castra
 vallo duodecim pedum
 in altitudinem
 fossaque
 duodeviginti pedum.

VI. Oppidum Remorum ,
 Bibrax nomine ,
 aberat ab his castris
 octo millia passuum.
 Belgæ cœperunt
 oppugnare id
 magno impetu
 ex itinere.
 Sustentatum est ægre
 eo die.
 Oppugnatio Gallorum
 atque Belgarum
 eadem
 est hæc.
 Ubi, multitudine hominum
 circumjecta mœnibus
 totis,
 lapides cœpti sunt jaci
 undique in murum ,
 murusque
 nudatus est defensoribus ,
 testudine facta

des Rémois ,
 et établit là son camp.
 Lequel fait (cette disposition)
 et fortifiait par les rives du fleuve
 un côté du camp ,
 et rendait (mettait) en-sûreté
 contre les ennemis
 les pays qui étaient derrière lui (César) ,
 et faisait
 qu'un convoi *venant* de chez les Rémois
 et des autres cités
 pût être transporté jusqu'à lui
 sans danger.
 Un pont était sur cette rivière.
 Il met là un poste ,
 et sur l'autre partie (bord) de la rivière
 il laisse
 Q. Titurius Sabinus ,
 lieutenant ,
 avec six cohortes.
 Il ordonne de fortifier le camp
 avec un retranchement de douze pieds
 en hauteur
 et un fossé
 de dix-huit pieds *de largeur*.

VI. Une place des Rémois ,
 Bibrax de nom (nommée Bibrax),
 était-éloignée de ce camp
 de huit milliers de pas.
 Les Belges commencèrent
 à assaillir cette *place*
 avec une grande impétuosité
 en route (en passant).
 On soutint *l'assaut* avec peine
 ce jour-là.
 L'assaut des Gaulois
 et des Belges
 qui est le même
 est celui-ci (consiste en ceci).
 Dès que , un grand-nombre d'hommes
 ayant été lancé-autour des remparts
 tout-entiers ,
 des pierres ont commencé à être jetées
 de-toutes-parts sur la muraille ,
 et que la muraille
 a été dégarnie de défenseurs ,
 la tortue étant faite (formée)

subruunt. Quod tum facile fiebat. Nam, quum tanta multitudo lapides ac tela conjicerent, in muro consistendi potestas erat nulli. Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex iis qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntium ad eum mittit, nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse.

VII. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant, Numidas¹ et Cretas sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit : quorum adventu et Remis, cum spe defensionis, studium propugnandi accessit, et hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. Itaque, paulisper apud oppidum morati, agrosque Remorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quos adire potuerant, incensis, ad castra Cæsaris omnibus copiis contenderunt, et

on sape le mur. C'est ce que les Belges firent sans peine ; car tel était le nombre de ceux qui lançaient des pierres et des traits, que personne ne pouvait rester sur le rempart. La nuit ayant suspendu l'attaque, Iccius, qui commandait alors dans la ville, l'un des plus nobles et des plus influents parmi les Rémois, et l'un des deux qui avaient été députés pour demander la paix à César, lui envoie dire que, s'il ne reçoit du secours, il ne peut résister plus longtemps.

VII. César fait partir, au milieu de la nuit, les Numides, les archers crétois et les frondeurs baléares, auxquels il donne pour guides les exprès d'Iccius. Leur arrivée rendit le courage et l'ardeur aux Rémois avec l'espoir de se défendre, et les ennemis, par la même raison, perdirent celui de prendre la ville. S'étant donc arrêtés quelque temps dans les environs de la place pour dévaster les terres des Rémois et brûler tous les bourgs et toutes les habitations dont ils purent approcher, ils marchèrent avec toutes leurs forces vers le camp de

succendunt portas,
 subruuntque murum.
 Quod tum fiebat facile.
 Nam quum tanta multitudo
 conjicerent
 lapides ac tela,
 potestas erat nulli
 consistendi in muro,
 Quum nox
 fecisset finem oppugnandi,
 Remus Iccius,
 summa nobilitate
 et gratia inter suos,
 qui tum præfuerat oppido,
 unus ex iis
 qui venerant ad Cæsarem
 legati de pace,
 mittit ad eum nuntium,
 sese non posse sustinere
 diutius,
 nisi subsidium
 submittatur sibi.

VII. Cæsar,
 usus ducibus iisdem,
 qui venerant nuntii
 ab Iccio,
 mittit eo de media nocte
 subsidio oppidanis
 Numidas
 et sagittarios Cretas
 et funditores Baleares :
 adventu quorum
 et studium propugnandi
 accessit Remis
 cum spe defensionis,
 et de eadem causa
 spes potiundi oppidi
 discessit hostibus.
 Itaque, morati paulisper
 apud oppidum,
 depopulatique agros
 Remorum,
 omnibus vicis ædificiisque
 quos potuerant adire
 incensis,
 contenderunt
 omnibus copiis

ils mettent-le-feu aux portes,
 et sapent la muraille.
 Ce qui alors se faisait facilement.
 Car lorsqu'une si-grande multitude
 lançait-ensemble
 des pierres et des traits,
 le pouvoir n'était à personne
 de se tenir sur la muraille.
 Comme la nuit [que),
 avait fait la fin d'assaillir (suspendu l'atta-
 le Rémois Iccius,
 de la plus haute noblesse
 et *du plus grand* crédit parmi les siens,
 qui alors avait-été-(était) à-la-tête-de la place,
 l'un de ceux
 qui étaient venus vers César
 comme députés touchant la paix
 envoie à lui un message *pour dire*
 lui-même ne pouvoir soutenir *l'attaque*
 plus longtemps,
 si du renfort
 n'était envoyé à lui.

VII. César, [mes.,
 s'étant servi *pour* guides des mêmes *hom-*
 qui étaient venus *comme* messagers
 de-la-part d'Iccius,
 envoie là au milieu-de la nuit [place
 à (comme : renfort aux habitants-de-la-
 des Numides
 et des archers crétois
 et des frondeurs baléares :
 par l'arrivée desquels
 et l'ardeur de repousser *les ennemis*
 s'ajouta (fut inspirée) aux Rémois
 avec un espoir de défense (de se défendre),
 et pour le même motif
 l'espoir de s'emparer de la place [mis.
 s'éloigna aux (fut perdu par les) enne-
 Ainsi, s'étant arrêtés un peu
 auprès de la place,
 et ayant ravagé les terres
 des Rémois,
 tous les bourgs et les édifices
 qu'ils avaient pu aborder
 ayant été incendiés,
 ils se dirigèrent
 avec toutes leurs troupes

ab millibus passuum minus duobus castra posuerunt, quæ castra, ut fumo atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum ceto in latitudinem patebant.

VIII. Cæsar primo, et propter multitudinem hostium, et propter eximiam opinionem virtutis, prælio supersedere statuit; quotidie tamen equestribus præliis, quid hostis virtute posset et quid nostri auderent, periclitabatur¹. Ubi nostros non esse inferiores intellexit, loco pro castris, ad aciem instruendam natura opportuno atque idoneo (quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex planitie editus, tantum adversus in latitudinem patebat, quantum loci acies instructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat, et in fronte leniter fastigatus paulatim ad planitiem redibat), ab utroque latere ejus collis transversam fossam

César et campèrent à moins de deux milles de lui; leur camp, à en juger par la fumée et par les feux, avait un front de plus de huit milles.

VIII. César, considérant le nombre des ennemis et leur haute réputation de bravoure, résolut d'abord de différer la bataille: chaque jour cependant, par des combats de cavalerie, il éprouvait et la valeur des Belges et le courage de nos soldats. Quand il vit que nos troupes ne le cédaient en rien aux ennemis, il choisit, en avant de son camp, un lieu où il pût présenter la bataille avec avantage. La colline sur laquelle nous campions, et qui dominait un peu la plaine, avait, de largeur, l'espace que pouvait occuper notre armée en ligne: les deux côtés étaient en pente rapide, et le front, en pente douce comme un toit, s'abaissait insensiblement jusqu'à la plaine. Sur les deux flancs de la colline, il fit mener un fossé d'environ quatre cents

ad castra Cæsaris ,
et posuerunt castra
ab minus duobus millibus
passuum ,
quæ castra ,
ut significabatur
fumo atque ignibus ,
patebant in latitudinem
amplius octo millibus
passuum.

VIII. Cæsar,
et propter multitudinem
hostium , [miam
et propter opinionem exi-
virtutis ,
statuit primo
supersedere prælio ;
quotidie tamen
periclitabatur
præliis equestribus
quid hostis posset virtute
et quid nostri auderent.
Ubi intellexit
nostros
non esse inferiores ,
loco pro castris ,
opportuno
atque idoneo natura
ad instruendam aciem ,
— quod is collis ,
ubi castra posita erant ,
editus paululum
ex planitie ,
patebat adversus
in latitudinem
tantum quantum acies
instructa
poterat occupare loci ,
atque ex utraque parte
lateris
habebat dejectus ,
et , fastigatus in fronte
leniter ,
redibat paulatim
ad planitiem , —
ab utroque latere
ejus collis

vers le camp de César ,
et établirent *leur* camp
à moins de deux milliers
de pas ,
lequel camp ,
comme *cela* était indiqué
par la fumée et par les feux ,
s'étendait en largeur
de plus de huit milliers
de pas.

VIII. César ,
et à-cause-de la multitude
des ennemis ,
et à-cause-de *leur* réputation éminente
de valeur ,
résolut d'abord
de surseoir à la bataille ;
chaque-jour cependant
il essayait
par des combats de-cavalerie
ce que l'ennemi pouvait par la valeur
et ce que les nôtres osaient.
Dès qu'il eut remarqué
les nôtres
ne pas être inférieurs ,
un lieu *étant* devant le camp ,
commode
et propre par nature
pour ranger une ligne-de-bataille ,
— parce que cette colline ,
où le camp avait été placé ,
s'élevant un peu (en pente douce)
de (au-dessus de) la plaine ,
s'étendait sur-le-devant
en largeur ,
autant que *notre* ligne-de-bataille
rangée
pouvait occuper de place ,
et de l'un-et-l'autre côté
du flanc
avait des descentes-rapides
et , s'élevant-en-pointe sur le front
doucement ,
revenait peu à peu
à la plaine , —
sur l'un-et-l'autre flanc
de *cette* colline

obduxit circiter passuum quadringentorum, et ad extremas fossas castella constituit, ibique tormenta collocavit, ne, quum aciem instruxisset, hostes, quod tantum multitudine poterant, ab lateribus pugnantes suos circumvenire possent. Hoc facto, duabus legionibus, quas proxime conscripserat¹, in castris relictis, ut, si quo opus esset, subsidio duci possent, reliquas sex legiones pro castris in acie constituit. Hostes item suas copias ex castris eductas instruxerant.

IX. Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum. Hanc si nostri transirent, hostes expectabant : nostri autem, si ab illis initium transeundi fieret, ut impeditos aggrederentur, parati in armis erant. Interim prælio equestri inter duas acies contendebatur. Ubi neutri transeundi initium faciunt, secundiore equitum prælio nostris, Cæsar suos in castra reduxit. Hostes protinus ex eo loco ad

pas de long, aux extrémités duquel il fit élever des redoutes où l'on plaça des machines, afin que, l'armée une fois rangée en bataille, l'ennemi ne pût nous tourner pendant le combat, ce que son grand nombre lui eût rendu facile. Laissant ensuite dans le camp les deux légions nouvellement levées, pour servir au besoin de réserve, César mit les six autres en bataille en avant de son camp. L'ennemi sortit du sien et forma pareillement sa ligne.

IX. Entre l'armée belge et la nôtre se trouvait un petit marais : l'ennemi attendait que nous l'eussions passé ; de leur côté, nos soldats étaient sous les armes, prêts à l'attaquer tandis qu'il serait engagé dans ce mauvais pas, s'il s'y risquait le premier. La cavalerie se battait cependant entre les deux armées ; et la nôtre ayant eu l'avantage, comme ni de part ni d'autre on n'essayait de franchir le marais, César fit rentrer ses troupes dans le camp. Les ennemis aussitôt

obduxit
fossam transversam
quadringentorum passuum
circiter,
et ad extremas fossas
constituit castella,
collocavitque ibi tormenta,
ne hostes,
quum instruxisset aciem,
quod poterant tantum
multitudine,
possent circumvenire
ab lateribus
suos pugnantes.

Hoc facto, duabus legionibus
quas conscripserat proxime
relictis in castris,
ut, si quo opus esset,
possent duci subsidio,
constituit in acie
pro castris
sex legiones reliquas.

Hostes item
instruxerant suas copias
eductas ex castris.

IX. Palus non magna
erat
inter nostrum exercitum
atque hostium.
Hostes expectabant
si nostri transirent hanc :
nostri autem
erant parati in armis,
ut aggrederentur
impeditos,
si initium transeundi
fieret ab illis.

Interim contendebatur
prælio equestri
inter duas acies.

Ubi neutri faciunt
initium transeundi,
prælio equitum
secundiore nostris,
Cæsar reduxit suos
in castra.

Protinus hostes

il mena
un fossé oblique
de quatre-cents pas
environ,
et aux extrémités-des fossés
établit des redoutes,
et plaça là des machines-de-guerre,
de peur que les ennemis,
quand il aurait rangé sa ligne-de-bataille,
parce qu'ils pouvaient (étaient forts) telle-
par le nombre, [ment
ne pussent entourer
du-côté-des flancs
les siens (ses soldats) combattant.

Ceci étant fait, les deux légions
qu'il avait enrôlées dernièrement
ayant été laissées dans le camp,
afin que, si besoin était quelque-part,
elles pussent être amenées à renfort,
il place en ligne-de-bataille
devant son camp
les six légions restant.

Les ennemis de même
avaient rangé leurs troupes
sorties de leur camp.

IX. Un marais non grand
était
entre notre armée
et l'armée des ennemis.
Les ennemis attendaient
si les nôtres passeraient ce marais :
les nôtres de-leur-côté
étaient prêts en armes,
pour qu'ils attaquassent
les ennemis embarrassés,
si le commencement (une tentative) de (pour)
se faisait par ceux-là. [passer

Pendant-ce-temps on luttait
dans un combat équestre
dans-l'espace-entre les deux armées.
Dès que ni-les-uns-ni-les-autres ne font
le commencement (n'essayent) de passer,
le combat des cavaliers
étant plus heureux pour les nôtres,
César ramena les siens
dans le camp.

Sur-le-champ les ennemis

flumen Axonam contenderunt, quod esse post nostra castra demonstratum est¹. Ibi vadis repertis, partem suarum copiarum transducere conati sunt eo consilio ut, si possent, castellum, cui præerat Q. Titurius legatus, expugnarent, pontemque interscinderent; si minus potuissent, agros Remorum popularentur, qui magno nobis usui ad bellum gerendum erant, commeatuque nostros prohiberent.

X. Cæsar, certior factus ab Titurio, omnem equitatum et levis armaturæ Numidas, funditores sagittariosque pontem transducit, atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum est. Hostes impeditos nostri in flumine aggressi, magnum eorum numerum occiderunt. Per eorum corpora reliquos audacissime transire conantes, multitudine telorum repulerunt; primos, qui transierant, equitatu circumventos interfecerunt. Hostes, ubi et de expugnando oppido et de flumine

se portèrent vers l'Aisne, qui, comme on l'a dit, coulait derrière notre camp. Ils trouvèrent des gués et tâchèrent de faire passer la rivière à une partie de leurs troupes, dans l'intention d'enlever, s'ils pouvaient, le poste commandé par le lieutenant Q. Titurius, et de couper le pont, ou, s'ils n'y réussissaient pas, de ravager le pays rémois, qui nous était fort utile, et de nous intercepter les vivres.

X. César, averti par Titurius, fait franchir le pont à toute sa cavalerie, aux Numides armés à la légère, aux frondeurs, aux archers, et marche aux ennemis. On combattit avec acharnement. Les nôtres attaquèrent les Belges dans la rivière qui gênait leurs mouvements, et en firent un grand carnage. Une grêle de traits repoussa les derniers, qui s'avançaient intrépidement par-dessus les cadavres. Ceux qui avaient passé furent enveloppés par la cavalerie et massacrés. Quand les

contenderunt ex eo loco
ad flumen Axonam,
quod demonstratum est
esse post nostra castra.
Vadis repertis ibi,
conati sunt
transducere
partem suarum copiarum,
eo consilio ut, si possent,
expugnarent castellum
cui præerat
Q. Titurius legatus,
intercinderentque
pontem;
si potuissent minus,
popularentur
agros Remorum,
qui erant magno usui
nobis
ad gerendum bellum,
prohiberentque nostros
commeatu.

X. Cæsar,
factus certior
ab Titurio,
transducit pontem
omnem equitatum
et Numidas
armaturæ levis,
funditores sagittariosque,
atque contendit ad eos.
Pugnatum est acriter
in eo loco.
Nostri aggressi in flumine
hostes impeditos
occiderunt
magnum numerum eorum.
Repulerunt
multitudine telorum
reliquos,
conantes audacissime
transire
per corpora eorum;
interfecerunt
primos qui transierant,
circumventos equitatu.
Hostes, ubi intellexerunt

se dirigèrent de ce lieu
vers la rivière de l'Aisne,
laquelle il a été indiqué (j'ai dit)
être derrière notre camp.
Des gués ayant été découverts là,
ils essayèrent
de mener-de-l'autre-côté
une partie de leurs troupes,
dans ce dessein que, s'ils pouvaient,
ils prissent la redoute
à laquelle commandait
Q. Titurius lieutenant,
et coupassent
le pont;
s'ils avaient pu moins (ne pouvaient pas),
qu'ils ravageassent
les terres des Rémois,
qui étaient à une (d'une) grande utilité
à nous
pour faire la guerre,
et privassent les nôtres
de convoi.

X. César,
fait mieux-informé (instruit de ces faits)
par Titurius,
mène-de-l'autre-côté-du pont
toute la cavalerie
et les Numides
d'armure légère,
les frondeurs et les archers,
et se dirige vers eux (les ennemis).
On combattit avec-ardeur
en ce lieu.
Les nôtres ayant attaqué dans le fleuve
les ennemis embarrassés
tuèrent
un grand nombre d'eux.
Ils repoussèrent
par une multitude de traits
les autres,
qui essayaient très-audacieusement
de traverser le fleuve
par-dessus les corps d'eux (des tués);
ils massacrèrent
les premiers qui avaient traversé,
enveloppés par la cavalerie.
Les ennemis, dès qu'ils comprirent

transeundo spem se fefellisse intellexerunt, neque nostros in locum iniquiorem progredi pugnandi causa viderunt, atque ipsos res frumentaria deficere cœpit, concilio convocato, constituerunt optimum esse domum suam quemque reverti, et, quorum in fines primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique convenirent, ut potius in suis quam in alienis finibus decertarent, et domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam cum reliquis causis hæc quoque ratio eos deduxit, quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare¹ cognoverant. His persuaderi ut diutius morarentur, neque suis auxilium ferrent, non poterat.

XI. Ea re constituta, secunda vigilia magno cum strepitu ac tumultu castris egressi, nullo certo ordine neque imperio, quum sibi quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properaret, fecerunt ut consimilis fugæ profectio

Belges se reconnurent déçus dans leur espoir d'emporter Bibrax et de passer la rivière, quand ils virent que nous ne nous avançons pas, pour leur livrer bataille, sur un terrain moins favorable, commençant à manquer de vivres, ils tinrent conseil et décidèrent que le mieux était de retourner chacun dans ses foyers, sauf à se rassembler de toutes parts pour défendre les premiers dont le pays serait envahi par l'armée romaine, afin de combattre ainsi sur leur territoire plutôt que dans une terre étrangère, et de pouvoir faire usage des provisions qu'ils avaient amassées chez eux. Ce qui concourut encore à leur faire prendre ce parti, ce fut que l'on apprit que Divitiacus et les Éduens s'approchaient des frontières des Bellovaques; car on ne put décider ce dernier peuple à rester encore et à ne pas porter secours sur-le-champ à sa cité.

XI. Cette résolution arrêtée, les Belges quittèrent leur camp à la seconde veille, avec grand bruit et grand tumulte, sans ordre, sans commandement fixe, chacun voulant gagner les devants et se hâtant

spem fefellisse se,
 et de oppido expugnando,
 et de flumine transeundo,
 neque viderunt nostros
 progredi
 in locum iniquiorem
 causa pugnandi,
 atque res frumentaria
 coepit deficere ipsos,
 concilio convocato,
 constituerunt optimum esse
 quemque reverti
 suam domum
 et convenirent undique
 ad defendendos eos
 in fines quorum Romani
 introduxissent primum
 exercitum,
 ut decertarent in suis finibus
 potius quam in alienis,
 et uterentur
 copiis rei frumentariæ
 domesticis.
 Hæc ratio quoque
 cum reliquis causis
 deduxit eos
 ad eam sententiam,
 quod cognoverant
 Divitiacum atque Æduos
 appropinquare
 finibus Bellovacorum.
 Non poterat persuaderi his
 ut morarentur diutius,
 neque ferrent auxilium
 suis.

XI. Ea re
 constituta,
 egressi castris
 secunda vigilia
 cum magno strepitu
 ac tumultu,
 nullo ordine certo
 neque imperio,
 quum quisque peteret sibi
 primum locum itineris
 et properaret
 pervenire domum,

l'espoir avoir déçu eux-mêmes,
 et touchant la place à-prendre,
 et touchant la rivière à-passer,
 et qu'ils ne virent pas les nôtres
 s'avancer
 dans un endroit plus défavorable
 en vue de combattre,
 et que la provision de-blé
 commença à manquer à eux-mêmes,
 un conseil ayant été convoqué,
 établirent le meilleur *parti* être
 chacun retourner
 à sa demeure, [toutes-parts
 et décidèrent qu'ils se rassemblaient-de-
 pour défendre ceux
 sur le territoire desquels les Romains
 auraient fait-entrer d'abord
 leur armée,
 afin qu'ils combattissent sur leur territoire
 plutôt que sur le territoire d'autrui,
 et usassent
 des ressources de provision de-blé
 de-leurs-demeures (de leur pays).
 Cette considération aussi
 avec les autres causes
 amena eux
 à cet avis,
 qu'ils avaient appris
 Divitiacus et les Éduens
 approcher
 des frontières des Bellovaques.
 Il ne pouvait pas être persuadé à ceux-ci
 qu'ils tardassent plus longtemps,
 et ne portassent pas secours
 aux leurs.

XI. Cette chose (résolution)
 ayant été établie,
 étant sortis de leur camp
 à la seconde veille
 avec un grand bruit
 et un *grand* tumulte,
 avec aucun ordre fixé
 ni *aucun* commandement,
 comme chacun cherchait pour soi-même
 la première place de la route
 et se hâtait
 d'arriver à sa demeure,

videretur. Hac re statim Cæsar per speculatores cognita, insidias veritus, quod, qua de causa discederent, nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Prima luce, confirmata re ab exploratoribus, omnem equitatum, qui novissimum agmen moraretur, præmisit. His ¹ Q. Pedium et L. Aurunculeium Cottam legatos præfecit. T. Labienum legatum cum legionibus tribus subsequi jussit. Hi, novissimos adorti et multa millia passuum prosecuti, magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, quum ab extremo agmine, ad quos ² ventum erat, consisterent fortiterque impetum nostrorum militum sustinerent; priores (quod abesse a periculo viderentur, neque ulla necessitate neque imperio continerentur), exaudito clamore, perturbatis ordinibus, omnes in fuga sibi præsidium onerent. Ita sine ullo periculo

d'arriver chez lui, en sorte que ce départ avait tout l'air d'une fuite. César en fut instruit sur-le-champ par ses éclaireurs; mais craignant quelque piège, parce qu'il ne connaissait pas encore les motifs de cette retraite, il retint dans le camp sa cavalerie et son infanterie. Au point du jour, ses coureurs lui ayant confirmé le fait, il fit partir, à la tête de toute sa cavalerie, Q. Pédius et L. Aurunculéius Cotta, ses lieutenants, pour retarder la marche de l'arrière-garde, et les fit suivre par le lieutenant T. Labiénus avec trois légions. Elles tombèrent sur les derniers corps, les poursuivirent pendant plusieurs milles et tuèrent beaucoup de fuyards. Les troupes qu'elles atteignirent d'abord firent face et soutinrent vaillamment notre choc; mais ceux qui avaient pris les devants, se croyant à l'abri du péril, et n'étant retenus ni par la nécessité ni par les ordres d'un chef, rompirent leurs rangs dès qu'ils eurent entendu les cris, et cherchèrent tous leur salut dans la fuite; en sorte que, sans courir le moindre danger, nos soldats en

fecerunt ut profectio
videretur consimilis fugæ.
Cæsar,
hac re cognita statim
per speculatores,
veritus insidias,
quod nondum perspexerat
de qua causa discederent,
continuit castris
exercitum equitatumque.
Prima luce,
re confirmata
ab exploratoribus,
præmisit
omnem equitatum,
qui moraretur
novissimum agmen.
Præfecit his
Q. Pedium [tam
et L. Aurunculeium Cot-
legatos.
Jussit
T. Labienum legatum
subsequi
cum tribus legionibus.
Hi, adorti novissimos
et persecuti
multa millia passuum,
conciderunt
magnam multitudinem
eorum fugientium,
quum ab extremo agmine,
ad quos ventum erat,
consisterent,
sustinerentque fortiter
impetum
nostrorum militum;
priores,
— quod viderentur
abesse a periculo,
neque continerentur
ulla necessitate
neque imperio, —
clamore exaudito,
ordinibus perturbatis
omnes ponerent sibi
præsidium in fuga.

ils firent que *leur* départ
parût bien-semblable à une fuite.
César,
ce fait ayant été connu sur-le-champ
par *l'intermédiaire de ses* éclaireurs,
ayant craint des embûches,
parce qu'il n'avait pas encore pénétré
pour quel motif ils se retiraient,
retint dans le camp
l'armée et la cavalerie.
A la première lueur *du jour*,
le fait ayant été confirmé
par les éclaireurs,
il envoya-en-avant
toute la cavalerie,
qui retardât (pour retarder)
le dernier corps (l'arrière-garde).
Il mit-à-la-tête-de ceux-ci (des cavaliers)
Q. Pédius
et L. Aurunculéius Cotta
ses lieutenants.
Il ordonna
T. Labiénus *son* lieutenant
suivre-de-près
avec trois légions.
Ceux-ci, ayant attaqué les derniers
et *les* ayant poursuivis
pendant plusieurs milliers de pas,
taillèrent-en-pièces
un grand nombre
d'eux fuyant,
parce que du-côté-du dernier corps,
auprès desquels (duquel) on était arrivé,
les ennemis s'arrêtaient,
et soutenaient bravement
le choc
de nos soldats ; [avant),
et que les premiers (ceux qui étaient en
— parce qu'ils paraissaient à eux-mêmes
être-loin du péril, [(croyaient)
et n'étaient retenus
par aucune nécessité
ni par *aucun* commandement, —
des cris ayant été entendus,
les rangs ayant été troublés,
tous plaçaient à eux-mêmes
leur appui dans la fuite.

tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium, sub occasumque solis destiterunt, seque in castra, ut erat imperatum, receperunt.

XII. Postridie ejus diei Cæsar, priusquam se hostes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Suessionum, qui proximi Remis erant, exercitum duxit, et, magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum¹ contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defensoribus esse audiebat, propter latitudinem fossæ murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Castris munitis, vineas agere², quæque ad oppugnandum usui erant, comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto turribusque constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli, neque audierant, et celeritate

égorgèrent autant que le permit la durée du jour. Au coucher du soleil, ils cessèrent le carnage, et revinrent au camp, comme ils en avaient reçu l'ordre.

XII. Le lendemain, avant que l'ennemi fût remis de sa terreur et de sa fuite, César conduisit l'armée dans le pays des Suessions, limitrophes des Rémois, et, par une marche forcée, se dirigea sur Noviodunum. Il tenta d'enlever la ville d'emblée, parce qu'on la disait sans défenseurs; et, quoiqu'elle en eût fort peu, il ne put la prendre, à cause de la largeur du fossé et de la hauteur des murs. Il fortifia donc son camp et fit avancer des mantelets et rassembler tout ce qu'il faut pour un siège. Cependant, la nuit suivante, tous les fuyards suessions se jetèrent dans la ville. Les mantelets s'approchaient rapidement du rempart; on avait élevé une terrasse et construit des tours, quand les Gaulois, étonnés de la grandeur de ces ouvrages, qu'ils n'avaient jamais vus et dont ils n'avaient pas

Ita sine ullo periculo
nostri interfecerunt
multitudinem eorum
tantam
quantum spatium diei fuit;
sub occasumque solis
destiterunt,
seque receperunt in castra,
ut imperatum erat.

XII. Postridie
ejus diei,
priusquam hostes
se reciperent
ex terrore ac fuga,
Cæsar duxit exercitum
in fines Suessionum
qui erant proximi Remis,
et, magno itinere confecto,
contendit
ad oppidum Noviodunum.
Conatus oppugnare id
ex itinere,
quod audiebat
esse vacuum
ab defensoribus,
non potuit expugnare,
propter latitudinem fossæ
altitudinemque muri,
paucis defendentibus.
Castris munitis,
cœpit agere vineas,
comparareque
quæ erant usui
ad oppugnandum.
Interim
omnis multitudo
Suessionum
ex fuga
convenit in oppidum
nocte proxima.
Vineis actis celeriter
ad oppidum,
aggere jacto
turribusque constitutis,
permoti
magnitudine operum
quæ neque viderant ante,

Ainsi sans aucun danger
les nôtres tuèrent
un nombre d'eux
aussi-grand
que l'espace du jour fut;
et vers la chute (le coucher) du soleil
ils cessèrent *de tuer*,
et se retirèrent dans le camp,
comme il avait été commandé.

XII. Le lendemain
de ce jour,
avant que les ennemis
se remissent
de *leur* épouvante et de *leur* fuite.
César conduisit *son* armée
sur le territoire des Suessions,
qui étaient les plus proches des Rémis,
et, une grande route ayant été achevée,
il se dirigea
vers la ville *de* Noviodunum.
Ayant essayé de prendre elle
en route (*chemin* faisant),
parce qu'il entendait *dire*
elle être vide
de défenseurs,
il ne put *la* forcer,
à-cause-de la largeur du fossé
et de la hauteur de la muraille,
quoique peu-d'*hommes* *la* défendant.
Un camp ayant été fortifié, [lets,
il commença à faire-avancer des mante-
et à préparer
les choses qui étaient à utilité (utiles)
pour assiéger.
Cependant
toute la multitude
des Suessions
au-sortir-de la fuite
afflua dans la place
la nuit suivante. [ment
Les mantelets ayant été poussés prompte
vers la place,
une terrasse ayant été jetée (élevée)
et des tours ayant été établies,
émus
de la grandeur de travaux
que et ils n'avaient pas vus auparavant,

Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditione mittunt, et, petentibus Remis, ut conservarentur impetrant.

XIII. Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido traditis, in deditionem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos ducit. Qui quum se suaque omnia in oppidum Bratuspantium¹ contulissent, atque ab eo oppido Cæsar cum exercitu circiter millia passuum quinque abesset, omnes majores natu, ex oppido egressi, manus ad Cæsarem tendere et voce significare cœperunt, sese in ejus fidem ac potestatem venire, neque contra populum Romanum armis contendere. Item, quum ad oppidum accessisset castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro, passis manibus suo more, pacem ab Romanis petierunt.

même entendu parler, et de la célérité de l'exécution, envoyèrent des députés à César pour traiter de leur soumission; et obtinrent leur grâce à la prière des Rémois.

XIII. César, après s'être fait donner pour otages les principaux citoyens, et même les deux fils du roi Galba, et s'être fait livrer toutes les armes de la ville, reçut la soumission des Suessions et conduisit son armée dans le pays des Bellovaques. Ils s'étaient enfermés, avec tous leurs biens, dans la ville de Bratuspantium; comme César était encore avec son armée à cinq milles environ de cette place, il rencontra tous les vieillards qui en étaient sortis et qui se mirent à lui tendre les mains et à protester « qu'ils se soumettaient et ne prétendaient pas résister au peuple romain. » Et, quand il fut arrivé auprès de la ville et qu'il y eut établi son camp, les femmes et les enfants, tendant les mains suivant leur coutume, lui demandèrent la paix du haut des remparts.

neque audierant,
et celeritate Romanorum,
Galli mittunt legatos
ad Cæsarem
de deditione,
et Remis petentibus
ut conservarentur,
impetrant.

XIII. Cæsar,
obsidibus acceptis,
primis civitatis
atque duobus filiis
regis Galbæ ipsius,
omnibusque armis
traditis ex oppido,
accepit Suessiones
in deditionem,
ducitque exercitum
in Bellovacos.
Qui quum contulissent
se omniaque sua
in oppidum
Bratuspantium,
atque Cæsar cum exercitu
abesset ab eo oppido
quinque millia passuum
circiter,
omnes majores natu,
egressi ex oppido,
coeperunt tendere manus
ad Cæsarem
et significare voce
sese venire
in fidem
ac potestatem ejus,
neque contendere armis
contra populum Romanum.
Item,
quum accessisset
ad oppidum
poneretque ibi castra,
pueri mulieresque
ex muro
manibus passis
suo more
petebant pacem
ab Romanis.

et ils n'avaient pas entendu *décrire*,
et de la promptitude des Romains,
les Gaulois envoient des députés
à César
touchant *leur* reddition,
et les Rémois demandant
qu'ils fussent conservés (eussent la vie sauve),
ils l'obtiennent.

XIII. César,
des otages ayant été reçus,
à savoir les premiers de la cité
et les deux fils
du roi Galba lui-même,
et toutes les armes
ayant été remises (apportées) de la ville,
reçut les Suessions
à reddition (soumission),
et il conduit *son* armée
contre les Bellovaques.
Lesquels comme ils avaient transporté
eux-mêmes et tous leurs biens
dans la ville
de Bratuspante,
et que César avec *son* armée
était-éloigné de cette ville
de cinq milliers de pas
environ,
tous ceux plus grands par la naissance
étant sortis de la ville, [(plus âgés),
commencèrent à étendre les mains
vers César
et à signifier par la voix
eux-mêmes venir (se remettre)
à la foi
et au pouvoir de lui,
et ne pas lutter par les armes
contre le peuple romain.
De même,
comme il s'était avancé
vers la ville
et plaçait là *son* camp,
les enfants et les femmes
depuis le mur
les mains étendues
à *leur* manière
demandaient la paix
aux Romains.

XIV. Pro his Divitiacus (nam post discessum Belgarum, dimissis Æduorum copiis, ad eum reverterat) facit verba :
 « Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuisse ; impulsos ab suis principibus, qui dicerent Æduos, a Cæsare in servitutem redactos, omnes indignitates contumeliasque perferre, et ab Æduis defecisse, et populo Romano bellum intulisse. Qui ejus consilii principes fuissent, quod intelligerent quantam calamitatem civitati intulissent, in Britanniam profugisse. Petere non solum Bellovacos, sed etiam pro his Æduos, ut sua clementia ac mansuetudine in eos utatur. Quod si fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum, quorum auxiliis atque opibus, si qua bella inciderint, sustentare consuerint. »

XV. Cæsar honoris Divitiaci atque Æduorum causa sese eos in fidem recepturum et conservaturum dixit : quod erat civitas magna inter Belgas auctoritate atque hominum

XIV. Divitiacus intercédait pour eux ; car après la retraite des Belges il avait licencié les Éduens, et était revenu près de César.
 « De tout temps les Bellovaques avaient été les alliés et les amis des Éduens ; ils ne s'étaient séparés d'eux et n'avaient fait la guerre au peuple romain qu'à l'instigation de leurs chefs, qui disaient que César avait réduit les Éduens en esclavage et les accablait d'outrages et d'indignités. Ceux qui les avaient poussés à cette résolution, voyant combien de maux ils avaient attirés sur la cité, s'étaient enfuis en Bretagne. Ce n'étaient pas les Bellovaques seuls, c'étaient aussi les Éduens qui invoquaient la clémence et l'humanité bien connues de César. Il augmenterait ainsi l'influence des Éduens dans toute la Belgique, où, de tout temps, ils avaient trouvé des secours et des ressources pour soutenir les guerres qui venaient à éclater. »

XV. César dit qu'à la considération de Divitiacus et des Éduens il recevait la soumission des Bellovaques et leur faisait grâce ; mais, comme leur cité exerçait une influence considérable parmi les

XIV. Divitiacus,
 — nam post discessum
 Belgarum,
 copiis Æduorum
 dimissis,
 reverterat ad eum, —
 facit verba pro his :
 « Bellovacos
 fuisse omni tempore
 in fide atque amicitia
 civitatis Æduæ; [bus,
 impulsos ab suis principi-
 qui dicerent Æduos,
 redactos in servitatem
 a Cæsare,
 perferre
 omnes indignitates
 contumeliasque,
 et defecisse ab Æduis,
 et intulisse bellum
 populo Romano.
 Qui fuissent principes
 ejus consilii
 profugisse in Britanniam,
 quod intelligerent
 quantam calamitatem
 intulissent civitati.
 Non solum Bellovacos,
 sed etiam Æduos pro his,
 petere ut utatur in eos
 sua clementia
 ac mansuetudine.
 Quod si fecerit,
 amplificaturum
 auctoritatem Æduorum
 apud omnes Belgas,
 auxiliis
 atque opibus quorum
 consuerint sustentare,
 si qua bella inciderint. »

XV. Cæsar
 dixit sese recepturum eos
 in fidem
 et conservaturum
 causa honoris Divitiaci
 atque Æduorum :
 quod civitas

XIV. Divitiacus,
 — car après la retraite
 des Belges,
 les troupes des Éduens
 ayant été renvoyées,
 il était retourné vers lui (César), —
 fait (prononce) des paroles pour ceux-ci :
 « Les Bellovaques
 avoir été de tout temps
 dans la foi (l'alliance) et l'amitié
 de la cité éduenne ;
 poussés par leurs chefs,
 qui disaient les Éduens,
 réduits en servitude
 par César,
 supporter
 toutes les indignités
 et tous les outrages,
 ces peuples et s'être séparés des Éduens,
 et avoir apporté la guerre
 au peuple romain.
 Ceux qui avaient été chefs (instigateurs)
 de cette résolution
 s'être enfuis en Bretagne,
 parce qu'ils comprenaient
 quel-grand malheur
 ils avaient apporté à la cité.
 Non-seulement les Bellovaques,
 mais encore les Éduens pour ceux-ci,
 demander qu'il use envers eux
 de sa clémence *bien connue*
 et de sa douceur.
 Laquelle chose s'il faisait,
 lui devoir augmenter
 l'autorité des Éduens
 auprès de tous les Belges
 par les secours
 et les forces desquels
 ils avaient-coutume de soutenir *les guerres*,
 si quelques guerres tombaient-sur eux. »

XV. César
 dit lui-même devoir recevoir eux
 sous sa foi
 et devoir *les* conserver (leur laisser la vie)
 en vue de l'honneur de (pour honorer)
 et des (les) Éduens : [Divitiacus
mais parce que la cité

multitudine præstabat, sexcentos obsides poposcit. His traditis, omnibusque armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingebant; quorum de natura moribusque Cæsar quum quæreret, sic reperiebat : « Nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum, ad luxuriam pertinentium, inferri, quod iis rebus relanguescere animos et remitti virtutem existimarent; esse homines feros magnæque virtutis; increpitare atque incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedidissent patriamque virtutem projecissent; confirmare, sese neque legatos missuros, neque ullam conditionem pacis accepturos. »

XVI. Quum per eorum fines triduum iter fecisset, inveniebat ex captivis Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse; trans id flumen omnes Nervios

Belges, et que, par le chiffre de sa population, elle occupait l'un des premiers rangs, il exigea six cents otages : on les lui remit avec toutes les armes qui se trouvaient dans la ville. Il passa de là chez les Ambiens, qui se rendirent aussitôt corps et biens. Ils touchaient aux Nerviens et répondirent aux questions que fit César sur le caractère et les mœurs de ces peuples : « Que les marchands n'étaient point reçus chez eux; qu'ils n'y laissaient entrer ni vin, ni rien de ce qui flatte la sensualité, parce qu'ils croyaient que cela pouvait énerver l'âme et amollir le courage. C'étaient des hommes féroces et d'une grande bravoure. Ils s'emportaient et s'indignaient contre les autres Belges, qui, dégénérant de la valeur de leurs ancêtres, s'étaient rendus à César. Ils déclaraient qu'ils ne lui enverraient point de députés et qu'ils n'accepteraient aucune proposition de paix. »

XVI. Après trois jours de marche à travers leur pays, César apprit par des prisonniers que son camp n'était pas à plus de dix milles de la Sambre, au delà de laquelle tous les Nerviens s'étaient

erat magna auctoritate
inter Belgas
atque præstabat
multitudine hominum,
poposcit sexcentos obsides.
His traditis,
omnibusque armis
collatis ex oppido,
pervenit ab eo loco
in fines Ambianorum,
qui dediderunt sine mora
se omniaque sua.

Nervii
attingebant fines eorum ;
de natura
moribusque quorum
quum Cæsar quæreret,
reperiebat sic :
« Nullum aditum ad eos
esse mercatoribus ;
pati nihil vini
reliquarumque rerum
pertinentium ad luxuriam
inferri,
quod existimarent
animos relanguescere
et virtutem remitti
his rebus ;
esse homines feros
magnæque virtutis ;
increpitare atque incusare
reliquos Belgas,
qui dedidissent se
populo Romano
projecissentque
virtutem patriam ;
confirmare, sese
neque missuros legatos,
neque accepturos
ullam conditionem pacis. »

XVI. Quum fecisset iter
triduum
per fines eorum,
inveniebat ex captivis
flumen Sabim
non abesse ab suis castris
amplius decem millia

était d'une grande autorité
parmi les Belges
et l'emportait
par le grand-nombre d'hommes,
il demanda six-cents otages
Ceux-ci ayant été livrés,
et toutes les armes
ayant été apportées de la ville,
il arriva de ce lieu
sur le territoire des Ambiens,
qui rendirent sans retard
eux-mêmes et tous leurs biens. »
Les Nerviens
touchaient les frontières d'eux ;
sur la nature (le caractère)
et les mœurs desquels
comme César s'informait,
il trouvait ainsi (voici ce qu'il apprenait) :
« Aucun accès vers eux
n'être aux marchands ;
eux ne souffrir rien de vin (ni vin)
ni des autres objets (ni autres objets)
ayant-rapport au luxe
être importé,
parce qu'ils pensaient
les cœurs languir (s'énervier)
et la valeur se relâcher
par ces objets ;
eux être des hommes féroces
et d'une grande valeur ;
gourmander et accuser
le reste-des Belges,
qui avaient rendu eux-mêmes
au peuple romain
et avaient jeté-loin *d'eux*
la valeur de-leurs-pères •
affirmer, eux-mêmes
et ne devoir pas envoyer de députés,
et ne devoir accepter
aucune condition de paix. »

XVI. Comme il avait fait route
pendant trois-jours
à travers le territoire d'eux, [sonniers
il trouvait d'après les (apprenait des) pri-
la rivière de la Sambre
ne pas être-éloignée de son camp
de plus de dix milliers

consedissee adventumque ibi Romanorum exspectare una cum Atrebatibus et Veromanduis, finitimis suis; nam his utrisque persuaserant uti eamdem belli fortunam experirentur; exspectari etiam ab his Aduatucorum copias, atque esse in itinere; mulieres, quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum coniecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset.

XVII. His rebus cognitis, exploratores centurionesque præmittit, qui locum idoneum castris deligant. Quum ex deditiis Belgis reliquisque Gallis complures, Cæsarem secuti, una iter facerent, quidam ex his, ut postea ex captivis cognitum est, eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta, nocte ad Nervios pervenerunt atque his demonstrarunt inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere, neque esse quidquam negotii, quum prima

postés, avec les Véromanduens et les Atrébates leurs voisins, qu'ils avaient déterminés à courir avec eux les chances de la guerre; c'était là qu'ils attendaient l'arrivée de l'armée romaine. Ils comptaient aussi sur les forces des Aduatuques, qui étaient en marche pour les joindre; et ils avaient réuni, dans un endroit que des marais rendaient inaccessible à une armée, leurs femmes et ceux que l'âge rendait impropres au combat.

XVII. Instruit de ces faits, César envoie en avant des éclaireurs et des centurions pour choisir un campement convenable. Comme un certain nombre d'otages belges et d'autres Gaulois qui avaient suivi César faisaient route avec lui, plusieurs d'entre eux, comme on le sut ensuite des prisonniers, ayant observé pendant quelques jours l'ordre de marche ordinaire de l'armée, passèrent de nuit chez les Nerviens et leur apprirent que les légions étaient séparées l'une de l'autre par beaucoup de bagages, et que, quand la première

passum ;
 omnes Nervios
 consedisse trans id flumen
 expectareque ibi
 adventum Romanorum
 una cum Atrebatibus
 et Veromanduis,
 suis finitimis ;
 nam persuaserant
 utrisque his
 uti experirentur
 eandem fortunam belli ;
 copias Aduatucorum
 expectari etiam ab his.
 atque esse in itinere ;
 conjecisse mulieres,
 quique per ætatem
 viderentur inutiles
 ad pugnam,
 in eum locum,
 quo aditus
 non esset exercitui
 propter paludes.

XVII. His rebus cognitis.
 præmittit exploratores
 centurionesque,
 qui deligant
 locum idoneum castris.
 Quum complures
 ex Belgis dediticiis
 reliquisque Gallis,
 secuti Cæsarem,
 facerent iter una,
 quidam ex his,
 consuetudine itineris
 nostri exercitus
 eorum dierum
 perspecta,
 ut postea cognitum est
 ex captivis,
 pervenerunt nocte
 ad Nervios
 atque demonstrarunt his
 magnum numerum
 impedimentorum
 intercedere
 inter singulas legiones,

de pas ;
 tous les Nerviens
 s'être établis par delà cette rivière
 et attendre là
 l'arrivée des Romains
 ensemble avec les Atrébates
 et les Véromanduens,
 leurs voisins ;
 car ils avaient persuadé
 à l'un-et-l'autre-de ces peuples
 qu'ils tentassent
 la même fortune de guerre ;
 les troupes des Aduatuques
 être attendues aussi par ceux-ci,
 et être en route ;
 eux avoir jeté (rassemblé) les femmes.
 et ceux qui par leur âge
 paraissaient inutiles
 pour une bataille,
 dans ce lieu (dans un endroit),
 où un accès
 ne fût pas à une armée
 à-cause-de marais.

XVII. Ces faits étant appris,
 il envoie-en-avant des éclaireurs
 et des centurions,
 qui choisissent (pour choisir).
 un lieu convenable à un camp.
 Comme plusieurs
 des Belges soumis
 et des autres Gaulois,
 ayant suivi César,
 faisaient route ensemble (avec nous),
 quelques-uns d'eux,
 l'habitude (l'ordre ordinaire) de marche
 de notre armée
 de (pendant) ces jours-là
 ayant été observée-à-fond,
 comme ensuite cela fut appris
 des prisonniers,
 se rendirent de nuit
 vers les Nerviens
 et indiquèrent à eux
 un grand nombre
 de bagages
 se trouver-dans-l'intervalle
 entre chaque légion,

legio in castra venisset reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis ¹ adoriri : qua pulsa impedimentisque direptis, futurum ut reliquæ contra consistere non auderent. Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod Nervii antiquitus, quum equitatu nihil possent (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed, quidquid possunt, pedestribus valent copiis), quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos venissent, impedirent, teneris arboribus incisis atque in latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque interjectis, effecerant ut instar muri hæ sepes munimenta iis præberent, quo non modo intrari, sed ne perspici quidem posset. His rebus quum iter agminis nostri impediretur, non omittendum consilium Nervii existimaverunt.

XVIII. Loci natura erat hæc, quem locum nostri castris dele-

était arrivée au campement et que les autres se trouvaient encore à une grande distance, il serait bien facile de l'attaquer avant que les soldats se fussent débarrassés de leurs fardeaux. Cette légion une fois battue et les bagages pillés, le reste de l'armée n'oserait pas tenir tête. Ce qui venait à l'appui de ce conseil, c'est que les Nerviens n'ayant pas anciennement de cavalerie (à présent même ils ne s'en occupent guère, et l'infanterie fait toute leur force), pour arrêter plus aisément la cavalerie que leurs voisins auraient pu envoyer pour les piller, ils entaillaient de jeunes arbres, puis, entrelaçant de ronces et d'épines leurs rameaux poussés dans le sens de la largeur, ils se faisaient de ces haies une fortification et comme un mur impénétrable même à la vue. Comme cela embarrassait notre marche, les Nerviens crurent ne pas devoir mépriser l'avis.

XVIII. Voici quelle était la position choisie par les nôtres pour

neque quidquam negotii es-
 quum prima legio [se,
 venisset in castra
 reliquæque legiones
 abessent magnum spatium,
 adoriri hanc
 sub sarcinis :
 qua pulsa
 impedimentisque direptis,
 futurum
 ut reliquæ non auderent
 consistere contra.
 Adjuvabat etiam
 consilium eorum
 qui deferebant rem,
 quod Nervii antiquitus,
 quum possent nihil
 equitatu,
 — neque enim student
 ei rei
 ad hoc tempus,
 sed, quidquid possunt,
 valent copiis pedestribus, —
 quo impedirent facilius
 equitatum finitimorum,
 si venissent ad eos
 causa prædandi,
 teneris arboribus incisis
 atque ramis enatis
 in latitudinem
 et rubis et sentibus
 interjectis
 effecerant ut hæ sepes
 præberent iis munimenta
 instar muri,
 quo non modo non posset
 intrari,
 sed ne perspici quidem.
 Quum iter nostri agminis
 impediretur his rebus,
 Nervii existimaverunt
 consilium
 non ommittendum.

XVIII. Hæc erat
 natura loci,
 quem locum nostri
 delegerant castris.

et rien d'embarras n'être (qu'il n'était pas
 lorsque la première légion [difficile),
 était arrivée au camp
 et que les autres légions
 étaient-éloignées d'une grande distance,
 d'attaquer celle-ci [bagages).
 sous ses bagages (encore chargée de ses
 laquelle ayant été battue
 et les bagages ayant été pillés,
 devoir être (il arriverait)
 que les autres légions n'oseraient pas
 se tenir en face (résister).
 Ce qui aidait (appuyait) encore
 le conseil de ceux
 qui dénonçaient le fait,
 c'est que les Nerviens de-toute-antiquité,
 comme ils ne pouvaient rien (étaient sans
 par la cavalerie, [forces)
 — et en effet ils ne s'appliquent pas
 à cette chose (à former des cavaliers)
 jusqu'à ce temps-ci,
 mais, en tout ce qu'ils peuvent,
 ils sont forts par des troupes de-pied, —
 afin qu'ils empêchassent plus facilement
 la cavalerie de leurs voisins,
 s'ils (les cavaliers) étaient venus (venaient)
 en vue de piller, [vers eux
 de tendres (jeunes) arbres étant entaillés
 et des rameaux ayant-poussé
 dans-le-sens-de la largeur
 et des ronces et des broussailles
 étant placées-entre
 avaient fait que ces haies
 offrissent à eux des retranchements
 à-l'instar-d'une muraille,
 et où non-seulement il ne pût pas
 être pénétré,
 mais pas même être regardé-au-travers.
 Comme la marche de notre armée
 était embarrassée par ces objets,
 les Nerviens estimèrent
 Le conseil
 ne devoir pas être négligé.

XVIII. Celle-ci était (voici quelle était)
 la nature du lieu,
 lequel lieu les nôtres
 avaient choisi pour le camp.

gerant. Collis, ab summo æqualiter declivis, ad flumen Sambim, quod supra nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur, adversus huic et contrarius, passus circiter ducentos, infimus apertus, ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant; in aperto loco secundum flumen paucae stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo pedum circiter trium.

XIX. Cæsar, equitatu præmisso, subsequebatur omnibus copiis; sed ratio ordoque agminis aliter se habebat ac Belgæ ad Nervios detulerant. Nam, quod hosti appropinquabat, consuetudine sua Cæsar sex legiones expeditas ducebat; post eas totius exercitus impedimenta collocarat; inde duæ legiones, quæ proxime¹ conscriptæ erant, totum agmen claudabant, præsidioque impedimentis erant. Equites nostri,

établir le camp. C'était une colline qui, depuis la crête, s'abaissait par une pente égale jusqu'à la Sambre, dont nous avons déjà parlé. En face, à deux cents pas environ de l'autre côté du fleuve, s'élevait une colline inclinée de même, nue dans le bas, mais si fourrée au sommet qu'il était difficile à l'œil même d'y pénétrer. C'était dans ces bois que les ennemis se tenaient cachés; on voyait dans la partie déboisée quelques postes de cavalerie, le long de la rivière, qui pouvait avoir trois pieds de profondeur.

XLX. César avait envoyé en avant sa cavalerie, et suivait avec toutes ses troupes; mais l'ordre de la marche n'était pas celui dont les Belges avaient fait part aux Nerviens: car, suivant sa coutume en approchant de l'ennemi, il avait avec lui six légions prêtes à combattre; derrière elles il avait rangé tous les bagages de l'armée, escortés par les deux nouvelles légions qui formaient l'arrière-garde. Notre cavalerie, ayant passé la Sambre avec les frondeurs et les

Collis
declivis æqualiter
ab summo,
vergebat ad flumen Sabim,
quod nominavimus supra.
Collis acclivitate pari
nascebatur ab eo flumine,
adversus et contrarius huic,
circiter ducentos passus,
infimus apertus,
silvestris
ab parte superiore,
ut non posset facile
perspici introrsus.

Hostes
sese continebant in occulto
intra eas silvas ;
in loco aperto
paucæ stationes equitum
videbantur
secundum flumen.
Altitudo fluminis
erat circiter trium pedum.

XIX. Cæsar,
equitatu præmisso,
subsequebatur
omnibus copiis ;
sed ratio ordoque agminis
se habebat aliter
ac Belgæ detulerant
ad Nervios.
Nam Cæsar,
quod appropinquabat
hosti,
sua consuetudine
ducebat sex legiones
expeditas ;
collocarat post eas
impedimenta
totius exercitus ;
inde duæ legiones
quæ conscriptæ erant
proxime
clauderant totum agmen,
erantque præsidio
impedimentis.
Nostri equites,

Une colline,
allant-en-pente également
depuis le sommet,
inclinaït vers la rivière *de la Sambre*,
que nous avons nommée ci-dessus.
Une colline d'une pente pareille
naissait (s'élevait) de cette rivière,
située-vis-à-vis et en-face de celle-ci,
environ à deux-cents pas,
le bas *étant* à découvert,
boisée
dans la partie supérieure,
de-sorte-qu'il ne pouvait facilement
être pénétré-par-la-vue au dedans.
Les ennemis
se tenaient dans un *endroit* caché
au dedans de ces bois ;
dans l'endroit découvert
peu-de postes de cavaliers
étaient vus
le long de la rivière.
La profondeur de la rivière
était environ de trois picds.

XIX. César,
la cavalerie ayant été envoyée-en-avant,
suivait-de-près
avec toutes ses troupes ; [marche
mais le plan et l'ordre de l'armée-en-
se tenait (était) autrement
que les Belges *ne l'avaient* dénoncé
aux Nerviens.
Car César,
parce qu'il approchait
de l'ennemi,
selon sa coutume
menait six légions
dégagées (sans bagages) ;
il avait placé derrière elles
les bagages
de toute l'armée ;
puis les deux légions
qui avaient été enrôlées
dernièrement
fermaient toute la marche,
et étaient à appui (protégeaient)
aux (les) bagages.
Nos cavaliers,

cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi, cum hostium equitatu prœlium commiserunt. Quum se illi identidem in silvas ad suos reciperent ac rursus ex silva in nostros impetum facerent, neque nostri longius, quam quem ad finem porrecta loca aperta pertinebant, cedentes insequi audent, interim legiones sex, quæ primæ venerant, opere dimenso, castra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta nostri exercitus ab iis, qui in silvis abditî latebant, visa sunt (quod tempus inter eos committendi prœlii convenerat), ut intra silvas aciem ordinesque constituerant atque ipsi sese confirmaverant, subito omnibus copiis provolaverunt, impetumque in nostros equites fecerunt. His facile pulsîs ac proturbatis, incredibili celeritate ad flumen decucurrerunt, ut pæne uno tempore et ad silvas, et in flumine, et jam in manibus nostris hostes viderentur. Eadem autem celeritate adverso colle

archers, engagea le combat avec la cavalerie des ennemis. Tantôt celle-ci se repliait dans le bois sur les siens, tantôt elle en sortait pour charger à son tour la nôtre, qui, si l'ennemi cédait, n'osait le poursuivre au delà du terrain découvert et uni. Cependant les six légions qui étaient arrivées les premières, après avoir tracé les lignes, commencèrent à retrancher le camp. A peine les ennemis, qui se tenaient cachés dans le bois, aperçurent-ils les premiers bagages de notre armée (c'était le moment convenu entre eux pour attaquer), que, s'animant l'un l'autre, ils s'élancent brusquement avec toutes leurs forces, qu'ils avaient rangées d'avance en bataille, fondent sur notre cavalerie, la culbutent sans peine et se précipitent vers le fleuve avec une si incroyable rapidité, que, presque au même instant, nous les vîmes au bord du bois, dans le fleuve et déjà sur

transgressi flumen
 cum funditoribus
 sagittariisque,
 commiserunt proelium
 cum equitatu hostium.
 Quum identidem
 illi se reciperent in silvas
 ad suos, ac rursus
 facerent impetum ex silva
 in nostros,
 neque nostri auderent
 insequi cedentes
 longius quam
 ad quem finem
 loca aperta pertinebant
 porrecta,
 interim sex legiones
 quæ venerant primæ,
 opere dimenso,
 cœperunt munire castra.
 Ubi prima impedimenta
 nostri exercitus
 visa sunt
 ab iis qui latebant
 abditi in silvis
 (quod tempus
 committendi prælii
 convenerat inter eos),
 ut constituerant
 aciem ordinesque
 intra silvas
 atque ipsi
 sese confirmaverant,
 subito provolaverunt
 omnibus copiis,
 feceruntque impetum
 in nostros equites.
 His pulsus
 ac proturbatis facile,
 decucurrerunt ad flumen
 celeritate incredibili,
 ut pæne uno tempore
 hostes viderentur
 et ad silvas, et in flumine,
 et jam in nostris manibus.
 Autem eadem celeritate
 contenderunt colle adverso

ayant passé la rivière
 avec les frondeurs
 et les archers,
 engagèrent le combat
 avec la cavalerie des ennemis.
 Comme de-temps-en-temps
 ceux-là se retiraient dans les bois
 vers les leurs, et de nouveau
 faisaient irruption hors du bois
 sur les nôtres,
 et que les nôtres n'osaient pas
 poursuivre *eux* qui se retiraient
 plus loin que *le terme*
 jusqu'auquel terme
 les lieux découverts atteignaient
 étendus (en s'étendant),
 cependant les six légions
 qui étaient arrivées les premières,
 le travail (l'espace) ayant été mesuré,
 commencèrent à fortifier le camp.
 Dès que les premiers bagages
 de notre armée
 furent vus
 par ceux qui se-tenaient-à-couvert
 cachés dans les bois
 (lequel moment
 d'engager le combat
 avait été convenu entre eux),
 de la manière qu'ils avaient établi
leur ligne-de-bataille et *leurs* rangs
 dans les bois
 et eux-mêmes
 s'étaient affermis (encouragés),
 soudain ils s'élancèrent-au-dehors
 avec toutes *leurs* troupes,
 et firent irruption
 sur nos cavaliers.
 Ceux-ci ayant été repoussés
 et ayant été mis-en-désordre facilement,
 ils descendirent vers la rivière
 avec une promptitude incroyable,
de sorte que presque en un-seul moment
 des ennemis étaient vus
 et auprès des bois, et dans la rivière,
 et déjà dans nos mains.
 Mais avec la même promptitude [face
 ils se dirigèrent par la colline située-en-

ad nostra castra, atque eos, qui in opere occupati erant, contenderunt.

XX. Cæsari omnia uno tempore erant agenda. vexillum proponendum¹, quod erat insigne, quum ad arma concurrere oporteret; signum tuba dandum; ab opere revocandi milites; qui paulo longius aggeris petendi causa processerant, arcescendi; acies instruenda, milites cohortandi, signum dandum: quarum rerum magnam partem temporis brevitās et successus hostium impediēbat. His difficultatibus duæ res erant subsidio: scientia atque usus militum, quod, superioribus proeliis exercitati, quid fieri oporteret, non minus commode ipsi sibi præscribere quam ab aliis doceri poterant; et quod ab opere singulisque legionibus singulos legatos Cæsar discedere, nisi munitis castris, vetuerat. Hi, propter propinquitatem et celeritatem hostium, nihil jam Cæsaris imperium expectabant, sed per se, quæ videbantur, administrabant.

nos bras. Montant la colline avec la même vitesse, ils se portent sur le camp et sur les travailleurs.

XX. César avait tout à faire à la fois : il fallait élever le drapeau qui donnait le signal de courir aux armes, faire sonner la trompette, rappeler les travailleurs, faire revenir ceux qui s'étaient un peu écartés pour chercher des matériaux, ranger l'armée en bataille, encourager les soldats, donner le mot d'ordre; choses dont il omit une grande partie, vu la brièveté du temps, et l'approche des ennemis. Deux ressources se présentaient dans cet embarras : d'abord l'expérience et l'habileté de nos soldats, qui, formés par les combats précédents, pouvaient aussi bien se prescrire à eux-mêmes ce qu'ils devaient faire que recevoir les ordres d'autrui; puis la défense faite par César à chaque lieutenant de quitter chacun sa légion et l'ouvrage avant que le camp fût retranché. Or, à cause de l'impétuosité et de la proximité des ennemis, les lieutenants, sans attendre les commandements du général, prenaient d'eux-mêmes les dispositions qui leur semblaient avantageuses.

ad nostra castra
atque eos qui occupati erant
in opere.

XX. Omnia
agenda erant Cæsari
uno tempore :
vexillum proponendum ,
quod erat insigne ,
quum oporteret
concurri ad arma ;
signum dandum
tuba ;
milites revocandi ab opere ;
qui processerant longius
causa petendi aggeris
arcessendi ;
acies instruenda ,
milites cohortandi ,
signum dandum :
quarum rerum
brevitas temporis
et successus
hostium
impediebat
magnam partem.

Duæ res erant subsidio
his difficultatibus :

scientia
atque usus militum ,
quod , exercitati
præliis superioribus ,
poterant
non minus commode
ipsi præscribere sibi
quid oporteret fieri
quam doceri ab aliis ;
et quod Cæsar vetuerat
singulos legatos
discedere ab opere
singulisque legionibus ,
nisi castris munitis.

Hi, propter propinquitatem
et celeritatem hostium ,
expectabant jam nihil
imperium Cæsaris ,
sed administrabant per se
quæ videbantur.

vers notre camp,
et vers ceux qui étaient occupés
dans les travaux.

XX. Toutes choses
devaient être faites à (par) César
en un-seul moment :
le drapeau devait être arboré ,
ce qui était le signal ,
lorsqu'il fallait
être couru (qu'on courût) aux armes ;
le signal devait être donné
avec la trompette ; [vail ;
les soldats devaient être rappelés du tra-
ceux qui s'étaient avancés plus loin
en vue de chercher des matériaux
devaient être rappelés ;
la ligne-de-bataille devait être rangée ,
les soldats devaient être exhortés ,
le mot-d'ordre devait être donné :
desquelles choses
la brièveté du temps
et l'approche
des ennemis
empêchait
une grande partie. [naient)

Deux choses étaient à ressource (subve-
à ces difficultés :

la science
et l'expérience des soldats ,
parce que , exercés
dans les combats précédents ,
ils pouvaient
non moins à-propos
eux-mêmes prescrire à eux-mêmes
ce qu'il fallait être fait
qu'en être instruits par d'autres ;
et ce fait , que César avait défendu
chaque lieutenant
s'éloigner des travaux
et de chaque légion ,
sinon le camp ayant été fortifié.
Ceux-ci , à-cause-de la proximité
et de la promptitude des ennemis
n'attendaient plus en rien
le commandement de César ,
mais exécutaient d'eux-mêmes
les choses qui leur semblaient-bonnes.

XXI. Cæsar, necessariis rebus imperatis, ad cohortandos milites, quam in partem fors obtulit, decucurrit, et ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione cohortatus, quam uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent, neu perturbarentur animo, hostiumque impetum fortiter sustinerent, quod non longius hostes aberant, quam quo telum adigi posset, prælii committendi signum dedit. Atque in alteram partem item cohortandi causa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas, hostiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut non modo ad insignia ¹ accommodanda, sed etiam ad galeas induendas scutisque tegimenta ² detrudenda tempus defuerit. Quam quisque in partem ab opere casu devenit, quæque prima signa conspexit, ad

XXI. Après avoir donné les ordres les plus pressés, César court encourager ses troupes, comme le hasard les lui présente, et rencontre d'abord la dixième légion. Il exhorte les soldats, pour toute harangue, à se rappeler leur ancienne valeur, à ne point s'étonner et à soutenir vaillamment le choc des ennemis. Ceux-ci n'étant plus qu'à portée du javelot, il donne le signal du combat. Arrivé sur un autre point pour exhorter de même ses troupes, il les trouva déjà aux mains. On eut si peu de temps et l'ennemi fut si empressé de combattre, que nos soldats ne purent même pas se parer de leurs marques d'honneur, ni mettre leurs casques et ôter l'enveloppe de leurs boucliers. L'endroit où chacun se trouva par hasard en abandonnant le travail, la première enseigne qu'il vit, ce fut là qu'il se

XXI. Cæsar,
 rebus necessariis
 imperatis,
 decucurrit
 ad cohortandos milites
 in partem
 quam fors obtulit,
 et devenit
 ad decimam legionem
 Cohortatus milites
 oratione non longiore
 quam
 uti retinerent
 memoriam
 pristinae suæ virtutis,
 neu perturbarentur
 animo,
 sustinerentque fortiter
 impetum hostium,
 dedit signum
 committendi prælii,
 quod hostes
 non aberant longius
 quam quo telum
 posset adigi.
 Atque profectus
 in alteram partem
 item causa cohortandi,
 occurrit pugnantibus.
 Exiguitas temporis
 fuit tanta,
 animusque hostium
 tam paratus
 ad dimicandum,
 ut tempus defuerit
 non modo
 ad accommodanda
 insignia,
 sed etiam
 ad induendas galeas
 detrudendaque tegimenta
 scutis.
 In quam partem quisque
 devenit casu
 ab opere,
 quæque signa conspexit
 prima,

XXI. César,
 les mesures nécessaires
 ayant été commandées,
 courut
 pour exhorter les soldats
 du côté
 que le sort lui présenta,
 et arriva
 à la dixième légion.
 Ayant exhorté les soldats
 par un discours non plus long
 qu'il ne fallait pour leur dire
 qu'ils conservassent
 le souvenir
 de leur ancienne valeur.
 ou (et) qu'ils ne se troublassent pas
 dans leur cœur,
 et qu'ils soutinssent bravement
 le choc des ennemis,
 il donna le signal
 d'engager le combat,
 parce que les ennemis
 n'étaient-pas-éloignés plus loin
 que l'endroit où un trait
 pouvait être lancé.
 Et étant allé
 de l'autre côté
 de même en vue d'exhorter,
 il trouva les soldats combattant.
 La brièveté du temps
 fut si-grande,
 et le cœur des ennemis
 si disposé
 à combattre,
 que le temps manqua
 non-seulement
 pour ajuster (revêtir)
 les insignes,
 mais même
 pour mettre les casques
 et arracher les enveloppes
 des boucliers.
 Le côté vers lequel chacun
 arriva par hasard
 en-quittant le travail,
 et les étendards qu'il aperçut
 les premiers,

hæc constitit, ne, in quærendis suis, pugnandi tempus dimitteret.

XXII. Instructo exercitu, magis ut loci natura delectusque collis et necessitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo postulabat, quum diversis legionibus, aliæ alia in parte, hostibus resisterent, sepibusque densissimis, ut ante demonstravimus¹, interjectis prospectus impediretur, neque certa subsidia collocari, neque quid in quaque parte opus esset provideri, neque ab uno omnia imperia administrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate fortunæ quoque eventus varii sequebantur.

XXIII. Legionis nonæ et decimæ milites, ut in sinistra parte acie² constiterant, pilis emissis, cursu ac lassitudine exanimatos vulneribusque confectos Atrebates (nam his ea pars obvenerat) celeriter ex loco superiore in flumen compulerunt, et transire conantes insecuti gladiis, magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipsi transire flumen non du-

rallia, afin de ne pas perdre, en cherchant son rang, le moment de combattre.

XXII. L'armée était disposée bien plus d'après la nature du terrain, le choix de la colline et la nécessité des circonstances, que d'après les règles de l'art militaire; et comme les légions faisaient face à l'ennemi sur différents points, séparées par les haies épaisses dont on a parlé, et qui les empêchaient de voir au loin, il était impossible et de bien placer des réserves et de prendre partout les mesures nécessaires; l'ensemble des opérations ne pouvait pas être dirigé par un seul chef. Aussi, dans des circonstances si inégales, les succès furent-ils variés.

XXIII. Les soldats de la neuvième et de la dixième légion, qui s'étaient rangés à notre gauche, après avoir lancé leurs javelots, fondant du haut de la colline sur les Atrébates qu'ils avaient en tête, eurent bientôt rejeté dans le fleuve ces ennemis épuisés de leur course, hors d'haleine et couverts de blessures. Ils voulurent repasser la Sambre; nos soldats les suivirent l'épée à la main, et,

constitit ad hæc,
ne, in quærendis suis,
dimitteret
tempus pugnandi.

XXII. Exercitu
instructo,
magis ut natura loci
collisque delectus
et necessitas temporis
quam ut ratio atque ordo
rei militaris
postulabat,
quum, legionibus
diversis,
resisterent hostibus
aliæ in alia parte,
prospectusque impediretur
sepibus densissimis
interjectis,
ut demonstravimus ante,
neque subsidia certa
poterant collocari,
neque quid esset opus
in quaque parte
provideri,
neque omnia imperia
administrari ab uno.
Itaque
in tanta iniquitate rerum
eventus fortunæ varii
sequebantur quoque.

XXIII. Milites
nonæ et decimæ legionis,
t constiterant
in parte sinistra acie,
pilis emissis,
compulerunt celeriter
ex loco superiore
in flumen
Atrebates
(nam ea pars obvenit his)
exanimatos cursu
ac lassitudine
confectosque vulneribus,
et insecuti gladiis
conantes transire,
interfecerunt

il s'arrêta auprès de ceux-ci,
de peur que, en cherchant les siens,
il ne laissât-échapper
le moment de combattre.

XXII. L'armée
ayant été rangée,
plutôt comme la nature du lieu
et la colline choisie
et la nécessité du moment *le réclamaient*
que comme le système et l'ordre
de l'art militaire
le réclamait,
comme, les légions
étant disséminées-sur-divers-points,
elles résistaient aux ennemis
les unes d'un côté, les autres de l'autre
et que la vue était empêchée [côté
par des haies très-épaisses
placées-entre *elles*,
comme nous l'avons indiqué *auparavant*
ni des réserves déterminées
ne pouvaient être placées,
ni ce qui était un besoin
de chaque côté
ne pouvait être prévu,
ni tous les commandements
être dirigés par un seul.

Aussi [stances
dans un si-grand désavantage de circon-
des événements de fortune variés
suivaient aussi.

XXIII. Les soldats
de la neuvième et de la dixième légion,
comme ils s'étaient placés
au côté gauche de la ligne-de-bataille,
leurs javelots ayant été lancés,
poussèrent promptement
du lieu plus élevé où ils se trouvaient
dans la rivière
les Atrébates
(car ce côté était échu à ceux-ci)
mis-hors-d'haleine par la course
et par la fatigue
et épuisés de blessures,
et ayant poursuivi avec *leurs* épées
eux qui s'efforçaient de passer,
ils massacrèrent

bitaverunt, et, in locum iniquum progressi, rursus resistentes hostes redintegrato prælio in fugam conjecerunt. Item alia in parte diversæ duæ legiones, undecima et octava, profligatis Veromanduis, quibuscum erant congressi, ex loco superiore in ipsis fluminis ripis præliabantur. At totis fere a fronte et ab sinistra parte nudatis castris, quum in dextro cornu legio duodecima et non magno ab ea intervallo septima constitisset, omnes Nervii confertissimo agmine, duce Boduognato, qui summam imperii tenebat, ad eum locum contenderunt : quorum pars aperto latere legiones circumvenire, pars summum castrorum locum petere cœpit.

XXIV. Eodem tempore equites nostri levisque armaturæ pedites, qui cum iis una fuerant, quos primo hostium impetu

dans la confusion, leur tuèrent beaucoup de monde. Ils n'hésitèrent pas à franchir eux-mêmes le fleuve, et s'engagèrent dans une mauvaise position ; l'ennemi, revenant alors sur ses pas, voulut faire face, recommença le combat et fut encore mis en déroute. D'un autre côté, la onzième et la huitième légion, ayant culbuté les Véromanduis qui les attaquaient, avaient transporté le combat de la hauteur sur la rive même du fleuve. Mais le front et la gauche du camp étant presque entièrement dégarnis, comme la douzième légion se trouvait à l'aile droite et non loin d'elle la septième, tous les Nerviens, commandés par Boduognat, généralissime de l'armée, se portent sur ce point en bataillons serrés : les uns nous prennent en flanc, tandis que les autres gagnent le point le plus élevé du camp.

XXIV. Cependant notre cavalerie et nos troupes légères, que l'ennemi avait, comme je l'ai dit ci-dessus, culbutées dès le pre-

magnam partem eorum
 impeditam.
 Ipsi non dubitaverunt
 transire flumen,
 et, progressi
 in locum iniquum,
 conjecerunt in fugam
 rursus
 hostes
 resistentes,
 prælio redintegrato.
 Item in alia parte
 duæ legiones diversæ,
 undecima et octava,
 Veromanduis,
 quibuscum congressi erant,
 profligatis,
 ex loco superiore
 præliabantur
 in ripis ipsis fluminis.
At fere totis castris
nudatis
 a fronte
 et ab parte sinistra,
 quum duodecima legio
 constitisset
 in cornu dextro,
 et septima
 intervallo ab ea
 non magno,
 omnes Nervii,
 Boduognato duce,
 qui tenebat summam
 imperii,
 contenderunt
 ad eum locum
 agmine confertissimo :
 quorum pars cœpit
 circumvenire legiones
 latere aperto,
 pars
 petere locum summum
 castrorum.

XXIV. Eodem tempore
 nostri equites
 peditesque armaturæ levis,
 qui fuerant una cum iis

une grande partie d'eux
 embarrassée *dans la rivière*.
 Eux-mêmes n'hésitèrent pas
 à passer la rivière,
 et, s'étant avancés
 dans un endroit défavorable,
 ils jetèrent (mirent) en fuite
 de nouveau
 les ennemis
 résistant,
 le combat ayant été renouvelé.
 De même d'un autre côté
 deux légions écartées,
 la onzième et la huitième,
 les Véromanduis, [aux-mains,
 avec lesquels *ces soldats* étaient venus-
 ayant été taillés-en-pièces,
descendues du lieu plus élevé
 combattaient
 sur les bords mêmes de la rivière.
 Mais presque tout le camp
 étant dégarni
 par le front (par devant)
 et du côté gauche,
 comme la douzième légion
 s'était tenue
 à l'aile droite,
 et la septième
 à un intervalle d'elle
 non grand,
 tous les Nerviens,
 Boduognat *étant* chef,
 lequel tenait (avait) la souveraineté
 du commandement,
 se dirigèrent
 vers cet endroit
 en troupe très-serrée :
 desquels une partie commença
 à entourer les légions
 par le flanc découvert,
 une partie
 à gagner l'endroit le plus haut
 du camp.

XXIV. Dans le même temps
 nos cavaliers
 et les fantassins d'armure légère,
 qui avaient été ensemble avec ceux

pulsos dixeram¹, quum se in castra reciperent, adversis hostibus occurrebant, ac rursus aliam in partem fugam petebant, et calones, qui ab decumana porta ac summo jugo collis² nostros victores flumen transisse conspexerant, prædandi causa egressi, quum respexissent et hostes in nostris castris versari vidissent, præcípites fugæ sese mandabant. Simul eorum, qui cum impedimentis veniebant, clamor fremitusque oriebatur, aliique aliam in partem perterriti ferebantur. Quibus omnibus rebus permoti equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis, qui auxilii causa ab civitate ad Cæsarem missi venerant, quum multitudine hostium castra compleri, nostras legiones premi et pæne circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas, diversos dissipatosque in omnes partes fugere vidissent, desperatis nostris rebus,

mier choc, se repliaient vers le camp, et, retrouvant encore les barbares en face, s'enfuyaient d'un autre côté. Les valets avaient vu, de la porte décumane et du haut de la colline, les nôtres victorieux passer la rivière, et ils étaient sortis pour piller; mais, regardant en arrière et apercevant l'ennemi dans le camp, ils prenaient précipitamment la fuite. On entendait en même temps le tumulte et les cris de ceux qui arrivaient avec le bagage, et que la terreur faisait courir çà et là. Au milieu de cette confusion, voyant le camp plein d'ennemis, les légions pressées vivement et presque cernées, les valets, la cavalerie, les frondeurs, les Numides, fuyant en tout sens à la débandade, les cavaliers trévirien, qui ont dans la Gaule une haute réputation de bravure, et que leur cité avait envoyés comme auxiliaires à César, crurent l'affaire désespérée et reprirent le chemin de leur pays, où ils annoncèrent que

quos dixeram pulsos
 primo impetu hostium,
 quum se reciperent
 in castra,
 occurrebant hostibus
 adversis,
 ac rursus petebant fugam
 in aliam partem;
 et calones,
 qui ab porta decumana
 ac jugo summo collis
 conspexerant
 nostros viatores
 transisse flumen,
 egressi causa prædandi,
 quum respexissent
 et vidissent hostes
 versari in nostris castris,
 sese mandabant fugæ
 præcipites.
 Simul oriebatur clamor
 fremitusque eorum
 qui veniebant
 cum impedimentis,
 perterritique ferebantur
 alii in aliam partem.
 Quibus rebus omnibus
 permoti
 equites Treviri,
 virtutis quorum opinio
 est singularis inter Gallos,
 qui missi ab civitate
 causa auxilii
 venerant ad Cæsarem,
 quum vidissent
 castra compleri
 multitudine hostium,
 nostras legiones premi
 et pæne
 teneri circumventas,
 calones, equites,
 funditores, Numidas,
 diversos dissipatosque
 fugere in omnes partes,
 nostris rebus desperatis,
 contenderunt domum:
 renuntiaverunt civitati

que j'avais (j'ai) dits repoussés
 par le premier choc des ennemis,
 comme ils se retiraient
 dans le camp,
 rencontraient les ennemis
 en-face, [fuite
 et de nouveau gagnaient (prenaient) la
 d'un autre côté;
 et les valets,
 qui de la porte décumane
 et du sommet le plus haut de la colline
 avaient aperçu
 les nôtres vainqueurs
 avoir passé la rivière,
 étant sortis en vue de piller,
 comme ils avaient regardé-par-derrière
 et avaient vu les ennemis
 aller-et-venir dans notre camp,
 se confiaient à (cherchaient leur salut
 courant-précipitamment. [dans) la fuite
 En-même-temps s'élevait le cri
 et le bruit de ceux
 qui arrivaient
 avec les bagages,
 et épouvantés ils étaient emportés [côté.
 les uns d'un côté, les autres d'un autre
 Par lesquels événements tous-ensemble
 émus
 les cavaliers tréviriens,
 de la valeur desquels la réputation
 est unique parmi les Gaulois,
 et qui envoyés par leur cité
 en vue de secours (comme auxiliaires)
 étaient venus vers César,
 comme ils avaient vu
 notre camp être rempli
 d'une multitude d'ennemis,
 nos légions être pressées
 et presque
 être tenues enveloppées,
 les valets, les cavaliers,
 les frondeurs, les Numides,
 écartés les uns des autres et dispersés
 fuir de tous les côtés,
 nos affaires étant crues-désespérées
 se dirigèrent vers leur demeure:
 ils annoncèrent à leur cité

domum contendorunt : Romanos pulsos superatosque , castris impedimentisque eorum hostes potitos , civitati renuntiaverunt.

XXV. Cæsar, ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus, ubi suos urgeri, signisque in unum locum collatis duodecimæ legionis confertos milites sibi ipsos ad pugnam esse impedimento vidit; quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis signiferoque interfecto, signo amisso, reliquarum cohortium omnibus fere centurionibus aut vulneratis aut occisis, in his primipilo, P. Sextio Baculo, fortissimo viro, multis gravibusque vulneribus confecto, ut jam se sustinere non posset, reliquos esse tardiores, et nonnullos ab novissimis deserto prælio excedere ac tela vitare; hostes neque a fronte ex inferiore loco subeuntes intermittere, et ab utroque latere instare; et rem esse in angusto vidit, neque ullum esse subsidium, quod submitti posset: scuto ab novissimis

les Romains avaient été complètement battus, et que l'ennemi s'était emparé de leur camp et de leurs bagages

XXV. Après sa harangue à la dixième légion, César s'était porté vers l'aile droite : il y trouva les siens vivement pressés. Les soldats de la douzième légion, serrés autour de leurs enseignes réunies, s'empêchaient eux-mêmes ainsi de combattre. La quatrième cohorte avait perdu son enseigne, son porte-enseigne et tous ses centurions : presque tous ceux des autres cohortes étaient morts ou blessés, et parmi les derniers le brave primipile P. Sextus Baculus, percé de plusieurs coups dangereux, ne pouvait déjà plus se soutenir. Le reste se ralentissait : des soldats des derniers rangs, cessant de combattre, se retiraient du champ de bataille et se dérobaient aux coups. L'ennemi cependant ne se relâchait point : il montait de front, il s'acharnait sur les flancs; le moment était critique et l'on n'avait pas de réserve qu'on pût faire marcher. César, qui était venu sans bouclier

Romanos pulsos
superatosque,
hostes potitos castris
impedimentisque eorum.

XXV. Cæsar,
ab cohortatione
decimæ legionis
profectus
ad cornu dextrum,
ubi vidit suos urgeri,
signisque collatis
in unum locum
milites duodecimæ legionis
confertos
ipsos esse impedimento sibi
ad pugnam ;
omnibus centurionibus
quartæ cohortis
occisis
signiferoque interfecto,
signo amisso,
fere omnibus centurionibus
reliquarum cohortium
aut vulneratis
aut occisis,
in his primipilo,
P. Sextio Baculo,
viro fortissimo,
confecto vulneribus multis
gravibusque,
ut non posset jam
se sustinere,
reliquos esse tardiores,
et nonnullos ab novissimis,
prælio deserto
excedere
ac vitare tela ;
hostes neque intermittere
subeuntes a fronte
ex loco inferiore,
et instare
ab utroque latere ;
et vidit
rem esse in angusto,
neque ullum subsidium esse
quod posset submitti :
sento detracto

les Romains avoir été battus
et vaincus ,
les ennemis s'être emparés du camp
et des bagages d'eux.

XXV. César,
après l'exhortation
de la dixième légion
étant parti
vers l'aile droite,
dès qu'il vit les siens être pressés,
et les étendards ayant été réunis
dans un seul endroit
les soldats de la douzième légion
serrés (formés en troupe serrée) [mêmes
eux-mêmes être à empêchement à eux-
pour le combat ;
tous les centurions
de la quatrième cohorte
ayant été tués
et le porte-étendard ayant été massacré,
l'étendard ayant été perdu ,
presque tous les centurions
du reste-des cohortes
ou ayant été blessés
ou ayant été tués ,
et parmi ceux-ci le primipile ,
P. Sextius Baculus,
homme très-brave , [breuses
ayant été accablé de blessures nom-
et graves ,
au-point-qu'il ne pouvait plus
se soutenir,
le reste-des soldats être plus ralentis ,
et quelques-uns des derniers,
le combat abandonné,
se retirer
et éviter les traits ;
les ennemis et ne pas laisser-d'intervalle
montant par le front (par devant)
de l'endroit plus bas où ils se trouvaient ,
et presser
de l'un-et-l'autre côté ;
et (dès qu'il) vit
l'affaire être dans une situation étroite (cri-
et aucun secours n'être [tique),
qui pût être envoyé :
le bouclier étant enlevé

uni militi detracto, quod ipse eo sine scuto venerat, in primam aciem processit, centurionibusque nominatim appellatis, reliquos cohortatus milites, signa inferre et manipulos laxare iussit, quo facilius gladiis uti possent. Cujus adventu spe illata militibus ac redintegrato animo, quum pro se quisque, in conspectu imperatoris etiam in extremis suis rebus, operam navare cuperet, paulum hostium impetus tardatus est.

XXVI. Cæsar, quum septimam legionem, quæ juxta constiterat, item urgeri ab hoste vidisset, tribunos militum monuit, ut paulatim sese legiones conjungerent et conversa signa in hostes inferrent. Quo facto, quum alius alii subsidium ferret, neque timerent ne aversi ab hoste circumvenirentur, audacius resistere ac fortius pugnare cœperunt. Interim milites legionum duarum quæ in novissimo agmine

saisit celui d'un soldat des derniers rangs, se porte en tête, appelle les centurions par leurs noms, encourage les soldats et ordonne de charger en desserrant les manipules pour qu'on puisse manier plus aisément l'épée. Son arrivée rend l'espoir au soldat et ranime son courage. Chacun, dans cette extrémité, veut faire son devoir sous les yeux de son général, et l'impétuosité de l'ennemi est un peu ralentie.

XXVI. César, voyant que l'ennemi pressait également la septième légion, voisine de la douzième, fit dire aux tribuns des soldats d'opérer peu à peu la jonction des légions, de manière à présenter deux fronts à l'ennemi. Le mouvement fut exécuté, et les deux corps s'appuyant ainsi, comme on ne craignait plus d'être pris à revers, la résistance devint plus vive et l'on se battit plus bravement.

uni militi ab novissimis,
quod ipse venerat eo
sine scuto,
processit in primam aciem,
centurionibusque
appellatis nominatim,
cohortatus
reliquos milites,
jussit inferre signa
et laxare manipulos,
quo possent facilius
uti gladiis.

Adventu cujus
spe illata militibus
ac animo redintegrato,
quum quisque pro se,
cuperet
in conspectu imperatoris,
et in suis rebus
jam extremis,
navare operam,
impetus hostium
tardatus est paulum

XXVI. Cæsar,
quum vidisset
septimam legionem,
quæ constiterat juxta,
urgeri item ab hoste,
monuit tribunos militum
ut legiones
sese conjungerent
paulatim
et inferrent in hostes
signa conversa.
Quo facto,
quum alius alii
ferret subsidium
neque timerent
ne aversi
circumvenirentur ab hoste,
coeperunt resistere
audacius
ac pugnare fortius.
Interim
milites duarum legionum
quæ in novissimo agmine
fuerant præsidio

à un soldat des derniers,
parce que lui-même était venu là
sans bouclier,
s'avança à la première ligne-de-bataille,
et les centurions
ayant été appelés par-leur-nom,
ayant exhorté
le reste-des soldats,
il ordonna de porter-en-avant les éten-
et de déployer les manipules, [dards
afin qu'ils pussent plus facilement
faire-usage-de leurs épées.
Par l'arrivée duquel (de César)
l'espoir ayant été apporté aux soldats
et leur courage renouvelé,
comme chacun pour la part de soi-même,
désirait
à la vue de son général,
et dans ses circonstances (son péril)
déjà extrêmes,
s'acquitter de son service,
l'impétuosité des ennemis
fut ralentie un peu.

XXVI. César,
comme il avait vu
la septième légion,
qui s'était établie auprès de la douzième,
être pressée de même par l'ennemi,
avertit les tribuns des soldats
pour que les légions
se joignissent
peu à peu
et portassent contre les ennemis
leurs étendards retournés.
Laquelle chose ayant été faite,
comme l'un à l'autre
portait de l'appui
et qu'ils ne craignaient pas
que détournés (sur leurs derrières,
ils ne fussent enveloppés par l'ennemi,
ils commencèrent à résister
plus hardiment
et à combattre plus vaillamment.
Cependant
les soldats des deux légions [garde).
qui dans le dernier corps (à l'arrière-
avaient été à protection (avaient protégé)

præsidio impedimentis fuerant, prælio nuntiato, cursu incitato, in summo colle ab hostibus conspiciebantur. Et T. Labienus, castris hostium potitus et ex loco superiore quæ res in nostris castris gererentur conspiciatus, decimam legionem subsidio nostris misit. Qui quum ex equitum et calonum fuga, quo in loco res esset, quantoque in periculo et castra, et legiones et imperator versaretur, cognovissent, nihil ad celeritatem sibi reliqui fecerunt.

XXVII. Horum adventu tanta rerum commutatio est facta, ut nostri, etiam qui vulneribus confecti procubuissent, scutis innixi, prælium redintegrarent; tum calones, perterritos hostes conspicati, etiam inermes armatis occurrerunt; equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnarunt quo se legionariis militibus præferrent. At hostes, etiam in extrema spe salutis, tantam virtutem præstiterunt ut, quum primi eorum cecidissent, proximi jacentibus insisterent

Cependant, sur la nouvelle du combat, les deux légions qui escortaient le bagage à l'arrière-garde arrivèrent au pas de course et se montrèrent sur la crête de la colline. Labiénus, qui s'était emparé du camp ennemi, découvrant de cette hauteur ce qui se passait dans le nôtre, envoya à notre secours la dixième légion, qui, apprenant des valets et des cavaliers qui fuyaient sur quel point on se battait et le danger que couraient le camp, les légions et le général, fit toute la diligence possible.

XXVII. Son arrivée changea tellement la face des choses, que même ceux de nos soldats qui gisaient couverts de blessures se soulevaient sur leurs boucliers pour prendre encore part au combat, que les valets, voyant l'ennemi épouvanté, osaient se jeter sans armes sur les hommes armés, et que la cavalerie, pour effacer par sa bravoure la honte de sa fuite, se battait partout à l'envi des légionnaires. Mais, dans cette position désespérée, les ennemis montrèrent encore tant de courage, que, là où tombaient les guerriers du premier

impedimentis,
 proelio nuntiato,
 cursu incitato,
 conspiciebantur
 ab hostibus
 in summo colle.
 Et T. Labienus,
 potitus castris hostium
 et conspicatus
 ex loco superiore
 quæ res gererentur
 in nostris castris.
 misit decimam legionem
 subsidio nostris.
 Qui quum cognovissent
 ex fuga equitum
 et calonum
 in quo loco res esset,
 quantoque in periculo
 et castra, et legiones,
 et imperator versaretur,
 fecerunt sibi nihil reliqui
 ad celeritatem.

XXVII. Adventu horum
 tanta commutatio rerum
 facta est, ut nostri,
 etiam qui procubuissent
 confecti vulneribus,
 innixi scutis,
 redintegrarent proelium;
 tum calones,
 conspicati
 hostes perterritos,
 etiam inermes
 occurrerunt armatis;
 equites vero,
 ut delerent virtute
 turpitudinem fugæ,
 pugnarunt in omnibus locis
 quo se præferrent
 militibus legionariis.
 At hostes,
 etiam in spe extrema
 salutis,
 præstiterunt
 tantam virtutem,
 ut, quum primi eorum

aux (les) bagages,
 le combat ayant été annoncé,
 leur course étant hâtée,
 étaient aperçus
 par les ennemis
 sur le sommet-de la colline.
 Et T. Labiénus,
 s'étant emparé du camp des ennemis
 et ayant vu
 de l'endroit plus élevé où il se trouvait
 quels événements se passaient
 dans notre camp.
 envoya la dixième légion
 à renfort aux (pour renforcer les) nôtres
 Lesquels dès qu'ils eurent appris
 d'après la fuite des cavaliers
 et des valets
 en quel point l'affaire était,
 et dans quel-grand péril
 et le camp, et les légions,
 et le général se trouvaient, [rent rien
 ne firent à eux-mêmes rien de reste (n'omi-
 pour la promptitude.

XXVII. Par l'arrivée de ceux-ci
 un si-grand changement de circonstances
 fut fait, que les nôtres,
 même ceux qui étaient tombés-en-avant
 accablés de blessures,
 appuyés-sur leurs boucliers,
 renouvelaient le combat;
 ensuite que les valets,
 ayant vu
 les ennemis épouvantés,
 même dépourvus-d'armes
 venaient-à la-rencontre d'eux armés;
 mais que les cavaliers,
 afin qu'ils effaçassent par leur valeur
 la honte de leur fuite,
 combattirent dans tous les lieux
 pour que-là ils se fissent voir (se signalassent)
 aux soldats légionnaires.
 Mais les ennemis,
 même dans un espoir extrême
 de salut,
 montrèrent
 une si-grande valeur,
 que, quand les premiers d'eux

atque ex eorum corporibus pugnarent ; his dejectis et coacervatis cadaveribus , qui superessent , ut ex tumulo , tela in nostros conjicerent et pila intercepta remitterent : ut non nequidquam tantæ virtutis homines judicari deberet ausos esse transire latissimum flumen , ascendere altissimas ripas , subire iniquissimum locum ; quæ facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat.

XXVIII. Hoc prælio facto , et prope ad interneccionem gente ac nomine Nerviorum redacto , majores natu , quos una cum pueris mulieribusque in æstuaria ¹ ac paludes collectos dixeramus ² , hac pugna nuntiata , quum victoribus nihil impeditum , victis nihil tutum arbitrarentur , omnium , qui supererant , consensu , legatos ad Cæsarem miserunt seque ei dediderunt , et , in commemoranda civitatis calamitate , ex

rang , ceux du second les remplaçaient et montaient sur leurs corps ; ceux-ci périssant encore et les cadavres s'amoncelant , ceux qui restaient nous lançaient des traits , comme du haut d'un tertre , et nous renvoyaient nos javelots : en sorte que l'on put juger que ce n'était point par une folle présomption que des gens si braves avaient osé passer une très-large rivière , franchir ses rives très-élevées et gravir une pente très-rapide , choses très-difficiles , qu'avait apianies la grandeur de leur courage.

XXVIII. Après ce combat , où furent presque entièrement détruits le peuple et même le nom des Nerviens , les vieillards , qui , comme je l'ai dit ci-dessus , avaient été rassemblés avec les femmes et les enfants derrière des lacs et des marais , persuadés , à cette nouvelle , qu'il n'y avait plus d'obstacle pour les vainqueurs ni de sûr asile pour les vaincus , envoyèrent , du consentement de tout ce qui restait , des députés à César pour se soumettre. Ils lui dirent , en parlant du désastre de leur cité : « Qu'ils se trouvaient réduits à trois

cecidissent,
 proximi
 insisterent jacentibus
 atque pugnarent
 ex corporibus eorum ;
 his dejectis
 et cadaveribus coacervatis,
 qui superessent
 conjicerent tela in nostros
 ut ex tumulo
 et remitterent
 pila intercepta :
 ut deberet judicari
 homines tantæ virtutis
 non ausos esse nequidquam
 transire
 flumen latissimum,
 ascendere ripas altissimas,
 subire
 locum iniquissimum ;
 quæ magnitudo animi
 redegerat facilia
 ex difficillimis.

XXVIII. Hoc prælio
 facto, [rum
 et gente ac nomine Nervio-
 redacto
 prope ad internecionem,
 majores natu,
 quos dixeramus
 collectos in æstuaria
 ac paludes
 una cum pueris
 mulieribusque,
 hac pugna nuntiata,
 quum arbitrarentur
 nihil impeditum
 victoribus,
 nihil tutum victis,
 consensu
 omnium qui supererant,
 miserunt legatos
 ad Cæsarem
 seque dediderunt ei,
 et, in memoranda
 calamitate civitatis,
 dixerunt sese redactos esse

étaient tombés,
 les plus proches
 se tenaient-sur eux gisant
 et combattaient
 de dessus les corps d'eux ;
 ceux-ci ayant été abattus
 et leurs cadavres étant amoncelés,
 ceux qui restaient
 lançaient des traits contre les nôtres
 comme d'un tertre
 et renvoyaient
 les traits interceptés :
 en-sorte-qu'il devait être jugé
 des hommes d'une si-grande valeur
 n'avoir pas osé vainement (sans raison)
 traverser
 une rivière très-large,
 monter sur des rives très-hautes,
 gravir
 un lieu très-défavorable ;
 entreprises que leur grandeur d'âme
 avait rendues faciles
 de très-difficiles qu'elles étaient.

XXVIII. Ce combat
 ayant été fait (livré),
 et la nation et le nom des Nerviens
 ayant été réduits
 presque à une destruction-complète,
 ceux plus grands par la naissance (les
 que nous avons (avons) dit [vieillards),
 avoir été rassemblés dans des étangs
 et des marais
 ensemble avec les enfants
 et les femmes,
 cette bataille leur ayant été annoncée,
 comme ils pensaient
 rien n'être embarrassé (difficile,
 aux vainqueurs,
 rien n'être sûr aux vaincus,
 du consentement
 de tous ceux qui restaient,
 envoyèrent des députés
 à César
 et se rendirent à lui,
 et, en rappelant
 le désastre de leur cité,
 dirent eux-mêmes avoir été réduits

sexcentis ad tres senatores, ex hominum millibus sexaginta vix ad quingentos qui arma ferre possent, sese redactos esse dixerunt¹. Quos Cæsar, ut in miseros ac supplices usus misericordia videretur, diligentissime conservavit, suisque finibus atque oppidis uti jussit, et finitimis imperavit ut ab injuria et maleficio se suosque prohiberent.

XXIX. Aduatuci, de quibus supra² scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nervii venirent, hac pugna nuntiata, ex itinere domum reverterunt; cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum³, egregie natura munitum, contulerunt. Quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus, in latitudinem non amplius ducentorum pedum, relinquebatur: quem locum duplici altissimo muro munierant; tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocabant. Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque prognati;

sénateurs de six cents, et à cinq cents hommes à peine de soixante mille en état de porter les armes. » César, voulant montrer sa compassion pour des malheureux et des suppliants, en prit le plus grand soin et leur laissa leurs terres et leurs villes, ordonnant aux peuples voisins de s'abstenir, eux et les leurs, de toute insulte et de toute violence à leur égard.

XXIX. Les Aduatuques, dont nous avons parlé plus haut, marchaient avec toutes leurs forces au secours des Nerviens; à la nouvelle de ce combat ils retournèrent chez eux, et, abandonnant toutes leurs villes et tous leurs forts, ils transportèrent tous leurs biens dans une seule place admirablement fortifiée par la nature: car les hauts rochers et les précipices qui l'entouraient ne laissaient d'accès que par une avenue en pente douce, large de deux cents pieds au plus, et défendue par un double mur très-élevé, sur lequel on avait placé des quartiers de roche énormes et des poutres très-pointues. Les

ad tres senatores
ex sexcentis,
ex sexaginta millibus
hominum
vix ad quingentos
qui possent ferre arma.
Quos Cæsar,
ut videretur
usus misericordia
in miseros ac supplices,
conservavit
diligentissime,
jussitque uti suis finibus
atque oppidis,
et imperavit finitimis
ut prohiberent se suosque
ab injuria et maleficio.

XXIX. Aduatuci,
de quibus scripsimus supra,
quum venirent auxilio
Nerviis
omnibus copiis,
hac pugna nuntiata,
reverterunt domum
ex itinere;
cunctis oppidis castellisque
desertis,
contulerunt omnia sua
in unum oppidum,
egregie munitum natura.
Quod quum haberet
ex omnibus partibus
in circuitu
rupes altissimas
despectusque,
ex una parte
aditus leniter acclivis,
ducentorum pedum
in latitudinem,
non amplius,
relinquebatur :
quem locum munierant
duplici muro altissimo ;
tum collocabant in muro
saxa magni ponderis
et trabes præacutas.
Ipsi prognati erant

à trois sénateurs
de six-cents,
de soixante milliers
d'hommes
à peine à cinq-cents
qui pussent porter les armes.
Lesquels César,
afin qu'il parût
avoir usé de miséricorde
envers des malheureux et des suppliants,
conserva
très-soigneusement,
et ordonna user de leur territoire
et de *leurs* places,
et il commanda aux *peuples* voisins
qu'ils empêchassent eux-mêmes et les
d'injustice et de dommage. [leurs

XXIX. Les Aduatuques,
sur lesquels nous avons écrit ci-dessus,
comme ils venaient à secours
aux Nerviens
avec toutes *leurs* troupes,
cette bataille ayant été annoncée,
retournèrent dans *leur* demeure
de (en renonçant à) *leur* route ;
toutes *leurs* places et *leurs* châteaux
ayant été abandonnés,
ils transportèrent tous leurs *biens*
dans une-seule place,
excellamment fortifiée par la nature.
Laquelle comme elle avait
de tous les côtés
dans le circuit
des roches très-hautes
et des vues-de-haut-en-bas (points élevés),
d'un seul côté [douce),
un accès doucement penché (en pente
de deux-cents pieds
en largeur,
et pas davantage,
était laissé :
lequel lieu ils avaient fortifié
d'une double muraille très-haute ;
puis ils plaçaient sur la muraille
des pierres d'un grand poids
et des poutres très-pointues.
Eux-mêmes étaient descendus

qui, quum iter in provinciam nostram atque Italiani facerent, iis impedimentis, quæ secum agere ac potare non poterant citra flumen Rhenum depositis, custodiam ex suis ac præsidium sex millia hominum una reliquerunt. Hi, post eorum obitum¹, multos annos a finitimis exagitati, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium, pace facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt.

XXX. Ac primo adventu exercitus nostri crebras ex oppido excursiones faciebant, parvulisque præliis cum nostris contendebant; postea vallo pedum in circuitu quindécim millium; crebrisque castellis circummuniti, oppido sese continebant. Ubi, vineis actis, aggere exstructo, turrim procul constitui viderunt, primum irridere ex muro atque increpitare vocibus, quod tanta machinatio ab tanto spatio

Aduatuques descendaient des Cimbres et des Teutons, qui, marchant sur notre province et sur l'Italie, avaient laissé en deçà du Rhin les bagages qu'ils ne pouvaient pas emporter avec eux, et les avaient placés sous la garde de six mille des leurs. Ceux-ci, après l'anéantissement des deux peuples, tantôt agresseurs et tantôt attaqués, furent longtemps harcelés par les nations voisines; ils firent enfin la paix, et, du consentement général, choisirent ce pays pour s'y établir.

XXX. A l'arrivée de notre armée, ils firent de fréquentes sorties et livrèrent quelques escarmouches à nos soldats; mais bientôt, enveloppés par une ligne de circonvallation de quinze mille pieds de circuit, et garnie de nombreuses redoutes, ils durent se renfermer dans leur ville. Quand, après que l'on eut poussé des mantelets et élevé une terrasse, ils virent construire une tour dans l'éloignement, ils se moquaient d'abord et lançaient maints sarcasmes du haut de leurs remparts, parce qu'on bâtissait si loin une si

ex Cimbris Teutonique;
 qui, quum facerent iter
 in nostram provinciam
 atque Italiam,
 iis impedimentis,
 quæ non poterant agere
 ac portare secum,
 depositis
 citra flumen Rhenum,
 reliquerunt una
 custodiam ac præsidium
 sex millia hominum
 ex suis.

Hi, post obitum eorum,
 exagitati multos annos
 a finitimis,
 quum alias
 inferrent bellum,
 alias
 defenderent illatum,
 pace facta,
 consensu eorum omnium
 delegerunt hunc locum
 domicilio sibi.

XXX. Ac primo adventu
 nostri exercitus
 faciebant
 crebras excursiones
 ex oppido,
 contendebantque
 cum nostris
 parvulis præliis;
 postea circummuniti
 vallo
 quindecim millium pedum
 in circuitu,
 castellisque crebris,
 sese continebant oppido.
 Ubi, vineis actis,
 aggere exstructo,
 viderunt turrim
 constitui procul.
 primum irridere
 ex muro
 atque increpitare vocibus,
 quod tanta machinatio
 instrueretur

des Cimbres et des Teutons;
 lesquels, comme ils faisaient route
 vers notre province
 et l'Italie,
 ces (les) bagages,
 qu'ils ne pouvaient pas emmener
 et transporter avec eux,
 ayant été déposés
 en deçà du fleuve *du Rhin*,
 laissèrent en-même-temps
 comme garde et comme protection
 six milliers d'hommes
 d'entre les leurs.
 Ceux-ci, après le trépas d'eux,
 harcelés *pendant* de nombreuses années
 par *leurs* voisins,
 comme d'autres-fois (tantôt)
 ils portaient la guerre à *leurs* voisins,
 d'autres-fois (tantôt)
 repoussaient *la guerre* apportée à eux,
 la paix ayant été faite,
 du consentement d'eux tous
 choisirent cet endroit
 à (pour) demeure à eux-mêmes.

XXX. Et à la première arrivée (dès
 de notre armée [l'arrivée])
 ils faisaient
 de fréquentes sorties
 de la ville,
 et luttaient
 avec les nôtres
 dans de tout-petits combats;
 ensuite entourés
 par un retranchement
 de quinze mille pieds
 dans un circuit (de tour),
 et de redoutes nombreuses,
 ils se tenaient-enfermés dans la place.
 Lorsque, des mantelets ayant été poussés,
 une terrasse ayant été élevée,
 ils virent une tour
 être établie au loin,
 d'abord *ils se mirent* à se-moquer
 de dessus la muraille
 et à gourmander par des paroles,
 parce-que un si-grand appareil
 était bâti

instrueretur : quibusnam manibus, aut quibus viribus, præsertim homines tantulæ staturæ (nam plerumque omnibus Gallis præ magnitudine corporum suorum brevitæ nostra contemptui est), tanti oneris turrim in muro sese collocare confiderent ?

XXXI. Ubi vero moveri, et appropinquare mœnibus viderunt, nova atque inusitata specie commoti, legatos ad Cæsarem de pace miserunt, qui, ad hunc modum locuti : « Non existimare Romanos sine ope divina bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere possent ; se suaque omnia eorum potestati permittere, dixerunt. Unum petere ac deprecari : si forte, pro sua clementia ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audirent, statuisset Aduatucos esse conservandos, ne se armis despoliaret ; sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suæ virtuti invidere ; a quibus se defendere, traditi

grande machine : par quelles mains , par quelles forces comptait-on faire approcher de la ville une tour si pesante, surtout avec des hommes de si mince stature ? Car en général les Gaulois , fiers de leur taille élevée , méprisent la petitesse de la nôtre.

XXXI. Mais quand ils virent la tour se mouvoir et s'approcher des murailles , frappés de ce spectacle étrange et nouveau pour eux, ils envoyèrent demander la paix à César par des députés qui lui dirent : « Qu'ils ne doutaient pas que les Romains ne poursuivissent cette guerre avec le secours des dieux , puisque , pour combattre de près , ils pouvaient faire mouvoir si rapidement d'aussi hautes machines. Ils se livraient donc à lui , corps et biens ; ils n'imploraient qu'une seule chose : si dans sa clémence et dans sa bonté , qu'ils avaient entendu vanter par d'autres peuples , il avait résolu de leur faire grâce , qu'il ne les dépouillât pas de leurs armes. Les Aduatucques n'avaient guère pour voisins que des ennemis jaloux de leur courage, et contre lesquels ils ne pourraient plus se défendre, s'il

ab tanto spatio :
 quibusnam manibus,
 aut quibus viribus,
 præsertim
 homines tantulæ staturæ,
 — nam plerumque
 nostra brevitās
 est contemptui
 omnibus Gallis
 præ magnitudine
 suorum corporum, —
 confiderent
 sese collocare in muro
 turrim tanti oneris?

XXXI. Ubi vero viderunt
 moveri
 et appropinquare mœnibus,
 commoti specie nova
 atque inusitata,
 miserunt ad Cæsarem
 legatos de pace,
 qui, locuti ad hunc modum,
 dixerunt :

Existimare Romanos
 non gerere bellum
 sine ope divina,
 qui possent promovere
 tanta celeritate
 machinationes
 tantæ altitudinis;
 permittere
 potestati eorum
 se omniaque sua.

Petere
 ac deprecari unum :
 si forte statuisset,
 pro sua clementia
 ac mansuetudine,
 quam ipsi audirent ab aliis,
 Aduatucos
 conservandos esse,
 ne despoliaret se armis;
 fere omnes finitimos
 esse inimicos sibi
 ac invidere suæ virtuti;
 a quibus
 non possent se defendere,

à un si-grand espace :
 avec quelles mains,
 ou avec quelles forces,
 surtout
 étant hommes d'une si-petite stature,
 — car la-plupart-du-temps
 notre petite-taille
 est à mépris (inspire du mépris)
 à tous les Gaulois
 en-comparaison-de la grandeur
 de leurs corps, —
 avaient-ils-la-confiance
 eux-mêmes placer (dresser) sur le rempart
 une tour d'un si-grand fardeau?

XXXI. Mais dès qu'ils virent
 la tour être mise-en-mouvement
 et approcher des murailles,
 émus de ce spectacle nouveau
 et inusité pour eux,
 ils envoyèrent à César
 des députés au-sujet-de la paix,
 qui, ayant parlé de cette manière-ci,
 dirent :

Eux présumer les Romains
 ne pas faire la guerre
 sans un appui divin, [avant
 eux qui pouvaient faire-mouvoir-en-
 avec une si-grande promptitude
 des machines
 d'une si-grande hauteur;
 remettre
 au pouvoir d'eux
 eux-mêmes et tous leurs biens.

Demander
 et implorer une-seule chose :
 si par hasard il avait décidé,
 selon sa clémence
 et sa douceur,
 qu'eux-mêmes apprenaient d'autres,
 les Aduatuques
 devoir être conservés, [armes;
 qu'il ne dépouillât pas eux-mêmes de leurs
 à-peu-près tous les peuples voisins
 être ennemis à eux-mêmes
 et être-jaloux de leur valeur;
 contre lesquels
 ils ne pourraient pas se défendre,

armis, non possent. Sibi præstare, si in eum casum deducerentur, quamvis fortunam a populo Romano pati, quam ab his per cruciatum interfici, inter quos dominari consuessent. »

XXXII. Ad hæc Cæsar respondit : « Se, magis consuetudine sua quam merito eorum, civitatem conservaturum, si, priusquam murum aries attigisset, se dedidissent; sed deditionis nullam esse conditionem, nisi armis traditis; se id, quod in Nerviis fecisset, facturum, finitimisque imperaturum ne quam dediticiis populi Romani injuriam inferrent. » Renuntiata ad suos, quæ imperarentur, facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in fossam, quæ erat ante oppidum, jacta, sic ut prope summam muri aggerisque altitudinem acervi armorum adæquarent, et tamen circiter parte tertia, ut postea perspectum est, celata atque in oppido re-tenta, portis patefactis, eo die pace sunt usi.

leur fallait rendre leurs armes. Il leur valait mieux, s'ils en étaient réduits là, souffrir tout des Romains que de recevoir une mort cruelle de ceux auxquels ils avaient l'habitude de commander. »

XXXII. Voici quelle fut la réponse de César : « S'ils se rendaient avant que le bélier eût frappé le mur, il épargnerait leur cité, plutôt parce qu'il avait coutume d'en agir ainsi que parce qu'ils avaient mérité sa clémence; mais il ne pouvait pas être question de soumission s'ils ne livraient pas leurs armes; il ferait pour eux ce qu'il avait fait pour les Nerviens, il ordonnerait à leurs voisins de ne commettre aucune violence contre les sujets du peuple romain. » Ces paroles furent portées aux assiégés; ils répondirent qu'ils étaient prêts à obéir. Ils jetèrent dans les fossés une telle quantité d'armes que les tas s'élevaient presque au niveau de leurs murs et de notre terrasse. Cependant on vit par la suite qu'ils en avaient retenu et caché dans la ville un tiers environ. Puis ils ouvrirent leurs portes, et ce jour-là ils observèrent la paix.

armis traditis.
Præstare sibi,
si deducerentur
in eum casum,
pati fortunam quamvis
a populo Romano,
quam interfici
per cruciatus
ab his inter quos
consuessent dominari. »

XXXII. Cæsar
respondit ad hæc :
« Se conservaturum
civitatem ,
magis sua consuetudine
quam merito eorum ,
si, priusquam aries
attigisset murum ,
se dedidissent ;
sed nullam conditionem
deditionis esse ,
nisi armis traditis ;
se facturum
id quod fecisset
in Nerviiis ,
imperaturumque finitimis
ne inferrent
quam injuriam
dediticiis populi Romani. »
Re nuntiata ad suos ,
dixerunt facere
quæ imperarentur. [rum
Magna multitudine armo
jacta de muro
in fossam
quæ erat ante oppidum ,
sic ut acervi armorum
adæquarent prope
summam altitudinem
muri aggerisque ,
et tamen
circiter tertia parte ,
ut perspectum est postea ,
celata
atque retenta in oppido ,
portis patefactis ,
usi sunt pace eo die.

leurs armes ayant été livrées.
Être préférable pour eux ,
s'ils étaient réduits
à ce malheur ,
de souffrir un sort quelconque
de-la-part du peuple romain ,
plutôt que d'être égorgés
dans les tortures
par ceux parmi lesquels
ils avaient coutume de dominer. »

XXXII. César
répondit à ces *paroles* :
« Lui-même devoir conserver (faire grâce
la cité (à la cité),
plutôt selon son habitude
que selon le mérite d'eux ,
si, avant que le bélier
eût touché le mur ,
ils s'étaient rendus ;
mais aucune condition
de reddition *n'être possible* ,
sinon les armes ayant été livrées ;
lui-même devoir faire
ce qu'il avait fait
à-propos-des Nerviens ,
et devoir commander aux *peuples* voisins
qu'ils n'apportassent (ne fissent) pas
quelque tort
à des sujets du peuple romain. »
La chose ayant été annoncée aux leurs ,
ils dirent *eux* faire (qu'ils feraient)
ce qui était commandé.
Une grande multitude d'armes
ayant été jetée de la muraille
dans le fossé
qui était devant la place ,
tellement que les monceaux d'armes
égalaient presque
la plus haute élévation
de la muraille et de la terrasse ,
et cependant
environ la troisième partie ,
comme *cela* fut reconnu dans-la-suite ,
ayant été cachée
et gardée dans la place .
les portes ayant été ouvertes ,
ils usèrent de la paix ce jour-là.

XXXIII. Sub vesperum Cæsar portas claudi militesque ex oppido exire jussit, ne quam noctu oppidani ab militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito, ut intellectum est, consilio, quod deditione facta nostros præsidia deducturos, aut denique indiligentius servaturos crediderant, partim cum his, quæ retinuerant et celaverant, armis, partim scutis ex cortice factis, aut viminibus intextis, quæ subito, ut temporis exiguitas postulabat, pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad nostras munitiones ascensus videbatur, omnibus copiis repentino ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter, ut ante Cæsar imperarat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursus est pugnatumque ab hostibus ita acriter est, ut a viris fortibus, in extrema spe salutis, iniquo loco, contra eos, qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari

XXXIII. Sur le soir, César fit sortir les soldats de la ville et fermer les portes, de peur qu'on ne fit pendant la nuit quelque violence aux habitants. Ceux-ci s'étaient, comme on l'apprit, concertés d'avance; croyant qu'après la reddition on retirerait les postes, ou que du moins on se relâcherait de la vigilance ordinaire, ils se saisirent, les uns des armes qu'ils avaient conservées et cachées, les autres de boucliers d'écorce ou d'un tissu d'osier qu'ils revêtirent de peaux à la hâte, aussi bien que la brièveté du temps le permit, et tout à coup, à la troisième veille, ils firent une sortie avec toutes leurs forces vers la partie des lignes qui leur parut de moins difficile accès. Des feux allumés suivant l'ordre de César en ayant donné promptement avis, on y courut des redoutes les plus voisines. Les ennemis se battirent avec l'opiniâtreté qu'on devait attendre de braves gens réduits à leur dernière ressource, placés dans un poste désavantageux, où ils étaient accablés de traits lancés des remparts et des tours, et n'ayant

XXXIII. Sub vesperum
Cæsar jussit portas claudi
militesque exire ex oppido.
ne noctu
oppidani
acciperent quam injuriam
ab militibus.

Illi,
concilio inito ante,
ut intellectum est,
quod deditione facta
crediderant nostros
deducturos præsidia,
aut denique servaturos
indiligentius,
partim cum his armis,
quæ retinuerant
et celaverant,
partim scutis
factis ex cortice,
aut viminibus intextis,
quæ induxerant pellibus
subito,
ut exiguitas temporis
postulabat,
tertia vigilia,
fecerunt repentino
eruptionem ex oppido
omnibus copiis,
qua ascensus
ad nostras munitiones
videbatur minime arduus.
Significatione facta
celeriter
ex castellis proximis
ignibus,
ut Cæsar imperarat ante,
concursum est eo [bus
pugnatumque est ab hosti-
ita acriter,
ut debuit pugnari
a viris fortibus,
in spe extrema salutis,
loco iniquo,
contra eos
qui jacerent tela
ex vallo turribusque,

XXXIII. Vers le soir
César ordonna les portes être fermées
et les soldats sortir de la place,
de peur que de nuit
les habitants-de-la-ville
ne reçussent quelque injure
de-la-part des soldats.
Ceux-là,
un projet ayant été commencé auparavant,
comme *cela* fut reconnu,
parce que la reddition ayant été faite
ils avaient cru les nôtres
devoir retirer les postes,
ou enfin (du moins) devoir veiller
plus négligemment,
en partie avec ces armes,
qu'ils avaient conservées
et avaient cachées,
en partie avec des boucliers
faits d'écorce,
ou avec des osiers tressés,
qu'ils avaient revêtus de peaux
sur-le-champ,
comme le court-espace du temps
le réclamait,
à la troisième veille,
firent soudainement
une sortie de la place
avec toutes *leurs* troupes,
à l'endroit par où la montée
vers nos retranchements
paraissait le moins ardue.
L'annonce *en* ayant été faite
promptement
des redoutes les plus proches
par des feux, [vant,
comme César l'avait commandé aupara-
on accourut là
et le-combat-fut-soutenu par les ennemis
ainsi avec-acharnement,
comme il dut (devait) être combattu
par des hommes braves,
dans un espoir extrême de salut,
dans un lieu désavantageux,
contre ces (des) *soldats*
qui lançaient des traits
depuis un retranchement et des tours.

debuit, quum in una virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad hominum millibus quatuor, reliqui in oppidum re-
jecti sunt. Postridie ejus diei, refractis portis, quum jam de-
fenderet nemo, atque intromissis militibus nostris, sectionem
ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Ab his, qui emerant,
capitum numerus ad eum relatus est millium quinquaginta
trium.

XXXIV. Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione
una miserat ad Venetos¹, Unellos, Osismios, Curiosolitas,
Esuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates
Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates
in deditionem potestatemque populi Romani esse redactas.

XXXV. His rebus gestis, omni Gallia pacata, tanta hujus
belli ad barbaros opinio perlata est, uti ab iis nationibus,
quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæsarem,
qui se obsides daturas, imperata facturas, pollicerentur :

absolument d'espoir que dans leur courage. Ils furent rejetés dans
la ville après avoir perdu quatre mille hommes. Le lendemain on
brisa les portes sans éprouver de résistance, et nos soldats entrèrent
dans la place. César fit vendre tout ce qui s'y trouva. Les acheteurs
lui dirent avoir compté cinquante-trois mille têtes.

XXXIV. Dans le même temps, P. Crassus, envoyé avec une lé-
gion chez les Vénètes, les Unelles, les Osismiens, les Curiosolites,
les Ésuviens, les Aulerces et les Rhédons, cités maritimes qui
bordent l'Océan, apprit à César qu'il les avait toutes réduites sous
l'empire et la puissance du peuple romain.

XXXV. Ces exploits, dont le résultat était la soumission de toute
la Gaule, donnèrent aux barbares une si haute opinion de Rome, que
des nations d'au delà du Rhin députèrent vers César. offrant de donner

quum omnis spes salutis
consisteret in una virtute.
Ad quatuor millibus
hominum
occisis,
reliqui rejecti sunt
in oppidum.

Postridie ejus diei,
portis refractis,
quum nemo defenderet jam,
atque nostris militibus
intromissis,

Cæsar [sam
vendidit sectionem univer-
ejus oppidi.

Numerus capitum
relatus est ad eum
ab his qui emerant [lium.
quingenta trium mil-

XXXIV. Eodem tempore
factus est certior
a P. Crasso,
quem miserat
cum una legione
ad Venetos. Unellos,
Osismios, Curiosolitas,
Esuvijs, Aulercos,
Rhedones,
quæ civitates
sunt maritimæ
attinguntque Oceanum,
omnes eas civitates
redactas esse in deditionem
potestatemque
populi Romani.

XXXV. His rebus gestis,
omni Gallia pacata,
tanta opinio hujus belli
perlata est ad barbaros,
uti legati
mitterentur ad Cæsarem
ab iis nationibus
quæ incolerent
trans Rhenum,
qui pollicerentur
se daturas obsides,
facturas imperata :

quand tout espoir de salut
consistait en la seule bravoure.

Environ quatre milliers
d'hommes
ayant été tués,
les autres furent repoussés
dans la place.

Le lendemain de ce jour,
les portes ayant été brisées,
comme personne ne se défendait plus
et nos soldats
ayant été introduits,

César [seul bloc;
vendit l'encan tout-entier (vendit en un
de cette place (la ville).

Le nombre des têtes
fut rapporté à lui
par ceux qui avaient acheté
être de cinquante-trois mille.

XXXIV. Dans ce-même temps
il fut fait mieux-informé (apprit)
par P. Crassus,
qu'il avait envoyé
avec une légion
vers les Vénètes, les Unelles,
les Osismiens, les Curiosolites
les Ésuviens, les Aulerces,
les Rhédons,
lesquelles cités
sont maritimes
et touchent l'Océan,
toutes ces cités
avoir été réduites sous la domination
et le pouvoir
du peuple romain.

XXXV. Ces choses ayant été faites,
toute la Gaule ayant été pacifiée (soumise),
une si-grande renommée de cette guerre
fut portée chez les barbares,
que des députés
étaient envoyés vers César
par ces (les) nations
qui habitaient
au delà du Rhin,
lesquels devaient-promettre
elles-mêmes devoir donner des otages,
devoir faire les choses commandées :

quas legationes Cæsar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima æstate ad se reverti jussit. Ipse in Carnutes, Andes Turonesque¹, quæque civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hibernacula deductis in Italiam profectus est, ob easque res, ex litteris Cæsaris, dies quindecim supplicatio² decreta est, quod ante id tempus accidit nulli.

des otages et d'exécuter ses ordres. Comme il avait hâte de se rendre en Italie et en Illyrie, il leur commanda de revenir au commencement de l'été suivant, puis, ayant mis ses légions en quartier d'hiver chez les Carnutes, les Andes et les Turons, qui étaient les peuples les plus voisins du théâtre de la guerre, il partit pour l'Italie. D'après ses lettres on ordonna, pour le succès de cette campagne, quinze jours de supplications, ce qui était sans exemple jusqu'alors.

quas legationes
 Cæsar jussit reverti ad se
 proxima æstate inita,
 quod properabat
 in Italiam Illyricumque.
 Ipse, legionibus
 deductis in hibernacula
 in Carnutes, Andes
 Turonesque,
 que civitates quæ
 erant propinquæ
 his locis,
 ubi gesserat bellum,
 profectus est in Italiam,
 obque eas res,
 ex litteris Cæsaris,
 supplicatio quindecim dies
 decreta est,
 quod ante id tempus
 accidit nulli.

lesquelles députations
 César ordonna revenir vers lui
 le prochain été étant commencé,
 parce qu'il se hâtait
 vers l'Italie et l'Illyrie.
 Lui-même, ses légions [ver
 ayant été menées dans des quartiers-d'hi-
 chez les Carnutes, les Andes
 et les Turons,
 et les cités lesquelles
 étaient proches
 de ces lieux,
 où il avait fait la guerre,
 partit pour l'Italie,
 et pour ces événements,
 d'après les lettres de César,
 des supplications pendant quinze jours
 furent décrétées,
 ce qui avant ce temps
 n'arriva (n'était arrivé) à personne.

NOTES

DU DEUXIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES

Page 152 : 1. *Quum esset Cæsar*, etc. Les événements racontés dans ce livre se passèrent sous le consulat de P. Cornélius Lentulus et de Q. Métellus Népos.

— 2. *Diæceramus*. Voy. au livre I, ch. 1, la description de la Gaule par César.

— 3. *Gallia*. César entend seulement ici par ce mot la partie de la Gaule occupée par des peuples autres que les Belges.

Page 154 : 1. *Senonibus*. La ville principale des Sénonais était Agendicum, aujourd'hui Sens.

Page 156 : 1. *Ad fines Belgarum pervenit*. Le duc de Rohan, *du Parfait capitaine* : « Il faut noter ici le jugement de César, qui par sa diligence s'assura des Rémois, par son industrie et sa douceur les maintint fidèles, et prépara contre ceux de Beauvais, peuple très-puissant, une diversion qui lui fut très-utile. »

— 2. *Remi*. Les Rémois étaient situés entre les Ardennes au nord, les Médiomatrices à l'est, la Marne au midi et les Suessions au couchant. Leur ville principale était Durocortorum, aujourd'hui Reims.

— 3. *Germanos*. Ce sont les peuples dont l'énumération termine le quatrième chapitre.

— 4. *Suessiones*. Les Suessions occupaient toute la partie de la Belgique qui se trouvait entre les Véromanduens, les Rémois, les Sénonais, les Parisiens et les Bellovaques. On n'a pas déterminé d'une manière bien précise si leur capitale était Noyon (Noviodunum) ou Soissons. Il paraît cependant plus probable que c'était cette dernière ville.

Page 158 : 1. *Bellovacos*. Les Bellovaques occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Oise.

Page 160 : 1. *Nervios*. D'Anville : « Une nation puissante et qui voulait être germanique d'origine, les Nerviens, avait pour capitale, au centre du Hainaut, Bagacum (Bavai), qui paraît déchue à la fin du iv^e siècle, lorsque Cameracum (Cambrai), et Turnacum (Tournai), ont prévalu dans le pays qu'occupaient les Nerviens. Il est mention de la Sambre dans ce pays, sous le nom de *Sabis*; mais il faut ajouter que les dépendances des Nerviens s'étendaient dans la Flandre jusqu'à la mer, dont le rivage a été appelé *Nervianus tractus*. » — *Atrébates*. Les Atrébates habitaient la contrée dont est formé aujourd'hui le département du Pas-de-Calais. — *Ambianos*. Ils habitaient le pays qui forme le département de la Somme. — *Morinos*. Les Morins étaient maîtres du pays qui comprend aujourd'hui une partie des départements du Nord, du Pas-de-Calais et du littoral de la Flandre. — *Menapios*. Les contrées occupées par les Ménapiens répondent aujourd'hui à la Gueldre, au duché de Clèves et au Brabant hollandais. — *Caletes*. Les Calètes habitaient ce qu'on nomme aujourd'hui le pays de Caux, dans la Normandie, département de la Seine-Inférieure. Leur ville principale était Lillebonne (*Juliobona*). — *Velocasses*. Le territoire des Vélocasses forme une partie des départements de Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — *Veromanduos*. Leur ville principale était Augusta Veromanduorum, aujourd'hui Saint-Quentin. — *Aduatucos*. Ils habitaient cette partie de la Belgique qui forme aujourd'hui le comté de Namur. — *Condrusos*. Leur territoire forme une partie de l'évêché actuel de Liège. — *Eburones*. Les Éburons, comme les Condruses, étaient établis dans le pays de Liège. — *Cæræsos*. On croit que les Cérèses habitaient dans le Luxembourg; mais on ne sait rien de bien certain à cet égard. — *Pæmanos*. On croit également, mais ce n'est qu'une simple conjecture, que les Pémaus étaient établis dans le pays de Liège.

Page 164 : 1. *Bibrax*. D'Anville : « ... On trouve Bièvre, qui conserve évidemment le nom de Bibrax, en s'avancant de Pont-à-Vèze sur l'Aisne du côté de Laon; et la distance de huit milles marquée par César est également convenable à l'égard des environs de Pont-à-Vèze. »

— 2. *Testudine*. Tite Live, XLIV, ix : *Quadrato agmine facto, scutis super capita densatis, stantibus primis, secundis submissioribus, tertiis*

magis et quartis, postremis etiam genu nixis, fastigialam, sicuti tecta ædificiorum sunt, testudinem faciebant.

Page 166 : 1. *Numidas*. Les Numides fournissaient aux armées romaines une grande partie des troupes légères ; les Crétois, dont l'habileté à manier l'arc était devenue proverbiale, leur donnaient des archers, et les îles Baléares, voisines de l'Espagne, des frondeurs. Strabon dit en parlant des habitants des îles Baléares : Σφενδονῆται ἄριστοι λέγονται, καὶ ταῦτ' ἥσκησαν, ὥς φασὶ διαφερόντως, ἐξ ὅτου Φοίνικες κατέσχον τὰς νήσους.

Page 170 : 1. *Quos proxime conscripserat*. Voy. le chapitre II

Page 172 : 1. *Demonstratum est*. Voy. le ch. v.

Page 174 : 1. *Divitiacum.... appropinquare*. Nous avons vu au ch. v que César avait chargé Divitiacus de faire une diversion en se portant sur le territoire des Bellovaques.

Page 176 : 1. *His* se rapporte à *equites*, implicitement compris dans le nom collectif *equitatus*.

— 2. *Quos* se rapporte également au pluriel masculin implicitement compris dans le nom neutre collectif *agmen*.

Page 178 : 1. *Noviodunum*. Voy. la note 5 de la page 156.

— 2. *Vineas agere*. Végèce, livre IV, ch. XV : *Vineæ instrumentum bellicum, lignis compactum, latum pedibus octo, altum septem, longum sedecim, tectum dupliçi ligno cratisque contextitur; latera quoque vimine sepiuntur, ne saxorum ac telorum impetu perfringantur, extrinsecus ne cumentur, crudis ac recentibus coriis integuntur. Quum plures fuerint, junguntur ordine, sub quibus oppugnantes tutius ad muros subruendos pugnant.*

Page 180 : 1. *Bratuspantium*. D'Anville dit qu'on voyait encore il y a deux cents ans les restes d'une ville nommée autrefois Bratuspante, à peu de distance de Beauvais.

Page 188 : 1. Le Déist de Botidoux : « J'ai traduit *sub sarcinis* par *le sac sur le dos*, qui est l'expression française la plus analogue au texte latin : dans le fait, les Romains ne portaient point de sac, mais une fourche entre les doigts de laquelle était attaché leur menu bagage. »

Page 190 : 1. *Proxime*. Voy. le ch. II.

Page 194 : 1. *Vexillum proponendum*. C'était un drapeau rouge, qu'on arborait au-dessus de la tente du général. A ce signal, les soldats devaient prendre les armes et se tenir prêts à se ranger en bataille.

Page 196 : 1. *Insignia*. Il faut entendre par ce mot les colliers, les bracelets et les autres récompenses militaires dont les soldats étaient jaloux sans doute de se parer au moment du combat.

— 2. *Tegimenta*. On recouvrait les boucliers d'enveloppes de cuir, afin que la poussière et la pluie ne gâtassent point les couleurs dont ils étaient peints.

Page 198 : 1. *Ut ante demonstravimus*. Voy. le ch. xvii.

— 2. *Acie*, pour *aciei*, est un archaïsme, nous avons déjà vu plusieurs fois *exercitu* pour *exercitui*.

Page 202 : 1. *Diæram*. Voy. le ch. xix.

— 2. *Collis*. La colline sur laquelle le camp romain était assis.

Page 210 : 1. *Æstuaria*. Ce mot s'entend des grèves situées à l'embouchure des fleuves, et que la marée couvre et laisse à sec tour à tour.

— 2. *Diæramus*. Voy. ch. xvi.

Page 212 : 1. *Sese redactos esse diæerunt*. Le Déist de Botidoux : « On les Nerviens exagéraient leur perte pour exciter plus de compassion, ce qui est assez probable. ou César l'a exagérée au delà de toute mesure. En effet on verra les Nerviens, au cinquième livre, mettre une forte armée sur pied. »

— 2. *Supra*. Voy. ch. xvi.

— 3. *In unum oppidum*. D'Anville croit que cette place se trouvait située sur la colline où est aujourd'hui Falaise.

Page 214 : 1. *Post eorum obitum*. On sait que les Cimbres et les Tentons furent anéantis par Marius dans deux mémorables batailles, dont la dernière eut lieu près d'*Aquæ Sextiæ* (Aix).

Page 222 : 1. *Venetos*. Leur ville principale était Dariorigum, aujourd'hui Vannes, dans le département du Morbihan. — *Unellos*. On croit qu'ils habitaient une portion du territoire qui forme aujourd'hui le département de la Manche, et que Valognes (*Crociatonum*) était leur capitale. — *Osismios*. Selon d'Anville, c'était un peuple de la Basse-Bretagne, dont la capitale était Vorgannum, aujourd'hui Karhez. — *Curiosolitas*. Ils habitaient aux environs de Saint-Malô, sur une partie du territoire dont est formé le département des Côtes-du-Nord. — *Esuvios*. Peuple de l'Armorique, qui occupait au sud des Lexoviens un territoire correspondant à une partie du département de l'Orne. — *Aulercos*. Les Aulercs-Diablintes, qui habitaient à peu près la partie occidentale du Maine. — *Rhedones*. Leur ville principale était celle qui se nomme aujourd'hui Rennes, département de l'Ille-et-Vilaine.

230 NOTES DU DEUXIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 224 : 1. *Carnutes*. Les Carnutes étaient établis sur le territoire qui forme aujourd'hui les départements d'Eure-et-Loire et du Loiret. — *Andes*. Ils habitaient la contrée qui forme actuellement le département de la Mayenne. — *Turones*. Leur ville principale était Tours.

— 2. *Supplicatio*. On appelait ainsi des actions de grâces accompagnées de sacrifices solennels, que le sénat ordonnait pour remercier les dieux de quelque succès signalé. La durée ordinaire de ces fêtes religieuses n'était que de trois jours.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU TROISIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

I. Le lieutenant Galba, envoyé par César dans les Alpes pour en maintenir le passage libre, prend ses quartiers d'hiver avec une légion chez des peuplades des montagnes.

II. Les Gaulois, irrités de voir les Romains s'établir dans leurs contrées, se réunissent pour l'accabler.

III. Galba tient un conseil où l'on décide de défendre autant que possible la position.

IV. Les Gaulois attaquent le camp; on combat avec acharnement, mais les Romains commencent à faiblir.

V. Sur le point d'être accablé par le nombre, Galba se résout à tenter une sortie.

VI. Déroute des Gaulois; Galba ramène sa légion dans la province pour y achever l'hiver.

VII. Tandis que César va visiter les peuples de l'Illyrie, une nouvelle guerre se prépare. — Crassus, hivernant chez les Andes, près de l'Océan, envoie demander du blé aux cités voisines.

VIII. Ses députés sont arrêtés chez divers peuples; toutes les nations qui avoisinent l'Océan forment une ligue et envoient réclamer leurs otages.

IX. Préparatifs de guerre de César; les Gaulois révoltés disposent tout pour une lutte acharnée.

X. Motifs divers et nombreux qui engagent César à punir cette révolte.

XI. Il détache ses lieutenants de divers côtés, afin d'empêcher la défection de s'étendre.

XII. Difficultés presque insurmontables que présentait le siège des places de la Vénétie.

XIII. Supériorité des vaisseaux ennemis sur la flotte romaine pour faire la guerre dans ces parages; dangers de la navigation sur les côtes de l'Océan.

XIV. Bataille navale; les Romains sont longtemps dans l'impuissance de nuire aux barbares; enfin ils coupent avec de longues faux les agrès des vaisseaux ennemis.

XV. La flotte des Vénètes est complètement battue.

XVI. Soumission et châtiment des Vénètes et de leurs alliés.

XVII. Le lieutenant Sabinus, envoyé par César chez les Unelles, trouve l'ennemi prêt à combattre et Viridovix, leur chef, à la tête de forces imposantes; il diffère la bataille.

XVIII. Séduits par les faux rapports d'un Gaulois qui se donne pour un transfuge de l'armée de Sabinus, les ennemis se mettent en marche pour attaquer le camp.

XIX. Victoire de Sabinus; soumission des cités rebelles.

XX. Crassus pénètre dans l'Aquitaine; il est attaqué dans sa marche par les Sotiates.

XXI. Défaite des Sotiates; Crassus assiège leur ville, qui se rend à lui.

XXII. Du temps qu'il reçoit la soumission des Sotiates, un de leurs chefs tente, mais sans succès, un coup de main sur les lignes romaines.

XXIII. Le reste de l'Aquitaine se ligue contre Crassus; menacé

par des forces supérieures, il se décide à livrer sur-le-champ bataille.

XXIV. Crassus présente en vain le combat, et va attaquer l'ennemi dans le camp où il s'obstine à s'enfermer.

XXV. Attaque du camp barbare.

XXVI. Le camp est enlevé par surprise. Déroute complète des ennemis.

XXVII. Soumission immédiate de la plus grande partie de l'Aquitaine.

XXVIII. César marche contre les Morins et les Ménapiens, et soutient un combat sur la lisière d'une forêt.

XXIX. Des pluies continuelles forcent César à remmener ses troupes et à leur faire prendre leurs quartiers d'hiver.

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER III.

I. Quum in Italiam proficisceretur Cæsar, Ser. Galbam cum legione duodecima et parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunosque¹ misit, qui a finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. Causa mittendi fuit quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magnisque cum portoriis mercatores ire consuerant, patefieri volebat. Huic permisit, si opus esse arbitraretur, uti in his locis legionem hiemandi causa collocaret. Galba, secundis aliquot præliis factis, castellisque compluribus eorum expugnatis, missis ad eum undique legatis obsidibusque datis et pace facta, con-

I. En partant pour l'Italie, César avait envoyé Ser. Galba avec la douzième légion et une partie de la cavalerie chez les Nantuates, les Véragres et les Séduniens, qui, des frontières des Allobroges, du lac Léman et du Rhône, s'étendent jusqu'au sommet des Alpes. L'objet de la mission de Galba était d'élargir le chemin qui traverse les Alpes, où les marchands ne passaient qu'avec de grands périls et en payant des droits considérables. César lui permit, s'il le jugeait nécessaire, de cantonner la légion pour l'hiver dans ces contrées. Après quelques combats heureux et la prise de quelques châteaux, comme, de toutes parts, on lui avait envoyé des députés et donné

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE III.

I. Quum Cæsar
proficisceretur in Italiam,
misit Ser. Galbam
cum duodecima legione
et parte equitatus
in Nantuates,
Veragros Sedunosque,
qui pertinent
a finibus Allobrogum
et lacu Lemanno
et flumine Rhodano
ad summas Alpes.
Causa mittendi fuit
quod volebat
iter per Alpes,
quo mercatores
consuerant ire
cum magno periculo
cumque magnis portoriis,
patefieri.
Permisit huic,
si arbitraretur opus esse,
ut collocaret legionem
in his locis
causa hiemandi.
Galba,
aliquot proeliis secundis
factis, [eorum
compluribusque castellis
expugnatis,
legatis missis ad eum

I. Comme César
partait pour l'Italie,
il envoya Servius Galba
avec la douzième légion
et une partie de la cavalerie
chez les Nantuates,
les Véragres et les Séduniens,
qui s'étendent
des frontières des Allobroges
et du lac Léman
et du fleuve du Rhône
jusqu'au sommet-des Alpes
La cause de l'envoyer fut
qu'il voulait
la route à travers les Alpes,
par laquelle les marchands
avaient-coutume d'aller
avec un grand danger
et avec de grands péages,
être ouverte.
Il permit à celui-ci, [cessaire),
s'il pensait le besoin être (que cela fût né-
cessaire),
qu'il établît sa légion
dans ces lieux
en vue d'hiverner.
Galba,
quelques combats heureux
ayant été faits (livrés),
et plusieurs châteaux d'eux
ayant été pris,
des députés ayant été envoyés vers lui

stituit cohortes duas in Nantuatibus collocare, et ipse cum reliquis ejus legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare : qui vicus, positus in valle, non magna adjecta planitie, altissimis montibus undique continetur. Quum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis ad hiemandum concessit, alteram, vacuum ab his relictam, cohortibus attribuit. Eum locum vallo fossaque munivit.

II. Quum dies hibernorum complures transissent frumentumque eo comportari jussisset, subito per exploratores certior actus est ex ea parte vici, quam Gallis concesserat, omnes noctu discessisse, montesque qui impenderent a maxima multitudine Sedunorum et Veragrorum teneri. Id aliquot de causis acciderat, ut subito Galli belli renovandi legionisque oppri-

des otages pour faire la paix, Galba résolut de placer deux cohortes chez les Nantuates et d'hiverner lui-même avec les autres cohortes de la légion dans un bourg des Véragres, appelé Octodurus. Ce bourg, assis dans une petite plaine au fond d'un vallon, est entouré de très-hautes montagnes. Comme une rivière le divise en deux parties, Galba en laissa une aux Gaulois pour hiverner; et leur fit évacuer l'autre, où il mit ses cohortes. Il se fortifia d'un rempart et d'un fossé.

II. Une partie de l'hiver s'était déjà écoulée et il avait ordonné qu'on lui apportât du blé; tout à coup ses éclaireurs lui apprirent que tous les Gaulois étaient sortis pendant la nuit de la partie du bourg qu'il leur avait abandonnée, et que les Véragres et les Séduviens occupaient en foule les montagnes qui le dominaient. Plusieurs motifs avaient fait prendre aux Gaulois la résolution soudaine de recommencer la guerre et d'écraser la légion. D'abord ils méprisaient,

undique
 obsidibusque datis
 et pace facta,
 constituit
 collocare duas cohortes
 in Nantuatibus,
 et ipse hiemare
 cum reliquis cohortibus
 ejus legionis
 in vico Veragrorum
 qui appellatur Octodurus :
 qui vicus, positus in valle,
 planitie non magna
 adjecta,
 continetur undique
 montibus altissimis.
 Quum divideretur hic
 in duas partes
 flumine,
 concessit Gallis
 alteram partem ejus vici,
 ad hiemandum,
 attribuit alteram,
 relictam vacuam ab his,
 cohortibus.
 Munivit eum locum
 vallo fossaque.

II. Quum complures dies
 hibernorum
 transissent
 jussissetque frumentum
 comportari eo,
 subito factus est certior
 per exploratores
 omnes discessisse noctu
 ex ea parte vici,
 quam concesserat Gallis,
 montesque qui impenderent
 teneri
 a maxima multitudine
 Sedunorum et Veragrorum.
 Id acciderat
 de aliquot causis,
 ut subito Galli
 caperent consilium
 renovandi belli
 opprimendæque legionis :

de-toutes-parts
 et des otages ayant été donnés
 et la paix ayant été faite,
 résolut
 d'établir deux cohortes
 chez les Nantuates,
 et lui-même d'hiverner
 avec le reste-des cohortes
 de cette légion
 dans le bourg des Véragres
 qui est appelé Octodurus :
 lequel bourg, situé dans une vallée,
 une plaine non grande
 y étant ajoutée,
 est enfermé de-toutes-parts
 de montagnes très-hautes.
 Comme il était divisé là
 en deux parties
 par une rivière,
 il abandonna aux Gaulois
 l'une-des-deux parties de ce bourg,
 pour hiverner,
 et assigna l'autre,
 laissée vide par ceux-ci,
 à ses cohortes.

Il fortifia ce lieu
 d'un retranchement et d'un fossé.

II. Comme plusieurs jours
 de quartiers-d'hiver
 s'étaient écoulés
 et qu'il avait ordonné du blé
 être apporté là,
 aussitôt il fut fait mieux-informé (apprit)
 par des éclaireurs
 tous *les habitants* s'être éloignés de nuit
 de cette partie du bourg,
 qu'il avait abandonnée aux Gaulois,
 et les montagnes qui dominaient *la vallée*
 être occupées
 par une très-grande multitude
 de Séduniens et de Véragres.
 Ceci était arrivé
 pour plusieurs raisons,
 savoir que tout-à-coup les Gaulois
 prissent la résolution
 de renouveler la guerre
 et d'écraser la légion :

mendæ consilium caperent : primum, quod legionem, neque eam plenissimam, detractis cohortibus duabus et compluribus singillatim, qui commeatus petendi causa missi erant, propter paucitatem despiciebant; tum etiam quod, propter iniquitatem loci, quum ipsi ex montibus in vallem decurrerent et tela conjicerent, ne primum quidem posse impetum suum sustineri existimabant. Accedebat quod suos ab se liberos abstractos obsidum nomine dolebant, et Romanos non solum itinerum causa, sed etiam perpetuæ possessionis, culmina Alpium occupare conari et ea loca finitimæ provinciæ adungere, sibi persuasum habebant.

III. His nuntiis acceptis, Galba, quum neque opus hibernorum munitionesque plene essent perfectæ, neque de frumento reliquoque commeatu satis esset provisum, quod, deditione facta obsidibusque acceptis, nihil de bello timendum existimaverat. consilio celeriter convocato, sententias exquirere cœpit.

à cause de sa faiblesse numérique, une légion incomplète, puisqu'il lui manquait deux cohortes, outre plusieurs petits détachements envoyés pour chercher des vivres; ensuite ils ne croyaient pas que, dans sa mauvaise position, elle pût résister à leur premier effort, lorsqu'ils lanceraient leurs traits et se précipiteraient des hauteurs; enfin ils souffraient de ce qu'on leur avait enlevé leurs enfants à titre d'otages, et se persuadaient que les Romains voulaient s'emparer de la cime des Alpes, non pas seulement pour s'assurer un passage, mais pour s'établir à toujours dans leur pays et l'annexer à la province, dont il était limitrophe.

III. A cette nouvelle, Galba, considérant que les retranchements des quartiers n'étaient pas achevés, que l'on n'était pas suffisamment approvisionné de blé et de vivres, parce que, depuis la soumission du pays et les otages reçus, on croyait n'avoir à craindre aucune hostilité, s'empresse de réunir le conseil et de recueillir les avis. La

primum, quod despiciebant
propter paucitatem
legionem,
neque eam plenissimam,
duabus cohortibus
et compluribus singillatim
detractis,
qui missi erant
causa petendi commeatus;
tum etiam quod,
propter iniquitatem loci,
quum ipsi decurrerent
et conjicerent tela
ex montibus in vallem,
existimabant
ne suum quidem primum
posse sustineri [impetum
Accedebat
quod dolebant
suos liberos
abstractos ab se
nomine obsidum,
et habebant persuasum sibi
Romanos conari,
non solum causa itinerum,
sed etiam
possessionis perpetuæ,
occupare culmina Alpium
et adjungere ea loca
provinciae finitimæ.

III. His nuntiis
acceptis,
Galba,
quum neque opus
hibernorum
munitionesque
perfectæ essent plene,
neque provisum esset satis
de frumento
reliquoque commeatu,
quod, deditione facta
obsidibusque acceptis,
existimaverat
nihil timendum
de bello,
consilio
convocato celeriter,

d'abord, parce qu'ils méprisaient
à-cause-de son petit nombre
une légion, [pas) très complète,
et pas même celle-là (qui n'était même
deux cohortes
et plusieurs isolément
ayant été retirés,
lesquels avaient été envoyés
en vue de chercher des vivres;
puis aussi parce que,
à-cause-du désavantage du lieu,
tandis qu'eux-mêmes descendaient
et lançaient des traits
des montagnes dans la vallée,
ils estimaient
pas même leur premier choc
ne pouvoir être soutenu.
A cela s'ajoutait
qu'ils étaient affligés
leurs enfants
avoir été retirés d'eux (à eux)
sous le nom d'otages,
et qu'ils tenaient pour démontré à eux-
les Romains s'efforcer, [mêmes
non-seulement en vue des routes,
mais aussi
en vue d'une possession éternelle,
d'occuper les cimes des Alpes
et d'ajouter ces lieux
à la province limitrophe.

III. Ces messages
ayant été reçus,
Galba,
comme et le travail
des quartiers d'hiver
et les retranchements
n'avaient pas été achevés pleinement,
et il n'avait pas été pourvu suffisamment
touchant le blé
et le reste de l'approvisionnement,
parce que, une soumission ayant été faite
et des otages ayant été reçus,
il avait estimé
rien ne devoir être craint
quant à la guerre,
un conseil
ayant été convoqué promptement,

Quo in consilio, quum tantum repentini periculi præter opinionem accidisset, ac jam omnia fere superiora loca multitudo armatorum completa conspicerentur, neque subsidio veniri neque commeatus supportari interclusis itineribus possent, prope jam desperata salute: nonnullæ hujusmodi sententiæ dicebantur, ut, impedimentis relictis, eruptione facta, iisdem itineribus, quibus eo pervenissent, ad salutem contenderent. Majori tamen parti placuit, hoc reservato ad extremum consilio, interim rei eventum experiri et castra defendere.

IV. Brevi spatio interjecto, vix ut rebus quas constituerent collocandis atque administrandis tempus daretur, hostes ex omnibus partibus, signo dato, decurrere, lapides gæsaque¹ in vallum conjicere. Nostri primo integris viribus fortiter re-

grandeur d'un péril soudain et imprévu, l'aspect de la multitude armée qui couvrait déjà presque toutes les hauteurs, l'impossibilité de recevoir des secours et des vivres, puisque les routes étaient coupées, une situation presque désespérée, décidèrent quelques membres du conseil à opiner qu'on abandonnât les bagages et qu'on cherchât à se sauver en faisant une sortie et en reprenant le chemin par où l'on était venu. La majorité cependant arrêta de ne prendre ce parti qu'à la dernière extrémité, de courir d'abord la chance de l'événement et de défendre le camp.

IV. Après un intervalle de temps à peine suffisant pour exécuter les dispositions arrêtées, les ennemis, à un signal donné, se précipitèrent de tous côtés, et lancèrent sur nos retranchements des pierres et des javelots. D'abord nos soldats, dont les forces étaient encore entières, les repoussent avec vigueur; il n'est pas un trait lancé de

coepit exquirere sententias.
 In quò consilio,
 quum tantum
 periculi repentini
 accidisset
 præter opinionem,
 ac jam
 fere omnia loca superiora
 conspicerentur
 completa
 multitudine armatorum,
 neque veniri
 subsidio,
 neque commeatus
 possent supportari,
 itineribus interclusis,
 salutē
 jam prope desperata,
 nonnullæ sententiæ
 hujusmodi
 dicebantur,
 ut, impedimentis relictis,
 eruptionē factā,
 contenderent ad salutem
 iisdem itineribus,
 quibus pervenissent eo:
 Placuit tamen
 partī majori,
 hoc consilio reservato
 ad extremum,
 interim
 experiri eventum rei
 et defendere castra.

IV. Brevi spatio
 interjecto,
 ut tempus
 daretur vix colloandis
 atque administrandis
 rebus
 quas constituissent,
 hostes, signo dato,
 decurrere
 ex omnibus partibus,
 conjicere in vallum
 lapides gæsaque.
 Nostri primo
 viribus integris

commença à demander les avis.
 Dans lequel conseil,
 comme une si-grande *somme*
 de danger soudain
 était arrivée
 contre l'attente,
 et que déjà
 presque tous les lieux plus élevés
 étaient aperçus
 remplis
 d'une multitude de *gens* armés,
 et qu'il ne *pouvait* pas être venu (qu'on ne
 au secours, [pouvait pas venir])
 et que des vivres
 ne pouvaient pas être apportés,
 les routes étant interceptées,
 le salut [péré
 étant déjà presque regardé-comme-déses-
 quelques avis
 de-cette-sorte
 étaient dits,
 que, les bagages étant laissés,
 une sortie étant faite,
 ils allassent vers le salut
 par les mêmes routes,
 par lesquelles ils étaient arrivés là.
 Il plut cependant
 à la partie la plus grande,
 cette résolution étant réservée
 pour un *moment* extrême,
 dans-l'intervalle
 de tenter l'issue de l'affaire
 et de défendre le camp.

IV. Un court espace
 ayant été-laissé-en-intervalle,
 si court que le temps
 était donné à peine pour disposer
 et préparer
 les choses
 qu'ils avaient résolues,
 les ennemis, un signal ayant été donné,
 se mettent à descendre
 de tous les côtés,
 à lancer sur le retranchement
 des pierres et des javelines.
 Les nôtres d'abord
 leurs forces étant encore entières

pugnare, neque ullum frustra telum ex loco superiore mittere; ut quæque pars castrorum nudata defensoribus premi videbatur, eo occurrere et auxilium ferre; sed hoc superari, quod diuturnitate pugnae hostes defessi prælio excedebant, alii integris viribus succedebant : quarum rerum a nostris propter paucitatem fieri nihil poterat, ac non modo¹ defesso ex pugna excedendi, sed ne saucio quidem ejus loci, ubi constiterat, relinquendi ac sui recipiendi facultas dabatur.

V. Quum jam amplius horis sex continenter pugnaretur, ac non solum vires, sed etiam tela nostros deficerent, atque hostes acrius instarent, languidioribusque nostris vallum scindere et fossas complere cœpissent, resque esset jam ad extremum perducta casum, P. Sextius Baculus, primipili centurio, quem Nervico prælio compluribus confectum vulneribus diximus², et item C. Volusenus, tribunus militum, vir et consilii magni

haut en bas qui ne porte; un côté du camp paraît dégarni et en danger, on s'empresse d'y porter secours. Cependant nous avons un désavantage : les ennemis fatigués de la durée du combat se retiraient et étaient remplacés par des troupes fraîches, tandis que, à cause de notre petit nombre, nous ne pouvions rien faire de semblable; non-seulement le soldat fatigué ne pouvait pas quitter le combat, mais le blessé même n'avait pas la faculté d'abandonner son poste pour se soigner.

V. On combattait déjà sans relâche depuis plus de six heures; les forces, les traits même manquaient à nos soldats; l'ennemi nous pressait plus vivement, et, voyant mollir nos troupes, commençait à renverser le retranchement et à combler les fossés; enfin on était réduit à la dernière extrémité, quand P. Sextius Baculus, centurion primipilaire, qui avait été criblé de blessures, comme je l'ai dit, dans le combat contre les Nerviens, et C. Volusénus, tribun des soldats, homme de tête et de cœur, accourent auprès de Galba, et lui

repugnare fortiter,
 neque mittere frustra
 ullum telum
 ex loco superiore ;
 ut quæque pars castrorum
 nudata defensoribus
 videbatur premi,
 occurrere eo
 et ferre auxilium ;
 sed superari hoc,
 quod hostes defessi
 diuturnitate pugnae
 excedebant prælio,
 alii succedebant
 viribus integris :
 quarum rerum
 nihil poterat fieri a nostris
 propter paucitatem,
 ac non modo
 facultas excedendi ex pugna
 dabatur defesso,
 sed ne saucio quidem
 relinquendi ejus loci,
 ubi constiterat,
 ac sui recipiendi.

V. Quum pugnaretur
 jam amplius sex horis
 continenter,
 ac non solum vires,
 sed etiam tela
 deficerent nostros,
 atque hostes
 instarent acrius,
 nostrisque languidioribus
 cœpissent
 scindere vallum
 et complere fossas,
 jamque res perducta esset
 ad casum extremum,
 P. Sextius Baculus,
 centurio primipili,
 quem diximus confectum
 compluribus vulneribus
 prælio Nervico,
 et item C. Volusenus,
 tribunus militum,
 vir et magni consilii

de résister vaillamment,
 et de n'envoyer vainement
 aucun trait
 du lieu plus élevé (du retranchement) ;
 selon que chaque partie du camp
 dégarnie de défenseurs
 paraissait être pressée,
 de courir là
 et de porter secours ;
 mais d'être surpassés par cela,
 que les ennemis fatigués
 de la longue-durée de la bataille
 sortaient du combat,
 que d'autres les remplaçaient
 avec des forces *encore* entières ;
 desquelles choses
 rien ne pouvait se faire par les nôtres
 à-cause-de *leur* petit-nombre,
 et non-seulement
 la facilité de sortir du combat
 n'était pas donnée au *soldat* fatigué,
 mais pas même au blessé
 celle de quitter ce lieu,
 où il s'était placé,
 et de se retirer à l'abri.

V. Comme on combattait
 déjà *pendant* plus de six heures
 de suite,
 et que non-seulement les forces.
 mais même les traits
 manquaient aux nôtres,
 et que les ennemis
 pressaient plus vivement,
 et que les nôtres *étant* plus languissants
 ils avaient commencé
 à couper le retranchement
 et à combler les fossés,
 et que déjà l'affaire avait été amenée
 à une circonstance extrême,
 P. Sextius Baculus,
 centurion de la première-compagnie,
 que nous avons dit avoir été accablé
 de nombreuses blessures
 dans le combat contre-les-Nerviens,
 et de même C. Volusénus,
 tribun des soldats,
 homme et d'un grand conseil

et virtutis, ad Galbam accurrunt atque unam esse spem salutis docent, si, eruptione factâ, extremum auxilium experirentur. Itaque, convocatis centurionibus, celeriter milites certiores facit, paulisper intermitterent proelium ac tantummodo tela missa exciperent, sequæ ex labore reficerent ; post, dato signo, ex castris erumperent, atque omnem spem salutis in virtute ponerent.

VI. Quod jussi sunt, faciunt, ac, subito omnibus portis eruptione facta, neque cognoscendi quid fieret neque sui colligendi hostibus facultatem relinquunt. Ita commutata fortuna, eos, qui in spem potiûndorum castrorum venerant, undique circumventos interficiunt, et ex hominum millibus amplius triginta, quem numerum barbarorum ad castra venisse constabat, plus tertia parte¹ interfecta, reliquos perterritos in fugam conjiciunt, ac ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur. Sic, omnibus hostium copiis fuis armisque exutis, se in castra

déclarent qu'il ne reste plus qu'une chance de salut, et que la dernière ressource est de tenter une sortie. En conséquence, Galba convoque les centurions et fait avertir sur-le-champ les soldats de suspendre un moment le combat, de se contenter de parer les traits des ennemis, de se reposer de leurs fatigues, puis, au signal qu'il donnera, de s'élancer hors du camp, et de mettre dans leur valeur toutes leurs espérances de salut.

VI. Les soldats exécutent ces ordres et se précipitent soudain par toutes les portes, sans laisser aux ennemis le temps de se reconnaître et de comprendre ce qui se passe. La fortune change donc ; ceux qui avaient espéré s'emparer du camp sont enveloppés, massacrés ; on était assuré que plus de trente mille barbares étaient venus assiéger le camp : on en tua plus d'un tiers ; le reste, frappé d'épouvante, prit la fuite, et on ne leur permit même pas de se rallier sur les hauteurs. Après avoir ainsi mis en déroute toutes les forces de l'ennemi

et virtutis,
 accurrunt ad Galbam
 atque docent
 unam spem salutis esse,
 si, eruptione facta,
 experirentur
 extremum auxilium.
 Itaque,
 centurionibus convocatis,
 facit milites certiores
 celeriter,
 intermitterent proelium
 paulisper
 ac tantummodo exciperent
 tela missa,
 seque reficerent ex labore;
 post, signo dato,
 erumperent ex castris,
 atque ponerent in virtute
 omnem spem salutis.

VI. Faciunt
 quod jussi sunt,
 ac, eruptione facta
 subito omnibus portis,
 relinquunt hostibus
 facultatem
 neque cognoscendi
 quid fieret
 neque sui colligendi.
 Ita fortuna commutata,
 interficiunt,
 circumventos undique,
 eos qui venerant in spem
 potiundorum castrorum,
 et ex amplius triginta mil-
 hominum, [libus
 quem numerum
 barbarorum
 constabat venisse ad castra,
 plus tertia parte interfecta,
 conjiciunt in fugam
 reliquos perterritos,
 ac patiuntur
 consistere [ribus
 ne in locis quidem superio-
 Sic, omnibus copiis hostium
 fuis

et d'une grande valeur,
 accourent vers Galba
 et lui enseignent (montrent)
 un-seul espoir de salut être,
 si, une sortie étant faite,
 ils tentaient
 une dernière ressource.
 En-conséquence,
 les centurions étant convoqués,
 il fait les soldats mieux-informés (avertit
 promptement, [les soldats)
 qu'ils interrompissent le combat
 un-peu-de-temps
 et seulement reçussent (parassent)
 les traits envoyés,
 et se remissent de leur fatigue;
 puis, le signal ayant été donné,
 qu'ils sortissent du camp,
 et missent dans leur valeur
 tout leur espoir de salut.

VI. Ils font
 ce qu'ils ont été invités à faire,
 et, une sortie étant faite
 soudainement par toutes les portes,
 ils ne laissent aux ennemis
 la faculté
 ni de reconnaître
 ce qui se faisait
 ni de se remettre.
 Ainsi la fortune étant changée
 ils massacrent,
 entourés (en les enveloppant) de toutes
 ceux qui en étaient venus à l'espoir [parts,
 de s'emparer du camp,
 et de plus de trente milliers
 d'hommes,
 lequel nombre
 de barbares
 il était-constant être venu vers le camp,
 plus de la troisième partie ayant été tuée
 ils jettent (mettent) en fuite
 les autres épouvantés,
 et ne souffrent
 eux s'arrêter
 pas même sur les lieux plus élevés.
 Ainsi, toutes les troupes des ennemis
 ayant été mises-en-déroute

munitionesque suas recipiunt. Quo prælio facto, quod sæpius fortunam tentare Galba nolebat, atque alio se in hiberna consilio venisse meminerat, aliis occurrisset rebus viderat, maxime frumenti commeatusque inopia permotus, postero die omnibus ejus vici ædificiis incensis, in provinciam reverti contendit; ac nullo hoste prohibente aut iter demorante, incolumem legionem in Nantuates, inde in Allobrogas¹ perduxit, ibique hiemavit.

VII. His rebus gestis, quum omnibus de causis Cæsar pacatam Galliam existimaret, superatis Belgis, expulsis Germanis, victis in Alpibus Sedunis, atque ita inita hieme in Illyricum profectus esset, quod eas quoque nationes adire et regiones cognoscere volebat, subitum bellum in Gallia coortum est. Ejus belli hæc fuit causa. P. Crassus² adolescens cum legione septima proximus mare Oceanum in Andibus³ hiemarat. Is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos tribunosque

et leur avoir enlevé leurs armes, nos soldats rentrent dans leur camp retranché. Après cette bataille, Galba, ne voulant pas tenter de nouveau la fortune et reconnaissant que les événements n'avaient pas répondu à ses vues, déterminé surtout par le manque de blé et de vivres, livre aux flammes, dès le lendemain, le bourg tout entier, et se met en route pour retourner dans la province. Nul ennemi n'arrête ou ne retarde sa marche; il ramène sa légion saine et sauve chez les Nantuates, puis chez les Allobroges, où il prend ses quartiers d'hiver.

VII. Après ces événements, César avait tout lieu de croire que la Gaule était soumise; les Belges étaient vaincus, les Germains chassés, les Séduuniens battus dans les Alpes; l'hiver étant donc commencé, il partit pour l'Illyrie, parce qu'il voulait aussi visiter ces peuples et reconnaître ces contrées : tout à coup s'éleva dans la Gaule une guerre dont voici la cause. Le jeune P. Crassus hivernait avec la septième légion près de l'Océan, chez les Andes. Comme le blé manquait dans le pays, il envoya plusieurs préfets et tribuns des

exutisque armis,
se recipiunt in castra
nasque munitiones.
Quo prælio facto,
Galba, quod nolebat
tentare fortunam sæpius,
atque meminerat
se venisse in hiberna
alio consilio,
viderat
occurrisse aliis rebus,
permotus maxime
inopia frumenti
comneatusque,
omnibus ædificiis ejus vici
incensis die postero,
contendit
reverti in provinciam;
ac nullo hoste prohibente
aut demorante iter,
perduxit in Nantuates,
inde in Allobrogas,
legionem incolumem,
hiemavitque ibi.

VII. His rebus gestis,
quum de omnibus causis
Cæsar existimaret
Galliam pacatam,
Belgis superatis,
Germanis expulsis,
Sedunis victis
in Alpibus,
atque ita hieme inita
profectus esset
in Illyricum,
quod volebat adire
eas nationes quoque
et cognoscere regiones,
bellum subitum
coortum est in Gallia.
Causa ejus belli fuit hæc.
Adolescens P. Crassus
hiemarat in Andibus
cum septima legione
proximus mare Oceanum.
Is, quod inopia frumenti
erat in his locis,

et dépouillées de *leurs* armes,
ils se retirent dans *leur* camp
et leurs retranchements.
Lequel combat ayant été fait (livré),
Galba. parce qu'il ne-voulait-pas
tenter la fortune plus souvent,
et se souvenait
lui-même être venu en quartier-d'hiver
dans un autre dessein,
et avait vu *lui-même*
avoir rencontré d'autres événements,
ému surtout
par le manque de blé
et de vivres.
tous les édifices de ce bourg
ayant été incendiés le jour suivant.
se-mit-en-marche
pour revenir dans la province;
et aucun ennemi ne l'empêchant
ou ne retardant sa route,
il amena chez les Nantuates,
de là chez les Allobroges
sa légion saine-et-sauve
et hiverna là.

VII. Ces choses ayant été faites,
comme pour toutes raisons
César estimait
la Gaule *être* pacifiée (soumise),
les Belges ayant été vaincus,
les Germains ayant été chassés,
les Séduniens ayant été vaincus
dans les Alpes,
et qu'ainsi l'hiver étant commencé
il était parti
pour l'Illyrie,
parce qu'il voulait visiter
ces nations aussi
et reconnaître ces pays,
une guerre soudaine
s'éleva dans la Gaule.
La cause de cette guerre fut celle-ci.
Le jeune P. Crassus
avait hiverné chez les Andes
avec la septième légion
très-voisin de la mer *de* l'Océan.
Celui-ci, parce qu'une disette de blé
était dans ces contrées,

militum complures in finitimas civitates frumenti causa dimisit : quo in numero est T. Terrasidius, missus in Esuvios¹, M. Trebius Gallus in Curiosolitas², Q. Velanius cum T. Silio in Venetos³.

VIII. Hujus est civitatis longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto⁴, paucis portibus interjectis, quos tenent ipsi, omnes fere, qui eo mari uti consuerunt, habent vectigales. Ab his fit initium retinendi Silii atque Velanii, quod per eos suos se obsides, quos Crasso dedissent, recuperaturos existimabant. Horum auctoritate finitimi adducti (ut sunt Gallorum subita et repentina consilia), eadem de causa Trebium Terrasidiumque retinent, et, celeriter missis legatis,

soldats dans des cités voisines pour demander du froment : entre autres, T. Terrasidius fut député chez les Ésuviens, M. Trébius Gallus chez les Curiosolites, Q. Vélanius et T. Silius chez les Vénètes.

VIII. Ce dernier peuple est sans contredit celui dont l'autorité est la plus grande sur toute cette côte : les Vénètes ont de nombreux vaisseaux à l'aide desquels ils trafiquent avec la Bretagne ; ils sont supérieurs aux autres peuplades par la connaissance et la pratique de tout ce qui concerne la navigation, et, maîtres du petit nombre de ports disséminés sur cette mer immense et orageuse, ils ont pour tributaires presque tous ceux qui fréquentent l'Océan. Ce fut eux qui retinrent d'abord Silius et Vélanius, comptant recouvrer par ce moyen les otages qu'ils avaient donnés à Crassus. Entraînés par leur exemple, car les résolutions des Gaulois sont brusques et soudaines, les peuples voisins arrêtent par le même motif Trébius et Terrasi-

dimisit
complures præfectos
tribunosque militum
in civitates
finitimas
causa frumenti :
in quo numero
est T. Terrasidius,
missus in Esuvios.
M. Trebius Gallus
in Curiosolitas,
Q. Velanius cum T. Silio
in Venetos.

VIII. Auctoritas
hujus civitatis
est longe amplissima
omnis oræ maritimæ
earum regionum,
quod Veneti
et habent plurimas naves,
quibus consueverunt
navigare in Britanniam,
et antecedunt reliquos
scientia atque usu
rerum nauticarum,
et in impetu maris
magno atque aperto,
portibus paucis
interjectis,
quos tenent ipsi,
habent vectigales
fere omnes qui consueverunt
uti eo mari.

Initium
retinendi Silii
atque Velanii
fuit ab his,
quod existimabant
se recuperaturos per eos
suos obsides,
quos dedissent Crasso.
Finitimi,
adducti auctoritate horum
(ut consilia Gallorum
sunt subita et repentina),
retinent de eadem causa
Trebius Terrasidiumque,

envoya-de-divers-côtés
plusieurs préfets
et tribuns des soldats
dans les cités
limitrophes
en vue de *demandar* du blé :
dans lequel nombre (au nombre de ceux-ci)
est T. Terrasidius,
envoyé chez les Ésuviens,

M. Trébius Gallus
chez les Curiosolites,
Q. Vélanius avec T. Silius
chez les Vénètes.

VIII. L'autorité
de cette dernière cité [ble
est de loin (beaucoup) la plus considéra-
de toute la côte maritime
de ces contrées,
parce que les Vénètes
et ont de très-nombreux vaisseaux,
avec lesquels ils ont-coutume
de naviguer vers la Bretagne,
et dépassent tous-les-autres
par la connaissance et par la pratique
des choses navales, [lente)
et que sur une violence de mer (mer vio-
grande et ouverte (immense),
des ports peu-nombreux
étant placés-à-intervalle,
lesquels ports ils occupent eux-mêmes,
ils ont pour tributaires
à-peu-près tous ceux qui ont-coutume
de se servir de cette mer

L'initiative
de retenir Silius
et Vélanius
se fait (vient) d'eux,
parce qu'ils présumaient [d'eux
eux-mêmes devoir recouvrer au-moyen
leurs otages,
qu'ils avaient donnés à Crassus.

Les peuples voisins, [ceux-ci
amenés (déterminés) par l'exemple de
(comme les résolutions des Gaulois
sont soudaines et brusques),
retiennent pour la même cause
Trébius et Terrasidius.

per suos principes inter se conjurant, nihil nisi communi consilio acturos, eundemque omnis fortunæ exitum esse laturos; reliquasque civitates sollicitant, ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere, quam Romanorum servitutum perferre, mallent. Omni ora maritima celeriter ad suam sententiam perducta, communem legationem ad P. Crassum mittunt : « Si velit suos recipere, obsides sibi remittat. »

IX. Quibus de rebus Cæsar ab Crasso certior factus, quod ipse aberat longius, naves interim longas ædificari in flumine Ligeri, quod influit in Oceanum, remiges ex provincia institui, nautas gubernatoresque comparari jubet. His rebus celeriter administratis, ipse, quum primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit. Veneti reliquæque item civitates, cognito Cæsaris adventu, simul quod, quantum in se facinus admis-

dius, puis ils s'envoient à la tête des députés, et font serment entre eux, par l'intermédiaire de leurs chefs, de n'agir que d'un commun accord, et de courir tous les mêmes chances. Ils pressent les autres cités de préférer à l'esclavage des Romains la liberté qu'elles ont reçue de leurs ancêtres. Bientôt toute la côte partage leur sentiment, et ils envoient en commun une députation à P. Crassus. « S'il veut recouvrer ses officiers, qu'il renvoie les otages. »

IX. Informé de ces événements par Crassus, César, qui se trouvait alors trop éloigné, ordonne en attendant de construire des vaisseaux longs sur le fleuve de la Loire, qui va se jeter dans l'Océan, de lever des rameurs dans la province, de réunir des matelots et des pilotes. On exécute ses ordres sans retard, et, dès que la saison le lui permet, il se rend lui-même à l'armée. A la nouvelle de l'arrivée de César, les Vénètes et les autres peuples, comprenant de quel forfait ils se sont

et, legatis missis
celeriter,
conjurant inter se
per suos principes,
acturos nihil
nisi consilio communi,
omnesque laturos esse
eundem exitum fortunæ ;
sollicitantque
reliquas civitates,
ut mallent
permanere in ea libertate,
quam acceperant
a majoribus,
quam perferre
servitutem Romanorum.
Omni ora maritima
perducta celeriter
ad suam sententiam,
mittunt ad P. Crassum
legationem communem :
« Si velit recipere suos,
remittat sibi obsides. »

IX. Cæsar,
factus certior ab Crasso
de quibus rebus,
quod ipse aberat longius,
jubet interim
naves longas ædificari
in flumine Ligeri,
quod influit in Oceanum,
remiges ex provincia
institutui,
nautas gubernatoresque
comparari.
His rebus
administratis celeriter,
ipse, quum primum
potuit
per tempus anni,
contendit ad exercitum.
Veneti
itemque reliquæ civitates,
adventu Cæsaris cognito,
simul quod intelligebant
quantum facinus
admisissent in se

et, des députés ayant été envoyés
promptement,
ils prêtent-serment entre eux
par-l'intermédiaire-de *leurs* chefs,
eux ne devoir faire rien
sinon d'une résolution commune,
et tous devoir supporter
la même issue de fortune ;
et ils sollicitent
le reste-des cités,
afin qu'elles aimassent-mieux
rester dans cette liberté,
qu'elles avaient reçue
de *leurs* ancêtres,
que de supporter
la servitude (le joug) des Romains.
Toute la côte maritime
ayant été amenée promptement
à leur avis,
ils envoient vers P. Crassus
une députation commune :
disant : « S'il voulait recouvrer les siens,
qu'il renvoyât à eux *leurs* otages. »

IX. César,
fait mieux-informé (instruit) par Crassus
de ces faits, [loin,
parce que lui-même était-à-distance trop
ordonne en attendant
des vaisseaux longs être construits
sur le fleuve *de* la Loire,
qui coule (se jette) dans l'Océan,
des rameurs *tirés* de la province
être préparés,
des matelots et des pilotes
être réunis.
Ces choses
ayant été exécutées promptement,
lui-même, dès que d'abord (aussitôt que)
il *le* put (cela lui fut permis)
par la saison de l'année,
se rendit à l'armée.
Les Vénètes
et de même le reste-des cités,
l'arrivée de César étant apprise,
en-même-temps parce qu'ils comprenaient
quel-grand forfait [mis)
ils avaient accueilli sur eux-mêmes (com-

sent, intelligebant (legatos, quod nomen ad omnes nationes sanctum inviolatumque semper fuisset, retentos ab se et in vincula coniectos), pro magnitudine periculi bellum parare et maxime ea, quæ ad usum navium pertinent, providere instituunt, hoc majore spe, quod multum natura loci confidebant. Pedestria esse itinera concisa æstuariis¹, navigationem impeditam propter inscientiam locorum paucitatemque portuum sciebant; neque nostros exercitus propter frumenti inopiam diutius apud se morari posse confidebant; ac jam, ut omnia contra opinionem acciderent, tamen se quam plurimum navibus posse, Romanos neque ullam facultatem habere navium, neque eorum locorum, ubi bellum gesturi essent, vada, portus, insulas novisse; ac longe aliam esse navigationem in conciuso mari², atque in vastissimo atque apertissimo Oceano, perspiciebant. His initis consiliis, oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida

chargés en arrêtant et en jetant dans les fers des ambassadeurs, dont le caractère fut toujours sacré et inviolable chez toutes les nations, se préparent à la guerre en raison de la grandeur du péril, et s'appliquent surtout à rassembler tout ce qui est utile à une flotte, avec d'autant plus d'espoir qu'ils comptaient beaucoup sur la nature de leur pays. Ils savaient que les routes de terre étaient coupées de grèves, que la navigation était difficile à cause de l'ignorance des parages et de la rareté des ports; ils se disaient aussi que notre armée ne pourrait pas séjourner longtemps dans des contrées où elle manquerait de blé. Enfin, quand tout irait contre leur attente, ils étaient du moins très-puissants par leurs flottes, tandis que les Romains n'avaient pas de vaisseaux et ne connaissaient ni les sondes, ni les ports, ni les îles de cette côte où ils allaient faire la guerre; d'ailleurs, il était bien différent de naviguer dans une mer renfermée ou sur un océan ouvert et sans limites. Ces réflexions faites, ils fortifient leurs villes, y

legatos,
 nomen quod fuisset semper
 sanctum inviolatumque
 ad omnes nationes,
 retentos ab se
 et conjectos in vincula),
 instituunt parare bellum
 pro magnitudine periculi
 et providere
 maxime ea
 quæ pertinent
 ad usum navium,
 spe majore hoc,
 quod confidebant multum
 natura loci.
 Sciebant
 itinera pedestria
 esse concisa æstuariis,
 navigationem impeditam
 propter inscientiam
 locorum
 paucitatemque portuum;
 confidebant
 neque nostros exercitu
 posse morari diutius
 apud se,
 propter inopiam frumenti,
 ac jam,
 ut omnia acciderent
 contra opinionem,
 tamen se
 posse quam plurimum
 navibus;
 Romanos neque habere
 ullam facultatem navium,
 neque novisse vada,
 portus, insulas
 eorum locorum
 ubi gesturi essent bellum;
 ac perspiciebant
 navigationem
 esse longe aliam
 in mari concluso
 atque in Oceano vastissimo
 atque apertissimo.
 His consiliis initis,
 muniunt oppida,

(des députés,
 nom qui avait été toujours
 saint et inviolé
 chez toutes les nations,
 avoir été retenus par eux-mêmes
 et jetés dans les liens),
 se mettent à préparer la guerre
 selon la grandeur du péril
 et à faire-provision
 surtout de ces objets
 qui ont-rapport
 à l'emploi de vaisseaux,
 avec un espoir plus grand par ceci,
 qu'ils se fiaient beaucoup
 sur la nature du pays.
 Ils savaient
 les routes de-piétons (de terre)
 être coupées de grèves,
 la navigation être embarrassée (difficile)
 à-cause-de l'ignorance
 des lieux
 et du petit-nombre des ports;
 ils comptaient
 et nos armées
 ne pouvoir pas séjourner trop longtemps
 chez eux (dans leur pays),
 à-cause-de la disette du blé,
 et déjà (d'ailleurs),
 supposé-que toutes choses arrivassent
 contre leur attente,
 cependant eux-mêmes
 être-puissants très-grandement
 par les vaisseaux;
 les Romains et ne posséder
 aucune ressource de vaisseaux,
 et ne pas connaître les bas-fonds,
 les ports, les îles
 de ces lieux
 où ils devraient faire la guerre;
 et ils reconnaissaient
 la navigation
 être de loin (bien) différente
 sur une mer enfermée
 et sur l'Océan très-vaste
 et très-ouvert.
 Ces résolutions ayant été formées
 ils fortifient leurs places,

comportant, naves in Venetiam, ubi Cæsarem primum esse bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt, cogunt. Socios sibi ad id bellum Osismios¹, Lexovios, Nannetes, Ambiliatos, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt; auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, arcessunt.

X. Erant hæ difficultates belli gerendi, quas supra ostendimus; sed multa Cæsarem tamen ad id bellum incitabant: injuriæ retentorum equitum² Romanorum; rebellio facta post deditionem; defectio datis obsidibus; tot civitatum conjuratio; imprimis, ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes sibi idem licere arbitrarentur. Itaque quum intelligeret omnes fere Gallos novis rebus studere et ad bellum mobiliter celeriterque excitari, omnes autem homines natura libertati studere et conditionem servitutis odisse, priusquam plures civitates con-

transportent tout le blé de la campagne, et réunissent tout ce qu'ils peuvent de vaisseaux dans la Vénétie, que César devait évidemment choisir pour premier théâtre de la guerre. Ils font entrer dans leur alliance les Osismiens, les Lexoviens, les Nannètes, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Ménapiens; ils font venir des secours de la Bretagne, située en face de leur pays.

X. Nous venons de faire voir quelles étaient les difficultés de cette guerre; cependant bien des motifs engageaient César à l'entreprendre: la détention outrageante de chevaliers romains; une révolte après la soumission; une défection après avoir donné des otages; une ligue de tant de cités; par-dessus tout, la crainte que les autres peuples, si l'on négligeait cette insulte, ne se crussent en droit d'en faire autant. Sachant donc que presque tous les Gaulois sont avides du changement, qu'ils se décident à faire la guerre avec autant de légèreté que de précipitation, que tous les hommes, par un instinct naturel, aiment la liberté et haïssent l'état de servitude, il

comportant frumenta
ex agris in oppida,
cogunt in Venetiam,
ubi constabat
Cæsarem gesturum esse
primum bellum,
naves
quam possunt plurimas.
Adsciscunt sibi socios
ad id bellum
Osismios, Lexovios,
Nannetes, Ambiliatos,
Morinos, Diablintes,
Menapios;
arcessunt auxilia
ex Britannia,
quæ est posita
contra eas regiones.

X. Difficultates
belli gerendi erant hæ,
quas ostendimus supra;
sed multa tamen
incitabant Cæsarem
ad id bellum :
injuriam
equitum Romanorum
retentorum ;
rebellio facta
post deditionem ;
defectio obsidibus datis ;
conjuratio tot civitatum ;
imprimis, ne,
hac parte neglecta,
reliquæ nationes
arbitrarentur
idem licere sibi.
Itaque quum intelligeret
fere omnes Gallos
studere rebus novis
et excitari ad bellum
mobilitate celeriterque,
autem omnes homines
natura
studere libertati
et odisse
conditionem servitutis,
putavit exercitum

ils transportent du blé
des champs dans les places,
ils rassemblent dans la Vénétie,
où il était-constant
César devoir faire
d'abord la guerre,
des vaisseaux *aussi nombreux* [breux.
qu'ils peuvent *rassembler* les plus nom-
bres adjoignent à eux-mêmes *comme com-*
pour cette guerre [pagnons
les Osismiens, les Lexoviens,
les Nannètes, les Ambiliates,
les Morins, les Diablintes,
les Ménapiens ;
ils mandent des secours
de la Bretagne,
qui est située
vis-à-vis ces contrées.

X. Les difficultés
de la guerre-à-faire étaient celles-ci,
que nous avons montrées ci-dessus ;
mais de nombreux *motifs* cependant
excitaient César
à cette guerre ;
les injures
de chevaliers romains
retenus ;
une révolte faite (arrivée)
après la soumission ;
la défection des otages ayant été donnés,
la conspiration de tant-de cités ;
surtout *la crainte* que,
cette partie ayant été négligée,
le reste-des nations
ne pensassent
la même chose être permise à elles.
Aussi comme il comprenait
à-peu-près tous les Gaulois [veau
se passionner pour un état-de-choses nou-
et être excités à la guerre
légèrement et promptement,
d'autre-part tous les hommes
par *leur* nature
se passionner pour la liberté
et haïr
la condition (l'état) d'esclavage,
il pensa l'armée

spirarent, partiendum sibi ac latius distribuendum exercitum putavit.

XI. Itaque T. Labienum legatum in Treviros¹, qui proximi flumini Rheno sunt, cum equitatu mittit. Huic mandat, Remos² reliquosque Belgas adeat, atque in officio contineat, Germanosque, qui auxilio a Belgis arcessiti dicebantur, si per vim navibus flumen transire conentur, prohibeat. P. Crassum cum cohortibus legionariis duodecim et magno numero equitatus in Aquitaniam proficisci jubet, ne ex his nationibus auxilia in Galliam³ mittantur ac tantæ nationes jungantur. Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolitas Lexoviosque mittit, quæ eam manum destinendam curet. D. Brutum adolescentem classi Gallicisque navibus, quas ex Pictonibus et Santonis⁴ reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat præficit, et, quum primum pos-

crut devoir diviser son armée et l'étendre davantage avant que de nouvelles cités ne se joignissent à la ligue.

XI. Il envoie donc le lieutenant T. Labiénus avec la cavalerie chez les Trévires, qui habitent le voisinage du Rhin. Il lui ordonne de visiter les Rémois et les autres peuples Belges, de les contenir dans le devoir, et de repousser les Germains, dont les Belges, disait-on, avaient réclamé le secours, s'ils tentaient de passer le fleuve malgré lui avec des bateaux. Il fait partir P. Crassus pour l'Aquitaine avec douze cohortes légionnaires et une nombreuse cavalerie, afin que les Gaulois ne fissent pas de secours de ces contrées, et que ces nations si puissantes ne se liguent point entre elles. Il détache le lieutenant Q. Titurius Sabinus avec trois légions chez les Unelles, les Curiosolites et les Lexoviens pour occuper leurs forces. Il donne au jeune D. Brutus le commandement de la flotte et des vaisseaux gaulois rassemblés chez les Pictons, les Santons et dans les autres contrées soumises, et

partiendum sibi
ac distribuendum latius,
priusquam plures civitates
conspirarent.

XI. Itaque
mittit in Treviros,
qui sunt proximi
flumini Rheno,
legatum T. Labienum
cum equitatu.
Mandat huic
adeat Remos
reliquosque Belgas,
atque contineat in officio,
prohibeatque Germanos,
qui dicebantur
arcessiti auxilio a Belgis,
si conentur
transire flumen per vim
navibus.

Jubet P. Crassum
proficisci in Aquitaniam
cum duodecim cohortibus
legionariis
et magno numero
equitatus,
ne auxilia
mittantur in Galliam
ex his nationibus,
ac tantæ nationes
conjugantur.

Mittit
Q. Titurium Sabinum
legatum
cum tribus legionibus
in Unellos,
Curiosolitas Lexoviosque,
qui curet
eam manum distinendam.
Præficit classi
navibusque Gallicis,
quas jusserat convenire
ex Pictonibus et Santonis
reliquisque regionibus
pacatis,
adolecentem D. Brutum,
et jubet

devoir être divisée à (par) lui-même
et devoir être répartie plus au large,
avant que de plus nombreuses cités
se liguassent.

XI. En-conséquence
il envoie chez les Trévires,
qui sont les plus proches
du fleuve du Rhin,
le lieutenant T. Labiénus
avec la cavalerie.
Il ordonne à celui-ci
qu'il visite les Rémois
et le reste-des Belges,
et les maintienne dans le devoir,
et qu'il repousse les Germains,
qui étaient dits
appelés au secours par les Belges,
s'ils essayaient
de traverser le fleuve par la force
sur des vaisseaux.
Il ordonne P. Crassus
partir pour l'Aquitaine
avec douze cohortes
légionnaires
et un grand nombre
de cavalerie (cavaliers),
de peur que des secours
ne soient envoyés en Gaule
de chez ces nations,
et que de si-grandes nations
ne se réunissent.
Il envoie
Q. Titurius Sabinus
lieutenant
avec trois légions
chez les Unelles,
les Curiosolites et les Lexoviens,
qui devrait (pour) prendre-soin
cette troupe devoir être tenue-à-l'écart.
Il met à-la-tête-de la flotte
et des vaisseaux gaulois,
qu'il avait ordonné se rassembler
de chez les Pictons et les Santons
et les autres contrées
pacifiées (soumises),
le jeune D. Brutus,
et lui ordonne

sit, in Venetos proficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit.

XII. Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut, posita in extremis lingulis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, quum ex alto se æstus incitavisset, quod bis accidit semper horarum duodecim spatio, neque navibus, quod, rursus minuente æstu, naves in vadis afflictaerentur. Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediabatur; ac, si quando, magnitudine operis forte superati, extruso mari aggere ac molibus, atque his oppidi mœnibus adæquatis, suis fortunis desperare cœperant, magno numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua deportabant omnia, seque in proxima oppida recipiebant. Ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci defendebant. Hæc eo facilius magnam partem æstatis faciebant, quod nostræ naves tempestatibus

lui ordonne de partir le plus tôt possible pour la Vénétie, où il se rend lui-même avec ses troupes de terre.

XII. Voici quelle était à peu près la position des villes des Vénètes : situées à l'extrémité de langues de terre et de promontoires, on ne pouvait en approcher à pied quand la marée s'avancait de la haute mer, ce qui arrive deux fois par jour à douze heures d'intervalle, ni sur des vaisseaux, parce que, quand la marée se retirait, ils échouaient sur des bas-fonds. Ainsi le flux et le reflux nous empêchaient également d'assiéger leurs places, et si quelquefois la mer, vaincue par d'immenses travaux, était repoussée par nos digues, quand nos terrasses atteignaient la hauteur des remparts, les ennemis, désespérant de leur salut, faisaient avancer un grand nombre de vaisseaux, ce qui leur était extrêmement facile, y embarquaient toutes leurs richesses et se retiraient dans les places voisines, où ils recommençaient à se défendre avec les mêmes avantages de position. C'est ce qu'ils firent pendant une grande partie de l'été, d'autant plus aisément que nos navires étaient retenus par

proficisci in Venetos
quum primum posset.
Ipse contendit eo
copiis pedestribus.

XII. Situs oppidorum
erant fere ejusmodi,
ut, posita
in extremis lingulis
promontoriisque,
haberent aditum
neque pedibus,
quum æstus
se incitavisset ex alto,
quod accidit semper bis
spatio
duodecim horarum,
neque navibus,
quod, æstu
minuente rursus,
naves afflictaarentur
in vadis.
Ita oppugnatio oppidorum
impediebatur utraque re;
ac, si quando,
superati forte
magnitudine operis,
mari extruso
aggere ac molibus,
atque his adæquatis
moenibus oppidi.
cœperant desperare
suis fortunis,
magno numero navium
appulso,
cujus rei
habebant
summam facultatem,
deportabant omnia sua,
seque recipiebant
in oppida proxima.
Ibi se defendebant rursus
lisdem opportunitatibus
loci.
Faciebant hæc
magnam partem æstatis
eo facilius,
quod nostræ naves

de partir chez les Vénètes
lorsque d'abord (dès que) il *le* pourrait.
Lui-même se rend là
avec les troupes de-pied (l'infanterie).

XII. Les positions des places
étaient à-peu-près de-cette-sorte,
que, étant situées
à l'extrémité-de petites-langues *de terre*
et de promontoires,
elles *n'*avaient d'accès
ni pour les pieds (les piétons),
lorsque la marée
s'était élancée de la haute *mer*,
ce qui arrive toujours deux-fois *par jour*
à une distance (un intervalle)
de douze heures,
ni pour les vaisseaux,
parce que, la marée
diminuant (baissant) de nouveau,
les vaisseaux se heurtaient (s'échouaient)
dans les bas-fonds.
Ainsi le siège des places
étoit empêché par l'une-et-l'autre chose;
et, si quelquefois,
vaincus par hasard
par la grandeur des travaux,
la mer ayant été refoulée
par une terrasse et des digues,
et celles-ci ayant été égalées
aux murailles de la place,
ils commençaient à désespérer
de leur fortune,
un grand nombre de vaisseaux
ayant été approché,
de laquelle chose
ils avaient
la plus grande facilité,
ils emportaient tous leurs *biens*,
et se retiraient
dans les places les plus proches.
Là ils se défendaient de nouveau
par les mêmes commodités
de position.
Ils faisaient (firent) ces choses
pendant une grande partie de l'été
d'autant plus facilement,
que nos vaisseaux

detinebantur summaque erat vasto atque aperto mari, magnis æstibus, raris ac prope nullis portibus, difficultas navigandi.

XIII. Namque ipsorum naves ad hunc modum factæ armatæque erant. Carinæ aliquanto planiores quam nostrarum navium, quo facilius vada ac decessum æstus excipere¹ possent : proræ admodum erectæ atque item puppes, ad magnitudinem fluctuum tempestatumque accommodatæ ; naves totæ factæ ex robore, ad quamvis vim et contumeliam perferendam, trans tra pedalibus in altitudinem trabibus confixa clavis ferreis, digiti pollicis crassitudine ; ancoræ, pro funibus, ferreis catenis revinctæ ; pelles pro velis, alutæque tenuiter confectæ, sive propter lini inopiam atque ejus usus inscientiam, sive eo, quod est magis verisimile, quod tantas tempestates Oceani tantosque impetus ventorum sustineri ac tanta onera navium regi

des tempêtes, et qu'il était très-difficile de naviguer sur cette mer vaste et sans abri, avec ses grandes marées et peu ou presque pas de ports.

XIII. Quant à eux, leurs vaisseaux étaient construits et grés de la manière suivante : ils avaient la carène un peu plus plate que les nôtres, afin de moins souffrir sur les bas-fonds et à la marée basse ; la proue et la poupe étaient très-élevées, comme le voulait la violence des flots et des tempêtes ; ils étaient tout entiers de chêne, afin de supporter tous les chocs, tous les accidents ; les bancs des rameurs étaient fixés par des chevilles de fer de la grosseur du pouce à des poutres d'un pied d'épaisseur ; les ancres étaient attachées par des chaînes de fer au lieu de câbles ; en place de voiles, ils avaient des peaux amincies et assouplies, soit qu'ils manquassent de lin et qu'ils en ignorassent l'usage, soit, ce qui est plus probable, qu'ils jugeassent que des voiles ne pourraient pas supporter les violentes tempêtes et les coups de vent de l'Océan, ni faire mouvoir aisément de si pesant²

detinebantur tempestatibus
difficultasque navigandi
erat summa,
mari vasto atque aperto,
æstibus magnis,
portibus raris
ac prope nullis.

XIII. Namque naves
ipsorum
erant factæ armatæque
ad hunc modum.
Carinæ
aliquanto planiores
quam nostrarum navium,
quo possent excipere
facilius
vada ac decessum æstus,
proræ admodum erectæ
atque puppes item,
accommodatæ
ad magnitudinem fluctuum
tempestatumque;
naves
factæ totæ ex robore,
ad perferendam
quamvis vim
et contumeliam;
transtra
confixa clavis ferreis
crassitudine digiti pollicis
trabibus pedalibus
in altitudinem;
ancoræ
revinctæ catenis ferreis
pro funibus;
pelles pro velis,
alutæque
confectæ tenuiter,
sive propter inopiam lini
atque inscientiam ejus usus,
sive,
quod est magis verisimile,
eo quod arbitrabantur
tempestates tantas Oceani
impetusque tantos
ventorum
non posse satis commode

étaient retenus par les tempêtes
et que la difficulté de naviguer
était extrême,
la mer *étant* vaste et ouverte,
les marées *étant* grandes,
les ports *étant* rares
et presque nuls.

XIII. Car les navires
d'eux-mêmes
étaient faits et gréés
de cette manière-ci.
Les carènes
étaient un peu plus plates
que *celles* de nos vaisseaux,
afin qu'elles pussent recevoir (supporter)
plus facilement
les bas-fonds et la retraite de la marée ;
les proues *étaient* fort élevées
et les poupes de même,
appropriées
à la grandeur des flots
et des tempêtes ;
les vaisseaux
faits tout-entiers de chêne,
pour supporter
toute-sortes-de violence (choc)
et d'outrage ;
les bancs-de-rameurs
étaient fixés par des clous de-fer,
de la grosseur du doigt pouce
en poutres d'un-pied
en épaisseur ;
les ancres
attachées par des chaînes de-fer
au-lieu-de câbles ;
des peaux au-lieu-de voiles,
et des cuirs
confectionnés finement (minces),
soit à-cause-du manque de lin
et de l'ignorance de cet (son) usage,
soit,
ce qui est plus vraisemblable,
parce qu'ils pensaient
les tempêtes si-grandes de l'Océan
et les chocs si-grands
des vents
ne pouvoir pas assez aisément

velis non satis commode posse arbitrabantur. Cum his navibus nostræ classi ejusmodi congressus erat, ut una celeritate et pulsu remorum præstaret, reliqua, pro loci natura, pro vi tempestatum, illis essent aptiora et accommodatiora : neque enim his nostræ rostro nocere poterant ; tanta in eis erat firmitudo : neque propter altitudinem facile telum adigebatur, et eadem de causa minus commode copulis continebantur. Accedebat ut, quum sævire ventus cœpisset et se vento dedissent, et tempestatem ferrent facilius, et in vadis consisterent tutius, et, ab æstu relictæ, nihil saxa et cautes timerent : quarum rerum omnium nostris navibus casus erat extimescendus.

XIV. Compluribus expugnatis oppidis, Cæsar, ubi intellexit frustra tantum laborem sumi, neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque iis noceri posse, statuit expectandam

navires. Quand notre flotte en venait aux mains avec ces vaisseaux, elle leur était supérieure par l'agilité et par l'action des rames, mais pour tout le reste, les vaisseaux ennemis étaient bien plus propres et bien mieux adaptés à la nature des lieux et à la force de la mer ; les nôtres ne pouvaient les entamer avec l'éperon, tant ils étaient solides, et ils étaient si hauts qu'on avait peine à y lancer un javelot et que, pour la même raison, les grappins les arrêtaient moins facilement. De plus, lorsque le vent devenait violent, s'ils s'y abandonnaient, ils supportaient plus aisément la tempête, s'arrêtaient avec moins de péril sur les bas-fonds, et, quand la marée les mettait à sec, n craignaient ni les rochers ni les brisants : or, tous ces accident étaient redoutables pour notre flotte

XIV. Plusieurs places avaient été enlevées ; mais César, voyant que tant de travaux étaient inutiles, et qu'en prenant des villes il ne pouvait ni empêcher l'ennemi de fuir ni lui faire du mal, résolut

sustineri
 ac onera tanta navium
 regi velis.
 Congressus
 cum his navibus
 erat ejusmodi
 nostræ classi,
 ut præstaret
 celeritate una
 et pulsu remorum,
 reliqua essent illis
 aptiora et accommodatiora
 pro natura loci,
 pro vi tempestatum :
 neque enim nostræ
 poterant nocere his
 rostro ;
 tanta firmitudo
 erat in eis :
 neque telum adigebatur
 facile
 propter altitudinem,
 et de eadem causa
 continebantur
 minus commode
 copulis.
 Accedebat ut,
 quum ventus
 cœpisset sævire
 et se dedissent vento
 et ferrent tempestatem
 facilius,
 et consisterent tutius
 in vadis,
 et, relictæ ab æstu,
 timerent nihil
 saxa et cautes :
 quarum rerum omnium
 casus extimescendus erat
 nostris navibus.

XIV. Compluribus oppidis
 expugnatis,
 Cæsar, ubi intellexit
 tantum laborem
 sumi frustra,
 neque fugam hostium
 posse reprimi

être soutenus
 et les poids si-grands de vaisseaux
 être dirigés par des voiles.
 L'engagement
 avec ces vaisseaux
 était de-telle-sorte
 pour notre flotte,
 qu'elle l'emportait
 par la promptitude seule
 et le frapement des rames,
mais que les autres choses étaient à eux
 plus propres et mieux-adaptées
 selon la nature du lieu,
 selon la violence des tempêtes :
 et en effet nos *vaisseaux*
 ne pouvaient pas faire-de-mal à ceux-ci
 par l'éperon ;
 une si-grande solidité
 était en eux :
 et un trait n'était pas lancé
 facilement
 à cause de *leur* hauteur,
 et pour la même raison
 ils étaient retenus
 moins aisément
 par les grappins.
 A cela s'ajoutait que,
 lorsque le vent
 avait commencé à sévir
 et qu'ils s'étaient abandonnés au vent,
 et ils supportaient la tempête
 plus facilement,
 et ils s'arrêtaient plus sûrement
 dans les bas-fonds,
 et, quittés par la marée,
 ils *ne* craignaient en rien
 les rochers et les écueils :
 desquelles choses toutes
 le hasard devait être redouté
 pour nos vaisseaux.

XIV. Plusieurs places
 ayant été enlevées,
 César, dès qu'il eut compris
 une si-grande peine
 être prise en vain,
 et la fuite des ennemis
 ne pouvoir pas être arrêtée

classem. Quæ ubi convenit ac primum ab hostibus visa est, circiter ducentæ viginti naves eorum paratissimæ atque omni genere armorum ornatissimæ, profectæ ex portu, nostris adversæ constiterunt : neque satis Bruto, qui classi præerat, vel tribunis militum centurionibusque, quibus singulæ naves erant attributæ, constabat quid agerent, aut quam rationem pugnæ insisterent. Rostro enim noceri non posse cognoverant; turribus autem excitatis, tamen has altitudo puppium ex barbaris navibus superabat, ut neque ex inferiore loco satis commode tela adigi possent, et missa ab Gallis gravius acciderent. Unæ erat magno usui res præparata a nostris, falces præacutæ, insertæ affixæque longuriis, non absimili forma muralium falcium¹. His quum funes, qui antennas ad malos destinabant,

d'attendre la flotte. Dès qu'elle fut arrivée et que les ennemis l'aperçurent, environ deux cent vingt vaisseaux parfaitement équipés, munis de toutes sortes d'agrès, sortirent du port et se rangèrent devant elle : Brutus, qui commandait la flotte, et les tribuns des soldats ou les centurions qui étaient à la tête de chaque navire, ne savaient que faire ni quel plan adopter pour le combat. Ils n'ignoraient point que l'éperon ne pouvait rien ; les tours qu'ils avaient élevées étaient encore dominées par les poupes des vaisseaux barbares, en sorte qu'ils ne pouvaient lancer leurs traits de bas en haut avec avantage, tandis que ceux des Gaulois tombaient sur nous avec plus de pesanteur. Cependant une chose que nous avions préparée nous fut très-utile : c'étaient des faux bien tranchantes, attachées à de longues perches qui leur servaient de manche ; pour la forme elles ressemblaient à peu près aux faux de rempart. On s'en

oppidis captis,
 neque noceri his,
 statuit
 classem exspectandam
 Ubi quæ convenit
 ac visa est primum
 ab hostibus,
 ducentæ viginti naves
 eorum
 circiter,
 paratissimæ
 atque ornatissimæ
 omni genere armorum,
 profectæ ex portu,
 constiterunt
 adversæ nostris :
 neque quid agerent
 aut quam rationem pugnæ
 insisterent
 constabat satis
 Bruto,
 qui præerat classi,
 vel tribunis militum
 centurionibusque,
 quibus naves singulæ
 attributæ erant.
 Enim cognoverant
 non posse noceri
 rostro ;
 autem turribus excitatis,
 tamen altitudo puppium
 ex navibus barbaris
 superabat has,
 ut neque tela
 possent adigi
 satis commode
 ex loco inferiore,
 et missa ab Gallis
 acciderent gravius.
 Una res
 præparata a nostris
 erat magno usui,
 falces præacutæ, [riis,
 insertæ affixæque longu-
 forma non absimili
 falcium muralium.
 Quum funes

par des places prises,
 et ne ~~pouvoir pas~~ être fait de mal à ceux ci
 résolut
 la flotte devoir être attendue.
 Dès que celle-ci fut arrivée
 et eut été vue d'abord
 par les ennemis,
 deux-cent vingt vaisseaux
 d'eux
 environ,
 très-bien-équipés
 et très-bien-munis
 de toute espèce d'armes,
 partis du port,
 s'arrêtèrent
 en-face des nôtres :
 et ce qu'ils devaient faire
 ou quel plan de bataille
 ils devaient suivre
 n'était pas arrêté assez
 à Brutus,
 qui était-à-la-tête de la flotte,
 ou aux tribuns des soldats
 et aux centurions,
 à qui les vaisseaux un-à-un
 avaient été assignés.
 Car ils avaient reconnu
 ne pouvoir pas être fait de mal
 avec l'éperon ;
 d'autre-part des tours ayant été élevées,
 cependant la hauteur des poupes
 du-côté-des vaisseaux barbares
 dépassait celles-ci,
 de sorte que et des traits
 ne pouvaient pas être lancés
 assez avantageusement
 d'un lieu plus bas,
 et ceux lancés par les Gaulois
 tombaient plus pesamment.
 Une-seule chose
 préparée par les nôtres
 était à (d'une) grande utilité,
 des faux très-bien-aiguësées,
 ajustées et attachées à des perches,
 d'une forme non différente
 de celle des faux de rempart.
 Lorsque les câbles

comprehensi adductique erant, navigio remis incitato præerumpebantur. Quibus abscisis, antennæ necessario concidebant, ut, quum omnis Gallicis navibus spes in velis armamentisque consisteret, his ereptis, omnis usus navium uno tempore eriperetur. Reliquum erat certamen positum in virtute, qua nostri milites facile superabant, atque eo magis, quod in conspectu Cæsaris atque omnis exercitus res gerebatur, ut nullum paulo fortius factum latere posset : omnes enim colles ac loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.

XV. Dejectis, ut diximus, antennis, quum singulas binæ ac ternæ naves circumsteterant, milites summa vi transcendere in hostium naves contendebant. Quod postquam barbari fieri animadverterunt, expugnatis compluribus navibus, quum ei rei nullum reperiretur auxilium, fuga salutem petere conten-

servait pour saisir et attirer les cordages qui fixaient les vergues au mât ; puis, les rameurs faisant avancer le navire, les câbles se trouvaient rompus, les vergues tombaient nécessairement, et, comme les Gaulois mettaient tout leur espoir dans leurs voiles et leurs agrès, dès qu'on les en privait, on ôtait du même coup le mouvement à leurs vaisseaux. Le succès du combat ne dépendait plus alors que du courage, et nos soldats étaient facilement vainqueurs, d'autant plus que l'action se passait à la vue de César et de toute l'armée, et qu'aucun trait de bravoure ne pouvait rester ignoré ; en effet, nos troupes avaient occupé toutes les collines et toutes les hauteurs voisines d'où on apercevait la mer.

XV. Les vergues étant abattues, comme je l'ai dit, deux ou trois de nos vaisseaux entouraient un vaisseau ennemi, et nos soldats faisaient tous leurs efforts pour monter à l'abordage. Les barbares, voyant qu'ils ne pouvaient pas résister à cette manœuvre et que déjà plusieurs de leurs navires étaient pris, voulurent chercher leur salut

qui destinabant antennis
ad malos

comprehensi erant
adductique his,
navigio incitato remis,
prærumpebantur.

Quibus abscisis,
antennæ concidebant
necessario,
ut, quum omnis spes
navibus Gallicis
consisteret in velis
armamentisque,
his ereptis,
omnis usus navium
eriperetur uno tempore.

Reliquum certamen
positum erat in virtute,
qua nostri milites
superabant facile,
atque eo magis,
quod res gerebatur
in conspectu Cæsaris
atque omnis exercitus,
ut nullum factum
paulo fortius
posset latere :

enim omnes colles
ac loca superiora, [quos
unde erat despectus propin-
in mare,
tenebantur ab exercitu.

XV Antennis dejectis,
ut diximus,
quum binæ ac ternæ naves
circumsteterant singulas,
milites contendebant
summa vi
transcendere
in naves hostium.
Postquam barbari
animadverterunt quod fieri,
compluribus navibus
expugnatis,
quum nullum auxilium
reperiretur ei rei, [tem
contenderunt petere salu-

qui fixaient les antennes
aux mâts

avaient été saisis
et amenés par ces *fauæ*,
le navire étant poussé par les rames,
ils étaient rompus.

Lesquels *câbles* étant coupés,
les antennes tombaient
nécessairement,
de-sorte-que, comme tout espoir
pour les vaisseaux gaulois
reposait sur les voiles
et les agrès,
ceux-ci étant enlevés,
tout emploi des vaisseaux
était enlevé dans un-seul (même) temps.

Le reste-de la lutte
était placé sur (dépendait de) la valeur,
par laquelle nos soldats
l'emportaient facilement,
et d'autant plus,
que l'affaire se passait
à la vue de César
et de toute l'armée,
de-sorte qu'aucune action

un peu plus courageuse *que les autres*
ne pouvait rester-cachée :

car toutes les collines
et les lieux plus élevés [de près)
d'où était une vue proche (d'où on voyait
sur la mer,
étaient occupés par l'armée.

XV. Les antennes ayant été abattues,
comme nous avons dit,
quand deux et (ou) trois *de nos* vaisseaux
avaient entouré un *vaisseau ennemi*,
nos soldats s'efforçaient
avec la plus grande vigueur
de monter
sur les vaisseaux des ennemis.
Après que les barbares
eurent remarqué ceci se faire,
plusieurs vaisseaux
ayant été pris *par nos soldats*,
comme aucun remède
n'était trouvé à ce fait,
ils s'efforcèrent de chercher le salut

derunt, ac jam conversis in eam partem navibus, quo ventus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas exstitit, ut se ex oco commovere non possent. Quæ quidem res ad negotium conficiendum maxime fuit opportuna : nam singulas nostri consecrati expugnaverunt, ut perpaucae ex omni numero, noctis interventu, ad terram pervenerint, quum ab hora fere quarta usque ad solis occasum pugnaretur.

XVI. Quo prælio bellum Venetorum totiusque oræ maritimæ confectum est. Nam, quum omnis juvenus, omnes etiam gravioris ætatis, in quibus aliquid consilii aut dignitatis fuit, eo convenerant; tum navium quod ubique fuerat, in unum locum coegerant : quibus amissis, reliqui, neque quo se reciperent, neque quemadmodum oppida defenderent, habebant. Itaque se suaque omnia Cæsari dediderunt. In quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum tem-

dans la fuite. Déjà ils avaient tourné leurs vaisseaux au vent, quand il se fit tout à coup une bonace, un calme tel, qu'ils ne purent bouger. Cet accident arriva fort à propos pour terminer l'affaire : car nos soldats joignirent les vaisseaux, les prirent l'un après l'autre, et, de toute cette flotte, un très-petit nombre de voiles put gagner la terre à la faveur de la nuit. L'engagement avait duré depuis la quatrième heure du jour jusqu'au coucher du soleil.

XVI. Cette bataille mit fin à la guerre avec les Vénètes et avec tous les peuples de la côte. En effet, tous les jeunes gens, tous les hommes plus avancés en âge et qui avaient de l'expérience ou du crédit, s'étaient rassemblés là ; tous leurs vaisseaux avaient été réunis sur ce seul point : après les avoir perdus, les ennemis n'avaient plus ni retraites ni moyens de défendre leurs villes. Ils se livrèrent à César, corps et biens. César crut devoir les châtier sévèrement, afin

fuga :

ac navibus conversis jam
in eam partem
quo ventus ferebat,
subito tanta malacia
ac tranquillitas
exstitit,

ut non possent se commo-
ex loco. [vere

Quæ res quidem
fuit maxime opportuna
ad conficiendum negotium :
nam nostri
consectati singulas
expugnaverunt,
ut perpaucae
ex omni numero ,
interventu noctis,
pervenerint ad terram ,
quum pugnaretur
a quarta hora fere
usque ad occasum solis.

XVI. Quo prælio
bellum Venetorum
totiusque oræ maritimæ
confectum est.

Nam,
quum omnis juvenus ,
etiam omnes
ætatis gravioris
in quibus fuit
aliquid consilii
aut dignitatis,
convenerant eo ;
tum coegerant
in unum locum
navium
quod fuerat ubique :
quibus amissis,
reliqui habebant
neque quo se reciperent,
neque quemadmodum
defenderent oppida.

Itaque dediderunt Cæsari
se omniaque sua.

In quos

Cæsar statuit vindicandum

par la fuite :

et les vaisseaux étant tournés déjà
vers ce (le) côté
où le vent portait,
soudain une si-grande bonace
et un *si grand* calme
se présenta,

qu'ils ne pouvaient se mouvoir
de l'endroit où ils étaient.

Lequel fait à la vérité

fut le plus commode
pour achever l'affaire :

car nos *soldats*
ayant poursuivi *les vaisseaux* un à-un
les prirent,
de-sorte-que de très-peu-nombreux
de tout ce nombre,
grâce à l'intervention de la nuit,
parvinrent à terre,
après qu'on avait combattu
depuis la quatrième heure environ
jusqu'au coucher du soleil.

XVI. Par ce combat
la guerre des Vénètes
et de toute la côte maritime
fut achevée.

Car,
d'une-part toute la jeunesse,
et même tous ceux
d'un âge plus pesant (avancé),
dans lesquels (était)
quelque chose de (quelque) sagesse
ou de (quelque) dignité,
s'étaient réunis là ;
d'autre-part ils avaient rassemblé
en un-seul lieu
la somme de vaisseaux
qui avait été (s'était trouvée) partout :
lesquels étant perdus,
ceux-qui-restaient n'avaient
ni un endroit où ils pussent se retirer,
ni un moyen comment (par lequel)
ils pussent défendre leurs places.

Aussi ils rendirent à César
eux-mêmes et tous leurs biens.

Contre lesquels

César résolut qu'il fallait sévir

pus a barbaris. jus legatorum conservaretur. Itaque, omni senatu necato, reliquos sub corona vendidit ¹.

XVII. Dum hæc in Venetis geruntur, Q. Titurius Sabinus cum iis copiis, quas a Cæsare acceperat, in fines Unellorum pervenit ². His præerat Viridovix, ac summam imperii tenebat earum omnium civitatum quæ defecerant, ex quibus exercitum magnasque copias coegerat. Atque his paucis diebus Aulerci Eburovices ³ Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clauserunt, seque cum Viridovice conjunxerunt; magnaue præterea multitudo undique ex Gallia perditorum hominum latronumque convenerat, quos spes prædandi studiumque bellandi ab agricultura et quotidiano labore revocabat. Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat, quum Viridovix contra eum duum millium spatio consedisset, quotidieque productis copiis pugnandi po-

qu'à l'avenir les barbares respectassent plus religieusement le caractère des ambassadeurs. En conséquence, il fit mettre à mort tout le sénat, et fit vendre le reste à l'encan.

XVII. Tandis que ces événements s'accomplissaient en Vénétie, Q. Titurius Sabinus arrivait sur le territoire des Unelles avec les troupes que César lui avait données. Leur chef Viridovix exerçait l'autorité suprême sur toutes les cités rebelles, d'où il avait tiré une armée considérable. Depuis quelques jours, les Aulerces Éburovices et les Lexoviens avaient massacré leur sénat, parce qu'il ne voulait pas déclarer la guerre, avaient fermé leurs portes et s'étaient joints à Viridovix. De toutes les parties de la Gaule étaient arrivés en foule des hommes perdus de crimes et des brigands que l'espoir du pillage et leur humeur belliqueuse détournaient de l'agriculture et de leurs travaux journaliers. Sabinus se tenait enfermé dans un camp avantageux de toute manière, tandis que Viridovix était venu s'établir à deux milles en face de lui, et tous les jours, faisant sortir ses troupes,

gravius eo,
quo jus legatorum
conservaretur diligentius
a barbaris
in reliquum tempus
Itaque,
omni senatu necato,
vendidit reliquos
sub corona.

XVII. Dum hæc
gerantur in Venetis,
Q. Titurius Sabinus,
cum iis copiis
quas acceperat a Cæsare,
pervenit in fines Unellorum.
Viridovix præerat his,
actenebat summam imperii
omnium earum civitatum,
quæ defecerant,
ex quibus coegerat
exercitum
magnasque copias.
Atque his paucis diebus
Aulerci Eburovices
Lexovique,
suo senatu interfecto,
quod nolebant
esse auctores belli,
clauserunt portas,
et conjunxerunt
cum Viridovice;
prætereaque
magna multitudo
hominum perditorum
latronumque,
quos spes prædandi
studiumque bellandi
revocabat ab agricultura
et labore quotidiano,
convenerat
undique ex Gallia.
Sabinus sese tenebat castris
loco idoneo omnibus rebus,
quum Viridovix
consedisset contra eum
spatio duum millium.
quotidieque

plus sévèrement pour cela,
que le droit des députés
fût observé plus exactement
par les barbares
pour le reste-du temps.
Aussi,
tout le sénat ayant été mis-à-mort,
il vendit les autres
sous la couronne (à l'encan).

XVII. Tandis que ces événements
se passent chez les Vénètes,
Q. Titurius Sabinus,
avec ces (les) troupes
qu'il avait reçues de César,
arriva sur les frontières des Unelles.
Viridovix était-à-la-tête-de ceux-ci,
et possédait la suprématie du commande-
de toutes ces cités, [ment
qui avaient fait-défection,
de chez lesquelles il avait rassemblé
une armée
et de grandes troupes.
Et depuis ces quelques *derniers* jours
les Aulerces Éburovices
et les Lexoviens,
leur sénat ayant été massacré,
parce qu'ils (les sénateurs) ne-voulaient-
être les moteurs de la guerre, [pas
fermèrent les portes,
et s'unirent
avec Viridovix
et en outre
une grande multitude
d'hommes perdus
et de bandits,
que l'espoir de piller
et l'ardeur de guerroyer
rappelait (détournait) de l'agriculture
et de leur travail quotidien,
avait afflué
de-tous-les-côtés de la Gaule.
Sabinus se tenait dans son camp
dans un lieu propre à tous événement
tandis que Viridovix
s'était établi en face de lui
à une distance de deux milles,
et chaque-jour

testatem faceret ; ut jam non solum hostibus in contemptionem Sabinus veniret , sed etiam nostrorum militum vocibus non-nihil carperetur : tantamque opinionem timoris præbuit , ut jam ad vallum castrorum hostes accedere auderent. Id ea de causa faciebat , quod cum tanta multitudine hostium , præsertim eo absente , qui summam imperii teneret , nisi æquo oco aut opportunitate aliqua data , legato dimicandum non existimabat.

XVIII. Hac confirmata opinione timoris , idoneum quemdam hominem et callidum delegit , Gallum , ex his quos auxilii causa secum habebat. Huic magnis præmiis pollicitationibusque persuadet uti ad hostes transeat , et , quid fieri velit , edocet. Qui , ubi pro perfuga ad eos venit , timorem Romanorum proponit ; quibus angustiis ipse Cæsar a Venetis prema-

présentait la bataille. Déjà non-seulement Sabinus était méprisé des ennemis , mais nos soldats ne le ménageaient plus dans leurs propos. Telle fut enfin l'idée qu'il donna de sa timidité , que les barbares osaient s'approcher des retranchements de notre camp. Ce qui le portait à agir ainsi , c'est qu'il ne croyait pas qu'un lieutenant dût en venir aux mains avec un ennemi si nombreux , surtout en l'absence de celui qui exerçait le commandement en chef , à moins d'avoir l'avantage du terrain ou de trouver une occasion favorable.

XVIII. Quand il fut bien établi que Sabinus avait peur , il choisit parmi les Gaulois qui l'avaient suivi en qualité d'auxiliaires un homme adroit et entendu. A force de récompenses et de promesses , il lui persuade de passer à l'ennemi et l'instruit de son dessein. Dès que le Gaulois , se donnant pour transfuge , est arrivé chez les ennemis , il leur parle de l'épouvante des Romains ; il leur apprend que Cæsar , pressé par les Vénètes , est dans une situation critique , et que

copiis productis
 faceret potestatem
 pugnandi ;
 ut jam non solum Sabinus
 veniret in contemptionem
 hostibus,
 sed etiam carperetur
 nonnihil
 vocibus
 nostrorum militum :
 præbuitque
 tantam opinionem
 timoris,
 ut jam hostes
 auderent accedere
 ad vallum castrorum.
 Faciebat id de ea causa,
 quod non existimabat
 dimicandum legato
 eum tanta multitudine
 hostium,
 præsertim eo absente,
 qui teneret
 summam imperii,
 nisi loco æquo,
 aut aliqua opportunitate
 data.

XVIII. Hac opinione
 timori
 confirmata,
 delegitquemdam hominem
 idoneum et callidum,
 Gallum,
 ex iis quos habebat secum
 causa auxilii.
 Persuadet huic
 magnis præmiis
 pollicitationibusque
 uti transeat ad hostes,
 et edocet quid velit fieri.
 Qui,
 ubi venit ad eos
 pro perfuga,
 proponit
 timorem Romanorum ;
 docet quibus angustiis
 Caesar ipse

ses troupes étant menées-hors du camp
 lui faisait le pouvoir (offrait l'occasion)
 de combattre ;
 de-sorte-que déjà non-seulement Sabinus
 venait en mépris (était méprisé)
 aux (par les) ennemis,
 mais même était blâmé
 quelque-peu
 par les paroles
 de nos soldats :
 et il donna
 une si-grande opinion
 de peur éprouvée par lui,
 que déjà les ennemis
 osaient s'approcher
 du retranchement du camp.
 Il faisait cela pour ce motif,
 qu'il ne pensait pas
 qu'il y eût à lutter pour un lieutenant
 avec une si-grande multitude
 d'ennemis,
 surtout celui-là étant absent,
 qui tenait *en ses mains*
 la somme du commandement,
 sinon dans un lieu favorable,
 ou quelque occasion-avantageuse
 ayant été donnée.

XVIII. Cette opinion
 de sa peur
 ayant été établie,
 il choisit un certain homme
 apte et adroit,
 un Gaulois,
 de ceux qu'il avait avec lui
 en vue de secours (comme auxiliaires).
 Il persuade à celui-ci
 par de grandes récompenses
 et de grandes promesses
 qu'il passe aux ennemis,
 et lui apprend ce qu'il veut être fait.
 Celui-ci,
 dès qu'il est arrivé vers eux
 en-qualité-de transfuge,
 leur expose
 l'épouvante des Romains ;
 il leur apprend dans quelle position-cri-
 César lui-même [tique

tur, docet, neque longius abesse quin proxima nocte Sabinus clam ex castris exercitum educat et ad Cæsarem auxilii ferendi causa proficiscatur. Quod ubi auditum est, conclamant omnes occasionem negotii bene gerendi amittendam non esse, ad castra iri oportere. Multæ res ad hoc consilium Gallos hortabantur : superiorum dierum Sabini cunctatio, perfugæ confirmatio, inopia cibariorum, cui rei parum diligenter ab his erat provisum, spes Venetici belli¹, et quod fere libenter homines id quod volunt credunt. His rebus adducti, non prius Viridovicem reliquosque duces ex concilio dimittunt, quam ab his sit concessum arma uti capiant et ad castra contendant. Qua re concessa, læti, ut explorata victoria, sarmentis virgultisque collectis, quibus fossas Romanorum compleant, ad castra pergunt.

XIX. Locus erat castrorum editus et paulatim ab imo acclivis, circiter passus mille. Huc magno cursu contenderunt, ut

la nuit suivante, sans plus de retard, Sabinus doit quitter furtivement son camp et se porter au secours de César. A cette nouvelle, tous s'écrient qu'il ne faut pas laisser échapper une occasion si favorable, et qu'on doit marcher sur le camp romain. Bien des motifs portaient les Gaulois à cette résolution : l'hésitation de Sabinus pendant les jours précédents, les affirmations du transfuge, le manque de vivres, dont ils n'avaient pas eu assez de soin de se pourvoir, la confiance que leur inspirait la guerre de Vénétie, enfin le penchant naturel à l'homme de croire ce qu'il désire. Déterminés par ces circonstances, ils ne laissent point sortir de l'assemblée Viridovix et les autres chefs, avant qu'ils leur aient permis de prendre les armes et de marcher sur le camp. Ce point obtenu, aussi joyeux qu'^{si} la victoire était certaine, ils rassemblent des branches et des broussailles pour combler les fossés des Romains, et se dirigent vers nos retranchements.

XIX. Le camp était assis sur une hauteur dont la pente était assez douce ; il avait environ mille pas. Les Gaulois s'y portent à toutes

prematur a Venetis,
 neque abesse longius
 quin nocte proxima
 Sabinus educat clam
 exercitum ex castris,
 et proficiscatur ad Cæsarem
 causa ferendi auxilii.
 Ubi quod auditum est,
 omnes conclamant
 occasionem
 bene gerendi negotii
 non amittendam esse,
 oportere iri ad castra.
 Multæ res
 hortabantur Gallos
 ad hoc consilium :
 cunctatio Sabini
 dierum superiorum,
 confirmatio perfugæ,
 inopia cibariorum,
 cui rei provisum erat ab his
 parum diligenter,
 spes belli Venetici,
 et quod fere
 homines credunt libenter
 id quod volunt.
 Adducti his rebus,
 non dimittunt ex concilio
 Viridovicem
 reliquosque duces
 priusquam concessum sit
 ab his
 uti capiant arma
 et contendant ad castra.
 Qua re concessa,
 læti,
 ut victoria explorata,
 sarmentis virgultisque
 collectis,
 quibus compleant
 fossas Romanorum,
 pergunt ad castra.

XIX. Locus castrorum
 erat editus
 et acclivis paulatim
 ab imo,
 circiter mille passus.

est pressé par les Vénètes,
 et ne pas s'en manquer de loin (beaucoup)
 que la nuit prochaine
 Sabinus ne fasse-sortir furtivement
 son armée du camp,
 et ne parte vers César
 en vue de *lui* porter secours.
 Dès que cela eut été entendu,
 tous s'écrient
 l'occasion
 de bien faire l'affaire
 ne devoir pas être lâchée,
 falloir (qu'il fallait) qu'on allât vers le
 De nombreuses circonstances [camp.
 exhortaient les Gaulois
 à cette résolution :
 l'hésitation de Sabinus
 des (pendant les) jours précédents,
 l'affirmation du transfuge,
 le manque de vivres,
 à laquelle chose il avait été pourvu par
 peu soigneusement, [ceux-ci
 l'espoir de la guerre des-Vénètes,
 et *ce fait*, que ordinairement
 les hommes croient volontiers
 ce qu'ils désirent.
 Amenés (déterminés) par ces motifs,
 ils ne laissent-pas-sortir du conseil
 Viridovix
 et le reste-des chefs
 avant qu'il ait été accordé
 par ceux-ci
 qu'ils prennent les armes
 et se dirigent vers le camp *romain*.
 Laquelle chose ayant été accordée,
 joyeux,
 comme la victoire étant assurée,
 des branches et des broussailles
 ayant été ramassées,
 par lesquelles ils puissent combler
 les fossés des Romains,
 ils marchent vers le camp.

XIX. L'emplacement du camp
 était élevé
 et allant-en-pente peu-à-peu
 depuis le bas,
 environ de mille pas.

quam minimum spatii ad se colligendos armandosque Romanis daretur, exanimatique pervenerunt. Sabinus, suos hortatus, cupientibus signum dat. Impeditis hostibus propter ea, quæ ferebant, onera, subito duabus portis eruptionem fieri jubet. Factum est opportunitate loci, hostium inscientia ac defatigatione, virtute militum et superiorum pugnarum exercitatione, ut ne unum quidem nostrorum impetum ferrent ac statim terga verterent. Quos impeditos integris viribus milites nostri consecuti, magnum numerum eorum occiderunt : reliquos equites consecuti, paucos, qui ex fuga evaserant, reliquerunt. Sic uno tempore et de navali pugna Sabinus, et de Sabini victoria Cæsar certior factus, civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt. Nam, ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mol-

jambes, afin de laisser le moins de temps possible aux Romains pour se reconnaître et s'armer ; ils arrivent tout hors d'haleine. Sabinus exhorte les siens et leur donne le signal tant souhaité du combat. Tandis que les ennemis étaient encore embarrassés de leurs fardeaux, il fait faire, par deux portes, une brusque sortie. Grâce à l'avantage de la position, à l'ignorance et à la fatigue des ennemis, à la valeur de nos soldats, à l'expérience qu'ils avaient acquise dans les précédents combats, les Gaulois ne soutinrent même pas le premier choc, et sur-le-champ tournèrent le dos. Embarrassés comme ils étaient, nos soldats, dont les forces étaient intactes, les atteignirent et en tuèrent un grand nombre, la cavalerie poursuivit le reste, et il ne lui échappa que bien peu de fuyards. Ainsi, en même temps que Sabinus apprenait la nouvelle de la bataille navale, César connut la victoire de Sabinus, qui reçut aussitôt la soumission de toutes les cités. Car, de même que le caractère des Gaulois est ardent et prompt

contenderunt huc
 magno cursu,
 ut quam minimum spatii
 daretur Romanis
 ad se colligendos
 armandosque
 perveneruntque exanimati.
 Sabinus, hortatus suos,
 dat signum cupientibus.
 Hostibus impeditis
 propter ea onera
 quæ ferebant,
 jubet eruptionem
 fieri subito
 duabus portis.
 Factum est
 opportunitate loci,
 inscientia
 ac defatigatione hostium,
 virtute militum
 et exercitatione
 pugnarum superiorum,
 ut ferrent
 ne quidem unum impetum
 nostrorum
 ac verterent statim terga.
 Nostri milites
 viribus integris
 consecuti quos impeditos
 occiderunt
 magnum numerum eorum,
 equites consecrati reliquos
 reliquerunt paucos,
 qui evaserant ex fuga.
 Sic uno tempore
 et Sabinus
 factus certior
 de pugna navali,
 et Cæsar
 de victoria Sabini,
 omnesque civitates
 se dediderunt statim
 Titurio.
 Nam,
 ut animus Gallorum
 est alacer ac promptus
 ad suscipienda bella

Ils se portèrent là
 à grande course,
 afin que le moins possible d'espace (de
 fût donné aux Romains [temps)
 pour se remettre
 et s'armer,
 et ils y arrivèrent essoufflés.
 Sabinus, ayant exhorté les siens,
 donne le signal à *eux* qui *le* désiraient.
 Les ennemis étant embarrassés
 à-cause-de ces (des) fardeaux
 qu'ils portaient,
 il ordonne une sortie
 se faire tout-à-coup
 par deux portes.
 Il fut fait (il arriva)
 par la disposition-avantageuse du lieu,
 par l'ignorance
 et la fatigue des ennemis,
 par la valeur des soldats
 et par l'exercice
 des combats précédents,
 qu'ils *ne* soutinssent
 pas même un-seul choc
 des nôtres
 et tournassent sur-le-champ le dos.
 Nos soldats
 avec des forces *encore* entières
 ayant poursuivi ceux-ci embarrassés
 taillèrent-en-pièces
 un grand nombre d'eux ;
 les cavaliers ayant pourchassé le resta
 en laissèrent peu,
 qui s'étaient échappés de la déroute.
 Ainsi dans un-seul *et même* temps
 et Sabinus
 fut fait mieux-informé (fut instruit)
 de la bataille navale,
 et César
 de la victoire de Sabinus,
 et toutes les cités
 se rendirent sur-le-champ
 à Titurius.
 Car,
 comme l'esprit des Gaulois
 est vif et dispos
 pour entreprendre les guerres

lis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.

XX. Eodem fere tempore P. Crassus, quum in Aquitaniam pervenisset¹, quæ pars, ut ante dictum est, et regionum latitudine, et multitudine hominum, ex tertia parte Galliæ est æstimanda², quum intelligeret in iis locis sibi bellum gerendum, ubi paucis ante annis L. Valerius Præconinus, legatus, exercitu pulso, interfectus esset, atque unde L. Manlius, proconsul, impedimentis amissis profugisset, non mediocre sibi diligentiam adhibendam intelligebat. Itaque, re frumentaria provisa, auxiliis equitatuque comparato, multis præterea viris fortibus Tolosa et Narbone, quæ sunt civitates Galliæ provinciæ, finitimæ his regionibus, nominatim evocatis, in Sotiatum³ fines exercitum introduxit. Cujus adventu cognito, Sotiates, magnis copiis coactis equitatuque, quo

à courir aux armes, de même leur âme est molle et sans force pour supporter les revers.

XX. Dans le même temps à peu près, P. Crassus était arrivé dans l'Aquitaine; cette contrée, comme on l'a dit plus haut, par son étendue et par sa population, peut être considérée comme formant le tiers de la Gaule. Sachant qu'il allait faire la guerre dans un pays où, quelques années auparavant, le lieutenant L. Valérius Préconinus avait été tué et son armée battue, et d'où le proconsul L. Manlius avait été forcé de fuir en abandonnant ses bagages, Crassus comprenait combien il devait apporter de vigilance. Il se procura donc de vivres, rassembla des auxiliaires et de la cavalerie, fit venir en outre de Toulouse et de Narbonne, villes de la province de Gaule, limitrophe de l'Aquitaine, un grand nombre d'hommes de cœur qu'il désigna nominativement, et fit entrer ensuite son armée sur le territoire des Sotiates. A la nouvelle de son arrivée, les Sotiates rassemblèrent une nombreuse armée avec de la

ne mens eorum
est mollis
ac minime resistens
ad perferendas calamitates.

XX. Eodem tempore fere
P. Crassus,
quum pervenisset
in Aquitaniam,
quæ pars,
ut dictum est ante,
et latitudine regionum,
et multitudine hominum,
æstimanda est
ex tertia parte Galliæ,
quum intelligeret
bellum gerendum sibi
in iis locis,
ubi paucis annis ante
L. Valerius Præconinus,
legatus,
interfectus esset,
exercitu pulso,
atque unde L. Manlius,
proconsul,
profugisset,
impedimentis amissis,
intelligebat
diligentiam non mediocrem
adhibendam sibi.
Itaque,
re frumentaria provisa,
auxiliis
equitatuque comparato,
præterea viris fortibus
multis
evocatis nominatim
Tolosa
et Narbone,
quæ sunt civitates
provinciæ Galliæ,
finitimæ his regionibus,
introduxit exercitum
in fines Sotiatum.
Adventu cujus cognito,
Sotiates,
magnis copiis coactis
equitatuque,

ainsi le caractère d'eux
est mou
et nullement-ferme
pour supporter les malheurs.

XX. Dans ce-même temps à-peu-près
P. Crassus,
comme il était arrivé
en Aquitaine,
laquelle partie,
comme il a été dit auparavant,
et par l'étendue des contrées,
et par le grand-nombre des hommes (ha-
doit être estimée [bitants),
à la troisième partie (au tiers) de la Gau-
comme il comprenait [le,
la guerre devoir être faite à (par) lui
dans ces (les) lieux,
où quelques années auparavant
L. Valérius Præconinus,
lieutenant,
avait été tué,
son armée ayant été battue,
et d'où L. Manlius,
proconsul,
s'était enfui,
ses bagages ayant été perdus,
comprenait
un soin non médiocre
devoir être apporté à (par) lui-même.
En-conséquence,
une provision de-blé ayant été préparée,
des troupes-auxiliaires
et de la cavalerie ayant été rassemblée,
en outre des hommes braves
en-grand-nombre
ayant été appelés nominativement
de Toulouse
et de Narbonne,
qui sont des cités
de la province de Gaule,
limitrophe de ces contrées,
il fit-entrer son armée
sur le territoire des Sotiates.
L'arrivée de celui-ci étant connue,
les Sotiates,
de grandes troupes étant rassemblées
et aussi de la cavalerie,

plurimum valebant, in itinere agmen nostrum adorti, primum equestre prælium commiserunt; deinde, equitatu suo pulso atque insequentibus nostris, subito pedestres copias, quas in convalle in insidiis collocaverant, ostenderunt. Hi, nostros disjectos adorti, prælium renovarunt.

XXI. Pugnatum est diu atque acriter, quum Sotiates superioribus victoriis freti, in sua virtute totius Aquitaniæ salutem positam putarent, nostri autem, quid sine imperatore et sine reliquis legionibus, adolescentulo duce, efficere possent, perspicere cuperent : tamen confecti vulneribus hostes terga vertere. Quorum magno numero interfecto, Crassus ex itinere oppidum Sotiatum oppugnare cœpit. Quibus fortiter resistentibus, vineas¹ turresque egit. Illi, alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis (cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis

cavalerie, qui faisait leur principale force, et, attaquant nos troupes dans leur marche, engagèrent d'abord un combat de cavalerie; puis, comme leurs cavaliers étaient repoussés et poursuivis par les nôtres, ils firent paraître tout à coup leur infanterie, qu'ils avaient mise en embuscade dans une vallée. Cette infanterie attaqua nos soldats dispersés, et rétablit le combat.

XXI. On se battit longtemps et avec acharnement; car les Sotiates, fiers de leurs anciennes victoires, pensaient que le salut de toute l'Aquitaine reposait sur leur valeur; quant à nos soldats, ils voulaient montrer ce qu'ils pouvaient faire sans le général et sans les autres légions, sous un chef si jeune encore. Enfin, accablés de blessures, les ennemis tournèrent le dos. On en tua un grand nombre, et Crassus essaya d'enlever en passant la ville des Sotiates. Comme ils résistaient vigoureusement, il fit avancer des mantelets et des tours. L'ennemi tenta plusieurs sorties, creusa des mines sous les terrasses et sous les mantelets, travail auquel les Aquitains sont fort

quo valebant plurimum,
 adorti nostrum agmen
 in itinere,
 commiserunt primum
 prælium equestre;
 deinde,
 suo equitatu pulso
 atque nostris
 insequentibus,
 ostenderunt subito
 copias pedestres,
 quas collocaverant
 in insidiis in convalle.
 Hi, adorti
 nostros disiectos,
 renovarunt prælium.

XXI. Pugnatum est
 diu atque acriter,
 quum Sotiates,
 freti victoriis superioribus,
 putarent
 salutem totius Aquitanie
 positam in sua virtute;
 nostri autem
 cuperent perspicere
 quid possent efficere
 sine imperatore
 et sine reliquis legionibus,
 duce adolescentulo :
 tamen confecti vulneribus
 hostes vertere terga.
 Quorum magno numero
 interfecto,
 Crassus ex itinere
 cepit oppugnare
 oppidum Sotiatum.
 Quibus
 resistantibus fortiter
 egit vineas turresque.
 Illi,
 alias eruptione tentata,
 alias cuniculis
 actis ad aggerem
 vineasque,
 cujus rei
 Aquitani
 sunt longe peritissimi,

par laquelle ils étaient-morts le plus,
 ayant attaqué notre corps
 en marche,
 engagèrent d'abord
 un combat de-cavalerie;
 ensuite,
 leur cavalerie ayant été battue
 et les nôtres
 la poursuivant,
 ils montrèrent soudainement
 leurs troupes de-pied,
 qu'ils avaient placées
 en embuscade dans une vallée.
 Ceux-ci, ayant assailli
 les nôtres dispersés,
 renouvelèrent le combat.

XXI. On combattit
 longtemps et avec-acharnement,
 vu que les Sotiates,
 s'appuyant sur leurs victoires précédentes,
 pensaient
 le salut de toute l'Aquitaine
 être placé (reposer) sur leur valeur;
 et que les nôtres d'autre-part
 désiraient être vu (qu'on vit)
 ce qu'ils pouvaient exécuter
 sans le général
 et sans le reste-des légions,
 avec un chef tout-jeune :
 cependant accablés de blessures
 les ennemis tournèrent le dos.
 Desquels un grand nombre
 ayant été tué,
 Crassus après la marche (sans arrêt)
 commença à assaillir
 la ville des Sotiates.
 Lesquels
 résistant vaillamment,
 il fit-avancer des mantelets et des tours
 Ceux-là,
 tantôt une sortie étant essayée,
 tantôt des mines
 étant poussées vers la terrasse
 et les mantelets,
 dans lequel travail
 les Aquitains [mentés,
 sont de loin (beaucoup) les plus expéri-

apud eos ærariæ secturæque sunt), ubi diligentia nostrorum nihil his rebus profici posse intellexerunt, legatos ad Crassum mittunt, seque in deditionem ut recipiat, petunt. Qua re impetrata, arma tradere jussi, faciunt.

XXII. Atque in ea re omnium nostrorum intentis animis, alia ex parte oppidi Adcantuannus, qui summam imperii tenebat, cum sexcentis devotis, quos illi soldurios¹ appellant (quorum hæc est conditio, ut omnibus in vita commodis una cum iis fruantur, quorum se amicitiae dediderint; si quid his per vim accidat, aut eundem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant: neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto, cujus se amicitiae devovisset, mori recusaret), cum his Adcantuannus eruptionem facere conatus, clamore ab ea parte munitionis sublato, quum

adroits, parce qu'ils ont beaucoup de mines de cuivre et de carrières; mais, voyant que l'activité des nôtres rendait leurs efforts inutiles, ils envoient des députés à Crassus et le prient de recevoir leur soumission. Crassus y consentit et leur ordonna de livrer leurs armes, ce qu'ils firent.

XXII. Tandis que toute notre attention se portait de ce côté, Adcantuannus, qui exerçait le commandement suprême, réunissait dans un autre quartier de la ville six cents de ces affidés qu'ils appellent *soldures*. Leur sort est de jouir de tous les biens de la vie avec l'ami auquel ils se sont dévoués; s'il périt, de subir la même fortune que lui, ou de se donner la mort; et, jusqu'à présent, de mémoire d'homme, il ne s'en est pas encore trouvé un seul qui, après le trépas de celui à qui il s'était dévoué, ait reculé devant la mort. Adcantuannus tenta une sortie avec eux; mais, au cri qui s'éleva de la

propterea quod
 secturæ ærariæque
 sunt apud eos
 multis locis,
 ubi intellexerunt
 nihil posse profici
 his rebus
 diligentia nostrorum,
 mittunt legatos
 ad Crassum,
 petuntque
 ut recipiat se in ditionem.
 Qua re impetrata,
 jussi tradere arma,
 faciunt.

XXII. Atque animis
 omnium nostrorum
 intentis in ea re,
 ex alia parte oppidi
 Adcantuannus,
 qui tenebat
 summam imperii,
 cum sexcentis devotis,
 quos illi
 appellant soldurios,
 — quorum conditio
 est hæc,
 ut fruantur
 omnibus commodis in vita
 una cum iis
 amicitiae quorum
 se dediderint;
 si quid accadat his
 per vim,
 aut ferant una
 eundem casum,
 aut consciscant sibi
 mortem :
 neque adhuc quisquam
 repertus est
 memoria hominum,
 qui, eo interfecto,
 amicitiae cujus
 se devovisset,
 recusaret mori, —
 cum his Adcantuannus
 conatus facere eruptionem,

parce que
 des mines-de-cuivre et des carrières
 sont chez eux
 en de nombreux endroits
 dès qu'ils eurent compris
 rien ne pouvoir être gagné
 par ces manœuvres
 grâce à la vigilance des nôtres,
 envoient des députés
 à Crassus,
 et demandent
 qu'ils reçoive eux à soumission.
 Laquelle chose étant obtenue,
 ayant été invités à livrer *leurs* armes,
 ils *le* font.

XXII. Et les esprits
 de tous les nôtres [armes),
 étant occupés à cette chose (la remise des
 d'un autre côté de la place
 Adcantuannus,
 qui tenait *en ses mains*
 la suprématie du commandement,
 avec six-cents *hommes* dévoués,
 que ceux-là
 appellent soldures,
 — dont la condition
 est celle-ci,
 qu'ils jouissent
 de tous les avantages *qui sont* dans la vie
 ensemble avec ceux
 à l'amitié desquels
 ils se sont donnés (dévoués);
 si quelque chose arrive à ceux-ci
 par violence,
 ou qu'ils supportent ensemble
 le même hasard, [nent
 ou prononcent contre eux-mêmes (se don
 la mort :
 et jusqu'ici personne
 n'a été trouvé
 de mémoire d'hommes,
 qui, celui ayant été tué,
 à l'amitié duquel
 il s'était dévoué,
 refusât de mourir
 avec ceux-ci Adcantuannus
 ayant tenté de faire une sortie,

ad arma milites concurrissent vehementerque ibi pugnatum esset. repulsus in oppidum, tamen uti eadem deditionis conditione uteretur, ab Crasso impetravit.

XXIII. Armis obsidibusque acceptis, Crassus in fines Vocatum et Tarusatium¹ profectus est. Tum vero barbari commoti, quod oppidum, et natura loci et manu munitum, paucis diebus, quibus eo ventum erat, expugnatum cognoverant, legatos quoqueversum dimittere, conjurare, obsides inter sedare, copias parare cœperunt. Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitimæ Aquitaniæ; inde auxilia ducesque arcessuntur. Quorum adventu magna cum auctoritate et magna cum hominum multitudine bellum gerere conantur. Duces vero ii deliguntur, qui una cum Q. Sertorio² omnes annos fuerant, summamque scientiam rei militaris habere existimabantur. Hi consuetudine populi Romani loca

partie des retranchements menacée, nos soldats coururent aux armes; on lutta avec acharnement, et l'ennemi, repoussé dans la place, obtint cependant encore de Crassus les mêmes conditions.

XXIII. Crassus, après avoir reçu les armes et les otages, se dirigea vers le pays des Vocates et des Tarusates. Alors les barbares, épouvantés d'apprendre qu'une ville fortifiée par la nature et par l'art venait d'être enlevée en quelques jours, envoient de tous côtés des députations, se liguent, se donnent des otages, rassemblent des troupes. Ils dépêchent même des ambassadeurs aux cités de l'Espagne citérieure, limitrophe de l'Aquitaine, et en font venir des auxiliaires et des généraux. A leur arrivée, ils entreprennent la guerre avec une grande confiance et avec une force considérable. Ils choisissent pour chefs des compagnons fidèles de Q. Sertorius, qui passaient pour avoir une très-grande expérience dans l'art de la guerre. Ceux-ci

clamore sublato
ab ea parte munitionis,
quum milites
concurrissent ad arma
pugnatumque esset ibi
vehementer,
repulsus in oppidum,
impetravit tamen ab Crasso
uti uteretur
eadem conditione
deditionis.

XXIII. Armis
obsidibusque acceptis,
Crassus profectus est
in fines Vocatium
et Tarusatium.
Tum vero
barbari commoti,
quod cognoverant
oppidum, munitum
et natura loci
et manu,
expugnatum paucis diebus
quibus ventum erat eo,
cœperunt dimittere legatos
quoqueversum,
conjurare,
dare obsides inter se,
parare copias.
Legati mittuntur
etiam ad eas civitates,
quæ sunt
Hispaniæ citerioris,
finitimæ Aquitanæ;
auxilia ducesque
arcessuntur inde.
Adventu quorum
conantur gerere bellum
cum magna auctoritate
et cum magna multitudine
hominum.
Ii vero deliguntur duces,
qui fuerant omnes annos
una cum Q. Sertorio,
existimabanturque
habere summam scientiam
rei militaris.

un cri ayant été élevé (poussé)
de cette partie du retranchement.
comme les soldats
avaient couru aux armes
et qu'on avait combattu là
vivement,
repoussé dans la place,
obtint cependant de Crassus
qu'il usât (profitât)
de la même condition
de reddition.

XXIII. Les armes
et les otages ayant été reçus,
Crassus partit
vers le territoire des Vocates
et des Tarusates.
Mais alors
les barbares émus,
parce qu'ils avaient appris
une place, fortifiée
et par la nature du lieu
et par la main *des hommes*
avoir été prise depuis les quelques jours
depuis lesquels on était arrivé là,
commencèrent à envoyer des députés
dans toutes les directions,
à se liguer,
à se donner des otages entre eux,
à préparer des troupes.
Des députés sont envoyés
même à ces (aux) cités,
qui sont de (appartiennent à)
l'Espagne citérieure,
limitrophe de l'Aquitaine;
des troupes-auxiliaires et des chefs
sont mandés de là.
A l'arrivée desquels
ils tentent de faire la guerre
avec une grande confiance
et avec une grande multitude
d'hommes. [chefs,
D'autre-part ceux-ci sont choisis *pour*
qui avaient été *pendant* toutes les années
ensemble avec Q. Sertorius,
et étaient estimés
avoir la plus haute science
de l'art de-la-guerre.

capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt. Quod ubi Crassus animadvertit, suas copias propter exiguitatem non facile diduci; hostem et vagari, et vias obsidere, et castris satis præsidii relinquere; ob eam causam minus commode frumentum commeatumque sibi supportari, in dies hostium numerum augeri; non cunctandum existimavit quin pugna decertaret. Hac re ad consilium delata, ubi omnes idem sentire intellexit, posterum diem pugnae constituit.

XXIV. Prima luce, productis omnibus copiis, duplici acie instituta, auxiliis in mediam aciem coniectis, quid hostes consilii caperent, expectabat. Illi, etsi propter multitudinem et veterem belli gloriam paucitatemque nostrorum se tuto dimicatu-ros existimabant, tamen tutius esse arbitrabantur, obsessis viis,

choisissent des positions à la manière des Romains, fortifient leur camp et se proposent de nous couper les vivres. Voyant qu'il ne pouvait guère diviser ses troupes à cause de leur faiblesse numérique, que l'ennemi, tout en laissant dans son camp des forces suffisantes, battait la campagne et assiégeait les chemins; que pour cette raison le blé et les vivres nous parvenaient moins facilement; que le nombre des barbares s'augmentait tous les jours, Crassus pensa qu'il ne devait pas hésiter à livrer bataille. Il soumit la question à son conseil, et, trouvant tout le monde de son avis, il fixa le combat au lendemain.

XXIV. Au point du jour, il fit sortir toutes ses troupes, les rangea sur deux lignes, plaça les auxiliaires au centre et attendit pour voir quel parti prendraient les ennemis. Ceux-ci, bien que, à raison de leur nombre, de leurs anciens exploits et de la faiblesse des nôtres, ils pensassent pouvoir accepter le combat sans danger, trouvaient cependant

Hi instituunt [mani
consuetudine populi Ro-
capere loca,
munire castra,
intercludere nostros
commeatibus.
Ubi Crassus
animadvertit quod,
suas copias,
propter exiguitatem
non facile diduci;
hostem et vagari,
et obsidere vias,
et relinquere castris
satis præsidii;
ob eam causam
frumentum
commeatumque
supportari sibi
minus commode,
numerus hostium
augeri in dies;
non existimavit
cunctandum
quin decertaret pugna.
Hac re
delata ad consilium,
ubi intellexit
omnes sentire idem,
constituit pugnae
diem posterum.

XXIV. Prima luce,
omnibus copiis
productis,
duplici acie instituta,
auxiliis
conjectis in mediam aciem,
expectabat quid consilii
hostes caperent.

Illi,
etsi existimabant
propter multitudinem
et veterem gloriam belli
paucitatemque nostrorum
se dimicatuos tuto,
tamen arbitrabantur
esse tutius,

Ceux-ci commencent
selon la coutume du peuple romain
à choisir des emplacements *pour le camp*,
à fortifier *leur camp*,
à couper les nôtres
de *leurs* convois.
Dès que Crassus
eut remarqué ceci,
ses troupes
à-cause-de *leur* petit-nombre
ne *pouvoir* pas facilement être divisées;
l'ennemi et courir-la-campagne,
et assiéger les routes,
et laisser à *son* camp
assez de garnison;
pour ce motif
le blé
et les vivres
être apportés à lui
moins aisément;
le nombre des ennemis
s'augmenter *de jour* en jour;
il ne crut pas
devoir tarder
qu'il ne luttât par une bataille.
Cette chose
ayant été déférée au conseil,
dès qu'il eut vu
tous penser la même chose,
il fixa pour le combat
le jour suivant.

XXIV. A la première lueur *du jour*,
toutes ses troupes
ayant été menées-en-avant *du camp*,
une double ligne ayant été établie,
les troupes-auxiliaires [bataille,
ayant été jetées au milieu-de la ligne-de-
il attendait quoi de (quelle) résolution
les ennemis prendraient.

Ceux-là,
bien qu'ils pensassent
à-cause-de *leur* grand-nombre
et de *leur* ancienne gloire de guerre
et du petit-nombre des nôtres
eux-mêmes devoir combattre sûrement,
cependant estimaient
être (ou il était) plus sûr,

commeatu intercluso, sine ullo vulnere victoria potiri : et, si propter inopiam rei frumentariæ Romani sese recipere cœpissent, impeditos in agmine et sub sarcinis, infirmiore animo, adoriri cogitabant. Hoc consilio probato ab ducibus, productis Romanorum copiis, sese castris tenebant. Ilac re perspecta, Crassus, quum sua cunctatione atque opinione timoris hostes nostros milites alacriores ad pugnandum effecissent, atque omnium voces audirentur, expectari diutius non oportere quin ad castra iretur, cohortatus suos, omnibus cupientibus, ad hostium castra contendit.

XXV. Ibi quum alii fossas complerent, alii multis telis coniectis defensores vallo munitionibusque depellerent, auxiliaresque, quibus ad pugnam non multum Crassus confidebat, lapidibus telisque subministrandis et ad aggerem cespitibus

plus sûr d'assiéger les routes, de couper nos convois, et de remporter ainsi la victoire sans répandre de sang ; que si les Romains, manquant de vivres, commençaient à battre en retraite, ils songeaient à nous attaquer pendant notre marche, tandis que nous serions embarrassés par nos bagages et découragés. Ce plan étant approuvé par les chefs, bien que les Romains se fussent mis en bataille, ils restèrent enfermés dans leur camp. A cette vue, Crassus, comprenant que l'hésitation et la crainte apparente de l'ennemi avaient inspiré plus d'ardeur à nos soldats, et entendant toute l'armée s'écrier autour de lui qu'il ne fallait pas tarder davantage, mais marcher sur le camp, harangua ses troupes, et, cédant au vœu unanime, se dirigea vers le camp des barbares.

XXV. Là, tandis que les uns comblent les fossés, que les autres, par une grêle de traits, chassent l'ennemi de la terrasse et des retranchements, et que les auxiliaires, sur lesquels Crassus ne comptait pas beaucoup pour le combat, apportent des pierres, des traits et du gazon pour élever une terrasse et semblent ainsi prendre part à

viis obsessis,
 commeatu intercluso,
 potiri victoria
 sine ullo vulnere :
 et, si Romani
 propter inopiam
 rei frumentariæ
 cœpissent sese recipere,
 cogitabant adoriri
 impeditos in agmine
 et sub sarcinis
 animo infirmiore.
 Hoc consilio
 probato ab ducibus,
 copiis Romanorum
 productis,
 sese tenebant castris.
 Hac re perspecta,
 Crassus,
 quum hostes
 effecissent nostros milites
 alacriores ad pugnandum
 sua cunctatione
 atque opinione timoris,
 atque voces omnium
 audirentur,
 non oportere
 expectari diutius
 quin iretur ad castra,
 cohortatus suos,
 omnibus cupientibus,
 contendit
 ad castra hostium.

XXV. Ibi quum alii
 complerent fossas,
 alii,
 multis telis conjectis,
 depellerent defensores
 vallo munitionibusque,
 auxiliariesque,
 quibus Crassus
 non confidebat multum
 ad pugnam,
 subministrandis lapidibus
 telisque
 et comportandis cespitibus
 ad aggerem,

les routes étant assiégées,
 les vivres étant coupés,
 de s'emparer de la victoire
 sans aucune blessure :
 et, si les Romains
 à-cause-de la disette
 de provisions de-blé
 commençaient à se retirer,
 ils songeaient à *les* assaillir
 embarrassés dans *leur* marche
 et sous *leurs* bagages
 d'un cœur moins ferme (découragés).
 Cette résolution
 ayant été approuvée par les chefs,
 les troupes des Romains
 ayant été menées-en-avant *du camp*,
 ils se tenaient dans *leur* camp.
 Ce fait ayant été reconnu,
 Crassus,
 comme les ennemis
 avaient fait nos soldats
 plus ardents pour combattre]
 par leur hésitation
 et l'opinion de crainte *qu'ils donnaient d'eux*,
 et que les voix de tous
 étaient entendues,
disant qu'il ne fallait pas
 qu'on attendît plus longtemps
 sans qu'on allât vers le camp *ennemi*,
 ayant exhorté les siens,
 tous *le* désirant,
 se dirigea
 vers le camp des ennemis.

XXV. Là comme les uns
 comblaient les fossés,
 que les autres,
 de nombreux traits étant jetés,
 chassaient les défenseurs
 du retranchement et des fortifications,
 et que les auxiliaires,
 en lesquels Crassus
 ne se confiait pas beaucoup
 pour le combat,
 en fournissant des pierres
 et des traits
 et en apportant des gazons
 pour la terrasse,

comportandis , speciem atque opinionem pugnantium præberent, quum item ab hostibus constanter ac non timide pugnaretur, telaque ex loco superiore missa non frustra acciderent, equites, circumitis hostium castris, Crasso renuntiaverunt non eadem esse diligentia ab decumana porta castra munita, facilemque aditum habere.

XXVI. Crassus, equitum præfectos cohortatus, ut magnis præmiis pollicitationibusque suos excitarent, quid fieri velit, ostendit. Illi, ut erat imperatum, eductis iis cohortibus, quæ, præsidio castris relictæ, intritæ ab labore erant, et longiore itinere circumductis, ne ex hostium castris conspici possent, omnium oculis mentibusque ad pugnam intentis, celeriter ad eas quas diximus munitiones pervenerunt, atque, his prorutis, prius in hostium castris constiterunt, quam plane ab his videri, aut, quid rei gereretur, cognosci

l'action ; tandis que l'ennemi lutte avec courage et fermeté et lance du haut du rempart des traits qui ne tombent pas en vain, les cavaliers, qui avaient fait le tour du camp ennemi, annoncent à Crassus que la porte décumane n'a pas été fortifiée avec le même soin et présente un accès facile.

XXVI. Crassus, après avoir exhorté les préfets de la cavalerie à n'épargner ni les récompenses ni les promesses pour animer leurs soldats, leur découvre son dessein. Ils prennent, conformément à ses ordres, les cohortes qu'on avait laissées pour garder le camp et qui n'étaient pas épuisées de fatigue, les mènent par une route plus longue, afin qu'elles ne soient pas aperçues de l'ennemi, dont le combat occupait tous les yeux et tous les esprits, arrivent promptement à la partie des retranchements dont nous avons parlé et, y pratiquant une brèche, pénètrent dans le camp ennemi avant que les barbares aient pu les voir ou être instruits de ce qui se passe. Un cri

præberent speciem
atque opinionem
pugnantium,
quum item
pugnaretur ab hostibus
constanter ac non timide,
telaque
missa ex loco superiore
non acciderent frustra,
equites,
castris hostium circumitis,
renuntiaverunt Crasso
castra non munita esse
eadem diligentia
ab porta decumana,
habereque aditum facilem.

XXVI. Crassus,
cohortatus
præfectos equitum,
ut excitarent suos
magnis præmiis
pollicitationibusque,
ostendit quid vellet fieri.
Illi,
ut imperatum erat,
iis cohortibus,
quæ, relictæ præsidio
castris,
erant intritæ ab labore,
eductis,
et circumductis
itinere longiore,
ne possent conspici
ex castris hostium,
oculis
mentibusque omnium
intentis ad pugnam,
pervenerunt celeriter
ad eas munitiones
quas diximus,
atque, his prorutis,
constiterunt
in castris hostium
plane priusquam videri
ab his,
aut posset cognosci
quid rei gereretur.

présentaient l'apparence
et l'idée
de *gens* combattant,
comme de même [ennemis combattaient]
il était combattu par les ennemis (les en-
fermement et non timidement,
et que *leurs* traits
lancés d'un lieu plus élevé
ne tombaient pas en vain,
les cavaliers,
le camp des ennemis ayant été *tourné*,
rapportèrent à Crassus
le camp n'avoir pas été fortifié
avec le même soin
du-côté-de la porte décumane,
et avoir un accès facile.

XXVI. Crassus,
ayant exhorté
les préfets des cavaliers,
afin qu'ils excitassent les leurs
par de grandes récompenses
et de *grandes* promesses,
leur indique ce qu'il veut être fait.
Ceux-là,
comme *cela leur* avait été commandé,
ces (les) cohortes,
qui, laissées à (comme) garnison
au camp,
étaient non-harassées par le travail,
étant menées-hors *du camp*,
et menées-avec-un-circuit
par une route plus-longue,
afin qu'elles ne pussent pas être aperçues
du camp des ennemis,
les yeux
et les esprits de tous
étant attentifs au combat,
arrivèrent promptement
à ces (aux) retranchements
que nous avons dits,
et, ceux-ci étant renversés,
se trouvèrent
dans le camp des ennemis
tout à fait avant qu'*elles* pussent être vues
par ceux-ci,
ou qu'il pût être reconnu
quoi de (quel) événement se passait.

posset. Tum vero, clamore ab ea parte audito, nostri redintegratis viribus, quod plerumque in spe victoriæ accideri consuevit, acrius impugnare cœperunt. Hostes undique circumventi, desperatis omnibus rebus, se per munitiones dejicere et fuga salutem petere intenderunt. Quos equitatus apertissimis campis consecutus, ex millium quinquaginta numero, quæ ex Aquitania Cantabrisque ¹ convenisse constabat, vix quarta parte relicta, multa nocte se in castra recepit.

XXVII. Hac audita pugna, magna pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit : quo in numero fuerunt Tarbelli ² Bigerriones, Preciani, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausci, Garumni, Sibusates, Cocosates. Paucae ultimæ nationes, anni tempore confisæ, quod hiems suberat, hoc facere neglexerunt.

XXVIII. Eodem fere tempore Cæsar, etsi prope exacta jam æstas erat, tamen, quod ¹ omni Gallia pacata, Morini

s'élève de ce côté ; nos soldats se sentent de nouvelles forces, et, comme il est ordinaire quand on espère la victoire, poussent l'attaque avec plus d'ardeur. Les ennemis, enveloppés de toutes parts, voyant tout désespéré, sautent en bas des retranchements et se disposent à chercher leur salut dans la fuite. La cavalerie les poursuit dans ces immenses plaines, laisse à peine échapper le quart des cinquante mille hommes rassemblés de l'Aquitaine et du pays des Cantabres, et revient au camp fort avant dans la nuit.

XXVII. A la nouvelle de cette bataille, une grande partie de l'Aquitaine se soumit à Crassus et lui envoya spontanément des otages. Parmi ces peuples se trouvaient les Tarbelles, les Bigerrions, les Précien, les Vocates, les Tarusates, les Élusates, les Garites, les Ausciens, les Garumniens, les Sibusates, les Cocosates. Quelques nations plus reculées, comptant sur la saison, car l'hiver approchait, négligèrent d'en faire autant.

XXVIII. Vers ce même temps, quoique l'été fût à peu près fini, comme, malgré la soumission de toute la Gaule, les Morins et les

Tum vero,
clamore audito ab ea parte,
nostri coeperunt
impugnare acrius
viribus redintegratis,
quod consuevit
accidere plerumque
in spe victoriae.

Hostes
circumventi undique,
omnibus rebus desperatis,
intenderunt se dejicere
per munitiones
et petere salutem fuga.
Quos equitatus consecutus
campis apertissimis
se recepit in castra
nocte multa,
vix quarta parte relictâ
ex numero
quingenta millium,
quæ constabat convenisse
ex Aquitania
Cantabrisque.

XXVII. Hac pugna
audita,
magna pars Aquitaniae
sese dedit Crasso,
misitque ultro obsides:
in quo numero
fuerunt Tarbelli,
Bigerriones,
Preciani. Vocates,
Tarusates, Elusates,
Garites, Ausci,
Garumni, Sibusates,
Cocosates.
Nationes ultimæ
paucæ,
confisæ tempore anni,
quod hiems suberat,
neglexerunt facere hoc.

XXVIII. Eodem tempore
fere
Cæsar, etsi æstas
erat jam prope exacta,
tamen, quod,

Mais alors,
un cri ayant été entendu de ce côté,
les nôtres commencèrent
à attaquer plus vivement
avec des forces renouvelées,
ce qui a-coutume
d'arriver le plus souvent [toire.
dans l'espoir de (quand on espère) la vic-
Les ennemis
entourés de-toutes-parts,
toutes choses étant jugées-désespérées
entreprirent de se jeter-du-haut-en-bas
à travers les retranchements
et de gagner leur salut par la fuite.
Lesquels la cavalerie ayant poursuivis
dans des plaines très-déconventes
se retira dans le camp
à la nuit avancée,
à peine la quatrième partie étant laissée
du nombre
de cinquante milliers,
lesquels il était-constant s'être rassemblés
de l'Aquitaine
et de chez les Cantabres.

XXVII. Cette bataille
ayant été apprise,
une grande partie de l'Aquitaine
se rendit à Crassus,
et envoya spontanément des otages.
dans lequel nombre (parmi eux)
furent les Tarbelles,
les Bigerrions,
les Précien, les Vocates,
les Tarusates, les Élusates,
les Garites, les Ausciens,
les Garumniens, les Sibusates
les Cocosates.
Les nations les plus reculées
en-petit-nombre,
se fiant sur la saison de l'année,
parce que l'hiver approchait,
négligèrent de faire cela.

XXVIII. Dans ce-même temps
à-peu-près
César, quoique l'été
fût déjà presque passé,
cependant, parce que,

Menapiique supererant, qui in armis essent neque ad eum anquam legatos de pace misissent, arbitratus id bellum celeriter confici posse, eo exercitum adduxit : qui longe alia ratione ac reliqui Galli bellum gerere cœperunt. Nam quod intelligebant maximas nationes, quæ prælio contendissent pulsas superatasque esse, continentesque silvas ac paludes habebant, eo se suaque omnia contulerunt. Ad quarum initium silvarum quum Cæsar pervenisset castraque munire instituisset, neque hostis interim visus esset, dispersis in opere nostris, subito ex omnibus partibus silvæ evolaverunt, et in nostros impetum fecerunt. Nostri celeriter arma ceperunt, eosque in silvas repulerunt, et, compluribus interfectis, longius impeditioribus locis secuti, paucos ex suis deperdiderunt.

XXIX. Reliquis deinceps diebus Cæsar silvas cædere insti-

Ménapiens restaient encore en armes et n'avaient jamais envoyé de députés pour demander la paix, César, pensant que cette guerre pouvait se terminer rapidement, mena son armée contre eux. Mais ils suivirent un plan bien différent de celui des autres Gaulois. Car, apprenant que les plus puissantes nations avaient été défaites et vaincues en bataille rangée, ils se retirèrent avec tous leurs biens dans les immenses forêts et les marais de leur pays. Arrivé à l'entrée de ces forêts, César, qui n'avait pas encore aperçu l'ennemi, commença à retrancher le camp; mais, tandis que nos soldats étaient dispersés pour le travail, soudain les barbares accoururent de toutes les parties de la forêt et tombèrent sur eux. Les nôtres se hâtèrent de prendre les armes, les rejetèrent dans les bois et en tuèrent un grand nombre; mais, comme ils les poursuivirent trop loin et dans des endroits trop fourrés, ils perdirent quelques hommes.

XXIX. Les jours suivants César se mit à faire couper les forêts

omni Gallia pacata,
 Morini Menapiique
 supererant,
 qui essent in armis
 neque misissent unquam
 legatos ad eum
 de pace,
 arbitratus id bellum
 posse confici celeriter,
 adduxit exercitum eo :
 qui cœperunt
 gerere bellum
 ratione longe alia
 ac reliqui Galli.
 Nam quod intelligebant
 maximas nationes,
 quæ contendissent prælio,
 pulsas superatasque esse,
 habebantque
 silvas paludesque
 continentes,
 contulerunt eo
 se omniaque sua.
 Ad initium
 quarum silvarum
 quum Cæsar pervenisset
 instituissetque
 munire castra,
 neque hostis visus esset
 interim ,
 nostris dispersis
 in opere,
 subito evolaverunt
 ex omnibus partibus silvæ,
 et fecerunt impetum
 in nostros.
 Nostri ceperunt arma
 celeriter,
 repuleruntque eos
 in silvas,
 et, compluribus interfectis,
 secuti longius
 locis impeditioribus,
 deperdiderunt
 paucos ex suis.

XXIX. Reliquis diebus
 deinceps

toute la Gaule étant pacifiée (soumise),
 les Morins et les Ménapiens
 restaient,
 qui étaient en armes
 et n'avaient envoyé jamais
 des députés vers lui
 au-sujet-de la paix,
 ayant pensé cette guerre
 pouvoir être achevée promptement,
 amena son armée là :
 lesquels *peuples* se mirent
 à faire la guerre
 d'une manière de loin (tout à fait) autre
 que le reste-des Gaulois.
 Car parce qu'ils remarquaient
 les plus grandes nations,
 qui avaient lutté par le combat,
 avoir été battues et vaincues,
 et qu'ils avaient
 des forêts et des marais
 non-interrompus,
 ils transportèrent là
 eux-mêmes et tous leurs biens.
 A l'entrée
 desquelles forêts
 comme César était arrivé
 et avait entrepris
 de fortifier son camp,
 et que l'ennemi n'avait pas été vu
 pendant-ce-temps,
 les nôtres étant dispensés
 et occupés au travail,
 soudain ils s'élancèrent
 de toutes les parties de la forêt ,
 et firent irruption
 sur les nôtres.
 Les nôtres prirent les armes
 promptement,
 et repoussèrent eux
 dans les forêts,
 et, de nombreux ayant été tués,
 les ayant poursuivis trop loin
 dans des lieux plus embarrassés,
 perdirent
 quelques-uns des leurs.

XXIX. Les autres jours
 ensuite

tuit, et, ne quis inermibus imprudentibusque militibus ab latere impetus fieri posset, omnem eam materiam, quæ erat cæsa, conversam ad hostem collocabat, et pro vallo ad utrumque latus exstruebat. Incredibili celeritate magno spatio paucis diebus confecto, quum jam pecus atque extrema impedimenta ab nostris tenerentur, ipsi densiores silvas peterent, ejusmodi tempestates sunt consecutæ, uti opus necessario intermitteretur, et, continuatione imbrium, diutius sub pellibus milites contineri non possent. Itaque vastatis omnibus eorum agris, vicis ædificiisque incensis, Cæsar exercitum reduxit et in Aulercis Lexoviisque, reliquis item civitatibus, quæ maxime bellum fecerant, in hibernis collocavit.

et, afin que nos soldats désarmés ne pussent pas être pris en flanc par une attaque imprévue, il fit entasser tous les arbres coupés, la cime tournée vers l'ennemi, et en forma des deux côtés une sorte de retranchement. En peu de jours, on avait rasé un grand espace avec une incroyable rapidité; déjà les nôtres s'étaient emparés du bétail et des derniers bagages, l'ennemi se retirait dans des forêts plus épaisses, quand les accidents du climat forcèrent d'interrompre le travail; des pluies continuelles ne permirent pas de faire rester plus longtemps le soldat sous la tente. En conséquence, après avoir dévasté toute la campagne, incendié les bourgs et les habitations, César emmena son armée et lui fit prendre ses quartiers d'hiver chez les Aulercs, les Lexoviens et les autres peuples qui avaient pris la plus grande part à la guerre.

Cæsar instituit
 cædere silvas,
 et, ne quis impetus
 posset fieri ab latere
 militibus inermibus
 imprudentibusque,
 collocabat
 omnem eam materiam,
 quæ cæsa erat,
 conversam ad hostem,
 et exstruebat
 ad utrumque latus
 pro vallo.
 Magno spatio
 confecto paucis diebus
 celeritate incredibili,
 quum jam pecus [ta
 atque extrema impedimen-
 tenerentur ab nostris,
 ipsi
 peterent silvas densiores,
 tempestates ejusmodi
 consecutæ sunt,
 ut opus intermitteretur
 necessario,
 et, continuatione imbrium,
 milites non possent
 contineri diutius
 sub pellibus.
 Itaque
 omnibus agris eorum
 vastatis,
 vicis ædificiisque
 incensis,
 Cæsar reduxit exercitum
 et collocavit in hibernis
 in Aulercis Lexoviisque,
 item reliquis civitatibus
 quæ fecerant
 maxime bellum

César entreprit
 de couper les forêts,
 et, de peur que quelque irruption
 ne pût se faire de flanc
 à (contre) les soldats *étant* sans-armes
 et ne-le-prévoyant-pas,
 il plaçait
 tout ce (le) bois,
 qui avait été coupé,
 tourné vers l'ennemi,
 et l'entassait
 sur l'un-et-l'autre flanc
 en-guise-de retranchements.
 Un grand espace
 ayant été achevé en peu-de jours
 avec une promptitude incroyable,
 lorsque déjà le bétail
 et les derniers bagages
 étaient saisis par les nôtres,
 et qu'eux-mêmes (les ennemis)
 gagnaient des forêts plus épaisses,
 des orages de-telle-espece
 suivirent (arrivèrent alors),
 que l'ouvrage était interrompu
 forcément,
 et que, par la continuité des pluies,
 les soldats ne pouvaient pas
 être retenus plus longtemps
 sous les peaux (tentes).
 En-conséquence
 toutes les terres d'eux (des ennemis)
 ayant été dévastées,
 les bourgs et les édifices
 ayant été incendiés,
 César remmena son armée
 et l'établit en quartiers-d'hiver
 chez les Aulercs et les Lexoviens,
 et de même chez les autres cités
 qui avaient fait
 le plus la guerre.

NOTES

DU TROISIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES,

Page 234 : 1. *Nantuates*. On estime que les Nantuates occupaient cette partie des Alpes qui se nomme aujourd'hui le *Chablais* et le *bas de la Vallée*. — *Veragros Sedunosque*. Les Véragres et les Séduniens occupaient la contrée qui porte le nom de Valais. La principale ville des Véragres était Octodure, aujourd'hui Martigni; la capitale des Séduniens se nomme aujourd'hui Sion.

Page 240 : 1. *Gæsa*. C'était une arme de jet très-pesante, sorte d'épieu ferré, qui donna, dit-on, son nom aux Gésates, peuplade gauloise établie entre le Rhône et les Alpes, parce que c'était leur arme principale.

Page 242 : 1. *Non modo* équivaut ici à *non modo non*.

— 2. *Diwimus*. Voy. livre II, chap. xxv.

Page 244 : 1. *Plus tertia parte*. Ordinairement, après les adverbes *plus*, *minus*, *amplius*, la conjonction *quam* n'est pas exprimée, mais demeure sous-entendue, comme ici.

Page 246 : 1. *Allobrogas*. Leur pays forme aujourd'hui la Savoie, le département de l'Isère et une partie de celui de l'Ain.

— 2. *P. Crassus*, etc. Voy. livre II, chap. xxxiv.

— 3. *Andibus*. Les Andes habitaient la contrée qui forme actuellement le département de la Mayenne.

Page 248 : 1. *Esuvios*. Peuple de l'Armorique, qui occupait au sud des Lexoviens un territoire correspondant à une partie du département de l'Orne.

— 2. *Curiosolitas*. Les Curiosolites habitaient aux environs de Saint-Malo, sur une partie du territoire dont est formé le département des Côtes-du-Nord.

— 5. *Venetos*. Leur ville principale était Dariorigum, aujourd'hui Vannes, dans le département du Morbihan.

Page 248 : 4. *Aperto*, Ch. IX : *In vastissimo atque apertissimo Oceano*.

Page 252 : 1. *Æstuariis*. Voy. la note 1 de la page 210.

— 2. *Concluso mari*. La mer Méditerranée.

Page 254 : 1. *Osismios*. Selon d'Anville, les Osismiens habitaient la Basse-Bretagne, et leur capitale était Vorganum, aujourd'hui Karhez. — *Lexovios*. Les Lexoviens occupaient le territoire sur lequel se trouve aujourd'hui Lizieux, dans le département du Calvados. — *Nannetes*. Les Nannètes habitaient le territoire compris entre les Rhodons, les Andes, la Loire et les Vénètes; leur ville principale se nomme aujourd'hui Nantes. — *Ambiliatos*. Peuple de l'Armorique, dont on ignore la position précise. — *Morinos*. Les Morins possédaient le territoire qui forme aujourd'hui les départements du Pas-de-Calais et du Nord, ainsi qu'une partie des côtes de la Flandre. — *Diablintes*. Les Aulercs-Diablintes occupaient à peu près la partie occidentale du Maine. — *Menapios*. Les contrées occupées par les Ménapiens répondent aujourd'hui à la Gueldre, au duché de Clèves et au Brabant hollandais.

— 2. *Equitum*. Les envoyés de Crassus.

Page 256 : 1. *Treviros*. Les Trévires, peuple d'origine germanique; leur ville principale était Trèves.

— 2. *Remos*. Les Rémois étaient situés entre les Ardennes au nord, les Médiomatrices à l'est, la Marne au midi et les Suessions au couchant. Leur ville principale était Durocortorum (Reims).

— 3. *Galliam*. La Gaule proprement dite, ou Gaule celtique.

— 4. *Pictonibus*. Les Pictons, peuple considérable de la Gaule celtique, avaient pour ville principale Pictavi, aujourd'hui Poitiers. — *Santonis*. Les Santons occupaient le territoire qui fut depuis la province de Saintonge.

Page 260 : 1. *Vada.... excipere*. Ces mots se trouvent expliqués à la fin du chapitre : *In vadis tutius consistere et ab æstu derelictas nihil saca et cautes timere*.

Page 264 : 1. *Muralium falcium*. Instruments qui servaient à démolir les murailles. Végèce (livre IV, ch. XIV) en donne la description.

Page 270 : 1. *Sub corona vendidit*. Aulu-Gelle, VII, IV : *Antiquitus mancipia jure belli capta coronis induta venibant, et idcirco dicebantur sub corona venire*.

— 2. *Sabinus.... pervenit*. Voy. chap. XI.

— 3. *Aulerci Eburonices*. Ils occupaient cette partie de la Normandie qui forme aujourd'hui le département de l'Eure.

300 NOTES DU TROISIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 274 : 1. *Spes Venetici belli*. Ils ignoraient que cette guerre fût terminée.

Page 278 : 1. *Quum in Aquitaniam pervenisset*. Voy. chap. XI.

— 2. *Eæ tertia parte Gallix æstimanda*. Le Déist de Botidoux : « Un simple coup d'œil sur une carte comparée aux bornes que César donne à l'Aquitaine dans son premier livre montre combien il s'en fallait que l'Aquitaine fût le tiers de la Gaule. »

— 3. *Sotiatum*. On ignore quelles étaient les limites précises de leur territoire.

Page 280 : 1. *Vineas*. Voy. au livre II, note 2 de la page 178.

Page 282 : 1. *Solduriis*. C'étaient des hommes libres ; clients de personnages nobles, dont ils administraient les biens ou dont ils tenaient des fiefs, ils leur devaient l'obéissance et le service militaire. C'est sans doute du mot *soldurii* que sont venus ceux de *solde* et *soldat*.

Page 284 : 1. *Vocatium Tarusatiumque*. On n'a sur ces deux peuples aucun renseignement certain.

— 2. *Q. Sertorio*. Sertorius, général romain, partisan de Marius, avait soulevé l'Espagne et la Gaule romaine, et soutint longtemps la guerre avec succès contre Métellus et Pompée ; enfin il fut assassiné par un de ses lieutenants.

Page 292 : 1. *Cantabris*. Leur territoire était borné au nord par l'Océan, à l'est par la Gaule et les Pyrénées, au midi par la Tarraconaise, au couchant par la mer.

— 2. *Tarbelli*. Les Tarbelles occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département des Landes. — *Bigerriones*. Ils étaient établis dans la petite contrée qui fut nommée depuis Bigorre, et dont la ville principale est Tarbes. — *Preciani*. Peuplade inconnue. — *Elusates*. Ils occupaient le territoire qui se trouve entre Bordeaux et Auch. — *Garites*. Leur territoire paraît répondre au comté de Gaure, dans l'ancienne province d'Armagnac, entre Auch et Condom. — *Ausci*. Ils habitaient la contrée qui forme le département du Gers. — *Garumni*. Leur territoire forme le département de la Haute-Garonne. — *Sibusates*. Petit peuple qui habitait à l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la tête de Buch, dans le département de la Gironde. — *Cocosates*. Ils habitaient dans les Landes, aux environs de Dax.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU QUATRIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES DE CÉSAR SUR LA GUERRE DES GAULES.

I. Les Usipètes et les Tenchthères, peuples de Germanie persécutés par les Suèves, passent le Rhin. Puissance des Suèves, mœurs guerrières et vie active de ce peuple.

II. Éducation des chevaux; habitude des Suèves dans les combats de cavalerie. Ils ne souffrent point l'importation du vin.

III. Luites des Suèves avec les peuples qui les avoisinent; ils essayent vainement de chasser les Ubiens, mais cependant les rendent tributaires.

IV. Les Usipètes et les Tenchthères, après avoir tenté de forcer le passage du Rhin, ont recours à la ruse; ils surprennent les Ménapiens et s'emparent du territoire de ce peuple sur les deux rives du Rhin.

V. César, informé de ces événements, craint de se fier au caractère léger et inconstant des Gaulois.

VI. Il part en toute hâte pour l'armée; il apprend que déjà plusieurs cités gauloises ont envoyé des députés aux Germains et que ceux-ci étendent au loin leurs courses.

VII. César marche contre les Germains; ils lui envoient des députés et lui font dire qu'ils sont également prêts à accepter la guerre ou à rester en paix.

VIII. César répond que la paix est impossible s'ils veulent demeurer en Gaule; il leur offre un établissement dans le pays des Ubiens.

IX. Les députés promettent de revenir dans trois jours et demandent qu'en attendant les Romains n'aillent pas plus loin: motifs du refus de César.

X. Source et cours de la Meuse et du Rhin.

XI. Nouvelle députation, nouvelles demandes des Germains; César remet sa réponse au lendemain et fait défendre à sa cavalerie d'engager le combat.

XII. Malgré la trêve, la cavalerie des Germains attaque celle de César et la met en déroute. Mort de l'Aquitain Pison.

XIII. Le lendemain, les chefs des Germains viennent au camp de César pour se justifier et tâcher d'obtenir une trêve; César les fait arrêter et mène ses troupes à l'ennemi.

XIV. Les Germains sont surpris dans leur camp; tandis qu'ils résistent au milieu des bagages, les femmes et les enfants prennent la fuite et sont poursuivis par la cavalerie.

XV. Déroute des Germains, qui périssent presque tous au confluent de la Meuse et du Rhin.

XVI. Divers motifs déterminent César à passer le Rhin à son tour : la cavalerie fugitive des Usipètes et des Tencthères s'est réfugiée chez les Sicambres; les Ubiens, accablés par les Suèves, implorent le secours des Romains.

XVII. César jette un pont sur le Rhin.

XVIII. Plusieurs peuples germains envoient des députés à César pour demander la paix; les Sicambres se retirent dans les forêts.

XIX. César, après avoir dévasté le pays des Sicambres, revient en Gaule et coupe le pont jeté sur le Rhin.

XX. César forme le projet de faire une descente en Bretagne pour explorer le pays, à peu près inconnu des Gaulois.

XXI. Tandis qu'il réunit une flotte, des députés bretons viennent l'assurer des bonnes dispositions de leurs cités; il envoie un de ses lieutenants reconnaître les côtes.

XXII. La flotte réunie, César répartit les vaisseaux, laisse un détachement dans le port et envoie le reste de l'armée chez les Morins et les Ménapiens.

XXIII. Après avoir vainement attendu les vaisseaux qui portaient la cavalerie, César se dirige vers un point qui n'est pas occupé par l'ennemi.

XXIV. Les Bretons accourent et s'opposent au débarquement.

XXV. Un porte-enseigne s'élance à la mer avec son aigle; les soldats l'imitent et s'avancent contre l'ennemi.

XXVI. Après un combat acharné, les Bretons sont mis en déroute.

XXVII. Les Bretons demandent la paix; César reçoit leur soumission.

XXVIII. Les vaisseaux qui portaient la cavalerie, dispersés par une tempête, ne peuvent rejoindre César.

XXIX. En même temps une forte marée brise une partie de

la flotte et endommage le reste : embarras et consternation de l'armée romaine.

XXX. Les chefs bretons prennent la résolution de profiter de ces circonstances pour accabler les Romains.

XXXI. César, se méfiant des dispositions des Bretons, fait des provisions de blé et répare ses vaisseaux.

XXXII. Une légion occupée à couper du blé est assaillie dans la campagne ; César se porte à son secours.

XXXIII. De quelle façon les Bretons se servent de leurs chars dans les combats.

XXXIV. César repousse les Bretons, qui réunissent des forces considérables pour attaquer le camp.

XXXV. Défaite des Bretons.

XXXVI. César leur accorde la paix et regagne le continent.

XXXVII. Trois cents soldats qui débarquent isolément sont attaqués par les Morins ; César envoie la cavalerie à leur secours ; défaite de l'ennemi.

XXXVIII. César établit ses légions dans leurs quartiers d'hiver

COMMENTARIORUM

DE BELLO GALLICO

LIBER IV.

I. Ea, quæ secuta est, hieme, qui fuit annus Cn. Pompeio, M. Crasso consulibus¹, Usipetes Germani et item Tenchtheri² magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt, non longe a mari, quo Rhenus influit. Causa transeundi fuit quod, ab Suevis³ complures annos exagitati, bello premebantur et agricultura prohibebantur. Suevorum gens est longe maxima et bellicosissima Germanorum omnium. Hi centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum bellandi causa ex finibus educunt. Reliqui, qui domi

I. L'hiver suivant, sous le consulat de Cn. Pompée et de M. Crassus, deux peuples germains, les Usipètes et les Tenchthères, passèrent le Rhin avec des forces considérables, non loin de la mer où ce fleuve se jette. La cause en était aux Suèves, qui les harcelaient depuis plusieurs années, leur faisaient une rude guerre et les empêchaient de cultiver leurs terres. Les Suèves sont, sans contredit, la nation la plus puissante et la plus belliqueuse de toute la Germanie. Ils possèdent, dit-on, cent cantons qui, chaque année, fournissent chacun mille combattants pour aller faire la guerre au dehors. Les autres, ceux qui restent dans le pays, nourrissent toute

COMMENTAIRES

SUR LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE IV.

I. Ea hieme
quæ secuta est,
qui annus fuit
Cn. Pompeio,
M. Crasso consulibus,
Usipetes Germani
et item Tenchtheri
transierunt
flumen Rhenum
cum magna multitudine
hominum,
non longe a mari,
quo Rhenus influit.
Causa transeundi
fuit quod,
exagitati ab Suevis
complures annos,
premebantur bello
et prohibebantur
agricultura.
Gens Suevorum
est longe maxima
et bellicosissima
omnium Germanorum.
Hi dicuntur
habere centum pagos,
ex quibus quotannis
educunt ex finibus
causa bellandi
singula millia armatorum.
Reliqui,

I. Cet hiver (pendant l'hiver)
qui suivit,
laquelle année fut
Cn. Pompée
et M. Crassus étant consuls,
les Usipètes Germains
et de même les Tenchthères
passèrent
le fleuve du Rhin
avec une grande multitude
d'hommes,
non loin de la mer,
où le Rhin coule (se jette).
La cause de passer (de ce passage)
fut que,
tourmentés par les Suèves
depuis plusieurs années,
ils étaient accablés par la guerre
et étaient éloignés
de l'agriculture.
La nation des Suèves
est de loin (de beaucoup) la plus grande
et la plus belliqueuse
de tous les Germains.
Ceux-ci sont dits
avoir cent bourgades,
desquelles chaque-année
ils mènent-hors des frontières
en vue de guerroyer
un millier d'hommes armés par bourgade.
Les autres,

manserun , se atque illos alunt. Hi rursus in vicem anno post in armis sunt ; illi domi remanent. Sic neque agricultura nec ratio atque usus belli intermittitur. Sed privati ac separati agri apud eos nihil est ; neque longius anno remanere uno in loco incolendi causa licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus : quæ res et cibi genere, et quotidiana exercitatione, et libertate vitæ (quod, a pueris nullo officio aut disciplina assuefacti, nihil omnino contra voluntatem faciant) et vires alit, et immani corporum magnitudine homines efficit. Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, ut locis frigidissimis neque vestitus, præter pelles, haberent quidquam (quarum propter exiguitatem magna est corporis pars aperta), et lavarentur in fluminibus.

II. Mercatoribus est aditus magis eo ut, quæ bello

la nation. L'année suivante, ils prennent les armes à leur tour, et la nation. L'année suivante, ils prennent les armes à leur tour, et les autres restent chez eux. Ainsi, ni la culture de la terre ni les exercices et la pratique de la guerre ne sont jamais interrompus. Au reste, il n'y a parmi eux ni propriété, ni division de champs, et il n'est point permis de cultiver un terrain deux ans de suite. Ils mangent peu de blé, mais principalement de la viande et du lait, et s'adonnent beaucoup à la chasse, qui, par le genre de nourriture par l'exercice journalier, par l'indépendance de la vie (car, affranchis dès l'enfance de tout devoir, de toute subordination, ils ne font absolument rien contre leur volonté), développe leur force et leur donne une énorme stature. Ils ont aussi l'habitude, quoiqu'un froid très-vif règne dans ces contrées, de ne se vêtir que de peaux (et ces peaux sont si petites qu'une grande partie de leur corps reste à découvert), et de se baigner dans les rivières.

II Ils reçoivent les marchands, plutôt pour trouver à qui vendre

qui manserunt domi,
alunt se atque illos.
Hi rursus in vicem
anno post
sunt in armis;
illi remanent domi.
Sic neque agricultura
nec ratio atque usus belli
intermittitur.
Sed nihil agri privati
ac separati
est apud eos;
neque licet
remanere longius anno
in uno loco
causa incolendi.
Neque vivunt multum
frumento,
sed maximam partem
lacte atque pecore,
suntque multum
in venationibus :
quæ res
et genere cibi,
et exercitatione quotidiana,
et libertate vitæ,
— quod, assuefacti
a pueris
nullo officio aut disciplina,
faciant omnino nihil
contra voluntatem, —
et alit vires,
et efficit homines
immani magnitudine
corporum.
Atque adduxerunt se
in eam consuetudinem,
ut locis frigidissimis
neque haberent
quidquam vestitus,
præter pelles (rum
(propter exiguitatem qua-
magna pars corporis
est aperta),
et lavarentur in fluminibus.
II. Aditus est
mercatoribus

qui sont restés à la maison,
nourrissent eux-mêmes et ceux-là.
Ceux-ci de nouveau à *leur* tour
l'année après
sont sous les armes;
ceux-là restent à la maison.
Ainsi ni l'agriculture
ni l'art et la pratique de la guerre
ne sont interrompus.
Mais rien de (aucun) champ privé
et séparé
n'est chez eux;
et il n'est-pas-permis
de rester plus longtemps qu'un an
dans un seul lieu
en vue de cultiver. [beaucoup
Et ils ne vivent (ne se nourrissent) pas
de blé,
mais pour la plus grande partie
de lait et de viande,
et sont beaucoup (sont assidus)
dans les chasses (à la chasse) :
laquelle pratique
et par le genre de nourriture,
et par l'exercice journalier,
et par la liberté de la vie,
— parce que n'étant accoutumés
dès l'époque où ils sont enfants
à aucun devoir ou (ni) discipline,
ils ne font *dit-on* absolument rien
contre *leur* volonté, —
et nourrit (développe) *leurs* forces
et fait *d'eux* des hommes
d'une énorme grandeur
de corps.
Et ils ont amené eux-mêmes (se sont faits)
à cette habitude,
que dans des lieux très-froids
et ils n'eussent (n'aient)
rien de (aucun) vêtement,
excepté des peaux
(à-cause-de l'exiguïté desquelles
une grande partie de *leur* corps
est découverte), [fleuves.
et ils se baignassent (baignent) dans les
II. Accès est *chez eux*
aux marchands

ceperint, quibus vendant, habeant, quam quo ullam rem ad se importari desiderent : quinetiam jumentis, quibus maxime Galli delectantur, quæque impenso parant pretio, importatis his non utuntur ; sed quæ sunt apud eos nata, prava¹ atque deformia, hæc quotidiana exercitatione, summi ut sint laboris², efficiunt. Equestribus præliis sæpe ex equis desiliunt ac pedibus præliantur ; equosque eodem remanere vestigio assuefecerunt ; ad quos se celeriter, quum usus est, recipiant : neque eorum moribus turpius quidquam aut inertius habetur quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum, quamvis pauci, adire audent. Vinum ad se omnino importari non sinunt, quod ea re ad laborem ferendum remollescere homines atque effeminari arbitrantur.

III. Publice maximam putant esse laudem, quam latissime

le butin qu'ils ont rapporté de la guerre qu'en vue de se procurer quelque chose du dehors. Les chevaux mêmes, que les Gaulois aiment avec passion et payent fort cher, les Germains n'en tirent point de l'étranger : ils se servent de ceux du pays, tout ohétifs et difformes qu'ils sont, et, par un exercice continuuel, les rendent capables de supporter les plus grandes fatigues. Dans les rencontres de cavalerie, ils sautent souvent à terre pour combattre à pied ; ils ont accoutumé leurs chevaux à ne pas bouger de la place, et reviennent lestement vers eux au besoin. Rien ne leur paraît plus honteux et plus lâche que de se servir de selles ; aussi une poignée d'entre eux ose-t-elle affronter un ennemi très-nombreux, s'il en fait usage. Ils ne tolèrent pas l'importation du vin, persuadés que cette boisson énerve les hommes et les rend plus mous à supporter la fatigue.

III. Ils regardent comme une très-grande gloire pour une nation

magis eo ut habeant
 quibus vendant
 quæ ceperint bello,
 quam quo desiderent
 ullam rem
 importari ad se.
 Quinetiam hi
 non utuntur
 jumentis importatis,
 quibus maxime Galli
 delectantur,
 quæque parant
 pretio impenso;
 sed quæ nata sunt apud eos,
 prava atque deformia,
 efficiunt
 exercitatione quotidiana
 ut hæc
 sint laboris
 summi.
 Præliis equestribus
 sæpe desiliunt ex equis
 ac præliantur pedibus;
 assuefeceruntque equos
 remanere eodem vestigio;
 ad quos
 se recipiunt celeriter,
 quum usus est:
 neque quidquam
 habetur turpius
 aut inertius
 moribus eorum
 quam uti ephippiis.
 Itaque, quamvis pauci,
 audent adire
 ad numerum quemvis
 equitum ephippiatorum.
 Non sinunt omnino
 vinum importari ad se,
 quod arbitrantur
 ea re
 homines remollescere
 ad ferendum laborem
 atque effeminari.

III. Publice
 putant maximam laudem
 agros vacare

plutôt pour qu'ils aient *des gens*
 à qui ils vendent *les objets*
 qu'ils ont pris à la guerre,
 que parce qu'ils désirent
 quelque objet
 être importé chez eux.
 Bien-plus ceux-ci
 ne font-pas-usage
 de chevaux importés (étrangers),
 desquels surtout la Gaule
 sont charmés,
 et qu'ils achètent
 à un prix dispendieux;
 mais ceux qui sont nés chez eux,
 mal-faits et difformes,
 ils font
 par un exercice journalier
 que ces *chevaux* [une fatigue]
 soient d'une fatigue (propres à supporter
 très-grande.
 Dans les combats de-cavalerie
 souvent ils sautent-à-bas de *leurs chevaux*
 et combattent à pied;
 et ils habituèrent les chevaux
 à rester à la même place,
 vers lesquels
 ils se retirent promptement,
 lorsque le besoin est;
 et rien
 n'est tenu pour plus honteux
 ou plus lâche
 dans les mœurs d'eux
 que de se servir de selles.
 Aussi, quoique peu-nombreux,
 ils osent s'avancer
 vers un nombre quelconque
 de cavaliers munis-de-selles.
 Ils ne permettent pas du-tout
 du vin être importé chez eux,
 parce qu'ils pensent
 par cet objet (cette boisson)
 les hommes s'amollir
 pour supporter la fatigue
 et s'efféminer. [tional]

III. Publiquement (au point de vue na-
 ils pensent la plus grande gloire être
 les terres rester-désertes

a suis finibus vacare agros : hac re significari magnum numerum civitatum suam vim sustinere non posse. Itaque una ex parte a Suevis circiter millia passuum sexcenta¹ agri vacare dicuntur. Ad alteram partem succedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut est captus Germanorum et paulo sunt ejusdem generis ceteris humaniores, propterea quod Rhenum attingunt, multumque ad eos mercatores ventitant, et ipsi propter propinquitatem Gallicis sunt moribus assuefacti. Hos quum Suevi, multis sæpe bellis experti, propter amplitudinem gravitatemque civitatis, finibus expellere non potuissent, tamen vectigales sibi fecerunt ac multo humiliores infirmioresque redegerunt.

IV. In eadem causa fuerunt Usipetes et Tenchtheri, quos supra diximus, qui complures annos Suevorum vim sustinuerunt ; ad extremum tamen agris expulsi et multis locis Ger-

que les terres demeurent désertes autour d'elle à de grandes distances ; c'est la preuve que plusieurs peuples n'ont pu résister à ses attaques. Aussi dit-on que, d'un côté de leur pays, un espace de six cents milles environ reste inhabité. Du côté opposé ils ont pour voisins les Ubiens, cité jadis illustre et florissante autant que peut l'être une cité de Germains. Les Ubiens sont plus civilisés que les autres peuples de la même race, parce que, touchant au Rhin, ils sont fréquemment visités par les marchands, et que le voisinage les a habitués aux mœurs des Gaulois. Les Suèves s'étaient mesurés avec eux dans plusieurs guerres, et, quoiqu'ils n'eussent pu les chasser de leur territoire, à cause de l'étendue et des forces de la cité, ils les avaient pourtant rendus tributaires et les avaient réduits à un état plus humble en même temps qu'affaiblis.

IV. Les Usipètes et les Tenchthères dont nous avons parlé se trouvèrent dans le même cas : ils résistèrent plusieurs années aux Suèves ; mais enfin ils furent chassés de leur pays, et, après avoir erré pen-

quam latissime
a suis finibus :
significari hac re [tum
magnum numerum civita
non posse sustinere
suam vim.

Itaque agri
dicuntur vacare
ex una parte a Suevis
sexcenta millia passuum
circiter.

Ubii succedunt
ad alteram partem,
quorum civitas
fuit ampla
atque florens,
ut est captus Germanorum,
et sunt paulo
humaniores ceteris
ejusdem generis,
propterea quod
attingunt Rhenum,
mercatoresque
ventitant multum ad eos,
et ipsi
propter propinquitatem
assuefacti sunt
moribus Gallicis.

Quum Suevi,
experti sæpe multis bellis,
non potuissent
expellere hos finibus,
propter amplitudinem
gravitatemque civitatis,
tamen fecerunt
vectigales sibi
ac redegerunt
multo humiliores
infirmioresque.

IV. Usipetes
et Tenchtheri,
quos diximus supra,
fuerunt in eadem causa,
qui complures annos
sustinuerunt vim
Suevorum;
ad extremum tamen

le plus loin que possible
de leurs frontières : cela indique)
ils croient être indiqué par ce fait (que
un grand nombre de cités
ne pouvoir pas soutenir
leur puissance.

Aussi les terres
sont dites rester-désertes
d'un côté à-partir-des Suèves
jusqu'à six-cents milliers de pas
environ.

Les Ubiens s'approchent (sont voisins)
de l'autre côté,
les Ubiens dont la cité
fut vaste
et florissante, [une cité germanique],
selon qu'est la portée des Germains (pour
et ils sont un peu
plus civilisés que tous-les-autres
de la même race.

parce que
ils touchent au Rhin,
et que les marchands
viennent beaucoup chez eux,
et qu'eux-mêmes
à cause du voisinage
se sont accoutumés
aux mœurs gauloises.

Après que les Suèves, [guerres,
ayant essayé souvent dans de nombreuses
n'avaient pas pu
chasser ceux-ci de leur territoire,
à-cause-de l'étendue
et du poids (de la puissance) de leur cité,
cependant ils les firent
tributaires à eux-mêmes
et les réduisirent (rendirent)
beaucoup plus humbles
et plus faibles.

IV. Les Usipètes
et les Tenchthères,
que nous avons nommés ci-dessus,
furent dans la même position,
peuples qui pendant plusieurs années
soutinrent (résistèrent à) la violence
des Suèves;
à la fin cependant

manix triennium vagati, ad Rhenum pervenerunt: quas regiones **Menapii**¹ incolebant, et ad utramque ripam fluminis agros, ædificia vicosque habebant; sed tantæ multitudinis aditu perterriti, ex iis ædificiis, quæ trans flumen habuerant, demigraverunt, et, cis Rhenum dispositis præsiidiis, Germanos transire prohibebant. Illi, omnia experti, quum neque vi contendere propter inopiam navium, neque clam transire propter custodias **Menapiorum** possent, reverti se in suas sedes regionesque simulaverunt; et tridui viam progressi, rursus reverterunt, atque, omni hoc itinere una nocte equitatu confecto, inscios inopinantesque **Menapios** oppresserunt, qui, de Germanorum discessu per exploratores certiores facti, sine metu trans Rhenum in suos vicos remigraverant. His interfectis navibusque

dant trois ans çà et là dans la Germanie, ils arrivèrent sur le Rhin, du côté habité par les Ménapiens, qui avaient sur les deux rives des terres, des maisons et des bourgs. Effrayés à l'approche d'une si grande multitude, les Ménapiens désertèrent leurs habitations d'outre-Rhin et, établissant des postes en deçà du fleuve, empêchèrent les Germains de le passer. Ceux-ci tentèrent tous les moyens; mais voyant qu'ils ne pouvaient réussir ni par la force, parce qu'ils étaient sans embarcations, ni par la surprise, car les Ménapiens faisaient bonne garde, ils feignirent de retourner dans leur patrie. Après trois jours de marche, ils revinrent sur leurs pas, et, leur cavalerie ayant fait dans une seule nuit tout le chemin qu'ils avaient déjà parcouru, ils tombèrent à l'improviste sur les Ménapiens, qui, informés par des espions du départ des Germains, étaient revenus en sécurité dans leurs bourgades au delà du Rhin. Les Germains les égorgèrent, prirent leurs bateaux, passèrent le fleuve avant que les

expulsi agris
 et vagati triennium
 multis locis Germaniæ,
 pervenerunt ad Rhenum :
 quas regiones
 Menapii incolebant,
 et habebant
 ad utramque ripam
 fluminis
 agros, ædificia vicosque;
 sed, perterriti aditu
 tantæ multitudinis,
 demigraverunt
 ex his ædificiis
 quæ habuerant
 trans flumen,
 et, præsidiis dispositis
 cis Rhenum,
 prohibebant Germanos
 transire.
 Illi, experti omnia,
 quum possent
 neque contendere vi
 propter inopiam navium,
 neque transire clam
 propter custodias
 Menapiorum,
 simulaverunt se reverti
 in suas sedes regionesque;
 et progressi
 viam tridui,
 reverterunt rursus,
 atque, omni hoc itinere
 confecto una nocte
 equitatu,
 oppræsserunt Menapios
 inscios
 inopinantesque,
 qui, facti certiores
 per exploratores
 de discessu Germanorum,
 remigraverant
 sine metu
 trans Rhenum
 in suos vicos.
 His interfectis
 navibusque eorum

chassés de *leurs* terres
 et ayant erré trois-ans
 en beaucoup d'endroits de la Germanie;
 ils arrivèrent au Rhin :
 lesquelles contrées
 les Ménapiens habitaient,
 et avaient
 sur l'une-et-l'autre rive
 du fleuve
 des terres, des maisons et des bourgs;
 mais, effrayés de l'arrivée
 d'une si-grande multitude,
 ils sortirent
 de ces (des) habitations
 qu'ils avaient eues
 au delà du fleuve,
 et, des postes ayant été disposés
 en deçà du Rhin,
 ils empêchaient les Germains
 de passer.
 Ceux-ci, ayant essayé tous *les moyens*,
 comme ils *ne* pouvaient
 ni s'avancer par la violence
 à-cause-du manque de vaisseaux,
 ni passer furtivement
 à-cause-des gardes (postes)
 des Ménapiens,
 feignirent eux-mêmes s'en retourner
 dans leurs établissements et *leurs con-*
 et ayant été-en-avant [trées;
pendant une route de trois-jours,
 ils revinrent de nouveau,
 et, tout ce chemin
 ayant été achevé en une nuit
 par la cavalerie,
 ils accablèrent les Ménapiens
 qui-ignoraient *leur retour*
 et qui-ne-s'y-attendaient-pas,
 lesquels, faits mieux-informés (*instruits*)
 par *leurs* éclaireurs
 du départ des Germains,
 étaient retournés
 sans crainte
 au delà du Rhin
 dans leurs bourgs.
 Ceux-ci ayant été tués
 et les vaisseaux d'eux

eorum occupatis, priusquam ea pars Menapiorum, quæ citra Rhenum erat, certior fieret, flumen transierunt, atque, omnibus eorum ædificiis occupatis, reliquam partem hiemis se eorum copiis aluerunt.

V. His de rebus Cæsar certior factus, et infirmitatem Gallorum veritus, quod sunt in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student, nihil his committendum existimavit. Est enim hoc Gallicæ consuetudinis, uti et viatores, etiam invitos, consistere cogant, et, quid quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, et mercatores in oppidis vulgus circumsistat, quibusque ex regionibus veniant, quasque ibi res cognoverint, pronuntiare cogant. His rebus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt, quorum eos in vestigio pœnitere necesse

Ménapiens de l'autre rive fussent avertis de rien, et, s'emparant de toutes leurs habitations, y vécurent le reste de l'hiver avec les provisions qu'ils y trouvèrent.

V. Instruit de ces événements et craignant le caractère facile des Gaulois, qui, en général, sont prompts à former des résolutions et aiment le changement, César ne crut pas devoir s'ouvrir à eux. Car ils ont l'habitude d'arrêter bon gré mal gré les voyageurs pour l'informer de tout ce qu'ils ont vu ou entendu dire, et le peuple des villes entoure les marchands et les oblige à raconter d'où ils viennent et ce qu'ils ont appris. Souvent, déterminés par ces bruits et par ces récits, ils prennent sur les affaires les plus importantes des décisions dont ils ont bientôt à se repentir, pour s'être fiés à de

occupatis,
priusquam ea pars
Menapiorum,
quæ erat
citra Rhenum,
fieret certior,
transierunt flumen, atque,
omnibus ædificiis eorum
occupatis,
se aluerunt copiis eorum
partem reliquam hiemis.

V. Cæsar

factus certior
de his rebus,
et veritus
infirmi-
tatem Gallorum,
quod sunt mobiles
in capiendis consiliis,
et plerumque
student rebus novis,
existimavit
nihil committendum his.
Enim hoc
est consuetudinis Gallicæ,
uti et cogant viatores,
etiam invitos,
consistere,
et quærant
quid quisque eorum
audierit aut cognoverit
de quaque re,
et vulgus in oppidis
circumsistat mercatores,
cogantque pronuntiare
exque quibus regionibus
veniant
quasque res
cognoverint ibi.
Permoti his rebus
atque auditionibus,
sæpe ineunt
de rebus summis
consilia,
quorum est necesse
eos pœnitere
in vestigio
quum serviant

ayant été saisis,
avant que cette partie
des Ménapiens,
qui était
en deçà du Rhin,
devint mieux-informée (en fût instruite),
ils passèrent le fleuve, et,
toutes les habitations d'eux
ayant été saisies,
se nourrirent avec les provisions d'eux
la partie restante (le reste) de l'hiver.

V. César

fait mieux-informé (instruit)
de ces événements,
et craignant
la faiblesse des Gaulois,
parce qu'ils sont mobiles (légers)
pour prendre des résolutions,
et la-plupart-du-temps [nouveau]
se passionnent pour un état-de-choses
pensa
rien ne devoir être confié à ceux-ci.
Car ceci [loise
est de la coutume (est une coutume) gau-
que et ils forcent les voyageurs,
même ne-le-voulant-pas,
à s'arrêter,
et demandent
ce que chacun d'eux
a entendu ou a connu par lui-même
sur chaque affaire,
et que la foule dans les villes
entoure les marchands,
et qu'ils les forcent à déclarer
et de quelles contrées
ils viennent
et quelles choses
ils ont apprises là.
Déterminés par ces faits
et ces ouï-dire,
souvent ils abordent
sur les intérêts les plus élevés
des résolutions,
dont il est nécessaire
eux se repentir
sur place (sur-le-champ),
puisqu'ils obéissent

est, quum incertis rumoribus serviant, et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.

VI. Qua consuetudine cognita, Cæsar, ne graviori bello occurreret, maturius quam consuerat ad exercitum proficiscitur. Eo quum venisset, ea, quæ fore suspicatus erat, facta cognovit, missas legationes ab nonnullis civitatibus ad Germanos¹, invitatosque eos uti ab Rheno discederent; omniaque quæ postulassent ab se fore parata. Quâ spê adlucti Germani latius vagabantur et in fines Eburonum et Condruorum, qui sunt Trevirorum² clientes, pervenerant. Principibus Galliæ evocatis, Cæsar ea, quæ cognoverat, dissimulanda sibi existimavit, eorumque animis permulsis et confirmatis equitatuque imperato, bellum cum Germanis gerere constituit.

VII. Re frumentaria comparata equitibusque delectis, iter in ea loca facere cœpit, quibus in locis esse Germanos audiebat. A quibus quum paucorum dierum iter abesset, legati

vagues rapports, à des réponses que le plus souvent on accommode à leur fantaisie.

VI. Connaissant ces habitudes et ne voulant pas avoir à soutenir une guerre plus sérieuse, César partit pour l'armée plus tôt que de coutume. En y arrivant, il apprit que ses soupçons s'étaient réalisés : plusieurs cités avaient député aux Germains pour les inviter à quitter les bords du Rhin, en leur promettant de tenir prêt tout ce qu'ils demanderaient. Attirés par cet espoir, les Germains faisaient des incursions lointaines; déjà ils s'étaient avancés jusque chez les Éburons et les Condruses, clients des Trévires. César convoqua les principaux de la Gaule, et, croyant devoir dissimuler ce qu'il savait, il les caressa, les encouragea, et, leur ayant demandé de la cavalerie, résolut de faire la guerre aux Germains.

VII. Après avoir fait des approvisionnements de blé et choisi des cavaliers, César se dirigea vers les lieux où on lui disait qu'il trouverait les Germains. Il n'en était plus qu'à quelques journées, lors-

rumoribus incertis,
et plerique
respondeant ficta
ad voluntatem eorum.

VI. Qua consuetudine
cognita,
Cæsar,
ne occurreret bello
graviori,
proficiscitur ad exercitum
maturius quam consuevit.
Quum venisset eo,
cognovit ea facta,
quæ suspicatus erat fore,
legationes missas
ab nonnullis civitatibus
ad Germanos,
eosque invitatos
ut discederent ab Rheno;
omniaque quæ postulassent
parata fore ab se.
Qua spe adducti
Germani vagabantur
latius,
et pervenerant in fines
Eburonum
et Condrusprum,
qui sunt clientes
Trevirorum.
Principibus Galliæ
evocatis,
Cæsar existimavit ea
quæ cognoverat
dissimulanda sibi,
animisque eorum
permulsis et confirmatis
equitatuque imperato,
constituit gerere bellum
cum Germanis.

VII. Re frumentaria
comparata
equitibusque delectis,
cepit facere iter
in ea loca,
in quibus locis
audiebat Germanos esse.
A quibus quum abesset

à des bruits incertains,
et que la plupart de ceux qu'ils interrogent
répondent des choses façonnées
à la volonté d'eux.

VI. Laquelle coutume
étant connue,
César,
de peur qu'il ne tombât-dans une guerre
plus sérieuse,
part pour l'armée
plus tôt qu'il n'avait-coutume.
Comme il était arrivé là,
il apprit ces choses avoir été faites,
qu'il avait soupçonné devoir être,
des députations avoir été envoyées
par plusieurs cités
aux Germains,
et eux avoir été invités
à ce qu'ils s'éloignassent du Rhin;
et tout ce qu'ils auraient demandé
devoir être préparé par eux-mêmes (les
Par lequel espoir déterminés [Gaulois].
les Germains se répandaient
plus au loin,
et étaient arrivés sur le territoire
des Éburons
et des Condruses,
qui sont clients
des Trévires.
Les principaux de la Gaule
ayant été appelés,
César jugea ces choses
qu'il avait apprises
devoir être dissimulées par lui-même,
et les esprits d'eux
ayant été caressés et rassurés
et de la cavalerie ayant été commandée
il résolut de faire la guerre
avec les Germains.

VII. Une provision de blé
ayant été amassée
et des cavaliers ayant été choisis,
il commença à faire route
vers ces lieux,
dans lesquels lieux
il entendait dire les Germains être.
Desquels comme il était-éloigné

ab his venerunt, quorum hæc fuit oratio: « Germanos neque priores populo Romano bellum inferre, neque tamen recusare, si lacesantur, quin armis contendant; quod Germanorum consuetudo hæc sit, a majoribus tradita, quicumque bellum inferant, resistere neque deprecari: hæc tamen dicere, venisse invitos, ejectos domo. Si suam gratiam Romani velint, posse eis utiles esse amicos: vel sibi agros attribuant, vel patiantur eos tenere, quos armis possederint. Sese unis Suevis concedere, quibus ne dii quidem immortales pares esse possint: reliquum quidem in terris esse neminem, quem non superare possint. »

VIII. Ad hæc Cæsar, quæ visum est, respondit; sed exitus fuit orationis: « Sibi nullam cum his amicitiam esse posse, si in Gallia remanerent; neque verum esse, qui suos fines tueri non potuerint, alienos occupare; neque ullos in Gallia vacare

qu'il vit venir de leur part des envoyés qui lui tinrent ce langage: « Les Germains n'attaquaient pas les Romains; cependant, si on les inquiétait, ils ne refuseraient pas la bataille. Les peuples de la Germanie tenaient de leurs aïeux la coutume de résister à quiconque leur apportait la guerre et de ne jamais demander grâce: ils n'avaient qu'une chose à dire, c'est que, chassés de leur pays, ils étaient venus malgré eux dans la Gaule. Les Romains, s'ils le voulaient, auraient en eux d'utiles amis: que César leur assignât des terres ou les laissât en possession de celles qu'ils avaient conquises par leurs armes. Ils ne le cédaient qu'aux Suèves, auxquels les dieux immortels eux-mêmes ne pourraient tenir tête, et dans tout l'univers il n'était aucun autre peuple qu'ils ne pussent vaincre. »

VIII. César répondit ce qu'il jugea convenable; sa conclusion fut: « Qu'il ne pouvait former avec eux aucun lien d'amitié, s'ils restaient dans la Gaule; quand on n'avait pu défendre son territoire, il n'était pas juste de s'emparer de celui d'autrui; d'ailleurs

iter paucorum dierum,
legati venerunt ab his,
quorum oratio fuit hæc :

« Germanos
neque inferre bellum
priores
populo Romano,
neque recusare tamen,
si lacescantur,
quin contendunt armis ;
quod hæc consuetudo
sit Germanorum,
tradita a majoribus,
resistere
quicumque inferant bellum
neque deprecari :
dicere tamen hæc,
venisse invitos,
ejectos domo.

Si Romani
velint suam gratiam,
posse esse eis
amicos utiles :
vel attribuant agros sibi,
vel patiantur
eos tenere
quos possederint
armis.

Sese concedere
Suevis unis, [mortales
quibus ne dii quidem im-
possint esse pares :
neminem quidem
esse reliquum
in terris,
quem non possint
superare. »

VIII. Cæsar
respondit ad hæc
quæ visum est ;
sed exitus orationis
fuit :

« Nullam amicitiam
posse esse sibi cum his,
si remanerent in Gallia :
neque esse verum
qui non potuerint

d'une route de peu-de jours,
des députés vinrent d'auprès de ceux-ci,
desquels le discours fut celui-ci :

« Les Germains
et ne pas apporter la guerre
les premiers
au peuple romain,
et ne pas refuser cependant,
s'ils étaient provoqués,
qu'ils ne luttent avec les armes ;
parce que cette coutume
était des (aux) Germains,
transmise par les ancêtres,
de résister à ceux
quels-qu'ils-soient-qui apportent la guerre
et de ne pas détourner-par-prières :
eux dire cependant ceci, [pas,
être (qu'ils étaient) venus ne-le-voulant-
chassés de leur demeure.

Si les Romains
voulaient leur amitié,
les Germains pouvoir être pour eux
des amis utiles :
ou qu'ils assignent des terres à eux,
ou qu'ils souffrent
eux (les Germains) conserver
celles dont ils étaient devenus-maitres
par leurs armes.
Ils ajoutaient eux-mêmes céder
aux Suèves seuls,
auxquels pas même les dieux immortels
ne pouvaient être égaux :
personne certes
n'être de-reste (de plus)
sur les terres (au monde),
qu'ils ne puissent
vaincre. »

VIII. César
répondit à ces paroles
les choses qu'il lui parut-bon de répondre ;
mais la fin (conclusion) de son discours
fut celle-ci :

« Aucune amitié
ne pouvoir être à lui avec eux,
s'ils restaient en Gaule :
et ne pas être juste
ceux qui n'avaient pas pu

agros, qui dari, tantæ præsertim multitudini, sine injuria possint. Sed licere, si velint, in Ubiorum¹ finibus considerare, quorum sint legati apud se, et de Suevorum injuriis² querantur, et a se auxilium petant : hoc se Ubiis imperaturum. »

IX. Legati hæc se ad suos relaturos dixerunt, et, re deliberata, post diem tertium ad Cæsarem reversuros; interea ne propius se castra moveret petierunt. Ne id quidem Cæsar ab se impetrari posse dixit : cognoverat enim magnam partem equitatus ab iis aliquot diebus ante prædandi frumentandique causa ad Ambivaritos³ trans Mosam missam. Hos expectari equites, atque ejus rei causa moram interponi, arbitrabatur.

X, Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in finibus Lingonum⁴, et, parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Vahal, insulam efficit Batavorum⁵, neque longius ab eo mil-

il n'y avait point dans la Gaule de terres vacantes qu'on pût leur donner sans faire tort à personne, nombreux surtout comme ils étaient. S'ils y consentaient, ils pouvaient s'établir sur le territoire des Ubiens, dont les députés, présents auprès de lui, se plaignaient des injures des Suèves et demandaient du secours; il leur en donnerait l'ordre. »

IX. Les députés répliquèrent qu'ils allaient rendre cette réponse aux Germains, et qu'après en avoir délibéré ils reviendraient dans trois jours; ils le priaient, en attendant, de ne pas avancer plus loin. César refusa de leur accorder même ce point; car il n'ignorait pas qu'ils avaient envoyé, quelques jours auparavant, une grande partie de leur cavalerie pour piller et chercher des vivres chez les Ambivarites, au delà de la Meuse. Il pensa donc qu'ils attendaient le retour de leurs cavaliers, et que tel était le motif du délai demandé.

X. La Meuse sort des Vosges, qui sont situées sur le territoire des Lingons, reçoit un bras du Rhin, nommé le Vahal, qui forme avec elle l'île des Bataves, et se jette dans l'Océan à quatre-vingts

tueri suos fines,
 occupare alienos ;
 neque ullos agros vacare
 in Gallia, [ria,
 qui possint dari sine inju-
 præsertim
 tantæ multitudini.
 Sed licere, si velint,
 considerare
 in finibus Ubiorum,
 quorum legati
 sint apud se,
 et querantur
 de injuriis Suevorum,
 et petant auxilium a se :
 se imperaturum hoc
 Ubiis. »

IX. Legati dixerunt
 se relaturos hæc
 ad suos,
 et, re deliberata,
 reversuros ad Cæsarem
 post tertium diem ;
 petierunt ne interea
 moveret castra propius se.
 Cæsar dixit ne id quidem
 posse impetrari ab se :
 enim cognoverat
 magnam partem equitatus
 missam ab iis
 aliquot diebus ante
 ad Ambivaritos
 trans Mosam
 causa prædandi
 frumentandique.
 Arbitrabatur
 hos equites exspectari,
 atque moram interponi
 causa ejus rei.

X. Mosa
 profluit ex monte Vosego,
 qui est in finibus
 Lingonum,
 et, quadam parte ex Rheno
 recepta,
 quæ appellatur Vahal, is,
 efficit insulam Batavorum,

défendre leur territoire,
 s'emparer de celui d'autrui ;
 et aucunes terres n'être vacantes
 dans la Gaule,
 qui puissent être données sans injustice,
 surtout
 à une si-grande multitude.
 Mais être permis à eux, s'ils voulaient,
 de s'établir
 sur le territoire des Ubiens,
 dont des députés
 étaient auprès de lui-même,
 et se plaignaient
 des injures des Suèves,
 et demandaient du secours à lui-même :
 lui-même devoir commander cela
 aux Ubiens. »

IX. Les députés dirent
 eux-mêmes devoir rapporter ces paroles
 aux leurs,
 et, l'affaire ayant été délibérée,
 devoir revenir auprès de César
 après le troisième jour (trois jours après) ;
 ils demandèrent que pendant-ce-temps
 il ne fit-pas-avancer le camp plus près
 César dit pas même cela [d'eux.
 ne pouvoir être obtenu de lui :
 car il avait appris
 une grande partie de la cavalerie
 avoir été envoyée par eux
 quelques jours auparavant
 chez les Ambivarites
 au delà de la Meuse
 en vue de piller
 et de faire-du-blé.
 Il pensait
 ces cavaliers être attendus,
 et un retard être apporté
 à cause de cette circonstance.

X. La Meuse
 coule des montagnes des Vosges,
 qui sont sur le territoire
 des Lingons,
 et, une certaine partie du Rhin
 étant reçue,
 laquelle partie est appelée Vahal,
 forme l'île des Bataves,

libus passuum octoginta in Oceanum transit. Rhenus autem oritur ex Lepontiis¹, qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines Nantuatum, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Triboccorum², Trevirorum citatus fertur, et, ubi Oceano appropinquavit, in plures defluit partes, multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur (ex quibus sunt qui piscibus atque ovium vivere existimantur), multisque capitibus in Oceanum influit.

XI. Cæsar quum ab hoste non amplius passuum duodecim millibus abesset, ut erat constitutum³, ad eum legati revertuntur : qui, in itinere congressi, magnopere, ne longius progrediretur, orabant. Quum id non impetrassent, petebant uti ad eos equites, qui agmen antecessissent, præmitteret, eosque pugna prohiberet; sibi que vi potestatem faceret in Ubios legatos mittendi : quorum si principes ac senatus sibi

milles du Rhin tout au plus. Quant au Rhin, sa source est chez les Lépointiens, qui habitent les Alpes; dans son cours long et rapide, il baigne le pays des Nantuates, des Helvétiens, des Séquaniens, des Médiomatrices, des Triboques, des Trévires, et, se divisant en plusieurs branches quand il approche de l'Océan, il forme plusieurs grandes îles habitées la plupart par des peuples féroces et barbares, dont quelques-uns ne vivent, dit-on, que de poisson et d'œufs d'oiseaux; enfin, il se jette dans l'Océan par plusieurs embouchures.

XI. César n'était plus qu'à douze milles de l'ennemi, quand les députés revinrent, comme on en était convenu : trouvant l'armée en marche, ils demandèrent avec instance qu'on n'allât pas plus loin. N'ayant pu l'obtenir, ils prièrent César de faire dire à la cavalerie de l'avant-garde de ne pas engager de combat, et de leur permettre d'envoyer une ambassade aux Ubiens. Si le sénat et les chefs de

et transit in Oceanum
 non longius ab eo [suum.
 octoginta millibus pas-
 Rhenus autem
 oritur ex Lepontiis,
 qui incolunt Alpes,
 et fertur citatus
 longo spatio
 per fines Nantuatum,
 Helvetiorum, Sequanorum,
 Mediomatricorum,
 Triboccorum,
 Trevirorum,
 et, ubi appropinquavit
 Oceano,
 defluit in plures partes,
 insulis multis
 ingentibusque
 effectis,
 quarum magna pars
 incolitur a nationibus feris
 barbarisque
 (ex quibus sunt
 qui existimantur vivere
 piscibus atque ovis avium),
 influitque in Oceanum
 multis capitibus.

XI. Quum Cæsar
 abesset ab hoste [libus
 non amplius duodecim mil-
 passuum,
 legati revertuntur ad eum,
 ut constitutum erat :
 qui, congressi in itinere
 orabant magnopere
 ne progredieretur longius.
 Quum non impetrassent id,
 petebant uti præmitteret
 ad eos equites,
 qui antecessissent
 agmen,
 prohiberetque eos pugna;
 utique faceret potestatem
 sibi
 mittendi legatos in Ubios :
 quorum si principes
 ac senatus

et passe (va se jeter) dans l'Océan
 non plus loin de lui
 que quatre-vingts milliers de pas.
 Or le Rhin
 s'élève (sort) de chez les Léponsiens,
 qui habitent les Alpes,
 et est porté rapide
 dans un long espace
 à travers le territoire des Nantuates,
 des Helvétiens, des Séquaniens,
 des Médiomatrices,
 des Triboques,
 des Trévires,
 et, dès qu'il s'est approché
 de l'Océan, [(bras),
 coule-en-descendant en plusieurs parties
 des îles nombreuses
 et grandes
 étant formées,
 desquelles une grande partie
 est habitée par des nations sauvages
 et barbares
 (d'entre lesquelles sont *des peuples*
 qui sont crns vivre
 de poissons et d'œufs d'oiseaux),
 et coule dans l'Océan
 par de nombreuses têtes (embouchures).

XI. Lorsque César
 était-éloigné de l'ennemi
 de pas plus de douze milliers
 de pas,
 les députés reviennent vers lui,
 comme il avait été réglé :
 lesquels, l'ayant abordé dans sa marche,
 le priaient grandement
 qu'il ne s'avancât pas plus loin.
 Comme ils n'avaient pas obtenu cela,
 ils demandaient qu'il envoyât-en-avant
 vers ces (les) cavaliers
 qui avaient devancé
 l'armée-en-marche, [de combattre];
 et retînt eux du combat (leur défendît de
 et qu'il fit (donnât) pouvoir
 à eux-mêmes
 d'envoyer des députés chez les Ubiens :
 desquels si les principaux
 et le sénat

jurejurando fidem fecisset, ea conditione, quæ a Cæsare ferretur, se usuros ostendebant : ad has res conficiendas sibi tridui spatium daret. Hæc omnia Cæsar eodem illo pertinere arbitrabatur, ut, tridui mora interposita, equites eorum, qui abessent, reverterentur : tamen sese non longius millibus passuum quatuor auationis causa processurum eo die dixit ; huc postero die quam frequentissimi convenirent, ut de eorum postulatis cognosceret. Interim ad præfectos, qui cum omni equitatu antecesserant, mittit, qui nuntiarent ne hostes prælio lacerarent, et, si ipsi lacerarentur, sustinerent, quoad ipse cum exercitu propius accessisset.

XII. At hostes, ubi primum nostros equites conspexerunt, quorum erat quinque millium numerus, quum ipsi non amplius octingentos equites haberent, quod ii, qui frumentandi

cette cité leur juraient amitié, ils étaient prêts à accepter les conditions que leur imposerait César ; pour cela il leur fallait trois jours. César voyait bien que toutes ces démarches tendaient toujours au même but : les Germains voulaient obtenir un délai de trois jours pour donner à leur cavalerie le temps de revenir. Il leur dit cependant qu'il ne ferait plus ce jour-là que quatre milles, pour être à portée de l'eau ; qu'ils vinssent le trouver le lendemain aussi nombreux que possible, afin qu'il statuât sur leurs demandes. Puis il envoya avertir les préfets qui précédaient l'armée avec toute la cavalerie de ne pas attaquer l'ennemi, et, si on les attaquait, de tenir bon jusqu'à ce qu'il arrivât avec le reste des troupes.

XII. Mais dès que les ennemis aperçurent notre cavalerie, qui était forte de cinq mille hommes, ils fondirent sur elle, quoiqu'ils n'eussent pas plus de huit cents chevaux ; car ceux qui avaient été

fecisset fidem sibi
 jurejurando,
 ostendebant
 se usuros ea conditione,
 quæ ferretur a Cæsare :
 daret sibi
 spatium tridui
 ad conficiendas has res.
 Cæsar arbitrabatur
 omnia hæc
 pertinere illo eodem,
 ut, mora tridui
 interposita,
 equites eorum,
 qui abessent,
 reverterentur :
 tamen dixit
 sese non processurum eo die
 longius
 quatuor millibus passuum
 causa aquationis ;
 convenirent huc
 die postero
 quam frequentissimi,
 ut cognosceret
 de postulatis eorum.
 Interim mittit
 ad præfectos,
 qui antecesserant
 cum omni equitatu,
 qui nuntiarent
 ne lacerarent hostes
 prælio,
 et, si ipsi lacerarentur,
 sustinerent,
 quoad ipse
 accessisset propius
 cum exercitu.

XII. At hostes,
 ubi primum
 conspexerunt
 nostros equites,
 quorum numerus
 erat quinque millium,
 quum ipsi haberent
 octingentos equites
 non amplius.

avait fait (avait donné) parole à eux
 par serment,
 ils faisaient voir (promettaient)
 eux-mêmes devoir user de cette condition,
 qui était portée (proposée) par César :
ils demandaient qu'il donnât à eux-mêmes
 un espace de trois-jours
 pour achever ces affaires.
 César pensait
 toutes ces choses
 tendre là même (à ce même but),
 que, un délai de trois-jours
 étant mis-entre (apporté),
 les cavaliers d'eux,
 qui étaient-absents,
 revinssent :
 cependant il dit [jour-là
 lui-même ne devoir pas s'avancer ce
 plus loin
 que quatre milliers de pas
 en vue d'un approvisionnement-d'eau ;
 qu'ils se rassemblassent là
 le jour suivant
 le plus nombreux que possible,
 afin qu'il prît-connaissance
 des demandes d'eux.
 Cependant il envoie
 vers les préfets,
 qui avaient pris-les-devants
 avec toute la cavalerie,
des gens qui leur annonçassent
 qu'ils ne provoquassent pas les ennemis
 par un combat,
 et, si eux-mêmes étaient provoqués,
 qu'ils tinssent-bon,
 jusqu'à ce que lui-même
 se fût avancé plus près
 avec l'armée.

XII. Mais les ennemis,
 dès que d'abord (aussitôt que)
 ils aperçurent
 nos cavaliers,
 dont le nombre
 était de cinq mille,
 tandis qu'eux-mêmes avaient
 huit-cents cavaliers
 et pas davantage,

causa ierant trans Mosam, nondum redierant, nihil timen-
tibus nostris, quod legati eorum paulo ante a Cæsare disces-
serant, atque is dies induciis erat ab his petitus, impetu
facto, celeriter nostros perturbaverunt. Rursum resistenti-
bus, consuetudine sua ad pedes desiluerunt, suffossis equis
compluribusque nostris dejectis, reliquos in fugam conjece-
runt atque ita perterritos egerunt, ut non prius fuga desiste-
rent quam in conspectum agminis nostri venissent. In eo
proelio ex equitibus nostris interficiuntur quatuor et septua-
ginta, in his vir fortissimus, Piso, Aquitanus, amplissimo
genere natus, cujus avus in civitate sua regnum obtinuerat,
amicus ab senatu nostro appellatus¹. Hic quum fratri inter-
cluso ab hostibus auxilium ferret, illum ex periculo eripuit:
ipse equo vulnerato dejectus, quoad potuit, fortissime restitit.

chercher du blé au delà de la Meuse n'étaient pas encore de retour,
et, comme les nôtres ne se méfiaient de rien, puisque les envoyés
germaines venaient à peine de quitter César et avaient demandé une
trêve pour ce jour-là, ils les mirent sans peine en désordre. Mais
nos cavaliers se rallièrent; alors les ennemis, suivant leur coutume,
s'élançant à terre, éventrent les chevaux, renversent une foule de
cavaliers, mettent les autres en déroute et les poursuivent en leur
inspirant une telle épouvante qu'ils ne s'arrêtèrent qu'à la vue du
gros de l'armée. Nous perdîmes dans ce combat soixante-quatorze
hommes, entre autres Pison, Aquitain fort brave et de haute nais-
sance, dont le père avait été roi de sa cité et avait obtenu du gène-
ral le titre d'ami. Il s'était porté au secours de son frère que les enne-
mis entouraient, et l'avait tiré du péril; mais renversé lui-même de

quod ii,
 qui ierant trans Mosam
 causa frumentandi,
 nondum redierant,
 nostris timentibus nihil,
 quod legati eorum
 discesserant a Cæsare
 paulo ante,
 atque is dies
 petitus erat ab his induciis,
 impetu facto,
 perturbaverunt nostros
 celeriter.
 R sistentibus
 rursus,
 desiluerunt ad pedes
 sua consuetudine,
 equis suffossis
 compluribusque nostris
 dejectis,
 conjecerunt in fugam
 reliquos, [tos,
 atque egerunt ita perterri-
 ut non desisterent fuga
 prius quam venissent
 in conspectum
 nostri agminis.
 In eo prælio
 quatuor et septuaginta
 ex nostris equitibus
 interficiuntur;
 in his vir fortissimus,
 Piso, Aquitanus,
 natus genere amplissimo,
 cujus avus
 obtinuerat regnum
 in sua civitate,
 appellatus amicus
 ab nostro senatu.
 Quum hic ferret auxilium
 fratri
 intercluso ab hostibus,
 eripuit illum ex periculo :
 ipse dejectus
 equo vulnerato
 restitit fortissime,
 quoad potuit.

parce que ceux,
 qui étaient allés au delà de la Meuse
 en vue de faire-du-blé,
 n'étaient pas encore revenus,
 les nôtres ne craignant rien, [mains)
 parce que les députés d'eux (des Ger-
 s'étaient éloignés de César
 peu auparavant,
 et que ce jour
 avait été demandé par ceux-ci pour une trêve,
 irruption ayant été faite,
 mirent-en-désordre les nôtres
 promptement.
 Les nôtres tenant bon
 de nouveau,
 ils sautèrent à pied (mirent pied à terre)
 selon leur habitude,
 les chevaux étant percés-par-dessous
 et beaucoup des-nôtres
 jetés à-bas de leur cheval,
 ils jetèrent (mirent) en fuite
 ceux-qui-restaient,
 et les poussèrent tellement épouvantés,
 qu'ils ne cessèrent pas leur fuite
 avant qu'ils fussent arrivés
 en vue
 de notre armée-en-marche.
 Dans ce combat [torze)
 quatre et soixante-dix (soixante-qua-
 de nos cavaliers
 sont tués ;
 parmi ceux-ci un homme très-brave,
 Pison, d'-Aquitaine,
 né d'une famille très-considérable,
 dont l'aïeul
 avait possédé la royauté
 dans sa cité,
 ayant été appelé ami
 par notre sénat.
 Comme celui-ci portait secours
 à son frère
 intercepté (entouré) par les ennemis,
 il arracha celui-là (son frère) au danger
 lui-même jeté-à-bas
 de son cheval blessé
 résista très-bravement,
 tant qu'il put.

Quum circumventus, multis vulneribus acceptis, cecidisset, atque id frater, qui jam proelio excesserat, procul animadvertisset, incitato equo se hostibus obtulit atque interfectus est.

XIII. Hoc facto proelio, Cæsar neque jam sibi legatos audiendos, neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab iis qui per dolum atque insidias, petita pace, ultro bellum intulissent : expectare vero dum hostium copiae augerentur equitatusque reverteretur, summæ dementiæ esse judicabat, et, cognita Gallorum infirmitate, quantum jam apud eos hostes uno proelio auctoritatis essent consecuti, sentiebat : quibus ad consilia capienda nihil spatii dandum existimabat. His constitutis rebus et consilio cum legatis et quæstore communicato, ne quem diem pugnae prætermitteret, opportunissima res accidit, quod postridie ejus diei mane eadem et perfidia et simulatione usi Germani, frequentes, omnibus principibus

son cheval, qui avait reçu une blessure, il résista tant qu'il put avec une extrême valeur ; enfin il fut enveloppé et tomba percé de coups. Son frère, qui était déjà hors de la mêlée, voyant de loin ce spectacle, poussa son cheval au milieu des ennemis et se fit tuer.

XIII. Après ce combat, César ne crut plus devoir ni recevoir les envoyés ni écouter les propositions de gens qui, bien qu'ils eussent demandé la paix, avaient engagé la guerre par ruse et par trahison. D'attendre qu'ils se fussent renforcés et que leur cavalerie les eût rejoints, c'est ce qu'il jugeait le comble de la démence. Connaissant d'ailleurs le faible des Gaulois, et sentant combien par cette seule affaire l'ennemi avait acquis de considération auprès d'eux, il trouvait nécessaire de ne pas leur laisser le temps de former quelque complot. Cette résolution une fois prise, il venait de prévenir ses lieutenants et son questeur qu'il n'attendrait pas un seul jour pour livrer bataille, quand se présenta une circonstance fort heureuse : le lendemain matin, les Germains, continuant d'user de dissimulation

Quum circumventus,
multis vulneribus acceptis,
cecidisset,
atque frater,
qui jam excesserat prælio,
animadvertisset id
procul,
equo incitato
se obtulit hostibus
atque interfectus est.

XIII. Hoc prælio facto,
Cæsar arbitrabatur
neque legatos
audiendos jam sibi,
neque conditiones
accipiendas
ab iis
qui per dolum
atque insidias,
pace petita,
intulissent ultro bellum :
judicabat vero
esse summæ dementiæ
expectare
dum copiæ hostium
augerentur
equitatusque reverteretur,
et, infirmitate Gallorum
cognita,
sentiebat
quantum jam auctoritatis
hostes consecuti essent
apud eos
uno prælio :
quibus
existimabat nihil spatii
dandum
ad capienda consilia.
His rebus constitutis
et consilio communicato
cum legatis et quæstore,
ne prætermitteret
quem diem pugnæ,
res opportunissima accidit,
quod postridie ejus diei
mane
Germani,

Comme entouré,
de nombreuses blessures ayant été reçues,
il était tombé,
et que son frère,
qui déjà était sorti du combat,
avait remarqué ceci
de loin,
son cheval ayant été lancé
il s'offrit aux ennemis
et fut tué.

XIII. Ce combat ayant été fait,
César estimait,
et des députés
ne devoir plus être entendus de lui,
et des conditions
ne devoir plus être reçues
de-la-part-de ceux
qui par ruse
et par embûches
la paix ayant été demandée,
avaient apporté spontanément la guerre :
mais il jugeait [insigne) folie
être de la plus haute (que ce serait une
d'attendre
que les troupes des ennemis
fussent accrues
et que leur cavalerie revint,
et, le faible (la légèreté) des Gaulois
étant connu,
il comprenait
combien déjà de considération
les ennemis avaient acquis
auprès d'eux
par un-seul combat :
auxquels (aux Gaulois)
il pensait rien de (aucun) espace (temps)
ne devoir être donné
pour prendre des résolutions.
Ces choses ayant été résolues
et son dessein ayant été communiqué
à ses lieutenants et à son questeur,
savoir qu'il ne laissât-pas-passer
quelque (un seul) jour pour le combat,
une circonstance très-opportune arriva,
que le lendemain de ce jour
le matin
les Germains,

majoribusque natu adhibitis, ad eum in castra venerunt, simul, ut dicebatur, sui purgandi causa, quod, contra atque esset dictum et ipsi petissent, prœlium pridie commisissent simul ut, si quid possent, de induciis fallendo impetrarent Quos sibi Cæsar oblatos gavisus, illos retineri jussit⁴; ipse omnes copias castris eduxit, equitatumque, quod recenti prœlio perterritum esse existimabat, agmen subsequi jussit.

XIV. Acie triplici instituta, et celeriter octo millium itinere confecto, prius ad hostium castra pervenit, quam, quid ageretur, Germani sentire possent. Qui, omnibus rebus subito perterriti, et celeritate adventus nostri, et discessu suorum, neque consilii habendi neque arma capiendi spatio dato, perturbantur, copiasne adversus hostem ducere, an castra

et de perfidie, vinrent en grand nombre le trouver dans son camp avec tous leurs chefs et leurs vieillards, d'abord (car tel était leur prétexte) pour se justifier d'avoir engagé le combat la veille, malgré ce dont on était convenu, malgré leur propre demande; ensuite pour surprendre une trêve, s'il était possible. César, charmé qu'ils vinssent se livrer, ordonna de les arrêter : il fit alors sortir toutes ses troupes de son camp, et mit à l'arrière-garde la cavalerie, qu'il croyait encore sous l'influence de l'épouvante de la veille.

XIV. Ayant formé son armée sur trois lignes et fait rapidement huit milles, il arrive au camp des Germains avant qu'ils puissent se douter de ce qui se passe. Tout les frappe d'une terreur soudaine, et la promptitude de notre marche et l'absence de leurs chefs; n'ayant le temps ni de tenir conseil, ni même de s'armer, ils se troublent et se demandent s'il vaut mieux sortir au-devant de l'ennemi, ou dé-

usi eadem et perfidia
et simulatione,
frequentes,
omnibus principibus
majoribusque natu
adhibitis,
venerunt ad eum in castra,
simul, ut dicebatur,
causa sui purgandi,
quod pridie
commisissent proelium
contra atque dictum esset
et ipsi petissent,
simul ut,
si possent quid,
impetrarent de induciis
fallendo.

Quos Cæsar gavisus
oblatus sibi,
jussit illos retineri;
ipse eduxit castris
omnes copias,
jussitque equitatum,
quod existimabat
perterritum esse
proelio recenti,
subsequi agmen.

XIV. Triplici acie
instituta,
et itinere octo millium
confecto celeriter,
pervenit ad castra hostium
prius quam Germani
possent sentire
quid ageretur.
Qui, perterriti subito
omnibus rebus,
et celeritate
nostri adventus,
et discessu suorum,
spatio
neque habendi consilii
neque capiendi arma
uato,
perturbantur,
præstare ne
ducere copias

ayant fait-usage et de la même perfidie
et de la même dissimulation,
en-grand-nombre,
tous les principaux
et les plus grands par la naissance (les
ayant été adjoints à eux, [plus âgés])
vinrent vers lui dans le camp,
en-même-temps, comme cela était dit
en vue de se justifier,
de ce que la veille
ils avaient engagé le combat
contrairement qu'il n'avait été dit
et qu'eux-mêmes n'avaient demandé,
en-même-temps afin que.

s'ils le pouvaient en quelque chose,
ils obtinssent ce qu'ils voulaient au-sujet-
en trompant. [de la trêve]

Lesquels César ayant vu-avec-plaisir
offerts à lui-même,
il ordonna eux être retenus;
lui-même fit-sortir du camp
toutes ses troupes,
et ordonna la cavalerie,
parce qu'il pensait elle
avoir été épouvantée
par le combat récent,
suivre-par-derrière l'armée-en-marche.

XIV. Une triple ligne-de-bataille
ayant été établie,
et une route de huit milles
ayant été achevée promptement,
il arriva au camp des ennemis
avant que les Germains
pussent comprendre (savoir)
quelle chose se faisait.
Lesquels, épouvantés subitement
par toutes ces circonstances,
et la promptitude
de notre arrivée,
et le départ (l'absence) des leurs,
l'espace (le temps)
ni de tenir conseil
ni de prendre les armes
ne leur étant donné, [se]
sont troublés (se demandent avec angoi-
s'il était-préférable
de conduire les troupes

defendere, an fuga salutem petere præstaret. Quorum timor quum fremitu et concursu significaretur, milites nostri, pristini diei perfidia incitati, in castra irruperunt. Quo loco quiceleriter arma capere potuerunt, paulisper nostris restiterunt atque inter carros impedimenta que prælium commiserunt; at reliqua multitudo puerorum mulierumque (nam cum omnibus suis domo excesserant Rhenumque transierant) passim fugere cœpit; ad quos consectandos Cæsar equitatum misit.

XV. Germani, post tergum clamore audito, quum suos interfici viderent, armis abjectis signisque militaribus relictis, se ex castris ejecerunt; et, quum ad confluentem Mosæ et Rheni pervenissent, reliqua fuga desperata, magno numero interfecto, reliqui se in flumen præcipitaverunt atque ibi timore, lassitudine, vi fluminis oppressi perierunt. Nostri ad unum omnes incolumes, perpaucis vulneratis, ex tanti belli

fendre le camp, ou chercher leur salut dans la fuite. Au milieu du tumulte et de l'agitation qui annonçaient la terreur des Germains, nos soldats, animés par la perfidie de la veille, se jetèrent sur le camp. Ceux qui purent s'armer promptement firent quelque résistance et engagèrent la lutte parmi les bagages et les chariots; mais les femmes et les enfants (car la nation entière avait abandonné son pays et passé le Rhin) s'enfuirent de tous côtés; César envoya sa cavalerie à leur poursuite.

XV. Entendant derrière eux des cris et voyant égorger leurs parents, les Germains jettent leurs armes, abandonnent leurs drapeaux et s'élancent hors du camp. Arrivés au confluent du Rhin et de la Meuse, où ils désespérèrent de pouvoir fuir plus loin, ils furent taillés en pièces; quelques-uns se précipitèrent dans le fleuve et y périrent, succombant à l'épouvante, à l'épuisement et à la force du courant. Nos troupes revinrent au camp sans avoir perdu un seul

adversus hostem,
 an defendere castra,
 an petere salutem fuga.
 Quorum quum timor
 significaretur
 fremitu et concursu,
 nostri milites,
 incitati perfidia
 diei pristini,
 irruerunt in castra.
 Quo loco qui potuerunt
 capere arma celeriter
 restiterunt paulisper
 nostris
 [lium
 atque commiserunt præ-
 inter carros
 impedimenta;que;
 at reliqua multitudo
 puerorum mulierumque
 (nam excesserant domo
 transierantque Rhenum
 cum omnibus suis)
 cepit fugere passim;
 ad consectandos quos
 Cæsar misit equitatum.

XV. Germani,
 clamore audito
 post tergum,
 quum viderent
 suos interfici,
 armis abjectis
 signisque militaribus
 relictis,
 se ejecerunt ex castris;
 et, quum pervenissent
 ad confluentem Mosæ
 et Rheni,
 reliqua fuga desperata,
 magno numero interfecto,
 reliqui
 se præcipitaverunt
 in flumen
 atque perierunt ibi
 oppressi timore,
 lassitudine, vi fluminis.
 Nostri omnes incolumes
 ad unum,

contre l'ennemi,
 ou de défendre le camp,
 ou de chercher *leur* salut dans la fuite.
 Desquels comme la crainte
 était manifestée
 par des cris et des courses,
 nos soldats,
 animés par la perfidie
 du jour précédent,
 fondirent sur le camp.
 Dans cette circonstance ceux qui purent
 prendre les armes promptement
 résistèrent un-peu-de-temps
 aux nôtres
 et engagèrent le combat
 parmi les chariots
 et les bagages;
 mais le reste-de la multitude
 des enfants et des femmes
 (car ils étaient sortis de *leur* demeure
 et avaient passé le Rhin
 avec tous les leurs)
 commença à fuir cà-et-là;
 pour poursuivre lesquels
 César envoya la cavalerie.

XV. Les Germains,
 des cris ayant été entendus
 derrière *leur* dos,
 comme ils voyaient
 les leurs être massacrés,
 les armes étant jetées
 et les enseignes militaires
 abandonnées,
 se jetèrent hors du camp;
 et, comme ils étaient arrivés
 au confluent de la Meuse
 et du Rhin,
 le reste-de la fuite étant jugé-désespéré,
 un grand nombre ayant été massacré,
 ceux-qui-restaient
 se jetèrent
 dans le fleuve
 et périrent là
 accablés par la crainte,
 par la fatigue, par la violence du fleuve.
 Les nôtres tous sains-et-saufs
 jusqu'à un-seul (jusqu'au dernier),

timore, quum hostium numerus capitum quadringentorum et triginta millium fuisset, se in castra receperunt. Cæsar iis, quos in castris retinuerat, discedendi potestatem fecit : illi, supplicia cruciatusque Gallorum veriti, quorum agros vexaverant, remanere se apud eum velle dixerunt. His Cæsar libertatem concessit.

XVI. Germanico bello confecto, multis de causis Cæsar statuit sibi Rhenum esse transeundum : quarum illa fuit iustissima, quod, quum videret Germanos tam facile impelli ut in Galliam venirent, suis quoque rebus eos timere voluit, quum intelligerent et posse et audere populi Romani exercitum Rhenum transire. Accessit etiam quod illa pars equitatus Usipetum et Tenchtherorum, quam supra¹ commemoravi prædandi frumentandique causa Mosam transisse, neque proelio interfuisse, post fugam suorum se trans Rhenum in fines Sicambrorum² receperat, seque cum iis conjunxerat. Ad quos

homme, avec très-peu de blessés, et telle fut la fin d'une guerre qui semblait si menaçante, puisque le nombre des ennemis était de quatre cent trente mille. César permit à ceux qu'il avait fait arrêter dans son camp de se retirer ; mais, redoutant les tortures et les supplices que leur infligeraient les Gaulois dont ils avaient ravagé les terres, ils dirent qu'ils voulaient rester près de lui, et il y consentit.

XVI. Ayant terminé cette guerre contre les Germains, César crut devoir passer le Rhin pour plusieurs raisons. La plus forte était que, voyant les Germains se déterminer si facilement à venir dans la Gaule, il voulait les faire, à leur tour, craindre pour leur pays, en leur montrant que l'armée du peuple romain pouvait et osait aussi franchir le Rhin. Un autre motif fut que les cavaliers des Usipètes et des Tenchthères, qui étaient allés, comme je l'ai dit ci-dessus, piller et chercher du blé au delà de la Meuse, et qui n'avaient point pris part au combat, avaient passé le Rhin après la défaite de leurs nations et s'étaient retirés chez les Sicambres, auxquels ils s'étaient

perpaucis vulneratis,
ex timore belli tanti,
quum numerus hostium
fuisset quadringentorum
et triginta millium
capitum,
se receperunt in castra.
Cæsar fecit iis
quos retinnerat in castris
potestatem discedendi :
illi, veriti supplicia
cruciatusque Gallorum,
suorum vexaverant agros,
dixerunt se velle
remanere apud eum.

Cæsar

concessit his libertatem.

XVI. Bello Germanico
confecto,

Cæsar statuit Rhenum
transeundum esse sibi
de multis causis :
quarum illa fuit justissima,
quod, quum videret
Germanos
impelli tam facile
ut venirent in Galliam,
voluit eos timere
suis rebus quoque,
quum intelligerent
exercitum populi Romani
et posse

et audere transire Rhenum.

Accessit etiam

quod illa pars equitatus
Usipetum
et Tenchtherorum,
quam commemoravi supra
transisse Mosam
causa prædandi
frumentandique,
neque interfuisse prælio,
post fugam suorum
se receperat trans Rhenum
in fines Sigambrorum,
seque conjunxerat cum iis.
Ad quos

de très-peu-nombreux ayant été blessés,
après la crainte d'une guerre si-grande,
puisque le nombre des ennemis
avait été de quatre-cents
et trente milliers
de têtes,

se retirèrent (revinrent) dans le camp.

César fit (donna) à ceux

qu'il avait retenus dans le camp
pouvoir (permission) de s'éloigner :

ceux-là, craignant les supplices

et les tourments des Gaulois,

dont ils avaient dévasté les terres,

dirent eux-mêmes vouloir

rester auprès de lui.

César

accorda à eux *cette* liberté (permission).

XVI. La guerre contre-les-Germains

ayant été achevée,

César décida le Rhin

devoir être passé par lui-même

pour de nombreux motifs :

desquels celui-là fut le plus raisonnable,

que, comme il voyait

les Germains

être déterminés si facilement

à ce qu'ils vinssent en Gaule,

il voulut eux craindre (qu'ils craignissent)

pour leurs affaires (leur pays) aussi,

lorsqu'ils comprendraient

une armée du peuple romain

et pouvoir

et oser passer le Rhin.

A *cela* s'ajouta encore

que cette partie de la cavalerie

des Usipètes

et des Tenchthères,

que j'ai dit ci-dessus

avoir passé la Moselle

en vue de piller

et de faire-du-blé,

et n'avoir pas assisté au combat,

après la fuite des siens

s'était retirée au delà du Rhin

sur le territoire des Sicambres,

et s'était unie avec eux.

Vers lesquels

quum Cæsar nuntios misisset qui postularent eos, qui sibi Galliæque bellum intulissent, sibi dederent, responderunt : « Populi Romani imperium Rhenum finire; si se invito Germanos in Galliam transire non æquum existimaret, cur si quidquam esse imperii aut potestatis trans Rhenum postularet? » Ubii autem, qui uni ex Transrhenanis ad Cæsarem legatos miserant, amicitiam fecerant, obsides dederant, magnopere orabant . « Ut sibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur; vel, si id facere occupationibus reipublicæ prohiberetur, exercitum modo Rhenum transportaret, id sibi ad auxilium spemque reliqui temporis satis futurum : tantum esse nomen atque opinionem ejus exercitus, Arioviste pulso et hoc novissimo prælio facto, etiam ad ultimas Germanorum nationes, uti opinione et amicitia populi Romani tuti

rénis. César ayant envoyé des députés aux Sicambres pour demander qu'on lui livrât des hommes qui avaient attaqué la Gaule et les Romains, on lui répondit : « Que l'empire des Romains finissait au Rhin; s'il trouvait injuste que les Germains passassent dans la Gaule sans son aveu, pourquoi voulait-il étendre au delà du Rhin son pouvoir et son autorité? » Quant aux Ubiens, les seuls peuples d'outre-Rhin qui lui eussent envoyé des députés, qui eussent fait alliance avec lui et eussent donné des otages, ils le priaient instamment « de venir à leurs secours, parce que les Suèves les pressaient vivement; si le bien de la république ne le lui permettait pas, qu'il fit seulement voir son armée sur l'autre rive : cela suffirait pour les protéger et leur donner bon espoir pour l'avenir. Telle était la réputation et la gloire de son armée chez les nations même les plus reculées de la Germanie, depuis la défaite d'Arioviste et cette dernière bataille, que l'amitié du peuple romain et sa renommée leur servi-

quum Cæsar misisset
nuntios,
qui postularent
dederent sibi eos,
qui intulissent bellum sibi
Galliæque,
responderunt :
« Rhenum finire imperium
populi Romani;
si existimaret non æquum
Germanos
transire in Galliam
se invito,
cur postularet
quidquam trans Rhenum
esse sui imperii
aut potestatis? »
Ubi autem,
qui uni ex Transrhenanis
miserant legatos
ad Cæsarem,
fecerant amicitiam,
dederant obsides,
orabant magnopere
« Ut ferret auxilium sibi,
quod premerentur graviter
ab Suevis;
vel, si prohiberetur
facere id
occupationibus reipublicæ,
modo
transportaret Rhenum
exercitum :
id futurum satis sibi
ad auxilium spemque
reliqui temporis :
nomen exercitus ejus
esse tantum
atque opinionem,
Ariovisto pulso
et hoc novissimo prælio
facto,
etiam ad nationes ultimas
Germanorum,
uti possint esse tuti
opinionem et amicitia
populi Romani. »

comme César avait envoyé
des messagers,
qui demandassent (pour demander)
qu'ils livrassent à lui ces *hommes*,
qui avaient apporté la guerre à lui-même
et à la Gaule,
ils répondirent :
« Le Rhin limiter l'empire
du peuple romain ;
s'il jugeait non juste (trouvait injuste)
les Germains
passer en Gaule
lui-même ne-voulant-pas,
pourquoi demandait-il
quoi-que-ce-fût au delà du Rhin
être (dépendre) de son commandement
ou (et) de son pouvoir? »
Mais les Ubiens,
qui seuls des *peuples* d'outre-Rhin
avaient envoyé des députés
vers César,
avaient fait amitié,
avaient donné des otages,
priaient grandement
« Qu'il portât secours à eux-mêmes,
parce qu'ils étaient opprimés lourdement
par les Suèves ;
ou, s'il était empêché
de faire cela
par les affaires de la république,
seulement
qu'il transportât-au-delà du Rhin
son armée : [mêmes
cela devoir être (ce serait) assez pour eux-
en-vue-du secours et de l'espoir
du reste-du temps :
le nom de l'armée de lui
être si-grand
et sa réputation *si grande*,
Arioviste ayant été battu
et ce dernier combat
ayant été fait (livré),
même chez les nations les plus reculées
des Germains,
qu'ils pouvaient être en-sûreté
par la réputation et l'amitié
du peuple romain. »

esse possint. » Navium magnam copiam ad transportandum exercitum pollicebantur.

XVII. Cæsar, his de causis quas commemoravi, Rhenum transire decreverat; sed navibus transire neque satis tutum esse arbitrabatur, neque suæ neque populi Romani dignitatis esse statuebat. Itaque, etsi summa difficultas faciendi pontis proponebatur propter latitudinem, rapiditatem altitudinemque fluminis, tamen id sibi contendendum, aut aliter non transducendum exercitum, existimabat. Rationem pontis hanc instituit. Tigna bina sesquipedalia, paulum ab imo præacuta, dimensa ad altitudinem fluminis, intervallo pedum duorum inter se jungebat. Hæc quum machinationibus immissa in flumen defixerat fistucisque adegerat, non sublicæ modo directe ad perpendiculum, sed prone ac fastigate, ut secundum naturam fluminis procumberent, his item contraria duo, adraient de sauvegarde. » Ils offraient, en même temps, beaucoup de barques pour le transport de l'armée.

XVII. D'après les motifs que je viens de dire, César résolut de passer le Rhin : mais il ne jugeait ni bien sûr ni digne de lui et du peuple romain de le passer sur des bateaux. Aussi, quoique la largeur, la rapidité et la profondeur du fleuve rendissent la construction d'un pont extrêmement difficile, il crut qu'il fallait essayer d'en établir un, ou sinon ne pas faire passer le fleuve à son armée. Voici le système de construction qu'il adopta. On assujettissait l'une à l'autre, à deux pieds de distance, des poutres d'un pied et demi de diamètre, un peu pointues par le bas et d'une longueur proportionnée à la profondeur du fleuve; quand, avec des machines, on les avait descendues et fixées au fond, on les y enfonçait avec le mouton, non pas comme des pilotis, perpendiculairement, mais de biais et inclinées suivant le fil de l'eau. Deux autres poutres, jointes de

Pollicebantur
magnam copiam navium
ad transportandum
exercitum.

XVII. Cæsar,
de his causis
quas commemoravi,
decreverat
transire Rhenum;
sed neque arbitrabatur
esse satis tutum
transire navibus,
neque statuebat
esse suæ dignitatis
neque populi Romani.
Itaque,
etsi summa difficultas
faciendi pontis
proponebatur,
propter latitudinem,
rapiditatem
altitudinemque fluminis,
tamen existimabat
id contendendum sibi,
aut aliter exercitum
non transducendum.
Instituit
hanc rationem pontis.
Jungebat inter se
intervallo duorum pedum
bina
tigna sesquipedalia,
paulum præacuta
ab imo,
dimensa
ad altitudinem fluminis.
Quum defixerat
hæc immissa in flumen
machinationibus
adegeratque fistucis,
non modo sublicæ
directe
ad perpendiculum,
sed prone et fastigate
ut procumberent [nis,
secundum naturam flumi-
statuebat item

Ils promettaient
une grande quantité de vaisseaux
pour transporter
l'armée.

XVII. César,
pour ces (les) motifs
que j'ai dits,
avait résolu
de passer le Rhin;
mais et il ne jugeait pas
être (qu'il fût) assez sûr
de passer sur des vaisseaux,
et il n'établissait (ne trouvait) pas
être de (que cela convînt à) sa dignité
ni à celle du peuple romain.
Aussi,
quoiqu'une très-grande difficulté
de faire un pont
se présentât,
à-cause-de la largeur,
de la rapidité
et de la profondeur du fleuve,
cependant il estimait
cela devoir être poursuivi par lui-même,
ou autrement son armée
ne devoir pas être transportée-au-delà.
Il établit
ce système de pont.
Il joignait (assujettissait) entre elles
à un intervalle de deux pieds
deux-à-deux
des solives d'un-pied-et-demi de diamètre.
un peu pointues-au-bout
par le bas,
mesurées
selon la profondeur du fleuve.
Lorsqu'il avait fixé
ces solives descendues dans le fleuve
avec des machines
et les avait enfoncées avec des mouton
non à la manière d'un pilotis
droit
selon le fil-à-plomb,
mais en pente et avec-l'inclinaison-d'un toit,
de sorte qu'elles fussent baissées
suivant la marche-naturelle du fleuve (le
il établissait de même [fil de l'eau),

eundem modum juncta, intervallo pedum quadragenum ab inferiore parte, contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat. Hæc utraque, insuper bipedalibus trabibus immis-
sis, quantum eorum lignorum junctura distabat, binis utrin-
que fibulis ab extrema parte distinebantur : quibus disclusis
atque in contrariam partem revinctis, tanta erat operis firmi-
tudo atque ea rerum natura, ut, quo major vis aquæ se inci-
tavisset, hoc arctius illigata tenerentur. Hæc directæ materia
injecta contexebantur ac longuriis cratibusque consterneban-
tur ; ac nihilo secius sublicæ et ad inferiorem partem fluminis
oblique agebantur, quæ, pro ariete subjectæ et cum omni
opere conjunctæ, vim fluminis exciperent : et aliæ item supra
pontem mediocri spatio, ut, si arborum trunci sives naves de-

la même manière, en aval, se plaçaient en arcs-boutants contre le
courant, en face des premières, dont elles s'écartaient de quarante
pieds à la base. A chaque paire de pieux s'adaptait une traverse
de deux pieds carrés, portant de l'une à l'autre et arrêtée à cha-
que bout par deux crampons. Écartées ainsi dans un sens et forte-
ment rapprochées dans un autre, les poutres, par leur disposition,
donnaient tant de force à l'ouvrage que l'impétuosité des eaux ne
faisait que le resserrer et le consolider. Chaque partie était ensuite
liée sur la longueur avec des madriers, et le tout se recouvrait de
solives et de claies. En outre, dans le lit du fleuve, au-dessous du
pont, on enfonça obliquement des pilotis qui, servant de contre-forts
et faisant corps avec tout l'ouvrage, soutenaient l'effort du courant ;
enfin on en planta un peu au-dessus de pareils, qui, si les barbares

duo
 contraria his
 juncta ad eundem modum,
 intervallo
 quadragenum pedum,
 a parte inferiore,
 conversa contra vim
 atque impetum fluminis.
 Hæc utraque,
 trabibus bipedalibus
 immissis insuper,
 quantum junctura
 eorum tignorum
 distabat,
 distinebantur
 binis fibulis
 utrinque
 a parte extrema :
 quibus disclusis
 atque revinctis
 in partem contrariam,
 firmitudo operis erat tanta
 atque natura rerum ea,
 ut, quo major vis aquæ
 se incitavisset,
 hoc tenerentur
 illigata arctius.
 Hæc contexebantur
 materia directæ
 injectæ
 ac consternebantur
 longuriis cratibusque ;
 ac nihilo secius
 sublicæ agebantur oblique
 et ad partem inferiorem
 fluminis,
 quæ, subjectæ
 pro ariete
 et conjunctæ
 cum omni opere,
 exciperent
 vim fluminis :
 et aliæ item
 supra pontem
 spatio mediocri,
 ut, si trunci arborum
 sive naves

deux *solives*
 en-face de celles-ci
 attachées de la même manière,
 à une distance
 de quarante pieds à la base,
 du côté le plus bas du fleuve (en aval),
 tournées contre la violence
 et l'impétuosité du fleuve.
 Ces *solives* les-unes-et-les-autres,
 des poutres de-deux-pieds de diamètre
 étant posées-dessus en outre,
 autant que l'espace-à-réunir (l'intervalle)
 de ces solives
 était écarté,
 étaient maintenues-à-cet-écartement
 par deux crampons
 de-l'un-et-l'autre-côté
 à la partie du-bout :
 lesquelles *solives* étant tenues-écartées
 et assujetties
 en sens contraire,
 la solidité de l'ouvrage était si-grande
 et la nature des choses celle-ci (telle),
 que, l'autant plus grande la violence de
 s'était excitée, [l'eau
 par cela (d'autant plus) les poutres étaient
 attachées plus étroitement. [tenues
 Ces ouvrages étaient réunis
 par du bois placé-droit
 jeté par-dessus
 et étaient planchéiés
 avec de longues-perches et des claies,
 et non moins (en outre) [quement
 des pilotis étaient poussés (enfoncés) obli-
 aussi à la partie inférieure
 du fleuve (en aval),
 lesquels, placés-au-dessous
 en-guise-d'appui
 et réunis
 avec tout l'ouvrage,
 recevraient (devaient soutenir)
 la violence du fleuve :
 et d'autres pilotis de même
 furent enfoncés au-dessus du pont
 à une distance faible,
 afin que, si des troncs d'arbres
 ou des vaisseaux

jiciendi operis¹ essent a barbaris missæ, his defensoribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent.

XVIII. Diebus decem, quibus materia cœpta erat comporari, omni opere effecto, exercitus transducitur. Cæsar, ad utramque partem pontis firmo præsidio relicto, in fines Sigambrorum contendit. Interim a compluribus civitatibus ad eum legati veniunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus liberaliter respondit, obsidesque ad se adduci jubet. Sigambri ex eo tempore, quo pons institui cœptus est, fuga comparata, hortantibus iis, quos ex Tenchtheris atque Usipetibus apud se habebant, finibus suis excesserant, suaque omnia exportaverant, seque in solitudinem ac silvas abdiderant.

XIX. Cæsar, paucos dies in eorum finibus moratus, omnibus vicis ædificiisque incensis frumentisque succisis, se in fines Ubiorum recepit: atque iis auxilium suum pollicitus, si

lâchaient au fil de l'eau des barques et des troncs d'arbres pour rompre le pont, devaient prévenir cet accident en brisant la violence du choc.

XVIII. Dix jours après que l'on eut commencé à transporter les matériaux, l'ouvrage fut terminé, et César fit passer le Rhin à son armée. Laissant une forte garnison aux deux têtes du pont, il s'avança vers le pays des Sicambres. Cependant des députés vinrent de plusieurs cités lui demander la paix et son amitié: il leur répondit avec bienveillance et leur ordonna de lui amener des otages. Quant aux Sicambres, dès qu'on avait commencé le pont, persuadés par les Tenchthères et les Usipètes qu'ils avaient chez eux, ils avaient préparé leur fuite: abandonnant le pays et emportant tout ce qu'ils possédaient, ils s'étaient cachés dans les déserts et les forêts.

XIX. César s'arrêta quelques jours sur leur territoire, brûla tous les bourgs et les habitations, coupa les blés et revint chez les Ubiens. Il leur promet son secours si les Suèves les tourmentaient.

dejiciendi operis
missæ essent a barbaris,
vis earum rerum
minueretur
his defensoribus,
ne nocerent ponti.

XVIII. Decem diebus
quibus materia
cœpta erat comportari,
omni opere effecto,
exercitus transducitur.
Cæsar,
firmo præsidio relicto
ad utramque partem pontis,
contendit
in fines Sigambrorum.
Interim legati
veniunt ad eum
a compluribus civitatibus,
quibus petentibus pacem
atque amicitiam
respondit liberaliter,
jubetque obsides
adduci ad se.
Sigambri
ex eo tempore,
quo pons
cœptus est institui,
fuga comparata,
iis quos habebant apud se
ex Tenchtheris
atque Usipetibus
hortantibus,
excesserant suis finibus,
exportaverantque
omnia sua,
seque abdiderant
in solitudinem ac silvas.

XIX. Cæsar,
moratus paucos dies
in finibus eorum,
omnibus vicis ædificiisque
incensis
frumentisque succisis,
se recepit in fines Ubiorum;
atque pollicitus iis
suum auxilium,

en vue d'abattre l'ouvrage (le pont)
avaient été lâchés par les barbares,
la violence de ces objets
fût diminuée
par ces défenseurs (cette protection),
ou (et) qu'ils ne fissent pas de mal au pont.

XVIII. Dans les dix jours
depuis lesquels (après que) les matériaux
avaient commencé à être transportés,
tout l'ouvrage étant achevé,
l'armée est menée-au-delà.
César,
une forte garnison étant laissée
à l'une-et-l'autre partie (tête) du pont
se dirigea
vers les frontières des Sicambres.
Cependant des députés
viennent vers lui
de plusieurs cités,
auxquels demandant la paix
et l'amitié
il répondit avec-bienveillance,
et il ordonne des otages
êtres amenés vers lui-même.
Les Sicambres
depuis ce temps,
où le pont
avait commencé à être établi,
la fuite étant préparée,
ceux qu'ils avaient chez eux
d'entre les Tenchthères
et les Usipètes
les exhortant,
étaient sortis de leur territoire,
et avaient emporté
tous leurs *biens*,
et s'étaient cachés
dans la solitude et les forêts.

XIX. César,
ayant séjourné peu-de jours
sur le territoire d'eux,
tous les bourgs et les édifices
ayant été incendiés
et les blés coupés,
se retira sur le territoire des Ubiens :
et ayant promis à eux
son secours,

ab Suevis premerentur, hæc ab iis cognovit : « Suevos, posteaquam per exploratores pontem fieri comperissent, more suo concilio habito, nuntios in omnes partes dimisisse, uti de oppidis demigrarent, liberos, uxores suaque omnia in silvas deponerent, atque omnes, qui arma ferre possent, unum in locum convenirent; hunc esse delectum medium fere regionum earum, quas Suevi obtinerent; hic Romanorum adventum expectare atque ibi decertare constituisset. » Quod ubi Cæsar comperit, omnibus rebus iis confectis, quarum rerum causa transducere exercitum constituerat, ut Germanis metum injiceret, ut Sigambros ulcisceretur, ut Ubios obsidione liberaret, diebus omnino decem et octo trans Rhenum consumptis, satis et ad laudem et ad utilitatem profectum arbitratus, se in Galliam recepit, pontemque rescidit.

XX. Exigua parte æstatis reliqua, Cæsar, etsi in his locis,

et ils lui apprirent « Que les Suèves, informés par des espions qu'il construisait un pont, avaient tenu conseil, suivant leur usage, puis envoyé de tous côtés des courriers pour qu'on abandonnât les villes et qu'on réunit dans les forêts les femmes, les enfants, les objets précieux : tous ceux qui étaient en état de porter les armes devaient se rassembler dans un lieu désigné; on avait choisi le rendez-vous à peu près au centre du pays, et on avait résolu d'attendre là les Romains et de les y combattre. » César, sur ce rapport, voyant qu'il était venu à bout de ce qu'il avait eu en vue en passant le Rhin, d'intimider les Germains, de punir les Sicambres et de délivrer les Ubien de l'oppression, crut avoir assez fait pour l'intérêt public et pour sa gloire, et, après avoir passé dix-huit jours en tout au delà du Rhin, il entra dans la Gaule et coupa le pont.

XX. Comme il restait encore quelques jours d'été, quoique l'hiver

si premerentur ab Suevis,
 cognovit ab iis hæc :
 « Suevos, posteaquam
 per exploratores
 comperissent pontem fieri,
 concilio habito
 suo more,
 dimisisse nuntios
 in omnes partes,
 uti demigrarent de oppidis,
 deponerent in silvas
 liberos, uxores
 omniaque sua,
 atque omnes
 qui possent ferro arma
 convenirent
 in unum locum;
 hunc delectum esse
 medium fere
 earum regionum,
 quas Suevi obtinerent;
 hic exspectare
 adventum Romanorum
 atque constituïsse
 decertare ibi. »
 Ubi Cæsar comperit quod,
 omnibus iis rebus,
 causa quarum rerum
 constituerat
 transducere exercitum,
 confectis,
 ut injiceret metum
 Germanis,
 ut uloisceretur Sigambros,
 ut liberaret Ubios
 obsidione,
 decem et octo diebus
 omnino
 consumptis trans Rhenum,
 arbitratus profectum satis
 et ad laudem
 et ad utilitatem,
 se recepit in Galliam,
 resciditque pontem.

XX. Exigua parte
 æstatis
 reliqua,

s'ils étaient opprimés par les Suèves.
 il apprit d'eux ces *détails* :
 « Les Suèves, après que
 par *leurs* éclaireurs
 ils avaient appris un pont se faire,
 un conseil ayant été tenu
 suivant leur coutume,
 avoir envoyé des messagers
 de tous les côtés,
 pour qu'ils s'en allassent de *leurs* villes,
 qu'ils plaçassent dans les forêts
leurs enfants, *leurs* femmes
 et tous leurs *biens*,
 et que tous ceux
 qui pouvaient porter les armes
 se réunissent
 dans un-seul lieu;
 ce *lieu* avoir été choisi
 au-milieu à-peu-près
 de ces contrées,
 que les Suèves occupaient;
 là *eux* attendre
 l'arrivée des Romains
 et avoir résolu
 de combattre là. »
 Dès que César eut appris ceci.
 toutes ces (les) choses,
 en vue desquelles choses
 il avait résolu
 de transporter-au-delà *du Rhin* son armée,
 étant achevées,
 savoir qu'il jetât de la crainte
 chez les Germains,
 qu'il punît les Sicambres,
 qu'il délivrât les Ubiens
 du siège,
 dix et huit (dix-huit) jours
 en-tout
 ayant été passés au delà du Rhin,
 pensant qu'il avait été (avoir) gagné assez
 et pour la gloire
 et pour l'utilité,
 se retira en Gaule,
 et fit-couper le pont.

XX. Une courte partie
 de l'été
étant de-reste (restant)

quod omnis Gallia ad septentriones vergit, maturæ sunt hiemes, tamen in Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere Gallicis bellis hostibus nostris inde subministrata auxilia intelligebat; et, si tempus anni ad bellum gerendum deficeret, tamen magno sibi usui fore arbitrabatur, si modo insulam adisset, genus hominum perspexisset, loca, portus, aditus cognovisset : quæ omnia fere Gallis erant incognita. Neque enim temere præter mercatores illo adiit quisquam, neque iis ipsis quidquam, præter oram maritimam atque eas regiones, quæ sunt contra Gallias, notum est. Itaque, vocatis ad se undique mercatoribus, neque quanta esset insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ nationes incoherent, neque quem usum belli haberent, aut quibus institutis uterentur, neque qui essent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

XXI. Ad hæc cognoscenda, priusquam periculum faceret,

viene de bonne heure dans ces contrées, car la Gaule est exposée en entier au septentrion, César voulut passer dans la Bretagne, sachant que, dans presque toutes nos luttes avec les Gaulois, nos ennemis en avaient tiré des secours. Si la saison ne permettait pas d'y faire la guerre, il comptait toujours trouver de grands avantages à débarquer dans l'île, à en observer les habitants, à reconnaître les lieux, les ports et les accès, toutes choses presque inconnues aux Gaulois : car personne, excepté les marchands, ne se hasarde dans ce pays, et les marchands eux-mêmes n'en connaissent que les côtes et les contrées situées en face de la Gaule; aussi César eut beau les mander de tous côtés, il ne put se renseigner ni sur la grandeur de l'île, ni sur les peuples qui l'habitaient, ni sur leurs forces, leur manière de faire la guerre, leurs institutions, ni sur les ports qui pouvaient recevoir un grand nombre de gros vaisseaux.

XXI. Pour se procurer ces renseignements avant de tenter une

Cæsar, etsi in his locis
 niemes sunt maturæ,
 quod omnis Gallia
 vergit ad septentriones,
 tamen contendit
 proficisci in Britanniam,
 quod intelligebat
 auxilia subministrata inde
 nostris hostibus
 fere omnibus bellis
 Gallicis;
 et, si tempus anni deficeret
 ad gerendum bellum,
 tamen arbitrabatur
 fore magno usui sibi,
 si modo adisset insulam,
 perspexisset
 genus hominum,
 cognovisset loca,
 portus, aditus :
 quæ omnia fere
 erant incognita Gallis.
 Neque enim quisquam
 præter mercatores
 adiit illo temere,
 neque quidquam notum est
 iis ipsis,
 præter oram maritimam
 atque eas regiones,
 quæ sunt contra Gallias.
 Itaque, mercatoribus
 vocatis undique ad se,
 poterat reperire
 neque quanta esset
 magnitudo insulæ,
 neque quæ nationes
 aut quantæ
 incolerent,
 neque quem usum belli
 haberent,
 aut quibus institutis
 uterentur,
 neque qui portus
 essent idonei
 ad multitudinem
 majorum navium.

XXI. Ad cognoscenda

César, quoique dans ces pays
 les hivers soient hâtifs,
 parce que toute la Gaule
 incline vers le septentrion,
 cependant se-mit-en-marche
 pour partir vers la Bretagne,
 parce qu'il savait
 des secours *avoir été* fournis de là
 à nos ennemis
 à-peu-près dans toutes les guerres
 des-Gaulois ;
 et, si le temps de l'année manquait
 pour faire la guerre,
 cependant il jugeait [pour lui-même,
 devoir être à une (d'une) grande utilité
 si seulement il avait abordé l'île,
 avait observé
 la race des hommes (habitants),
 avait reconnu les lieux,
 les ports, les accès :
 lesquelles choses toutes à-peu-près
 étaient inconnues des Gaulois.
 En effet et personne
 excepté les marchands
 n'a abordé là facilement,
 et rien n'est connu
 à ceux-là (aux marchands) mêmes.
 excepté la côte maritime
 et ces (les) contrées,
 qui sont vis-à-vis des Gaules.
 Aussi, des marchands
 ayant été appelés de-tous-côtés auprès de lui,
 il *ne* pouvait découvrir
 ni quelle était
 la grandeur de l'île,
 ni quelles nations
 ou combien-grandes
 l'habitaient, [faire la guerre)
 ni quelle pratique de guerre (manière de
 elles avaient,
 ou de quelles institutions
 elles-faisaient usage,
 ni quels ports
 étaient suffisants
 pour un grand-nombre
 de plus grands (de gros) vaisseaux.

XXI. Pour connaître

idoneum esse arbitratus C. Volusenum, cum navi longa præmittit. Huic mandat ut, exploratis omnibus rebus, ad se quamprimum revertatur : ipse cum omnibus copiis in Morinos¹ proficiscitur, quod inde erat brevissimus in Britanniam trajetus. Huc naves undique ex finitimis regionibus, et, quam superiore æstate ad Veneticum bellum² effecerat, classem jubet convenire. Interim, consilio ejus cognito et per mercatores perlato ad Britannos, a compluribus ejus insulæ civitatibus ad eum legati veniunt, qui polliceantur obsides dare atque imperio populi Romani obtemperare. Quibus auditis, liberaliter pollicitus hortatusque ut in ea sententia permanerent, eos domum remittit; et cum iis una Commium, quem ipse, Atrebatibus³ superatis, regem ibi constituerat, cujus et

descente, il envoya sur une galère C. Volusénus, qu'il jugeait capable de remplir cette mission. Il lui donna ordre de tout examiner et de revenir au plus tôt, puis il se rendit lui-même chez les Morins, parce que c'est de là que le trajet en Bretagne est le plus court. Il enjoignit aux vaisseaux de tous les pays voisins et à la flotte qu'il avait fait construire l'été précédent pour la guerre des Venètes de venir l'y retrouver. Les Bretons ayant eu cependant connaissance de son projet par des marchands, plusieurs cités de l'île lui envoyèrent des députés et lui promirent de donner des otages et de se soumettre au peuple romain. Il écouta les députés, leur fit de bienveillantes promesses, les exhorta à persister dans ces sentiments et les renvoya chez eux accompagnés de Commius, qu'il avait fait roi des Atrébates après les avoir vaincus : il avait une haute idée de sa valeur et de sa sagesse, il le croyait fidèle, et d'ailleurs

hæc,
 priusquam faceret
 periculum,
 arbitratus C. Volusenum
 esse idoneum,
 præmittit
 cum navi longa.
 Mandat huic
 ut, omnibus rebus
 exploratis,
 revertatur ad se
 quamprimum :
 ipse proficiscitur in Morinos
 cum omnibus copiis,
 quod inde
 trajectus in Britanniam
 erat brevissimus.
 Jubet naves
 convenire huc undique
 ex regionibus finitimis,
 et classem
 quam effecerat
 æstate superiore
 ad bellum Veneticum.
 Interim,
 consilio ejus cognito
 et perlato ad Britannos
 per mercatores,
 legati veniunt ad eum
 a compluribus civitatibus
 ejus insulæ,
 qui polliceantur
 dare obsides
 atque obtemperare
 imperio populi Romani.
 Quibus auditis,
 pollicitus
 liberaliter
 hortatusque
 ut permanerent
 in ea sententia,
 remittit eos domum ;
 et mittit una cum iis
 Commium, quem ipse,
 Atrebatibus superatis,
 constituerat regem ibi,
 cujus probabat

ces choses,
 avant qu'il fît
 une tentative,
 ayant estimé C. Volusenus
 être un *homme* capable,
 il l'envoie-en-avant
 avec un vaisseau long.
 Il donne-pour-instructions à celui-ci
 que, toutes choses
 ayant été explorées,
 il revienne vers lui
 le-plus-tôt-possible :
 lui-même se rend chez les Morins
 avec toutes ses troupes,
 parce que de là
 la traversée pour la Bretagne
 était la plus courte.
 Il ordonne des vaisseaux
 se rassembler là de-toutes-part
 des contrées voisines,
 et aussi la flotte
 qu'il avait créée
 l'été précédent
 pour la guerre des-Vénètes.
 Cependant,
 le dessein de lui étant connu
 et porté (divulgué) chez les Bretons
 par les marchands,
 des députés viennent vers lui
 de-la-part-de plusieurs cités
 de cette île,
 qui devaient (pour) promettre
 de donner des otages
 et d'obéir
 au commandement du peuple romain,
 Lesquels ayant été entendus,
 ayant fait-des-promesses
 avec-bienveillance
 et les ayant exhortés
 à ce qu'ils persistassent
 dans cette résolution,
 il renvoie eux dans leur demeure ;
 et il envoie ensemble avec eux
 Commius, que lui-même,
 les Atrébates ayant été vaincus,
 il avait établi roi là (chez eux).
 duquel il estimait

virtutem et consilium probabat, et quem sibi fidelem esse arbitrabatur, cujusque auctoritas in his regionibus magni habebatur, mittit. Huic imperat, quas possit, adeat civitates, horteturque ut populi Romani fidem sequantur, seque celeriter eo venturum nuntiet. Volusenus, perspectis regionibus omnibus, quantum ei facultatis dari potuit, qui navi egredi ac se barbaris committere non auderet, quinto die ad Cæsarem revertitur, quæque ibi perspexisset, renuntiat.

XXII. Dum in his locis Cæsar navium parandarum causa moratur, ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio² excusarent, quod homines barbari et nostræ consuetudinis imperiti bellum populo Romano fecissent, seque ea, quæ imperasset, facturos pollicerentur. Hoc sibi satis opportune Cæsar accidisse arbitratus, quod neque post tergum hostem relinquere volebat, neque

Commius passait pour avoir un grand crédit en Bretagne. César lui ordonna de parcourir le plus de cités qu'il pourrait, de les engager à rechercher l'alliance du peuple romain et d'annoncer sa prochaine arrivée. Volusénus, après avoir reconnu le pays aussi bien que le pouvait un homme qui n'osait pas débarquer et se confier aux barbares, revint le cinquième jour auprès de César, et lui rendit compte de ce qu'il avait observé.

XXII. Tandis que César séjournait dans ces contrées pour former une flotte, une grande partie des Morins lui envoyèrent des députés pour justifier leur conduite passée : « C'est parce qu'ils étaient des barbares et qu'ils ignoraient nos coutumes qu'ils avaient fait la guerre au peuple romain, mais ils promettaient d'exécuter les ordres de César. » César regarda cet événement comme assez heureux, car il ne voulait pas laisser d'ennemis derrière lui; la

et virtutem et consilium,
 et quem arbitrabatur
 esse fidelem sibi,
 cujusque auctoritas
 habebatur magni
 in his regionibus.
 Imperat huic
 adeat civitates quas possit,
 horteturque
 ut sequantur fidem
 populi Romani,
 nuntietque se
 venturum celeriter eo.
 Volusenus,
 omnibus regionibus
 perspectis,
 facultatis
 quantum potuit dari ei,
 qui non auderet
 egredi navi
 ac se committere barbaris,
 revertitur ad Cæsarem
 quinto die,
 renuntiatque
 quæ perspexisset ibi.

XXII. Dum Cæsar
 moratur in his locis
 causa parandarum
 navium,
 legati venerunt ad eum
 ex magna parte
 Morinorum,
 qui excusarent se
 de consilio
 temporis superioris,
 quod homines barbari
 et imperiti
 nostræ consuetudinis
 fecissent bellum
 populo Romano,
 pollicerenturque
 se facturos ea
 quæ imperasset.
 Cæsar, arbitratus
 hoc accidisse sibi
 satis opportune,
 quod neque volebat

et la valeur et la prudence,
 et qu'il croyait
 être fidèle envers lui-même (César),
 et dont l'autorité
 était tenue d'un grand *prix*
 dans ces contrées.
 Il commande à celui-ci
 qu'il aille trouver les cités qu'il pourrait,
 et *les* exhorte [liance]
 qu'elles suivent (s'attachent à) la foi (l'al-
 du peuple romain,
 et *leur* annonce lui-même (César)
 devoir venir promptement là.
 Volusénus,
 toutes les contrées
 ayant été examinées,
 avec autant de facilité (aussi bien)
 qu'il put être donné à celui (que le pou-
 qui n'osait pas [vait un homme)
 sortir du vaisseau
 et se confier à des barbares,
 revient vers César
 le cinquième jour,
 et *lui* rapporte
 ce qu'il avait observé là.

XXII. Tandis que César
 séjourne dans ces lieux
 en vue de préparer
 des vaisseaux,
 des députés vinrent vers lui
 de chez une grande partie
 des Morins,
 qui justifiassent eux (pour se justifier)
 au-sujet-de *leur* résolution
 du temps antérieur,
 de ce que des hommes barbares
 et ignorants
 de nos coutumes .
 avaient fait la guerre
 au peuple romain,
 et promissent (pour promettre)
 eux devoir faire ces (les) choses
 qu'il aurait commandées.
 César, ayant estimé
 ceci être arrivé à lui
 assez à propos,
 parce que et il ne voulait pas

belli gerendi propter anni tempus facultatem habebat, neque has tantularum rerum occupationes Britanniae anteponendas judicabat, magnum iis obsidum numerum imperat. Quibus adductis, eos in fidem recepit. Navibus circiter octoginta onerariis coactis contractisque, quod satis esse ad duas transportandas legiones existimabat, quod præterea navium longarum habebat, quæstori, legatis præfectisque distribuit. Huc accedebant decem et octo onerariæ naves, quæ ex eo loco ab millibus passuum octo¹ vento tenebantur, quominus in eundem portum venire possent. Has equitibus distribuit; reliquum exercitum Q. Titurio Sabino et L. Aurunculeio Cottæ, legatis, in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, ducendum dedit.

saison ne lui donnait pas le temps de faire la guerre, et il ne jugeait pas que de si petites affaires dussent détourner son attention de la Bretagne. Il exigea d'eux un grand nombre d'otages qu'ils lui amenèrent, et reçut leur soumission. Ayant réuni près de quatre-vingts bâtimens de charge, qu'il crut suffisants pour transporter deux légions, il distribua ce qu'il avait en outre de vaisseaux longs à son questeur, à ses lieutenants et aux préfets. Il avait encore dix-huit vaisseaux de transport que le vent retenait à huit milles de là et empêchait de venir mouiller dans le même port. Il les donna à la cavalerie. Il remit le reste de l'armée aux lieutenants Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculéius Cotta, pour le conduire chez les Ménapiens et dans les bourgades des Morins qui ne lui avaient pas envoyé de dé-

relinquere hostem
post tergum,
neque habebat facultatem
gerendi belli
propter tempus anni,
neque judicabat
has occupationes
tantularum rerum
anteponendas
Britanniæ
imperat iis
magnum numerum
obsidum.

Quibus adductis,
recepit eos in fidem.
Circiter octoginta navibus
onerariis
coactis
contractisque
quod existimabat esse satis
ad transportandas
duas legiones,
distribuit quæstori,
legatis præfectisque
quod habebat præterea
navium longarum.
Huc accedebant
decem et octo naves
onerariæ,
quæ tenebantur vento
ab octo millibus passuum
ex eo loco,
quominus possent
pervenire
in eundem portum.

Distribuit
has equitibus;
dedit Q. Titurio Sabino
et L. Aurunculeio Cottæ,
legatis,
reliquum exercitum
ducendum
in Menapios
atque in eos pagos
Morinorum,
ab quibus legati
non venerant ad eum.

laisser un ennemi
derrière son dos,
et il n'avait pas la facilité
de faire la guerre
à-cause-de la saison de l'année.
et il ne jugeait pas
ces occupations
de si-petites choses
devoir être préférées *par lui*
à la Bretagne,
commande à eux
un grand nombre
d'otages.

Lesquels ayant été amenés,
il reçut eux (les Morins) sous sa foi.
Environ quatre-vingts vaisseaux
de-charge
ayant été rassemblés
et ayant été réunis,
ce qu'il pensait être assez
pour transporter
deux légions,
il distribua u questeur,
aux lieutenants et aux préfets
ce qu'il avait en outre
de vaisseaux longs.
Là (à ce nombre) s'ajoutaient
dix et huit (dix-huit) vaisseaux
de-charge (de transport),
qui étaient retenus par le vent
à huit milliers de pas
de cet endroit,
de-sorte-qu'ils-ne pouvaient pas
arriver
dans le même port.

Il distribua
ces *vaisseaux* aux cavaliers
il donna à R. Titurius Sabino
et à L. Aurunculéius Cotta,
ses lieutenants,
le reste-de l'armée
à-conduire
chez les Ménapiens
et dans ces (les) bourgs
des Morins,
de chez lesquels des députés
n'étaient pas venus vers lui.

P. Sulpicium Rufum, legatum, cum eo præsidio, quod satis esse arbitrabatur, portum tenere jussit.

XXIII. His constitutis rebus, nactus idoneam ad navigandum tempestatem, tertia fere vigilia solvit, equitesque in ulteriorem portum progredi et naves conscendere et se sequi jussit : a quibus quum paulo tardius esset administratum, ipse hora diei circiter quarta cum primis navibus Britanniam attigit, atque ibi in omnibus collibus expositas hostium copias armatas conspexit. Cujus loci hæc erat natura, atque ita montibus angustis mare continebatur¹, uti ex locis superioribus in littus telum adigi posset. Hunc ad egrediendum nequaquam idoneum arbitratus locum, dum reliquæ naves eo convenirent, ad horam nonam in ancoris expectavit. Interim legatis tribunisque militum convocatis, et quæ ex Voluseno cognosset, et

putés. Le lieutenant P. Sulpicius Rufus eut ordre de garder le port avec un détachement suffisant.

XXIII. Ces dispositions faites et le temps se trouvant favorable, César leva l'ancre vers la troisième veille, et ordonna à la cavalerie de gagner l'autre port, de s'embarquer et de le suivre. Mais comme elle y mit un peu de lenteur, il n'avait avec lui que les premiers vaisseaux, lorsque, vers la quatrième heure, il vint en vue de la Bretagne, dont il aperçut toutes les collines occupées par les ennemis rangés en bataille. Voici quelle était la disposition de la côte en cet endroit : la mer était si resserrée entre les montagnes, qu'un trait pouvait être lancé des hauteurs jusqu'au rivage. Le lieu ne lui paraissant pas propre à un débarquement, il attendit à l'ancre, jusqu'à la neuvième heure, que les autres vaisseaux le rejoignissent. Il convoqua dans l'intervalle ses lieutenants et les tribuns des soldats, leur communiqua ce qu'il avait appris de Volusénus et ce qu'il vou-

Jussit
P. Sulpicium Rufum,
legatum,
tenere portum
cum eo præsidio
quod arbitrabatur
esse satis.

XXIII. His rebus
constitutis,
nactus tempestatem
idoneam ad navigandum,
solvit
fere tertia vigilia,
jussitque equites
progredi
in portum ulteriorem
et conscendere naves
et sequi se :
a quibus quum
administratum esset
paulo tardius,
ipse
circiter quarta hora diei
attigit Britanniam
cum primis navibus,
atque ibi conspexit
in omnibus collibus
copias armatas hostium
expositas.
Cujus loci natura
erat hæc,
mare continebatur
atque ita
montibus angustis,
telum posset adigi in litus.
Arbitratus hunc locum
nequaquam idoneum
ad egrediendum,
expectavit in ancoris
ad nonam horam
dum reliquæ naves
convenirent eo.
Interim legatis
tribunisque militum
convocatis,
ostendit et quæ cognosset

Il ordonna
P. Sulpicius Rufus,
son lieutenant,
occuper le port
avec cette (la) garnison
qu'il croyait
être assez (suffisante).

XXIII. Ces choses
ayant été réglées,
ayant trouvé un temps
convenable pour naviguer,
il détacha *les amarres*
à-peu-près à la troisième veille,
et ordonna les cavaliers
s'avancer
dans le port plus éloigné
et monter sur les *vaisseaux*
et suivre lui-même :
par lesquels comme
il avait été mis la main à l'œuvre
un peu trop lentement,
lui-même
environ à la quatrième heure du jour
toucha la Bretagne
avec les premiers *vaisseaux*,
et là aperçut
sur toutes les collines
les troupes armées des ennemis
déployées.
Duquel lieu la disposition-naturelle
était celle-ci,
la mer était contenue (bornée)
et de telle sorte
par des montagnes étroites (escarpées)
un trait pouvait être lancé sur le rivage
Ayant estimé ce lieu
n'être nullement propre
pour sortir *des vaisseaux*,
il attendit à l'ancre
jusqu'à la neuvième heure
que le reste-des *vaisseaux*
arrivât là
Cependant les lieutenants
et les tribuns des soldats
étant convoqués,
il exposa et ce qu'il avait appris

quæ fieri vellet, ostendit, monuitque (ut rei militaris ratio, maxime ut maritimæ res postularent, ut quæ celorem atque instabilem motum haberent), ad nutum et ad tempus omnes res ab iis administrarentur. His dimissis, et ventum et æstum uno tempore nactus secundum, dato signo et sublatis ancoris, circiter millia passuum septem ab eo loco progressus, aperto ac plano littore naves constituit.

XXIV. At barbari, consilio Romanorum cognito, præmisso equitatu et essedariis, quo plerumque genere in præliis uti consuerunt, reliquis copiis subsecuti, nostros navibus egredi prohibebant. Erat ob has causas summa difficultas, quod naves propter magnitudinem, nisi in alto, constitui non poterant; militibus autem, ignotis locis, impeditis manibus, magno et gravi armorum onere oppressis, simul et de navibus desilien-

ait faire, et leur recommanda d'exécuter tous ses ordres au premier signe et au moment même : cette précision, nécessaire à la guerre, l'est bien davantage encore sur la mer, dont les mouvements sont si brusques et si inconstants. Les ayant congédiés et voyant à la fois la marée et le vent favorables, il donna le signal : on leva l'ancre, on fit environ huit milles et on mouilla sur une plage unie et découverte.

XXIV. Mais les barbares, s'apercevant de l'intention des Romains, avaient envoyé en avant leur cavalerie et les chariots dont ils font généralement usage dans les combats : ils les suivirent avec le reste de leurs forces et empêchèrent les nôtres de débarquer. Les difficultés étaient d'autant plus considérables que nos vaisseaux, à cause de leur grandeur, étaient obligés de tenir la mer, et que nos soldats, les mains embarrassées, chargés de leur pesante armure,

ex Voluseno,
et quæ vellet fieri,
monuitque
— ut ratio rei militaris,
maxime ut res marinæ
postularent,
ut quæ haberent motum
celerem atque instabilem, —
omnes res
administrarentur ab iis
ad nutum
et ad tempus.

His dimissis,
nactus uno tempore
et ventum
et æstum secundum,
signo dato
et ancoris sublatis,
progressus
septem millia passuum
circiter
ab eo loco,
constituit naves
littore aperto ac plano.

XXIV. At barbari,
consilio Romanorum
cognito,
equitatu præmisso
et essedariis,
quo genere
consuerunt uti plerumque
in præliis,
subsecuti
reliquis copiis,
prohibebant nostros
egredi navibus
Summa difficultas erat
ob has causas,
quod naves
propter magnitudinem
non poterant constitui
nisi in alto;
militibus autem
locis ignotis,
anibus impeditis,
oppressis
onere magno et gravi

de Volusénus,
et ce qu'il voulait être fait,
et les avertit
— comme le système de l'art militaire,
surtout comme les affaires maritimes
le réclamaient,
vu qu'elles avaient (ont) un mouvement
prompt et inconstant, —
que toutes choses
fussent exécutées par eux
au premier signe du général
et au moment convenable.

Ceux-ci ayant été congédiés, [temps]
ayant trouvé dans un-seul temps (en même
et le vent
et la marée favorables,
le signal ayant été donné
et les ancres ayant été levées,
s'étant avancé
à sept milliers de pas
environ
de ce lieu,
il établit les vaisseaux
sur un rivage découvert et uni.

XXIV. Mais les barbares,
le dessein des Romains
étant connu,
de la cavalerie ayant été envoyé en-avant
et aussi des soldats-combattant-sur-des-
duquel genre de combattants [chars,
ils ont-coutume de se servir le plus sou-
dans les combats, [vant
ayant suivi-de-près
avec le reste de leurs troupes
empêchaient les nôtres
de sortir des vaisseaux. [était
Une très-grande difficulté de débarquer
pour ces motifs,
que les vaisseaux
à-cause-de leur grandeur
ne pouvaient pas être arrêtés
sinon dans un endroit profond;
mais pour nos soldats
dans des lieux inconnus,
leurs mains étant embarrassées,
étant accablés
du fardeau grand et lourd

dum, et in fluctibus consistendum, et cum hostibus erat pugnandum : quum illi aut ex arido, aut paulum in aquam progressi, omnibus membris expeditis, notissimis locis audacter tela conjicerent et equos insuefactos incitarent. Quibus rebus nostri perterriti, atque hujus omnino generis pugnae imperiti, non eadem alacritate ac studio, quo in pedestribus uti prœliis consueverant, utebantur.

XXV. Quod ubi Cæsar animadvertit, naves longas, quarum et species erat barbaris inusitatior, et motus ad usum expeditior, paulum removeri ab onerariis navibus, et remis incitari, et ad latus apertum hostium constitui, atque inde fundis, sagittis, tormentis, hostes propelli ac submoveri jussit : quæ res magno usui nostris fuit. Nam et navium figura, et remorum motu, et inusitato genere tormentorum permoti

devaient tout à la fois s'élancer des vaisseaux sur une plage inconnue, prendre pied dans les flots et combattre les ennemis, tandis que les Bretons, ou à pied sec, ou en s'avancant fort peu dans l'eau, libres de tous leurs mouvements, lançaient leur traits avec assurance et poussaient contre nous, sur une grève bien connue, leurs chevaux familiarisés avec la mer. Tout cela intimidait nos soldats, qui, sans aucune expérience de ce genre de combat, n'avaient pas l'ardeur, la vivacité qui leur étaient ordinaires dans les rencontres de terre.

XXV. César, dès qu'il s'en aperçoit, ordonne aux vaisseaux longs, dont la forme était moins familière aux barbares et la manœuvre plus facile, de s'écarter un peu des vaisseaux de transport, de forcer de rames et d'aller se placer sur le flanc des ennemis, pour les repousser et les éloigner avec les frondes, les flèches et les machines : cette disposition fut très-utile aux nôtres ; car les ennemis, étonnés et de la forme des vaisseaux et du mouvement des rames et de l'es-

armorum ,
 simul
 et desiliendum erat
 de navibus,
 et consistendum
 in fluctibus,
 et pugnandum
 cum hostibus :
 quum illi
 aut ex arido,
 aut progressi paulum
 in aquam ,
 omnibus membris
 expeditis
 locis notissimis
 conjicerent tela audacter
 et incitarent
 equos insuefactos.
 Quibus rebus perterriti ,
 atque omnino imperiti
 hujus generis pugnae,
 nostri non utebantur
 eadem alacritate ac studio
 quo consueverant uti
 praeliis pedestribus.

XXV. Ubi Cæsar
 animadvertit quod,
 jussit naves longas,
 quarum et species
 erat inusitatio barbaris,
 et motus expeditior
 ad usum,
 removeri paulum
 a navibus onerariis,
 et incitari remis,
 et constitui
 ad latus apertum hostium,
 atque inde hostes
 percelli ac submoveri
 fundis, sagittis,
 tormentis :
 quæ res
 fuit magno usui nostris.
 Nam barbari,
 permoti et figura navium,
 et motu remorum,
 et genere inusitato

des armes,
 en-même-temps
 et il fallait sauter-à-bas
 des vaisseaux
 et prendre-place
 dans les flots,
 et combattre
 avec les ennemis :
 tandis que ceux-là (les Bretons)
 ou d'un endroit sec,
 ou s'étant avancés un peu
 dans l'eau ,
 tous leurs membres
 étant dégagés
 dans des lieux très-connus d'eux
 lançaient des traits avec-assurance
 et poussaient-en-avant
 leurs chevaux habitués à la mer.
 Par lesquelles circonstances effrayés,
 et tout à fait sans-expérience
 de ce genre de combat ,
 les nôtres ne faisaient-pas-usage
 de la même vivacité et de la même ardeur
 dont ils avaient-coutume de faire-usage
 dans les combats à-pied.

XXV. Dès que César
 eut remarqué ceci,
 il ordonna les vaisseaux longs,
 desquels et la forme
 était moins-familière aux barbares,
 et le mouvement plus dégagé
 pour l'emploi (la manœuvre),
 être écartés un peu
 des vaisseaux de-charge,
 et être poussés-en-avant par les rames,
 et être placés
 sur le flanc découvert des ennemis,
 et de là les ennemis
 être repoussés et être éloignés
 avec les frondes, avec les flèches,
 avec les machines-de-guerre :
 laquelle chose
 fut à une (d'une) grande utilité aux nôtres.
 Car les barbares,
 émus et de la forme des vaisseaux,
 et du mouvement des rames,
 et d'un genre inusité (nouveau pour eux)

barbari constiterunt, ac paulum modo pedem retulerunt. Atque nostris militibus cunctantibus, maxime propter altitudinem maris, qui decimæ legionis aquilam ferebat, contestatus deos, ut ea res legioni feliciter eveniret : « Desilite, inquit, milites, nisi vultis aquilam hostibus prodere ; ego certe meum reipublicæ atque imperatori officium præstitero. » Hoc quum magna voce dixisset, ex navi se projecit atque in hostes aquilam ferre cœpit. Tum nostri, cohortati inter se ne tantum dedecus admitteretur, universi ex navi desiluerunt : hos item ex proximis navibus quum conspexissent, subsecuti hostibus appropinquarent.

XXVI. Pugnatum est ab utrisque acriter ; nostri tamen, quod neque ordines servare, neque firmiter insistere, neque signa subsequi poterant, atque alius alia ex navi, quibuscumque signis occurrerat, se aggregabat, magnopere perturban-

pèce inconnue de nos machines, s'arrêtèrent et reculèrent quelque peu. Comme les soldats hésitaient encore, surtout à cause de la profondeur de l'eau, le porte-enseigne de la dixième légion, ayant invoqué les dieux pour que l'événement tournât à l'avantage de sa légion : « Sautez, soldats, s'écria-t-il, si vous ne voulez livrer cette aigle aux ennemis ; pour moi, j'aurai rempli mon devoir envers la république et mon général. » A ces mots prononcés d'une voix forte, il se jette dans la mer avec l'aigle et marche aux ennemis. Alors, nos soldats s'animant l'un l'autre à ne pas souffrir un pareil déshonneur, les légionnaires s'élancent tous du navire : ceux des vaisseaux voisins les voient, font comme eux et approchent de l'ennemi.

XXVI. On se battit avec ardeur de part et d'autre : cependant, comme nos soldats ne pouvaient ni garder leurs rangs, ni bien appuyer le pied, ni suivre leurs propres enseignes, chacun, au sortir d'un vaisseau ou d'un autre, se ralliant à celle qu'il rencontrait, le

tormentorum,
constiterunt,
ac retulerunt pedem
paulum modo.

Atque nostris militibus
cunctantibus, maxime
propter altitudinem maris,
qui ferebat aquilam
decimæ legionis,
contestatus deos,
ut ea res eveniret feliciter
legioni, inquit :

« Milites, desilite,
nisi vultis prodere aquilam
hostibus ;

ego certe
præstitero meum officium
reipublicæ
atque imperatori. »

Quum dixisset hoc
magna voce,
se projecit ex navi
atque cœpit ferre aquilam
in hostes.

Tum nostri,
cohortati inter se,
ne tantum dedecus
admitteretur,
universi
desiluerunt ex navi :
item
ex navibus proximis.
quum conspexissent hos,
subsecuti
appropinquarent hostibus.

XXVI. Pugnatum est
acriter ab utrisque ;
nostri tamen
perturbantur
magnopere,
quod poterant
neque servare ordines,
neque insistere firmiter,
neque subsequi signa,
atque alius ex alia navi
se aggregabat
quibuscumque signis

de machines-de-guerre,
s'arrêtèrent,
et portèrent-en-arrière le pied (reculèrent)
un peu seulement.

Et nos soldats
hésitant, surtout
à-cause-de la profondeur de la mer,
celui qui portait l'aigle
de la dixième légion,
ayant pris-à-témoin les dieux, [ment
pour que cette action aboutît heureuse-
pour la légion, dit :

« Soldats, sautez à l'eau,
si vous ne voulez pas livrer l'aigle
aux ennemis ;

moi du moins
j'aurai montré (fait) mon devoir
envers la république
et le général. »

Comme il avait dit ceci
d'une grande (forte) voix,
il se jeta du vaisseau
et commença à porter l'aigle
contre les ennemis.

Alors les nôtres,
s'étant exhortés entre eux,
pour qu'un si-grand déshonneur
ne fût pas assumé sur eux,
tous ensemble

sautèrent du vaisseau :
de même
des vaisseaux les plus proches,
lorsqu'ils eurent vu ceux-ci,
les ayant suivis-de-près
ils approchèrent des ennemis.

XXVI. Il fut combattu
avec-acharnement par les-uns-et-les-autres ;
les nôtres cependant
sont mis-en-désordre
grandement,
parce qu'ils ne pouvaient
ni garder leurs rangs,
ni poser-le-pied solidement,
ni suivre-de-près les enseignes,
et que l'un d'un vaisseau l'autre d'un autre
se joignait aux enseignes, [vaisseau
quelques enseignes

tur. Hostes vero, notis omnibus vadis, ubi ex littore aliquos singulares ex navi egredientes conspexerant, incitatis equis impeditos adoriebantur : plures paucos circumsistebant : alii ab latere aperto in universos tela conjiciebant. Quod quum animadvertisset Cæsar, scaphas longarum navium, item speculatoria navigia, militibus compleri jussit, et, quos laborantes conspexerat, his subsidia submittebat. Nostri, simul in arido constiterunt, suis omnibus consecutis, in hostes impetum fecerunt atque eos in fugam dederunt ; neque longius prosequi potuerunt, quod equites cursum tenere atque insulam capere non potuerant. Hoc unum ad pristinam fortunam Cæsari defuit.

XXVII. Hostes prælio superati, simul atque se ex fuga receperunt, statim ad Cæsarem legatos de pace miserunt : obsides daturus, quæque imperasset, facturos esse, polliciti sunt.

désordre était extrême ; tandis que les barbares, qui connaissaient toute la plage, s'ils voyaient des soldats sortir isolément des navires, poussaient leurs chevaux et les attaquaient avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître : un grand nombre en enveloppait un petit ; d'autres prenaient le gros en flanc et l'accablaient de traits. Frappé de ce qui se passait, César fit remplir de soldats les canots des galères et les navires d'observation, et envoya du secours à ceux qu'il voyait en péril. Dès que nos soldats eurent le pied sur la terre ferme et que tous furent réunis, ils chargèrent les ennemis et les mirent en déroute ; on ne les poursuivit pas loin, parce que la cavalerie n'avait pu suivre sa route et aborder dans l'île. Cela seul manqua au bonheur ordinaire de César.

XXVII. Sitôt que les ennemis se furent ralliés après cette défaite, ils envoyèrent des députés à César pour demander la paix, promettant de donner des otages et d'exécuter ses ordres. Avec eux revint

occurrerat.

Hostes vero,
omnibus vadis notis,
ubi ex littore
conspexerant
aliquos singulares
egredientes ex navi,
equis incitatis
adoriebantur impeditos :
plures circumstebant
paucos :
alii ab latere aperto
coniciebant tela
in universos.

Quum Cæsar
animadvertisset quod,
jussit
scaphas navium longarum,
item navigia speculatoria,
compleri militibus,
et submittebat subsidia
his quos conspexerat
laborantes.

Nostri,
simul constiterunt in arido,
omnibus suis consecutis,
fecerunt impetum in hostes
atque dederunt eos
in fugam ;
neque potuerunt
prosequi longius,
quod equites non potuerant
tenere cursum
atque capere insulam.
Hoc unum defuit Cæsari
ad pristinam fortunam.

XXVII. Hostes
superati proelio,
simul atque se receperunt
ex fuga,
statim miserunt legatos
ad Cæsarem
de pace :
polliciti sunt
esse daturos obsides
facturosque
quæ imperasset.

qu'il eût rencontrées.

Mais les ennemis,
tous les bas-fonds étant connus *d'eux*,
dès que depuis le rivage
ils avaient aperçu
quelques *soldats* isolés
sortant du vaisseau,
leurs chevaux étant poussés-en-avant
attaquaient *ces soldats* embarrassés :
de plus nombreux entouraient
des *soldats* en-petit-nombre ;
d'autres sur le flanc découvert
lançaient des traits
sur *les soldats* tous-ensemble.

Quand César
eut remarqué ceci,
il ordonna
les canots des vaisseaux longs,
et de même les bâtiments d'-observation,
être remplis de soldats,
et il envoyait des secours
à ceux qu'il avait vus
étant-en-péril.

Les nôtres,
dès qu'ils s'arrêtèrent sur le *terrain sec*,
tous les leurs ayant suivi,
firent irruption sur les ennemis
et donnèrent (mirent) eux
en fuite ;
et ils ne purent pas
les poursuivre trop loin,
parce que les cavaliers n'avaient pas pu
maintenir *leur* course (suivre leur route)
et prendre (aborder à) l'île.
Cela seul manqua à César
relativement à *son* précédent bonheur.

XXVII. Les ennemis
vaincus dans le combat,
dès qu'ils se furent ralliés
après la fuite,
aussitôt envoyèrent des députés
vers César
touchant la paix :
ils promirent
eux devoir donner des otages
et devoir faire
ce qu'il aurait commandé.

Una cum his legatis Commius Atrebas venit, quem supra¹ demonstraveram a Cæsare in Britanniam præmissum. Hunc illi e navi egressum, quum ad eos oratoris modo Cæsaris mandata ferret, comprehenderant atque in vincula conjecerant : tum, prælio facto, remiserunt. In petenda pace ejus rei culpam in multitudinem conjecerunt, et, propter imprudentiam ut ignosceretur, petiverunt. Cæsar, questus quod, quum ultro in continentem legatis missis pacem ab se petissent, bellum sine causa intulissent, ignoscere imprudentiæ dixit obsidesque imperavit : quorum illi partem statim dederunt, partem, ex longinquiore locis arcessitam, paucis diebus sese daturus dixerunt. Interea suos remigrare in agros jusserunt, principesque undique convenire, et se civitatesque suas Cæsari commendare cœperunt.

XXVIII. His rebus pace confirmata, post diem quartum,

l'Atrébate Commius, qui, comme je l'ai dit, avait été envoyé par César en Bretagne. Aussitôt débarqué, comme il s'acquittait auprès des Bretons de sa mission d'ambassadeur du général romain, on l'avait arrêté et jeté dans les fers. Les Bretons le relâchèrent après ce combat, et, en demandant la paix, rejetèrent cette violence sur la multitude, priant César de pardonner à leur ignorance. César se plaignit de ce qu'après lui avoir d'eux-mêmes envoyé des députés sur le continent pour demander la paix, ils l'avaient attaqué sans motif : il ajouta qu'il pardonnait à leur ignorance et demanda des otages. Une partie fut livrée sur-le-champ, et l'on promit de donner sous peu de jours ceux qui devaient venir de plus loin. Cependant, après avoir renvoyé leurs soldats dans leurs champs, les chefs vinrent de tous côtés solliciter pour eux-mêmes et pour leurs cités la bienveillance de César.

XXVIII. Ainsi la paix fut faite le quatrième jour après son arri-

Commius Atrebas [pra
quem demonstraveram su-
præmissum a Cæsare
in Britanniam,
venit una cum his legatis.
Illi comprehenderant hunc
egressum e navi,
quum deferret ad eos
modo oratoris
mandata Cæsaris,
atque conjecerant
in vincula :
tum, prælio facto,
remiserunt.
In petenda pace
contulerunt
in multitudinem
culpam ejus rei,
et petiverunt
ut ignosceretur
propter imprudentiam.
Cæsar, questus quod,
quum ultro
petissent pacem ab se,
legatis missis
in continentem,
intulissent bellum
sine causa,
dixit ignoscere
imprudentiæ
imperavitque obsides :
quorum illi
dederunt statim partem,
dixerunt sese daturus
paucis diebus
partem,
arcessitam
ex locis longinquioribus.
Interea jusserunt suos
remigrare in agros,
principesque
cœperunt
convenire undique,
et commendare Cæsari
se suasque civitates.

XXVIII. Pace
confirmata his rebus,

Commius l'Atrébate,
que j'avais (j'ai) indiqué ci-dessus
avoir été envoyé-en-avant par César
dans la Bretagne,
vint ensemble avec ces députés.
Ils (les Bretons) avaient saisi celui-ci
sorti de son vaisseau,
lorsqu'il apportait à eux
à la manière d'un député
les instructions de César
et l'avaient jeté
dans les liens :
alors, le combat ayant été fait (livré),
ils le relâchèrent.
En demandant la paix
ils transportèrent (rejetèrent)
sur la multitude
la faute de cette action,
et demandèrent
qu'il lui fût pardonné
à-cause-de son ignorance.
César, s'étant plaint de ce que,
après que spontanément
ils avaient demandé la paix à lui,
des députés ayant été envoyés
sur le continent,
ils avaient apporté (fait) la guerre
sans motif,
dit pardonner
à leur ignorance
et commanda des otages :
desquels ceux-là (les Bretons)
donnèrent sur-le-champ une partie,
et dirent eux-mêmes devoir donner
dans peu-de jours
l'autre partie,
mandée
de lieux plus éloignés.
En-attendant ils ordonnèrent aux leurs
de retourner dans leurs champs,
et les chefs
commencèrent
à affluer de-toutes-parts,
et à recommander à César
eux-mêmes et leurs cités.

XXVIII. La paix
ayant été affermie par ces faits,

quam est in Britanniam ventum, naves decem et octo de quibus supra demonstratum est¹, quæ equites sustulerant, ex superiore portu leni vento solverunt. Quæ quum appropinquarent Britanniae et ex castris viderentur, tanta tempestas subito coorta est, ut nulla earum cursum tenere posset, sed aliae eodem, unde erant profectæ, referrentur, aliae ad inferiorem partem insulæ, quæ est propius solis occasum, magno sui cum periculo dejicerentur : quæ tamen, ancoris jactis quum fluctibus complerentur, necessario adversa nocte in altum provectæ continentem petierant.

XXIX. Eadem nocte accidit ut esset luna plena, qui dies maritimos aestus maximos in Oceano efficere consuevit : nostrisque id erat incognitum. Ita uno tempore et longas naves, quibus Cæsar exercitum transportandum curaverat quasque in aridum subduxerat, aestus compleverat ; et onerarias, quæ ad

vée en Bretagne. Cependant les dix-huit vaisseaux dont il a été question plus haut, et qui portaient la cavalerie, avaient mis en mer avec un bon vent : ils approchaient de la terre et étaient déjà en vue du camp, quand il s'éleva soudain une si violente tempête qu'aucun ne put suivre sa route. Les uns furent repoussés au point d'où ils étaient partis, les autres furent emportés du côté du couchant, vers le bas de l'île, non sans courir de grands dangers : ils jetèrent l'ancre, et, comme ils faisaient malgré cela beaucoup d'eau, ils furent forcés de reprendre le large par une nuit affreuse et regagnèrent le continent.

XXIX. Cette nuit était celle de la pleine lune, époque des plus hautes marées dans l'Océan, et les Romains l'ignoraient. Le flot remplissait donc les vaisseaux longs sur lesquels César avait transporté l'armée et que l'on avait mis à sec ; et la tempête tourmentait en même temps les navires de transport qui étaient à l'ancre, sans

post diem quartum
quam ventum est
in Britanniam,
decem et octo naves
de quibus
demonstratum est supra,
quæ sustulerant equites,
solverunt
ex portu superiore
leni vento. [rent
Quæ quum appropinqua-
Britanniæ
et viderentur ex castris,
tanta tempestas
coorta est subito,
ut nulla earum
posset tenere cursum,
sed aliæ referrentur eodem,
unde profectæ erant;
aliæ dejicerentur
cum magno periculo sui
ad partem inferiorem
insulæ, quæ est propius
occasum solis:
quæ tamen,
quum ancoris jactis
complerentur fluctibus,
profectæ necessario
nocte adversa
in altum,
petierunt continentem.

XXIX. Eadem nocte
accidit ut luna esset plena,
qui dies consuevit
efficere in Oceano
æstus maritimos maximos:
idque erat incognitum
nostris.
Ita uno tempore
et æstus compleverat
naves longas
quibus Cæsar curaverat
iexercitum transportandum
quasque subduxerat
in aridum;
et tempestas
afflictabat onerarias.

après le quatrième jour (quatre jours après)
qu'on était arrivé
en Bretagne,
les dix et huit (dix-huit) vaisseaux
desquels
il a été parlé ci-dessus,
qui avaient enlevé (reçu) les cavaliers,
détachèrent *les amarres*
du port au-dessus
avec un doux vent.
Lesquels comme ils approchaient
de la Bretagne
et étaient vus du camp
une si-grande tempête
s'éleva soudain,
qu'aucun d'eux
ne pouvait maintenir sa direction,
mais que les uns furent rapportés là-même,
d'où ils étaient partis;
les autres furent emportés
avec un grand péril d'eux-mêmes
vers la partie inférieure
de l'île, qui est plus près
du coucher du soleil:
lesquels cependant,
comme les ancres ayant été jetées
ils étaient remplis par les flots,
s'étant avancés par-nécessité
par une nuit contraire
vers la haute *mer*,
gagnèrent le continent.

XXIX. La même nuit
il arriva que la lune était pleine,
lequel jour a-coutume
de produire sur l'Océan
les flux de-mer les plus grands:
et cela était ignoré
des nôtres.
Ainsi dans un-seul (le même) temps
et la marée avait rempli
les vaisseaux longs
sur lesquels Césaire avait eu-soin
l'armée devoir être transportée
et qu'il avait tirés
à sec;
et la tempête
battait les *vaisseaux de-charge*,

ancoras erant deligatæ, tempestas afflictabat; neque ulla nostris facultas admini-trandi aut auxiliandi dabatur. Compluribus navibus fractis, reliquæ quum essent, funibus, ancoris reliquisque armamentis amissis, ad navigandum inutiles, magna, id quod necesse erat accidere, totius exercitus perturbatio facta est: neque enim naves erant aliæ, quibus reportari possent; et omnia deerant, quæ ad reficiendas naves erant usui, et, quod omnibus constabat hiemari in Gallia oportere, frumentum his in locis in hiemem provisum non erat.

XXX. Quibus rebus cognitis, principes Britanniae, qui post proelium ad Cæsarem convenerant, inter se collocti, quum equites et naves et frumentum Romanis deesse intelligerent, et paucitatem militum ex castrorum exiguitate cognoscerent, quæ hoc erant etiam angu-

que les nôtres eussent aucun moyen de les manœuvrer ou de leur porter secours. Plusieurs vaisseaux furent brisés, et le reste étant mis hors d'état de tenir la mer par la perte des ancres, des cordages et des agrès, la consternation fut générale dans l'armée, comme cela devait être; car on n'avait ni d'autres bâtimens pour s'en retourner ni rien absolument pour réparer ceux qui restaient, et, comme on était d'accord sur la nécessité d'hiverner dans la Gaule, on n'avait pas fait provision de blé pour passer l'hiver en Bretagne.

XXX. A cette nouvelle, les chefs bretons, qui après le combat étaient venus trouver César, se concertent entre eux. Voyant les Romains sans cavalerie, sans vaisseaux, sans blé, et devinant le petit nombre de nos soldats par le peu d'étendue

quæ deligatæ erant
ad ancoras ;
neque ulla facultas
dabatur nostris
aut administrandi
aut auxiliandi.
Compluribus navibus
fractis,
quum reliquæ,
funibus, ancoris
reliquisque armamentis
amissis,
essent inutiles
ad navigandum ,
perturbatio
totius exercitus
facta est,
id quod erat necesse
accidere :
neque enim
aliæ naves erant,
quibus possent reportari ;
et omnia
quæ erant usui
ad reficiendas naves
deerant,
et, quod constabat
omnibus
oportere hiemari in Gallia,
frumentum
non provisum erat
in hiemem
in his locis.

XXX. Quibus rebus
cognitis,
principes Britannîæ,
qui post prælium
convenerant
ad Cæsarem,
collocuti inter se,
quum intelligerent equites
et naves et frumentum
desse Romanis,
et cognoscerent
paucitatem militum,
ex exiguitate castrorum,
quæ erant angustiora

qui avaient été attachés
à l'ancre ;
et aucune facilité
n'était donnée aux nôtres
ou de manœuvrer
ou de porter-secours.
Plusieurs vaisseaux
ayant été brisés,
comme les autres,
les câbles, les ancres,
et le reste-des agrès
étant perdus,
étaient hors-d'usage
pour naviguer,
un-grand trouble
de toute l'armée
fut fait (eut lieu),
ce qu'il était nécessaire
qu'il arrivât :
et en effet
d'autres vaisseaux n'étaient pas,
sur lesquels ils pussent être ramenés ;
et toutes les choses
qui étaient à utilité (utiles)
pour réparer les vaisseaux
manquaient,
et, parce qu'il était-établi
pour tous
qu'il fallait qu'on hivernât en Gaule,
du blé
n'avait pas été préparé-d'avance
pour l'hiver
dans ces contrées (la Bretagne).

XXX. Ces circonstances
étant connues,
les principaux de la Bretagne,
qui après le combat
étaient venus-ensemble
auprès de César,
ayant conversé entre eux,
comme ils voyaient les cavaliers
et les vaisseaux et le blé
manquer aux Romains,
et reconnaissaient
le petit-nombre des soldats
d'après le peu-d'étendue du camp,
qui était plus resserré (petit)

stiora, quod sine impedimentis Cæsar legiones transportaverat, optimum factu esse duxerunt, rebellione facta, frumento com-
meatuque nostros prohibere, et rem in hiemem producere,
quod, his superatis aut reditu interclusis, neminem postea
belli inferendi causa in Britanniam transiturum confidebant.
Itaque, rursus conjuratione facta, paulatim ex castris discedere
ac suos clam ex agris deducere cœperunt.

XXXI. At Cæsar, etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen
et ex eventu navium suarum, et ex eo, quod obsides dare inter-
miserant, fore id, quod accidit, suspicabatur. Itaque ad omnes
casus subsidia comparabat : nam et frumentum ex agris quo-
tidie in castra conferebat, et, quæ gravissime afflictæ erant
raves, earum materia atque ære ad reliquas reficiendas ute-
batur, et, quæ ad eas res erant usui, ex continenti compor-

du camp, d'autant plus resserré que César avait emmené les légions
sans bagage, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de se soulever,
de nous couper les vivres et de traîner les choses jusqu'à l'hiver.
S'ils pouvaient nous vaincre ou nous fermer le retour, ils comp-
aient bien que nul dans la suite ne viendrait porter la guerre en
Bretagne. Ils se liguent donc de nouveau, disparaissent peu à peu du
camp et commencent en secret à réunir leurs gens dispersés dans
les champs.

XXXI. Quoique César ne connût pas encore leurs projets, co-
pendant, comme sa flotte avait souffert et comme on avait cessé de
livrer des otages, il se méfiait de ce qui arriva. Il se préparait donc
des ressources à tout événement : chaque jour il faisait apporter du
blé de la campagne dans le camp, il employait l'airain et les ma-
tériaux des vaisseaux qui avaient été le plus maltraités pour ré-
parer les autres, et il donnait ordre d'envoyer du continent tous les

hoc etiam, quod Cæsar
transportaverat legiones
sine impedimentis,
duxerunt
esse optimum factu,
rebellione facta,
prohibere nostros
frumento commeatuque,
et producere rem
in hiemem,
quod, his superatis
aut interclusis redditu,
confidebant
neminem postea
transiturum in Britanniam
causa inferendi belli.
Itaque,
conjuratone facta rursus,
cœperunt
discedere paulatim
ex castris
ac clam deducere suos
ex agris.

XXXI. At Cæsar,
etsi nondum cognoverat
tconsilia eorum,
amen et ex eventu
suarum navium,
et ex eo,
quod intermiserant
dare obsides,
suspicebatur id fore,
quod accidit.
Itaque comparabat subsidia
ad omnes casus :
nam et quotidie
conferebat frumentum
ex agris in castra,
et utebatur
materia atque ære
earum,
quæ naves afflictæ erant
gravissime,
ad reficiendas reliquas,
et jubebat
quæ erant usui
ad eas res

par ceci aussi, que César
avait transporté les légions
sans bagages,
estimèrent *ceci*
être le meilleur à faire,
une rébellion étant faite,
de priver les nôtres
de blé et de vivres,
et de prolonger la chose
jusqu'à l'hiver,
parce que, ceux-ci ayant été vaincus
ou coupés du retour,
ils avaient-confiance
personne dans-la-suite
ne devoir passer en Bretagne
en vue d'y porter la guerre.
En-conséquence,
une conspiration étant faite de nouveau,
ils commencèrent
à se retirer peu-à-peu
du camp
et furtivement à retirer les leurs
des campagnes.

XXXI. Mais César,
quoiqu'il ne connût pas encore
les desseins d'eux, [était arrivé
cependant et d'après l'événement (ce qui)
de (à) ses vaisseaux,
et d'après ceci,
qu'ils avaient interrompu (cessé)
de donner des otages,
soupçonnait cela devoir être,
qui arriva *en effet*.
Aussi il préparait des secours
contre tous les accidents ;
car et tous-les-jours
il transportait du blé
des champs dans le camp,
et faisait-usage
du bois et du cuivre
de ces *vaisseaux*,
lesquels vaisseaux avaient été maltraités
le plus fortement,
pour réparer les autres,
et ordonnait
les choses qui étaient à utilité (utiles)
pour ces objets

tari jubebat. Itaque, quum summo studio a militibus administraretur, duodecim navibus amissis, reliquis ut navigari commode posset, effecit.

XXXII. Dum ea geruntur, legione ex consuetudine una frumentatum missa, quæ appellabatur septima, neque ulla ad id tempus belli suspicione interposita, quum pars hominum in agris remaneret, pars etiam in castra ventitaret, ii, qui pro portis castrorum in statione erant, Cæsari nuntiaverunt pulverem majorem quam consuetudo ferret in ea parte videri, quam in partem legio iter fecisset. Cæsar id, quod erat, suspicatus, aliquid novi a barbaris initum consilii, cohortes, quæ in stationibus erant, secum in eam partem proficisci, duas ex reliquis in stationem cohortes succedere, reliquas armari et confestim sese subsequi jussit. Quum paulo longius a castris processisset, suos ab hostibus premi atque ægre sustinere, et, conferta

objets nécessaires à cet usage. Aussi, les soldats ayant travaillé avec le plus grand zèle, tous les vaisseaux, excepté les douze qu'on avait perdus, furent mis en état de tenir la mer.

XXXII. Cependant une légion, la septième, était allée chercher du blé comme de coutume; on s'attendait si peu jusqu'alors à des hostilités qu'une partie des soldats restait dans les champs et que les autres venaient au camp à tout moment; tout à coup, ceux qui étaient de garde aux portes, vinrent dire à César qu'on voyait plus de poussière qu'à l'ordinaire vers l'endroit où s'était portée la légion. César, soupçonnant, ce qui était réel, un changement dans les dispositions des barbares, ordonne aux cohortes de garde de venir avec lui de ce côté, à deux autres cohortes de les remplacer, aux autres de s'armer et le suivre sans retard. A quelque distance du camp, il voit que les siens étaient pressés par les ennemis et avaient peine à résister : la légion entassée était en butte aux traits qu'on

comportari ex continenti.
Itaque,
quum administraretur
a militibus
summo studio,
duodecim navibus amissis,
effecit
ut posset navigari
commode
reliquis.

XXXII. Dum ea
geruntur,
una legione
ex consuetudine
missa frumentatum.
quæ appellabatur septima,
neque ulla suspicione belli
interposita ad id tempus,
quum pars hominum
remaneret in agris,
pars etiam
ventitaret in castra,
ii qui erant in statione
pro portis castrorum
nuntiarunt Cæsari
pulverem majorem
quam consuetudo ferret
videri in ea parte,
in quam partem
legio fecisset iter.
Cæsar,
suspiciatus id quod erat,
aliquid consilii novi
initum a barbaris,
jussit cohortes
quæ erant in stationibus
proficisci secum
in eam partem,
duas cohortes ex reliquis
succedere in stationem,
reliquas armari
et subsequi sese confestim.
Quum processisset
paulo longius a castris,
animadvertit
suos premi ab hostibus
atque sustinere ægre,

être apportées du continent.
Aussi,
comme il était mis-la-main-à-l'œuvre
par les soldats
avec le plus grand zèle,
douze vaisseaux ayant été perdus,
il fit
qu'il pût être navigué (qu'on pût naviguer
aisément
sur les autres.

XXXII. Tandis que ces choses
se font,
une légion
selon la coutume
ayant été envoyée faire-du-blé,
laquelle *légion* était appelée la septième,
et aucun soupçon de guerre
n'étant intervenu jusqu'à ce moment,
tandis qu'une partie des hommes (Bretons)
restait dans les champs,
qu'une partie même
venait-souvent au camp,
ceux qui étaient en faction
devant les portes du camp
annoncèrent à César
une poussière plus grande
que l'état-ordinaire *ne le comportait*
être vue de ce côté,
vers lequel côté
la légion avait fait route.
César,
ayant soupçonné ce qui était, [vulle
quelque chose de (quelque) résolution nou-
avoir été abordée (formée, par les barbares
ordonna les cohortes
qui étaient dans les postes
partir avec lui-même
de ce côté,
deux cohortes des autres
venir-en-remplacement au poste,
les autres s'armer
et suivre-de-près lui-même sur-le-champ.
Comme il s'était avancé
un peu plus loin du camp,
il remarqua
les siens être pressés par les ennemis
et soutenir (résister) avec peine,

legione, ex omnibus partibus tela conjici, animadvertit. Nam quod, omni ex reliquis partibus demesso frumento, pars una erat reliqua, suspicati hostes huc nostros esse venturos, noctu in silvis delituerant : tum dispersos, depositis armis, in metendo occupatos, subito adorti, paucis interfectis, reliquos incertis ordinibus perturbaverant; simul equitatu atque essedis circumdederant.

XXXIII. Genus hoc est ex essedis pugnae : primo per omnes partes perequitant et tela conjiciunt, atque ipso terrore equorum et strepitu rotarum ordines plerumque perturbant, et, quum se inter equitum turmas insinuaverunt, ex essedis desiliunt et pedibus præliantur. Aurigæ interim paulatim ex prælio excedunt atque ita currus collocant, ut, si illi a multitudine hostium premantur, expeditum ad suos receptum habeant. Ita mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in præliis præstant, ac tantum usu quotidiano et exercitatione efficiunt,

lui lançait de toutes parts. Comme tous les blés étaient moissonnés, excepté dans ce canton, l'ennemi, soupçonnant que c'était là que nos soldats viendraient, s'était embusqué la nuit dans les bois, et, quand la légion éparse eut quitté ses armes pour couper le blé, il l'avait brusquement attaquée, avait tué quelques hommes et mis en désordre le reste, qui n'avait pu former ses rangs et qu'enveloppaient la cavalerie et les chariots des Bretons.

XXXIII. Voici comment ils combattent sur leurs chariots. D'abord ils voltigent de tous côtés en lançant des traits : la peur des chevaux et le bruit des roues jettent d'ordinaire le trouble dans les rangs ennemis. Quand ils se sont fait jour dans un escadron, ils sautent de leur char et combattent à pied. Alors les cochers s'écartent un peu de la mêlée et placent les chariots de manière que les combattants puissent facilement y revenir s'ils sont pressés par un ennemi trop nombreux. Ainsi, sur le champ de bataille, ils offrent à la fois la légèreté de la cavalerie et la consistance de l'infanterie ; et, grâce à une pra-

et, legione conferta,
tela conjici
ex omnibus partibus.
Nam quod,
omni frumento demesso
ex reliquis partibus,
una pars erat reliqua,
hostes, suspicati
nostros venturos esse huc,
delituerant noctu
in silvis :
tum adorti subito
dispersos,
armis depositis,
occupatos in metendo,
paucis interfectis,
perturbaverant reliquos
ordinibus incertis ;
simul circumdederant
equitatu atque essedis.

XXXIII. Genus pugnae
ex essedis
est hoc :
primo perequitant
per omnes partes
et conjiciunt tela,
atque plerumque
perturbant ordines
terrore ipso equorum
et strepitu rotarum,
et, quum se insinuaverunt
inter turmas equitum,
desiliunt ex essedis
et proeliantur pedibus.
Interim aurigae
excedunt paulatim
ex proelio
atque collocant currus ita,
ut, si illi premantur
a multitudine hostium,
habeant
receptum expeditum
ad suos.
Ita praestant in proelis
mobilitatem equitum,
stabilitatem peditum,
ac efficiunt tantum

et, la légion étant serrée,
des traits être lancés *sur elle*
de tous les côtés.
Car parce que,
tout le blé ayant été coupé
des autres côtés,
un-seul côté était de-reste,
les ennemis, ayant soupçonné
les nôtres devoir venir là,
s'étaient cachés de nuit
dans les forêts :
puis ayant assailli soudain
nos soldats dispersés,
leurs armes étant déposées,
occupés à moissonner,
quelques-uns ayant été tués,
ils avaient mis-en-désordre les autres
les rangs *étant* incertains ;
en-même-temps ils *les* avaient entourés
avec de la cavalerie et des chars.

XXXIII. Le genre de combat
de dessus des chars
est celui-ci :
d'abord ils voltigent
de tous les côtés
et jettent des traits,
et le-plus-souvent
mettent-en-désordre les rangs
par la terreur même (seule) des chevaux
et le bruit des roues,
et, lorsqu'ils se sont glissés
entre les escadrons des cavaliers,
ils sautent-en-bas des chars
et combattent à pied.
Cependant les conducteurs
se retirent peu à peu
du combat
et placent les chars de-telle-sorte, [sés
que, si ceux-là (les cavaliers) étaient pres-
par la multitude des ennemis.
ils aient
une retraite dégagée (facile)
vers les leurs.
Ainsi ils offrent dans *les* combats
la facilité-de-mouvement de cavaliers,
la consistance de fantassins,
et produisent tant

uti in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere et brevi moderari ac flectere et per temonem percurrere et in iugo insistere et inde se in currus citissime recipere consue-
runt.

XXXIV. Quibus rebus, perturbatis nostris novitate pugnae, tempore opportunissimo Cæsar auxilium tulit : namque ejus adventu hostes constiterunt, nostri se ex timore receperunt. Quo facto, ad lacesendum et ad committendum prælium alienum esse tempus arbitratus, suo se loco continuit, et, brevi tempore intermisso, in castra legiones reduxit. Dum hæc geruntur, nostris omnibus occupatis, qui erant in agris reliqui discesserunt. Secutæ sunt continuos complures dies tempestates quæ et nostros in castris continerent, et hostem a pugna prohiberent. Interim barbari nuntios in omnes partes dimiserunt paucitatemque nostrorum militum suis prædicaverunt,

tique et à un exercice journaliers, ils acquièrent tant d'adresse qu'ils parviennent à arrêter leurs chevaux sur la pente la plus roide, à tourner court, à courir jusqu'à l'extrémité du timon, à se tenir debout sur le joug et à rentrer de là dans le char avec une surprenante agilité.

XXXIV. La nouveauté de l'attaque avait mis les nôtres en désordre, et César vint fort à propos à leur secours ; car, à son approche, les ennemis s'arrêtèrent et les Romains se remirent de leur terreur. Jugeant que le moment n'était pas favorable pour livrer bataille, il garda sa position et, au bout de peu de temps, ramena les légions au camp. Pendant l'action, ceux de nos soldats qui se trouvaient dans les champs se retirèrent. Plusieurs orages successifs tinrent, les jours suivants, nos troupes renfermées dans le camp et empêchèrent les ennemis de nous attaquer. Durant ce temps, ils dépêchèrent des messagers de tous côtés pour faire connaître notre

usu quotidiano
et exercitatione,
uti consuerint
in loco declivi ac præcipiti
sustinere equos incitados
et moderari ac flectere
brevis
et percurrere per temonem
et insistere in iugo
et se recipere citissime inde
in carrus.

XXXIV. Quibus rebus,
nostris perturbatis
novitate pugnae,
Cæsar tulit auxilium
tempore opportunissimo :
namque adventu ejus
hostes constiterunt,
nostri
se receperunt ex timore.
Quo facto,
arbitratus tempus
esse alienum
ad lacessendum [lium,
et ad committendum præ-
se continuit suo loco,
et, tempore brevi
intermisso,
reduxit legiones
in castra.

Dum hæc geruntur,
omnibus nostris occupatis,
qui erant reliqui in agris
discesserunt.

Tempestates secutæ sunt
complures dies continuos
quæ et continerent nostros
in castris,
et prohiberent hostem
a pugna.

Interim barbari
dimiserunt nuntios
in omnes partes
prædicaveruntque suis
paucitatem
nostrorum militum,
et demonstraverunt

par la pratique de-chaque-jour
et l'exercice *de chaque jour*,
qu'ils ont-l'habitude
dans un lieu en-pente et escarpé
d'arrêter *leurs* chevaux lancés
et de *les* guider et *les* faire-tourner
en peu de temps

et de courir-jusqu'au-bout sur le timon
et de se tenir sur le joug
et de se retirer très-vite de là
sur les chars.

XXXIV. Auxquelles choses,
les nôtres étant mis-en-désordre
par la nouveauté de ce combat,
César apporta du secours
en temps très-opportun :
car par l'arrivée de lui
les ennemis s'arrêtèrent,
les nôtres

se remirent de *leur* peur.

Ceci étant fait,
ayant estimé le moment
être défavorable

pour provoquer
et pour engager le combat,
il se contenta à sa place,
et, un temps court
étant mis-en-intervalle,
il ramena les légions
dans le camp.

Tandis que ces choses se passent,
tous les nôtres étant occupés,
ceux qui étaient de-reste (restaient) dans
se retirèrent. les champs

Des orages suivirent
pendant plusieurs jours de-suite
qui et retinrent les nôtres
dans le camp,
et éloignèrent l'ennemi
du combat.

Cependant les barbares
envoyèrent des messagers
de tous les côtés
et révélèrent aux leurs
le petit-nombre
de nos soldats,
et leur firent-voir

et quanta prædæ faciendæ atque in perpetuum sui liberandi facultas daretur, si Romanos castris expulissent, demonstraverunt. His rebus celeriter magna multitudo peditatus equitatusque coacta, ad castra venerunt.

XXXV. Cæsar, etsi idem, quod superioribus diebus acciderat, fore videbat, ut, si essent hostes pulsî, celeritate periculum effugerent, tamen nactus equites circiter triginta, quos Commius Atrebas, de quo ante dictum est¹, secum transportaverat, legiones in acie pro castris constituit. Commisso prælio, diutius nostrorum militum impetum hostes ferre non potuerunt, ac terga verterunt. Quos tanto spatio secuti, quantum cursu et viribus efficere potuerunt, complures ex iis occiderunt; deinde, omnibus longe lateque ædificiis incensis, se in castra receperunt.

XXXVI. Eodem die legati, ab hostibus missi ad Cæsarem

petit nombre, et la facilité de remporter du butin et de recouvrer la liberté pour toujours, si on parvenait à chasser les Romains de leur camp. Ayant ainsi rassemblé en peu de temps beaucoup de cavalerie et d'infanterie, ils marchèrent sur le camp.

XXXV. César comprenait bien qu'il en serait comme les jours précédents, et que, s'il battait les ennemis, leur agilité les déroberait au péril : cependant, comme il avait environ trente chevaux qu'avait amenés l'Atrébate Commius, il mit ses légions en bataille en avant du camp. L'action s'étant engagée, les Bretons ne purent soutenir longtemps le choc de nos soldats et tournèrent le dos. Les nôtres les poursuivirent tant que leurs forces leur permirent de courir, en tuèrent un grand nombre, et ne rentrèrent au camp qu'après avoir tout détruit et tout brûlé fort loin à la ronde.

XXXVI. Le même jour, l'ennemi envoya des députés pour de-

quanta facultas
faciendæ prædæ
atque sui liberandi
in perpetuum
daretur,
si expulissent Romanos
castris.

Magna multitudine
peditatus equitatusque
coacta celeriter
his rebus,
venerunt ad castra.

XXXV. Cæsar,
etsi videbat
idem fore,
quod acciderat
diebus superioribus,
ut, si hostes pulsi essent,
effugerent periculum
celeritate,
tamen nactus
circiter triginta equites,
quos Commius Atrebas,
de quo dictum est ante,
transportaverat secum,
constituit legiones in acie
pro castris.

Prælio commisso,
hostes non potuerunt
ferre diutius impetum
nostrorum militum,
ac verterunt terga.

Quos secuti
spatio tanto
quantum potuerunt efficere
cursu et viribus,
occiderunt complures
ex iis;
deinde,
omnibus ædificiis
incensis longe lateque
se receperunt in castra.

XXXVI. Eodem die
legati venerunt,
missi ab hostibus
ad Cæsarem
de pace.

quelle-grande facilité
de faire du butin
et de s'affranchir
à jamais
leur était donnée,
s'ils avaient chassé les Romains
de *leur* camp.

Une grande multitude
d'infanterie et de cavalerie
ayant été rassemblée promptement
pour ces objets,
ils vinrent vers *notre* camp.

XXXV. César,
bien qu'il vît
la même chose devoir être,
qui était arrivée
les jours précédents,
que, si les ennemis étaient battus,
ils échapperaient au péril
par la vitesse,
cependant ayant trouvé
environ trente cavaliers,
que Commius Atrébas,
dont il a été parlé précédemment,
avait transportés avec lui-même,
il rangea les légions en bataille
devant le camp.
Le combat ayant été engagé,
les ennemis ne purent pas
supporter plus longtemps le choc
de nos soldats,
et tournèrent le dos.
Lesquels ayant poursuivis
dans un espace aussi-grand
qu'ils purent *en* achever *un*
par la course et par les forces,
ils tuèrent de nombreux
d'entre eux;
ensuite,
toutes les habitations
ayant été incendiées au loin et au large
ils se retirèrent dans le camp.

XXXVI. Le même jour
des députés vinrent,
envoyés par les ennemis
vers César
au-sujet-de la paix.

de pace, venerunt. His Cæsar numerum obsidum quem ante imperaverat duplicavit, eosque in continentem adduci jussit, quod, propinqua die æquinocitii, infirmis navibus, hiemi navigationem subijciendam non existimabat. Ipse, idoneam tempestatem nactus, paulo post mediam noctem naves solvit, quæ omnes incolumes ad continentem pervenerunt; sed ex iis onerariæ duæ eosdem, quos reliqui, portus capere non potuerunt, et paulo infra delatæ sunt.

XXXVII. Quibus ex navibus quum essent expositi milites circiter trecenti, atque in castra contenderent, Morini, quos Cæsar, in Britanniam proficiscens, pacatos reliquerat, spe prædæ adducti, primo non ita magno suorum numero circumsteterunt, ac, si sese interfici nollent, arma ponere jusserunt. Quum illi, orbe facto¹, sese defenderent, celeriter ad clamorem hominum circiter millia sex convenerunt. Qua re nuntiata, Cæ-

mander la paix. César exigea un nombre d'otages double de celui qu'il avait d'abord fixé, et leur ordonna de les lui amener sur le continent, parce que, l'équinoxe s'approchant, il ne croyait pas devoir avec ses vaisseaux délabrés, courir en hiver les risques de la mer. Trouvant le temps favorable, il leva l'ancre un peu après minuit, et toute la flotte atteignit heureusement le continent : deux vaisseaux de transport seulement ne purent gagner les mêmes ports que les autres et furent entraînés un peu plus bas.

XXXVII. Trois cents soldats environ qui en descendirent s'étant mis en route pour le camp, les Morins, qui s'étaient soumis avant le départ de César pour la Bretagne, poussés par l'espoir du butin, les entourèrent, d'abord en assez petit nombre, et leur ordonnèrent, s'ils ne voulaient se faire tuer, de mettre bas les armes : comme ils formèrent le cercle pour se défendre, à l'instant, au cri des ennemis, il parut environ six mille hommes. A cette nouvelle, César envoya

Cæsar duplicavit his
 numerum obsidum
 quom imperaverat ante,
 jussitque eos
 adduci in continentem,
 quod, die æquinocitii
 propinqua,
 navibus infirmis,
 non existimabat
 navigationem
 subjiciendam hiemi.
 Ipse, nactus
 tempestatem idoneam,
 paulo post mediam noctem
 solvit naves,
 quæ omnes incolumes
 pervenerunt
 ad continentem;
 sex ex iis
 duæ onerariæ
 non potuerunt capere
 eosdem portus
 quos reliqui,
 et delatæ sunt paulo infra.

XXXVII. Ex quibus na-
 quum circiter [vibus
 trecenti milites
 expositi essent,
 atque contenderent
 in castra,
 Morini, quos Cæsar,
 proficiscens in Britanniam,
 reliquerat pacatos,
 adducti spe prædæ,
 primo circumsteterunt
 numero suorum
 non ita magno,
 ac jusserunt
 ponere arma,
 si nollent sese interfici.
 Quum illi, orbe facto,
 sese defenderent,
 ad clamorem
 circiter sex millia
 hominum
 convenerunt celeriter.
 Qua re nuntiata,

César doubla à ceux-ci
 le nombre d'otages
 qu'il avait commandé précédemment,
 et ordonna eux
 être amenés sur le continent,
 parce que, le jour de l'équinoxe
 étant proche,
 les vaisseaux étant peu-solides,
 il ne pensait pas
 sa navigation
 devoir être exposée à l'hiver.
 Lui-même, ayant trouvé
 un temps convenable,
 un peu après le milieu-de la nuit
 détacha ses vaisseaux,
 qui tous sains-et-saufs
 arrivèrent
 au continent:

mais d'entre eux
 deux vaisseaux de-charge
 ne purent pas saisir (atteindre)
 les mêmes ports
 que les hommes-des-autres-navires;
 et furent portés un peu plus-bas.

XXXVII. Desquels vaisseaux
 comme environ
 trois-cents soldats
 avaient été débarqués,
 et se dirigeaient
 vers le camp,
 les Morins, que César,
 partant pour la Bretagne,
 avait laissés pacifiés (soumis),
 déterminés par l'espoir du butin,
 d'abord les entourèrent
 avec un nombre des leurs [ble),
 non pas tellement grand (peu considéra-
 et leur ordonnèrent
 de déposer les armes, [tués
 s'ils ne-voulaient-pas eux-mêmes être
 Comme ceux-ci, le cercle étant formé,
 se défendaient,
 à un cri des Morins
 environ six milliers
 d'hommes
 se réunirent promptement
 Ce fait étant annoncé,

sar omnem ex castris equitatum suis auxilio misit. Interim nostri milites impetum hostium sustinuerunt atque amplius horis quatuor fortissime pugnauerunt, et, paucis vulneribus acceptis, complures ex his occiderunt. Postea vero quam equitatus noster in conspectum venit, hostes abjectis armis terga vertērunt, magnusque eorum numerus est occisus.

XXXVIII. Cæsar postero die T. Labienum legatum cum iis legionibus, quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant, misit. Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo perfugio superiore anno fuerant usi, omnes fere in potestatem Labieni pervenerunt. At Q. Titurius et L. Cotta, legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant¹, omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis, ædificiis incensis, quod Menapii se omnes in densis-

toute sa cavalerie au secours. Cependant nos soldats soutinrent le choc. se battirent plus de quatre heures avec la dernière bravoure, tuèrent beaucoup de monde et n'eurent que quelques blessés. Dès que notre cavalerie fut en vue, les ennemis jetèrent leurs armes et tournèrent le dos : on en fit un grand carnage.

XXXVIII. Le lendemain César envoya son lieutenant T. Labiénus, avec les légions qu'il venait de ramener de la Bretagne, chez ceux des Morins qui s'étaient révoltés. La sécheresse les empêchant de trouver, comme l'année précédente, un asile dans leurs marais, ils tombèrent presque tous au pouvoir de Labiénus. Quant aux lieutenants Q. Titurius et L. Cotta, qui avaient conduit les autres légions chez les Ménapiens, ils rejoignirent César, après avoir ravagé les terres, coupé les blés et brûlé les habitations de ces peuples,

Cæsar misit ex castris
omnem equitatum
auxilio suis.

Interim nostri milites
sustinuerunt
impetum hostium
atque pugnaverunt
fortissime
amplius quatuor horis,
et, paucis vulneribus
acceptis,
occiderunt complures
ex his.

Postea vero quam
noster equitatus
venit in conspectum,
hostes, armis abjectis,
verterunt terga, [rum
magnusque numerus eo-
occisus est.

XXXVIII. Cæsar
die postero
misit T. Labienum
legatum
cum iis legionibus,
quas reduxerat
ex Britannia,
in Morinos
qui fecerant rebellionem.
Qui, quum non haberent
quo se reciperent,
propter siccitatem
paludum,
quo perfugio usi fuerant
anno superiore,
pervenerunt fere omnes
in potestatem Labieni.
At Q. Titurius et L. Cotta,
legati,
qui duxerant legiones
in fines Menapiorum,
omnibus agris eorum
vastatis,
frumentis succisis,
ædificiis incensis,
quod Menapii
se abdiderant omnes

César envoya du camp
toute la cavalerie
à secours aux (au secours des) siens.
Cependant nos soldats
soutinrent
le choc des ennemis
et combattirent
très-vaillamment
plus de quatre heures,
et, quelques blessures
ayant été reçues,
tuèrent de nombreux
d'entre ceux-ci.
Mais après que
notre cavalerie
fut arrivée en vue,
les ennemis, leurs armes étant jetées,
tournèrent le dos,
et un grand nombre d'eux
fut tué.

XXXVIII. César
le jour suivant
envoya T. Labiénus
son lieutenant
avec ces (les) légions,
qu'il avait ramenées
de Bretagne,
contre les Morins
qui avaient fait rébellion.
Lesquels, comme ils n'avaient pas
un endroit où ils pussent se retirer,
à-cause-de la sécheresse
des marais,
duquel refuge ils avaient usé
l'année précédente,
arrivèrent (tombèrent) presque tous
au pouvoir de Labiénus.
Mais Q. Titurius et L. Cotta,
lieutenants de César,
qui avaient conduit les légions
sur le territoire des Ménapiens,
toutes les terres d'eux
ayant été dévastées,
les blés coupés,
les habitations incendiées,
parce que les Ménapiens
s'étaient cachés tous

simas silvas abdiderant, se ad Cæsarem receperunt. Cæsar in Belgis omnium legionum hiberna constituit. Eo duæ omnino civitates ex Britannia obsides miserunt, reliquæ neglexerunt. His rebus gestis, ex litteris Cæsaris dierum viginti supplicatio a senatu decreta est.

qui s'étaient retirés au fond d'épaisses forêts. César mit toutes ses légions en quartier d'hiver dans la Belgique. Deux cités seulement de la Bretagne lui envoyèrent des otages; le reste ne suivit pas cet exemple. Le sénat, d'après les lettres de César, ordonna vingt jours de supplications pour ces succès.

in silvas densissimas,
se receperunt ad Cæsarem.
Cæsar constituit in Belgis
hiberna omnium legionum.
Omnino duæ civitates
miserunt obsides eo
ex Britannia,
reliquæ neglexerunt.
His rebus gestis,
ex litteris Cæsaris
supplicatio viginti dierum
decreta est a senatu.

dans des forêts très-épaisses
se retirèrent vers César.
César établit chez les Belges
les quartiers-d'hiver de toutes les légions.
En-tout (seulement) deux cités
envoyèrent des otages là
de la Bretagne.
les autres omirent *de le faire*.
Ces choses ayant été faites,
d'après les lettres de César
des supplications de vingt jours
furent décrétées par le sénat.

NOTES

DU QUATRIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

Page 304 : 1. *Cn. Pompeio, M. Crasso consulibus*. L'an de Rome 699, et 54 avant notre ère.

— 2. *Usipetes et Tenchtheri*. Il est difficile de déterminer d'une manière précise les limites du territoire de ces deux peuples du temps de César, parce qu'ils étaient en quelque sorte nomades.

— 3. *Suevis*. Voy. au premier livre, note 2 de la page 92.

Page 308 : 1. *Prava*. Cicéron dit dans le même sens, *Des vrais biens et des vrais maux*, V, XVII : *Videsne ut, si quæ in membris prava aut imminuta sint, occulent homines*.

— 2. *Summi ut sint laboris*. De même Horace, *Satires*, I, 1, 33 : *Magni formica laboris*.

Page 310 : 1. *Millia passuum sexcenta*. Environ deux cent vingt lieues, le mille romain répondant à peu près à un kilomètre et demi.

Page 312 : 1. *Menapii*. Les contrées occupées par les Ménapiens répondent aujourd'hui à la Gueldre, au duché de Clèves et au Brabant hollandais.

Page 316 : 1. *Germanos*. Les Usipètes et les Tenchthères. Voy. chap. IV.

— 2. *Eburonum*. Les Éburons étaient établis dans le pays de Liège. — *Condrusorum*. Le territoire des Condruses formait avec celui des Éburons une partie de l'évêché actuel de Liège. — *Trevirorum*. Les Trévires, peuple d'origine germanique; leur ville principale était Trèves.

Page 320 : 1. *Ubiis*. Les Ubiens habitaient entre les Cattes, le Rhin, le Mein et les Sicambres.

— 2. *De Suevorum injuriis*. Voy. chap. XII, à la fin.

— 3. *Ambivaritos*. On ignore quelle était la situation de ce peuple.

NOTES DU QUATRIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES. 387

Page 320 : 4. *Lingonum*. Les Lingons occupaient la partie du territoire de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne.

— 5. *Vahalîs*. C'est le bras gauche du Rhin, aujourd'hui le Waal.
— *Insulam Batavorum*. Ce que les Romains appelaient l'île des Bataves forme aujourd'hui une partie du duché de Gueldre et presque toute la Hollande méridionale.

Page 322 : 1. *Lepontiis*. D'Anville : « Le nom de Levantina, qui distingue entre plusieurs vallées celle que parcourt le Tésin, est dérivé du nom de cette nation, laquelle d'un autre côté s'étendait dans la vallée Pennine et occupait Oscéla, aujourd'hui *Domo d'Ossola*. »

— 2. *Nantuatum*. Les Nantuates habitaient, à ce qu'on croit, cette partie des Alpes qui se nomme aujourd'hui le *Chablais* et le *bas de la vallée*. Aussi pense-t-on qu'il faudrait lire *Sarunetium*. D'Anville : « On reconnaît les Sarunètes dans la position de Sargans, en resserrant les limites de l'Helvétie sur la gauche du cours du Rhin ; sur la droite, le nom de Curia, duquel se tire celui de la ville de Coire, désignerait un lieu principal de ce canton, comme cette ville l'est encore chez les Grisons. — *Sequanorum*. Le territoire des Séquaniens forme aujourd'hui les départements du Doubs et du Jura. — *Mediomatricorum*. Le territoire habité par les Médiomatrices, dont la ville principale était *Divodurus*, Metz, répond aujourd'hui au département de la Moselle et à la Lorraine allemande, comprenant Sarreguemines, Sarrelouis, Hombourg, Deux-Ponts, Salins, Bitch, jusqu'au près de Landau. — *Triboccorum*. Voy. au livre premier, note 1 de la page 134.

— 2. *Ut erat constitutum*. Voy. chap. IX.

Page 326 : 1. *Amicus ab senatu nostro appellatus*. Voy. livre I chap. XXXIII.

Page 330 : 1. *Retineri jussit*. D'après Plutarque, Caton trouva la conduite de César dans cette circonstance tellement injuste, qu'il proposa au sénat de le livrer aux ennemis en expiation de la trêve violée.

Page 334 : 1. *Supra*. Voy. chap. XII.

— 2. *Sigambrorum*. Les Sicambres, ancêtres des Francs, étaient du temps de César un peuple nomade ; on conjecture qu'ils habitaient entre les Ubiens et la mer.

Page 342 : 1. *Dejiciendi operis*. Sous-ent. *causa*

Page 348 : 1. *Mormos*. Les Morins étaient maîtres d'un pays qui

388 NOTES DU QUATRIÈME LIVRE DE LA GUERRE DES GAULES.

comprend aujourd'hui une partie des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que du littoral de la Flandre.

Page 348 : 2. *Ad Veneticum bellum*. Voy. livre III, chap. IX et suiv.

— 3. *Atrebatibus*. Les Atrébates habitaient la contrée qui forme aujourd'hui la plus grande partie du département du Pas-de-Calais.

Page 350 : 1. *De superioris temporis consilio*. Voy. livre II, ch. IV, et livre III, chap. IX.

Page 352 : 1. *Millibus passuum octo*, huit milles, c'est-à-dire près de douze kilomètres, le mille romain valant 1472 mètres.

Page 354 : 1. *Montibus angustis mare continebatur*. Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, XVI : *Constat aditus Britanniae esse munitos mirificis molibus*.

Page 364 : 1. *Supra*. Voy. chap. XXI.

Page 366 : 1. *De quibus supra demonstratum est*. Voy. chap. XXIII.

Page 378 : 1. *De quo ante dictum est*. Voy. chap. XXI et XXVII.

Page 380 : 1. *Orbe facto*. Salluste, *Guerre contre Jugurtha*, chapitre XCVII : *Denique Romani, si quos locus aut casus conjunxerat, orbis facere, atque ita ab omnibus partibus simul tecti et instructi hostium vim sustentabant*.

Page 382 : 1. *Qui.. duxerant*. Voy. chap. XXII.

Librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boul. St-Germain, à Paris

RENÉ PICHON

Ancien élève de l'École Normale supérieure
Professeur de Rhétorique au Lycée Henri IV

Histoire

de la

Littérature latine

depuis les origines jusqu'à la fin du V^e siècle ap. J.-C

CONTENANT :

UNE BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE DES ÉDITIONS PRINCIPALES ET DES OUVRAGES À CONSULTER
DES TABLEAUX CHRONOLOGIQUES DES PRINCIPALES ŒUVRES
DE LA LITTÉRATURE LATINE
ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES CITÉS

TROISIÈME ÉDITION, REVUE

Un fort volume in-16 de 1000 pages, broché 5 fr.

Le cartonnage toile se paie en plus 50 centimes.

L'auteur de ce nouveau livre a eu pour but d'écrire une histoire de la Littérature latine qui fût vraiment scientifique, c'est-à-dire à la fois *précise* et *générale* : précise par l'exactitude scrupuleusement contrôlée de tous les détails, — générale par les vues d'ensemble sur l'évolution littéraire ; — d'une part, appuyée sur les recherches les plus récentes de l'érudition, d'autre part, dirigée par les méthodes synthétiques de la critique moderne.

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, A 3 FR. 50 LE VOLUME IN-16, BROCHÉ

Chefs-d'œuvre des littératures anciennes

- ANTHOLOGIE GRECQUE**, traduction sur le texte publié par F. Jacobs, avec des notices sur les poètes de l'Anthologie. 2 vol.
- ARISTOPHANE** : *Œuvres complètes*, traduction française par M. C. Poyard. 11^e édit. 1 vol.
- DIODORE DE SICILE** : *Bibliothèque historique*, trad. et annotée par M. F. Hœfer. 4 vol.
- ESCHYLE** : *Les tragédies*, traduction française par M. Ad. Bouillet. 1 vol.
- EURIPIDE** : *Théâtre et fragments*, traduction française par Hinstin. 2 vol.
- HÉRODOTE** : *Histoires*, traduction française avec notes par P. Giguet; 6^e édit. 1 vol.
- HINSTIN** : *Chefs-d'œuvre des orateurs attiques*. 1 vol.
- HOMÈRE** : *Œuvres complètes*, traduction française par P. Giguet; 16^e édit. 1 vol.
- JUVÉNAL et PERSE** : *Œuvres*, suivies des Fragments de Lucilius, de Turnus et de Sulpicia. Traduction publiée avec les imitations et des notices par E. Despois. 1 vol.
- LUCIEN** : *Œuvres complètes*, trad. française par M. Talbot; 4^e édition. 2 vol.
- LUCRÈCE** : *De la nature*, traduction française par M. Patin. 2^e édit. 1 vol.
- PLAUTE** : *Les comédies*, traduction française par M. Sommer. 2 vol.
- PLUTARQUE** : *Les vies des hommes illustres*, traduction française par M. Talbot. 4 vol.
- *Œuvres morales et œuvres diverses*, traduction française par M. Bétolaud. 5 vol.
- SÈNÈQUE LE PHILOSOPHE** : *Œuvres complètes*, traduction française par M. J. Bailard. 2 vol.
- SOPHOCLE** : *Tragédies*, traduites en français par M. Bellaguet. 1 vol.
- TACITE** : *Œuvres complètes*, traduites en français par J.-L. Burnouf. 1 vol.
- THUCYDIDE** : *Histoire de la guerre du Péloponèse*, traduction française par M. Bétant. 1 vol.
- TITE-LIVE** : *Histoire romaine*, traduction française par M. Gaucher, professeur au lycée Condorcet. 4 vol.
- VIRGILE** : *Œuvres complètes*, traduction française par M. Cabaret-Dupaty. 1 vol.
- XÉNOPHON** : *Œuvres complètes*, traduction française par M. Talbot; 5^e édit. 2 vol.
-

Chefs-d'œuvre des littératures étrangères

- BYRON (Lord)** : *Œuvres complètes*, traduites de l'anglais par Benjamin Laroche. 4 vol., qui se vendent séparément :
I. *Childe-Harold*. 1 vol. — II. *Poèmes*. 1 vol. — III. *Drames*. 1 vol. — IV. *Don Juan*. 1 vol.
- CERVANTES** : *Don Quichotte*, traduit de l'espagnol par M. L. Viardot. 2 vol.
- DANTE** : *La divine comédie*, traduction par P. A. Fiorentino; 14^e édition. 1 vol.
- OSSIAN** : *Poèmes gaéliques*, traduits de l'anglais par P. Christian. 1 vol.
- SHAKESPEARE** : *Œuvres complètes*, traduites de l'anglais par M. E. Montégut. 10 volumes, qui se vendent séparément. Traduction couronnée par l'Académie française. Les tomes I, II et III comprennent les comédies; les tomes IV, V et VI, les tragédies; les tomes VII, VIII et IX, les drames; le tome X, Cymbeline, les poèmes, les petits poèmes et les sonnets.

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-16

A 3 FR. 50 LE VOLUME BROCHÉ

ÉTUDES SUR LES LITTÉRATURES ANCIENNES

BERGER (A.) : *Histoire de l'éloquence latine*, depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, publiée par M. V. Cucheval. 4^e édit. 2 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

BOISSIER, de l'Académie française : *Cicéron et ses amis*; 13^e édition. 1 vol.

— *La religion romaine, d'Auguste aux Antonins*; 5^e édition. 2 vol.

— *Promenades archéologiques : Rome et Pompéi*; 8^e édition. 1 vol.

— *Nouvelles promenades archéologiques : Horace et Virgile*; 5^e édit. 1 vol.

— *L'Afrique romaine, promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie*. 2^e édition. 1 vol.

— *L'opposition sous les Césars*; 4^e édit. 1 vol.

— *La fin du paganisme*; 4^e édit. 2 vol.

— *Tacite*. 2^e édition. 1 vol.

— *La conjuration de Catilina*. 1 vol.

BRÉDIF (L.), recteur honoraire de l'académie de Besançon : *L'éloquence politique en Grèce : Démosthène*; 2^e édition. 1 vol.

CUCHEVAL (V.), professeur honoraire de rhétorique au lycée Condorcet : *Histoire de l'éloquence latine, depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement d'Hadrien*. 2 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

DESCHANEL (E.), ancien professeur au Collège de France : *Études sur Aristophane*; 3^e édition. 1 vol.

GIRARD (J.), de l'Institut : *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*; 3^e édition. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *Études sur la poésie grecque*. 1 vol.

— *Essai sur Thucydide*. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

GLOTZ (G.), professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. *Études sociales et juridiques sur l'Antiquité grecque*. 1 vol.

GOURMY (Ed.) : *Les Latins* (Plaute et Térence — Cicéron — Lucrèce — Catulle — César — Salluste — Virgile — Horace). 1 vol.

MARTHA (C.), de l'Institut : *Les moralistes sous l'empire romain*; 7^e édition. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *Le poème de Lucrèce*; 5^e édition. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— *Études morales sur l'antiquité*; 3^e édit. 1 vol.

— *Mélanges de littérature ancienne*. 1 vol.

NISARD, de l'Académie française : *Études de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence*; 5^e édition. 2 vol.

NOURRISSON (J.), de l'Institut : *Les Pères de l'Eglise latine*, leur vie, leurs écrits, leur temps. 2 vol.

PATIN : *Études sur les tragiques grecs*; 8^e édition. Trois parties qui se vendent séparément :

Études sur Eschyle. 1 vol.

Études sur Sophocle. 1 vol.

Études sur Euripide. 2 vol.

— *Études sur la poésie latine*; 4^e édition. 2 vol.

TAINE (H.), de l'Académie française : *Essai sur Lite-Live*; 7^e édition. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

WEIL (H.), de l'Institut : *Études sur la drame antique*. 1 vol.

— *Étude sur l'antiquité grecque*. 1 vol.

Librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boul. St-Germain, à Paris.

G. LANSON

Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Histoire
de la
Littérature française

depuis les origines jusqu'à nos jours

9^e ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

1 volume in-16, broché. . . 4 fr. Cartonnage toile. . . . 4 fr. 50

Cette nouvelle *Histoire de la Littérature française*, sans diminuer la place due aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, contient une étude approfondie des œuvres littéraires du moyen âge et présente, pour la première fois, un tableau complet du dix-neuvième siècle. On y suivra le développement de la littérature française depuis les origines jusqu'à la plus présente actualité. Les principaux tempéraments d'écrivains sont définis en leur individualité en même temps que l'enchaînement des œuvres est marqué dans l'évolution continue des genres; des *tableaux chronologiques* rendent sensibles tous les accidents de cette évolution. Ce livre sera d'un bon secours pour les élèves de lycées et les étudiants des Facultés qui ont des examens à préparer; mais il est destiné aussi à faire de l'étude de la Littérature française un instrument de culture intellectuelle et morale. L'auteur a voulu donner le goût de lire et non les moyens de ne pas lire les chefs-d'œuvre de notre littérature. Une *bibliographie* succincte et substantielle, faisant connaître les principales éditions et les principaux ouvrages à consulter pour chaque auteur, aidera le lecteur à pousser ses lectures et son étude aussi loin que sa curiosité l'y portera.

Du même auteur :

CONSEILS SUR L'ART D'ÉCRIRE, principes de composition et de style. 1 vol. in-16, cart. toile 2 fr. 50

ÉTUDES PRATIQUES DE COMPOSITION FRANÇAISE, sujets préparés et commentés pour servir de complément aux *Conseils sur l'art d'écrire*. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr.

Librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boul. St-Germain, à Paris.

DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS

GRECQUES ET ROMAINES

D'APRÈS LES TEXTES ET LES MONUMENTS

CONTENANT L'EXPLICATION DES TERMES

**Qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion,
aux arts, aux sciences, au costume, au mobilier, à la guerre, à la marine,
aux métiers, aux monnaies, poids et mesures, etc., etc.**

ET EN GÉNÉRAL A LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES ANCIENS

OUVRAGE FONDÉ PAR M. CH. DAREMBERG

**ET RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS SPÉCIAUX
D'ARCHÉOLOGUES ET DE PROFESSEURS**

SOUS LA DIRECTION DE

M. EDM. SAGLIO

AVEC LE CONCOURS DE M. EDM. POTTIER

et orné de plus de 7.000 figures d'après l'antique

DESSINÉES PAR P. SELLIER

Ce dictionnaire se composera d'environ 50 fascicules grand in-4. Chaque fascicule comprend 20 feuilles d'impression (160 pages) et se vend 5 fr. — Les 40 premiers fascicules sont en vente :

Tome I, 1 ^{re} partie (A-B). 1 vol. broché.	25 fr.
Tome I, 2 ^e partie (C). 1 vol. broché.	30 fr.
Tome II, 1 ^{re} partie (D-E). 1 vol. broché.	30 fr.
Tome II, 2 ^e partie (F-G). 1 vol. broché.	25 fr.
Tome III, 1 ^{re} partie (H-K). 1 vol. broché.	25 fr.
Tome III, 2 ^e partie (L-M). 1 vol.	40 fr.
Tome IV, 1 ^{re} partie (N-Q). 1 vol.	25 fr.
La demi-reliure en chagrin de chaque volume se paye en sus 5 fr.	

Librairie HACHETTE ET C^{ie}, 79, boul. St-Germain, à Paris

LA VIE

PUBLIQUE ET PRIVÉE

DES GRECS ET DES ROMAINS

ALBUM CONTENANT

885 gravures, plans, vues, restaurations d'édifices,
reproductions de sites classiques et de monuments figurés,
(vases peints, bas-reliefs, peintures, mosaïques,
monnaies, pierres gravées, etc.)

AVEC DES SOMMAIRES ET DES LÉGENDES EXPLICATIVES

PAR

Gustave FOUGÈRES

Ancien membre de l'École d'Athènes, professeur adjoint
à la Faculté des Lettres de Paris.

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET COMPLÉTÉE

1 volume grand in-4°, broché.	12 fr.
1 — — — — — cartonné.	15 fr.

MINERVA

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES CLASSIQUES SCOLAIRES
GRECS ET LATINS

Par le docteur JAMES GOW

Principal du collège de Nottingham.

OUVRAGE ADAPTÉ AUX BESOINS DES ÉCOLES FRANÇAISES

Par Salomon REINACH

Agrégé de l'Université, ancien membre de l'École d'Athènes.

1 volume in-16, cartonnage toile.	3 fr.

GALLIA

TABLEAU SOMMAIRE DE LA GAULE SOUS LA DOMINATION ROMAINE

Par Camille JULLIAN

Professeur au Collège de France.

1 volume in-16, cartonnage toile.	3 fr.

librairie **HACHETTE** et C^{ie}, 79, boul. St-Germain, à Paris

Victor DURUY

Ancien Ministre de l'Instruction publique, Membre de l'Académie française,
de l'Académie des Sciences morales et politiques,
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

HISTOIRE DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS
JUSQU'À L'INVASION DES BARBARES

NOUVELLE ÉDITION

ENRICHIE D'ENVIRON 3000 GRAVURES D'APRÈS L'ANTIQUÉ
ET DE 100 CARTES OU PLANS

7 volumes grand in-8 d'environ 800 pages chacun

TOME I^{er} (*Des origines à la fin de la deuxième guerre punique*).

TOME II (*De la bataille de Zama au premier triumvirat*).

TOME III (*César. — Octave. — Les commencements d'Auguste*).

TOME IV (*D'Auguste à l'avènement d'Hadrien*).

TOME V (*Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle et la société romaine dans le Haut-Empire*).

TOME VI (*De l'avènement de Commode à la mort de Dioclétien*).

TOME VII ET DERNIER (*De l'avènement de Constantin à la mort de Théodose*)

Chaque volume, broché. 25 fr.

Relié avec fers spéciaux, tranches dorées. 32 fr.

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Théodose.

7 vol. in-8, brochés 52 fr. 50

HISTOIRE DES GRECS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS
JUSQU'À LA RÉDUCTION DE LA GRÈCE EN PROVINCE ROMAINE

NOUVELLE ÉDITION

REFONDUE ET ENRICHIE D'ENVIRON 2000 GRAVURES D'APRÈS L'ANTIQUÉ
ET DE 160 CARTES OU PLANS

3 volumes grand in-8 d'environ 800 pages chacun

TOME I^{er} (*Formation du peuple grec*).

TOME II (*Depuis les guerres médiques jusqu'au traité d'Antalcidas*).

TOME III (*Du traité d'Antalcidas à la ruine de la Grèce extérieure*).

Chaque volume, broché. 25 fr.

Relié avec fers spéciaux, tranches dorées. 32 fr.

Histoire des Grecs depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine; nouvelle édition; 2 volumes in-8, brochés 12 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

Librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boul. St-Germain, Paris.

DICTIONNAIRES BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DES SCIENCES
DES LETTRES ET DES ARTS

Contenant : Pour les sciences : 1^o les sciences métaphysiques et morales; 2^o les sciences mathématiques; 3^o les sciences physiques et naturelles; 4^o les sciences médicales; 5^o les sciences occultes. Pour les lettres : 1^o la grammaire; 2^o la rhétorique; 3^o la poétique; 4^o les études historiques. Pour les arts : 1^o les beaux-arts et les arts d'agrément; 2^o les arts utiles.

15^e ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

J. TANNERY

Sous-directeur
de l'École normale supérieure

E. FAGUET

Professeur
à la Faculté des lettres de Paris

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

REFONDU SOUS LA DIRECTION

DE M. L.-G. GOURRAIGNE

Professeur agrégé d'histoire

CONTENANT

1^o L'histoire proprement dite. — 2^o La biographie universelle
3^o La mythologie. — 4^o La géographie ancienne et moderne

32^e ÉDITION CORRIGÉE, COMPLÉTÉE ET AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT

PRIX DE CHAQUE VOLUME :

FORMAT GRAND IN-8

Broché, ... 21 francs
Relié en demi-chagrin, plats en toile, tranches jaspées. 25 —

N. B. — Sur le prix de l'un ou l'autre de ces Dictionnaires, il est fait une réduction de 5 francs contre remise d'un exemplaire d'une ancienne édition du même ouvrage. — L'échange peut être fait chez tous les libraires.

Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — P4-1908-1630.

NOTICE
DE
IVRES CLASSIQUES

A L'USAGE
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1907

TABLE DES MATIÈRES

1 ^o Pédagogie	3
2 ^o Programmes et Livrets scolaires	3
3 ^o Étude de la langue française	4
4 ^o Histoire; Chronologie; Mythologie.	8
5 ^o Géographie	10
6 ^o Philosophie; Droit; Économie politique	12
7 ^o Sciences et Arts.	
§ 1. Arithmétique et applications diverses.	13
§ 2. Géométrie; Arpentage; Dessin	14
§ 3. Algèbre; Géométrie analytique; Géométrie descriptive; Trigo- nométrie	14
§ 4. Mécanique	15
§ 5. Cosmographie.	15
§ 6. Physique, Chimie.	16
§ 7. Histoire naturelle	17
8 ^o Étude de la langue latine.	17
9 ^o Étude de la langue grecque.	23
10 ^o Étude des langues vivantes.	
Langue allemande.	28
Langue anglaise.	31
Langue italienne.	34
Langue espagnole	34
Langue internationale auxiliaire esperanto	35

On adressera franco aux personnes qui en feront la demande :

- Le catalogue des livres d'éducation et d'enseignement;
- Le catalogue des livres de littérature générale et de connaissances utiles;
- Le catalogue des livres reliés pour les distributions de prix;
- Le catalogue des livres à l'usage des bibliothèques populaires et scolaires;
- Le catalogue des livres pour étrennes;
- Le catalogue des publications à l'usage des écoles maternelles et des écoles primaires;
- Le catalogue des livres espagnols.

NOTICE DE LIVRES CLASSIQUES

A L'USAGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1^o PÉDAGOGIE

- Bréal** (Michel), inspecteur général honoraire de l'instruction publique. *Quelques mots sur l'instruction publique en France.* 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- *De l'enseignement des langues anciennes.* 1 vol. in-16, broché. 2 fr.
- *Causeries sur l'orthographe française.* 1 vol. in-16, broché. 3 fr.
- *Essai de sémantique, science des significations.* 1 vol. in-16, br. 2 fr. 50
- Compayré** (G.), inspecteur général de l'instruction publique. *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le xvi^e siècle.* 2 volumes in-16, brochés. 7 fr.
- *Études sur l'enseignement et sur l'éducation* 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- Compayré** (suite). — *L'évolution intellectuelle et morale de l'enfant.* 1 vol. in-8, br. 5 fr.
- Fouillée** (A.), membre de l'Institut. *L'enseignement au point de vue national.* 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- Gréard** (O.), de l'Académie française. *Education et instruction.* 3 vol. in-16, brochés :
- Enseignement secondaire.* 2 vol. 7 fr.
- Enseignement supérieur.* 1 vol. 3 fr. 50
- Michel** (H.). *Notes sur l'enseignement secondaire.* 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50
- Sigwalt** (Ch.), professeur au lycée Michelet. *De l'enseignement des langues vivantes.* 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50

2^o PROGRAMMES ET LIVRETS SCOLAIRES

- Livret scolaire à l'usage de l'enseignement secondaire (1^{er} Cycle).** 2 in-4^e, cart.
- Division A.* 60 c.
- Division B.* 60 c.
- Livret scolaire à l'usage de l'enseignement secondaire (2^e Cycle).** 4 in-4^e, cart., chaque livret. 60 c.
- A* — *Latin, grec.*
- B* — *Latin-sciences.*
- C* — *Latin-langues vivantes.*
- D* — *Sciences-langues vivantes.*
- Plan d'études et programmes de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges.** Brochure in-16. 1 fr. 25
- Plan d'études et programmes de l'enseignement secondaire des jeunes filles, arrêtés le 27 juillet 1897.** Brochure in-16. 1 fr.
- Programme des examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire.** Brochure in-16. 40 c.
- Programme des conditions d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.** Brochure in-16. 30 c.
- Programme pour l'admission à l'Ecole polytechnique.** In-16. 30 c.
- Programme des conditions d'admission à l'Ecole navale.** Brochure in-16. 30 c.

3° LANGUE FRANÇAISE

§ 1. Grammaires et Exercices.

Brachet (Auguste), lauréat de l'Académie française : *Nouvelle grammaire française*, fondée sur l'histoire de la langue. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50

— *Exercices* sur la Nouvelle grammaire française, par M. Dussouchet, agrégé de grammaire, professeur au lycée Henri IV. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

— *Petite grammaire française*. 1 volume in-16, cart., 80 c.

— *Exercices* sur la Petite grammaire française, par M. Dussouchet, 1 vol. in-16 cart. Prix. 80 c.

Brachet (A.) et Dussouchet, professeur au lycée Henri IV : *Cours de grammaire française*, conforme au programme de l'enseignement secondaire (Division A). Nouvelle édition refondue conformément à l'arrêté ministériel du 26 février 1901 sur la simplification de la syntaxe. 12 vol. in-16, cart. toile :

Cours préparatoire.

Grammaire et exercices. 1 vol. 1 fr.

Livre du maître. 1 vol. 2 fr.

Cours élémentaire :

Grammaire et exercices. 1 vol. 1 fr. 20

Livre du maître. 1 vol. 2 fr. 50

Exercices complémentaires. 1 volume.

Prix. 1 fr.

Livre du maître. 1 vol. 2 fr.

Cours moyen.

Grammaire. 1 vol. 1 fr. 20

Exercices. 1 vol. 1 fr.

Livre du maître et exercices complémentaires avec corrigés. 1 vol. 2 fr. 75

Cours supérieur.

Grammaire. 1 vol. 2 fr. 50

Exercices. 1 vol. 1 fr. 50

Livre du maître et exercices complémentaires avec corrigés. 1 v. 2 fr. 75

— *Cours de grammaire française*, conforme aux programmes de l'enseignement secondaire (Division B) de l'enseignement des jeunes filles et de l'enseignement primaire supérieur. Nouvelle édition refondue

conformément à l'arrêté ministériel du 26 février 1901 sur la simplification de la syntaxe. 5 vol. in-16, cart. toile :

Grammaire française abrégée, théorie et exercices. 1 vol. 1 fr. 80

Livre du maître, théorie, exercices et corrigés. 1 vol. 3 fr.

Grammaire française complète, théorie exercices ; étymologie et prosodie. 1 vol. 2 fr.

Exercices sur la grammaire française complète, 1 vol. 1 fr. 80

Livre du maître, 1 vol. 3 fr.

Maquet (Ch.), professeur au lycée Condorcet : *Cours de grammaire française*, avec exercices, rédigé conformément aux programmes de l'Enseignement secondaire. 4 vol. in-16, cart.

Cours préparatoire (Cl. de 10^e et 9^e), 1 vol. » »

Cours élémentaire (Cl. de 8^e et 7^e). 1 vol. » »

Cours moyen (Classe de 6^e et 5^e). 1 vol. » »

Exercices. 1 vol. » »

Noël et Chapsal : *Grammaire française*.

Cours supérieur. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 25

— *Exercices*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 10

— *Grammaire française*. Cours supérieur complémentaire. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 80

— *Nouvelle grammaire française*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50

— *Exercices*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

— *Abrégé de la grammaire*. In-16, cartonné. 90 c.

— *Exercices élémentaires* adaptés à l'Abrégé de la grammaire. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 10

— *Leçons d'analyse grammaticale*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 90

— *Leçons d'analyse logique*. In-16, cartonné. 1 fr. 90

Petitjean (J.), professeur agrégé au lycée Condorcet : *Tableau d'analyse logique* (français, latin et grec) à l'usage des classes de grammaire ; broch. in-16. 80 c.

Quicherat (L.) : *Petit traité de versification française*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr.

§ 2. Dictionnaires.

Bouillet : *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts* ; nouvelle édition entièrement refondue sous la direction de MM. J. Tannery, sous-directeur de l'Ecole normale supérieure, et E. Faguet, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. grand in-8, broché, 21 fr.

Le même ouvrage, relié en demi-chagrin, plats en toile, tranches jaspées, 25 fr.

Voir *Dictionnaire d'histoire*, page 8.

Cayotte (L.) *Dictionnaire des rimes*, d'après l'ordre alphabétique inversé et précédé d'un traité de versification française. 1 vol. in-8°, cart. toile, 3 fr. 50

Lafaye : *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction sur la théorie des synonymes ; 8^e édition, suivie d'un supplément. 1 vol. grand in-8, 23 fr.

Le cartonnage en percaline se paye en sus, 2 fr. 75 ; la demi-reliure en chagrin, 4 fr. 50.

Ouvrage qui a obtenu de l'Institut en 1853 et en 1858 le prix de linguistique.

Laveaux (J.-Ch.) : *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française* ; nouvelle édition, revue par M. Ch. Marty-Laveaux. 1 vol. gr. in-8, br., 5 fr.

Cartonnage toile, 6 fr. 50

Littre : *Dictionnaire de la langue française*, contenant la nomenclature de tous les mots qui se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie française, et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique ; la prononciation de chaque mot figurée, la signification des mots, une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains, l'étymologie, etc. 4 vol. in-4 à 3 colonnes, brochés 100 fr.

La reliure des 4 volumes se paye en sus, 20 fr.

— *Supplément au Dictionnaire de la langue française* du même auteur. 1 vol. in-4 à 3 colonnes, broché, 12 fr.

La reliure de ce volume se paye en sus, 4 fr.

Littre et Beaujean, ancien inspecteur de l'Académie de Paris : *Abrégé du Dictionnaire de la langue française de Littre*, contenant tous les mots qui se trouvent

dans le Dictionnaire de l'Académie française plus un grand nombre de néologismes et de termes de sciences et d'art, avec l'indication de la prononciation, de l'étymologie et l'explication des locutions proverbiales ; édition conforme pour l'orthographe à la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française, avec un supplément historique, biographique et géographique. 1 vol. gr. in-8 de 1400 p., broché, 13 fr.

Cartonné toile, 14 fr. 50

Relié en demi-chagrin, 17 fr.

Littre et Beaujean : *Petit dictionnaire universel*, ou *Abrégé du Dictionnaire de la langue française de Littre*, avec une partie mythologique, historique, biographique et géographique, fondue alphabétiquement avec la partie française ; édition conforme pour l'orthographe à la septième et dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française. 1 vol. in-16 de 912 pages, cartonnage classique, 2 fr. 50

Le même, cartonnage toile rouge, 3 fr.

Sommer : *Petit dictionnaire des rimes françaises*, précédé d'un précis des règles de la versification. 1 vol. in-18, cartonné, Prix. 1 fr. 80

— *Petit dictionnaire des synonymes français*, avec : 1^o leur définition ; 2^o de nombreux exemples tirés des meilleurs écrivains ; 3^o l'explication des principaux homonymes français ; 16^e édit. 1 vol. in-18, cart., 1 fr. 80

Soulice (Th.) : *Petit dictionnaire de la langue française* ; nouvelle édition refondue. 1 vol. in-18, cartonnage toile, 1 fr. 50

Soulice et Sardou : *Petit dictionnaire raisonné des difficultés et des exceptions de la langue française*. 1 volume in-18, cart., 2 fr.

Vapereau, inspecteur général honoraire de l'instruction publique : *Dictionnaire universel des littératures*, contenant : 1^o des notices sur les écrivains de tous les temps et de tous les pays, 2^o la théorie et l'histoire des différents genres, 3^o la bibliographie générale et particulière, etc., 2^e édit. avec supplément. 1 vol. gr. in-8, br., 30 fr.

Le cartonnage en percaline se paye en sus, 2 fr. 75 ; la demi-reliure en chagrin, 4 fr. 50

§ 3. Auteurs français et Morceaux choisis.

Classiques français. Nouvelle collection, à l'usage des élèves, publiée avec des notices, des arguments analytiques et des notes par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses. Format petit in-16, cartonné :

Boileau : Œuvres poétiques (Brunetière), 1 fr. 50	Extraits des Moralistes (Thamin), Prix 2 fr. 50
— <i>Poésies, Extraits des œuvres en prose</i> (Brunetière), 2 fr.	Fénelon : Fables (Ad. Regnier), 75 c.
— <i>L'Art poétique</i> (Brunetière), 30 c.	— <i>Télémaque</i> (A. Chassang), 1 fr. 80
— <i>Le Lutrin</i> (Brunetière), 30 c.	— <i>Lettre à l'Académie</i> (Cahen), 1 fr. 50
— <i>Épîtres</i> (Brunetière), 60 c.	Florian : Fables (E. Geruzet), 75 c.
Bossuet : Sermons choisis (Rébelliau), 3 fr.	Joinville : Histoire de saint Louis (Natalis de Wailly), 2 fr.
— <i>De la connaissance de Dieu</i> (de Leas), 1 fr. 60	La Bruyère : Caractères (Servois et Rébelliau), 2 fr. 50
— <i>Oraisons funèbres</i> (Rébelliau), Prix 2 fr. 50	La Fontaine : Fables (Geruzet et Thirion), 1 fr. 60
Buffon : Morceaux choisis (Nollet), Prix 1 fr. 50	— <i>Choix de Fables</i> (Geruzet et Thirion), 1 fr.
— <i>Discours sur le style</i> (Nollet), 75 c.	Lamartine : Morceaux choisis , 2 fr.
Chanson de Roland : Extraits (G. Paris), 1 fr. 50	Lectures morales (Thamin et Lapie), Prix 2 fr. 50
Chateaubriand : Extraits (Brunetière), Prix 1 fr. 50	Leibniz : Extraits de la Théodicée (Janet), Prix 2 fr. 50
Chefs-d'œuvre poétiques de Marot, Ronsard, etc. (Lemercier), 2 fr.	— <i>La Monadologie</i> (Lachelier), 1 fr.
Choix de lettres du XVII^e siècle (Lanson), 2 fr. 50	— <i>Nouveaux essais sur l'entendement humain</i> livre I ^{er} (Lachelier), Prix 1 fr. 75
Choix de lettres du XVIII^e siècle (Lanson), 2 fr. 50	Malebranche : Recherche de la vérité liv. II (Thamin), 1 fr. 50
Chrestomathie du moyen âge (Paris et Langlois), 3 fr.	Molière : Les Femmes savantes (Lanson), 1 fr.
Condillac : Traité des sensations , liv. I ^{er} (Charpentier), 1 fr. 50	— <i>Les Précieuses ridicules</i> (Lanson), Prix 1 fr.
Corneille : Cinna (Petit de Julleville), 1 fr.	— <i>L'Avare</i> (Lanson), 1 fr.
— <i>Horace</i> (Petit de Julleville), 1 fr.	— <i>Le Misanthrope</i> (Lanson et Mornet), Prix 1 fr.
— <i>Le Cid</i> (Petit de Julleville), 1 fr.	— <i>Le Tartuffe</i> (Lanson et Mornet), 1 fr.
— <i>Le Menteur</i> (Petit de Julleville), 1 fr.	— <i>Scènes choisies</i> (Thirion), 1 fr. 50
— <i>Nicomède</i> (Petit de Julleville), 1 fr.	— <i>Théâtre choisi</i> (Thirion), 3 fr.
— <i>Polyeucte</i> (Petit de Julleville), 1 fr.	Montaigne : Principaux chapitres et Extraits des Essais (Jeanroy), Prix 2 fr. 50
— <i>Scènes choisies</i> (Petit de Julleville), 1 fr.	Montesquieu : Grandeur et décadence des Romains (C. Jullian), 1 fr. 80
— <i>Théâtre choisi</i> (Petit de Julleville), 3 fr.	— <i>Extraits de l'Esprit des lois et des œuvres diverses</i> (Jullian), 2 fr.
Descartes : Discours de la méthode (Charpentier), 1 fr. 50	— <i>Livre premier de l'Esprit des lois</i> (Jullian), 25 c.
— <i>Principes de la philosophie</i> , livre I ^{er} , 1 fr. 50	Pascal : Provinciales I, IV, XIII et extraits (Brunetière), 1 fr. 80
Diderot : Extraits (Texte), 2 fr.	— <i>Pensées et Opuscules</i> (Brunschvicg), Prix 3 fr. 50
Extraits des Chroniqueurs (Paris et Jeanroy), 2 fr. 50	
Extraits des Historiens du XIX^e siècle (Jullian), 3 fr. 50	

Portraits et récits extraits des prosateurs du XVI^e siècle (Huguet),
Prix 2 fr. 50

Racine : *Andromaque* (Lanson), 1 fr.
— *Athalie* (Lanson), 1 fr.
— *Britannicus* (Lanson), 1 fr.
— *Esther* (Lanson), 1 fr.
— *Iphigénie* (Lanson), 1 fr.
— *Les Plaideurs* (Lanson), 1 fr.
— *Mithridate* (Lanson), 1 fr.
— *Théâtre choisi* (Lanson), 3 fr.

Récits extraits des prosateurs et poètes du moyen âge (G. Paris),
Prix 1 fr. 50

Rousseau (J.-J.) : *Extraits en prose* (Brunel), 2 fr.

Rousseau (J.-J.) (suite) : *Lettres sur les spectacles* (Brunel), 1 fr. 50

Scènes, récits et portraits extraits des écrivains français des XVII^e et XVIII^e siècles (Brunel), 2 fr.

Sévigné : *Lettres choisies* (Ad. Regnier), 1 fr. 80

Théâtre classique (Ad. Regnier), 3 fr.

Voltaire : *Charles XII* (Alb. Waddington), 2 fr.

— *Siècle de Louis XIV* (Bourgeois),
Prix 2 fr. 75

— *Extraits en prose* (Brunel), 2 fr.

— *Choix de lettres* (Brunel), 2 fr. 25

Classiques français. Editions annotées par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses. Format in-16, cartonné.

Bossuet : *Discours sur l'histoire universelle* (Olleris), 2 fr. 50

Fénelon : *Dialogues des morts* (B. Jullien), 1 fr. 60

Massillon : *Carême* (Colincamp), 1 fr. 25

Rousseau : (J.-B.) : *Œuvres lyriques* (Geruzet), 1 fr. 50

Voltaire : *Théâtre choisi* (Geruzet),
Prix. 2 fr. 50

Bigot (Ch.) : *Lectures choisies de français moderne*. 1 v. in-16, cart. t. 1 fr. 50

Bouillot (V.), professeur au lycée Hoche : *Morceaux choisis* à l'usage des classes élémentaires de l'Enseignement secondaire.

Classe de Huitième. 1 v. in-16, cart. » »

Cahen (A.), inspecteur de l'Académie de Paris : *Morceaux choisis des auteurs français*, prose et poésie, à l'usage de l'enseignement secondaire, avec des notices et des notes, in-16, cart. toile :

CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Classe de Huitième (avec M. Jost),
1^{re} série. 1 fr. 50

Classe de Septième (avec M. Jost).
2^e série. 2 fr.

DIVISIONS A ET B

Premier Cycle. Auteurs français classiques et contemporains. 1 vol. 4 fr.

On vend séparément :

DIVISION A

Classe de Sixième. 1 vol. 2 fr.

Classe de Cinquième. 1 vol. 2 fr. 50.

Classe de Quatrième. 1 vol. 3 fr.

Deuxième Cycle. Deux vol.

Prose avec un tableau sommaire de l'histoire de la littérature française.
1 vol. 4 fr.

Poésie. 1 vol. 3 fr. 50

Labbé, ancien professeur au collège Rollin : *Morceaux choisis des classiques français* (prose et vers). 3 vol. in-16, cartonnés :

Cours élémentaire. 1 vol. 1 fr.

Cours moyen. 1 vol. 1 fr. 50

Cours supérieur. 1 vol. 2 fr. 50

Lamartine : *Lectures pour tous* ou extraits des œuvres générales de Lamartine. 1 vol. in-16. br. 3 fr. 50

— *L'œuvre de Lamartine*. Extraits choisis et annotés à l'usage de la jeunesse, précédés d'une notice sur Lamartine, par M. G. Robertet. 1 vol. in-16, broché. 3 fr.

Orateurs politiques de la France des origines de 1830 (Les). Choix de discours prononcés dans les Assemblées politiques françaises, recueillis et annotés par M. Albert Chabrier. Nouvelle édition, publiée avec un avant-propos de M. Jacoulet, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.

Orateurs politiques de la France de 1830 à nos jours (Les). Choix de discours prononcés dans les Assemblées politiques françaises, recueillis et annotés par G. Pellisson, inspecteur d'Académie, avec un avant-propos de M. Aulard, professeur à la Sorbonne, 1 volume in-16, broché. 4 fr.

Saint-Simon : *Scènes et portraits*, choisis dans les mémoires par M. de Lanneau. 2 vol. in-16, brochés. 7 fr.

§ 4. Études littéraires, Composition et Style, Ouvrages divers

Chassang (E.) : *Modèles de composition française*, empruntés aux écrivains classiques, à l'usage des candidats au baccalauréat. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

Voir *Modèles de composition latine*, page 17.

Filon : *Nouvelles narrations françaises*, avec les arguments, précédées d'exercices préparatoires. 1 vol. in-16, br., 3 fr. 50

Lanson (G.), professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Principes de composition et de style* : Conseils aux jeunes filles sur l'art d'écrire. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50

— *Conseils sur l'art d'écrire*. Principes de composition et de style à l'usage des élèves des lycées et collèges et des candidats au baccalauréat. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50

— *Études pratiques de composition française*, sujets préparés et commentés pour servir de complément aux *Principes de composition et de style* et aux *Conseils sur l'art d'écrire*. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 2 fr.

— *Histoire de la littérature française*, depuis les origines jusqu'à nos jours. 9^e édit. revue. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.

Le cartonnage toile se paye en plus. 50 c.

Merlet, ancien professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand : *Études littéraires sur les classiques français des classes supérieures et du baccalauréat*, revues, complétées, mises au courant des travaux les plus récents et des programmes officiels, par M. Eug. Lintilhac. 2 vol. in-16, brochés. 8 fr.

Chaque volume se vend séparément.

TOME I^{er} : *Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau*. 1 vol. 4 fr.

TOME II : *Chanson de Roland, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, Marot, Ronsard, J. du Bellay, d'Aubigné, M. Regnier, Montaigne, Pascal, Bossuet, Fénelon, La Bruyère, Montesquieu, Buffon, Voltaire, Diderot, J.-J. Rousseau, Lettres du XVII^e et du XVIII^e siècle, Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Michelet*. 1 vol. 4 fr.

Tridon-Péronneau, agrégé des classes supérieures : *Recueil de compositions françaises*, à l'usage des candidats au baccalauréat. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.

— *Nouveau recueil de compositions françaises*, à l'usage des candidats au baccalauréat; 1 vol. in-16, br. 1 fr. 50

— *Questions de littérature et d'histoire*, réponses aux questions les plus difficiles posées dans les examens oraux du baccalauréat. 1 vol. in-16, broché, 1 fr.

4^e HISTOIRE, CHRONOLOGIE, MYTHOLOGIE

Bouillet : *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*. Édition entièrement refondue, par M. Gourraigne, professeur agrégé d'histoire et de géographie. 32^e édition, avec un supplément. 1 vol. gr. in-8, br. 21 fr.

La reliure en demi-chagrin, plats en toile, se paye en sus 4 fr.

Ducoudray (G.) : *Nouveau cours d'histoire*, rédigé conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902. 9 vol. in-16, avec gravures et cartes, cartonnage toile :

Histoire sommaire de l'antiquité. Classe de Sixième A, B. 1 vol. 3 fr.

Histoire sommaire du moyen âge et du commencement des temps modernes (395-1498). Classe de Cinquième A, B. 1 vol. 3 fr. 50

Ducoudray (G.) (suite) : *Histoire sommaire des temps modernes (1453-1789)*. Classe de Quatrième A, B. 1 vol. 3 fr. 50

Histoire sommaire contemporaine (1789-1889). Classe de Troisième A, B. 1 vol. 4 fr.

Histoire et Civilisation de l'ancien Orient et de la Grèce. Classe de Seconde A, B. 1 vol. 4 fr.

Histoire et Civilisation romaines et du moyen âge jusqu'au x^e siècle. Classe de Première, A, B. 1 vol. 5 fr.

Histoire et Civilisation du moyen âge et des Temps modernes (XI^e-XVII^e siècles). Classe de Seconde A, B, C, D. 1 vol. 3 fr. 50

Histoire et Civilisation des temps modernes (1715-1815). Classe de Première A, B, C, D. 1 vol. 4 fr.

Dudoudray (G.) (suite) : *Histoire et Civilisation contemporaines* (1815-1900). Classes de Philosophie et de Mathématiques A, B, C, D. 1 vol. 6 fr.

Duruy (G.), professeur à l'École polytechnique : *Biographies d'hommes célèbres*, rédigées conformément au programme officiel, à l'usage de la classe Préparatoire. 1 vol. in-16, avec gravures, cart. 1 fr.

— *Histoire sommaire de la France depuis l'origine jusqu'à 1610*, conforme au programme de 1902, pour la classe de Huitième. 1 vol. in-16, avec cartes et gravures, cartonné. 1 fr. 25.

— *Histoire sommaire de la France, depuis 1610 jusqu'à 1815*, conforme au programme de 1902, pour la classe de Septième. 1 vol. in-16, avec cartes et gravures, cartonné. 4 fr. 25.

Les deux parties réunies en un seul vol. cartonné. 2 fr. 50

Duruy (V.) : *Petit cours d'histoire universelle*. Nouvelle édit. avec des cartes et des gravures. Format in-16, cartonné :

Petite histoire ancienne. 1 fr.

Petite histoire grecque. 1 fr.

Petite histoire romaine. 1 fr.

Petite histoire du moyen âge. 1 fr.

Petite histoire moderne. 1 fr.

Petite histoire de France. 1 fr.

Petite histoire générale. 1 fr.

Petite histoire sainte, in-18, cart. 80 c.

— *Histoire des Grecs*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine. 2 vol. in-8, brochés. 12 fr.

— *Histoire des Romains*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Dioclétien. 7 vol. in-8, brochés, 52 fr. 50

Extraits des Historiens du XIX^e siècle (*Chateaubriand — Guizot — Thiers — Mignet — Michelet — Tocqueville — Quinet — Duruy — Renan — Taine — Fustel de Coulanges*), publiés avec une introduction, des notices et des notes, par M. Camille Jullian, professeur au Collège de France, 1 vol, pet. in-16, cart. 3 fr. 50

Fougères, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *La vie privée et publique des Grecs et des Romains*. Album contenant 885 gravures d'après les monuments. 1 vol. grand in-4°, cart. toile. 15 fr.

Fustel de Coulanges : *La cité antique*. 1 vol in-16, broché. 3 fr. 50

Gasquet, directeur de l'Enseignement primaire : *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France*. 2 vol. in-16, br. 8 fr.

Gérusez : *Petit cours de mythologie*; nouv. édition avec 48 grav. In-16, cartonné. 1 fr. 25

Histoire universelle, publiée par une société de professeurs et de savants, sous la direction de M. V. Duruy. Format in-16. *La terre et l'homme*, par M. Maury, 6 fr. *Chronologie universelle* par M. Dreyss. 2 vol. 12 fr.

Histoire générale, par M. Duruy, 4 fr.

Histoire sainte d'après la Bible, par M. Duruy. 3 fr.

Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par M. Maspero. 6 fr.

Histoire grecque, par M. Duruy, 4 fr.

Histoire romaine, par M. Duruy. 4 fr.

Histoire du moyen âge, par M. Duruy. 4 fr.

Histoire des temps modernes, de 1453 jusqu'à 1789, par M. Duruy. 4 fr.

Histoire de France, par M. Duruy, 2 volumes. 8 fr.

Histoire d'Angleterre, par M. Fleury. 4 fr.

Histoire d'Italie, par M. Zeller. 5 fr.

Histoire de Russie, par M. Rambaud. 6 fr.

Histoire de l'Autriche-Hongrie, par M. Louis Léger. 5 fr.

Histoire de l'Empire ottoman, par M. de la Jonquière. 6 fr.

Histoire de la littérature grecque, par M. Pierron. 4 fr.

Histoire de la littérature romaine, par M. Pierron. 4 fr.

Histoire de la littérature française, par M. Demogeot. 4 fr.

Histoire des littératures étrangères, par M. Demogeot, 2 vol. 8 fr.

Histoire de la littérature anglaise, par M. Augustin Filon. 6 fr.

Histoire de la littérature italienne, par M. Étienne. 4 fr.

Histoire de la physique et de la chimie, par M. Hœfer. 4 fr.

Histoire de la botanique, de la minéralogie et de la géologie, par M. Hœfer. 4 fr.

Histoire de la zoologie, par M. Hœfer. 4 fr.

Histoire de l'astronomie, par M. Hœfer, Prix : 4 fr.

Histoire des mathématiques, par M. Hœfer. 4 fr.

Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, par M. Chéruel, 2 vol. 12 fr.

Joran, professeur d'histoire au collège Stanislas : *Programme développé d'histoire des temps modernes et d'histoire littéraire*, à l'usage des candidats à l'école spéciale milit. de St-Cyr, 1 v. in-16, cart. 4 fr. 50

Jullian (C.), professeur au Collège de France : *Gallia*. Tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine. 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Voir *Extraits des Historiens*, page 9.

La Ville de Mirmont (H. de), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Mythologie élémentaire des Grecs et des Romains*. précédée d'un précis des mythologies orientales. 1 vol. in-16 avec 45 fig. d'après l'antique, cart. toile. 1 fr. 50

Lavisse, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Histoire de France*, depuis les origines jusqu'à la Révolution, 18 vol. petit in-4°.

Paraît par fascicules de 96 pages depuis octobre 1900. Chaque fascicule, 1 fr. 50

En vente les tomes I à XIV. Chaque vol., 6 fr., relié, 10 fr.

Lectures historiques, à l'usage de l'Enseignement secondaire, nouvelles éditions refondues. 6 vol. in-16 avec gravures, cart. toile.

Histoire ancienne (Égypte, Assyrie), par M. G. Maspero, membre de l'Institut. 1 vol. 5 fr.

Histoire grecque (Vie privée et vie publique des Grecs), par M. P. Guiraud, membre de l'Institut. 1 vol. 5 fr.

Histoire romaine (Vie privée et vie publique des Romains), par M. Guiraud, 1 vol. 5 fr.

Histoire du moyen âge, par M. Ch.-V. Langlois, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. 5 fr.

Histoire du moyen âge et des temps modernes, par M. Mariéjol, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. 1 vol. 5 fr.

Histoire des temps modernes, par M. Lacour-Gayet, professeur au lycée Saint-Louis. 1 vol. 5 fr.

Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Paris. *Manuel des Institutions françaises* (Période des Capétiens directs). 1 vol. in-8, broché. 15 fr.

Malet (A.), professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. *Cours complet d'histoire*, à l'usage des lycées et des collèges, rédigé conformément aux programmes officiels de 1902. 7 vol. in-16 avec gravures et cartes, cart. toile :

L'Antiquité, avec la collaboration de M. Charles Maquet, professeur au lycée Condorcet. Cl. de Sixième. 1 vol. 3 fr.

Le Moyen âge et le commencement des Temps modernes (395-1498). Classe de Cinquième A et B. 1 vol. 3 fr.

Les Temps modernes (1498-1789). Classe de Quatrième A et B. 1 vol. 3 fr. 50

L'Époque contemporaine (1789-1889). Classe de Troisième A et B. 1 vol. 4 fr.

Histoire moderne (1498-1715). Classe de Seconde A, B, C, D. 1 vol. » »

Dix-huitième siècle : Révolution et Empire (1715-1815). Classe de Première A, B, C, D. 1 vol. » »

Dix-neuvième siècle (1815-1900). Classes de Philosophie A, B, C, D, et de Mathématiques A, B, C, D. 1 vol. » »

Pagès (G.), professeur au Collège Rollin. *Petite histoire de France* introduction à l'étude de l'histoire (Classes préparatoires) 1 vol. gr. in-16 car. 1 fr.

— *Histoire sommaire de la France* des origines à 1610 (Cl. de 8°). 1 vol. » »

— *Histoire sommaire de la France* de 1610 à nos jours. (Cl. de 7°) 1 vol. » »
Les deux parties réunies en 1 vol. » »

Van den Berg. *Petite histoire ancienne des peuples de l'Orient*. 1 vol. petit in-16, avec cartes et gravures, cart. toile. 3 fr. 50

— *Petite histoire des Grecs*. 1 vol. petit in-16, avec 19 cartes et 85 gravures, cartonné toile. 4 fr. 50

5° GÉOGRAPHIE

Birot (J.), professeur au lycée Carnot : *Statistique annuelle de géographie comparée*, 1906, brochure in-8. 90 c

Fèvre (J.), professeur à l'École normale de Dijon. *La terre et l'homme par l'image*. Europe, France et Colonies. Voyage

pittoresque à travers le monde. 1 v. in-8 illustré de 757 gr, cart. t. 5 fr.

On vend séparément brochée :

L'Europe, 250 gravures. 1 fr. 50

La France, 246 gravures. 1 fr. 50

Les Colonies, 261 gravures 1 fr. 50

Chaque série, cart. toile. 2 fr. »

Joanne (P.). *Géographies départementales de la France et de l'Algérie.* 88 vol. in-16, cart.

La description de chaque département, accompagnée d'une carte et de gravures, et suivie d'un dictionnaire alphabétique des communes, se vend séparément. 1 fr.

Le département de la Seine. 1 fr. 50

L'Algérie, 1 vol. 1 fr. 50

Schrader, directeur des travaux cartographiques à la librairie Hachette et C^{ie}. *Atlas de géographie historique.* 55 cartes doubles en couleurs, avec texte au dos. 1 vol. in-folio, relié. 35 fr.

— *Atlas de poche,* contenant 51 cartes en couleurs, in-47, cart. toile. 3 fr. 50

Schrader et Gallouédec, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand : *Cours complet de géographie.* 1 vol. in-16, cart. 6 fr.

— *Petit cours de géographie.* 1 vol. in-16, avec cartes et grav., cart. 2 fr.

— *Petit atlas de géographie,* contenant 65 cartes en couleurs, 32 pages in-4°, cartonné. 3 fr. 50

— *Texte-Atlas de géographie,* rédigé conformément aux programmes officiels de 1902, à l'usage des classes élémentaires des lycées et collèges. 2 vol. in-4, avec des gravures et des cartes en couleurs, cart.

Classe de huitième. Notions élémentaires de géographie. 1 vol. » »

Classe de septième. Géographie élémentaire de la France et de ses colonies. 1 vol. » »

— *Nouveau cours de Géographie* rédigé conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902. 7 vol. in-16 avec de nombreuses cartes en noir et en couleurs et un Index de tous les noms cités.

Géographie générale, Amérique, Australasie. Classe de Sixième. 1 vol. 3 fr.

Géographie de l'Asie, de l'Insulinde et de l'Afrique. Classe de Cinquième. 1 vol. 3 fr.

Géographie de l'Europe. Classe de Quatrième. 1 vol. 3 fr.

Géographie élémentaire de la France et de ses Colonies. Classe de Troisième. 1 vol. 3 fr.

Géographie générale. Classe de Seconde. 1 vol. 3 fr. 50

Géographie de la France. Classe de Première. 1 vol. 3 fr. 50

Les principales puissances du Globe (classes de Philosophie et de Mathématiques). 1 vol. 4 fr.

— *Atlas classique de géographie ancienne et moderne,* comprenant, en 84

pages, 256 cartes et cartons en couleurs, 66 notices et de nombreuses figures avec une statistique graphique, en couleurs, de géographie physique, politique et économique et un Index alphabétique de tous les noms contenus dans l'atlas. Un vol. in-4°, cart. toile, 7 fr. 50

Cet atlas se vend également :

1° En deux parties.

Géographie historique contenant, en 20 pages, 67 cartes et cartons en couleurs, 17 notices et de nombreuses figures. 1 vol. in-4°, cart. 3 fr.

Géographie moderne, contenant en 64 pages, 189 cartes et cartons, 49 notices et de nombreuses figures. 1 vol. in-4°, cartonné. 6 fr.

2° Par classes.

Classe de sixième, 22 cartes et 17 notices, 1 vol. 2 fr. 50

Classe de cinquième, 22 cartes et 17 notices, 1 vol. 2 fr. 50

Classe de quatrième, 18 cartes et 15 notices, 1 vol. 2 fr. 50

Classe de troisième, 18 cartes et 14 notices, 1 vol. 2 fr. 50

Classe de seconde, 20 cartes et 15 notices, 1 vol. 2 fr. 50

Classe de première, 26 cartes et 20 notices, 1 vol. 3 fr.

Schrader, Prudent et Anthoine : *Atlas de géographie moderne,* 64 cartes in-f°. imprimées en couleurs et accompagnées d'un texte géographique, statistique et ethnographique, et d'un grand nombre de cartes de détail, figures, diagrammes, etc., relié. 25 fr.

Chaque carte séparément. 50 c.

On vend séparément :

Classe de Sixième. Géographie générale, Amérique et Australasie, 18 cart. 7 fr. 50

Classe de Cinquième. Géographie de l'Asie, de l'Insulinde et de l'Afrique, 14 cartes. 7 fr.

Classe de Quatrième. Géographie de l'Europe, 18 cartes. 7 fr. 50

Classes de Troisième et de Première. Géographie de la France et de ses Colonies, 11 cartes. 5 fr.

Schrader et Prudent. *Grandes cartes murales.* Ces cartes sont imprimées en couleurs et mesurent 1 mètre 60 sur 1 mètre 90. En vente :

Amérique du Sud écrite ; — France politique écrite ; — France physique.

Chaque carte en feuilles, 9 fr. ; collée sur toile avec œillets. 15 fr. ; collée sur toile avec gorge et rouleau. 16 fr.

6° PHILOSOPHIE, DROIT, ÉCONOMIE POLITIQUE.

§ 1. Auteurs philosophiques.

AUTEURS FRANÇAIS

Bossuet : *De la connaissance de Dieu et de soi-même ; Métaphysique*, ou Traité des causes. Edition publiée avec une introduction et des notes par M. de Lens. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 60

Condillac : *Traité des sensations*, livre I. Nouvelle édition, annotée par M. Charpentier, ancien professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. 1 vol. petit in-16, br. 1 fr. 50

Descartes : *Discours de la Méthode ; première méditation*. Nouvelle édition classique, annotée par M. Charpentier. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50

— *Les principes de la philosophie*, livre I. Nouvelle édition, annotée par le même auteur. 1 vol. petit in-16, br. 1 fr. 50

Extraits des Moralistes des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, publiés avec une introduction, des notices et des notes, par M. R. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux. 1 vol. 2 fr. 50

Fénelon : *Traité de l'existence de Dieu*, précédé d'un Essai sur Fénelon par M. Villemain, avec des notes par M. Danton. 1 vol, in-16, broché. 1 fr. 60

Kant : *Fondement de la métaphysique des mœurs*. Traduction par M. H. Lachelier. 1 vol. petit in-16 cart. 1 fr. 50

Leibniz : *Extraits de la Théodicée*, publiés et annotés par M. P. Janet, de l'Institut. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr. 50

— *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, avant-propos et livre I, publié d'après les meilleurs manuscrits, avec des notes, par M. H. Lachelier, professeur de philosophie au lycée Janson-de-Sailly. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 75

— *La monadologie*, publiée d'après les manuscrits de la bibliothèque de Hanovre, avec notes, par le même. Pet. in-16, c. 1 fr.

Malebranche : *De la recherche de la vérité*, livre II, annoté par M. R. Thamin. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50

Pascal : *Pensées et Opuscules*, publiés par M. Brunschwig, professeur au lycée Henri IV. 1 vol. petit in-16 cart. 3 fr. 50

AUTEURS LATINS

Cicéron : *De la nature des Dieux*, livre II, trad. franç. de J.-V. Le Clerc, sans le texte. 1 vol. petit in-16, br. 1 fr.

— *Des Devoirs*, traduction franç. par M. Sommer, sans le texte. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 50

— *Extraits des œuvres morales et philosophiques*, texte latin annoté par M. E. Thomas. 1 vol. pet. in-16, cart. 2 fr.

Lucrèce : *De la nature*, livre V. traduction française, par M. Patin. 1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50

Sénèque : *Lettres à Lucilius* (les seize premières). Traduction française par M. Baillard, sans le texte. 1 vol. in-16, broché. 1 fr.

— *Œuvres complètes*, trad. en français, avec des notes, par M. J. Baillard, 2 vol. in-16, brochés. 7 fr.

AUTEURS GRECS

Aristote : *Morale à Nicomaque*, livres VIII et X, traduction française de Fr. Thurot, avec une introduction et des notes, par Ch. Thurot. 2 vol. petit in-16, brochés chaque vol. 75 c

Epictète : *Manuel*, traduction française par M. Fr. Thurot, sans le texte grec. 1 vol. petit in-16, broché. 1 fr.

Platon : *Gorgias*, trad. franç. par M. Thurot, sans le texte. 1 vol. petit in-16, broché. 1 fr. 60

— *Phédon*, trad. franç. par M. Thurot. avec le texte. 1 vol. in-16. 1 fr. 60

— *République*, 6^e et 8^e livres, traduction française, par M. Aube. 2 v. petit in-16, chaque vol. br. 1 fr.

— *République*, 7^e livre, trad. française, par M. Aubé. 1 vol. p. in-16, br. 1 fr. 50

Xénophon : *Entretiens mémorables de Socrate*, trad. franç. par M. Sommer, sans le texte. 1 vol. petit in-16, br. 1 fr. 75

§ 2. Ouvrages divers.

- Adam**, recteur de l'Académie de Nancy. *Etudes sur les principaux philosophes*. Nouvelle édition refondue complètement par M. Gérard-Varet, professeur au lycée de Dijon. 1 vol. in-16, br. 4 fr.
- Delacourtie**, avocat à la Cour d'appel. *Principes du Droit*. Nouvelle édition mise au courant de la législation et conforme aux programmes du 31 mai 1902. Classe de Troisième B. 1 vol. in-16, cart. 2 fr.
- Franck**, membre de l'Institut. *Dictionnaire des sciences philosophiques*. 1 fort vol. grand in-8, broché. 35 fr.
Le cartonnage se paye en sus. 2 fr. 75
- Jacques Simon et Saisset**. *Manuel de philosophie*. 1 vol. in-8. 8 fr.
- Lalande**. *Lectures sur la philosophie des sciences*. In-16, cart. toile. 3 fr. 50
- Levasseur (E.)**, de l'Institut. *Précis d'économie politique*. 1 vol. in-16, cart. 2 fr.
- Pontsevrez**, professeur de morale dans les écoles primaires supérieures de la ville de Paris. *Notions morales, l'Individu, la Famille, l'Etat, l'Humanité*, rédigées conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.
- *Principes de philosophie scientifique*. 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr.
- Rabier (E.)**, directeur de l'enseignement secondaire. *Leçons de philosophie*. 2 vol. in-8, br. :
Tome 1^{re}. *Psychologie*. In-8. 7 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Institut.
Tome II. *Logique*. 1 vol. 5 fr.
- Ravaisson**. *La philosophie en France au XIX^e siècle*. 1 vol. in-8, broché. 7 fr. 50
- Taine**. *Les philosophes classiques du XIX^e siècle en France*. In-16, br. 3 fr. 50
— *De l'intelligence*. 2 vol. in-16, br. 7 fr.
- Thamin et Lapie**, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux. *Lectures morales* extraites des auteurs anciens et modernes. 1 vol. petit in-16 cart. 2 fr. 50
- Tridon-Péronneau**. *Recueil de dissertations philosophiques*. 1 vol. in-16, br. 4 fr.
— *Nouveau recueil de dissertations philosophiques*. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.
- Worms (R.)**, agrégé de philosophie, docteur ès lettres. *Précis de philosophie*, rédigé conformément aux programmes officiels pour la classe de Philosophie, d'après les *Leçons de philosophie* de M. Rabier. 1 vol. in-16, br. 4 fr.
— *Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale*, à l'usage des candidats au Baccalauréat. 1 vol. in-16, br. 1 fr. 50
- Zeller**. *La philosophie des Grecs*, traduite de l'allemand, par M. E. Boutroux, de l'Institut, et par ses collaborateurs :
Tomes I et II. *La philosophie des Grecs avant Socrate*, par M. Boutroux. 2 vol. in-8, brochés. (T. I^{er} épuisé.)
T. II. 10 fr.
Tome III. *Socrate et les socratiques*, par M. Belot. 1 vol. in-8, br. 10 fr.

7^e SCIENCES ET ARTS.

§ 1. Arithmétique et applications diverses.

- Bertrand (Joseph)**. *Traité d'arithmétique*. 1 vol. in-8, broché. 4 fr.
- Bourlet (Carlo)**, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au Conservatoire des Arts et Métiers.
— *Petit Cours d'arithmétique*, à l'usage des Classes Préparatoires, de Huitième et de Septième, avec de nombreux exercices. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.
- Corrigé des Exercices et Problèmes*, par M. Colibœuf. 1 vol. 3 fr. 50
- *Cours abrégé d'arithmétique*, à l'usage des classes de Sixième et Cinquième A et B et des classes de Troisième A et de Quatrième B avec 183 exercices et problèmes. 1 vol. in-16, cart. 2 fr. 50
- Corrigé des Exercices et problèmes*, par M. Hulot. 1 vol. 3 fr. 50
- Bouvard et Ratinet**. *Nouvelles tables de logarithmes à cinq décimales, divisions centésimale et sexagésimale*, à l'usage des candidats aux Écoles Polytechnique et Saint-Lyr. In-8 oblong, cart. toile.
Édition simple. Division centésimale, cart. toile rose. 2 fr.
Édition double. Divisions centésimale et sexagésimale, cart. toile bleue. 2 fr. 50

Cahen (Eug.), professeur au lycée Condorcet. *Cours d'arithmétique*, à l'usage des candidats au Baccalauréat. 1 vol. in-16, cart. 2 fr.

Degranges (Edmond). *Arithmétique commerciale et pratique*. In-8, broché. 5 fr.
— *La tenue des livres*. In-8, broché. 5 fr.

Dupuis. *Tables de logarithmes à sept décimales*. 1 vol. gr. in-8, cart. toile. 10 fr.
— *Tables de logarithmes à cinq décimales*. 1 vol. grand in-18, cart. toile. 2 fr. 50

Pichot, censeur honoraire du lycée Condorcet.
— *Éléments d'arithmétique*, à l'usage de

la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, broché. 3 fr.

Sonnet. *Dictionnaire des mathématiques appliquées*. 1 vol. grand in-8, broché. 30 fr.

Le cartonnage se paye en sus 2 fr 75.

Tombeck. *Traité d'arithmétique*. 1 vol. in-8, broché. 4 fr.

Vintéjoux, professeur honoraire au lycée Saint-Louis. *Éléments d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre*, 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50
Corrigé des exercices et problèmes, par G. Manuel. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr.

§ 2. Géométrie, Arpentage, Dessin.

Baudoin (P.), professeur de dessin géométrique au lycée Voltaire: *Cahiers d'exécution de dessins géométriques*, correspondants aux exercices graphiques du cours abrégé de géométrie de M. C. Bourlet. 4 cahiers in-4 oblong. » »

Premier cahier 24 dessins gradués avec texte. 1 vol. 1 fr. 50

Deuxième cahier 35 dessins gradués avec texte. 1 vol. 2 fr. »

Troisième et quatrième cahiers. Géométrie dans l'espace. 2 vol. » »

Bécourt, ancien professeur au lycée St-Louis, et **Pillet**, inspecteur de l'enseignement du dessin. *Le dessin technique*, cours professionnel de dessin géométrique. 22 cahiers in-4° obl. ch. cahier 1 fr.

— *Exercices gradués de dessin topographique*, à l'usage des candidats à l'École de Saint-Cyr, album obl. de 15 planches et texte, avec carnet de papier quadrillé. 4 fr. (Voir § 3 ci-dessous.)

Bos, anc. inspecteur d'Académie. *Géométrie élémentaire*, à l'usage de l'enseignement secondaire. 1 vol. in-16, cart. 2 fr.

§ 3. Algèbre, Géométrie analytique, Géométrie descriptive. Trigonométrie.

Bécourt. *Choix d'épures de géométrie descriptive et de géométrie cotée*, à l'usage des candidats à l'École de Saint-Cyr, à l'École navale, à l'Institut agronomique et des élèves de la classe de Mathématiques élémentaires. In-4°, cartonné. 6 fr.

Bécourt et A. Morel, professeur à l'École Lavoisier. *Choix d'épures de géométrie descriptive*, à l'usage des candidats aux Ecoles polytechnique, normale et

Bos et Rebière. *Éléments de géométrie*, à l'usage de la classe de mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, broché. 7 fr.

Bourlet (Carlo). *Cours abrégé de géométrie*, publié avec de nombreux exercices théoriques et des applications au dessin géométrique, 1^{re} et 2^e Cycles A et B avec la collaboration de M. Paul Baudoin. 2 volumes in-16, cart. toile.

I. *Géométrie plane*. 2 fr. 50

II. *Géométrie dans l'espace*. » »

Corrigé des Exercices théoriques. 1 vol. » »

— *Éléments de géométrie* (géométrie dans l'espace et géométrie plane réunies), à l'usage de la Division A. 1 vol. in-16, cart. » »

Voir Baudoin.

Briot et Vacquant. *Arpentage, levé des plans, nivellement*. 1 vol. in-16, avec des figures et des planches, broché. 3 fr.

Sonnet. *Géométrie théorique et pratique*. 2 vol. in-8, texte et planches, br. 6 fr.

Tombeck. *Traité de géométrie élémentaire*. 1 vol. in-8, broché. 5 fr.

— *Précis de levé des plans, d'arpentage et de nivellement*. In-8, broché. 1 fr. 50

centrale et aux Ecoles des Mines et des Ponts et Chaussées, et des Elèves de la classe de Mathématiques spéciales. 1 vol. in-4°, cart. 7 fr.

Bertrand (Joseph), membre de l'Institut. *Traité d'algèbre* :

1^{re} partie, à l'usage des classes de Mathématiques élémentaires. In-8, br. 5 fr.

2^e partie, à l'usage des classes de Mathématiques spéciales. 1 vol. in-8, br. 5 fr.

- Bos** *Éléments d'algèbre*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires et des candidats au baccalauréat. 1 vol. in-8, broché. 7 fr.
- Bourlet (Carlo)**. *Éléments d'algèbre*, à l'usage des classes de Troisième A, de Seconde et de Première A et B. 1 vol. in-16, avec figures, cart. toile. 2 fr.
- Corrigé des exercices et problèmes*, par M. Hulot. 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr.
- *Précis d'algèbre* avec 587 exercices et problèmes à l'usage des classes de Troisième B, de Première et de Seconde C D. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50
- Corrigé des exercices et problèmes*, par M. Hulot, 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr. 50
- Dessenon**. *Éléments de géométrie analytique*, 2^e édition à l'usage des candidats aux Ecoles navale et centrale et des élèves de première année de la classe de Mathématiques spéciales. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 7 fr. 50
- Ferval (H.)**, proviseur du lycée de Brest : *Éléments de trigonométrie*, à l'usage des classes de Seconde et de Première C et

- D, et de Mathématiques A et B. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 2 fr. 50
- Corrigé des exercices et problèmes* par M. Hulot. 1 vol. in-16, cart. » »
- Pichot et de Batz de Trenquelléon**. *Géométrie descriptive*, à l'usage des candidats au baccalauréat. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 3 fr.
- *Complément de géométrie descriptive*. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 3 fr. 50
- Sonnet**. *Premiers éléments de calcul infinitésimal*. 1 vol. in-8, br. 6 fr.
- Sonnet et Frontera**. *Éléments de géométrie analytique*, rédigés conformément au dernier programme d'admission à l'Ecole normale supérieure. In-8, broché. 8 fr.
- Tombeck**. *Traité élémentaire d'algèbre*, à l'usage des classes de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, broché. 4 fr.
- *Cours de trigonométrie rectiligne*. 1 vol. in-8, broché. 2 fr. 50
- *Traité élémentaire de géométrie descriptive*. 1 vol. in-8, broché. 2 fr. 50

§ 4. Mécanique.

- Collignon**, inspecteur de l'Ecole des ponts et chaussées : *Traité de mécanique*. 5 vol. in-8, avec figures, brochés. 37 fr. 50
- 1^{re} partie, *Cinématique*. 1 vol. 7 fr. 50
- 2^e partie, *Statique*. 1 vol. 7 fr. 50
- 3^e partie, *Dynamique*. Liv. I à IV. 7 fr. 50
- 4^e partie, *Dynamique*. Livres I à IV. 1 volume. 7 fr. 50
- 5^e partie, *Compléments*. 1 vol. 7 fr. 50
- Manouvrier (G.)**, docteur ès sciences : *Traité élémentaire de mécanique*, à l'usage de l'enseignement secondaire et

- pour la préparation à l'Ecole polytechnique. 1 vol. in-16, cart. 4 fr.
- Mascart**, professeur au Collège de France : *Éléments de mécanique*, rédigés conformément au programme de l'enseignement scientifique dans les lycées. In-8, broché. 3 fr.
- Pichot et de Batz de Trenquelléon**. *Éléments de mécanique*, à l'usage de la classe de Mathématiques élémentaires. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 3 fr. 50
- Tombeck**. *Notions de mécanique*, à l'usage des élèves des lycées. 1 vol. in-8. 2 fr.

§ 5. Cosmographie

- Barrieu**, professeur honoraire au lycée de Périgueux. *Cours élémentaire de Cosmographie*, classe de Philosophie A B, in-16, cart. 4 fr. 50
- *Leçons nouvelles de Cosmographie*. Classe de Mathématiques A et B. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 40
- Pichot** : *Traité élémentaire de Cosmographie*, à l'usage de la classe de Mathéma-

- tiques élémentaires. 1 vol. in-8, avec 207 figures et 2 planches, broché. 6 fr.
- Pichot (suite)**, *Cosmographie élémentaire*, à l'usage de la classe de Première. 1 vol. in-16, avec 147 fig., cart. toile. 2 fr. 50
- Tombeck**. *Cours de cosmographie*. 1 vol. in-8, avec figures, broché. 3 fr. 50

§ 6. Physique, Chimie.

Blouet (M.), préparateur, chef du laboratoire de chimie au collège Chaptal. *Nouvelles manipulations de chimie*, exercices pratiques correspondant au Nouveau précis de chimie de MM. Joly et Lespieau, rédigés conformément aux programmes officiels de 1905. Classes de Seconde et de Première C, D, avec une préface de M. R. Lespieau. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr.

Chassagny, professeur au lycée Janson-de-Sailly. *Cours de physique*, à l'usage des classes de Philosophie et de Mathématiques, et des candidats au Baccalauréat et aux Ecoles du gouvernement, rédigé conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902. 1 vol. in-16, avec une préface de M. Appell, membre de l'Académie des sciences, professeur à la Sorbonne, et 803 figures, broché. 7 fr. 50

Cartonné toile. 8 fr.

— *Premiers éléments de physique*, rédigés conformément aux programmes du 31 mai 1902. à l'usage des classes de Quatrième A et de Troisième B. 1 vol. in-16, avec figures, cart. toile. 4 fr.

— *Précis de Physique*, à l'usage du Second cycle de l'Enseignement secondaire, classes de Seconde et de Première A, B, C, D, de Philosophie et des candidats à la première partie du Baccalauréat. 3 vol. in-16, avec figures, cartonnage toile :

Classe de Seconde. 1 vol. 3 fr.

Classe de Première. 1 vol. 4 fr.

Classes de Philosophie. 1 vol. » »

— *Manuel théorique et pratique d'électricité*, conforme aux programmes officiels de l'Enseignement et du Concours d'admission à l'Ecole Polytechnique, avec 276 figures dans le texte. 1 vol. in-16, cart. oile. 4 fr.

Dupont (A.) et Freundler, chef des travaux pratiques du laboratoire d'enseignement de la chimie appliquée à la Faculté des sciences de Paris. *Manuel opératoire de chimie organique*. 1 vol. in-8, avec figures, cart. toile. 10 fr.

Ganot-Maneuverier. *Traité élémentaire de physique*; 23^e édition, entièrement refondue par M. Maneuvrier, docteur ès sciences, agrégé des sciences physiques. 1 fort vol. in-16, avec 1025 fig., br. 8 fr. Cartonné toile. 8 fr. 50

— *Petit cours de physique purement expérimentale et sans mathématiques*; 10^e édition refondue et rédigée à nouveau

par M. Maneuvrier. 1 vol. in-16, avec 569 figures, broché, 6 fr. Cartonné toile, 6 fr. 50

Gay (J.), professeur honoraire de physique au lycée Louis-le-Grand. *Lectures scientifiques, Physique et Chimie*, extraits de mémoires originaux et d'études sur la science et les savants, 2^e édition refondue conformément aux programmes de 1902. 1 vol. in-16, cart. toile. 5 fr.

Joly et Lespieau, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. *Nouveau Précis de Chimie*, à l'usage classes de Lettres (Quatrième et Troisième B; Seconde et Première C D, Philosophie A B) et des candidats aux Baccalauréats Latin-Sciences, Sciences-Langues vivantes et Philosophie, 1 vol. in-16, avec figures, cart. toile. 4 fr.

On vend séparément :

Premier fascicule. *Généralités, Métalloïdes*. Classes de Quatrième B et de Seconde C D. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 2 fr.

Second fascicule. *Métaux*. — *Chimie organique*. Classes de Troisième B, de Première C D; Baccalauréats 1^{re} partie, Latin-Sciences, Sciences-Langues vivantes. 1 vol. 2 fr.

— *Nouveau Précis de Chimie*. Mathématiques élémentaires. Classe de mathématiques (Baccalauréat-mathématiques, Ecole navale et Saint-Cyr), 1 vol. in-16 avec figures, cart, toile. 4 fr.

Voir *Blouet*, ci-dessus.

— *Cours élémentaire de chimie*, à l'usage des candidats au Baccalauréat et aux Ecoles du gouvernement. 3 vol. in-16, brochés.

Chimie générale. — *Métalloïdes*, 6^e édit. refondue par M. Lespieau, conformément aux programmes de la classe de mathématiques spéciales et des Ecoles Polytechnique Normale et Centrale 1 vol. in-16, broché. 5 fr.

Métaux et chimie organique, 5^e édition, refondue par M. Lespieau. 1 vol. 5 fr.

Manipulations chimiques, 2^e édition. 1 vol. in-16, broché. 2 fr. 50

Le cartonnage toile de chaque volume se paie en sus. 50 c.

Joly (A.). *Précis de chimie*, notation atomique, à l'usage de l'enseignement secondaire des jeunes filles, des écoles normales primaires, des écoles d'agriculture et de l'enseignement primaire supérieur. 5^e édit. revue et corrigée. 1v. in-16, cart. toile. 3 fr.

§ 7. Histoire naturelle.

Leclerc du Sablon, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse : *Lectures scientifiques sur l'histoire naturelle*. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 5 fr.

Mangin, professeur au lycée Louis-le-Grand. *Cours élémentaire de botanique*, à l'usage de la classe de Cinquième. 1 vol. in-16, avec 446 fig., cart. toile. 3 fr. 50

— *Anatomie et physiologie végétale*, à l'usage de la classe de Philosophie A B, et de Mathématiques A B. 1 vol. in-16, avec fig., cart. toile. 5 fr.

— *Principes d'hygiène*, à l'usage de la classe de Philosophie. 1 vol. in-16 avec gravures, cartonnage toile. 3 fr.

Perrier, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris. *Zoologie*, à l'usage

de la classe de Sixième. 1 vol., cart. toile. 3 fr.

Retterer, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. *Anatomie et physiologie animales*, à l'usage de l'enseignement secondaire. Classes de Philosophie et de Première. 1 vol. in-16, avec fig., cart. toile. 6 fr.

Seignette, professeur au lycée Condorcet. *Géologie*, cl. de 4^e A et de 5^e B. 1 vol. in-16, avec 78 fig., cart. toile. 1 fr. 50

— *Conférences de géologie*, classe de Seconde A B C D. 1 vol. avec 177 figures et une carte en couleur, cart. toile. 1 fr. 50

— *Leçons de paléontologie animale*, cl. de Philosophie et de Mathématiques A, B. 1 vol. avec 70 fig., cart. toile. 1 fr.

8^e LANGUE LATINE.

§ 1. Grammaire et Exercices, Thèmes, Versions, Compositions latines.

Bloume : *Une première année de latin* ; 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

Bréal (Michel), professeur honoraire au Collège de France, et **Bailly**, professeur honoraire au lycée d'Orléans : *Leçons de mots* : les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie.

Cours élémentaire, à l'usage de la classe de Sixième. 1 vol. in-16, cartonné. Prix. 1 fr. 25

Cours intermédiaire, à l'usage des classes de Cinquième et de Quatrième. 1 vol. in-16, cartonné, 2 fr. 50

Cours supérieur. Dictionnaire étymologique-latin. 1 vol. in-8, cart. 5 fr.

Voir *Person*. Exercices, page 18.

Bréal et Person (Léonce), ancien professeur de 4^e au lycée Condorcet. *Grammaire latine élémentaire*. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

— *Grammaire latine*, cours élémentaire et moyen, 1 volume in-16, cartonnage toile. 2 fr. 50

Voir *Pressard*, Exercices sur la grammaire latine élémentaire, page 18.

Chassang. *Modèles de composition latine*, comprenant des exercices préparatoires, des fables, des lettres, des dialogues,

des descriptions, des portraits et des lieux communs ou dissertations ; avec des arguments, des notes et des préceptes sur chaque genre de composition ; 1 volume in-16, cart. 2 fr.

Le même ouvrage, suivi de la traduction française. 1 vol. in-16, broché. 5 fr.

Voir *Modèles de composition française*, page 8.

Croiset (A.), doyen de la Faculté des lettres de Paris et **J. Petitjean**, professeur au lycée Condorcet. *Grammaire latine*, à l'usage des classes de Grammaire. 1 vol. in-16, cart. » »

Dutrey : *Éléments de la grammaire latine de Lhomond*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 60

Henry (V.), ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris. *Précis de grammaire comparée du grec et du latin*. 1 vol. in-8^e, broché. 7 fr. 50

Lechevalier. *Prosodie latine*, revue et annotée par M. L. Quicherat. 1 vol. in-16, cartonné. 60 c.

Lhomond. *Éléments de la grammaire latine*. 1 vol. in-16, cartonné. 80 c.
Voir *Dutrey* ci-dessus.

Marais. *Recueil de versions latines* dictées dans les Facultés, depuis 1881 jusqu'en 1887, pour les examens du baccalauréat ès sciences; *Textes et traductions* 2-vol. in-8, brochés. 6 fr.

Chaque volume séparément. 3 fr.

Person (Léonce), ancien professeur au lycée Condorcet. *Exercices de traduction et d'application* (thèmes et versions) sur les mots latins de MM. Bréal et Bailly, Cours élémentaire, 1 vol. in-16, cart. 1 fr.

Voir *Bréal et Bailly*. Mots latins, Mots grecs, pages 17 et 23, et *Bréal et Person*. Grammaire latine, page 17.

Petitjean (J.), professeur agrégé au lycée Condorcet. *Tableau d'analyse logique* (français, latin et grec) à l'usage des classes de grammaire. Broch. in-16. 80 c.

Voir *Croiset et Petitjean*; *Petitjean et Glachant*, pages 17 et 23.

Pressard, professeur honoraire au lycée Louis-le-Grand. *Premières leçons de latin*. Grammaire latine élémentaire, avec exercices, thèmes et versions; nouvelle édition, revue et complétée. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr. 50

— *Exercices latins*, thèmes, versions, questionnaires et exercices oraux sur la

Grammaire latine élémentaire de MM. Bréal et Person. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50

Quicherat. *Traité de versification latine*. 1 vol. in-16, cart. 3 fr.

— *Nouvelle prosodie latine*; 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr.

Voir *Quicherat et Daveluy*, ci-dessous.

Tridon-Péronneau, agrégé des classes supérieures. *Cours de versions latines*, à l'usage des candidats au baccalauréat. 125 textes précédés de notices sur les auteurs et accompagnés de notes. *Textes et traductions*. 2 vol. in-16, broch. 3 fr. 50

On vend séparément :

Textes latins, 1 vol. 2 fr.

Traductions françaises, 1 vol. 1 fr. 50

Uri, docteur ès lettres. *Recueil de versions latines*, dictées à la Sorbonne et dans les Facultés des départements pour les examens du baccalauréat de 1898 à 1904. *Textes et traductions*, 2 vol. in-16, brochés. 3 fr.

On vend séparément :

1^{re} partie : Textes latins, 1 fr. 50

2^e partie : Traductions françaises. 1 fr. 50

§ 2 Dictionnaires

Chatelain (Em.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris. *Lexique latin-français*, nouvelle édition, revue et corrigée. 1 vol. in-16, cart. toile. 6 fr.

Noël. *Dictionnaire français-latin*; nouvelle édition, revue par M. Pessonneaux. 1 vol. grand in-8, cartonné. 8 fr.

— *Dictionnaire latin-français*; nouvelle édition, revue par M. Pessonneaux. 1 vol. grand in-8, cartonné. 8 fr.

— *Gradus ad Parnassum*; nouvelle édition, revue par M. de Parnajon, professeur au lycée Henri-IV. 1 vol. grand in-8, cartonné. 8 fr.

Quicherat (L.). *Dictionnaire français-latin*. Nouvelle édition, refondue par M. Chatelain, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. grand in-8, cartonnage toile. 9 fr. 50

Voir *Sommer*, *Lexique français-latin*.

— *Thesaurus poeticus linguæ latinæ*, ou

Dictionnaire prosodique et poétique de la langue latine; nouvelle édition, revue par M. Chatelain. 1 vol. grand in-8, cartonné toile. 8 fr. 50

Quicherat et Daveluy. *Dictionnaire latin-français*. Nouvelle édition refondue par M. Chatelain. 1 vol. grand in-8, cartonnage toile. 9 fr. 50

Voir *Sommer*, *Lexique latin-français*.

Sommer. *Lexique français-latin*, à l'usage des classes élémentaires, extrait du *Dictionnaire français-latin* de M. Quicherat; nouvelle édition refondue par M. Emile Chatelain. 1 vol. in-8, cartonné. 3 fr. 75

— *Lexique latin-français*, à l'usage des classes élémentaires, extrait du *Dictionnaire latin-français* de MM. Quicherat et Daveluy; nouvelle édition refondue par M. Emile Chatelain. 1 vol. in-8, cartonnage toile. 3 fr. 75

§ 3. Textes latins et Traductions.

Éditions à l'usage des professeurs. Textes latins, publiés d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec des commentaires critiques et explicatifs, des introductions et des notices. Format grand in-8 broché.

Cicéron : *Discours pour le poète Archias*, par M. Emile Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Lille. 1 vol. 2 fr. 50

— *Discours contre Verrès, sur les Supplices*, par M. E. Thomas, 1 vol. Prix. 4 fr.

— *Discours contre Verrès, sur les Statues*, par M. E. Thomas. 1 vol. 4 fr.

— *Verrines. Divinatio in Q. Cæcilium et actionis secundæ, Libri IV et V, De Signis et De Suppliciis*, par E. Thomas, 1 vol. 8 fr.

— *Divinatio in Q. Cæcilium*, par M. Emile Thomas, 1 vol. 2 fr. 50

— *Brutus*, par M. J. Martha, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. 6 fr.

— *De Oratore*, livre I^{er} par M. Courbaud, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 1 vol. 7 fr. 50

Cornelius Nepos, par M. Montginot, professeur au lycée Condorcet. 2^e édition, 1 vol. 6 fr.

Horace. *L'art poétique*, par M. Albert, profes. au lycée Condorcet. 1 vol. 2 fr. 50

Lucrèce. *De la nature des choses*, livre V, par MM. Benoist et Lantoin. 1 vol. 4 fr.

Sallustre. *Guerre de Jugurtha*, par M. Lallier, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. Prix 4 fr.

— *Catilina*, par M. Antoine, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. 1 volume. 6 fr.

Tacite. *Annales*, par M. E. Jacob, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. 2^e édition, 2 vol. 15 fr.

— *Dialogue des orateurs*, par M. Goelzer, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. 4 fr.

Virgile. *Œuvres*, par M. Benoist : *Bucoliques et Géorgiques* ; 3^e tirage revu. 1 vol. 7 fr. 50

Enéide ; Nouvelle édit. par MM. Plessis et Lejay. 2 vol. (en préparation). Chaque volume séparément 7 fr. 50

Classiques latins ; nouvelle collection publiée, avec des notices, des arguments analytiques et des notes en français, par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses. Format petit in-16, cartonné

Anthologie des poètes latins (Waltz). Prix. 2 fr.

César. *Commentaires* (Benoist et Dosson). 2 fr. 50

Cicéron. *Extraits des discours* (F. Ragon). 2 fr. 50

— *Morceaux choisis tirés des traités de rhétorique* (E. Thomas). 2 fr. 50

— *Extraits des œuvres morales et philosophiques* (E. Thomas). 2 fr.

— *Choix de lettres* (V. Cucheval). 2 fr.

— *De amicitia* (E. Charles). 75 c.

— *De finibus libri I et II* (E. Charles). Prix. 1 fr. 50

— *De legibus, liber I* (Lucien Lévy), Prix 75 c.

— *De natura Deorum, lib. II* (Thiaucourt). 1 fr. 50

— *De re publica* (E. Charles). 1 fr. 50

— *De signis* (E. Thomas). 1 fr. 50

Cicéron. (Suite) *De suppliciis* (E. Thomas). 1 fr. 50

— *De senectute* (E. Charles). 75 c.

— *In M. Antonium oratio philippica secunda* (Gantrelle). 1 fr.

— *In Catilinam orationes quatuor* (Noël). 75 c.

— *Orator* (C. Aubert). 1 fr.

— *Pro Archia poeta* (E. Thomas). Prix 60 c.

— *Pro lege Manilia* (Noël). 60 c.

— *Pro Ligario* (Noël). 30 c.

— *Pro Marcello* (Noël). 30 c.

— *Pro Milone* (Monet). 90 c.

— *Pro Murena* (Noël). 75 c.

— *Somnium Scipionis* (Cucheval). Prix 30 c.

Cornelius Nepos (Monginot). 90 c

Epitome historiæ græcæ (Julien Girard). 1 fr. 50

Heuzet. <i>Selectæ e profanis scriptoribus historiæ</i> , édition simplifiée (Leconte). 1 fr. 80	Quinte-Curce (Dosson et Pichon). 2 fr. 2
Horace. <i>De arte poetica</i> (Maurice Albert). 60 c.	Quintilien. <i>De institutione oratoria</i> , lib. X (Dosson). 1 fr. 50
Horace (Plessis et Lejay). 2 fr. 50	Salluste (Lallier). 1 fr. 8
Jouvency. <i>Appendix de Diis</i> (Edeline). 70 c.	Sénèque. <i>De vita beata</i> (Delaunay). 75 c.
Lhomond. <i>De viris illustribus urbis Romæ</i> (L. Duval). 1 fr. 50	— <i>Lettres à Lucilius I à XVI</i> (Aubé). Prix. 75 c.
— <i>Epitome historiæ sacræ</i> (A. Pressard). 75 c.	— <i>Extraits</i> (P. Thomas). 1 fr. 80
Lucrèce. <i>De rerum natura liber I</i> (Benoist et Lantoine). 90 c.	Tacite. <i>Annales</i> (Jacob), 2 fr. 50
— <i>De rerum natura liber V</i> (Benoist et Lantoine). 90 c.	— <i>Annales</i> , liv. I, II et III (Jacob). Prix. 1 fr. 50
— <i>Morceaux choisis</i> (Pichon). 1 fr. 50	— <i>Dialogue des orateurs</i> (Goelzer). Prix. 1 fr.
Narrationes (Riemann et Uri). 2 fr. 50	— <i>Germanie</i> (La) (Goelzer). 1 fr.
Ovide. <i>Morceaux choisis des Métamorphoses</i> (Armengaud). 1 fr. 80	— <i>Histoires</i> (Goelzer). " "
Pères de l'Eglise latine. <i>Morceaux choisis</i> (Curisson). 2 fr. 25	— <i>Histoires</i> : Liv. I et II (Goelzer). Prix. 1 fr. 80
Phèdre. <i>Fables</i> (Havet). 1 fr. 80	— <i>Vie d'Agricola</i> (Jacob). 75 c.
Plaute. <i>Morceaux choisis</i> (Benoist). Prix. 2 fr.	Térence. <i>Adelphes</i> (Psichari et Benoist). 80 c.
Pline le Jeune. <i>Choix de lettres</i> (Waltz). 1 fr. 80	Théâtre latin (Romain). 2 fr. 50
	Tite-Live. XXI et XXII (Riemann et Benoist). 2 fr.
	— XXIII à XXV (Riemann et Benoist). 2 fr. 50
	— XXVI à XXX (Riemann et Homolle). Prix. 3 fr.
	Virgile (Benoist et Duvau). 2 fr. 25

Classiques latins. Editions publiées avec des notes en français par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses. Format in-16, cart.

Cicero. <i>De officiis</i> (H. Marchand). 1 fr.	Sénèque. <i>Choix de lettres morales à Lucilius</i> (Sommer). 1 fr. 25
— <i>De oratore</i> (Bétolaud). 1 fr. 50	Voir ci-dessus <i>Classiques latins</i> (nouvelle collection, format petit in-16).
— <i>Tusculanarum quæstionum libri V</i> (Jourdain). 1 fr. 50	Contiones latinæ. Discours tirés de César, Salluste, Tite-Live, Tacite, Ammien Marcellin, et fragments de discours originaux publiés et annotés par M. P. Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 4 ^e édit., revue. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50
Justinus. <i>Historiæ philippicæ</i> (Pessonneaux). 1 fr. 50	
Pline l'Ancien. <i>Morceaux extraits de l'Histoire naturelle</i> (Chassang). Prix. 1 fr. 50	
Pline le Jeune. <i>Panegyrique de Trajan</i> (Bétolaud). 75 c.	

Traductions juxtalinéaires des principaux auteurs classiques latins, présentant le mot à mot français en regard des mots latins correspondants, avec une traduction correcte précédée du texte latin, par une société de professeurs et de latinistes. Format in-16, broché :

César. <i>Guerre des Gaules</i> . 2 vol. Prix. 9 fr.	Cicéron (suite). <i>Des devoirs</i> . 6 fr.
— <i>Guerre civile</i> , livre I. 2 fr. 25	— <i>Dialogue sur l'amitié</i> . 1 fr. 25
Cicéron. <i>Brutus</i> . 4 fr.	— <i>Dialogue sur la vieillesse</i> . 1 fr. 25
— <i>Catilinaires</i> (les quatre). 2 fr.	— <i>Discours pour la loi Manilia</i> , Prix. 1 fr. 50
— <i>Des lois</i> , livre I. 1 fr. 50	— <i>Discours pour Ligarius</i> . 75 c.

Cicéron (suite). <i>Discours pour Marcellus.</i>	75 c.
— <i>Discours sur les statues.</i>	3 fr.
— <i>Discours sur les supplices.</i>	3 fr.
— <i>Seconde philippique.</i>	2 fr.
— <i>Plaidoyer pour Archias.</i>	90 c.
— <i>Plaidoyer pour Milon.</i>	1 fr. 50
— <i>Plaidoyer pour Muréna.</i>	2 fr. 50
— <i>Songes de Scipion.</i>	75 c.
Cornelius Nepos	5 fr.
Epitome historiæ græcæ.	3 fr. 50
Heuzet. <i>Histoires des écrivains profanes.</i> 2 vol.	6 fr.
Horace. <i>Art poétique.</i>	75 c.
— <i>Epîtres.</i>	2 fr.
— <i>Odes et Epodes.</i> 2 vol.	4 fr. 50
— <i>Satires.</i>	2 fr.
Justin. <i>Histoires philippiques.</i> 2 volumes.	12 fr.
Lhomond. <i>Abrégé de l'histoire sainte.</i>	Prix. 3 fr.
— <i>Des hommes illustres de Rome.</i>	Prix. 4 fr. 50
Lucrèce. <i>Morceaux choisis de Poyard.</i>	3 fr. 50

Ovide. <i>Choix de métamorphoses.</i>	Prix 6 fr.
Phèdre. <i>Fables.</i>	2 fr.
Plaute. <i>Aululaire.</i>	1 fr. 75
Quinte-Curce. <i>Hist. d'Alexandre le Grand.</i> 2 vol.	12 fr.
Salluste. <i>Catilina.</i>	1 fr. 50
— <i>Jugurtha.</i>	3 fr. 50
Sénèque. <i>De la vie heureuse.</i>	1 fr. 50
Tacite. <i>Annales.</i> 4 vol.	18 fr.
— <i>Dialogue des orateurs.</i>	2 fr.
— <i>Histoires : Livres I et II.</i>	5 fr.
— <i>Germanie (la).</i>	1 fr. 50
— <i>Vie d'Agricola.</i>	1 fr. 75
Térence. <i>Adelphes.</i>	2 fr.
— <i>Andrienne.</i>	2 fr. 50
Tite-Live, Livres XXI et XXII.	5 fr.
— Livres XXIII, XXIV et XXV.	7 fr. 50
Virgile. <i>Bucoliques (les).</i>	1 fr.
— <i>Géorgiques (les).</i>	2 fr.
— <i>Enéide.</i> 4 vol.	16 fr.
Chaque livre séparément.	1 fr. 50

Traductions françaises des principaux auteurs classiques latins

Formats in-16 et petit in-16, brochés.

César. <i>Commentaires sur la guerre des Gaules</i> , avec le texte.	3 fr. 50
Cicéron. <i>Brutus</i> , avec le texte	2 fr.
— <i>Catilinaires</i> , avec le texte.	1 fr. 25
— <i>Choix de lettre</i> , sans le texte.	2 fr.
— <i>De la République</i> , sans le texte	Prix. 1 fr. 50
— <i>Des biens et des maux</i> , livres I et II, sans le texte.	1 fr. 50
— <i>Des devoirs</i> , sans le texte.	1 fr. 50
— <i>De la nature des dieux</i> , livre II, sans le texte.	1 fr.
— <i>Des lois</i> , livre I, sans le texte.	75 c.
— <i>Dialogue sur l'amitié</i> , avec le texte.	Prix. 80 c.
— <i>Dialogue sur la vieillesse</i> , avec le texte.	80 c.
— <i>Discours pour la loi Manilia</i> , avec le texte.	90 c.
— <i>Extraits des principaux discours</i> , sans le texte.	3 fr.
— <i>Extraits des ouvrages de Rhétorique</i> , sans le texte.	3 fr.
— <i>L'orateur</i> , sans le texte.	1 fr.
— <i>Philippique (Seconde) contre M. Antoine</i> , avec le texte.	1 fr. 50

Cicéron (suite). <i>Plaidoyer pour Murena</i> , avec le texte.	1 fr.
— <i>Songes de Scipion</i> , avec le texte.	Prix. 5 c.
— <i>Tusculanes</i> , sans le texte.	2 fr.
Cornelius Nepos. <i>Les vies des grands capitaines</i> , avec le texte.	2 fr. 50
Heuzet. <i>Histoires choisies des écrivains profanes</i> , avec le texte.	3 fr.
Horace. <i>Epîtres</i> , avec le texte.	1 fr. 50
— <i>Satires</i> , avec le texte.	1 fr. 50
Justin. <i>Histoires philippiques.</i> 2 vol., avec le texte.	5 fr.
Lhomond. <i>Des hommes illustres de Rome</i> , avec le texte.	2 fr. 50
Lucrèce. <i>Morceaux choisis</i> , avec le texte.	2 fr.
Narrationes, sans le texte.	2 fr. 50
Ovide : <i>Choix de métamorphoses</i> , avec le texte.	3 fr.
Phèdre. <i>Fables</i> , avec le texte.	1 fr. 50
Plaute. <i>Morceaux choisis</i> , sans le texte.	2 fr. 50
— <i>La marmite</i> , avec le texte.	1 fr.

Pline le Jeune. *Choix de lettres*, sans le texte. 2 fr.

Salluste. *Catilina et Jugurtha*, avec le texte. 2 fr. 50

Sénèque. *Lettres morales à Lucilius*, I à XVI, sans le texte. 1 fr.

— *De la vie heureuse*, sans le texte. Prix. 75 c.

Tacite. *La Germanie*, avec le texte. Prix. 1 fr.

— *Vie d'Agricola*, avec le texte. 1 fr.

— *Dialogue des Orateurs*, avec le texte. 1 fr.

Térence. *Adelphes*, avec le texte. Prix. 1 fr. 50

— *Andrienne*, avec le texte. 1 fr. 75

Tite-Live. *Histoire romaine*, liv. XXI et XXII, avec le texte. 2 fr. 50

— Livres XXIII, XXIV et XXV, avec le texte. 3 fr.

— Livres XXVI à XXX, sans le texte. Prix. 2 fr. 50

Virgile. *Les Bucoliques et les Géorgiques*, avec le texte. 2 fr.

— *Enéide*, 2 vol., avec le texte. 4 fr.

Traductions françaises des chefs-d'œuvre de la littérature latine sans le texte latin. Format in-16, broché. Chaque volume 3 fr. 50.

Le nom des traducteurs est indiqué entre parenthèses.

Juvénal et Perse (E. Despois). 1 vol.

Lucrèce (Patin). 1 vol.

Plaute (E. Sommer). 2 vol.

Sénèque (J. Baillard). 2 vol.

Tacite (J.-L. Burnouf). 1 vol.

Tite-Live (Gaucher). 4 vol.

Virgile (Cabaret-Dupaty). 1 vol.

Auteurs grecs et latins, Extraits choisis, traduits en français, livre de lecture et d'analyse, avec des notes, par I. Uri, docteur ès lettres. 1 vol. in-16 br. 2 fr. 50

Plaute, Térence, Cicéron, Sénèque, Tacite. Extraits choisis, traduction française, publiés avec une introduction et des notes par M. Uri, docteur ès lettres. 1 vol. in-16, br. 4 fr.

§ 4. Études littéraires et Ouvrages divers.

Boitel (J.), directeur de l'école Turgot et **Emile Jollivet**, professeur à l'école Turgot. *Les littératures anciennes*, extraits traduits des plus grands écrivains de la Grèce et de l'Italie anciennes, reliés par une petite histoire des littératures anciennes et des analyses. 1 vol. in-16, cart. toile. 4 fr.

Gow (Dr James), principal du collège de Nottingham, et **S. Reinach**. *Minerva*, introduction à l'étude des classiques scolaires grecs et latins. Ouvrage adapté aux besoins des écoles françaises; 1 vol, in-16, cartonnage toile. 3 fr.

Merlet, ancien professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. *Études littéraires sur les grands classiques latins*, avec des extraits empruntés aux meilleures traductions; à l'usage de l'enseignement secondaire des jeunes filles (3^e, 4^e et

5^e années), et de l'enseignement moderne; 1 vol. in-16, br. 4 fr.

Pellison, inspecteur d'Académie. *Histoire sommaire de la littérature romaine*, à l'usage des jeunes filles (3^e, 4^e et 5^e années). 1 vol. in-16, cartonnage toile. 3 fr.

Pichon (R.), professeur de rhétorique au lycée Henri IV. *Histoire de la littérature latine* des origines à la fin du v^e siècle après Jésus-Christ, contenant une bibliographie raisonnée des éditions principales et des ouvrages à consulter, des tableaux chronologiques des principales œuvres de la littérature latine et un index alphabétique des noms propres cités. 5^e édition, revue et corrigée. 1 vol. in-16, broché. 5 fr.

Le cartonnage toile se paye en plus 50 c.

9° LANGUE GRECQUE.

§ 1. Grammaires et Exercices, Thèmes et Versions, etc.

Bréal, professeur honoraire au Collège de France, et **Bailly**, professeur honoraire au lycée d'Orléans. *Leçons de mots* : les mots grecs groupés d'après la forme et le sens. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50

Voir *Person*. Exercices de traduction et d'application sur les mots grecs, ci-dessus.

Croiset (A.) et **Petitjean**, professeur au lycée Condorcet : *Premières leçons de grammaire grecque* (classe de Cinquième). 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50

— *Abrégé de grammaire grecque* (classes de grammaire), 5^e édition revue, corrigée et augmentée d'un appendice sur les dialectes et d'un double index alphabétique, français et grec. 1 volume in-16, cart., toile. 2 fr. 50

— *Grammaire grecque* à l'usage des classes de grammaire et de lettres. 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr.

— Exercices d'application. Voir *Petitjean* et *Glachant*.

Person (Léonce), professeur au lycée Condorcet. *Exercices de traduction et d'application* (thèmes, versions et composition des mots) sur les mots grecs de MM. Bréal et Bailly groupés d'après la forme et le sens. 1 vol. in-16, cartonné. Prix. 1 fr. 50

Voir *Bréal* et *Bailly*. Mots grecs ci-dessus.

Petitjean (J.), professeur agrégé au lycée Condorcet. *Tableau d'analyse logique* (français, latin et grec) à l'usage des classes de grammaire. Brochure in-16. Prix. 80 c.

Voir *Croiset* et *Petitjean* ci-contre et *Petitjean* et *Glachant* ci-dessous.

Petitjean (G.) et **V. Glachant**, professeur au lycée Louis-le-Grand. *Exercices d'application* sur les Premières leçons de grammaire grecque de MM. Croiset et Petitjean. 1 vol. in-16, cartonné toile. Prix. 2 fr.

— *Exercices d'application* sur l'Abrégé de grammaire grecque. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 80

Voir *Croiset* et *Petitjean*, ci-contre.

Quicherat (L.). *Chrestomathie*, ou Premiers exercices de traduction grecque, avec un lexique. Grand in-18, cartonné. Prix. 1 fr. 25

Tournier, ancien maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. *Cours de thèmes grecs* à l'usage des classes de Troisième et de Seconde. 1 vol. in-16 cartonné. 1 fr. 50

— *Corrigé du cours de thèmes grecs*. 1 vol. in-16 cartonné. 1 fr. 50

§ 2. Dictionnaires.

Alexandre (C.). *Dictionnaire grec-français*, suivi d'un *Vocabulaire grec-français des noms propres de la langue grecque*, par A. Pillon. 1 volume de 1320 pages, grand in-8, cartonnage toile. 15 fr.

— *Abrégé du Dictionnaire grec-français* 1 v. grand in-8 de 750 pages, cart. 7 fr. 50

Alexandre, Planche et **Defauconpret**. *Dictionnaire français-grec*, enrichi d'une table des noms irréguliers, d'une table très complète des verbes irréguliers ou difficiles, et d'un vocabulaire des noms propres. 1 vol. grand in-8, cart. toile. 15 fr.

- Bailly (A.)**, correspondant de l'Institut. *Dictionnaire grec-français*, rédigé avec le concours de M. E. Egger, à l'usage des Lycées et des Collèges, contenant le vocabulaire complet de la langue grecque classique, avec les indications grammaticales usuelles; la quantité; le sens, justifié par d'abondantes références, avec renvoi au texte, et de nombreux exemples traduits; l'étymologie; les noms propres placés à leur ordre alphabétique; une liste des racines, etc. 5^e édition, revue. 1 vol. grand in-8, de 2200 pages, cart. toile 15 fr.
- Bailly (A.) (suite)**. *Abrégé du Dictionnaire grec-français* avec les noms propres placés à leur ordre alphabétique. 1 vol. grand in-8, cartonnage toile. 7 fr. 50
Voir Bréal et Bailly, page 23.
- Dübner**. *Lexique français-grec*, à l'usage des classes élémentaires. 1 vol. in-8, cart. 6 fr.
- Sommer (E.)** : *Lexique grec-français*, à l'usage des classes élémentaires. In-8, cart. 6 fr.

§ 3. Textes grecs et Traductions.

Éditions à l'usage des professeurs. Textes grecs, publiés d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec des commentaires critiques et explicatifs, des introductions et des notices. Format grand in-8, broché :

En vente :

Aristophane. <i>La paix</i>, par Paul Mazon, 1 vol. 4 fr. Démosthène. <i>Les harangues</i>, par M. H. Weil, membre de l'Institut; 1 vol. 8 fr. — <i>Les plaidoyers politiques</i>, 1^{re} série, par M. H. Weil. 1 vol. 8 fr. — <i>Les plaidoyers politiques</i>, 2^e série, par M. H. Weil. 1 vol. 8 fr. Euripide. <i>Sept tragédies</i>, par M. H. Weil; 1 vol. 12 fr.	Euripide. suite <i>Alceste</i>, par M. H. Weil. 1 vol. 2 fr. 50 Homère. <i>Iliade</i>, par M. A. Pierron; 3^e édition revue et corrigée. 2 vol. Prix 16 fr. — <i>Odyssée</i>, par M. A. Pierron; 2^e édition revue et corrigée. 2 vol. 16 fr. Sophocle. <i>Tragédies</i>, par M. Tournier, ancien maître de conférences à l'École normale supérieure; 1 v. 12 fr. Thucydide. <i>Guerre du Péloponèse</i>, livres I et II, par M. A. Croiset, doyen de la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. 8 fr.

Classiques grecs; nouvelle collection, publiée avec des notices, des arguments analytiques et des notes en français par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses. Format petit in-16, cartonné :

Aristophane. <i>Extraits</i> (Bodin et Mazon). 2 fr. 50 Aristote. <i>Morale à Nicomaque</i>, livre VIII (Lucien Lévy). 1 fr. — <i>Morale à Nicomaque</i>, livre X (Hannequin). 1 fr. 50 — <i>Poétique</i> (Egger). 1 fr. Babrius. <i>Fables</i> (Desrousseaux). 1 fr. 50 Démosthène. <i>Discours de la couronne</i> (Weil), membre de l'Institut. 1 fr. 25 — <i>Les trois Olynthiennes</i> (Weil). 60 c. — <i>Les quatre Philippiques</i> (Weil). Prix. 1 fr. — <i>Sept Philippiques</i> (Weil). 1 fr. 50 Denys d'Halicarnasse. <i>Première lettre à Ammée</i> (Weil). 60 c.	Elie. <i>Morceaux choisis</i> (J. Lemaire). Prix. 1 fr. 10 Épictète. <i>Manuel</i> (Thurot). 1 fr. Eschyle. <i>Les Perses</i> (Weil). 1 fr. — <i>Prométhée enchaîné</i> (Weil). 1 fr. — <i>Morceaux choisis</i> (Weil). 1 fr. 60 Esopé. <i>Choix de fables</i> (Allègre). 1 fr. Euripide. Théâtre (Weil), <i>Alceste</i>; — <i>Electre</i>; — <i>Hécube</i>; — <i>Hippolyte</i>; — <i>Iphigénie à Aulis</i>; — <i>Iphigénie en Tauride</i>; — <i>Médée</i>. Chaque tragédie. 1 fr. Extraits des orateurs attiques (Bodin). 2 fr. 50 Hérodote. <i>Morceaux choisis</i> (Tournier). 2 fr.

Homère : *Iliade* (A. Pierron). 3 fr. 50
 — *Odyssée* (A. Pierron). 3 fr. 50
Lucien : *De la manière d'écrire l'histoire* (A. Lehuteur). 75 c.
 — *Dialogues des morts* (Tournier et Desrousseaux). 1 fr. 50
 — *Morceaux choisis des Dialogues des morts, des Dialogues des dieux et de l'histoire vraie* (Tournier et Desrousseaux). 2 fr.
 — Extraits : *Timon d'Athènes, le Songe, etc.* (V. Glachant). 1 fr. 80
 — *Le songe ou le coq* (Desrousseaux). Prix. 1 fr.
Platon : *Criton* (Ch. Waddington). 50 c.
 — *Extraits* (Dalmeyda). 2 fr. 50
 — *Ion* (Mertz). 75 c.
 — *Menexène* (J. Luchaire). 75 c.
 — *Phédon* (Couvreur). 1 fr. 50
 — *République*, livre VI (Aubé). 1 fr. 50
 — *République*, livre VII (Aubé). 1 fr. 50
 — *République*, livre VIII (Aubé). 1 fr. 50
Plutarque : *Vie de Cicéron* (Graux). Prix 1 fr. 50
 — *Vie de Démosthène* (Graux). 1 fr.
 — *Vie de Périclès* (Jacob). 1 fr. 50
 — *Extraits suivis des Vies parallèles* (Bessières). 2 fr.

Plutarque (suite) : *Morceaux choisis des biographies* (Talbot) :

1° *Les Grecs illustres*, 1 vol. 2 fr.
 2° *Les Romains illustres*, 1 vol. Prix. 2 fr.
 — *Morceaux choisis des œuvres morales et des œuvres diverses* (V. Bétolaud). 2 fr.
Sophocle : *Théâtre* (Tournier), *Ajax* ;
 — *Antigone* ; — *Electre* ; — *Œdipe à Colone* ; — *Œdipe roi* ; — *Philoctète* ; — *Trachiniennes*. Chaque tragédie. 1 fr.
 — *Morceaux choisis* (Tournier). 2 fr.
Thucydide : *Morceaux choisis* (Croi-
 sel). 2 fr.
Xénophon : *Anabase*, 7 livres (Cou-
 vreur). 3 fr.
 — *Anabase*, livre I^{er} (Couvreur). 1 fr.
 — *Économique* (Graux et Jacob) 1 fr. 50
 — *Extraits de la Cyropédie* (Petit-
 jean), 1 fr. 50
 — *Extraits des Mémoires* (Jacob).
 Prix 1 fr. 50
 — *Mémoires*, livre I (Lebègue). 1 fr.
 — *Morceaux choisis de Parnajon*.
 Prix 2 fr.

Classiques grecs, Editions publiées avec des notes en français. Form^t
 in-16 cartonné.

Aristophane : *Plutus* (Ducasau). 1 fr.
Basile (S.) : *Discours sur la lecture des auteurs profanes* (Sommer). 50 c.
 — *Homélie sur le précepte : Observe-toi toi-même* (Sommer). 30 c.
Chrysostome (S. Jean) : *Discours sur l'évêque Flavien* (Sommer). 40 c.
 — *Homélie en faveur d'Eutrope* (Sommer). 30 c.
Démosthène : *Discours contre la loi de Leptine* (Stiévenart). 90 c.
Eschyle : *Sept contre Thèbes* (les) (Materne). 1 fr.
Grégoire (S.) de Nazianze : *Homélie sur les Macchabées* (Sommer). 40 c.
Hérodote : Livre I (Sommer). 1 fr. 50
Isocrate : *Archidamus* (Leprévost).
 Prix 50 c.
 — *Eloge d'Évagoras* (Sommer). 50 c.
 — *Panegyrique d'Athènes* (Sommer).
 Prix 80 c.
Lucien : *Nigrinus* (C. Leprévost). 40 c.
 — *Songe (le) ou le coq* (de Sinner).
 Prix 50 c.
Pères Grecs : *Choix de discours* (Som-
 mer). 1 fr. 75

Platon : *Alcibiade (le premier)*. 65 c.
 — *Alcibiade (le second)* (Mablin). 50 c.
 — *Apologie de Socrate* (Talbot). 60 c.
 — *Gorgias* (Sommer). 1 fr. 50

Plutarque : *De la lecture des poètes* (Ch. Aubert). 75 c.
 — *De l'éducation des enfants* (C. Bailly). 60 c.
 — *Vie d'Alexandre* (Bétolaud). 1 fr.
 — *Vie d'Aristide* (Talbot). 1 fr.
 — *Vie de César* (Materne). 1 fr.
 — *Vie de Pompée* (Druon). 1 fr.
 — *Vie de Solon* (Deltour). 1 fr.
 — *Vie de Thémistocle* (Sommer). 1 fr.

Théocrite : *La première idylle* (L. Re-
 nier). 25 c.

Thucydide : *Guerre du Péloponèse* :
 Livre I (Legouéz). 1 fr. 60
 Livre II (Sommer). 1 fr. 60

Xénophon : *Anabase*, livres V et VII.
 Chaque livre séparément. 75 c.
 — *Cyropédie*, livre I (Huret). 75 c.
 — *Cyropédie*, livre II (Huret). 75 c.
 — *Entretiens mémorables de So-
 crate* (Sommer). 2 fr.

Traductions juxtalinéaires des principaux auteurs classiques grecs présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants, avec une traduction correcte précédée du texte grec, par une société de professeurs et d'hellénistes. Format in-16, broché :

Aristophane : <i>Plutus</i>.	2 fr. 25	Pères grecs (Choix de discours tirés des).	7 fr. 50
— <i>Morceaux choisis de M. Poyard</i>	6 fr.	Pindare : <i>Isthmiques (Les)</i>.	2 fr. 50
Aristote : <i>Morale à Nicomaque</i>.		— <i>Néméennes (Les)</i> .	3 fr.
liv. VIII,	1 fr. 50	— <i>Olympiques (Les)</i> .	3 fr. 50
— <i>Morale à Nicomaque</i> , liv. X.	1 fr. 50	— <i>Pythiques (Les)</i> .	3 fr. 50
— <i>Poétique</i> .	2 fr. 50	Platon : <i>Alcibiade (Le premier)</i>.	2 fr. 50
Basile (St) : <i>De la lecture des auteurs</i>.	1 fr. 25	— <i>Apologie de Socrate</i> .	2 fr.
— <i>Contre les usuriers</i> .	75 c.	— <i>Criton</i> .	1 fr. 25
— <i>Observe-toi toi-même</i> .	90 c.	— <i>Gorgias</i> .	6 fr.
Chrysostome (St Jean) : <i>Eutrope</i>.	60 c.	— <i>Ion</i> .	1 fr. 50
— <i>Homélie sur le retour de Flavien</i> .		— <i>Menexène</i> .	1 fr. 50
Prix	1 fr.	— <i>Phédon</i> .	5 fr.
Démosthène : <i>Discours contre Leptine</i>.	3 fr. 50	— <i>République</i> , livre VI.	2 fr. 50
— <i>Discours de la Couronne</i> .	3 fr. 50	— <i>République</i> , livre VIII.	2 fr. 50
— <i>Harangue sur l'Ambassade</i> .	6 fr.	Plutarque : <i>De la lecture des poètes</i>.	3 fr.
— <i>Olynthiennes (les trois)</i> .	1 fr. 50	— <i>Vie d'Alexandre</i> .	3 fr.
— <i>Philippiques (les quatre)</i> .	2 fr.	— <i>Vie d'Aristide</i> .	2 fr.
Denys d'Halicarnasse : <i>Lettre à Ammée</i>.	1 fr. 25	— <i>Vie de César</i> .	2 fr.
Eschine : <i>Discours contre Clésiphon</i>.		— <i>Vie de Cicéron</i> .	3 fr.
Prix	4 fr.	— <i>Vie de Démosthène</i> .	2 fr. 50
Eschyle : <i>Prométhée enchaîné</i>.	3 fr.	— <i>Vie de Marius</i> .	3 fr.
— <i>Sept contre Thèbes (Les)</i> .	1 fr. 50	— <i>Vie de Périclès</i> .	3 fr.
— <i>Morceaux choisis de M. Weil</i> .	5 fr.	— <i>Vie de Pompée</i> .	5 fr.
Esope : <i>Choix de fables</i>.	1 fr. 25	— <i>Vie de Solon</i> .	3 fr.
Euripide : <i>Alceste</i>.	2 fr.	— <i>Vie de Sylla</i> .	3 fr.
— <i>Electre</i> .	3 fr.	— <i>Vie de Thémistocle</i> .	2 fr.
— <i>Hécube</i> .	2 fr.	Sophocle : <i>Ajax</i>.	2 fr. 50
— <i>Hippolyte</i> .	3 fr. 50	— <i>Antigone</i> .	2 fr. 25
— <i>Iphigénie à Aulis</i> .	3 fr.	— <i>Electre</i> .	3 fr.
— <i>Médée</i> .	3 fr.	— <i>Œdipe à Colone</i> .	2 fr.
Grégoire de Nazianze (St) : <i>Éloge funèbre de Césaire</i>.	1 fr. 25	— <i>Œdipe roi</i> .	1 fr. 50
— <i>Homélie sur les Macchabées</i> .	90 c.	— <i>Philoctète</i> .	2 fr. 50
Grégoire de Nysse (St) : <i>Contre les usuriers</i>.	75 c.	— <i>Trachiniennes (Les)</i> .	2 fr. 50
— <i>Éloge funèbre de saint Méléce</i> .	75 c.	Théocrite : <i>Œuvres complètes</i>.	7 fr. 50
Hérodote : <i>Morceaux choisis de Tournier</i>.	7 fr. 50	Thucydide : <i>Guerre du Péloponèse</i>	
Homère : <i>Iliade</i>. 6 vol.	20 fr.	livre I.	6 fr.
— <i>Odyssée</i> . 6 vol.	24 fr.	— <i>Guerre du Péloponèse</i> , livre II.	5 fr.
Isocrate : <i>Archidamus</i>	1 fr. 50	— <i>Morceaux choisis de M. Croiset</i>	
— <i>Conseils à Démonique</i> .	75 c.	Prix	5 fr.
— <i>Panegyrique d'Athènes</i> .	2 fr. 50	Xénophon : <i>Anabase (Les sept livres)</i>,	
Luc (St) : <i>Évangile</i>.	3 fr.	2 vol.	12 fr.
Lucien : <i>Dialogues des morts</i>	2 fr. 25	— <i>Apologie de Socrate</i> .	60 c.
— <i>Le Songe, ou le coq</i> .	1 fr. 50	— <i>Cyropédie</i> , liv. I.	1 fr. 25
— <i>Manière (De la) d'écrire l'histoire</i> .		— <i>Cyropédie</i> , liv. II.	1 fr. 25
Prix	2 fr.	— <i>Economiques</i> .	3 fr. 50
— <i>Extraits</i> .	3 fr. 50	— <i>Entretiens mémorables de Socrate (Les quatre livres)</i> .	7 fr. 50
		— <i>Extraits de la Cyropédie</i> .	1 fr. 25
		— <i>Extraits des Mémorables de Socrate</i> .	2 fr. 50
		— <i>Morceaux choisis de M. de Parnajon</i> .	7 fr. 50

Traductions françaises des principaux auteurs classiques grecs,
formats in-16 et petit in-16, brochés.

Aristide : *Morale à Nicomaque*,
livre VIII, sans le texte. 75 c.
— *Morale à Nicomaque*, livre X,
sans le texte. 75 c.
— *Poétique*, sans le texte. 1 fr.
Babrius : *Fables*, avec le texte 1 fr. 75
Chrysostome (St Jean) : *Homélie en*
favor d'Eutrope, avec le texte. 50 c.
Démosthène : *Discours contre la loi*
de Leptine, avec le texte. 2 fr.
— *Harangue sur les prévarications*
de l'ambassade, avec le texte. 2 fr. 50
Denys d'Halicarnasse : *Première lettre*
à Ammée, avec le texte. 75 c.
Épictète : *Manuel*, sans le texte. 1 fr.
Eschine : *Discours contre Ctésiphon*,
avec le texte. 2 fr. 50
Eschyle : *Prométhée enchaîné*, avec
le texte. 2 fr.
— *Morceaux choisis*, avec le texte.
Prix 2 fr. 50
Esope : *Fables*, avec le texte. 60 c.
Euripide : *Alceste*, avec le texte. 1 fr. 50
— *Électre*, avec le texte. 2 fr. 50
— *Hippolyte*, avec le texte. 2 fr. 50
— *Iphigénie en Aulide*, avec le texte.
Prix 2 fr.
Extraits des orateurs attiques sans le
texte. 2 fr.
Hérodote : *Morceaux choisis*, avec le
texte. 3 fr.
Homère : *Odyssée*, avec le texte,
2 volumes. 4 fr. 50
Isocrate : *Archidamus*, avec le texte.
Prix 1 fr.

Isocrate (Suite) : *Conseils à Démo-*
nique, avec le texte. 60 c.
— *Éloge d'Évagoras*, avec le texte. 1 fr.
Lucien : *De la manière d'écrire l'his-*
toire, avec le texte. 1 fr. 25
— *Le Songe ou le Coq*, sans le texte.
Prix 60 c.
— *Extraits*, avec le texte. 1 fr. 60
Pères Grecs, avec le texte. 7 fr. 50
Platon : *Apologie de Socrate*, avec le
texte. 2 fr.
— *Criton*, avec le texte. 1 fr. 25
— *Gorgias*, sans le texte. 6 fr.
— *Phédon*, avec le texte. 5 fr.
— *République*, 6^e et 8^e livres, sans le
texte. Chaque. 1 fr.
— *République*, 7^e livre, sans le texte.
Prix 2 fr. 50
Plutarque : *Les Grecs illustres*, sans
le texte. 2 fr.
— *Les Romains illustres*, sans le texte
Prix 2 fr.
— *Morceaux choisis des Œuvres*
morales, sans le texte. 2 fr.
Sophocle : *Ajax*, avec le texte. 2 fr. 50
— *Trachiniennes*, avec le texte. 2 fr. 50
Thucydide : *Guerre du Péloponèse*,
livre II, avec le texte. 2 fr. 50
— *Morceaux choisis*, avec le texte
Prix 1 fr. 50
Xénophon : *Anabase*, avec le texte. 5 fr.
— *Apologie de Socrate*, avec le
texte. 50 c.
— *Économique*, avec le texte. 1 fr. 25
— *Entretiens mémorables de So-*
crate, avec le texte. 1 fr. 75
— *Morceaux choisis*, avec le texte. 2 fr.

Traductions françaises des chefs-d'œuvre de la littérature
grecque sans le texte. Format in-16 broché. Chaque volume. 3 fr. 50

(Le nom des traducteurs est indiqué entre parenthèses).

Anthologie grecque, (Dehèque). 2 vol.
Aristophane (C. Poyard), 1 vol.
Diodore de Sicile F. (Hœfer), 4 vol.
Eschyle (Ad. Bouillet), 1 vol.
Euripide (Hinstin), 2 vol.
Hérodote (P. Giguet), 1 vol.
Homère (P. Giguet), 1 vol.

Lucien (E. Talbot), 2 vol.
Plutarque, *Vies des hommes illustres*
(E. Talbot), 4 vol.
— *Œuvres morales* (Bétolaud), 5 vol.
Sophocle (Bellaguet), 1 vol.
Thucydide (E. Bétant), 1 vol.
Xénophon (E. Talbot), 2 vol.

Merlet, ancien professeur au lycée
Louis-le-Grand : *Études littéraires*
sur les grands classiques grecs,

avec des extraits empruntés aux
meilleures traductions, 1 vol. in-16,
broché. 4 fr.

10° LANGUES VIVANTES

1° LANGUE ALLEMANDE

§ 1. Grammaires et Exercices, Dictionnaires, Thèmes, Versions, Morceaux choisis, etc.

- Bacharach** : *Grammaire allemande*, à l'usage des classes supérieures. In-16. 3 fr. 75
 — *Cours de thèmes allemands*, accompagnés de vocabulaires. In-16, cart. 3 fr. 25
- Boitel (J.)**, directeur de l'École Turgot : *Les littératures étrangères*, extraits traduits des plus grands écrivains de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie, des pays Scandinaves, de la Russie et des Etats-Unis d'Amérique, reliés par une petite histoire et des analyses littéraires, publiés avec des notes. Un fort volume in-16, cart. toile. 4 fr.
- Bossert**, inspecteur général honoraire de l'instruction publique : *Traité élémentaire de la formation des mots allemands*. 1 vol. in-16, cart. toile 1 fr. 50
 — *Histoire abrégée de la littérature allemande* depuis les origines jusqu'en 1870, avec un choix de morceaux traduits, des notices et des analyses, in-16, cart. 4 fr.
 — *Histoire de la littérature allemande* depuis les origines jusqu'à nos jours. 1 fort vol. in-16 de 1100 pages, cart. toile. 5 fr. 50
 — *Essai sur la littérature allemande*. 1 vol. in-16, br. 3 fr. 50
- Bossert et Beck** : *le premier livre d'allemand*, règles, listes de mots et exercices. 1 vol. in-16, ill., cart. toile. 1 fr. 20
 — *Le deuxième livre d'allemand*. 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr.
 — *Grammaire élémentaire de la langue allemande*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50
 — *Exercices sur la grammaire élémentaire de la langue allemande*, en 2 parties. 2 vol. in-16, cartonnage toile :
 1^{re} partie. 1 vol. 1 fr. 50
 2^e partie. 1 vol. 1 fr. 50
 — *Les mots allemands groupés d'après le sens*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50
 — *Exercices sur les mots allemands groupés d'après le sens*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50
 — *Les mots allemands groupés d'après l'étymologie*. 1 vol. in-16, cart. toile. 4 fr.
 — *Lectures enfantines allemandes*, à l'usage des classes préparatoires. 1 vol. in-16 avec grav., cart. toile. 1 fr.
Le même ouvrage, sans vocab. 1 v. 1 fr.
 — *Lectures élémentaires allemandes*, à l'usage des classes élémentaires. 1 v. 1 fr. 50
Le même ouvrage, sans vocab. 1 vol. 1 fr. 50
- Bossert et Beck (suite)** : *Lectures pratiques allemandes*. 1^{er} degré. Morceaux choisis et leçons de choses, avec des notes et un vocab., 1 vol. in-16, avec grav., cart. toile, 1 fr. 50
Le même ouvrage, sans vocabulaire. 1 fr. 50
 — *Lectures pratiques allemandes*. 2^e degré. Lectures géographiques, historiques et scientifiques accompagnées de poésies et suivies d'un choix de contes avec un vocabulaire, 1 vol. in-16, cart. toile. 2 fr. 50
- Braeunig et Dax** : *Premiers exercices pratiques de langue allemande*, conformes aux programmes officiels de 1902, à l'usage des commençants. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50
 — *Deuxièmes exercices pratiques de langue allemande*, conformes aux programmes officiels de 1902, à l'usage des classes élémentaires. 1 vol. in-16, cart. Prix 1 fr. 50
 — *Exercices pratiques de langue allemande* :
 Cl. de Septième. 1 vol. in-16, c. 1 fr. 50
 Cl. de Grammaire. 1 v. in-16, c. 1 fr. 75
- Chasles et Eguemann** : *Les mots et les genres de la langue allemande*. 1 vol. in-8, cartonné. 2 fr. 50
 Voir Eguemann.
- Desfeuilles** : *Abrégé de grammaire allemande*. In-16, cartonné. 1 fr. 50
 — *Exercices sur l'Abrégé de grammaire allemande*. In-16, cart. 1 fr. 50
- Eguemann** : *Le premier livre des mots, des racines et des genres en allemand*, 1 vol. in-18, cartonné. 75 c.
 Voir Chasles et Eguemann.
- Eichhoff** : *Morceaux choisis en prose et en vers des classiques allemands*. 2 vol.
 I^{er} vol. : Cours de Troisième. 1 fr. 50
 II^e vol. : Cours de Seconde. 2 fr. 50
- Feuillié, Muller et Schurr** : *Deutsches Lesebuch*, choix de lectures allemandes conforme aux programmes officiels du 31 mai 1902. 5 vol. in-16, cart. toile.
 Classe de Sixième. 1 vol. 1 fr. 20
 Classe de Cinquième. 1 vol. 1 fr. 50
 Classe de Quatrième. 1 vol. 2 fr.
 Classe de Troisième. 1 vol. 2 fr.
 Classes supérieures. 1 vol. 2 fr. 50

- Heinold.** *Dictionnaire allemand-français et français-allemand*, in-18 cart. t. 3 fr. 50
- Jehl**, professeur au lycée de Lyon. *Chansons allemandes*, avec musique. 1 vol. in-16 cart. 1 fr. 50
- Journal allemand (Le)**, *Deutsche Zeitung für die Französische Jugend*. Journal allemand pour les jeunes Français, rédigé sous la direction de MM. Sigwalt et Bauer, professeurs agrégés au Lycée Michelet. Ce journal paraît le premier et le troisième samedi de chaque mois, à l'exception des mois d'août et de septembre. — Abonnement : 6 francs par an.
- Kleine Zeitung (Die)**. Petit Journal allemand illustré pour les enfants de 8 à 12 ans, rédigé sous la direction de M. Stœffler. — Mensuel. — Abonnement : un an, 3 fr. 50 Le numéro, 35 cent.
- En vente années 1901-1902-1903-1904-1905.
Chaque année, in-16 cart. 3 fr. 50
- Koch (L.)** : *Lexique français-allemand*. 1 vol. in-16 cart. toile. 4 fr.
— *Lexique allemand-français*. 1 volume in-16, cart. toile. 6 fr.
- Lévy (B.)**, ancien inspecteur général de l'Instruction publique : *Exercices de conversation allemande*. 3 vol. in-16 cart.
I. *Exercices sur les parties du discours*, à l'usage des cours élémentaires. 1 volume. 1 fr. 25
Traduction française, 1 v. in-16, br. 1 fr. 50
II. *Sujets de conversation*, à l'usage des cours moyens. 1 vol. 1 fr. 75
Traduction française, 1 v. in-16, br. 2 fr.
III. *Sujets de conversation*, à l'usage des cours supérieurs. 1 vol. 3 fr.
Traduction française, 1 v. in-16, br. 3 fr. 50
— *Recueil de lettres allemandes*, en écritures autographiques. 1 v. in-8, cart. 3 fr. 50
- Martin (A.)**, professeur d'allemand au lycée Janson-de-Sailly, et Leray, professeur aux Ecoles municipales de Rennes : *Idiotismes et proverbes de la conversation allemande*, classés d'après le plan des mots allemands de MM. Bossert et Beck. 1 vol. in-18, cart. toile. 1 fr. 50
— *Exercices sur les idiotismes et les proverbes de la conversation allemande*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50
- Muller (R.)**, professeur au collège Rollin et Schurr, professeur au lycée Henri IV : *Devoirs et Exercices allemands*. 2 vol. in-16, cart. toile :
1^{er} degré. *Cl. de Sixième*. 1 fr. 50
2^e degré. *Cl. de Cinquième*. 1 fr. 50
3^e degré. *Cl. de Quatrième et Cl. supérieures*. 1 vol. 2 fr.
- Petit Journal allemand** : Voir *Kleine Zeitung*.
- Riquiez**, professeur agrégé d'allemand au lycée Louis-le-Grand. *Manuel de grammaire allemande*. 1 v. in-16, cart. 1 fr. 50
— *Cours de thèmes allemands*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50
- Rod (Ed.)** : *Morceaux choisis des littératures étrangères*. 1 vol. in-16, br. 6 fr.
- Sigwalt**, professeur au lycée Michelet : *Morceaux choisis de littérature allemande* à l'usage des classes supérieures, avec notes. 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr. 50
Voir *Journal allemand*.
- Stœffler (R.)**, professeur d'allemand au collège Chaptal : *Grammaire allemande en allemand*. 1 vol. in-16, cart. toile 1 fr. 50
— *Exercices de conversation allemande (Deutsche Sprechübungen)*. Vocabulaire, leçons de choses, dialogues sur les *Tableaux muraux encyclopédiques*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50
Voir *Kleine Zeitung* et *Tableaux encycl.*
- Suckau** : *Dictionnaire allemand français et français-allemand*, complètement refondu et remanié par M. Th. Fix. 1 fort vol. grand in-8, cartonnage toile. 15 fr.
Le *Dictionnaire allemand français* et le *Dictionnaire français allemand* se vendent chacun séparément, cart. toile. 8 fr.
- Tableaux muraux encyclopédiques**. Sept tableaux en couleurs imprimés sur papier toile mesurant 105×75 accompagnés d'exercices de conversation. La collection en feuilles. 20 fr.
Montés avec baguettes métal 24 fr.
- Weill (L.)**, professeur au lycée Louis-le-Grand. *Livre de classe en allemand* pour les grands commençants (Division B et D.) 1 volume in-16, cart. toile. » »
— *Morceaux choisis d'auteurs allemands*. Classes de 1^{re}, 2^e, 3^e, et 4^e. 4 vol. in-16, éart. toile. » »

§ 2. Textes Allemands et Traductions.

Classiques allemands, publiés avec une introduction, des notices et des notes par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses, formats in-16 et petit in-16, cartonnés.

Auerbach : *Récits villageois de la Forêt Noire* (B. Lévy). 3 fr.
Benedix : *Le Procès*, comédie (A. Lange). Prix. 75 c.

Benedix (suite), *L'Entêtement*, comédie (Lange). 60 c.
— *Scènes choisies du théâtre de famille* (Feuillie). 1 fr. 50

Campe : <i>Le Jeune Robinson</i> . 1 fr. 50	Lessing : <i>Fables</i> (Boutteville). 1 fr.
Chamisso : <i>Pierre Schlemihl</i> (Koell). Prix 1 fr.	— <i>Laocoon</i> (B. Lévy). 2 fr.
Choix de fables et de contes en allemand (Mathis). 1 fr. 50	— <i>Minna de Barnhelm</i> (B. Lévy). Prix. 1 fr. 50
Contes et morceaux choisis de Schmid, Krummacker, Liebeskind, Lichtwark, Hebel, Herder et Campe (Eug. Scherdlin). 2 fr.	— <i>Extraits de la Dramaturgie de Hambourg</i> (Cottler). 1 fr. 50
Contes populaires tirés de Grimm, Muscœus, Andersen et des <i>Feuilles de Palmier</i> , par Herder et Liebeskind (Eug. Scherdlin). 3 fr.	— <i>Extraits des Lettres sur la littérature moderne et des lettres archéologiques</i> (Cottler). 2 fr.
Goethe : <i>Campagne de France</i> (Briois). Prix. 2 fr.	Niebuhr : <i>Histoires tirées des temps héroïques de la Grèce</i> (Koch, professeur au lycée Saint-Louis). 1 fr. 50
— <i>Faust</i> , 1 ^{re} p. (Buchner). 2 fr.	Schiller : <i>Histoire de la guerre de Trente Ans</i> (Schmidt et Leclaire). Prix 2 fr. 50
— <i>Hermann et Dorothee</i> (B. Lévy). 1 fr.	— <i>Histoire de la révolte des Pays-Bas</i> (A. Lange). 2 fr. 50
— <i>Iphigénie en Tauride</i> (B. Lévy). Prix 1 fr. 50	— <i>Jeanne d'Arc</i> (Bailly). 2 fr. 50
— <i>Le Tasse</i> (B. Lévy). 1 fr. 80	— <i>Guillaume Tell</i> (Th. Fix). 1 fr. 50
— <i>Morceaux choisis</i> (B. Lévy). 3 fr.	— <i>La Fiancée de Messine</i> (Scherdlin). 1 fr. 50
Goethe et Schiller : <i>Poésies lyriques</i> (Lichtenberger). 2 fr. 50	— <i>Marie Stuart</i> (Th. Fix). 1 fr. 50
Hauff : <i>Lichtenstein</i> , parties I-II (Muller). 2 fr. 50	— <i>Wallenstein</i> (Cottler). 2 fr. 50
Hebel : <i>Contes choisis</i> (Feuillié). 1 fr. 50	— <i>Oncle et Neveu</i> , comédie (Briois). 1 fr.
Herder : <i>Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité</i> . 4 fr. 50	— <i>Morceaux choisis</i> (B. Lévy). 3 fr.
Hoffmann : <i>Le Tonnelier de Nuremberg</i> (Bauer). 2 fr.	Schiller et Goethe : <i>Extraits de leur correspondance</i> (B. Lévy). 3 fr.
Kleist (de) : <i>Michael Kohlhaas</i> (Koch). Prix. 1 fr.	Schmid : <i>Les Œufs de Pâques</i> (Scherdlin). 1 fr. 25
Kotzebue : <i>La petite ville allemande</i> (Lailly). 1 fr. 50	— <i>Cent petits contes</i> (Scherdlin). Prix. 1 fr. 50
	Wildenbruch : <i>Neid</i> (A. Schurr). 1 fr. 50
	Wildermuth : <i>Nouvelles choisies</i> (A. Grandjean). 2 fr.

Traductions juxtalinéaires des principaux auteurs classiques allemands, présentant le mot à mot français en regard des mots allemands correspondants, avec une traduction correcte précédée du texte allemand, par une société de professeurs et de savants. Format in-16, broché :

Benedix : <i>Le procès</i> , 1 vol. 1 fr. 50	Lessing : <i>Dramaturgie de Hambourg</i> . 1 volume. 7 fr. 50
— <i>L'entêtement</i> , 1 volume. 1 fr. 50	— <i>Fables</i> , 1 volume. 1 fr. 50
Goethe : <i>Hermann et Dorothee</i> , 1 volume. 3 fr. 50	Niebuhr : <i>Histoires tirées des temps héroïques de la Grèce</i> , 1 vol. 2 fr. 50
— <i>Iphigénie en Tauride</i> , 1 vol. 3 fr. 50	Schiller : <i>Guillaume Tell</i> , 1 vol. 5 fr.
— <i>Le Tasse</i> , 1 volume. 3 fr. 50	— <i>La fiancée de Messine</i> , 1 vol. 3 fr. 50
Kleist (de) : <i>Michael Kohlhaas</i> , 1 volume. 4 fr.	— <i>Marie Stuart</i> , 1 volume. 6 fr.
Kotzebue : <i>La petite ville allemande</i> . 1 volume. 3 fr. 50	Schmid : <i>Cent petits contes</i> , 1 volume. Prix 3 fr. 50

Traductions françaises des principaux auteurs classiques allemands. Formats in-16 et petit in-16, brochés.

Auerbach : *Récits villageois de la Forêt Noire*, sans le texte. 3 fr. 50
Benedix : *Le Procès*, avec le texte. 1 volume. 75 c.
 — *L'Entêtement*, avec le texte. 75 c.
 — *Scènes choisies du Théâtre de famille*, sans le texte. 2 fr.
Chamisso : *Pierre Schlemihl*, sans le texte. 4 fr.
Goethe : *Campagne de France*, sans le texte. 2 fr.
 — *Faust*. 1^{re} partie, sans le texte. 2 fr.
 — *Hermann et Dorothee*, avec le texte. 1 fr. 50
 — *Iphigénie en Tauride*, avec le texte. 2 fr.
 — *Le Tasse*, avec le texte. 2 fr.
Hebel : *Contes choisis*, sans le texte. 1 vol. 1 fr. 50
Hauff : *Lichtenstein*, sans le texte. 1 volume. 1 fr.
Hoffmann : *Le Tonnelier de Nuremberg*, sans le texte. 1 fr.
Kleist : *Michel Kohlhaas*, avec le texte. — 2 fr. 50
Kotzebue : *La petite ville allemande*, avec le texte. 2 fr.

Lessing : *Dramaturgie de Hambourg*, avec le texte. 3 fr.
 — *Lettres sur la littérature moderne et lettres archéologiques*, sans le texte. 2 fr. 50
 — *Laocoon*, sans le texte. 1 vol. 2 fr.
 — *Minna de Barnhelm*, sans le texte. 3 fr.
Niebuhr : *Histoires tirées des temps héroïques de la Grèce*, avec le texte. 1 volume. 1 fr. 75
Schiller : *Histoire de la guerre de Trente ans*, sans le texte. 3 fr. 50
 — *Histoire de la révolte des Pays-Bas*, sans le texte. 3 fr.
 — *Jeanne d'Arc*, sans le texte. 2 fr.
 — *Guillaume Tell*, avec le texte. 1 volume. 2 fr. 50
 — *La Fiancée de Messine*, avec le texte. 2 fr.
 — *Marie Stuart*, avec le texte. 4 fr.
 — *Oncle et neveu*, sans le texte. 1 fr.
 — *Wallenstein*, sans le texte. 3 fr.
Schiller et Goethe : *Extraits de leur correspondance*, sans le texte. 1 volume. 3 fr. 50

2° LANGUE ANGLAISE

§ 1. Grammaires et Exercices, Dictionnaires, Thèmes, Versions, Morceaux choisis, etc.

Battier et Legrand, agrégés de l'Université. *Lexique français-anglais*, 1 vol. in-16, cart. toile. 4 fr.
Baume (P.) : *Correspondance générale anglaise et française*. 1 vol. in-16, cart. toile. 3 fr. 50
Beljame (A.), ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris. *Première année d'anglais*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr.
 — *Deuxième année d'anglais*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 25
 — *First English reader*, à l'usage de la classe Préparatoire. 1 vol. in-16, cart. 1 fr.
Le même ouvrage, sans vocab. 1 fr.
 — *Second English reader*. Classe de huitième. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 25
Le même ouvrage, sans vocab. 1 fr. 25
 — *Third English reader*. Classe de septième. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50
Le même ouvrage, sans vocab. 1 fr. 50

— *Fourth English reader*. Classe de Sixième. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50
Le même ouvrage, sans vocab. 1 fr. 50
 — *Exercices oraux de langue anglaise*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50
 — *Cours pratique de prononciation anglaise*. 1 vol. in-8, cartonné. 2 fr.
 — *Chansons anglaises (English songs)*. 1 vol. avec musique et gravures, in-16, cart. 1 fr. 50
Beljame et Jamin, professeur à l'école Lavoisier : *Easy lessons in English*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 25
 — *Very easy lessons in English*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 25
Beljame et Legouis, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris *Morceaux choisis de littérature anglaise* à l'usage des classes supérieures. avec des notes, un fort vol. in-16, cart. toile. 3 fr. 50

Beljame et Mahieu, professeur au lycée Montaigne. *English and the English*, livre de lectures anglaises. Trois vol. in-16 cart. toile :

I. Classe de Sixième. 1 vol. 1 fr. 50

II. Classe de Cinquième. 1 vol. 1 fr. 50

III. Classe de Quatrième. 1 vol. » »

Bellows (J.) : *Dictionnaire de poche anglais-français et français-anglais*, édition revue par M. Beljame, 1 vol. in-32, relié. 13 fr. 50

Bossert et Beljame : *Les mots anglais groupés d'après le sens*. 1 vol. in-16, cartonnage toile 1 fr. 50

V. Soult.

Corner (Miss) *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*. Texte anglais, in-18, cart. toile. 2 fr.

— *Histoire de la Grèce*. Texte anglais; édit. complète. In-16, cart. toile. 3 fr. 50

— *Abrégé de l'Histoire de la Grèce*. Texte anglais. In-18, cartonnage toile. 2 fr.

Corsin : professeur d'anglais au lycée de Nantes. *Grammaire anglaise en anglais* (English grammar). 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 50

Fleming : *Cours complet de grammaire anglaise*. 1 vol. in-16, cartonné. 3 fr.

— *Exercices* par M. Aug. Beljame. In-8. 3 fr.

Gousseau et Koch : *La classe en anglais*, Nouveaux dialogues. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 25

Henry (V.) : *Précis de grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand* rapportés à leur commune origine et rapprochés des langues classiques. 1 vol. in-8, broché. 7 fr. 50

Journal anglais (Le). *The English journal, a periodical for French youth*. Journal anglais pour les jeunes Français, rédigé sous la direction de M. Meadmore. Ce journal paraît le second et le quatrième

samedi de chaque mois, à l'exception d'août et de sept. — Abonn. 6 fr. par an.

Korts (G.) : *Commercial terms*. Vocabulaire anglais-français et français-anglais. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 2 fr.

Le Roy : *Recueil de versions anglaises*. Textes et traductions. 2 vol. in-16, br. 2 fr.

Mac Enery : professeur au lycée Condorcet : *L'anglais mis à la portée de tout le monde*. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.

Meadmore : professeur agrégé au lycée Condorcet *Les idiotismes et les proverbes de la conversation anglaise*, groupés d'après le plan des mots anglais de MM. Bossert et Beljame. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 1 fr. 50

— *Exercices sur les idiotismes et les proverbes de la conversation anglaise*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50

— *Jeux anglais pour les écoles*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr.

Voir *Journal anglais*.

Morel, professeur au lycée Louis-le-Grand : *Cours de thèmes anglais*, à l'usage des classes supérieures et des candidats au baccalauréat. 1 vol. in-16, cart. 2 fr. 50

Nugent : *Dictionnaire de poche français-anglais et anglais-français*. 1 vol. in-32, cart. toile. 3 fr. 50

Ragon : *Correspondance commerciale française et anglaise*. in-16, cart. 3 fr. 50

Rancés, professeur au lycée Condorcet. *English readers*, morceaux choisis d'auteurs anglais, format in-16 cart.

Classe de Première, 1 vol. » »

Classe de Seconde. 1 vol. » »

Classe de Troisième. 1 vol. » »

Classe de Quatrième. 1 vol. » »

Soult (Mlle) : *Exercices sur les mots anglais groupés d'après le sens* de MM. Bossert et Beljame. 1 vol. in-16, cart. Prix. 1 fr. 50

§ 2. Textes anglais et Traductions.

Classiques anglais, publiés avec une introduction des notices et des notes en français par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses. Format petit in-16, cartonné :

Aikin et Barbauld : *Soirées au logis* (Tronchet). 1 fr. 50

Byron : *Child Harold* (E. Chasles). 2 fr.

— *Choix de contes en anglais* (Beaujeu). 1 fr. 50

Cook : *Extraits des voyages* (Angelier). 2 fr.

Coleridge : *The ancien Mariner* (Bourgogne). » »

Dickens : *Un conte de Noël* (Fiévet). Prix 1 fr. 50

Edgeworth : *Forester* (A. Beljame). Prix 1 fr. 50

— *Contes choisis* (Motheré). 2 fr.

— *Old Poz* (Beljame). 40 c.

Eliot (G.) : *Silas Marner* (A. Malfroy).
 Prix. 2 fr. 50
Foé (Daniel de) : *Robinson Crusoe* (Al. Beljame). 1 fr. 50
Franklin : *Autobiographie* (P. Fiévet).
 Prix 1 fr. 50
Goldsmith : *Le Vicaire de Wakefield*
 (A. Beljame). 1 fr. 50
 — *Le Voyageur; le Village abandonné* (Motheré). 75 c.
 — *Essais choisis* (Mac Enery). 1 fr. 50
Gray : *Choix de poésies* (Legouis).
 Prix 1 fr. 50
Irving (W.) : *Vie et Voyages de Christ. Colomb* (E. Chasles). 2 fr.
 — *Le livre d'esquisses* (Fiévet). 2 fr.
Macaulay : *Morceaux choisis des Essais* (Beljame). 2 fr. 50
 — *Morceaux choisis de l'Histoire d'Angleterre* (Battier). 2 fr. 50

Milton : *Le paradis perdu*, livres I et II (Beljame). 90 c.
Pope : *Essai sur la critique* (Motheré).
 Prix. 75 c.
Shakespeare : *Jules César* (C. Fleming). 1 fr. 25
 — *Henri VIII* (Morel). 1 fr. 25
 — *Macbeth* (Morel). 1 fr. 80
 — *Othello* (Morel). 1 fr. 80
Sheridan : *The School for scandal*
 (Clermont). » »
Swift : *Les voyages de Gulliver* (E. Fiévet). 1 fr. 80
Tennyson : *Enoch Arden* (Beljame).
 Prix 1 fr.
 — *Quatre poèmes* (Vallod). » »
Walter Scott : *Contes d'un grand-père*
 (Talandier). 1 fr. 50
 — *Morceaux choisis* (Battier). 3 fr.

Traductions juxtalinéaires des principaux auteurs classiques anglais, présentant le mot à mot français en regard des mots anglais correspondants, l'autre correcte et précédée du texte anglais, par une société de professeurs et de savants. Format in-16, broché :

Byron : *Childe Harold*. 1 vol. 6 fr.
 Les trois premiers chants, séparément, Chacun. 1 fr. 50
 Le quatrième chant, séparément. 2 fr. 50
Goldsmith : *Le voyageur; le village abandonné*. 1 vol. 1 fr. 50
Milton : *Paradis perdu* (le), livres I et II. 1 vol. 2 fr. 50

Pope : *Essai sur la critique*. 1 vol.
 Prix 1 fr. 50
Shakespeare : *Coriolan*. 1 vol. 6 fr.
 — *Jules César*. 1 vol. 2 fr. 50
 — *Henri VIII*. 1 vol. 3 fr.
 — *Macbeth*. 1 vol. 2 fr. 50
 — *Othello*. 1 vol. 3 fr.
 — *Richard III*. 1 vol. 4 fr.

Traductions françaises des principaux auteurs classiques anglais. Formats in-16 et petit in-16, brochés.

Byron : *Childe Harold*, avec le texte. 1 vol. 3 fr.
Choix de contes anglais, sans le texte. 1 vol. 1 fr. 50
Dickens : *Contes de Noël*. sans le texte. 1 fr.
 — *David Copperfield*, sans le texte. 2 vol. 2 fr.
 — *Nicolas Nickleby*, sans le texte. 2 volumes. 2 fr.
 — *La Petite Dorrit*, sans le texte. 2 volumes. 2 fr.
 — *Le Magasin d'antiquités*, sans le texte. 2 vol. 2 fr.

Edgeworth : *Forester*, sans le texte. 1 vol. 1 fr. 50
 — *Contes choisis*, sans le texte. 2 fr.
Eliot : *Silas Marner*, sans le texte. 1 vol. 1 fr.
 — *Adam Bede*, sans le texte. 2 vol. Prix 2 fr.
Franklin (R.) : *Autobiographie*, sans le texte. 1 fr. 50
Goldsmith : *Le Voyageur; Le Village abandonné*, avec le texte. 75 c.
 — *Le vicaire de Wakefield*, sans le texte. 1 fr.

Pope : *Essai sur la critique*, avec le texte. 1 fr.
 Shakespeare : *Coriolan*, avec le texte. 1 volume. 4 fr.
 — *Jules César*, avec le texte. 1 fr. 50
 — *Henri VIII*, avec le texte. 1 fr. 50

Shakespeare (suite) : *Macbeth*, avec le texte. 1 fr. 50
 — *Othello*, avec le texte. 1 fr. 50
 — *Richard III*, avec le texte. 2 fr.
 Tennyson : *Enoch Arden*, sans le texte. 50 c.

3° LANGUE ITALIENNE

Dante : *L'Enfer*, 1^{er} chant. Texte italien, annoté par M. Melzi. Petit in-16. 75 c.
 Le même ouvrage, traduction juvatalinéaire. 1 vol. in-16, broché. 1 fr.
 Étienne, ancien recteur d'Académie : *Histoire de la littérature italienne*, depuis ses origines jusqu'à nos jours; 2^e édition. 1 vol. in-16, broché. 4 fr.
 Ouvrage couronné par l'Académie française.
 Guichard, professeur d'italien au lycée de Marseille. *Les mots italiens groupés d'après le sens*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 50
 — *Exercices sur les mots italiens*. 1 vol. cart. toile. 1 fr. 50

Guichard (suite). *Petite grammaire italienne*. 1 vol. in-16, cart. toile. 1 fr. 50
 Machiavel : *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Texte italien, réduit à l'usage des classes, et précédé d'une introduction en français, par M. de Tréverret, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 vol. in-16, br. 2 fr. 50
 Morceaux choisis en prose et en vers des classiques italiens, publiés par M. Louis Ferri. 1 vol. in-16, cartonné. 2 fr.
 Paoli. *Abrégé de grammaire italienne*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 25
 Rapelli : *Exercices sur l'abrégé de la grammaire italienne*. In-16, cart. 1 fr. 25

4° LANGUE ESPAGNOLE

Bustamante (Corona) : *Diccionario frances-español*. 1 vol. in-8, relié. 17 fr.
 — *Diccionario español-frances*. 1 vol. in-8 relié. 17 fr.

Calderon de la Barca : *Le magicien prodigieux* Texte espagnol, publié par M. Magnabal. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr.

Cervantès : *Le captif*, texte espagnol extrait de *Don Quichotte*, publié avec des notes par M. J. Merson. In-16, cart. 1 fr.
 Le même ouvrage, traduction française, avec le texte en regard, par M. J. Merson. In-16, broché. 2 fr.

Hernandez. *Abrégé de grammaire espagnole*. 1 vol. in-16, cartonné. 1 fr. 25
 — *Exercices*. 1 vol. in-16, cart. 1 fr. 25
 — *Cours complet de grammaire espagnole*. 1 vol. in-8, cartonné. 3 fr. 50

Lanquine et Baro, professeurs aux Écoles municipales supérieures de la Ville de

Paris. *Les mots espagnols groupés d'après le sens*. 1 vol. in-16, cartonné toile. 1 fr. 50

Lanquine et Baro (suite). — *Exercice sur les mots espagnols groupés d'après le sens*. 1 v. in-16, cart. . . . 1 fr. 50

Mendoza (Hortado de). *Morceaux choisis de la guerre de Grenade*. Texte espagnol, publié et annoté par M. Magnabal. 1 vol. petit in-16, cartonné. 90 c.

Moratin (L. F. de) : *El sí de las Ninas*, comédie en trois actes. Texte espagnol publié et annoté par M. Guadalupe, professeur d'espagnol au Collège Rollin. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr. 50

Morceaux choisis en prose et en vers des classiques espagnols, publiés par MM. Hernandez et Le Roy. 1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr.

Solis (Antonio de). *Morceaux choisis de la conquête du Mexique*. Texte espagnol, publié par M. Magnabal. 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 80

II. LANGUE INTERNATIONALE AUXILIAIRE ESPERANTO

COLLECTION ESPERANTO APPROUVÉE PAR LE DOCTEUR ZAMENHOF

§ 1. Grammaires et Exercices, Dictionnaires, etc.

- Aymonier (C.)** : professeur au lycée Charlemagne : *Grammaire complète d'Esperanto*. 1 vol. in-8, broché. 1 fr. 50
- Beaufront (L. de)** : *Grammaire et exercices de la langue internationale « Esperanto »*. 1 vol. in-16, broché. 1 fr. 50
- *Corrigé de grammaire et exercices de la langue internationale « Esperanto »*. 1 vol. in-16, broché. 75 c.
- *Dictionnaire Esperanto-français*. 1 volume in-16, broché. 1 fr. 50
- *Structure du Dictionnaire esperanto*, brochure in-16. 30 c.
- *Commentaire sur la grammaire « Esperanto »*. Nouvelle édition revue. 1 vol. in-16, br. 2 fr.
- *Thèmes d'application*. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.
- *Corrigé des Thèmes d'application* (Ekzercoj de aplikado). 1 volume in-16, broché. 1 fr.
- *Texte synthétique des règles, préfixes, suffixes, expressions de l'Esperanto*, avec traduct. franç. en regard. Br. in-18. 50 c.
- *Corrigé de l'Ekzercaro de Lingvo internacia Esperanto*, in-16. 60 c.
- Bricard** : *Matematika Terminaro kaj krestomatia*. 1 vol. in-16. 75 c.
- Cart (Th.)**, professeur au lycée Henri IV : *Premières leçons d'Esperanto*, broch. in-16. 30 c.
- Cart (Th.), Merkens et P. Berthelot** : *Vocabulaire français-esperanto*, publié avec des notions de grammaire... un vocabulaire abrégé *esperanto-français*. 1 volume. 2 fr. 50
- Cart (Th.) et Pagnier** : *L'Esperanto en dix leçons*. 1 vol. in-16, br. 75 c.
- *Corrigé de l'Esperanto en dix leçons*, par M. Procureur. 1 vol. in-16. 50 c.
- Lemaire (R.)** : *Vocabulaire français-esperanto, contenant les mots spéciaux à la Philatélie* et des modèles de lettres, br. in-8°. 40 c.
- Marissiaux (L.)** : *Cours commercial d'Esperanto*. 1 vol. in-16, br. 1 fr. 50
- *Corrigé des Exercices du Cours commercial d'Esperanto*. 1 vol. in-16 br. 1 fr.

§ 2. Textes en Esperanto.

- Berthelot et Lambert** : *Komercaj leteroj*. 1 vol. in-16. 50 c.
- Brueys et Palaprat** : *Advokato Patelin*. Tradukita de M. J. Evrot, subdiretoro de la liceo en Bourg. 1 vol. in-16. 75 c.
- Devjatnin**. *Verkaro*. 2 fr.
- Esperantaj prozaĵoj**. 1 volume in-16. Prix. 2 fr. 50
- Fruictier (F.)** : *Esperanto Sintakso*. 1 vol. 1 fr. 50
- Gasse** : *Kurso Tutmonda*. In-16, br. 75 c.
- Godineau** : *La Kolorigisto-aerveturanto*. Brochure in-16. 30 c.
- Gogol (N. V.)** : *La Revizoro*, traduit en Esperanto par le Dr Zamenhof, 1 vol. in-8 br. 1 fr. 50
- Grabowski (A.)** : *Kondukanto de l'interparolado kaj korespondado kun Aldonita Antologio internacia*. 1 vol. in-16, broché. 2 fr.
- Kabe** : *Pola antologia*. Kun antaŭparolo de P. T. Cart. 1 vol. in-16. 2 fr.
- Labiche (E.) et E. Legouvé** : *Cikado ĉe Formikoj*. 1 vol. in-16 br. 60 c.
- La Fontaine** : *Elektitaj Fabloj*, esperantigitaj de G. Vaillant, profesoro en la liceo de Angoulême. 1 vol. in-16, br. 75 c.
- Lallemand et Beau** : *Diversaĵoj*, nouvelles traduites en *Esperanto*. 1 vol. in-16, br. 1 fr. 25
- Leibniz** : *Monadologio*. Traduction en *Esperanto*, par M. E. Boirac. Br. petit in-16. 60 c.
- Maistre (X. de)** : *Vojaĝo interne de mia ĉambro*. Trad. de Sam. Meyer. 1 volume in-16, br. 75 c.
- Ménil (de)** : *L'héritage Klodarec*, comédie in-16, br. 75 c.

- Molière** : *L'Avarulo*, tradukita de Sam. Meyer. 1 vol. in-16 br. 75 c.
- *Don Juan*, komedio, tradukis Émile Boirac. 1 vol. in-16, br. 1 fr. 50
- Norman (G.)** : *Poŝlibro internacia* por Aferistoj, Turistoj, etc. In-16, cartonnage toile. 2 fr.
- Orzeszko (Eliza)** : *La Interrompita Kanto*, tradukita de Kabe, in-16, br. 75 c.
- Perrault (Ch.)** : *Rakontoj pri Feinoj*. Contes de fées, traduits en Esperanto, par Mme Sarpy. 1 vol. in-16 br. 1 fr.
- Ros Sudria** : *La Komerca Sekretario*. Brochure in-16. 50 c.
- Shakespeare** : *Hamleto*, traduction en Esperanto par le Dr Zamenhof. 1 volume in-16, br. 2 fr.
- Le même* (1^{re} acte), trad. française par M. J. Delfour. 60 c.
- Sieroŝewski** : *La fundo de l'mizero*, tradukita de Kabe 1 vol. in-16, br. 75 c.
- Virgilio** : *Eneido*, tradukis Dr Vallienne. 1 vol. in-16. 3 fr.
- Zamenhof (Dr)** : *Fundamenta Krestomatio de la lingvo Esperanto*. 1 vol. in-16, cart. 3 fr. 50
- *Fundamento de Esperanto*, in-16, cartonné 3 fr.
broché 2 fr.
- On vend séparément :
- *Ekzercaro*. 75 c
- *La Universala Vortaro*. 1 fr

OUVRAGES DIVERS

- Boirac (E.)**, recteur de l'Académie de Dijon : *Petite clé en quatre langues* (français, anglais, allemand, latin) de la langue internationale Esperanto. Br. in-16. 30 c.
- Couturat (L.) et Leau**, docteurs ès sciences : *Histoire de la Langue universelle*. 1 vol. in-8, br. 10 fr.
- *Extrait de l'Histoire de la Langue universelle*. 1 vol. in-16, br. 1 fr.
- Delfour (Joseph)** : *Mon village*. Texte français avec traduction en Esperanto. Br. petit in-16. 60 c.
- Javal (Dr Émile)**, *Inter blinduloj*, konsiloj por uzado de ĵus blindiĝintoj, verkita france. Esperantigita de lia bolilino ino Jean Javal. 1 vol. in-16, br. 2 fr.
- Lafargue (G.)** : *Nécessité de l'adoption d'une langue internationale auxiliaire*. Br. in-8. 1 fr.
- Premier Manuel de la langue Esperanto**, br. in-16. 10 c.
- Sacré (E.)** : *L'Esperanto*. 1 vol. in-16. 1 fr.
- Thiaucourt** : *Dernière conférence sur la langue internationale*. In-8°. 1 fr.
- Tutmonda Jarlibro Esperantista** enhavanta la Adresaron de Dr Zamenhof, 1906. 1 vol. gr. in-16, br. 3 fr. 50
- Unuel** ; *Essence et avenir de l'idée d'une langue internationale*, traduit par L. de Beaufront et le Dr Vallienne. 1 volume in-16. 30 c.

La REVUO, internacia monata literatura gazeto, kun la konstanta kunlaborado du Dr Zamenhof. Abonnement : France, 6 fr. — Étranger, 7 fr. — Le numéro, 50 c.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

TRADUCTIONS JUXTALINÉAIRES

DES

PRINCIPAUX AUTEURS CLASSIQUES LATINS

FORMAT IN-16, BROCHÉ

CÉSAR : Guerre des Gaules. 2 vol. 9 fr. 1 ^{er} vol. : livres I, II, III et IV. . . 4 fr. 2 ^e vol. : livres V, VI et VII. . . 5 fr. — Guerre civile, livre I. . . 2 fr. 25	LHOMOND : Abrégé de l'histoire sainte . . . 3 fr. — Des hommes illustres de la ville de Rome . . . 4 fr.
CICÉRON : Brutus. . . 4 fr. — Catilinaires (les) . . . 2 fr. — Des devoirs. . . 6 fr. — Des lois : livre I. . . 1 fr. 50 — Dialogue sur l'amitié. . . 1 fr. 25 — Dialogue sur la vieillesse. . . 1 fr. 25 — Discours pour la loi Manilia. . . 1 fr. 50 — Discours pour Ligarius. . . 75 c. — Discours pour Marcellus. . . 75 c. — Discours sur les statues. . . 3 fr. — Discours sur les supplices. . . 3 fr. — Philippique (seconde). . . 2 fr. — Plaidoyer pour Archias. . . 90 c. — Plaidoyer pour Milon. . . 1 fr. 50 — Plaidoyer pour Muréna . . . 2 fr. 50 — Songe de Scipion. . . 75 c.	LUCRÈCE : Morceaux choisis C. Poyard . . . 3 fr. OVIDE : Métamorphoses. . . 6 PHÈDRE : Fables . . . 2 PLAUTE : La marmite (Aululaire) . . . 1 fr.
CORNELIUS NEPOS : Les vies des grands capitaines . . . 5 fr.	QUINTE-CURCE : Histoire d'Alexandre le Grand. 2 vol. . . 12 fr. 1 ^{er} vol. : livres III, IV, V et VI. . . 6 fr. 2 ^e vol. : livres VII, VIII, IX et X. . . 6 fr.
EPITOME HISTORIÆ GRÆCÆ , Prix. . . 3 fr. 50	SALLUSTE : Catilina. . . 1 fr. — Jugurtha . . . 3 fr.
HEUZET : Histoires choisies des écrivains profanes. 2 vol. . . 6 fr.	SÉNÈQUE : De la vie heureuse. 1
HORACE : Art poétique . . . 75 c. — Epîtres. . . 2 fr. — Odes et épodes. 2 vol. . . 4 fr. 50	TACITE : Annales. 4 vol. . . 18 fr. 1 ^{er} vol. : livres I, II et III. . . 6 fr. 2 ^e vol. : livres IV, V et VI. . . 4 fr. 3 ^e vol. : livres XI, XII et XIII. . . 4 fr. 4 ^e vol. : livres XIV, XV et XVI. . . 4 fr. — Germanie (la) . . . 1 fr. — Histoires, livres I et II . . . 5 fr. — Vie d'Agricola. . . 2 fr. — Dialogue des Orateurs. . .
<i>On vend séparément :</i>	TÉRENCE : Adelphes . . . — Andrienne. . . 2 fr.
1 ^{er} vol. : livres I et II des odes. . . 2 fr. 2 ^e vol. : livres III et IV des odes et les épodes . . . 2 fr. 50 — Satires. . . 2 fr.	TITE-LIVE : Liv. XXI et XXII. — Livres XXIII, XXIV et XXV. 7
JUSTIN : Histoires philippiques. 2 volumes. . . 12 fr. Chaque volume séparément. 6 fr.	VIRGILE : Bucoliques . . . — Enéide. 4 volumes. . . 4 fr. 1 ^{er} vol. : livres I, II et III. . . 2 ^e vol. : livres IV, V et VI. . . 4 fr. 3 ^e vol. : livres VII, VIII et IX. . . 4 fr. 4 ^e vol. : livres X, XI et XII. . . Chaque livre séparément. 1 fr. — Géorgiques (les quatre liv.).

A la même Librairie :

TRADUCTIONS JUXTALINÉAIRES

DES PRINCIPAUX AUTEURS GRECS

